



**HAL**  
open science

# Les orangers du Soleil : culture et représentation de l'oranger sous le règne de Louis XIV (1643-1715)

Olivier Poulet

► **To cite this version:**

Olivier Poulet. Les orangers du Soleil : culture et représentation de l'oranger sous le règne de Louis XIV (1643-1715). Histoire. Université Rennes 2, 2021. Français. NNT : 2021REN20006 . tel-04056199

**HAL Id: tel-04056199**

**<https://theses.hal.science/tel-04056199v1>**

Submitted on 3 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2

ÉCOLE DOCTORALE N° 604  
*Sociétés, Temps, Territoires*  
Spécialité : Histoire

PAR **Olivier-Henri POULET**  
**Les orangers du Soleil**

**Culture et représentation de l'oranger sous le règne de Louis XIV  
(1643-1715)**

Thèse présentée et soutenue à Rennes 2, le 12 janvier 2021  
Unité de recherche : CReAAH UMR 6566 (LAHM Rennes 2)



## Composition du jury :

**Olivier CHALINE**

Professeur, Histoire moderne, Université Paris IV / *rapporteur*

**Jean-René TROCHET**

Professeur émérite, Géographie, Ethnologie, Université Paris IV / *rapporteur*

**Gauthier AUBERT**

Professeur, Histoire moderne, Université Rennes2 / *examineur*

**Alexandre MARAL**

Docteur, Histoire/ École des Chartes, conservateur général du patrimoine, Château de Versailles / *examineur*

**Cristiana OGHINA-PAVIE**

Maître de conférences, Histoire contemporaine, Université Angers / *Co-directrice de thèse*

**Annie ANTOINE**

Professeur émérite, Histoire moderne, Université Rennes 2 / *Directrice de thèse*



UNIVERSITÉ RENNES 2 – HAUTE BRETAGNE

Unité de Recherche : CReAAH UMR 6566  
École Doctorale : Sociétés, temps, territoires (STT)

*Sous le sceau de l'Université Bretagne Loire*

**LES ORANGERS DU SOLEIL,  
CULTURE ET REPRÉSENTATION DE L'ORANGER  
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV  
(1643-1715)**

Thèse de Doctorat

Discipline : Histoire moderne

Présentée par Olivier-Henri POULET

Sous la direction de : Annie Antoine et Cristiana Oghina Pavie

Soutenue le 12 janvier 2021

Jury :

**Olivier CHALINE**

Professeur, Histoire moderne, Université Paris IV / *rapporteur*

**Jean-René TROCHET**

Professeur émérite, Géographie, Ethnologie, Université Paris IV / *rapporteur*

**Gauthier AUBERT**

Professeur, Histoire moderne, Université Rennes2 / *examineur*

**Alexandre MARAL**

Docteur, Histoire/ École des Chartes, conservateur général du patrimoine, Château de Versailles / *examineur*

**Cristiana OGHINA-PAVIE**

Maître de conférences, Histoire contemporaine, Université Angers / *Co-directrice de thèse*

**Annie ANTOINE**

Professeur émérite, Histoire moderne, Université Rennes 2 / *Directrice de thèse*



## REMERCIEMENTS

Mes remerciements les plus chaleureux à ma directrice de thèse la professeure Annie Antoine par sa présence continue depuis mon master 2, ses conseils éclairés et bienveillants, nos échanges grâce auxquels j'ai pu mener cette recherche, son humour qui m'a permis de surmonter des moments difficiles,

À Madame Cristiana Oghina Pavie pour avoir accepté de co-diriger ce travail à l'Université d'Angers,

À Messieurs Aubert, Chaline, Maral et Trochet pour avoir accepté d'être membres de mon jury de thèse,

À Monsieur Dominique Garrigues, historien des jardins et des jardiniers à l'époque moderne, qui a fait naître chez moi, l'envie d'étudier les orangers au Grand Siècle, après avoir lu l'ouvrage qu'il a consacré aux jardins et aux jardiniers de Versailles,

À Claudine, mon épouse, qui a partagé les joies et les vicissitudes du chercheur, qui m'a soutenu dans mes moments de doute et de découragement. Elle a été aussi ma relectrice attentive et attentionnée tout au long de ces six années,

À mes quatre enfants, qui ont, chacun à leur manière, contribué à cette aventure, par leurs encouragements, leur écoute, leurs précieuses compétences numériques et leur contribution à ma collection d'agrumes,

À mes amis, docteurs ou non, qui, par leurs attentions ou leur humour, m'ont encouragé à poursuivre mon projet.



# SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. UN ARBRE DU SOLEIL À L'OMBRE DU POUVOIR ROYAL

II. « FORCER LA NATURE » OU L'ART DE FORMER UN SUJET SOLAIRE

III. UN ARBRE TRAITÉ DE MANIÈRE ROYALE

CONCLUSION GENERALE

ANNEXES DE LA PREMIÈRE PARTIE

ANNEXES DE LA DEUXIÈME PARTIE

ANNEXES DE LA TROISIÈME PARTIE

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES



# INTRODUCTION

## Présentation du sujet et historiographie

« Mandez-moi l'effet que les orangers font à Versailles dans le lieu où ils doivent estre. Continuez à faire tout préparer. J'oubliai, en passant à Fontainebleau, de vous mander que j'avais trouvé toutes choses en très bon estat, hormis le jardin de Diane, qui n'estoit pas planté. Je dis à Petit de vous mander qu'il le falloit achever<sup>1</sup> ». C'est par ces mots de cette lettre à Colbert, datée du camp devant Besançon, le 18 mai 1674, que Louis XIV s'enquiert de ses orangers, alors qu'il est en campagne militaire à la conquête de la Franche-Comté. Roi de guerre, le Roi Soleil n'en est pas moins l'amateur de jardins, une autre grande passion de sa vie avec celle pour les bâtiments. Roi guerrier, roi jardinier, roi bâtisseur, il a cherché toute sa vie à forger un règne qui surpasse celui de ses prédécesseurs et qui soit conforme à sa devise *Nec pluribus impar*. Comme le dit Olivier Chaline : « Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, Louis XIV a eu le souci de mettre en scène sa gloire, mais il y a là plus qu'une métaphore théâtrale commune à l'époque. Il le fit en créant un univers enchanté, celui de la fête et du palais jardin. Si un tel dessein se déploie sur plus d'un demi-siècle, son cours n'était en rien prévisible<sup>2</sup> ». L'historien souligne dans cet ouvrage la complexité de la personnalité du roi, destiné à gouverner son peuple tout en préservant son sens du merveilleux. La réalisation et la transformation perpétuelle des jardins de ses maisons royales accompagnent les différents âges de sa vie. Cette passion pour les jardins se retrouve dans celle qu'il eut pour les orangers. La culture de ces arbustes participa à la concrétisation de ces projets. « Sous l'Ancien Régime, la destinée individuelle reste subordonnée au projet collectif que détermine le roi<sup>3</sup> », c'est ce qu'affirme dans la conclusion de son ouvrage Frédéric Tiberghien *Versailles, le chantier de Louis XIV*. Cela apparaît particulièrement vrai dans tout ce qu'a entrepris le Roi Soleil pendant son très long règne (1643-1715). Il est peu concevable pour nous d'imaginer que des millions de Français sont nés, ont vécu et sont morts sans avoir connu d'autre souverain que lui. Ces vingt millions de Français que Pierre Goubert a évoqués face à Louis

---

<sup>1</sup> Pierre Clément, *Lettres, instructions, mémoires de Jean-Baptiste Colbert*, Paris, 1861-1882, 10 volumes, Tome V, p. 354, N°111. Lettre de Louis XIV à Colbert (lettre autographe), Nancy, le 19 septembre 1673

<sup>2</sup> Olivier Chaline, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Éditions Flammarion, 2005, p. 102.

<sup>3</sup> Frédéric Tiberghien, *Versailles, le chantier de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2006, p. 329.

XIV, ont participé à l'édification de sa gloire et à celle du royaume, mais ils ont aussi contribué à exprimer le moi intime de leur souverain à travers la réalisation de ses jardins. Louis XIV possédait de nombreuses résidences ou « maisons royales ». Un dénommé Marinier<sup>4</sup>, commis des Bâtiments du Roi, en dressa le catalogue et la liste est impressionnante : le château de Versailles et ses dépendances Trianon, Clagny, le château de saint Germain en Laye et le Val, le château de Marly, le château de Fontainebleau, le château de Chambord, le Louvre et les Tuileries, le château de Madrid, la Muette de Boulogne, le château de Vincennes, le château de Saint-Léger, le château de Limours, le château de Monceaux, le château de Compiègne, le château d'Amboise, le château de Marimont, le château et le domaine de Villers-Cotterêts, le palais du Luxembourg, le château de Meudon et ses dépendances acquis par Louis XIV après la mort de Louvois, soit une bonne vingtaine de châteaux ou de palais. On peut encore de nos jours en contempler les représentations peintes dans la galerie des cerfs du palais de Fontainebleau. Certes, actuellement, beaucoup de ces résidences royales ont disparu, La moitié du château de Saint-Germain en Laye, où il naquit et fut baptisé, a été détruite au XIX<sup>e</sup> siècle. Le château de Clagny qu'il fit édifier pour sa maîtresse en titre, madame de Montespan, n'a pas duré soixante-dix ans. Les Tuileries que le roi habita de manière régulière de 1661 à 1682 sont parties en fumée pendant la Commune en 1871. Il ne nous en reste que leurs jardins devenus publics. Seuls Fontainebleau, Versailles et Trianon demeurent debout. Paradoxalement, il faut mettre de côté Fontainebleau, demeure des rois, incarnation de la Renaissance, remanié par Henri IV et Louis XIII, qui porte peu l'empreinte de Louis XIV. Ce dernier vint pourtant régulièrement y chasser et y passa ses automnes, mais il s'intéressa assez peu à son aménagement. Pourtant, le roi n'a jamais manqué de se soucier de l'entretien des parcs et des jardins de ses « maisons royales ». Il fut un « roi jardinier » autant qu'un « roi bâtisseur ». La fameuse fête de Vaux-le-Vicomte d'août 1661 fit sans doute prendre conscience au jeune roi que jardins et châteaux pouvaient se construire simultanément comme un tout, eux-mêmes inscrits dans un paysage plus vaste. Le fait qu'il ait pris à son service le fameux trio Le Vau, Le Brun et Le Nôtre pour construire Versailles est la preuve que nature et architecture sont deux aspects du théâtre de sa gloire. Clagny, Trianon et Marly sont édifiés de cette manière, un jardinier-architecte ou un architecte-jardinier, tel fut donc le dessein du roi Soleil. Versailles et ses jardins seront remaniés, embellis, agrandis tout au long de son règne. Le roi entraîna ainsi l'ensemble de ses sujets dans une grande aventure collective pour faire de la France, « le plus beau royaume

---

<sup>4</sup> *Mémoires de Saint-Simon*, livre 2, tome 11 à 20, culture commune, 2013, p. 358.

après celui du Ciel<sup>5</sup> ». Dans ce paradis sur terre, il fallait qu'il y eût des orangers. Pourquoi s'intéresser aux orangers ?

Cette quête et ce questionnement sont avant tout nés d'un étonnement et d'une rêverie. D'un étonnement tout d'abord. Sur les millions de visiteurs qui déambulent dans le parc de Versailles chaque année<sup>6</sup>, peu s'arrêtent à l'extrémité du parterre du Midi. Toutes sortes de raisons expliquent ce phénomène. Nous en évoquerons simplement deux. Premièrement, lorsque vous pénétrez dans le parc depuis le château, vous êtes très vite happé par les perspectives de Le Nôtre, irrésistiblement attiré par ce grand canal là-bas où Apollon vous attend sur son quadrigé doré. Miroirs d'eau, bosquets et fontaines enchantent le regard. La deuxième raison est qu'il faut descendre ces interminables escaliers, « les cent marches », pour pouvoir arpenter les allées du parterre de l'orangerie. Bien souvent, le visiteur se contente d'admirer le parterre d'en haut. Sous ses yeux s'étendent des centaines de caisses d'orangers, de citronniers, de grenadiers, de palmiers. Peut-être juge-t-il la disposition un peu trop rigide pour un citoyen du XXI<sup>e</sup> siècle épris de nature, d'écologie, héritier de générations de promeneurs de jardins à l'anglaise. De plus, le parterre de l'Orangerie et ses galeries sont ordinairement inaccessibles au commun des visiteurs, comme au temps du roi Soleil.

D'une rêverie ensuite. Cette armée végétale immobile semble veiller sur la demeure de Louis XIV. Disposée telle une garde prétorienne, elle protège son roi et maître statufié pour l'éternité. On trouve en effet une statue de Louis XIV à l'intérieur du bâtiment de l'orangerie. Cela peut paraître incongru dans un lieu voûté si dépouillé. Pourtant, la statue du roi exécutée par le Bernin, à peine installée en 1685, fut exilée au-delà de la pièce des Suisses, mais le roi trône à nouveau depuis 1986, impavide, telle la statue du commandeur dans une crypte. L'hiver, le roi peut passer en revue ses troupes encasernées pendant sept mois et l'été, cette armée immobile exhale son parfum sous la chaude caresse du soleil. Ce lieu, le roi l'aima certainement beaucoup, mais que nous dit-il de Louis XIV ? Aucun de ces agrumes vénérables n'a connu le roi Soleil, mais leurs lointains descendants qui nous charment encore, nous autres Occidentaux, nous expédient instantanément dans un imaginaire collectif tenace : l'orange unique, cadeau de Noël des enfants pauvres d'avant 1914 et de l'ère du sapin de Noël, la fleur d'oranger qui couronnait la tête des chastes mariées soumises au Code Civil napoléonien, l'essence de néroli et la sensualité de l'amour, les pommes d'or du jardin des Hespérides et aussi la fleur d'oranger parfumant discrètement les gâteaux de grand-mère. La

---

<sup>5</sup> Hugo Grotius, Épitre dédicatrice, *De jure belli ac pacis*, Paris, Aubry, 1626

<sup>6</sup> 8 millions en 2018

curiosité nous poussa donc à nous interroger sur l'origine de cette pratique de la culture sous les cieux de l'Île de France au Grand Siècle. Nous savions que l'oranger était un arbre exotique introduit à la Renaissance par les rois de France à l'occasion des guerres d'Italie, mais c'était là bien tout notre savoir. En regardant les ouvrages de la boutique de souvenir du château de Versailles, nous tombâmes sur l'ouvrage de Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*<sup>7</sup>. À sa lecture, ce fut la découverte des « orfèvres de la terre », de ce peuple de jardiniers qui œuvrèrent jour après jour, saison après saison, décennie après décennie au service du grand Roi. L'auteur ne consacrait cependant que quelques pages à la culture des orangers, mais ces dernières piquèrent notre curiosité. En effet, il n'était pas évident de se lancer dans cette recherche, tant elle paraissait anecdotique au regard de l'historiographie concernant Louis XIV. L'idée de travailler sur ces arbrisseaux fit son chemin d'autant plus que, si la bibliographie sur Louis XIV est considérable et en perpétuel renouvellement, et celle sur les jardins au Grand siècle très fournie, le silence règne sur l'histoire de la culture des orangers. Il n'existe que deux ou trois ouvrages évoquant les orangers et les orangeries. Ce sont des ouvrages qui embrassent une vaste période et ne traitent que partiellement de la culture des orangers. Le propos des auteurs est avant tout le bâtiment de l'orangerie. C'est ainsi le cas du livre *Or, orangers, orangeries* de Suzy Rozé et Marie-Noëlle Cavasse<sup>8</sup>. Cette œuvre retrace l'histoire des orangeries en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle et particulièrement, celles bâties par Mansart pour le Roi Soleil et son entourage. L'introduction de l'ouvrage se termine par cette question « la noblesse de l'oranger, enfin ne vaut-elle pas celle du Roi-Soleil ?<sup>9</sup> ». Le livre est abondamment illustré et traite des usages de l'orange et des légendes qui s'y rattachent de manière plus large en Europe. Le deuxième ouvrage *Orangeries palais de verre, leur histoire et leur évolution*, de Sylvia Skira- Saudan et Michel Saudan<sup>10</sup> traitent de l'architecture des orangeries et ceci, à travers toute l'Europe et des mutations de leurs fonctions aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles mais assez peu des orangers. Enfin, la publication la plus récente évoquant la culture des orangers dans le contexte de leur protection hivernale est *De l'orangerie au palais de cristal, une HISTOIRE des SERRES*<sup>11</sup>, d'Yves-Marie Allain. L'auteur traite des techniques de construction des serres à travers le

---

<sup>7</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Époques Champ Vallon, 2001.

<sup>8</sup> Suzy Rozé, Marie-Noëlle Cavasse, *Or, oranges, orangeries*, Paris, éditions Ipomée-Albin Michel, 1993.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>10</sup> Sylvia Skira-Saudan, Michel Saudan, *Orangeries, palais de verre, leur histoire et leur évolution*, Cologne, Evergreen, 1998.

<sup>11</sup> Yves-Marie Allain, *De l'orangerie au palais de cristal, une HISTOIRE des SERRES*, Versailles, Éditions Quae, 2010.

monde depuis les années 1600 jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage est particulièrement intéressant, car il retrace aussi l'évolution des techniques et l'application des progrès scientifiques et industriels dans le domaine horticole, mais il ne traite pas spécifiquement de l'histoire de la culture des orangers. Sur le plan proprement historique, deux articles « orangerie »<sup>12</sup> et « orangers »<sup>13</sup> dans *Versailles, histoire, dictionnaire et anthologie*, évoquent la culture des orangers, ils renvoient à des sources qui nous ont aidés, mais leur contenu est avant tout descriptif.

À quoi attribuer ce silence ? Tout d'abord, l'oranger n'a pas de symbolique forte, il n'a point la renommée poétique et amoureuse de la rose. Il n'est pas un végétal emblématique comme le lys de la royauté. Ensuite, il n'a point de racine dans la mythologie gréco-romaine, car ni les Grecs ni les Romains n'ont connu cet arbre. Ils ont dû se contenter du citronnier et encore à une époque tardive de l'Antiquité. Pline l'Ancien ne fait que mentionner le cédratier sous l'appellation de « pomme d'Assyrie »<sup>14</sup>. Il n'y a pas de légende le mêlant aux dieux païens comme l'olivier, la vigne ou le chêne. Il n'est associé à aucun triomphe comme le laurier. Il n'a pas non plus intéressé la symbolique chrétienne car il n'est pas le bois de l'arbre de la connaissance et du péché originel comme le pommier. Il n'a pas non plus fourni la ceinture de feuilles pour cacher la nudité d'Adam et Ève comme le figuier et n'a pas même la valeur nourricière du blé. Absent de l'histoire politique, des discours et des croyances religieuses et des représentations artistiques jusqu'à la fin de la période médiévale, l'oranger semblait un tard-venu dans les sociétés européennes occidentales et condamné à la discrétion aux yeux des sociétés et des historiens.

Étudier la culture et la représentation de la culture des orangers sous le règne du roi Soleil impliquait au départ une difficulté méthodologique. À quel domaine de l'histoire pouvions rattacher cette étude ?

De prime abord, étudier un végétal implique de s'intéresser à l'histoire naturelle ; celle-ci regroupe différentes branches comme la biologie, la zoologie, l'astronomie, la chimie, la botanique et la médecine. Nous sommes allés voir dans le domaine de la botanique ce qu'il en était des agrumes. Tout naturellement nous avons cherché des ouvrages retraçant l'histoire de la culture des orangers. Ce sont tout d'abord des ouvrages dédiés aux sciences naturelles

---

<sup>12</sup> Mathieu Da Vinha, Raphaël Masson (dir.), *Versailles, Histoire, dictionnaire, anthologie*, Paris, Éditions Robert Laffont, Bouquins, 2015, p. 525-526.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 526-528.

<sup>14</sup> Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, Paris, Gallimard, collection la Pléiade, 2013, livre XIII (103), p. 636 : « Il existe un autre arbre du même nom, portant une pomme exécrée par les uns à cause de son odeur et de son amertume, recherché par les autres ; il orne même les maisons ; il ne convient pas d'en parler plus en détail ».

qui nous ont fourni les premiers éléments et plus particulièrement, les livres du XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'ouvrage d'Antoine Risso et d'Antoine Poiteau, publié en 1818<sup>15</sup> sous le titre *Histoire naturelle des orangers*, puis une nouvelle fois en 1822<sup>16</sup> sous la dénomination *Histoire et culture des orangers*. Les auteurs ne font que proposer des mythes et des légendes, mais aucune donnée historique fiable : « La plus ancienne notion qui nous soit parvenue sur l'Oranger, est liée à des expéditions d'Hercule : la fable a mis au nombre des travaux de ce héros, l'enlèvement des *pommes d'or* du jardin des Hespérides ; et quoique plusieurs hellénistes aient remarqué que le mot grec traduit par pomme d'or pouvait signifier aussi troupeau ; quoique plusieurs savants aient cru reconnaître des coings dans les fruits que le héros de Tyr tient dans sa main ; les plus habiles critiques croient cependant que ces pommes d'or étaient de véritables Oranges<sup>17</sup> ». Toutefois, Risso croit pouvoir affirmer que le citronnier et le cédratier venaient d'Asie mineure et que le bigaradier aurait été propagé par les Arabes depuis l'Inde et la Chine. De même, pour l'orange douce, elle aurait été introduite par les Portugais depuis la Chine : « Tous les auteurs s'accordent à dire que l'Oranger à fruits doux croît naturellement dans les provinces méridionales de la Chine, et dans toutes celles de la mer Pacifique ; mais il y a diverses opinions sur la marche qu'a suivie sa transmigration sur notre continent. La plupart des écrivains en attribuent la conquête aux Portugais<sup>18</sup> ». L'ouvrage de Risso et Poiteau s'attache à décrire les différentes variétés existant à son époque, soit cent soixante-neuf, chacune d'elle étant magnifiquement illustrée avec rameau, fleur, feuilles et fruit. *L'Histoire naturelle des Orangers* est avant tout un ouvrage de botanique. Outre la description des variétés, les chapitres XIII, XIV et XV comportent les méthodes de culture. Paru en 1811, à peu près à la même période que l'histoire naturelle de Risso, le *Traité du citrus* de Giorgio Gallesio (son auteur était à l'époque conseiller d'État et sous-préfet à Savone) est aussi un ouvrage de botanique qui a pour principale ambition de mettre de l'ordre dans la classification des agrumes. Son apport consiste, à partir d'expériences de culture, de greffages, d'hybridations et d'observations, à reclasser les *citrus*. Néanmoins, il est le premier à consacrer un chapitre entier, le quatrième<sup>19</sup>, à l'histoire du *citrus*. Ce long chapitre décomposé en neuf articles soumet les connaissances du XIX<sup>e</sup> siècle au regard critique de Gallesio. Sa démarche est intéressante, car elle se rapproche de celui de

---

<sup>15</sup> Antoine Risso, Antoine Poiteau, *Histoire naturelle des orangers*, Paris, Audot, 1818-1822.

<sup>16</sup> Antoine Risso, Antoine Poiteau, *Histoire et culture des orangers*, Paris, Masson, Plon, 1822.

<sup>17</sup> Antoine Risso, Antoine Poiteau, *Histoire naturelle des orangers*, Paris, Audot, 1818, p. 4.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>19</sup> Giorgio Gallesio, *Traité du citrus*, Paris, Louis Fantin, 1811, chapitre IV, Histoire du citrus, p. 193- 348.

l'historien. À la différence de Risso et Poiteau, Galesio s'attache à rechercher des témoignages scientifiques du parcours des agrumes dont l'oranger, depuis l'Antiquité jusqu'à son époque. L'auteur explique que l'oranger était inconnu de l'Antiquité romaine malgré le commerce maritime avec les côtes occidentales de l'Inde. Il en déduit d'ailleurs que l'oranger ne devait pas encore être cultivé sur la péninsule indienne au III<sup>e</sup> siècle après J.C. De même, il estime que l'Empire byzantin ne le connaissait pas davantage et rapporte que ce seraient les Arabes qui, les premiers auraient introduit l'oranger amer (bigaradier) dans l'aire méditerranéenne, mais pour lui, ce sont les croisés qui ont découvert les orangers en Syrie. Pour preuve, Galesio cite Jacques de Vitry qui est présenté comme le chroniqueur des croisades au XIII<sup>e</sup> siècle : « Outre plusieurs arbres cultivés en Italie, en Allemagne, en France et en d'autres parties de l'Europe, on trouve ici (en Palestine) des espèces particulières au pays, et dont les unes sont stériles, et les autres portent des fruits... On y voit encore des arbres, dont les uns donnent des pommes très belles, de la couleur du citron, où l'on aperçoit distinctement la marque d'une dent d'homme, ce qui les a fait généralement appeler *pomme d'Adam* : les autres produisent des fruits acides et d'une saveur désagréable, qu'on appelle limons. Leur jus sert en été pour assaisonner le poisson et la viande, parce qu'il est frais, pique le palais, et provoque l'appétit [...] On voit aussi dans ce pays une autre espèce de pommes citrines portées par de petits arbres, et dont la partie froide est moins considérable, et d'un goût désagréable et acide : ces pommes sont appelées par les naturels *oranges*<sup>20</sup> ». À travers d'autres articles du chapitre IV, Galesio s'emploie à décrire le parcours des migrations des différents types d'agrumes. La lecture de ce traité a été pour nous un apport précieux sur les origines et la diffusion des agrumes et des orangers. Toutefois, l'auteur ne nous donne que peu d'informations sur la culture des orangers au regard de la période et des limites géographiques qui nous intéressent. En 1926, Raphael de Noter publie *L'oranger et sa culture*. Dans la préface, il s'affirme comme le continuateur de Risso et de Galesio, et veut réactualiser les connaissances sur ce végétal : « Jusqu'à ce jour, aucune publication spéciale et pratique n'avait été prise à la portée des cultivateurs ou de ceux qui voulaient entreprendre la culture de l'oranger. Risso et Poiteau, en 1818, publièrent le seul ouvrage en français qui ait paru sur cette matière [...]. Depuis, rien n'indiquait aux orangistes la manière de traiter ces arbres de façon à en tirer des bénéfices<sup>21</sup> ». L'ouvrage s'inscrit aussi dans le contexte de

---

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 256 et p. 257.

<sup>21</sup> Raphaël de Noter, *Les orangers, citronniers, cédratiers et autres aurantiacées à fruits comestibles, leur culture dans toutes les parties du monde et dans le Nord*, Paris, Société d'éditions géographiques et coloniales, 1926, p. 12.

l'époque coloniale où l'Algérie, partagée en trois départements français, produisait cinq millions de kilogrammes d'oranges par an. L'ouvrage a été conçu dans le but d'augmenter les rendements des plantations d'agrumes en Algérie alors que, dans le même temps, la production allait décroissant dans le midi de la France. À travers cet ouvrage, l'auteur dresse un panorama de la production des agrumes à travers les grandes régions productrices dans le monde : Espagne, Italie, Californie, Texas, Japon.

L'intérêt botanique et économique se double d'enjeux agricoles, sanitaires et génétiques tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Nous citerons pour mémoire quelques études qui montrent que les orangers intéressent toujours les chercheurs agronomes. En 1933, Tyozaburo Tanaka fait paraître un article dans la *Revue botanique appliquée et d'agriculture coloniale* dans lequel il se livre à une étude approfondie des mentions de la culture des agrumes dans les sources chinoises et japonaises anciennes mais aussi sur leurs implantations et donc leur acclimatation dans les différentes régions du Moyen Orient, de l'Afrique de l'Europe et de l'Amérique<sup>22</sup>. Il concluait ainsi : « La formation de la flore actuelle du Citrus des divers pays du monde présente un rapport étroit avec l'histoire des migrations de la plante à partir du genre Citrus. Le principal centre de l'ensemble du groupe est localisé dans l'Inde et les zones de distribution s'étendent jusqu'à la Chine centrale, au Sud de la Chine et le Japon, et la région malaise. Les principaux membres des citrus à fruits comestibles furent disséminés par l'homme de l'Inde et de la Chine principalement [...]. Pour faire progresser la culture du citrus, les procédés à suivre dans cette voie résideront dans des introductions en masse et dans l'échange de formes locales<sup>23</sup> ». En 1954, Pierre Barrère fait à son tour une synthèse sur les agrumes dans le monde à travers un article intitulé *Les agrumes dans le monde*<sup>24</sup>. Dans la bibliographie de cet article, il y a la mention de la thèse de doctorat en droit de Paul Robert soutenue en 1945 *les agrumes dans le monde et le développement de leur culture en Algérie*, (elle fut publiée en 1947). L'article de Pierre Barrère dresse la carte des grandes régions agrumicoles dans le monde et les problèmes que suscite la concurrence grandissante des différents producteurs en cette période des Trente glorieuses, mais aussi de domination coloniale en déclin, l'on apprend ainsi qu'en 1954, « l'Afrique du Nord française est devenue le deuxième producteur mondial d'agrumes ; sa part du commerce mondial, de 3.8 % avant,

---

<sup>22</sup> Tanaka Tyozaburo, « Acclimatation des citrus hors de leur pays d'origine », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, 13<sup>e</sup> année, bulletin n°143, juillet 1933, p. 480-494.

<sup>23</sup> *Ibidem*, p. 491-492.

<sup>24</sup> Barrère Pierre « Les agrumes dans le monde ». Premier article, *Cahiers d'outre-mer*. N°26 – 7<sup>e</sup> année, Avril-juin 1954. p. 155-194.

est passée de nos jours à 16 %<sup>25</sup> ». Cet intérêt pour les agrumes va se modifier sur le plan scientifique dans les années 1980. La mondialisation des échanges est aussi celle des maladies et les agrumes, comme d'autres arbres exotiques, en sont victimes : *tristeza*, *exocortis*, *citrus sudden death* et *huanglongbing* ou *greening* se diffusent à travers le globe<sup>26</sup>. Ce phénomène oblige différents instituts de recherches à pousser leurs investigations en génétique pour trouver des variétés par greffage ou hybridation qui puissent affronter ces épidémies tout en maintenant des rendements importants. Ainsi le mystère des origines des *citrus* doit-il être levé pour mieux lutter contre les menaces bactériologiques, les récents progrès de la génétique vont le permettre. En 2014, le consortium international de géonomique des agrumes établit la séquence génétique de référence des agrumes. Dans les années suivantes, les équipes espagnoles, américaines et françaises, du Cirad et de l'Inra analysent l'évolution du genre *citrus* et des genres apparentés. Elles ont re-séquéncé le génome de soixante variétés et formes sauvages. Le résultat révéla un certain nombre de surprises en 2018 . Dans leur ouvrage, *Les clémentiniers et autres petits agrumes*<sup>27</sup>, Camille Jacquemond et Franck Curk présentent le genre *citrus* de la manière suivante : « [...] les agrumes se répartissent en trois genres botaniques, sexuellement compatibles entre eux : *Poncirus*, *Fortunella* et *Citrus*. Ces trois genres appartiennent à la tribu des *Citreae*. Les *Poncirus* ne produisent pas de fruits comestibles, mais sont utilisés comme porte-greffes, car ils confèrent certaines résistances ou tolérances intéressantes. Les *Fortunella* produisent des petits fruits qui se dégustent avec la peau : les kumquats. Enfin, le genre *Citrus* regroupe toutes les autres espèces d'agrumes ; c'est la taxonomie de ce dernier qui est sujette à controverse<sup>28</sup> ». Notre sujet ne concerne donc

---

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 174.

<sup>26</sup> Jean Pierre Thermozy, Yves-Marie Allain, Les Agrumes : regard multiple, du cultural au culturel, Histoire et science du végétal ; approches interdisciplinaires, Angers, 8-9 décembre 2014.

<sup>27</sup> Camille Jacquemond, Franck Curck, Marion Heuzet, coord., *Les clémentiniers et autres petits agrumes*, Versailles, Éditions Quae, 2013, réimpr 2018.

<sup>28</sup> « La taxonomie ou taxinomie (du grec, *taxis*, rangement, et *nomos*, loi) est une science qui a pour objet de décrire les organismes vivants (ou disparus) et de les regrouper en entités appelées taxons (familles, genres, espèces, etc.) afin de pouvoir les nommer et les classer selon les lois de la systématique. La systématique est la méthode de classement des taxons. Elle est aujourd'hui non plus basée uniquement sur des critères morphologiques mais sur l'évolution généalogique des êtres vivants au cours des âges. [...] Les espèces sont nommées selon le système binominal mis en place par Linné, scientifique suédois du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un nom d'espèce est la combinaison de deux mots latins, écrits en italique : un nom de genre dont la première lettre est en majuscule, suivi d'in nom d'espèce tout en minuscules. Le genre est un taon regroupant plusieurs espèces. Une espèce est subdivisée en variétés. Une variété est un ensemble d'individus, une « population », qui diffère des autres variétés de cette espèce par un ensemble de caractères, ou « phénotypes ». Le phénotype est un ensemble de caractères propres à une variété, dans un environnement donné (coloration de la peau du fruit, productivité élevée, fort tau d'acidité dans les fruits, etc.). Le génotype est au sein du génome d'un individu, un ensemble de gènes qui, combinés à l'influence des conditions du milieu (sol, climat, etc.) sont responsables du phénotype caractérisé. Le génome est la totalité des gènes présents dans les cellules d'un individu... », citation

que le genre *citrus*, car les *Poncirus* n'avaient aucun intérêt esthétique ou économique pour les contemporains de Louis XIV et les *Fortunella* n'ont été introduits qu'au XIX<sup>e</sup> siècle en Europe. C'est aussi dans le genre *citrus* que les résultats sont déroutants : « Les résultats de nombreux travaux, axés sur la variabilité morphologique ou la variabilité génétique, convergent vers l'existence de trois taxons à l'origine de l'ensemble des citrus cultivés, qui se seraient diversifiés dans les trois zones géographiques distinctes : les pamplemoussiers seraient originaires de l'archipel malais ; les cédratiers auraient évolué dans le nord-est de l'Inde et dans des régions voisines ; les mandariniers se seraient diversifiés dans une région qui couvre le Vietnam et la Chine du Sud<sup>29</sup> ». Les résultats des études génétiques montrent ainsi que le bigaradier serait un hybride direct entre pamplemoussier et mandarinier ; l'oranger initial aurait été le résultat de plusieurs croisements successifs entre hybrides interspécifiques pamplemoussier et mandarinier ; le citronnier découlerait d'une hybridation entre un bigaradier et un cédratier ; le bergamotier serait apparu en Calabre au XVI<sup>e</sup> siècle après hybridation entre un citronnier et un bigaradier. Cette incursion dans l'histoire naturelle est surtout celle d'un regard culturel, celui des agronomes, des scientifiques et des généticiens et des géographes. Si nous avons trouvé des pistes intéressantes dans notre quête, ces études n'ont pas de vocation historique propre.

Il faut donc regarder notre sujet selon une approche de l'histoire culturelle, mais aussi sociale. Nous pourrions utiliser l'expression « socio-culturelle ». L'histoire culturelle est souvent associée à l'histoire des mentalités. Cette dernière est apparue au début des années 1960 initiée par Robert Mandrou et Philippe Ariès. Nous pourrions souscrire au commentaire qu'en font Jean-Maurice Bizière et Pierre Vayssière : « ce « nouveau territoire » faisait appel aux compétences de l'ethnologue, du psychologue, de l'historien quantitativiste et même du structuraliste ! Domaine élastique, assurément, allant des comportements sexuels jusqu'aux attitudes devant l'impôt en passant par la perception du temps, la sociabilité, la fête ou les représentations de Satan<sup>30</sup> ». Les auteurs ajoutent « Ambiguïté d'un mot (les mentalités) qui prétendaient embrasser ce « troisième niveau d'histoire qui régit les principes, les valeurs, les croyances et les pratiques<sup>31</sup> ». Or, la difficulté de ce travail est que l'objet en est un végétal. Même s'il est associé au roi Louis XIV, ce n'est pas ce dernier qui est au cœur de notre étude.

---

extraite de Camille Jacquemond, Franck Curck, Marion Heuzet, coord., *Les clémentiniers et autres petits agrumes*, Versailles, Éditions Quae, 2013, réimpr 2018, p. 22.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 24.

<sup>30</sup> Jean-Maurice Bizière, Pierre Vayssière, *Histoire et historiens Antiquité, Moyen Age, France moderne et contemporaine*, Paris, Hachette, 1995, p. 195.

<sup>31</sup> *Ibidem*, p.195.

Nous n'analyserons pas le règne du roi. Le règne du Grand Roi a fait l'objet de très nombreuses biographies au fil des décennies dans un souci de renouvellement des approches du Roi-Soleil. Nous citons pour mémoire les grandes parutions ; en 1986, *Louis XIV* de François Bluche<sup>32</sup> ; en 1995, *Louis XIV* de Jean-Christian Petitfils<sup>33</sup> ; en 2005, *Le règne de Louis XIV*, d'Olivier Chaline<sup>34</sup>, en 2013, *Louis XIV, homme et roi*, de Thierry Sarmant<sup>35</sup> ; en 2019, *Louis XIV, la gloire et les épreuves*, de Jean-Christian Petitfils<sup>36</sup>. Il s'agit aussi de détacher la culture de l'oranger du domaine plus vaste de l'histoire des jardins. L'oranger se trouve ainsi aux confins de la vie de Cour, dont il est un des éléments de décor, un objet esthétique. Le silence notable sur l'usage de ses fruits dans les textes ou les pièces comptables concernant les fruits (il devait y en avoir de toutes façons, au regard des centaines d'arbres présents dans les jardins royaux) et la littérature concernant leur culture en caisse montrent que la culture de l'oranger et ses représentations participent d'une dimension historique, c'est à dire d'une histoire sociale et artistique du Grand Siècle. Selon nous, la culture des orangers peut s'inscrire dans l'histoire sociale. Thierry Sarmant remarque dans son livre concernant les demeures du Soleil<sup>37</sup> que l'histoire de Versailles traitait peu des aspects artistiques du règne de Louis XIV : « Jusqu'à présent, l'histoire politique, l'histoire administrative, l'histoire économique n'ont pas fait du grand atelier de Versailles un champ privilégié de leur étude. Les profanes ont hésité à franchir le seuil du temple. Cette timidité est regrettable à bien des égards<sup>38</sup> ». Il cite toutefois quatre exceptions notables : Jean-François Solnon<sup>39</sup>, William Richey Newton<sup>40</sup>, Vincent Maroteaux<sup>41</sup> et Frédéric Tiberghien<sup>42</sup>. L'approche de ces quatre historiens est en effet tournée vers une relecture différente du règne de Louis XIV. La dimension intime de sa personnalité, ses intérêts, ses contradictions aussi sont passées à travers des lectures et des tamis différents. Par exemple, Vincent Maroteaux montre la logique qui anime le roi dans sa volonté continue d'agrandir son domaine versaillais par toutes sortes d'achats, d'échanges de terres comme n'importe quel propriétaire terrien ou seigneur de son temps. Sa patience et sa ténacité dans cette entreprise à cette échelle intime peuvent aussi se

---

<sup>32</sup> François Bluche, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.

<sup>33</sup> Jean-Christian Petitfils, *Louis XIV*, Paris, Perrin, 1995.

<sup>34</sup> Olivier Chaline, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2005.

<sup>35</sup> Thierry Sarmant, *Louis XIV, homme et roi*, Paris, Tallandier, 2013.

<sup>36</sup> Jean-Christian Petitfils, *Louis XIV, la gloire et les épreuves*, Paris, Tallandier, 2019.

<sup>37</sup> Thierry Sarmant, *Les demeures du Soleil, Louis XIV Louvois et la surintendance des Bâtiments du Roi*, Champ Vallon, 2003.

<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 19.

<sup>39</sup> Jean-François Solnon, *La Cour de France*, Paris, 1987.

<sup>40</sup> William R. Newton, *L'Espace du roi : la cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, 2000.

<sup>41</sup> Vincent Maroteaux, *Versailles : le roi et son domaine*, Paris, 2001.

<sup>42</sup> Frédéric Tiberghien, *Versailles : le chantier de Louis XIV*, Paris, 2002.

transposer dans les grandes entreprises territoriales du souverain. Frédéric Tiberghien, quant à lui, s'est attaché à restituer l'histoire du chantier de la construction du chantier de Versailles : « l'objet de ce livre est de s'intéresser à ces acteurs encore trop méconnus et de rapporter, à travers les documents et témoignages qui en sont conservés, la manière dont fut conduit le plus grand chantier d'Europe à cette époque<sup>43</sup> ». Il est à souligner que cette approche différente est due aussi à la formation des auteurs : Vincent Maroteaux est archiviste paléographe et Frédéric Tiberghien est maître des Requêtes. Le regard de ces auteurs sur les archives n'est pas exclusivement celui d'un historien. L'histoire sociale est donc dans la relecture d'un fait qui n'est pas par nature historique. Il le devient par l'interprétation du fait constaté, si minime soit-il, comme un élément signifiant d'un tout. Pour Thierry Sarmant, l'historien de l'art « considère en effet des œuvres et des artistes, éventuellement des commanditaires, des critiques, un public. Le contexte politique, social, économique ne l'intéresse que secondairement<sup>44</sup> ». Étudier la culture des orangers peut s'inspirer de cette méthode, car les enjeux de celle-ci sont aussi artistiques, puisque « esthétiques ». Toutefois, ce travail n'a pas comme unique objectif de montrer que l'oranger est un objet d'art, mais plutôt l'élément d'un art de vivre du Grand siècle. Si nous le considérons sous cet angle, il devient un élément de l'histoire des mentalités. En effet étudier la culture des orangers dans un système monarchique oblige aussi à se mettre dans l'optique de « l'historien de la politique, de l'administration ou de l'économie<sup>45</sup> ». Thierry Sarmant, quant à lui, suit une toute autre démarche que son collègue historien de l'art ; « Négligeant les aspects proprement artistiques des fonds qui touchent aux commandes publiques, il doit en extraire de quoi nourrir une histoire de l'État et une histoire politique renouvelées par l'étude du processus de la prise de décision, le *decision-making* des historiens anglo-saxons [...]. Au-delà de la peinture statique qu'offraient jadis les historiens du droit et des institutions, c'est-à-dire une étude dynamique des fonctionnements et des pratiques politiques et administratives qu'il s'agit désormais de procéder<sup>46</sup> ».

Étudier la culture des orangers, c'est aussi parcourir l'ensemble de la société française. Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, différents travaux ont permis de mettre la lumière sur le monde des jardiniers royaux et sur tous ceux qui ont œuvré à façonner

---

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>44</sup> Thierry Sarmant, *Les demeures du Soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des Bâtiments du Roi*, Champ Vallon, 2003, p. 19.

<sup>45</sup> *Ibidem*, p. 19.

<sup>46</sup> *Ibidem*, p. 20.

les jardins du Grand siècle. Les plus humbles ne sont que des noms, des professions et des sommes d'argent consignées dans les Comptes des Bâtiments du roi, mais leurs tâches permettent aussi de comprendre le fonctionnement des jardins royaux. La production de biographies de jardiniers nous a permis de comprendre les réseaux complexes, familiaux et professionnels et souvent les deux à la fois, qui constituent le monde des « orfèvres de la terre ». Nous avons ainsi découvert que diriger la culture des orangers était souvent réservé à la parentèle proche ou éloignée d'André Le Nôtre. Les ouvrages de Patricia Bouchenot-Déchin<sup>47</sup> et de Dominique Garrigues<sup>48</sup> nous ont apporté de précieux renseignements à ce sujet. Les jardiniers des orangers occupent donc des situations très variées qui complètent leurs autres charges, mais il apparaît qu'ils ont été sous l'œil vigilant, exigeant, mais aussi bienveillant du roi Soleil.

Étudier la culture des orangers sous Louis XIV participe d'un contexte contemporain, celui de la transition écologique, de l'interrogation de nos sociétés industrielles et de leur rapport à cette nature qu'elle détruit chaque jour davantage, de l'histoire environnementale. L'histoire de la culture de l'oranger peut aussi s'inscrire, sur un temps très restreint, dans cette perspective. En effet, comme le soulignait Pauline Leplongeon dans l'introduction de sa thèse *Histoire culturelle de la noix et du noyer en Occident de l'Antiquité romaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>49</sup> : « La noix et le noyer nous rapprochent également de l'histoire environnementale qui apparaît aux États-Unis dans les années 1970 et dont la finalité est précisément de comprendre la relation des hommes avec le reste de la nature avec tous les éléments qui rendent possible et conditionnent leur existence [...]»<sup>50</sup>. Sous le règne de Louis XIV, la nature est avant tout perçue comme l'œuvre de Dieu, une création donnée aux hommes et dont ils disposent à leur gré. Le roi, en créant ses immenses jardins, fait œuvre de domination et affirme le génie de l'homme face aux caprices de la nature. La culture et la représentation de l'oranger participent à cette idée de domination de la nature avec toutes les limites qu'elle impose : les hivers rigoureux, les tempêtes et les maladies, le rythme des saisons. Cette culture particulière comporte en elle-même toutes les contradictions des sociétés face à la nature, dompter cette dernière tout en l'admirant. Cette réflexion sur la place de la nature dans les sociétés s'est

---

<sup>47</sup> Patricia Bouchenot-Dechin, *Henry Dupuis*, Perrin-château de Versailles, 2001, rééd. 2007 (Grand Livre du mois, 2001 ; France Loisirs, 2011), Patricia Bouchenot-Dechin. *André Le Nôtre*, Fayard, 2013.

<sup>48</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Époques Champ Vallon, 2001.

<sup>49</sup> Pauline Leplongeon, *Histoire culturelle de la noix et du noyer en Occident de l'Antiquité romaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Histoire. PSL Research University, 2017. Français. NNT : 2017 PSLEP038. tel-02106739

<sup>50</sup> *Ibidem*, p. 8.

développée à travers la recherche historique et botanique sur les plantes exotiques et leur acclimatation sous d'autres cieux. Il y a une mondialisation botanique comme il y a une mondialisation économique. Sous Louis XIV, un certain nombre de savants ont participé à des expéditions botaniques et scientifiques. Dans les années 1990, alors que la mondialisation s'accélérait, différents ouvrages ont montré la genèse et la diffusion de plantes d'outremer comme celui de José E. Mendès Ferrao, *Le voyage des plantes & les grandes découvertes* (1995)<sup>51</sup> ou bien celui de Lucile Allorge avec Olivier Ikor, *la fabuleuse odyssée des plantes, les botanistes voyageurs, les Jardins des Plantes, les Herbiers* (2003)<sup>52</sup>. Parallèlement, certains centres de recherche ont créé des bases de données sur les végétaux comme la base Hortus du centre de recherches du château de Versailles ou la création du centre Végépolys en 2004 à Angers, centre de recherches scientifiques dans le domaine du végétal et qui comporte aussi des laboratoires sur l'histoire du végétal. La compréhension de la culture de ces plantes venues d'ailleurs et de leur culture permet aussi d'appréhender une histoire des soins qu'il a fallu leur prodiguer et des maladies qu'il leur a fallu affronter il y a trois siècles. Les chapitres des traités sur les orangers définissant la composition des terres et des apports nutritifs à donner à ces arbres gourmands démontrent qu'il était possible de pratiquer une culture hors sol de qualité avant les engrais chimiques et les pesticides de l'ère industrielle.

Enfin, étudier l'histoire des orangers, c'est aussi réfléchir à l'émergence de plus en plus prégnante de l'histoire patrimoniale ou pour être plus précis du développement de la notion de patrimoine végétal. Depuis longtemps, certaines villes ou certaines associations se sont engagées dans la reconnaissance des végétaux ou de productions horticoles et fruitières comme des éléments de notre histoire collective. Dès les années 1960, la ville d'Angers a milité dans ce sens : au moment de la création de l'université d'Angers en 1971, la formation d'un pôle dédié à l'histoire du végétal a été inscrite dans son ADN : « la patrimonialisation du végétal est un processus inséparable de cette dynamique collective. S'il découle, en grande partie, de la volonté affirmée de tous ces acteurs de faire du végétal une signature angevine, originale et prometteuse, il ne peut pas être réduit à un effet de leur communication institutionnelle. Il rejoint, en effet, des processus généraux qui, depuis les années 1970, contribuent à la patrimonialisation des domaines naturels culturels liés au végétal<sup>53</sup> ». À tous

---

<sup>51</sup> José E. Mendès Ferrao, *Le voyage des plantes & les grandes découvertes*, Paris, Éditions Chandeigne, 2015.

<sup>52</sup> Lucile Allorge, Olivier Ikor, *La fabuleuse odyssée des plantes, les botanistes voyageurs, les Jardins des Plantes, les Herbiers*, Paris, JC Lattès, 2003.

<sup>53</sup> Cristiana Oghina-Pavie, *De l'horticulture au végétal : patrimoine et identité végétale*, 2013.

les niveaux, cette prise de conscience du fait que les arbres ne sont pas que des végétaux et des producteurs de bois mais qu'ils témoignent aussi du passé des hommes et de la nature fait son chemin. Dans la préface du livre *Arbres remarquables en Maine-et-Loire*<sup>54</sup>, André Lardeux, Sénateur et Président du Conseil Général du département du Maine-et-Loire et Christian Gaudin, Sénateur et président du CAUE de Maine-et-Loire écrivent : « L'inventaire des arbres remarquables, réalisé durant deux ans en Maine-et-Loire, montre à quel point ce patrimoine "enraciné" brille par sa qualité et sa diversité. Que ce constat positif soit pour nous une invitation à faire encore mieux puisque, comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : "La terre, nous ne l'héritons pas de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants"<sup>55</sup> ». À une échelle nationale et européenne se mettent en place des programmes de recherches sur le végétal dans les grands jardins européens à l'Époque moderne auquel a participé le centre de recherches du château de Versailles entre 2007 et 2013 sous la direction de Monique Mosser, ingénieure d'études au centre national de la recherche scientifique, centre André Chastel (Paris-Sorbonne), historienne de l'architecture et de l'art des jardins. La base Hortus du centre de recherches du château de Versailles entreprend depuis plusieurs années le recensement et la numérisation de documents conservés aux Archives nationales dans le but de les mettre à la disposition des chercheurs, leur permettant de notables économies de temps et de déplacements. Le centre de recherches du château de Versailles été créé en 2006 et n'a cessé de d'enrichir sa base de données sous formes de dépouillements d'archives de provenances diverses (Archives nationales, départementales, Bibliothèque nationale, etc.), de multiples documents numérisés étant répartis dans différents corpus électroniques accessibles en ligne.

## Sources et méthodologie

De quoi disposons-nous au niveau des sources ? Il y a en à la fois beaucoup et trop peu dans ce genre de recherches. Il fallait à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs. Les matériaux apparaissent au premier abord très dispersés.

La première catégorie de sources est formée des pièces comptables rassemblées dans les *Comptes des Bâtiments du Roi*. Recenser le nombre d'orangers possédés par le roi Soleil

---

<sup>54</sup> Eric Jaboll, Bruno Rousseau, Bruno Letellier, Jean-Pierre Ducos et Sandrine Prouteau, *Arbres remarquables en Maine-et-Loire*, Angers, Imago, Éditions du CAUE de Maine-et-Loire, 2003.

<sup>55</sup> *Ibid.* p. 3.

est nécessaire pour estimer l'ampleur d'une mode et d'une passion royale, mais il est difficile de savoir si le phénomène est le déclencheur d'une pratique sociale chez les élites du Grand Siècle ou bien s'il en est la conséquence, une des manifestations les plus éclatantes. En effet, tout ce qui touche à ce monarque semble émaner de lui. Les *Comptes des Bâtiments du Roi* fournissent des données quantitatives même s'il faut émettre des réserves sur leur fiabilité. Nous nous en sommes tenus à l'édition que Guiffrey en a faite<sup>56</sup>. Le mérite de ce travail, outre le fait de rendre lisible une masse considérable de pièces comptables et de mettre à la disposition du chercheur des données classées et exploitables, la présence d'index, permet l'accès immédiat au millier de mentions de dépenses concernant de près ou de loin la culture des orangers dans les demeures royales de 1664 à 1715. Les *Comptes des Bâtiments* permettent aussi d'apercevoir les Français, au gré des mentions comptables, depuis le roi Soleil jusqu'à l'ouvrier qui se casse un bras sur le chantier de Versailles. C'est encore une immersion dans le cycle des saisons dans les jardins royaux année après année. Les sources comptables restent néanmoins partielles. Même si les *Comptes des bâtiments du roi* existaient avant le règne de Louis XIV, force est de constater qu'ils demeurent partiels avant la réorganisation que Colbert en fit. La consultation des comptes des bâtiments entre 1643 et 1663 laisse à penser, par leur sécheresse, qu'ils sont incomplets<sup>57</sup>. Les *Comptes des bâtiments* de 1664 à 1715 permettent de fournir un certain nombre de données, même s'il existe des doublons et des omissions. Ils donnent d'abord des preuves de l'existence de la culture des orangers dans un certain nombre de résidences royales. Le premier constat que nous avons pu faire est que la présence des orangers est circonscrite aux résidences royales anciennes comme les Tuileries, Fontainebleau et Saint-Germain-en-Laye. Celles-ci ont été embellies et entretenues par les rois Valois et les premiers Bourbon. Ce sont des collections héritées de la Renaissance mais d'autres résidences comme les châteaux de Madrid, Chambord, Amboise, Blois ne semblent pas en posséder. Le deuxième constat est que Louis XIV a doté de collections d'orangers les résidences qu'il a fait édifier : Versailles, Trianon, Clagny. Pour le roi, les orangers ont fait partie de son horizon quotidien, à l'exception notable de la résidence de Marly qui ne semble n'avoir jamais été dotée ni d'orangers ni d'orangerie. Bâtie à partir de 1679 mais surtout fréquentée par le roi à partir de 1685, Marly ne semble pas avoir eu

---

<sup>56</sup> Jules Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV (1664-1715)*, Paris, Imprimerie nationale, 1881-1901, (5 vol :I-1664-1680 Colbert ; II- 1681-1687 Colbert et Louvois ; III-1688-1695 Louvois et Colbert de Villacerf ; IV- 1696- 1705 Colbert de Villacerf et Hardouin-Mansart ;V-1706-1715Hardouin-Mansart et le duc d'Antin).

<sup>57</sup> A..N, O<sup>1</sup>2127, A.N, O<sup>1</sup> 2128.

vocation à accueillir des orangers, les séjours royaux s'y font plus longs à partir de 1700<sup>58</sup>, mais à cette époque, les achats d'orangers, comme en témoignent les *Comptes des Bâtiments*, ont cessé depuis les années 1690. L'étude des *Comptes des Bâtiments* permet donc d'établir des statistiques qui, bien qu'incomplètes, permettent de replacer la culture des orangers dans l'évolution des jardins royaux. Ils nous ont permis de fournir une première trame à notre travail. Nous avons procédé de la manière suivante pour établir des données quantitatives. Nous nous sommes servis de l'édition de Guiffrey. Lorsque les données reposaient sur des documents « condensés », c'est-à-dire qui résumaient plusieurs pages, nous avons procédé directement à l'examen de certaines pièces comptables aux Archives nationales.

La deuxième catégorie de sources est celle de la correspondance du roi, de ses ministres et de ses courtisans. Les lettres du roi à Colbert, celle de Louvois à ses correspondants, les lettres du roi retrouvées dans certains dossiers conservés aux Archives nationales traduisent à la fois un souci continu du roi pour l'achat, l'entretien et les soins prodigués aux orangers mais aussi laissent entrevoir un aspect méconnu de l'histoire économique de la France moderne, celui des circuits commerciaux des orangers. La correspondance est révélatrice du degré d'organisation et des réseaux mobilisés pour fournir le roi. En cela, les circuits sont à peu près les mêmes que ceux utilisés aussi bien pour les matériaux précieux comme le marbre, nécessaire à la construction et à la décoration de Versailles et des autres maisons royales ou bien encore aux tableaux et objets d'art venus d'Italie.

La troisième catégorie de sources est la série de la maison du roi (elle comporte 1 234 cartons et 2 910 registres) conservée aux Archives nationales dans la sous-série O. Cette série contient les archives privées de la Couronne ainsi que plusieurs sous-ensembles. Parmi ceux-ci, nous nous sommes intéressés aux *Actes royaux du secrétariat de la maison du roi*, plus particulièrement la sous-série O<sup>1</sup> 1 à O<sup>1</sup> 128. Le second sous-ensemble qui a suscité notre attention, est formé des documents concernant la *Direction générale des Bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales*. Nous avons recherché trace des orangers dans les cartons concernant les différentes maisons royales ; O<sup>1</sup>1710 Saint-Germain en Laye, O<sup>1</sup>1514-1518 Meudon ; O<sup>1</sup>1762 /A, O<sup>1</sup> 1762/B, O<sup>1</sup>1790 pour Versailles, O<sup>1</sup>1874 pour les Trianons. Dans ce second sous-ensemble se trouvent aussi les séries des comptes des bâtiments du roi ; O<sup>1</sup> 2127 à 2215, le fonds intitulé « Pépinières » : O<sup>1</sup> 2102 à 2123 et « jardins des plantes » :

---

<sup>58</sup> Thierry Sarmant, *Louis XIV, Homme et roi*, Paris, Éditions Taillandier, 2012, p.273

O<sup>1</sup> 2124 à 2126. Notre quête s'est avérée un peu décevante, car la plupart des documents conservés concernant les maisons royales sont rares avant les années 1680. Ces archives sont très diverses par leur nature, dans la mesure où l'on y trouve des pièces comptables, de la correspondance, des quittances, des documents relatifs à l'entretien des jardins, des comptes-rendus d'inspection de la reprise des orangers. Leur intérêt réside essentiellement dans les éclairages ponctuels, mais révélateurs du fonctionnement de la logistique considérable nécessaire à l'entretien de ces orangers. Le dossier concernant la commande d'orangers de 1686<sup>59</sup> est un des rares cas où nous avons tout le processus de conception et d'exécution d'une commande royale concernant les orangers.

Le quatrième type de sources est constitué par les ouvrages concernant les jardins et les traités de jardinage conservés à la Bibliothèque nationale. Nous avons eu recours aux possibilités offertes par la mise en ligne de la BNF. Les ouvrages et des traités concernant les jardins ou la culture des fleurs ou des orangers sont en petit nombre, ils sont disponibles sous des formes numérisées sur le site de la bibliothèque nationale ([bnf.fr/bibliothèque nationale de France](http://bnf.fr/bibliothèque_nationale_de_France)) ou bien sur celui de la Société nationale d'horticulture de France ([https://data.bnf.fr/fr/12080889/societe\\_nationale\\_d\\_horticulture\\_de\\_france/](https://data.bnf.fr/fr/12080889/societe_nationale_d_horticulture_de_france/)). Le XVII<sup>e</sup> siècle a vu fleurir un certain nombre de traités sur l'art de réaliser des jardins. La mode est déjà présente sous le règne de Louis XIII, le plus célèbre fut celui de Jacques Boyceau de la Barauderie, *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art divisé en trois livres. Ensemble, divers dessins de parterres, Pelouses, Bosquets, et autres ornements servans à l'embellissement des jardins*, paru en 1638<sup>60</sup>. Au début du règne de Louis XIV, à la fin de la Fronde, les jardiniers royaux comme les Mollet publient des traités<sup>61</sup> qui vont servir de bible aux gens de l'aristocratie et de la bourgeoisie, soucieux de faire dessiner et réaliser des jardins correspondants aux codes sociaux de leur époque. André et Claude Mollet sont des jardiniers du roi ; leur savoir-faire au service des parcs royaux les pousse à théoriser leur expérience pratique pour la diffuser dans les cours européennes. Le paradoxe est que cette famille de jardiniers, trente ans avant la gloire de Le Nôtre, a laissé à la postérité un savoir écrit, alors

---

<sup>59</sup> A.N., O<sup>1</sup>2102, liasse 1.

<sup>60</sup> Jacques Boyceau de la Barauderie, *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art divisé en trois livres. Ensemble, divers dessins de parterres, Pelouses, Bosquets, et autres ornements servans à l'embellissement des jardins*, Paris, Michel van Lochom, 1638.

<sup>61</sup> André Mollet, *Le jardin de plaisir contenant plusieurs dessins de jardinage tant parterres en broderie, compartiments de gazon*, Stockholm, Henry Kayler, 1651 et Claude Mollet, *Théâtre des plans et jardinages contenant des secrets et des inventions incognües à tous ceux qui jusqu'à présent se sont meslez avec un traité d'astrologie, propre pour toutes sortes de personnes et particulièrement pour ceux qui s'occupent à la culture des jardins*, Paris, Charles de Sercy, 1652.

que le maître des jardins à la française en n'a laissé aucun, si ce n'est une correspondance incomplète et quelques annotations sur des plans. Ainsi, dès 1651, André Mollet exposait-il son projet dans son adresse au lecteur :

« Ce qui faict qu'a present en France il y a de plus beaux jardins qu'en aucun lieu du monde, quant a l'artifice que l'homme y peut apporter car il y a des pays, comme en Italie & autres lieux du Midy, ou la nature faict & produit d'elle mesme toutes belles choses a souhait, comme Orangers, Citronniers, Mirthes, Iasmins, & autres raretéz [...] desquelles choses nous traiterons en son lieu en ce petit traité, comme aussi en bref de ce qui dépend du Jardin de plaisir, suivant ce que i en ay appris & pratiqué en travaillant, tant en France, Angleterre qu'Hollande, ou j'ay eu l'honneur de servir les Roys & Princes, & estant maintenant au service d'une si auguste Princesse, que Sa Majesté de Suède, je me suis efforcé a faire mon mieux pour donner quelque intelligence aux jardiniers & curieux<sup>62</sup> ».

Les destinataires « jardiniers et curieux », l'expression désigne ainsi deux types de lecteurs : le jardinier est donc celui qui va réaliser le jardin et le curieux peut désigner le propriétaire, le collectionneur, l'homme éclairé intéressé par les choses de la nature et qui aime les choses rares<sup>63</sup>. À partir des années 1650, des traités concernent plus spécifiquement des plantes et des fleurs. La culture des orangers n'échappe pas à cette tendance et une littérature se développe à travers les traités sur les jardins. Ce sont d'abord quelques pages, puis un chapitre, puis plusieurs, pour finalement constituer un traité entier. Dans *Le jardin de plaisir* de 1651, la culture de l'oranger ne couvre que trois pages. En 1658, l'ouvrage du père Triquel inclut un *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers & oliviers* qui couvre neuf chapitres et quarante six pages. Puis, en 1674, paraît *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et citronniers* » de Pierre Morin. L'ouvrage ne comporte pas moins de quatre-vingt quatorze pages. Cette littérature ne cesse de grossir et en 1692, le *Nouveau traité des orangers et citronniers* possède cent quatre-vingt-sept pages. Il est certain que les auteurs se sont en partie copiés les uns les autres, mais la multiplication des éditions et l'allongement du contenu traduit le succès d'une mode et d'un ancrage dans les mentalités du Grand Siècle.

La cinquième catégorie de sources est constituée des sources littéraires au sens large où les textes mentionnent des orangers sans que ces derniers en soient le centre d'intérêt principal. Il y a tout d'abord toute une série de descriptions concernant le château de Versailles, depuis Félibien en passant par Piganiol de la Force, les mémoires de Saint Simon,

---

<sup>62</sup> André Mollet, *Le jardin de plaisir contenant plusieurs dessins de jardinage tant parterres en broderie, compartiments de gazon*, Stockholm, Henry Kayler, 1651, adresse au lecteur. <http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traité/Images/Pdf/INHA-FR543.pdf>.

<sup>63</sup> Dictionnaire de Trévoux, compagnie des libraires associés, Paris, 1771, volume premier, p. 67.

la correspondance de madame de Sévigné, le *Mercure Galant*, les récits de voyageurs étrangers en France, les contes de fée. Tous ces textes traitent de la vie de Cour et de la vie intellectuelle en général. La lecture des descriptions et particulièrement des festivités à la cour de Louis XIV permet d'entrevoir le rôle dévolu aux orangers, « arbrisseaux verts » et autres « plantes rares » dans l'apparat la monarchie absolue.

## **Problématique et plan**

L'objet de cette étude est donc d'analyser la manière dont Louis XIV a développé et organisé la culture des orangers dans ses résidences royales. À travers les diverses sources à notre disposition, nous tenterons de montrer que Louis XIV s'inscrit dans une tradition royale en ayant une préférence pour cet arbrisseau. Nous essaierons d'évaluer l'ampleur de cette passion du roi qui n'est qu'un élément secondaire de celle, plus large, pour les jardins ; l'oranger prend aussi sa place dans la propagande et l'apparat de la monarchie absolue, et intègre ainsi la culture des élites de son époque. Toutefois, la formation de cette collection royale d'orangers implique des moyens techniques et financiers que seul le roi peut mettre en œuvre pendant une grande partie de son règne.

Notre travail se divise en trois parties : la première, intitulée « Un arbre du soleil à l'ombre du pouvoir royal », tente d'expliquer les origines de l'intérêt du Roi Soleil pour les orangers, celui-ci s'inscrit déjà dans une tradition séculaire et participe de la diffusion de cette culture dans les élites du Grand siècle. Dans la deuxième partie, « Forcer la nature ou l'art de former un sujet solaire », nous verrons que la culture des orangers dans les maisons royales s'inscrit dans un contexte économique et social particulièrement favorable, et illustre le rationalisme ambiant par les ouvrages traitant de sa culture. L'oranger est l'exemple même de l'arbre fruitier que l'on va « conduire » vers un arbre d'apparat répondant à des critères esthétiques bien codifiés, afin de l'insérer dans une nature tirée au cordeau par André Le Nôtre. Enfin, dans une troisième et dernière partie, « Un arbre traité de manière royale », nous verrons concrètement comment Louis XIV mobilise ses sujets : ministres, courtisans, marchands et jardiniers et des moyens considérables pour posséder les plus beaux orangers du monde.

# PREMIÈRE PARTIE

## L'ORANGER, L'ARBRE DU SOLEIL À L'OMBRE DU POUVOIR

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal imposa peu à peu une nouvelle image de la majesté du pouvoir. Le roi médiéval se définissait aux yeux de ses sujets à travers trois images essentielles : le chevalier qui s'incarna dans les siècles suivants dans le « roi de guerre » ; le défenseur de la foi qui devait être un modèle de piété - le roi de France n'est-il pas le roi très chrétien ? - et enfin le détenteur du pouvoir dans son aspect somptuaire. Le luxe est l'expression de la prodigalité. Il inspire le respect, parce qu'il met une distance vertigineuse entre le souverain et ses sujets. Mais le roi, par les faveurs qu'il dispense et les richesses qu'il distribue, est aussi source de générosité. Le palais est donc la représentation terrestre de cette puissance royale conférée par Dieu lors du sacre. La monarchie absolue qui se développe sous les Valois et les premiers Bourbons va renforcer cette représentation en tenant compte des apports de cette vision du monde élargi, portée par les humanistes et les Grandes Découvertes<sup>64</sup>. Le développement des jardins, la détention d'objets rares, d'antiquités grecques ou romaines et de plantes exotiques telles que l'oranger, définissent une nouvelle mythologie du pouvoir royal<sup>65</sup>. La monarchie française plus policée et raffinée s'emploie à bâtir un État moderne rationnel, prospère et efficace. Cependant, cette modernité dans laquelle s'inscrit la passion de Louis XIV pour les jardins, les palais et les orangers, reprend une tradition royale séculaire.

---

<sup>64</sup> Jean-François Solnon, *Histoire de Versailles*, Paris, Perrin, 2003, chapitre VI, p. 131-157.

<sup>65</sup> François Bluche, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, chapitre XIX, p. 536-562.



# CHAPITRE 1

## L'ORANGER, UNE PASSION ROYALE ANCIENNE

### I / L'oranger : l'héritier de la Renaissance italienne

#### a- Un cadeau de noces légendaire

La première mention écrite d'un oranger cultivé en France est probablement celle de l'histoire du bigaradier-oranger appelé « le Grand Connétable », puis, plus tard, « le Grand Bourbon<sup>66</sup> ».

L'histoire est la suivante : un jour de l'année 1421, la reine de Navarre, Léonore de Castille, épouse du roi Charles III, déguste une orange et trouvant celle-ci délicieuse, en sème les cinq pépins. Tous germent et grandissent dans le même pot. Rempotés successivement au fil du temps, ils deviennent cinq orangers vigoureux toujours plantés ensemble. En 1499, la reine de Navarre, Catherine de Foix, épouse du roi Jean III, fait cadeau de cette précieuse caisse à la reine de France, Anne de Bretagne, femme du roi Louis XII. Nous pouvons dire que cet oranger fut le premier à être cultivé dans une demeure royale française. L'arbre poursuivit ensuite son existence dans la famille des Bourbons. Il appartient ainsi au Connétable de Bourbon qui le plaça dans son château de Chantelle. Quand celui-ci trahit son roi en 1523, tous ses biens furent confisqués au profit de la couronne. À l'occasion de leur inventaire, un article spécial mentionna ce fameux oranger, rappelant l'origine de l'oranger et le décrivant comme « un oranger sur cinq branches venant de Pampelune ». L'arbre fut catalogué dans l'orangerie de Fontainebleau sous le nom de « Grand Connétable ». Louis XIV le fit apporter de Fontainebleau en 1687 pour le placer dans la nouvelle orangerie de Versailles<sup>67</sup>. C'est là que l'oranger en question terminera son existence en 1894.

Cette anecdote du « Grand Connétable » appelle plusieurs remarques. La première est que cet arbre est considéré comme un bien précieux, d'abord, parce qu'il a été semé par une personne royale et donné en cadeau à une autre personne royale. Peut-être va-t-il constituer un cadeau de noces pour le mariage d'Anne de Bretagne avec son second époux Louis XII : en effet, le 8 janvier 1499, la veuve de Charles VIII convolait pour la seconde fois avec un roi de France. C'était là un présent original, parce que singulier. Ensuite, il y a le fait que l'oranger a

---

<sup>66</sup> Antoine Risso, Antoine Poiteau, Paris, *Histoire naturelle des orangers*, Mme Hérissant Ledoux, 1818, p. 74.

<sup>67</sup> *Le Mercure Galant*, Paris, G de Luines, T. Girard et Michel Gueroult, 1687, tome 6 : juin 1687, partie 2, p. 331.

sa propre histoire: l'on connaît sa date de naissance précise, 1421, ce qui est peu courant pour un végétal. Un siècle plus tard, en 1523, il possède son nom propre, « le Grand Connétable », pour être rebaptisé sous Louis XIV, « le Grand Bourbon ». Cet arbre devient donc remarquable par sa grandeur et sa longévité et accède ainsi à la personnification. Associé à la gloire du Roi Soleil, il devient en quelque sorte le symbole du pouvoir royal et de sa pérennité : n'a-t-il pas été contemplé par les rois François I<sup>er</sup>, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII ?

Cet oranger n'est certainement pas le premier attesté dans le royaume de France, mais il est l'un des premiers assurément à être cultivé en caisse. Il existait déjà, au XV<sup>e</sup> siècle, des orangers cultivés en pleine terre. La première mention écrite de ce type d'oranger bigaradier est attestée pour l'année 1427 à Aix-en-Provence. Au XI<sup>e</sup> siècle, il y a déjà dans le sud de la France un certain nombre d'orangers en culture. Les comptes royaux de 1532 évoquent des sommes allouées pour des voyages en Provence pour aller chercher des pieds d'orangers. En 1564, le roi Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, passèrent cinq jours à Hyères et furent émerveillés par les bois d'orangers :

« [...] et le vendredy dix-huitième jour du dit mois (octobre) dîna à Gareau, pauvre village, & coucha à Cueurs, qui est une belle petite ville, auquel lieu le Roy fait son entrée. Pour ce jour 1111 lieues. Et au même lieu est le commencement des Oranges, & y en a grande abondance. Et le samedi vingthuitième jour du dudit mois dîna à la galerie des Souliers, qui est un beau château, auquel y a grande abondance d'orangers de toutes sortes<sup>68</sup> ».

Lorsque le roi Charles IX arrive à Hyères, l'auteur précise : « Autour d'icelle ville [Hyères] y a grande abondance d'oranges, & de Palmes, & Poiriers, & autres arbres qui portent le coton, qu'ils font comme forêt<sup>69</sup> ». Lorsque Charles IX fait son entrée dans la ville d'Hyères :

« Lors de son séjour du Roy à Yères-dit Pierre Manne, seigneur de Miola, les aurangiers, ponciriers et limoniers estoient chargés de fruits en grande abondance et mesme de force fleurs. Feust faict par le chemin que le Roy passoit deux rangs de petits aurangiers tous fleuris de sorte qu'ils sembloient estre venus sur le chemin. Et encore feust dressée une fontaine à quatre tuyaux d'eau naffre [eau de fleur d'oranger] qui couloit sur la teste de toute

---

<sup>68</sup> Abel Jouan, *Recueil et discours du roy Charles IX faict recueilly par Abel Jouan*, Paris, Jean Bonfons, 1566, p. 23, Gallica, Bibliothèque municipale de Lyon.

<sup>69</sup> *Ibidem*, p. 24.

la suite toutes les fois que le Roy entroit ou sortoit de la grande porte de la ville durant son séjour<sup>70</sup> ».

### **b-Une acclimatation dans les châteaux de la Loire, un emblème de la Renaissance italienne devenu français**

Le premier roi de France à s'intéresser aux orangers fut Charles VIII. Il fut le premier d'une longue série de souverains à succomber au mirage italien. La chevauchée en Italie de 1494 qui mena les Français jusqu'à Naples fut le déclencheur d'une admiration pleine de convoitise pour l'Italie de la Renaissance et pour ses trésors artistiques. Il est évident que la découverte des richesses, la luminosité du ciel, la douceur du climat, les vestiges et les vertiges de la grandeur passée de Rome ainsi que la végétation méditerranéenne apparurent comme l'image du paradis terrestre. Un âge d'or que la France ne connaissait pas encore, elle qui se relevait à peine des désastres de la guerre de Cent Ans. Il ne fallut pas longtemps au roi de France pour décider d'imiter la civilisation si raffinée de cette contrée merveilleuse : tableaux, gravures, sculptures, manuscrits prirent le chemin de la France au titre de butin de guerre. Parmi celui-ci, figuraient certainement des orangers, arbres mythiques pourtant curieusement étrangers à cette antiquité romaine que l'on admirait tant.

Le roi Charles VIII, frappé par la beauté de la villa di Poggio Reale de Naples désira recréer ce paradis sur les bords de la Loire ; pour cela, il attira nombre d'artistes italiens à sa cour et parmi ceux-ci, le « Léonard des jardins », Dom Pacello de Mercogliano (1454-1534), moine jardinier. Le roi fait construire un château en une seule année (1496), tout près du château d'Amboise. Château Gaillard, c'est son nom, devient vite le jardin expérimental des rois sous l'impulsion de son maître jardinier, Pacello de Mercogliano. Ce personnage avait travaillé pour le roi Ferdinand II d'Aragon de Naples. Il s'est installé en France à un âge avancé pour l'époque, car il avait cinquante ans et compte de longues années d'expérience en jardinage à son actif. Il va passer successivement au service des rois Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>, et concevoir pour eux les jardins d'Amboise et de Blois, mais aussi ceux du cardinal d'Amboise au Château de Gaillon dans l'Eure. Son rôle fut essentiel dans les progrès de la culture des orangers. C'est dans le domaine de Château Gaillard, près de la ville d'Amboise, qu'il va acclimater les premiers orangers en utilisant le microclimat créé par un coteau en tuf exposé au sud. Il aurait inventé la caisse en bois pour la culture des orangers, et

---

<sup>70</sup> Citation faite par Jacques Vuillet, « Les jardins royaux de Provence et le jardin botanique et d'acclimatation de Toulon », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, 20<sup>e</sup> année, bulletin n°230-231, Octobre-novembre 1940, p. 695 et tirée des *Mémoires, de Pierre Manne, Manuscrit de la collection Pereisc*, registre LXVI, bibliothèque de Carpentras.

créé aussi la première orangerie sous la terrasse du château. Le roi Louis XII, pour le récompenser de ses services horticoles éminents, lui aurait fait don de Château Gaillard en échange d'une rente annuelle de trente sols et d'un bouquet de fleurs d'orangers par an<sup>71</sup>.

Il n'y eut pas que des orangers à acclimater dans les jardins du Val de Loire. Que connaissait-on comme agrumes de l'Italie de Pacello de Marcogliano ? Le bigaradier et le cédratier (citronnier donnant de gros fruits irréguliers) ne pénétrèrent en Italie qu'au X<sup>e</sup> siècle. Le cédratier était probablement connu dès l'époque romaine grâce à la diaspora juive. Ce fruit est indispensable dans la liturgie hébraïque et plus précisément pendant la fête des Tabernacles. En revanche, le bigaradier fut introduit beaucoup plus tard dans le monde méditerranéen, probablement en Sicile par les Arabes, puis remonta lentement vers le nord de la péninsule au cours du Moyen-Âge. Une tradition tenace affirme que c'est saint Dominique qui planta le premier oranger à Rome, près de l'église sainte Sabine sur l'Aventin au début du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est sans doute pour cette raison que l'on peut toujours voir, de nos jours, ce magnifique jardin d'orangers derrière le sanctuaire, d'où l'on a un des plus beaux panoramas sur la Ville Éternelle. Au Moyen-Âge, la plupart des orangers italiens étaient plantés au pied de murs exposés plein sud, au moins dans l'Italie méridionale, mais, en Toscane, les Médicis avaient orné leurs jardins florentins de citronniers en pots de terre pour pouvoir les mettre à l'abri du gel l'hiver. Charles VIII, charmé par ces arbustes, les fit installer dans des caisses en bois à Amboise et peut-être aussi à Plessis-Lès-Tours. Le roi en aimait aussi les fruits, puisque des mauvaises langues affirmèrent que leur maître n'était pas mort de son choc contre le linteau d'une porte trop basse, mais d'avoir consommé une orange empoisonnée donnée par un ambassadeur italien. Cela relève évidemment de la légende, mais la mention de l'orange renvoie à l'idée d'un fruit exotique associé aux armes vénéneuses et subtiles en cours dans les états italiens de la Renaissance. L'oranger était indubitablement un arbre à la mode durant la Renaissance française : on le trouve représenté en marge d'un feuillet du recueil *Les Grandes Heures* d'Anne de Bretagne de Jean Bourdichon<sup>72</sup>. Stazio Gadio, dans une lettre qu'il adressa à François de Gonzague, rapporte que le roi François 1<sup>er</sup> lui fit visiter les jardins du château de Blois. « Il l'a mené dans un autre petit jardin de la reine où il y a beaucoup de cédratiers, de citronniers et d'orangers mais dans des caisses ». Le fait que l'auteur s'étonne qu'il s'agisse de caisses de bois et non de pots de terre cuite, montre que cet usage semble avoir été inventé

---

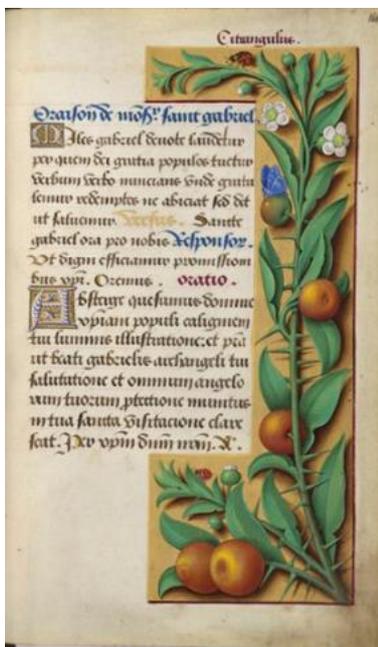
<sup>71</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *André Le Nôtre*, Fayard, 2013, chapitre premier, p. 44.

<sup>72</sup> Michèle Bilimoff, *Promenade dans les jardins disparus, les plantes au Moyen Age d'après les Grandes Heures* d'Anne de Bretagne, édition Ouest France, 2005, p. 48-49.

par les jardiniers français. La lettre est datée de 1516. En 1517, Antonio de Beatis visite à son tour les jardins du Château de Blois et apporte ainsi quelques renseignements supplémentaires quant à la culture de ces agrumes :

« Ce château a au-dessous trois jardins de plantes à fruits et à feuilles [...] Tous ces jardins, où il y avait auparavant un terrain accidenté et stérile, ont été faits par un certain don Pacello, prêtre napolitain, qui parce qu'il s'adonnait très volontiers à cette profession, fut ramené en France par le roi Charles à son retour de Naples. Et il y a presque de tous les fruits qui sont en terre de Labour, à l'exception des figues ; bien qu'il y ait quelques figuiers, ils donnent des fruits très petits et qui arrivent rarement à maturité. J'y ai vu beaucoup d'arbres portants des oranges et d'autres agrumes, de haute taille, et qui produisent des fruits tout à fait convenables, mais ils sont plantés dans des caisses de bois pleines de terre, et en hiver on les rentre sous une grande loge à l'abri de la neige et des vents dommageables, laquelle loge est dans ledit jardin, au-dessus de laquelle se trouve le logement dudit prêtre jardinier... De plantes et d'herbes à salades, il y en a en abondance : d'endives et de choux, d'aussi beaux qu'à Rome<sup>73</sup> ».

Les comptes royaux de 1539 évoquent des sommes allouées pour des voyages en Provence pour aller chercher des pieds d'orangers. Ainsi, un certain Jehan Geuffroy reçoit-il une somme de 90 livres « pour aller quérir en Provence et faire apporter ès jardins de Fontainebleau et Villiers Costeretz, orangers et autres arbres<sup>74</sup> ».



Représentation d'un oranger, folio n°168 du *Horae ad usum romanum* dites *Grandes Heures d'Anne de Bretagne* (Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France à la cote Ms lat. 9474).

C'est sans doute une des premières représentations de l'oranger en France. Comme l'indique la fréquence et la longueur des épines, il s'agit ici d'un bigaradier non greffé.

<sup>73</sup> Marc Hamilton Smith, « François I<sup>er</sup>, l'Italie et le château de Blois, Nouveaux documents, nouvelles dates », *Bulletin Monumental*, tome 147 n°4, année 1989, p. 307-323.

<sup>74</sup> Léon de Laborde, *Les comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571) suivi de documents inédits sur les châteaux royaux et les Beaux Arts au XVI<sup>e</sup>*, tome second, Paris, J. Baur, librairie de la société, 1880, p. 361.

## II/Le rôle des reines de France et des premiers Bourbons dans la diffusion de la culture des orangers en Ile de France

### a- Des orangers pour consoler trois reines veuves

Cet intérêt royal aurait pu s'éteindre avec la fin des prétentions sur l'Italie et les guerres de religion, mais il n'en fut rien, car deux reines de France d'origine italienne eurent à cœur de posséder des orangers. Il s'agit de Catherine et de Marie de Médicis. L'une, épouse, puis veuve inconsolable d'Henri II, l'autre d'Henri IV. Ces deux femmes n'avaient guère de traits communs, si ce n'est d'appartenir à la même famille et de partager la nostalgie et la passion pour les jardins. Ces jardins sont ceux de leur Toscane natale. Catherine de Médicis avait connu les somptueux jardins des villas de sa famille, Caffagiolo, Careggi, mais aussi ceux de Rome où elle demeura avant son mariage sous la garde de son grand-oncle, le pape Clément VII. Marie de Médicis avait en effet passé de longues heures à se promener dans les allées des jardins de Boboli bordés de citronniers. Veuve du roi Henri II, Catherine de Médicis se lança dans la construction du palais des Tuileries à partir de 1564, cinq ans après la mort tragique de son mari. Outre ce palais hors de l'enceinte de Paris, elle fit édifier par Jean Bullant à l'intérieur de la ville, à partir de 1575, une résidence baptisée « hôtel de la Reine » comportant un jardin qui, selon Ivan Cloulas, « formait un vaste quadrilatère, auquel faisait suite un triangle vers la rue de Grenelle et la rue des Deux-écus. On y trouvait des parterres, un grand bassin à jet d'eau, des allées d'arbres magnifiques, une volière et une galerie de bois, fermée l'hiver qui abritait des orangers. Elle était longue de quarante-huit mètres (vingt-quatre toises)<sup>75</sup> ». Sa cousine Marie chercha aussi à recréer un morceau d'Italie en 1615, cinq ans après l'assassinat de son mari, avec l'édification du palais du Luxembourg. Ces deux reines voulaient chacune une demeure à elles qui ne soit pas le siège du pouvoir politique, le Louvre. Elles voulaient être aux portes de Paris, mais pas au milieu de ce peuple parisien remuant, dont elles se méfient. Néanmoins, Henri IV avait, de son côté, un intérêt certain pour les jardins et plus particulièrement pour celui des Tuileries : il y ordonna la fondation d'une orangerie<sup>76</sup>. Dans son ouvrage intitulé *Jardins du Carrousel et des Tuileries*, Geneviève Bresc-Bautier évoque la mention, en date du 16 février 1601, d'un marché de construction d'un grand couvert servant d'orangerie. Les travaux ont visiblement traîné en longueur, puisque le 29 mars 1603, Henri IV écrivait à Sully : «Je vous prie de faire haster la

<sup>75</sup> Ivan Cloulas, *Catherine de Médicis*, Fayard, 1979, p. 328.

<sup>76</sup> Geneviève Bresc-Bautier, Denis Caget, Emmanuel Jacquin, *Jardins du Carrousel et des Tuileries*, Paris, Réunion des Musées nationaux : caisse nationale des Monuments historiques et des sites, 1996, p. 26.

charpente de mon orangerie des Tuileries affin que ceste année je m'en puisse servir à y faire élever de la graine de ver à soie que l'ai fait venir de Valence en Espagne, laquelle il faudra faire éclore aussy tôt que les meuriers auront jetté de quoy les pouvoir nourrir. Vous sçavés comme j'affectionne cela<sup>77</sup> ». Comme on le voit dans cette lettre, le roi était plus préoccupé par l'élevage des vers à soie que par la culture des orangers. En réalité, ce bâtiment avait une double fonction. L'hiver, il abritait les orangers du jardin des Tuileries ; l'été, il servait de nourricerie aux vers à soie. Mais l'on voit clairement ici que l'intérêt d'Henri IV se concentrait sur la production du ver à soie et ses préoccupations étaient avant tout économiques.

La reine Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII s'intéressa aux orangers. Celle-ci aimait autant les oranges que les orangers. Pour Mazarin, c'était l'occasion de faire plaisir à la régente. Plusieurs lettres de Colbert nous montrent les curieuses pratiques du ministre pour être le premier à offrir des oranges du Portugal à la souveraine. Dans une lettre datée du 6 mars 1660, Colbert relate le procédé utilisé pour que la reine Anne d'Autriche puisse être la première à déguster les oranges du Portugal dont elle raffole. Après avoir évoqué les préparatifs du mariage du roi avec l'infante d'Espagne, Colbert écrit tout contrit à son maître Mazarin :

« Je me suis fait à moi-même la réprimande que Vostre Eminence ordonne pour le malheur arrivé aux oranges du Portugal, parce que c'est moi qui ai fait cette faute et non le sieur de Terron. La vérité est qu'ayant remarqué depuis quelques années, que Vostre Eminence pouvait prendre quelque plaisir à donner le premier de ces oranges à La Reine, j'ai fait toutes les diligences qui m'ont été possibles pour me pouvoir donner à moi-même la joie que je ressens, quand je puis faire quelque chose qui puisse donner quelque plaisir à Vostre Eminence. Pour cela il n'y a point d'année que je n'ai ordonné dans le mois d'avril au sieur du Terron de s'associer à quelques marchands de la Rochelle ou de prendre telles mesures qu'il estimait les plus sûres pour avoir les premières oranges qui arriveraient dans toutes les costes de Poitou, Saintonge et Guyenne. N'étant point satisfait de sa conduite dans l'exécution de cet ordre, je me suis entendu avec les commis de la douane de Rouen, auxquels je me suis obligé à donner six livres de chacune orange pourvu qu'ils me livrent tous les ans les deux cents premières, et à la charge qu'ils empêcheront l'ouverture des bateaux qui en pourraient arriver jusqu'après trois jours qu'ils m'auront envoyé lesdites deux cents. Ce fut par ce moyen que j'envoyai l'année passée ces oranges en poste jusqu'à Lyon ; et n'étant point encore assez assuré par ce moyen, cette année j'ai pris intérêt d'un quart dans un petit bâtiment que MM Tallemant et moi avons

---

<sup>77</sup> *Ibidem*, p. 27.

envoyé au Portugal avec ordre exprès de prendre toutes les premières oranges et s'en venir aussitôt sans rien attendre. Et, en effet, nous en avons cette année dix jours avant qu'aucun autre vaisseau fut arrivé. Et, à l'heure que je parle, j'ai intérêt d'un quart dans une boutique à la foire Saint Germain, qui débite nos oranges du Portugal. Nonobstant toutes ces précautions, je n'ai pu encore parvenir à mon dessein. L'année passée, Vostre Eminence me fit réprimander de ce qu'elles ne se trouvaient pas bonnes. Cette année, elles se sont trouvées et mauvaises et gelées. Et pour les qui sont ici, j'avoue que je n'ai point cru en devoir envoyer à Vostre Eminence ; ne doutant point qu'il n'y en eut de qualité en Provence. Peut-être que je serai plus heureux une autre fois<sup>78</sup> ».

Le cardinal Mazarin répondit avec indulgence à Colbert :

« Vous avez eu grand tort de me faire cet éclaircissement, et je suis fâché de vous en avoir écrit, mais je croyais qu'en exécution de vos ordres, les oranges eussent [été] envoyées de la Rochelle et qu'on eût pas pris bien le temps et les précautions pour le faire à propos ; mais enfin, je me plains de vous que vous vous arrêtiez à cette sorte de bagatelles, étant satisfait au dernier point de tout ce que vous faites incessamment pour mon service et pour l'avantage en tous rencontres<sup>79</sup> ».

Ce petit épisode est intéressant, car il nous montre un Colbert loin du modèle enseigné depuis la Troisième République, l'anti-Fouquet, le modèle du bourgeois vertueux dévoué à l'État. Nous voyons ici la facette d'un affairiste à l'image de son maître du moment, Mazarin. L'extrême courtoisie de Colbert finit par se retourner contre lui, car les oranges qu'il avait obtenues par toutes sortes de moyens, sont finalement parvenues sur la table royale... gelées ! La reine Anne d'Autriche est une Habsbourg d'Espagne comme son nom ne l'indique pas, fille du roi Philippe III et de Marguerite d'Autriche-Styrie (une Habsbourg d'Autriche). Elle fut élevée dans des palais espagnols dont les jardins devaient embaumer la fleur d'oranger. Tout comme Catherine et Marie de Médicis, elle a la nostalgie des plantes du Soleil et fit entreprendre des aménagements dans le jardin de Diane à Fontainebleau. En effet, elle y fit aménager un nouveau parterre par Le Nôtre en 1645-1646. Le futur jardinier de Versailles y dessina quatre parterres à broderies et ponctua l'ensemble de caisses d'orangers. On y réinstalla aussi les statues Renaissance du Primatice et seize statues en marbre venant du jardin Royal<sup>80</sup>. Là encore, ce souci d'évoquer les cieux méditerranéens est sans doute teinté de

---

<sup>78</sup> Pierre Clément, *Lettres, Instructions et mémoires de Colbert publiés pour le ministère des Finances*, Paris, Imprimerie Nationale, 1882, t. I, p. 426-427, n°254.

<sup>79</sup> *Ibidem*, p. 427.

<sup>80</sup> Hélène Verlet, *Le jardin de Diane à Fontainebleau*, les dossiers de la SAMCF, 2014, N°10, p. 12-15.

la nostalgie des jardins de l'enfance. En 1646, Le cardinal Mazarin fit payer le jardinier René Delhaye pour avoir transporté « 24 orangers et quatre myrtes de Paris à Fontainebleau<sup>81</sup> ».

### **b-Les lettres patentes de 1634 ou comment Louis XIII peupla d'orangers ses maisons royales à peu de frais**

Toutefois, le mari d'Anne d'Autriche, le roi Louis XIII, n'en avait pas moins été intéressé par les orangers, comme en témoigne le privilège qu'il accorda par lettres patentes, le 20 avril 1634, à un certain Gurlet. Ce document conservé à la bibliothèque nationale de France<sup>82</sup> permet de jeter un éclairage intéressant sur l'approvisionnement des maisons royales. Ce document est particulièrement intéressant, car il nous montre à un moment précis du règne de Louis XIII, l'intérêt du pouvoir royal pour les orangers. Premièrement, nous savons très précisément les sortes d'agrumes recherchés : le roi cite les orangers, mais aussi des citronniers ainsi que des *spadafores*, c'est à dire au sens littéral « porteurs d'épée ». Il s'agit très probablement du *Limon spadafora Hispanica, vel peretto cedrato* ou Limon d'Espagne à épine cité par Liger dans *La nouvelle maison rustique*<sup>83</sup>, c'est-à-dire une sorte de citronnier. Enfin, des poncilliers ou ponciles, agrumes apparentés aux citronniers probablement appelés aussi poncires. Ensuite, sont citées les maisons royales dotées de collections d'agrumes. Nous avons la confirmation que les Tuileries et le Louvre possédaient, comme Fontainebleau, une orangerie et cela depuis un bon moment déjà, au moins depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle pour les Tuileries et sans doute depuis un siècle pour Fontainebleau qui avait été embelli par François I<sup>er</sup>. Plus intéressants sont les cas de Saint Germain et Versailles dont on fait remonter la création au règne de Louis XIV. En effet, la plupart des historiens pensaient que la première orangerie de Versailles datait de Le Vau en 1663. Or, le roi Louis XIII précise bien qu'il s'agit aussi d'orner celle de sa résidence de Versailles, ce qui implique que son « château de cartes » qu'il venait de faire reconstruire par l'architecte Philibert Le Roy était bien conçu comme une maison royale à part entière avec les commodités et les agréments qui vont avec<sup>84</sup>. Louis XIII met ainsi clairement Versailles sur un pied d'égalité avec Saint

---

<sup>81</sup> Pour les informations concernant les aménagements du jardin de Diane par Anne d'Autriche, voir Hélène Verlet, *Le jardin de Diane à Fontainebleau*, les dossiers de la SAMCF, 2014, N°10, p. 12-15.

<sup>82</sup> Lettres patentes en forme de Privilège, pour le transport & entrée dans le Royaume, des Orangers & autres Plantes rares. Avec defense à toutes personnes d'en faire venir, sauf és dénommez audit Privilège, Paris, A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost, 1634. Source : gallica. Bnf.fr/Bibliothèque nationale de France.

<sup>83</sup> Louis Liger, *La nouvelle maison rustique ou économie rurale et générale de tous les biens de la campagne*, Paris, Deterville et Desray, 1798, tome troisième, p. 170.

<sup>84</sup> Voir Claire Constans, *Versailles Château de la France et orgueil des rois*, Paris, Découvertes Gallimard, Réunion des Musées nationaux Architecture, 1999. On y lit page 19 : « le château est trop petit. De 1631 à 1634,

Germain par cette phrase : « afin qu'il n'y ait rien à désirer à leur perfection, & que par l'abondance de telles singularités, elles deviennent plus accomplies & plus capables de nous donner du contentement ». Chantilly est aussi mentionné, mais ce château ne fut que temporairement une « maison royale ». En effet, possession de la famille des Montmorency, Chantilly fut confisqué par le roi après l'exécution d'Henri de Montmorency en 1632. Le domaine sera restitué par Anne d'Autriche en 1643 aux Condé, car Charlotte, la sœur d'Henri, avait épousé Louis II de Condé, père du Grand Condé. Le domaine sera à nouveau confisqué en 1653 pour cause de Fronde et de trahison du Grand Condé. Il sera restitué à ce dernier après sa soumission à Louis XIV en 1660<sup>85</sup>.

La fourniture des orangers se fait sous la forme d'un monopole commercial accordé au dénommé sieur de Gurlet, qualifié de domestique du roi. « Sur ce qui nous a été proposé par notre cher & bien aimé le Sieur de Gurlet, l'un de nos domestiques ». Au XVII<sup>e</sup> siècle, selon le dictionnaire de Furetière<sup>86</sup>, le mot « domestique » a deux sens : le premier est « qui est d'une maison, sous un même chef de famille. En ce sens il se prend pour femme, enfans, hostes, parens & valets », le second sens est plus spécifique « se prend quelquefois seulement pour les officiers, valets à gages d'un Maistre. Ce Seigneur a trente domestiques, Intendants, Secretaires, Pages, Laquais etc.<sup>87</sup> ». Il s'agit visiblement d'un serviteur de la Maison du roi, sans doute Claude Gurlet qui occupait la fonction d'épicier, confiturier, avec les dénommés Nicolas Sainyon et Estienne Lalieu. Il était chargé d'aller quérir des fruits en Provence, en Italie et pour les confitures, car l'on trouve bien sa trace dans *l'État de la maison de Louis XIII*<sup>88</sup>. Cet homme n'occupait pas une position importante, car il est qualifié d'« ayde ». Il a, au-dessus de lui, huit officiers de fruiterie qui sont, eux, gagés à quatre livres alors qu'il n'est gagé qu'à trois livres, comme les douze autres aides (soit quinze en tout), mais visiblement, lui et ses deux autres compagnons étaient plus spécialement désignés pour aller choisir les fruits en Italie. Ils sont sans doute aussi les « associés » dont parle le privilège, car tous les trois connaissaient bien « les Provinces estrangères ». Une activité commerciale n'était pas

---

Philibert Le Roy le reconstruit : même emplacement sur la butte, même orientation, même appareil de brique et de pierre, même forme de U soulignée de quatre pavillons d'angle et fermée à l'est par une colonnade ». Reste à savoir si l'orangerie de Louis XIII était au même emplacement que celle de Le Vau qui suivra.

<sup>85</sup> Simone Bertièrre, *Condé le héros fourvoyé*, Paris, Éditions de Fallois, 2011, p. 368.

<sup>86</sup> François Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et les arts*, Paris, Arnout & Reiner Leer, 1690.

<sup>87</sup> *Ibidem*, tome 1 : A-K, article « domestique », non paginé.

<sup>88</sup> Etienne Griselle, *État de la maison de Louis XIII ; de celle de sa mère Marie de Médicis ; de ses sœurs Chrestienne, Elisabeth et Henriette de France ; de son frère Gaston d'Orléans ; de sa femme Anne d'Autriche, de ses fils, le dauphin (Louis XIV) et Philippe d'Orléans comprenant les années 1601 à 1665*, Paris, Éditions de documents d'Histoire, 1912, non paginé, Claude Gurlet correspond au n°5798.

incompatible avec le statut de serviteur du roi, comme ce fut aussi le cas des valets de chambres de Louis XIV.

Cet octroi de privilège appelle un certain nombre de remarques. La première est que le commerce des plants d'orangers venant d'Espagne ou d'Italie était suffisamment important et donc lucratif pour que le sieur de Gurlet ait entrepris cette démarche pour obtenir ce privilège. Nous pouvons raisonnablement penser que celui-ci se livrait déjà depuis un certain temps à cette activité pour en apprécier les profits possibles. L'expression, « ledit Gurlet, ses hoirs, associés » laisse entendre qu'il possède déjà un commerce. De plus, obtenir du roi le privilège de l'importation et de la vente des plants d'agrumes, mais aussi de tout type d'arbrisseaux toujours verts était un moyen radical d'éliminer toute forme de concurrence à l'intérieur du royaume. D'ailleurs, le roi prend bien soin de justifier longuement l'octroi de ce droit exclusif afin de le légitimer. Le premier argument avancé est que les plantes importées par les marchands étrangers (ce sont certainement des Génois dont il s'agit) sont mal conditionnées et de mauvaise qualité ; le deuxième est d'ordre financier : l'argent dépensé pour l'achat des orangers s'en va à l'étranger, donc appauvrit le royaume, et enfin la crainte que la cupidité pousse les marchands français à changer d'activité, ce qui pourrait compromettre les équilibres économiques et sociaux. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, l'ordre social repose aussi sur un système de corporations de métiers assez rigide. En agissant ainsi, le roi Louis se pose en protecteur de l'ordre social avec une vision du commerce international qui sera reprise et développée trente ans plus tard par le mercantilisme de Colbert. Nous pouvons noter toutefois une incohérence sur la durée du privilège : il est de trente ans, dans la première moitié du document (« durant trente années »), puis de dix ans (« & ce durant le temps de dix années à compter du jour de l'enregistrement & publication desdites présente ») dans la seconde. Le sieur de Gurlet obtient l'exclusivité de l'importation et de la vente des plantes citées, et cela, assorti d'une exemption de toute taxe. En retour, il fournit gratuitement en végétaux rares les orangeries et les demeures royales : « ledit de Gurlet sera obligé de nous en fournir à ses frais & dépens, la quantité de chacune espèce qu'il aura ou pourra faire venir, réglé par nos Articles ». Le roi précise qu'avant la fin de l'année 1634, Gurlet doit fournir deux cents sujets, sous-entendu de chaque catégorie citée, c'est-à-dire deux cents orangers, deux cents citronniers, etc, pour l'ensemble des maisons royales. Le texte laisse entendre que Gurlet a fourni déjà des agrumes à l'orangerie de saint Germain en Laye. C'est donc un appel d'offre habile qui permet au roi de constater la qualité des sujets apportés par son serviteur. De plus, pendant dix années, le sieur de Gurlet s'engage à fournir deux douzaines d'orangers

par an pour chaque orangerie royale. Si nous résumons dans le petit tableau ci-dessous les données fournies par le document, on peut faire l'estimation suivante :

**Estimation probable du nombre d'orangers dans les maisons royales à la fin du règne de Louis XIII**

Maison royale	Total des orangers fournis en 1634 : 200	Total fourni pour la période 1635/1643	Total période 1634-1643
Louvre/Tuileries	40	24 pendant 9 ans = 216	256
Fontainebleau	40	24 pendant 9 ans = 216	256
Versailles	40	24 pendant 9 ans = 216	256
Saint Germain en Laye	40	24 pendant 9 ans = 216	256
Chantilly	40	24 pendant 9 ans = 216	256

On obtient un total de 1280 orangers pour l'ensemble des maisons royales de 1634 à 1643, date de la mort du roi Louis XIII. En tenant compte des pertes, il y aurait eu au minimum un millier d'orangers à la fin du règne de Louis XIII pour l'ensemble des maisons royales. Si le privilège est bien de dix ans, cela nous mène en 1644. Or, à chaque nouveau règne, le roi devait confirmer les privilèges accordés par son prédécesseur. Il était donc libre de les révoquer ou de les renouveler. En tous cas, il est certain que ce monopole n'avait plus cours en 1664, car le roi Louis XIV avait d'autres circuits d'approvisionnement pour ses orangers<sup>89</sup> et si le chiffre de trente ans de validité est le bon, le privilège aurait pris fin en 1664... De plus, le chiffre de deux douzaines d'orangers coïncide avec le remboursement de transport de vingt-quatre orangers de 1646 entre Paris et Fontainebleau, mais il peut s'agir d'une coïncidence. Il est aussi à noter que le privilège ne concerne que les plants venant des pays étrangers ce qui veut dire que la vente des orangers qui provenaient de Provence n'était pas concernée par l'interdiction.

Les lettres patentes de 1634 permettent aussi de se faire une idée de ce que recouvrait l'expression « arbrisseaux verts » souvent utilisée dans les comptes des Bâtiments du Roi. Il s'agit comme le dit Louis XIII : « de toutes sortes d'arbres rares venant des terres de notre obéissance, & des pays étrangers comme Citronniers, Poncilliers, Orangers, Grenadiers, Spadafores, Jassemains, Mirthes, & autres arbres et plans qui conservent en toute saison leur verdure ». La liste qui est faite plus loin est probablement exhaustive, puisque le privilège doit

<sup>89</sup> Voir Troisième partie de l'ouvrage.

préciser les végétaux entrant dans ce droit exclusif. Cela fait un total de vingt-cinq variétés. Ainsi, dès le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, les jardiniers avaient-ils une palette très étendue d'arbustes à feuilles persistantes. Toutefois, dans l'esprit du Roi, plantes rares et arbrisseaux verts sont synonymes, bien que, par exemple, le grenadier soit un arbre à feuilles caduques. Louis XIII est aussi de son temps dans cette volonté d'établir une collection de plantes rares qui sont inévitablement associées à l'idée de fragilité et de luxe.

Le roi Soleil s'inscrit dans un héritage de rois et de reines de France soucieux de construire et d'entretenir des résidences royales dignes de la majesté de leur pouvoir. Posséder des collections de plantes rares et exotiques participe de ce processus de glorification de la figure royale. Lorsque le roi Charles VIII, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, installe des artistes et des jardiniers italiens à Amboise et à Blois, il désire capter un univers culturel de tradition antique et romaine. La culture des orangers dans les résidences royales françaises traduit à la fois cette filiation italienne et romaine mais sa diffusion dans les palais royaux de l'Île de France (Fontainebleau, Saint Germain-en-Laye, les Tuileries et Versailles) traduit un goût durable pour les orangers. Ce dernier intègre dès les années 1640 l'univers du jardin à la Française défini par Le Nôtre. Le goût pour les orangers se transmet ainsi sur plus d'un siècle par des rois soucieux de favoriser leurs résidences royales mais aussi par des reines issues du monde méditerranéen (Italie et Espagne). Louis XIV va amplifier ce goût pour les orangers tout au long de son règne personnel (1661-1715).



## CHAPITRE 2

### L'ORANGER, L'ARBRE FAVORI DU ROI JARDINIER

À partir de 1661, Louis XIV devenu pleinement roi entend bien mettre en place un modèle de monarchie absolue conforme à ses desseins. Les fêtes qu'il donna au début des années 1660 combinaient trois éléments qui perdurèrent tout au long de sa vie : la magnificence, pour célébrer le pouvoir royal ; les jardins, lieux en perpétuel changement, où une nature domestiquée sert d'écrin à la « ménagerie dorée » de la cour ; et Versailles qu'il bâtit avec passion et constance, tout à la fois maison et foyer et ville nouvelle du roi sans cesse agrandie et modifiée. Le roi a inlassablement annoté les lettres que Colbert, puis Louvois lui envoyaient pour rendre compte de l'état des perpétuels travaux. Il en était ainsi des jardins de Versailles et des autres maisons royales. Les orangers n'échappaient pas à la vigilance du roi. Il faut donc logiquement se demander quels usages le roi entendait donner à ceux-ci, aussi bien dans ses jardins que dans les divertissements auxquels ils servaient de cadre. Un certain nombre de sources laissent transparaître cet intérêt royal pour les orangers. Outre les comptes des Bâtiments du roi qui mentionnent année après année les achats et les dépenses liées aux orangers ou bien les inventaires du mobilier royal, d'autres sources plus littéraires comme les œuvres d'André Félibien, les récits du *Mercur galant*, la correspondance entre Louis XIV et Colbert ou Louvois dessinent les contours d'un attachement particulier du roi soleil pour son arbre favori.

#### I / L'AFFIRMATION DU GOUT DE LOUIS XIV POUR LES ORANGERS (1643-1661)

##### a- Le parfum de l'enfance

À quand remonte le goût du roi pour les orangers ? Il est difficile de répondre. Cependant des indices ténus nous laissent penser que cette passion remonte à l'enfance. Il est certain que l'enfant-roi a vu des orangers au cours de ses promenades dans le parc de Fontainebleau ou dans celui des Tuileries. Louis XIV est, à l'inverse de son père Louis XIII, un sensuel, et cet éveil des sens est certainement lié dans son cas à l'odorat. Saint-Simon rapporte dans ses mémoires que le roi était devenu allergique aux parfums, car ils lui donnaient de violentes migraines à l'âge adulte, pour en avoir trop abusé pendant sa jeunesse :

« Le roy aimait extrêmement l'air, et quand il en était privé, sa santé en souffrait par des maux de tête et par des vapeurs, que lui avait causé un grand usage de parfums autrefois, tellement qu'il y avait bien des années qu'excepté l'odeur de la fleur d'oranger, il n'en pouvait souffrir aucune, et qu'il fallait être fort en garde de n'en avoir point, pour peu qu'on eut à l'approcher<sup>90</sup> ».

Or, curieusement, cette allergie ne concernait pas les eaux de senteur à base de fleur d'oranger. La plupart des études scientifiques sur les allergies soulignent en effet que certains individus, s'ils sont au contact de certains allergènes dès leur plus jeune âge, peuvent développer une sorte d'immunité. Un autre indice provient d'un ouvrage dont la reliure porte les armes d'Anne D'Autriche et qui s'intitule *Maximes d'éducation et direction puérile. Des dévotions, meurs, actions, occupations, divertissemens, jeux et estude de Monseigneur le Dauphin jusqu'à l'âge de sept ans*<sup>91</sup>. L'auteur est anonyme, mais il s'agit probablement d'un courtisan. Afin de préserver la santé de l'enfant royal, il était déconseillé de lui donner des roses, d'attacher des bouquets sur ses vêtements à la hauteur de l'estomac, mais il était recommandé d'utiliser la fleur d'oranger, car, selon l'auteur, elle « réjouit le cœur, combat la putréfaction, conforte le cerveau, fortifie l'odorat et convient à sa SAR<sup>92</sup> ».

Ce manuel d'éducation, dont nous ne connaissons plus le nom de l'auteur, eut l'estime de la Régente, puisqu'elle le fit relier et placer dans sa bibliothèque. C'est un bon témoignage des croyances de l'époque sur les vertus médicales des plantes, puisque derrière ces indications, se cachent aussi des vertus morales. À l'inverse du parfum de la rose, sensuel et amollissant et qui peut développer sentiment amoureux et passion, celui de la fleur d'oranger ragaillardit, met de bonne humeur et développe les facultés intellectuelles et la raison. Ne sont-ce pas les qualités requises pour un futur roi ?

Tous les historiens qui se sont intéressés à la vie d'Anne d'Autriche, ont souligné le soin que la reine apportait à son apparence et à sa toilette<sup>93</sup>. Son souci de l'hygiène corporelle indissociable, dans son cas, de la coquetterie, associé à l'odeur de la fleur d'oranger, a peut-être constitué pour Louis XIV le marqueur de son enfance et de sa relation à sa mère. Cette mère qui fut toujours son rempart face aux agressions du monde extérieur, surtout au temps de la Fronde.

---

<sup>90</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, Paris, éditions de la Pléiade, 1985, tome V, p. 609.

<sup>91</sup> Manuscrit français 19043, cité par Staniz Perez, « la fabrique du corps royal ; les maximes d'éducation pour le jeune Louis XIV », *La lettre de l'Enfance et de l'adolescence*, 2004/4 n°58.

<sup>92</sup> *Ibidem*, p. 115-122.

<sup>93</sup> Voir, entre autres, Simone Bertière, *Les reines de France au temps des Bourbons, Les Deux Régentes*, Éditions de Fallois, Paris, 1996, p. 394.

## **b-Une passion alimentée par le voyage du roi à Toulon**

Pendant les préparatifs du mariage espagnol, le jeune Louis XIV et sa cour entamèrent un périple dans le sud de la France afin de visiter les différentes provinces et les ports de la Méditerranée. Le 16 février 1660, le roi visita le port de Toulon. Jean Arène, futur maire de la ville, lui fait visiter sa plantation d'orangers s'étendant sur 34 432 cannes carrées, soit environ trois hectares et demie. La famille Arène avait introduit la culture, vers 1640, d'au moins vingt nouvelles variétés d'orangers, dont l'oranger doux, et de trente et une de limoniers<sup>94</sup>. Le roi était déjà propriétaire d'un domaine que lui avait légué Raphaël Capissuchi, évêque de Digne, décédé en 1657. Il renfermait des pépinières d'orangers<sup>95</sup>. C'est après ce séjour que Louis XIV aurait décidé l'acquisition d'une propriété à Toulon afin de fournir orangers et autres plantes aux maisons royales. Dans *Les Comptes des Bâtiments du Roi*, nous trouvons ainsi, à la date du 9 juillet 1667, la somme de 1 000 livres, payée au dénommé Bouis « pour les frais du voyage qu'il a fait à Hyères pour y acheter des orangers »<sup>96</sup>.

Cette passion royale fut celle d'un collectionneur invétéré. Lorsque le roi gouverna seul après la mort de Mazarin, il put donner libre cours à cette passion. *Les Comptes des Bâtiments du Roi* tenus scrupuleusement à partir de 1664 jusqu'à sa mort en 1715, montrent ainsi le rythme des achats d'orangers. Si nous tenons seulement compte des mentions explicites du nombre des orangers, en 1664 et 1665, le roi achète environ une cinquantaine de sujets par an, mais, pour la seule année 1668, le nombre passe à 142, et en 1670, 730 orangers sont acquis ; puis, en 1675, le roi en achète 380 pour le château de Clagny. Si l'on cumule les nombres de plants connus, le roi s'est rendu acquéreur de 3 838 arbustes (orangers et citronniers) de 1665 à 1688. Après cette année-là, les achats s'arrêtent, excepté en 1697 où les comptes mentionnent l'achat de six orangers pour 90 livres. Dans cette période de vingt-trois ans, le roi a donc acquis pour l'ensemble des maisons royales environ 166 orangers par an.

## **c-Les orangers de Fouquet : de Vaux à Versailles**

Le 11 juillet 1661, Nicolas Fouquet, surintendant des finances dans toute sa gloire, recevait Louis XIV et toute la cour en son splendide château de Vaux le Vicomte à peine

---

<sup>94</sup> Jacques Vuillet, « Les jardins royaux de Provence et le jardin botanique et d'acclimatation de Toulon », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, 20<sup>e</sup> année, bulletin n°230-231, Octobre-novembre 1940, p. 695.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 700.

<sup>96</sup> CBR, I, 206.

achevé<sup>97</sup>. La fête fut magnifique et rien ne manqua à ce faste. Le roi put ainsi admirer les centaines de jets d'eau, les cascades et les bassins qui animaient les splendides perspectives réalisées par André Le Nôtre. La cour se régala de mets raffinés, préparés par Vatel et servis dans 500 douzaines d'assiettes d'argent. Les courtisans se divertirent devant le spectacle de Molière, *Les Fâcheux*, dans son décor de fontaines et d'orangers. Enfin, le roi, les deux reines et toutes les personnes de qualité furent éblouis par un gigantesque feu d'artifice qui embrasa tout le parc. Hélas pour Fouquet, il aurait dû méditer cet adage des Romains : *Arx tarpeia Capiti proxima*. Louis XIV dissimula à peine l'humiliation qu'il ressentit. Cette réception était certes digne d'un roi, mais donnée par un de ses sujets, par un de ses ministres et ce luxe prodigieux n'était guère raisonnable lorsqu'on reçoit un roi désargenté qui vient tout juste de faire la paix avec l'Espagne et qui commence à peine de sortir son royaume de la Fronde. Le Soleil fit donc tomber brutalement l'Écureuil de son arbre et dut sourire de l'orgueilleuse devise de son ministre *Quod non ascendet ?*

Fouquet fut arrêté à Nantes le 5 septembre 1661, et le roi fit enquêter sur la fortune de son ex-surintendant. Le roi diligenta des commissaires pour dresser l'inventaire de ses biens. Le six octobre 1661, un dénommé De La Fosse, conseiller d'État, envoyé par le chancelier Séguier, perquisitionna la demeure de Fouquet à Saint-Mandé. Il sonda les murs, confisqua tous les papiers de Fouquet à la recherche de preuves compromettantes. Il dressa l'inventaire des meubles, bijoux, liquidités. Le jardin laissa La Fosse dubitatif. En effet, ce dernier écrivit au chancelier : « Quant au jardin, il y a deux cents grands orangers, quelques statues et force plantes de noms à moi inconnus et barbares, dont j'ai pourtant dressé l'inventaire par l'organe de deux jardiniers allemands<sup>98</sup> ». Le conseiller d'État n'était visiblement pas botaniste, mais le roi certainement. Ainsi, ces magnifiques orangers qui ornaient une des plus belles orangeries d'Europe prirent-ils le chemin de Versailles. Le Nôtre, Le Vau, Le Brun les rejoignirent aussi. Le roi ne négligea pas de confisquer quelques tableaux, ainsi que certaines

---

<sup>97</sup> André Félibien, Relations des magnificences faites par Mr Fouquet à Vaux-le-Vicomte lorsque le Roy y alla, le 17 aoust 1661, et de la somptuosité de ce lieu, Paris, BnF, Réserve des livres rares, Manuscrit coll, Manuscrit coll, Morel de Thoisy, vol, 402, fol, 714-721. Texte cité et publié au sein du corpus « Sources des fêtes et des cérémonies décorées par Charles Le Brun (1660-1687) », que Gaëlle Lafage, docteur en histoire de l'art et lauréate d'une bourse de recherche du Centre de recherche du château de Versailles en 2014, a rassemblé pour accompagner la publication de son ouvrage « Charles Le Brun décorateur de fêtes » (Presses universitaires de Rennes, 2015).

<sup>98</sup> Il s'agit de l'inventaire conservé aux Archives Nationales, O<sup>1</sup> 1964, cité par Jean-Christian Petitfils, *Fouquet*, Perrin, 1998

statues du parc de Vaux-le-Vicomte. Pour abriter ce précieux butin végétal, Le Vau édifia la première orangerie de Versailles en 1663<sup>99</sup>.

## II/ DE L'UTILITE DE L'ORANGER POUR LE ROI SOLEIL : AMOUR, DELICE ET ORDRE (1661-1715)

### a- Un arbuste discret, mais omniprésent dans les fêtes du premier Versailles

Dans la relation des *Plaisirs de l'Île enchantée* de Molière, on peut lire cette description :

« Le Roi voulant donner aux Reines et à toute sa cour le plaisir de quelques fêtes peu communes, dans un lieu orné de tous les agréments qui peuvent faire admirer une maison de campagne, choisit Versailles, à quatre lieues de Paris. C'est un château qu'on peut nommer un palais enchanté, tant les ajustements de l'art ont bien secondé les soins que la nature a pris pour le rendre parfait. Il charme en toutes manières ; tout y rit dehors et dedans, l'or et le marbre y disputent de beauté et d'éclat ; et quoiqu'il n'ait pas cette grande étendue qui se remarque en quelques autres palais de Sa Majesté, toutes choses y sont si polies, si bien entendues et si achevées, que rien ne le peut égaler. Sa symétrie, la richesse de ses meubles, la beauté de ses promenades et le nombre infini de ses fleurs, comme de ses orangers, rendent les environs de ce lieu dignes de sa rareté singulière. La diversité des bêtes contenues dans les deux parcs et dans les ménageries, où plusieurs cours en étoile sont accompagnées de viviers pour les animaux aquatiques, avec de grands bâtiments, joignent le plaisir avec la magnificence, et en font une maison accomplie<sup>100</sup> ».

La description de Molière est empreinte d'une prudente courtoisie. Certes, Versailles n'est pas Vaux le Vicomte que tout le monde devait avoir encore à l'esprit. Molière avait joué chez Fouquet trois ans auparavant, mais il insiste sur la perfection de la décoration : « Quoiqu'il n'ait pas cette grande étendue qui se remarque en quelques autres palais de Sa Majesté, toutes choses y sont si polies, si bien entendues et si achevées, que rien ne le peut égaler<sup>101</sup> ». Plus loin, Molière emploie l'expression « rareté singulière » et l'oranger contribue à celle-ci. Versailles est donc le décor rêvé pour le palais d'Alcine. Un lieu hors du temps, un cadre champêtre où la magie peut surgir au coin des bosquets. Mais c'est aussi une scène de

---

<sup>99</sup> CBR, I, 102. « 10-26 décembre (1665) : au s<sup>r</sup> Léonard, pour avoir fait voiturer la quantité de 1250 arbrisseaux, de Vaux-le-Vicomte aux Tuileries et à Versailles (2 pages)... 3816 livres », Guiffrey accompagne cette mention de la note suivante : « On sait que Louis XIV acquit des créanciers de Fouquet une partie importante de la belle bibliothèque réunie par le surintendant à Saint-Mandé [...]. Le roi s'était aussi réservé pour l'orangerie de Versailles, cet article nous l'apprend, les orangers qui décoraient la somptueuse résidence de Vaux ».

<sup>100</sup> Molière, *Œuvres complètes*, Paris, 1959, Tome I, p. 603-604.

<sup>101</sup> Molière, *op. cit.*, p. 604.

théâtre modulable et transformable à souhait où Vigarini peut planter les décors. Toutefois, les orangers sont simplement cités dans le texte de Molière. Ils contribuent à l'exotisme et au caractère potentiellement merveilleux du lieu. D'ailleurs, pour Molière, l'essentiel n'est pas là, son but n'est pas de décrire des décors, mais de relater un spectacle et une histoire.

D'autres mentions de l'oranger se trouvent aussi chez Félibien quand il raconte les fêtes de Versailles de 1668 et de 1674. André Félibien, sieur des Avaux et Javericy, est né en 1619 et mort en 1695. Il nous a laissé des témoignages précieux des divertissements des débuts du règne personnel du Roi Soleil. Il a d'abord été secrétaire d'ambassade à Rome dans les années 1640 et y a découvert les trésors artistiques de la Ville éternelle. Revenu en France, il publie en 1660 *L'Origine de la peinture* et devient en 1663 un des membres fondateurs de l'Académie des inscriptions, puis en 1671, Colbert le fait nommer secrétaire de l'Académie royale d'architecture. Considéré comme un connaisseur de l'histoire de l'art grâce à ses cinq volumes de ses *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* publiés de 1666 à 1688, il devint en 1667 historiographe des Bastiments du roi<sup>102</sup>. C'est à ce titre qu'il rédige une série de relations concernant les fêtes royales : *La Relation de la fête de Versailles du 18 juillet 1668, Les divertissements de Versailles (1674)*.

Les fêtes de Versailles données par le roi à l'occasion de la conquête de la Flandre (1668)<sup>103</sup> et de l'acquisition de la Franche Comté (1674)<sup>104</sup> font partie des grandes manifestations représentatives de ce que seront les fastes de la monarchie absolue : bals, danses, comédies, feux d'artifices, collations somptueuses dans un théâtre champêtre. Les descriptions de Félibien sont d'autant plus précieuses qu'elles nous montrent un Versailles avant le Versailles définitif de 1682, date à laquelle la cour s'installera définitivement dans le décor voulu par le maître. Les deux spectacles sont encore empreints du lyrisme baroque teinté d'italianisme et orchestré en partie par Vigarini et Lully, mais déjà se dégage la volonté du roi d'insuffler à cet ensemble de journées offertes à la cour un mélange de glorification royale, tout en y introduisant des éléments profondément personnels, voire cachés, racontant sa propre histoire.

Parmi ses éléments où se révèle l'amour grandissant de Louis XIV pour Versailles, d'abord, le lieu. Il est évident que son attachement au relais de chasse de Louis XIII est

---

<sup>102</sup> André Félibien, *Les Fêtes de Versailles*, chroniques de 1668 & 1674, Éditions Dédale, Maisonnave et Larose, 1994, les éléments biographiques fournis ici sont extraits de la présentation de Martin Mead, p. 3-6.

<sup>103</sup> André Félibien, *Relation de la fête de Versailles du 18 juillet mil six cent soixante huit*, Paris, Imprimerie royale, 1669.

<sup>104</sup> André Félibien, *Les divertissements de Versailles donnez par le roy à toute sa cour au retour de la conquête de la Franche-Comté en l'année M.DC.LXXIV*, Paris, Imprimerie royale.

d'abord la nostalgie jamais publiquement avouée de l'absence du père perdu à l'âge de cinq ans. Il suffit d'en donner pour preuve les débats, les hésitations, les atermoiements du roi face à son architecte Le Vau, lorsque celui-ci entreprit de le convaincre d'abattre le château pour en reconstruire un nouveau *ex nihilo*. Il y parvint presque, mais, au dernier moment, le roi décida de maintenir le « château de cartes » de son prédécesseur, contraignant ses architectes à camoufler, du côté parc, la hauteur des toits d'ardoises par une façade classique couronnée de balustrades<sup>105</sup>. Ensuite, le parc : il est incontestable que depuis le spectacle de 1664, Louis XIV a choisi de faire de ce lieu un peu ingrat, son propre paradis terrestre. Les possibilités au niveau de l'espace sont grandes, les bois alentour propices à la chasse, mais ce n'est pas le caractère cynégétique qui l'a retenu, car d'autres maisons royales sont dotées d'excellentes forêts. Ce qui intéresse le roi est de créer lui-même un univers qui soit sa propre vision de la nature, une sorte de gouvernance de celle-ci où il pourra la remodeler selon son goût. Cependant, c'est un homme pragmatique qui construit ses décors en fonction de ses aspirations du moment. Le carrousel de 1662 avait eu lieu à Paris, entre le Louvre et les Tuileries, brillante parade à l'adresse du peuple, pour lui montrer à travers ses seigneurs caracolant au près du jeune Soleil que la Fronde était définitivement terminée. Cependant, dès 1664, les divertissements du palais d'Alcine transposaient encore le thème de la chevalerie dans le petit parc de Versailles. Toutefois, ceux de 1668 et de 1674 sont beaucoup plus élaborés et témoignent d'un message plus idéologique et plus intime. En effet, dans les deux spectacles, l'usage des orangers apparaît de plus en plus fréquemment et à travers des mises en scène différentes : il est mentionné à quinze reprises par Félibien à travers la description des deux spectacles<sup>106</sup>. D'après *Les comptes des Bâtiments du roi*, les achats d'orangers s'étaient considérablement multipliés depuis l'avènement personnel du roi (1661). Certains achats ont été motivés par la préparation de ces divertissements. Ainsi, pour la fête de 1668, la surintendance des bâtiments garde trace de quatre achats, en mars et avril, pour un minimum de 142 sujets<sup>107</sup>. De même, pour la période allant du 5 juillet au 11 décembre 1668, il est

---

<sup>105</sup> Jean-François Solnon, *Histoire de Versailles*, Éditions Perrin, 2003, p. 57.

<sup>106</sup> André Félibien, *Relation de la fête de Versailles du 18 juillet mil six cent soixante huit*, Paris, Imprimerie royale, 1669 et André Félibien, *Les divertissements de Versailles donnez par le roy à toute sa cour au retour de la conquête de la Franche-Comté en l'année M.DC.LXXIV*, Paris, Imprimerie royale.

<sup>107</sup> CBR, I, 206 : on trouve la mention d'une somme de 1 000 livres payée au dénommé Bouis « pour les frais qu'il a fait à Yers pour acheter des orangers ». De même pour la période allant du 5 juillet au 11 décembre 1668, il est remis 1 098 livres à Guillaume Barbier « pour 46 orangers et deux mirthes qu'il a achepter et voiturer à Versailles ».

remis mille quatre vingt dix huit livres à Guillaume Barbier « pour 46 orangers et deux mirthes qu'il a achepter et voiturer à Versailles<sup>108</sup> ».

Pour les spectacles de 1674, il y a déjà à la disposition des organisateurs, depuis 1670, au moins les cent vingt sept orangers acquis pour les maisons royales. Il est évident que ces sujets devaient être de petite taille, car ils durent orner les pots de porcelaine mentionnés comme éléments de décoration secondaire, mais les grands sujets ont pu être transportés de la grande orangerie du château de Fontainebleau à Versailles pour l'occasion.

Rappelons à titre de mémoire le programme des festivités de ces deux grands spectacles qui ont poussé le roi à figer dans le cadre pérenne du parc que nous connaissons encore aujourd'hui les éléments architecturaux de ces divertissements.

### **Programme des journées de divertissements donnés à Versailles en 1668**

	Divertissement de 1668	Les divertissements donnés par le roi à toute sa cour au retour de la Conquête de la Franche-Comté en l'année 1674
Caractéristiques	Spectacle donné au cours d'une seule soirée, le 18 juillet	Spectacle étalé sur cinq journées non consécutives : le 4 juillet, le 18 juillet, le 19 juillet, le 28 juillet et le 18 août
Programme	Collation, comédie (Georges Dandin et le ballet de l'Amour et de Bacchus), le souper, le ballet, le feu d'artifice	Premier jour : représentation de la tragédie d'Alceste de Quinault, musique de Lully, mise en scène de Vigarini, la pièce est jouée dans la cour de marbre Deuxième jour : concert dans le jardin de Trianon, promenade dans le parc jusqu'à la salle du Conseil et souper dans l'île Troisième jour : collation à la Ménagerie, promenade en gondole sur le grand canal, représentation du Malade imaginaire de Molière Quatrième jour : collation dans le théâtre de verdure du parc, opéra des Fêtes de l'Amour et de Bacchus, feu d'artifice sur le Canal, souper avec colonne de lumière Cinquième journée : collation, représentation de la tragédie Iphigénie de Racine à l'orangerie
Nombre de mentions d'orangers par l'auteur	Cinq	Onze

<sup>108</sup> CBR, I, 256.

La lecture de ces deux descriptions réalisées par le même auteur appelle plusieurs remarques. Pour Félibien, l'emploi des orangers dans le décor de ces réceptions est quelque chose de remarquable. Mis à part les arbres fruitiers contenus en caisses et chargés de fruits, il ne se donne pas la peine de mentionner les noms des « arbrisseaux verts » qu'il mentionne ici et là (peut-être des buis ?). Le caractère rare de la plante mérite donc sa mention surtout quand il apparaît en grand nombre au regard : ainsi note-t-il, pour le souper dans l'île, en juillet 1674 : « Du milieu des arcades pendaient de doubles festons et, au-dessus des colonnes, étaient des girandoles de cristal allumées de bougies. Cent petits vases d'orangers et de tubéreuses posées sur la corniche lui servaient d'amortissement <sup>109</sup> ». Dans les deux cas, les orangers sont toujours des éléments qui sont indissociables de la lumière – « les girandoles de cristal » – ; de l'eau – « au bout de cette allée était un bassin de fontaine environné de grands orangers et de pots de fleurs au milieu desquels on voyait [s']élever un gros jet d'eau » (seconde journée 1674), « toutes ces eaux venaient enfin à se rendre dans un bassin de marbre aux deux extrémités duquel étaient deux grands vases remplis orangers » (18 juillet 1668, le souper)<sup>110</sup> – ; sans compter les matières précieuses : vaisselle d'argent, cristal, porcelaine, associées à la nourriture. En un mot, Félibien donne l'oranger comme un élément intrinsèque de ce nouveau luxe voulu par le roi pour éblouir sa cour. L'oranger devient un végétal à la mode dans l'art de vivre du grand siècle, un arbre nouveau comme le citronnier de Florence l'avait été dans les jardins royaux de la Renaissance au temps des Valois un siècle auparavant. Mais une lecture attentive fait apparaître trois rôles qui se juxtaposent parfois.

L'oranger tient d'abord un rôle décoratif. En effet, l'arbrisseau, quelle que soit sa hauteur, est souvent signalé à proximité d'éléments architecturaux, de pavillons et de colonnades. Par exemple, dans la promenade nocturne en gondole que le roi offre à sa cour le 31 juillet 1674. Félibien remarque : « Au milieu du canal, et à l'endroit où il est croisé de celui qui va à Trianon et à la Ménagerie, il y avait aux quatre coins quatre gros pavillons carrés, de trente pieds de long chacun sur vingt-deux pieds de haut. Ils étaient ornés dans chaque face de quatre grands termes représentant des fleuves et des nymphes des eaux, d'âges différents et de diverses couleurs. Et entre chaque terme, il y avait de grands vases remplis d'orangers »<sup>111</sup>. Ce rôle décoratif était déjà signalé lors de la relation de la fête de Versailles

---

<sup>109</sup> André Félibien, *Les divertissements de Versailles donnez par le roy à toute sa cour au retour de la conquête de la Franche-Comté en l'année M.DC.LXXIV*, Paris, Imprimerie royale, p. 8.

<sup>110</sup> André Félibien, *Relation de la feste de Versailles du 18<sup>e</sup> juillet 1668*, Paris, Pierre Le Petit, p. 35.

<sup>111</sup> André Félibien, *Les divertissements de Versailles...*, op. cit., p. 30.

de 1668 : « Tout autour de ce salon régnait un siège de marbre sur lequel, d'espace en espace, étaient plusieurs vases remplis d'orangers<sup>112</sup> ».

Cette fonction décorative associée à l'eau et la fraîcheur se retrouve dans d'autres jardins aristocratiques, comme dans le parc de Chantilly. Quand le roi y fut reçu par son cousin le grand Condé, le 23 avril 1671, la Gazette de France relate à propos du début de la visite des jardins :

« Leurs Majestés furent, de là, conduites en un petit bois, appelé Bois des Canaux, qui est des plus agréables par les eaux qu'on y voit serpenter de toutes parts, formant un nombre infini de petits ruisseaux, dont le murmure est des plus délicieux. Elles y rencontrèrent un berceau de feuillages, à la construction duquel on n'avait rien oublié, pour lui donner tous les ornements qui pouvaient les inviter à s'y rafraîchir. Il était ouvert par quatre portiques, dont les impostes étaient embellis de festons de fleurs, et enfoncés de quatre niches, garnies de caisses de citronniers et d'orangers, qui rendaient les dehors de cette belle feuillée, des plus riants, et des plus capables d'exciter la curiosité d'en voir les dedans<sup>113</sup> ».

Exciter la curiosité est donc un genre de divertissement, le décor séduit, surprend, trompe et charme. Charmer le maître est la meilleure façon pour Condé d'attirer la bienveillance du roi, mais il ne faut point susciter chez lui jalousie et envie. La limite est parfois subtile.

L'oranger tient aussi un rôle symbolique. Sa symbolique est bien d'ailleurs connue des élites cultivées européennes depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Cette symbolique est néanmoins ambivalente. De fait, la fleur d'oranger est le symbole de la fidélité conjugale, de la virginité et de l'innocence, mais l'arbuste, porteur à la fois de fleurs et de fruits, est l'image même de l'éternel printemps. Botticelli, lorsqu'il peignit *Le Printemps* vers 1482, met en scène derrière Vénus un bois ombreux d'orangers. Il n'a pas utilisé le pommier, arbre trop entaché du péché originel, mais des arbres toujours couverts de fleurs et de fruits, puissante allusion à cette force universelle de l'amour sensuel et intellectuel qui régit le monde en permanence et lui donne son sens. La présence de l'oranger est parfois plus discrète dans la peinture comme dans l'œuvre de Mantegna intitulée *Minerve chassant les vices du jardin de la Vertu* (vers 1499-1502), les orangers et les citronniers qui dominent les arcades de verdure à l'arrière-plan peuvent là aussi être interprétés comme les pensées vertueuses. Ils sont de même l'innocence naturelle et la fertilité de l'intellect.

---

<sup>112</sup> André Felibien, *Relation de la feste...*, *op.cit.*, 1668, Paris, Pierre Le Petit, p. 47.

<sup>113</sup> Cité par Dominique Michel, *Vatel et la naissance de la gastronomie*, chapitre VI, p. 97, la note fait référence à la gazette de France du 20 août 1661, il doit y avoir erreur sur l'année ce doit être 1671.

L'oranger est aussi un élément du décor de pièce de théâtre. Sa fonction n'est plus simplement décorative, elle se charge d'un contenu symbolique. Par deux fois, lors des fêtes de Versailles, l'oranger servit d'écrin à une tragédie. La première est *Alceste* de Quinault, musique de Lully, mise en scène par Vigarini. La pièce fut représentée au soir du 4 juillet 1674 dans la cour de marbre du château. C'est une tragédie très baroque dans sa mise en scène. Laissons la parole à Félibien :

« Le théâtre qui se trouva préparé pour la tragédie contenait toute la petite cour pavée de marbre. Les deux côtés étaient de douze caisses de grands orangers qui, se terminaient dans le fond de la cour, laissaient voir en face, dans le point de la perspective, les huit colonnes de marbre qui portent le balcon doré et qui font l'entrée du vestibule du corps de logis du milieu. Entre ces caisses d'orangers, il y avait un pareil nombre de piédestaux de marbre, de cinq pieds de haut, portant des vases de porcelaine remplis de petits orangers. Devant chaque piédestal était un guéridon d'or et d'azur chargé de girandoles de cristal et d'argent, allumées de dix bougies. Derrière ces mêmes caisses s'élevaient encore vingt-quatre autres grands guéridons ornés de festons de fleurs et portant chacun une girandole de cristal allumée comme les autres. Comme les huit colonnes qui paraissaient au fond du théâtre sont accouplées et séparent les trois portes du vestibule, on voyait au milieu de chaque porte un grand lustre de cristal qui pendait de dessous l'architrave. Et contre les trumeaux entre les colonnes, il y avait des guéridons dorés, chargés de girandoles, avec deux grandes caisses d'orangers de chaque côté »<sup>114</sup>.



Gravure illustrant la représentation de l'opéra *Alceste* de Quinault dans la cour de marbre du château de Versailles (parue dans *Les divertissements de Versailles*, p. 6).

<sup>114</sup> André Félibien, *Les divertissements de Versailles...*, op. cit., Paris, Imprimerie royale, p. 11-12.

La deuxième tragédie est *Iphigénie* de Racine, donnée devant l'orangerie de Le Vau, le samedi 18 juillet 1674. La description de Félibien est beaucoup plus sobre :

« Et au-delà paraissait une longue allée qui était l'allée même de l'orangerie, bordée des deux côtés de grands orangers et de grenadiers entremêlés de plusieurs vases de porcelaine remplis de diverses fleurs. Entre chaque arbre, il y avait de grands candélabres et des guéridons d'or et d'azur qui portaient des girandoles de cristal allumées de plusieurs bougies. Cette allée finissait par un portique de marbre. Les pilastres qui en soutenaient la corniche étaient de lapis et la porte paraissait toute d'orfèvrerie. Sur ce théâtre orné de la manière que je viens de dire, la troupe des comédiens du roi représenta la tragédie d'Iphigénie, dernier ouvrage du sieur Racine, qui reçut de toute la cour l'estime qu'ont toujours eu les pièces de cet auteur<sup>115</sup> ».

Dans ces deux pièces, l'oranger est donc très présent. Arbre du merveilleux, il évoque ici un temps mythique, sans début ni fin, le temps figé de la légende. Cependant, l'oranger peut être vu comme la représentation de l'ambivalence du destin. Les deux héroïnes sont condamnées à la mort et au sacrifice par la volonté des dieux. Si Admète consent à prendre la place d'Alceste dans le monde des morts, elle renonce par là-même à l'amour qui la pousse à se sacrifier. De même, Iphigénie est condamnée à mort par Agamemnon, son père, qui doit mener son armée en Troade. L'oranger fait son cycle végétatif toute l'année, il ne connaît pas de période de repos, il est toujours vert. Il semble donc éternel, mais porte en lui-même fleurs et fruits, c'est donc un arbre du monde des dieux. Tout comme le cyprès, il est toujours vert, mais à l'inverse de ce dernier, il reste un arbre solaire, et à ce titre, il demeure un arbre associé à la lumière, à l'espoir et à la vie. Dans les deux cas, les deux héroïnes échappent finalement au funeste destin qui leur était réservé. L'oranger participe donc à l'ambivalence du luxe et de la fête. Il est un des moyens de faire passer le spectateur du monde réel au monde imaginaire. En effet, Benoît Bolduc, dans la conclusion de son article *Iphigénie, de la vaine éloquence à l'artifice efficace*, souligne le sens que l'on peut donner aux déplacements successifs des spectacles de théâtre à l'intérieur du parc de Versailles lors des divertissements de 1674 :

« Le choix et la disposition des lieux des spectacles qui s'inscrivent dans l'ensemble des divertissements de Versailles suivent une progression qui ne semble pas dépourvue de sens. Pour la représentation d'Alceste lors de la première journée, une scène est construite dans l'enceinte de la cour de marbre, au cœur du château de Louis XIII. Quelques caisses d'orangers et vases de porcelaine remplis de fleurs rappellent discrètement que le jardin est

---

<sup>115</sup> André Félibien *Les divertissements...*, op. cit., p. 62-63.

proche, de l'autre côté du palais alors que le public fait dos à la ville [...] Enfin pour la représentation d'Iphigénie, le théâtre se déplace dans l'orangerie. Les caisses d'arbres fruitiers retrouvent leur emplacement habituel. On remonte un même arc de scène en trompe-l'œil et un autre décor de jardin peint sur des chassiss, mais cette fois le fond s'ouvre pour faire entrer dans l'espace de la fiction, le jardin véritable [...]. Cet itinéraire symbolique a emmené le roi et sa cour du cœur de Versailles de Louis XIII [...] à un lieu qui, mieux que tout autre, symbolise la supériorité de l'art sur la nature : l'orangerie où l'art du jardin défie les saisons et les climats<sup>116</sup> ».

L'oranger trouve aussi son rôle dans le décor de l'opéra Persée, représenté à Versailles devant le roi. On peut ainsi lire dans le *Mercurie Galant*<sup>117</sup> :

« L'Opéra de Persée a esté représenté à Versailles, en présence de Leurs Majestez. Ce qui s'est passé en cette occasion tient du prodige, & fait voir que le plaisir qu'on prend à servir le Roy, va jusqu'à venir à bout de l'impossible. Ce Prince avoit dit que quand il voudroit voir cet Opéra, il en feroit avertir quelques jours auparavant, afin qu'on eust le temps de s'y préparer, & de dresser un Théâtre dans le fond de la Court du Chasteau, qui estoit le lieu destiné pour ce Spéctacle. Cependant le temps s'estant mis tout d'un coup au beau, & Sa Majesté voulant que Madame la Dauphine eust part à ce Divertissement avant qu'elle accouchast, on n'avertit de se tenir prest que vingt-quatre heures avant la Représentation. Ainsi on ne pût travailler au Théâtre que le jour mesme. Il se trouva fort avancé sur le midy ; mais le Vent ayant changé, la pluye qui tomba tout le matin fit assez connoistre qu'il en tomberoit le reste du jour. Le Roy estoit prest de remettre l'Opéra à un autre temps, lors qu'on luy promit qu'il y auroit pour le soir mesme un autre Théâtre dressé dans le Manège ; & en effet à huit heures & demie du soir, le lieu où l'on travailloit encor des Chevaux à midy sonnè, parut avec un brillant inconcevable. Théâtre, Orquestre, Haut-dais, rien n'y manquoit. Un tres grand nombre d'Orangers d'une grosseur extraordinaire, tres-difficiles à remüer, & encor plus à faire monter sur le Théâtre, s'y trouverent placez. Tout le fond estoit une Feuillée composée de veritables branches de verdure coupées dans la Forest Il y avoit dans ce fonds, & parmy ces Orangers, quantité de Figures, de Faunes, & de Divinitez, & un fort grand nombre de Girandoles. Je n'entreprends point de vous en faire la description. Elle me seroit plus difficile que l'exécution mesme ne l'a esté. Beaucoup de Personnes qui sçavoient de quelle maniere ce lieu estoit quelques heures auparavant, eurent peine à croire ce qu'elles voyoient. Si le Roy est

---

<sup>116</sup> Benoît Bolduc, « Iphigénie de la vaine éloquence à l'artifice efficace », in *Racine et, ou le classicisme* : actes du colloque organisé par la North American Society for seventeenth Century French Literature et la Société Racine, University of California, Santa Barbara, 14-19 octobre 1999/éd. Ronald W. Tobin.-Tübingen : Narr, 2001, p 93-112.

<sup>117</sup> *Mercurie galant*, juillet 1682, tome 7, p. 354-358.

si bien servy pour les choses qui ne regardent que ses divertissemens, avec quelle ardeur ne cherche t'on point à remplir ses volonte, lors qu'il s'agit de quelque affaire importante ? C'est ce qui fait qu'on voit des Villes fortifiées, sortir de terre en fort peu de jours. Tous ceux qui ont de l'employ dans l'Opéra de Persée, s'en acquiterent si bien, qu'on en remarqua toutes les beautez. Le Sieur Pecour dança d'une maniere qui luy attira beaucoup de loüanges. Le lieu se trouva propre pour les Voix, & l'étenduë de celle de Mademoiselle de Rochois, charma les plus difficiles de la Cour. La Simphonie parut admirable, & le Roy dit à M<sup>e</sup> de Lully, qu'il n'avoit point vû de Piece dont la Musique fust plus également belle par tout, que celle de cet Opéra ».

L'auteur insiste sur la hauteur et le poids des orangers qui ont servi au décor, la prouesse technique opérée montre aussi que l'oranger est devenu un élément indispensable dans la vision que l'on a de la pièce baroque à caractère mythologique. La relation des prouesses techniques de la mise en scène tient autant de place que l'appréciation du spectacle, la commande du maître impose une apparition quasi magique du théâtre lui-même. Il est à noter que le décor de 1682 est très proche de celui de l'opéra *Alceste* de Lully et Quinault de 1674. L'oranger reste donc une constante dans le décor végétal dans les spectacles du règne.

Enfin, l'oranger tient un rôle héraldique. Dans la description de la collation qui eut lieu dans le théâtre de verdure du parc de Versailles le 28 juillet 1674, Félibien nous décrit une curieuse mise en scène :

« C'est dans cet agréable lieu que l'on avait préparé une collation d'une grandeur et d'une magnificence vraiment royales. Il n'y avait point de table dressée dans cette place ; il semblait que le lieu même présentât à la compagnie les différents mets dont elle devait être régaler. Car c'était sur trois marches qui environnent la place en forme d'amphithéâtre qu'on les avait disposés, dans un ordre qui charmaient les yeux de tout le monde et avec une abondance presque incroyable. Sur le troisième et le plus haut des degrés régnait un ornement de fleurs composé de vingt-quatre grandes bordures en forme de miroirs qui renfermaient les chiffres du roi. Entre chaque miroir, il y avait un grand oranger chargé de fleurs et de fruits. Et ces orangers et ces miroirs étaient joints les uns aux autres par des festons de fleurs agencés d'une manière très galante. Sur les deux autres degrés il y avait dans de grands vases de porcelaine, cent soixante tant pommiers, abricotiers, pêchers, qu'autres différents arbrisseaux tous chargés de leurs fruits. Plusieurs vases remplis de lauriers roses et d'autres fleurs étaient agréablement placés parmi ces arbrisseaux ; et entre les arbres et les fleurs, on voyait sur de petits piédestaux de fleurs, plus de trois cents ou jattes ou cuvettes de porcelaine chargés à fond des plus beaux

fruits de la saison, élevés en pyramides dans un arrangement de couleurs et de figures très agréables. Six cents vingt corbeilles remplies de diverses pâtes et de confitures sèches étaient entremêlées parmi les autres fruits. Quatre cents tasses de cristal pleines de glaces et une infinité de carafes de même, remplies de toutes sortes de liqueurs posées ou sur des soucoupes de cristal ou dans des cuvettes de porcelaine, contribuaient beaucoup à l'agréable variété de cette somptueuse collation<sup>118</sup> ».

Cette description est la seule qui fasse directement référence à un blason végétal du roi. Le gradin le plus haut est une représentation du roi. Son chiffre est associé expressément à l'oranger et à lui seul. Cet arbre est ainsi le « miroir » du prince. Tout comme lui, il dispense ces fruits tout au long de l'année comme le souverain qui est « source de toutes les grâces » selon l'expression consacrée de la monarchie absolue. L'oranger est la représentation symbolique et héraldique du roi, mais il montre à la fois le « corps glorieux », celui de la monarchie qui ne meurt jamais, ainsi que celui du corps intime et de l'univers personnel de Louis. Félibien ne dit-il pas : « [...] et ces orangers et ces miroirs étaient joints les uns aux autres par des festons de fleurs agencés d'une manière très galante ». L'expression peut s'interpréter de différentes manières, mais il est possible d'y voir une discrète allusion aux amours et à la sensualité du roi. Cette disposition en gradins fait inévitablement penser à la figure de la cascade, le roi, modèle de bon gouvernement, génère une abondance de biens qui « ruisselle » du premier au deuxième, puis au troisième gradin. En effet, au fur et à mesure de la description, les chiffres cités augmentent : nous passons de vingt-quatre à cent soixante, puis à trois cents et enfin, à six cent-vingt et à quatre cents. De même, cette abondance naturelle, les fruits dans les arbres et dans les jattes se transforme-t-elle en mets raffinés et succulents, pâtes et confitures sèches, glaces, liqueurs. Le message délivré est clair : le roi est source de félicité, par son dévouement à l'État Il fait fructifier la nature, et par là-même amène la prospérité et l'abondance au peuple. Tel l'oranger, il est celui qui ramène l'âge d'or sur la Terre.

### **b- Un arbre au service de l'apparat : « l'oranger, plante d'appartement », une innovation dans le décor de la monarchie**

Dès 1664, Louis XIV entreprit de doter ses palais de meubles d'argent, afin de rehausser le prestige de la couronne. « La grande argenterie », comme on la désignait alors,

---

<sup>118</sup>André Félibien, *Les divertissements de Versailles...*, op. cit., p. 14.

fut d'abord constituée d'un ensemble de pièces héritées de sa mère Anne d'Autriche<sup>119</sup>, mais aussi de la collection que son parrain Mazarin avait amassée au cours de son ministériat<sup>120</sup>. Il s'agissait de tables, bassins, chenets, vases en argent, de plaques de lumières, candélabres et girandoles en argent massif ou pour certains, comme les tables, recouverts de plaques d'argent. Louis XIV innova certainement, lorsqu'il passa commande, soit à la manufacture des Gobelins, soit à des orfèvres indépendants, de toute une série de vases à orangers en argent<sup>121</sup>. La vaisselle d'argent est une pratique répandue dans les maisons princières et souveraines et même chez les riches particuliers depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, ni en Espagne, ni en Allemagne, ni dans aucune cour royale européenne, il n'est mentionné l'existence de mobilier d'argent à cet usage. Ceci reste à vérifier, mais il y a de fortes probabilités que le roi soleil ait fait preuve de singularité lorsqu'il passa commande de quatorze grands vases à orangers et de quatre caisses d'argent.

Ces vases étaient, dès l'origine, destinés à recevoir des orangers pour décorer les appartements des maisons royales. La réalisation de ces chefs d'œuvre d'orfèvrerie s'étala de 1664 à 1684. Ils firent partie d'un ensemble de mobilier d'argent qui ne compta pas moins de deux cents pièces. Le volume total de ce trésor d'argenterie ne coûta pas moins de dix millions de livres et fut finalement envoyé à la fonte en 1689 pour financer la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

Toutefois, outre la série des grands vases à orangers, il devait aussi exister dans la grande argenterie, une série de vingt-quatre vases à orangers de taille plus modeste, destinée au grand buffet d'argenterie. Dans le catalogue de l'exposition *Quand Versailles était peuplé d'argent*, Gérard Mabillet rapporte : « deux ans plus tard, le 15 octobre 1667, Louis XIV, à son tour, se rendit à la manufacture (des Gobelins) ». Le rédacteur de *La Gazette de France* décrivit alors dans la cour « un buffet de neuf toises de long et douze degrés sur lequel étaient disposés, d'une manière aussi ingénieuse que magnifique, les riches ouvrages d'orfèvrerie qui se font dans ce même lieu. Ce buffet était composé de vingt-quatre grands bassins avec son vase [...] de vingt-quatre vases à mettre les orangers et de plusieurs autres pièces, le tout d'argent ciselé ».

---

<sup>119</sup> Le trousseau de mariage d'Anne d'Autriche comportait un important ensemble d'objets en argent, c'est à partir de son mariage avec Louis XIII (1615) que l'usage de mobilier d'argent aurait été introduit au palais du Louvre, voir l'ouvrage de Ruth Kleinmann, *Anne d'Autriche*, Fayard, 1993, p. 44-45.

<sup>120</sup> Jean-François Solnon, *Versailles, vérités et légendes*, place des éditeurs, 2017.

<sup>121</sup> Voir CBR, I, 157, article « ouvrages d'argenterie ».

Les vases à orangers en argent étaient munis d'un pied en argent. Chaque pièce haute de 90 centimètres, pesait trente-cinq kilos. Ces vases à orangers réalisés entre 1666 et 1669 ornèrent la galerie des glaces à partir de 1682 jusqu'en 1689, date à laquelle ils furent fondus sur ordre du roi. Néanmoins, nous avons deux sources qui nous permettent de restituer leur splendeur disparue, l'une descriptive avec l'inventaire du mobilier royal et l'autre visuelle, grâce au carton réalisé par le peintre Charles Le Brun pour la tenture des Maisons royales.

Ces tapisseries associent chacune un mois avec une résidence royale. Elles furent tissées à sept reprises entre 1668 et 1670<sup>122</sup>.



*Le Roy Louis XIV visitant les Manufactures des Gobelins*, par Charles Le Brun, Simon de Saint André, Leblond, La manufacture des Gobelins à Paris, 1729-1734, tapisserie de basse lisse, laine, soie et fil d'or, 370 cm x 576 cm, dépôt du mobilier national 1908, GMIT98.10. © Château de Versailles, Dist. RMN/ © Christian Jean / Jean Schormans.

Nous connaissons une deuxième œuvre qui représente elle aussi la même thématique :

<sup>122</sup> Pascale Charron. *Les grandes collections françaises de tapisserie : une histoire de la permanence*. Guy Massin-Le Goff, Etienne Vacquet. *Regards sur la tapisserie*. Angers, France. Actes Sud, 2000, p. 43-59, 2002.



*Louis XIV visite la manufacture des Gobelins, le 15 octobre 1667.* Tableau de Simon Renard de Saint André (1613-1677), huile sur toile, dimensions 331 cm x 541 cm, conservé à Versailles, Châteaux de Versailles et Trianon. Cote cliché 13-512268, n°d'inventaire MV2098.

Ces deux représentations inversées de la même scène immortalisent cette visite. Si nous reprenons le carton de Charles Le Brun ; nous voyons donc le roi vêtu de rouge entouré de Monsieur, du prince de Condé et du duc d'Enghien, se tournant vers Colbert. La scène tout en mouvement traduit l'empressement des artisans à présenter les productions de la manufacture des Gobelins, mais la réalité est transformée, puisque le *Mercure Galant* décrit des objets préalablement mis en scène dans la cour de la manufacture. Toutefois, sur la tapisserie, il faut montrer que le roi ne saurait attendre. La scène propose aussi une accumulation, comme on si entassait aux pieds du souverain un butin de guerre. D'ailleurs, le tableau suspendu au mur représente une scène de bataille et donc le rôle du « roi de Guerre » dévolu à ce roi de vingt-neuf ans. Au centre du tableau, l'on aperçoit les grandes buires d'argent et sur la gauche un exemplaire des brancards d'argent servant à transporter les vases à orangers, les quatorze grandes caisses en argent à oranger de la galerie des glaces.

Dans un premier temps, les orfèvres réalisèrent douze vases à orangers. Ballin en réalisa une paire, Loir en réalisa une seconde paire, Dutel, une troisième paire et dame Verbeck en fit aussi une paire, de même que l'orfèvre Cousinet, la mention de ses ouvrages apparaît dans les comptes des Bâtiments en décembre 1666<sup>123</sup> et la dernière paire fut ciselée

<sup>123</sup>CBR, I, 157.

par Viocourt. Les deux vases réalisés par Viocourt furent livrés le 16 février 1669<sup>124</sup>. Ces vases en argent furent placés dans la grande galerie du palais des Tuileries largement inspirée de la galerie du palais Farnèse de Rome. De même, la dame Verbeck livra au roi six vases (pour orangers ?) et quatre caisses à orangers en argent fin 1665-début 1666 pour un montant de 23860 livres 6 sols 2 deniers<sup>125</sup>.

Dans un second temps, le mobilier d'argent trouva sa place définitive dans le palais de Versailles après l'achèvement de la galerie des glaces en novembre 1684. Les douze grands vases à orangers en argent furent disposés par deux dans la galerie des Glaces devant chaque fenêtre. Les brancards d'argent massif qui servaient à leur transport, furent placés entre les fenêtres. Ces objets au nombre de vingt-quatre étaient garnis d'un plateau rond servant à recevoir les éléments à transporter. Ces orangers étaient ainsi installés dans ces énormes cache-pots en argent massif ciselé. Ceux-ci étaient dotés d'un rond en argent pour les couvrir quand ils étaient vides, ce qui implique que, l'été, les orangers étaient en extérieur. Chaque vase en argent possédait aussi un rond en bois tourné pour protéger le fond de l'humidité, lorsque l'arbuste y était. L'effet des caisses d'argent était spectaculaire si l'on en croit la description du *Mercur* galant d'octobre 1682 concernant la galerie des glaces presque achevée :

« Des glaces font de fausses fenêtres vis-à-vis des véritables, & multiplient un million de fois cette galerie, qui paraît n'avoir point de fin, quoiqu'il n'y ait qu'un bout qu'on en voye. Huit brancards d'argent portant des girandoles, sont entre quatre caisses d'orangers d'argent, portés sur des bases de même métal, & garnissent l'entre deux des fenêtres ; huit vases d'argent accompagnent les brancards qui sont aux côtés des portes. Quatre torchères dorées portent dans les angles de grands chandeliers d'argent. Huit girandoles d'argent sont sur des guéridons dorés, posées au milieu des fenêtres de glace. Aux deux bouts pendent deux lustres d'argent à huit branches. Les tabourets sont de velours vert, entouré d'une bande de brocard d'or, avec une frange de même<sup>126</sup> ».

---

<sup>124</sup> CBR, I, 223.

<sup>125</sup> CBR, I, 157.

<sup>126</sup> *Le Mercur galant*, Paris, C. De Luyne, C. Blagbart et T. Girard, 1682, p. 10-11, source gallica.



*Dessin préparatoire de la visite du roi à la manufacture des Gobelins.* Musée du Louvre, les collections du département des arts graphiques, Inventaires et catalogue, Cabinet des dessins, Fonds des dessins et miniatures, INV 27655, recto.

Le nombre de vases fut augmenté de deux exemplaires afin de faire coïncider le nombre de paires d'orangers au nombre de fenêtres de la partie centrale de la galerie des glaces en 1684. Les quatre caisses de bois hexagonales recouvertes d'argent furent, quant à elles, placées dans le salon de Diane. Ce dernier servait de salle de billard lors des soirées « d'appartement », les mardis, jeudis et samedis. Laissons la parole, à nouveau, au visiteur du *Mercurie galant* :

« Le sujet du tableau de la cheminée est Iphigénie, que Diane enlève lorsqu'elle est prête à être sacrifiée ; & vis-à-vis, le peintre a représenté cette déesse, qui oubliant sa fierté, & sa résolution qu'elle avait de n'aimer jamais, vient trouver Endimion. Quatre grands lustres d'argent, & quatre chandeliers de même matière, & et de deux pieds de haut, posés sur des guéridons dorés de six pieds, sont aux angles d'un billard couvert d'un grand tapis traînant à terre, de velours cramoisi, garni d'une frange d'or en bas. Quatre formes de même velours galonné d'or, posées deux estrades couvertes de tapis de Perse réhaussés d'or & d'argent, servent aux dames quand elles veulent s'asseoir pour regarder jouer au billard. Quatre caisses d'orangers d'argent, de trois pieds de haut, & de deux de diamètre, posées sur des bases de même matière, hautes d'un pied, & quatre girandoles d'argent portées par des guéridons dorés, sont aux côtés des formes. Une grande cassolette, quatre grands vases d'argent, & quatre plus

petits, parent le bord de la cheminée ; & deux chenets de deux pieds de haut, sont au foyer<sup>127</sup> ».

Ces grands vases à orangers en argent massif suivent un véritable programme iconographique et sont richement ornementés. Leur description est bien connue grâce à l'inventaire général du mobilier de la couronne<sup>128</sup>. Les quatorze grands vases à mettre les orangers sont répertoriés du numéro 650 au numéro 677, les quatre caisses hexagonales sont cotées sous les numéros 752 à 755.

### **650-652**

« Deux grands vases à mettre les orangers, avec pieds d'estaux séparés, les dits vases ciselez des deux costez des armes du Roy soustenues par deux Renommez par le hault, par le bas, de godrons brunis rentrants et sortants avec leurs anses de deux testes d'aigles et leurs portants, hault d'un pied huit pouces sur autant de diamètre, leurs pieds aussi ciselez des armes du Roy, des quatre costez, et de quatre griffons aux quatre coins, haults de dix pouces [27 cm], large d'un pied quatre pouces [43,3 cm], pesans ensemble 3.onces (213.8 kg) ».

### **654-65 :**

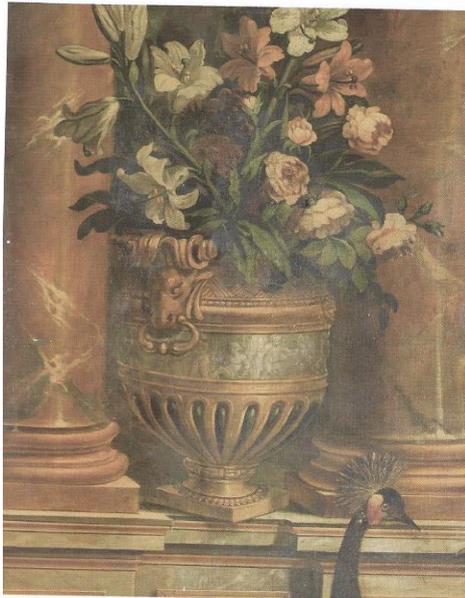
« Deus grands vases d'argent pour mettre des orangers, avec leurs pieds séparés, faits par Ballin, ciselez sur le corps d'une bacchanale de petits enfants qui sont parmi des pampres de vigne cueillant des raisins, par le bas de godrons rentrants et sortants et par le hault, de masques et autres ornements, ayant aux costez deux testes de belliers qui servent d'anses, d'où sortent des portants, hault d'un pied 9 pouces  $\frac{1}{2}$  (56,8 cm) sur 17 pouces de diamètre (46 cm), les pieds ciselez de trois costez des armes du Roy et de l'autre d'une teste de serpent de relief qui sert de robinet, et aux quatre coins de quatre griffons, le tout soutenu par une plainte haulte d'un pied (32,5 cm) sur 14 pouces carrés (90,3 cm<sup>2</sup>), pesans 611marcs 5.4 onces (environ 150 kg) »

Ce modèle de vase serait reconnaissable dans la tenture de *Juin ou Fontainebleau*.

---

<sup>127</sup> *Ibidem*, p. 33-34.

<sup>128</sup> Jules Guiffrey, *Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV (1664-1715)*, Paris, 1885-1886.



Vase à oranger (*Quand versailles était meublé d'argent*, Fig 49 p. 68)

#### 658-661 :

« Deux autres grands vases à mettre des orangers, faits par Verbeck, ciselez des deux costez d'un grand cartouche avec les armes du Roy sur un fonds tout uny, par le hault, d'oyes brunis, et par le bas, de godrons aussy brunis, avec leurs anses de deux harpies, haults d'un pied 8 pouces (54,15 cm) sur autant de diamètre, leur pieds d'estaux ciselez des armes du Roy de quatre costez, aux quatre coins, de quatre satires, par le hault, d'oves, par le bas, de godrons unis, haults de dix pouces (27,07 cm) sur 16 pouces (43,31 cm) en carré pesans 561 marcs 2.3 onces ( environ 206,95 kg) »

#### 661-665 :

« Deux grands vases pour mettre les orangers, avec leurs pieds séparés, faits par Loire ; lesdits vases ciselez sur deux costez du corps d'un pied d'estal sur lequel sont appuyés deux figures couchées couronnées de fleurs et de fruits sur une petite table posée sur ledit pied d'estal ; aux deux autres costez sont deux grands masques de testes de Méduse dont les serpents servent d'anses par le bas, de godrons, et par le hault de feuilles d'acantes, hault d'un pied 9 pouces ½ (58,2 cm) sur un pied 7 pouces de diamètre (51,44 cm) ; les pieds ciselez de deux costez des armes de France, des deux autres, d'un soleil avec les cornes d'abondance, le tout porté sur quattres pattes de lion, haults de 10 pouces ½ (28,42 cm) sur 1 pied 5 pouces (46,03 cm) en carré, pesans 435 marcs 4 (106,26 kg). »

Ce modèle correspond au mois d'*Avril ou Versailles*.



Vase à oranger (*Quand Versailles était meublé d'argent*, fig. 50 p. 69)

**666-669 :**

« Deux grands vases pour mettre des orangers avec leurs pieds séparés, faits par Du Tel. Lesdits vases ciselez sur le corps des armes du Roy dans un cartouche, soustenus de branches de laurier et de palmes embrassées par des enfans assis sur des cornes d'abondance par le bas, de godrons, et par les costez, de deux grands masques de satirs dont les cornes servent de portans, hauls d'un pied 8 pouces (54,7 cm) sur 18 pouces de diamètre (21,6 cm) ; leurs pieds, aussy ciselez de godrons par le hault, et par le bas de feuilles rapportées ; lesdits pieds soustenus par quatre pattes de lion, hauls de 9 pouces environ (24,6 cm) sur 13 pouces (35,19 cm), pesans ensemble 598 m 5.0 onces (146,8 kg) ».

Un des deux vases serait représenté dans la tenture du mois de *Mars ou château de Madrid*.



Vase à oranger (*Quand Versailles était meublé d'argent*, fig 51, p. 69)

Ce vase à oranger en argent est le même que celui représenté dans la tenture du *Mois de mars ou château de Madrid*, toutefois ici le peintre n'a pas jugé utile de représenter la base sur laquelle le vase était habituellement posé.



*Nature morte avec oranger*, Jean-Baptiste Monnoyer, 1670, .huile sur toile.

### 670-673 :

« Deux grands vases d'argent pour mettre des orangers, avec leurs pieds séparés faits par Coussinet ; lesdits vases ciselez sur le corps de deux médailles et de quatre lires, soutenues

chacune par deux enfants assis sur des dauphins, par le bas de rinceaux et de feuilles d'accante, et par le hault, d'une manière de nappe d'eau, ayant aux costez deux figures qui servent d'anses d'où sortent des portans haults d'un pied 10 pouces (59,57 cm) sur 18 pouces de diamètre (48,72 cm) ; lesdits pieds aussy ciselez d'une nappe d'eau par le hault, par deux costez des armes du Roy, aux deux autres costez, de deux testes de dragons de relief qui servent de robinet, et aux quatre coins, de quatre dauphins, le tout posé sur une plaine haulte de 12 pouces 1/2 (33,83 cm), large de 15 pouces environ (40,6 cm), pesans ensemble 591 marcs 1.4 once . (144,6 kg) ».



Vase à oranger (*Quand Versailles était meublé d'argent*, fig. 57, p.73)

#### 674-677 :

« Deux grands vases d'argent pour mettre des orangers, avec leurs pieds séparés, faits par Veaucourt, ciselez sur le corps des Arts libéraux signifiez par de petits enfans, par les costez, de deux grands masques de lion d'où sortent les portans, cordonnez par le bas de grands et petits godrons sortans et rampans, et par le hault, de feuilles haultes de 23 pouces (62,26 cm) sur 18 pouces de diamètre (48,72 cm) ; lesdits pieds à huit pans, ciselez des deux costez des armes du Roy, des deux autres, de deux testes de dragons de relief qui servent de robinet, aux quatre coins de quatre consoles portées sur des pattes de lion, le tout sur un socq hault de 11 pouces (29,77 cm) sur 15 pouces (40,6 cm) en carré, pesans ensemble 561 marcs 4. 4 onces (137 kg) ».

Ces deux vases correspondent à celui représenté sur le mois de *Mai ou saint Germain*.



Vase à oranger (*Quand Versailles était peuplé d'argent, Fig.52, p. 69*)

**752-755 :**

« Quatre grandes caisses à six angles pour mettre des orangers, toutes ciselées sur deux faces des armes du Roy, sur deux autres, des chiffres de Sa Majesté, et sur deux autres, de deux soleils, le tout couronné, portez sur six pattes de lion, ayant au-dessus six pommes à costes de melon, moitié brunis et moitié ciselées hautes de 21 pouces (56,8 cm) sur 2 pieds (65 cm) environ de diamètre pesans ensemble 295 m 6. 4. (72, 3 kg) ».

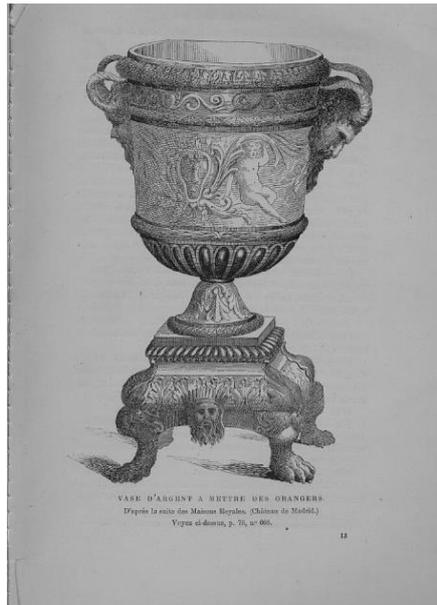
**Augmentations tirées du registre de feu Mr Le Cosquino depuis la fin de l'inventaire précédent établi avant août 1685**

**1092-1095 :**

« Deux vases à orangers, cizelez de godrons et de rozettes dans les baguettes, manière d'ozier ; les ances doubles portées sur une teste de bellier, pesans 638 m 1. 4 (155,7 kg) ».

**1096-1087 :**

« Deux plateaux ronds pour mettre sur les susdits deux vases à orangers, pesans 19 marcs 5 onces (4.7 kg) ».



Le programme iconographique est plutôt conventionnel, même si le traitement esthétique des vases est original. Visiblement, le commanditaire a laissé aux artistes le choix du motif décoratif, à la condition que celui-ci soit le même pour la paire de vases. Nous retrouvons là le registre classique lié à l'Antiquité : cornes d'abondance, petits enfants proches des *putti* de la Renaissance italienne. Les têtes de bélier sont peut-être une allusion au mythe de la toison d'or. De même, les têtes de Méduse renvoient aussi à la légende de Persée. Les deux vases de Veaucourt sont plus allégoriques avec leur représentation des Arts Libéraux (grammaire, dialectique, rhétorique, arithmétique, musique, géométrie et astronomie) et peuvent correspondre à un programme de bon gouvernement, les connaissances contribuant à la puissance de l'État et à l'harmonie de la société.

Si les armes royales reviennent régulièrement sur ces vases d'argent, elles n'en constituent pas un caractère original, car le chiffre du roi revient souvent dans de multiples décors. Les orangers éléments du décor de Versailles restent avant tout le symbole de l'Âge d'or retrouvé par le bon gouvernement du souverain sur ses États. Le peintre Le Brun a fait de la voûte de la galerie des glaces le parcours personnel de la grandeur du règne. Pour la première fois, Louis XIV n'est pas travesti sous le costume d'Apollon ou d'Hercule. Le roi gouverne par lui-même, le Soleil n'a pas besoin de se cacher pour exprimer sa gloire. Installer des orangers, deux à deux, face aux sept grandes fenêtres centrales de la galerie des glaces allait de soi dans l'esprit du roi. Il était ainsi secondé par Lebrun et Louvois dans la réalisation de son programme décoratif. Cet arbre devient le médiateur du monde naturel que le roi a

dompté dans son parc avec Le Nôtre. La lumière solaire entre par la galerie, traverse le feuillage des orangers pour se réfracter dans les immenses miroirs qui leur font face. Cette obsession de la lumière et de la clarté a été d'ailleurs souvent soulignée par les contemporains. Madame de Sévigné s'émerveille de la lumière produite par les innombrables bougies de cire blanche, démultipliée par les meubles d'argenterie et les cristaux lors des soirées « d'appartement » de six heures à dix heures du soir.

Les orangers contenus dans leur vase d'argent sont en quelque sorte une métaphore du monde louis-quatorzien. L'argent, métal précieux contenu dans les entrailles de la terre, renferme aussi la matière nourricière qui permet à la vie de croître. L'oranger devient aussi l'arbre de vie qui à l'image de l'humanité augmente, pousse, fleurit et fructifie grâce au règne bienfaisant du roi. L'odeur suave qui s'échappe parfume l'air du palais. La simultanéité des fleurs et des fruits montre aussi l'éternel printemps qui caractérise l'Âge d'or, mais il est aussi l'image de la fécondité sans cesse renouvelée du monde et du royaume. Afin d'avoir des orangers fleuris en toute saison, les jardiniers ont recours à toutes sortes de subterfuges comme celui d'assoiffer les arbustes pendant de longues semaines.

Les vases à orangers en métal moins précieux étaient aussi utilisés lors des divertissements en extérieur, Félibien y fait allusion à plusieurs reprises dans la relation de la Fête de Versailles du 18 juillet 1678, ainsi mentionne-t-il leur présence dans la salle de bal de forme orthogonale :

« Tout autour de ce salon régnait un siège de marbre sur lequel, d'espace en espace, étaient plusieurs vases remplis d'orangers »<sup>129</sup> ou bien encore « Ces canaux étaient bordés de gazon de part et d'autre. Du côté des cabinets et entre les termes qui en marquaient les encoignures, il y avait dans de grands vases des orangers chargés de fleurs et de fruits ; et le milieu de l'allée était d'un sable jaune qui partageait les deux lisières de gazon<sup>130</sup> ».

### **c- Un gage des amours royales : Clagny et Trianon**

Louis XIV aimait beaucoup les femmes et celles qui avaient de l'esprit, de la culture et le sens de la répartie avaient toutes les chances de susciter chez le roi un attachement durable. Madame de Montespan avait de la beauté, mais aussi l'esprit des Mortemart et sut à merveille

---

<sup>129</sup> André Félibien, *Relation de la fête de Versailles...*, op. cit., Editions Dédale Maisonneuve et Larose, 1981, p.78.

<sup>130</sup> André Félibien, *Relation de la fête de Versailles...*, op. cit., p. 82.

en user<sup>131</sup>. Malgré le double adultère, le roi après la naissance de plusieurs enfants du « péché », fit de madame de Montespan sa favorite. Rien ne fut trop beau pour elle. Il lui fit décorer, au rez-de-chaussée du palais de Versailles, l'appartement des bains. Là, la « sultane reine » recevait ses amies et s'amusait à faire de l'esprit au milieu d'un cercle choisi de courtisans mêlés de perroquets et de tout un attirail d'objets précieux d'un orient fantasmé. Mais ce n'était point suffisant encore, la belle exigea d'avoir son propre domaine et ce fut Clagny<sup>132</sup>. Le domaine avait été acheté par le roi le 30 novembre 1665 aux administrateurs de l'Hôpital des Incurables. La maison de Clagny est destinée d'abord à abriter la progéniture illégitime du Roi Soleil. Une première demeure est construite par l'architecte Le Pautre, mais, très vite, Madame de Montespan, alors au sommet de la faveur royale, obtient de son royal amant, la reconstruction intégrale de l'édifice sur les plans de l'architecte Mansart. Entre 1674 et 1680, la construction du château requit une armada de plusieurs milliers d'ouvriers et coûta la modique somme de 1 986 209 livres<sup>133</sup> au budget de la couronne. Cependant, le roi amoureux n'oublia pas de faire construire simultanément l'écrin enveloppant la demeure de Clagny à savoir son parc. Laissons la parole à madame de Sévigné qui visita Clagny le 7 août 1675 :

« Nous fûmes à Clagny : que vous dirai-je ? C'est le palais d'Armide ; le bâtiment s'élève à vue d'œil ; les jardins sont faits : vous connoissez la manière de le Nôtre ; il a laissé un petit bois sombre qui fait fort bien ; il y a un petit bois d'orangers dans de grandes caisses ; on s'y promène ; ce sont des allées où l'on est à l'ombre ; et pour cacher les caisses, il y a des deux côtés des palissades à hauteur d'appui, toutes fleuries de tubéreuses, de roses, de jasmins, d'œillets : c'est assurément la plus belle, la plus surprenante, la plus enchantée nouveauté qui se puisse imaginer : on aime fort ce bois<sup>134</sup> ».

La divine marquise ne tarit pas d'éloge sur le lieu. Elle compare le domaine au palais d'Armide, mais le bois d'orangers est celui du paradis terrestre et de l'Âge d'or, où le paradis chrétien se confond avec l'âge païen d'Hésiode, où l'esprit se perd dans une confusion permanente des sens. La vue le dispute à l'odorat, les parfums de la fleur de l'oranger, de la rose, du jasmin, de l'œillet et des tubéreuses viennent parfumer l'air et éveiller la sensualité. Madame de Sévigné ne peut s'empêcher de mettre en parallèle le petit bois sombre et le petit bois d'orangers, opposant ainsi involontairement la nature à l'artifice, la simplicité au luxe, la

---

<sup>131</sup> Olivier Chaline, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, p. 31.

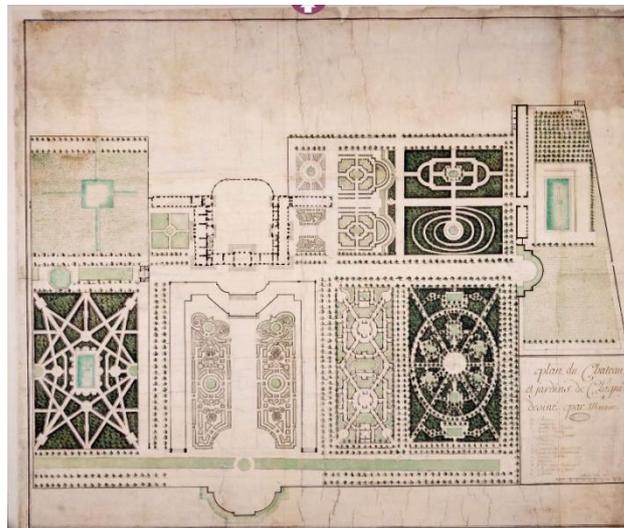
<sup>132</sup> Clagny se situe dans l'actuel département des Yvelines, sur la commune de Versailles, le château de Clagny se situait à deux kilomètres au nord-est du palais de Versailles.

<sup>133</sup> Frédéric Tiberghien, *Versailles, le chantier de Louis XIV*, Perrin, 2011, p. 254.

<sup>134</sup> Madame de Sévigné, *Correspondance*, Paris, Éditions La Pléiade, 1972-1678, tome II, p. 38.

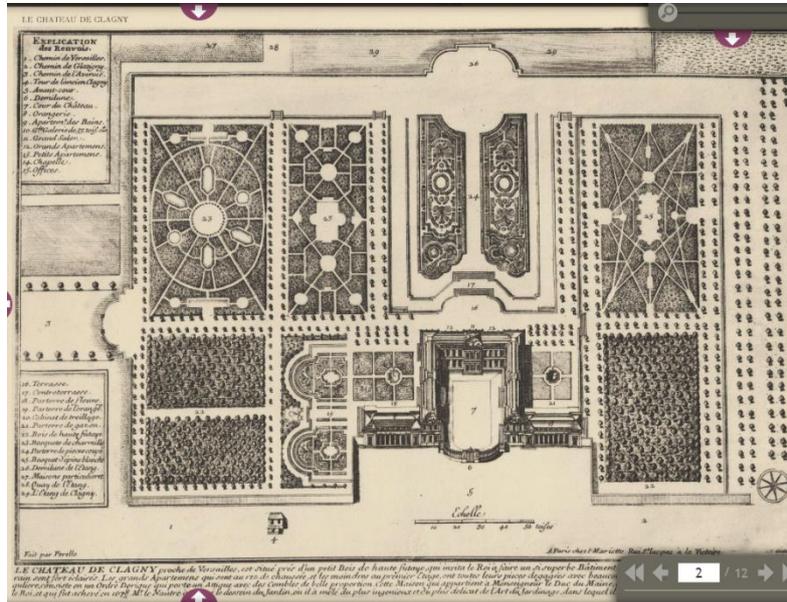
rusticité au superfétatoire. Quel a été le dessein de Le Nôtre dans le dessin des jardins de Clagny ? Montrer son savoir-faire, certes, mais la démonstration est faite depuis longtemps, acte de courtoisie vis-à-vis de la maîtresse du lieu peut-être, mais aussi la volonté d'étonner et de dépayser le visiteur. Dissimuler les caisses derrière des palissades à hauteur d'appui est un procédé peu courant dans la culture des orangers. Généralement, le contenant est laissé à la vue de celui qui contemple la plante, car c'est une manière de montrer que l'oranger est un arbre exotique et donc rare, qui ne saurait survivre toute l'année sous le climat de l'Île-de-France. Or, à Clagny, l'on cache cet aspect. Le Nôtre met en scène ce qui est éphémère sous l'apparence de la pérennité, pour bien montrer que l'amour du roi est capable de métamorphoser la nature pour madame de Montespan.

En mai 1677, pendant que les couvreurs sont en train de travailler sur les toits du château de Clagny, un dénommé Jacquet reçoit la somme de 425 livres et 13 sols pour « les ouvrages qu'il a faits en divers endroits de l'orangerie <sup>135</sup> ». L'année 1677 voit d'ailleurs l'achèvement de la collection d'orangers de Clagny et celle de l'orangerie du château qui doit les abriter l'hiver. Les mentions d'achats d'orangers s'étalent du 31 mai au 23 août 1675 pour la somme de 29 320 livres. Si l'on additionne le nombre d'orangers mentionnés dans les différents achats, le total atteint 380 sujets mais l'on peut, sans se tromper énormément, avancer le chiffre de 400 à 450 en tenant compte des mentions sans décompte exact des arbustes.



*Plan représentant le château et le parc du château de Clagny (fin XVII<sup>e</sup> siècle), encre de Chine et aquarelle sur papier, 115x 101 cm (Archives départementales des Yvelines, cote A 73). Le bois d'orangers signalé par Madame de Sévigné se situe en haut à droite.*

<sup>135</sup> CBR, I, 981.



*Plan d'ensemble du château de Clagny, Perelle [fin du XVII<sup>e</sup> s.], gravure 215 × 322 cm. reproduite dans le château de Clagny à Versailles par Charles Harlay, 1913. (Archives départementales des Yvelines, cote In-4<sup>o</sup> 15) ; l'orangerie où étaient entreposés les orangers se situe dans l'aile gauche du château, elle est donc intégrée au bâtiment résidentiel comme au palais de saint Cloud, demeure de Monsieur, frère du roi.*

Pour estimer le nombre d'orangers de la collection de Clagny, nous pouvons recouper les deux sources d'information que nous donnent les comptes des bâtiments du roi : les achats d'orangers et la fabrication des caisses destinées à leur plantation.

## Estimation du nombre d'orangers achetés par Louis XIV pour le château de Clagny

Dates de paiement	Nombre d'orangers	Montant du paiement et nom du vendeur	Dates de paiement des caisses	Nombre de caisses	Montant du paiement et nom de l'artisan
31/05/1675. CBR, I, 843.	Nombre inconnu	500 livres à Le Bouteux	30/01/1676. CBR, I, 844.	175	800 livres à Davignon, menuisier
3/06/1675. CBR, I, 846.	40	6000 livres à ?	23/02/1676. CBR, I, 844.	75	400 livres à Langouron, menuisier
16/06/1675. CBR, I, 846.	50	1750 livres à Mme Le Sec	24/11/1675- 7/01/1676. CBR, I, 844	? (75 caisses si l'on part sur la même estimation que pour Langouron).	400 livres à Drouilly, menuisier
20/06/1675. CBR, I, 846 et 876	94	12000 livres aux créanciers du sieur Faverolles	13/02/1676. CBR, I, 845.	Ferrure pour 150 caisses.	500 livres à Castan, serrurier (correspondrait aux 75 caisses réalisées par Langouron et aux 75 caisses qu'aurait assemblées Drouilly).
23/07/1675. CBR, I, 835.	107	550 livres au sieur Trolle	9/3-5/11/1676	Nombre inconnu	3 110 livres à Coutan, menuisier.
12/08/1675. CBR, I, 835.	70	5 400 livres au sieur Picard.	9/03/1676- 20/01/1676. CBR, I, 915	Nombre inconnu	1 752 livres à Nivet.
13/08/1675. CBR, I,	Nombre inconnu	2 400 livres au sieur Boileau.	17/03/1677. CBR, I, 980.	100	200 livres à Langouron.
23/08/1675 CBR, I, 846.	19	720 livres à Dupuys, jardinier.	11/04/1677 CBR, I, 915.	55	500 livres à Nivet.
			9/3-1/6/1677. CBR, I, 915.	Nombre inconnu	352 livres 10 sols à Davignon.
			2/06/1677. CBR, I, 981.	30	375 livres à Osdivert serrurier,
TOTAL	380 orangers	29 320 livres		475 caisses	7 989 livres

Établir le nombre exact de caisses d'orangers pour Clagny est donc chose. La solution de cette quête est peut-être dans les paiements faits à un certain Le Hongre qui toucha 900 livres pour avoir peint 500 caisses en date du 15 mars 1676<sup>136</sup>, mais qui reçut un second versement de 200 livres le 13 mai de la même année, pour en avoir peint encore 80<sup>137</sup>.

<sup>136</sup> CBR, I, 917.

<sup>137</sup> CBR, I, 917.

L'artisan en question aurait ainsi assuré la peinture de 580 caisses d'orangers. Les paiements de l'année 1677 porteraient sur des réalisations de l'année précédente, car les délais de « parfait paiement » étaient longs, souvent de plusieurs mois, parfois plusieurs années.

Si nous partons du fait que la collection d'orangers de madame de Montespan a été créée *ex-nihilo* à partir du moment où le château fut construit en 1674 et que les critères esthétiques impliquaient l'unité de couleur pour l'ensemble des caisses, l'artisan a été obligé de peindre l'ensemble de ces dernières, ce qui impliquerait que l'orangerie de Clagny a dû abriter, pendant l'hiver 1676-1677, 580 orangers. C'était là la meilleure preuve d'amour que Louis XIV pouvait donner à la belle Athénaïs. Si Clagny peut être considéré comme un coûteux cadeau de Louis XIV à sa favorite, il lui en offre en quelque sorte l'usufruit. Clagny est donné par le roi à madame de Montespan en janvier 1685 avec 1763 arpents de terre, puis démeublé en 1687. Le fils de madame de Montespan en hérita en 1691, après que madame de Montespan eut obtenu du roi la permission de se retirer de la cour. Toutefois, deux ans après la mort de celle-ci survenue en 1707, le roi fera rapatrier à l'orangerie de Versailles tous les orangers de Clagny en octobre 1709<sup>138</sup>.

Le jardin de Trianon représente un autre gage d'amour. Avant la construction de Clagny, Louis XIV avait fait construire dans le parc de Versailles un palais plus petit et plus intime : Trianon. Pour cela, il n'avait pas hésité à faire raser le village du même nom et déménager les habitants. Frédéric Tiberghien dans son ouvrage, *Versailles, le chantier de Louis XIV*, évoque la construction de Trianon en ces termes :

« Toujours pour plaire à la belle marquise, le roi fait édifier par Le Vau en quelques mois entre l'hiver 1669 et le printemps 1670 le précieux Trianon de porcelaine. Occupé dès septembre 1670 par le roi et madame de Montespan, d'Orbay l'achève en 1672 après la mort de Le Vau <sup>139</sup> ». L'auteur ajoute plus loin en citant Félibien ; « Ce palais fut regardé d'abord de tout le monde comme un enchantement. Car n'ayant été commencé qu'à la fin de l'hiver, il se trouva fait au printemps, comme s'il fût sorti de terre avec les fleurs des jardins qui l'accompagnent et qui , en même temps, parurent disposés tels qu'ils sont aujourd'hui, remplis de toutes sortes de fleurs, d'orangers et d'arbrisseaux verts<sup>140</sup> ».

Le terme « enchantement » utilisé par Félibien a un sens très fort au XVII<sup>e</sup> siècle : il est synonyme de « sortilège ». Furetière définit le mot « enchanter », par « ensorceler, user de magie d'art diabolique, pour opérer quelque merveille qui arrête le cours de la nature ». Quant

---

<sup>138</sup> Pierre Bonnassieux, *Le château de Clagny et Madame de Montespan*, Paris, Alphonse Picard, 1881.

<sup>139</sup> Frédéric Tiberghien, *Versailles le chantier de Louis XIV*, Paris, Perrin, collection Tempus, 2006, p. 79.

<sup>140</sup> *Ibidem*, p. 79.

au mot « enchantement », il en donne la définition suivante : « effet surprenant dont on ne connaît pas la cause et qu'on rapporte à quelque chose d'extraordinaire, charme, plaisir, merveille ».

Pour rendre le jardin de Trianon plus merveilleux encore, Louis XIV exige que les orangers poussent en pleine terre à Trianon. Pour cela, ses jardiniers et en particulier, Michel II Le Bouteux, vont réaliser des prodiges. À ce propos, Dominique Garrigue écrit : « Michel II Le Bouteux avait expérimenté et réussi à Trianon la culture des orangers en pleine terre<sup>141</sup> ». Ce jardinier fut, semble-t-il, le premier jardinier à expérimenter avec ce type de culture, ce qui constituait un véritable exploit horticole. Il avait imaginé, pour les protéger du gel, de les couvrir avec des serres démontables, elles-mêmes recouvertes de paille. Les serres mobiles étaient retirées le reste du temps. Les orangers ayant la particularité d'être en végétation toute l'année, cela implique que le recours à la paille qui devait occulter totalement la lumière et donc la photosynthèse, ne pouvait être utilisé qu'en cas de vagues de froid exceptionnelles et limitées à quelques jours. Il est beaucoup plus probable que le fumier devait être utilisé au pied des troncs afin d'assurer une chaleur constante dans ces serres démontables. Un autre procédé est aussi employé, celui d'enterrer les orangers plantés dans des pots de fer au printemps et de les déterrer au début de l'hiver pour les mettre dans les orangeries de pépinière. Pour la période allant du 13 mai au 29 juillet 1685, un dénommé Renault, charpentier, a été payé 250 livres et 14 sols « pour avoir ôter plusieurs pièces de bois provenant de la démolition des serres du jardin de Trianon qui ont été voiturées au jardin de la pépinière, et pour la démolition d'un grand appenty qui a servi l'hiver dernier à couvrir les orangers à la pépinière<sup>142</sup> ». Le Notre va développer un véritable jardin d'orangers en pleine terre (marqué par une flèche bleue sur le plan). Le plan commenté qu'il dressa et envoya en 1694 au suédois Nicodème Tessin le jeune (1654-1728) en témoigne. Il le définit ainsi : « c'est le jardin bas, au-dessous du 16, rempli d'orangers et arbres à fleurs ; une grande fontaine où est un jet d'eau d'une hauteur et grosseur puissante ; aux deux costés du parter est deux beaux berceaux de Jassemis rosée d'une beauté admirable, marqué 19<sup>143</sup> ». Même si le

---

<sup>141</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon 2001, p. 154.

<sup>142</sup> CBR, II, 796.

<sup>143</sup> Gabriela Lamy, *Description du grand Trianon en 1694 par André Le Nostre*, p. 84, cité dans le catalogue de l'exposition : *Fleurs du Roi, peintures, vélins et parterres du Grand Trianon*, organisée par l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, avec la participation exceptionnelle du Muséum national d'histoire naturelle, et présentée du 2 juillet au 29 septembre 2013 au Grand Trianon.

jardin de Trianon connu un déclin certain après 1700, la présence d'orangers est toujours attestée, dans le devis d'entretien pour le jardin du grand Trianon, il est spécifié :

« Il [le jardinier de Trianon] aura soin de douze grands orangers qu'on met dans le parterre du bas de les sortir au printemps pour les poser dans leurs places ordinaires, les serrer à l'automne et mettre des ifs à leurs places, et d'entretenir toujours au pied desd. Orangers et ifs, un gazon fort propre, il les équipages nécessaires pour mettre lesdits Orangers dans la serre, et les en sortir<sup>144</sup> ».



*Plan général du château et jardins de Trianon, vers 1693. Paris, Bibliothèque nationale de France, département des estampes et de la photographie, Va 424 FTA, H 186631.*

### **III/LA COLLECTION DE LA GRANDE ORANGERIE DE VERSAILLES (1684/1687) : UNE METAPHORE DE L'APOGÉE DU RÈGNE DU ROI SOLEIL**

#### **a-La plus belle collection d'orangers du royaume**

La construction de la grande orangerie de Mansart s'étend de 1683 à 1685<sup>145</sup>. Elle remplace celle de Le Vau qui était inadaptée par rapport au nouveau Versailles. Parallèlement à ce chantier, les travaux du Grand Trianon rasent le Trianon de porcelaine et s'étalent de 1686 à 1688. Les deux chantiers ont ceci de commun qu'ils font disparaître toutes les traces

<sup>144</sup> Gabriela Lamy, « *Le jardin du roi à Trianon de 1688 à nos jours : de la mémoire à l'héritage* », Bulletin du centre de recherche du Château de Versailles [en ligne], mis en ligne le 14 octobre 2015, consulté le 3 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/crcv/13374> ; DOI : 10.4000/crcv.13374

<sup>145</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Champvallon, 2001, p. 146.

de la jeunesse du Roi. Les périodes La Vallière et Montespan laissent place à l'ère de Madame de Maintenon épousée secrètement par le roi à l'automne 1683. Le roi acquiert près de plusieurs milliers d'orangers et de citronniers entre 1664 et 1697. Les achats s'arrêtent ensuite. Si l'on tient compte des mentions d'achat sans chiffrage précis du nombre d'orangers, l'on peut estimer à peu près à 4 000 arbres pour un total de 200 000 livres. Lister affirme, lorsqu'il visita les demeures royales françaises en 1698<sup>146</sup>, que l'orangerie de Versailles contenait trois mille caisses dont deux mille d'orangers. Nous sommes loin du temps où l'orangerie de Le Vau comptait 230 orangers en 1664. Par ailleurs, il relate que la pépinière du Roule détenait trois cents orangers dont les troncs étaient, selon ses dires, « aussi gros que ma cuisse<sup>147</sup> », reste à savoir quelle était la taille réelle des cuisses de notre visiteur...

La volonté royale de faire de l'orangerie de Versailles le plus grand rassemblement d'orangers du monde se voit aussi à travers les mentions de transport d'orangers durant les années 1685-1688, particulièrement en juin-juillet 1686. Nous trouvons ainsi en date du 23 juin : « A Jean Le Roy et consors, pour avoir chargé et voituré 26 grands lauriers francs, 9 orangers, 100 lauriers tins et autres arbrisseaux des orangeries de S. M. au Roule et aux Tuileries et d'autres jardins particuliers à l'orangerie de Versailles....1 003 L 16 s 6 d <sup>148</sup> », quelques jours plus tard, le 7 juillet, la somme de 335 L 15 s est payée aux voituriers Charles Chrétien et consors pour avoir transporter 114 gros orangers venus d'Italie depuis le jardin royal et autres endroits à l'orangerie de Versailles<sup>149</sup>. Ce désir d'une collection exceptionnelle se voit par le prélèvement des sujets les plus remarquables jusque-là conservés dans diverses orangeries des maisons royales, la chose est soulignée par le *Mercure Galant* en 1687 :

« (Sa Majesté) se promena à pied pendant quatre heures dans les jardins de Versailles. Elle visita tous les ouvrages nouveaux qu'on y avait faits pendant son absence, & vit un fort grand nombre d'orangers qu'elle avait donné ordre de placer dans l'Orangerie, du nombre desquels était l'Oranger nommé le Bourbon, qu'on dit avoir environ cinq cents ans<sup>150</sup> ».

Comme nous l'avons évoqué au chapitre premier, Louis XIV a collectionné et acheté régulièrement des orangers pendant une bonne partie de son règne, le regroupement d'une collection magnifique entre dans cette entreprise de propagande de la monarchie tout doit être

---

<sup>146</sup> Martin Lister (traduit par De Sermizelles), *Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII*, Paris, édité et publié par la Société des bibliophiles de France, 1873.

<sup>147</sup> Martin Lister, *Voyage de Lister...*, *op. cit.*, Paris, édité et publié par la Société des bibliophiles de France, 1873.

<sup>148</sup> CBR, II, 1026.

<sup>149</sup> CBR, II, 1026.

<sup>150</sup> *Le Mercure galant*, juin 1687, seconde partie, « *Voyage de Sa Majesté au Luxembourg* », p. 331. L'âge de l'arbre est exagéré, il avait environ deux cent cinquante ans en 1687.

à l'échelle de l'extension du palais et de ses jardins, L'orangerie apparaît de plus en plus comme un double du palais de Versailles, mais réservé à une cour de végétaux au garde-à-vous. Au palais souterrain de pierre, chef d'œuvre de Mansart, répond le parterre de l'orangerie, où ce peuple d'orangers adore l'astre solaire de mai à octobre. D'une certaine manière, le grand Bourbon qui avait connu le roi François 1<sup>er</sup> est le talisman de la royauté, gardien de la pérennité et de l'éternité du pouvoir. Cet oranger remarquable très difficile à déplacer du fait de son poids et de sa taille, fit quand même le voyage de Fontainebleau où il était soigné depuis 1532, jusqu'à Versailles. Peut-être le roi voyait-il en lui son double végétal symbolique. D'ailleurs, ce bigaradier a été appelé successivement le Connétable, puis François I<sup>er</sup> et enfin le Grand Bourbon et il est très rare que l'on donne ainsi un nom propre à un végétal. Cette collection suscite l'admiration des ambassadeurs du Siam en 1686, le Mercure Galant rapporte :

« On peut y jouir d'une agréable fraîcheur, & y prendre toutes sortes de divertissements que peut fournir le Théâtre, sans estre incommodé de la chaleur. On pourroit mesme y jouer des opera a plus d'un endroit en mesme temps, sans que ceux qui les représenteroient, s'incomodassent les uns les autres. C'est ce qui fit dire au premier Ambassadeur, que la magnificence du Roy estoit grande, d'avoir fait un si superbe Bâtiment pour servir de Maison à des Orangers. Il ajouta qu'il avoit bien des Roys qui n'en n'avoient pas de si belles<sup>151</sup> ».

Le prestige que devait dégager la collection impliquait d'avoir des sujets d'une grande perfection et Louvois se fait écho de cette exigence royale dans une lettre adressée à Dubois, directeur des postes étrangères à Lyon le 19 octobre 1685 :

« L'on m'a dit que le feu sieur de Fisica, gouverneur de Villefranche avait de beaux orangers à une maison qu'il avoit tout proche de Lyon. Je vous prie de les aller voir avec quelqu'un intelligent et de me marquer de quelle espèce ils sont, s'ils sont en bon estat, combien il y en a, combien chacun a de hauteur depuis le dessus de la terre qu'est dans la caisse à sa cime, combien il a de hauteur depuis le dessus de la dite terre jusqu'à l'endroit où les branches se séparent pour former sa tête et combien la teste a de diamètre dans son plus large. Prenez ces mesures et essayez de ne pas vous tromper<sup>152</sup> ».

Du mois d'août 1685 à octobre 1688, d'après nos recensements dans *Les comptes des Bâtiments du roi*, ce sont environ 800 orangers qui auraient ainsi intégré l'orangerie de

---

<sup>151</sup> Mercure Galant, *Suite du voyage des Ambassadeurs de Siam en France*, novembre, deuxième partie, tome 56, 1686, p. 130-131.

<sup>152</sup> Thierry Sarmant, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts à l'apogée du règne de Louis XIV*, édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683-1691, tome deuxième, année 1685, Paris, CTHS, 2009, n°2147, p. 480-481.

Versailles, soit par achat, soit par dons, soit par déplacement depuis d'autres orangeries des maisons royales. Ainsi l'orangerie de Fontainebleau a-t-elle fourni 57 sujets entre 1687 et 1688. Le transport s'est fait en deux fois, quarante sujets en juillet 1687<sup>153</sup> et dix-sept en octobre 1688<sup>154</sup>. Le roi fit chercher aussi des sujets dans des résidences royales qui n'avaient sans doute pas de véritables orangeries, mais détenaient sans doute quelques beaux sujets. Nous trouvons ainsi mention du transport de deux orangers en provenance de Chambord<sup>155</sup> et d'un nombre indéterminé de sujets de Blois<sup>156</sup>.

La constitution de la collection royale d'orangers se fait de manière irrégulière, si l'on se tient uniquement *aux Comptes des bâtiments du roi*. L'acquisition commence à partir de 1665 – le roi a vingt-sept ans – et dure jusqu'en 1688 où il vient d'avoir cinquante ans. Passée cette date, les acquisitions s'arrêtent si l'on met à part les six orangers achetés en 1697. Cette collection se constitue par vagues successives. La première s'étend de 1665 à 1672. Pendant cette période, le roi acquiert un peu plus d'un millier d'orangers (1 150). Il s'agit là à la fois de repeupler les différentes maisons royales, de fournir aussi des arbrisseaux pour les grandes fêtes de Versailles comme celles de 1668 et 1674, mais aussi de garnir la galerie du Louvre. La deuxième vague d'acquisitions est très ramassée dans le temps et concerne essentiellement la construction du château de Clagny pour Madame de Montespan en 1675. En effet, en quelques mois sont achetés pas moins de 380 orangers. Le nombre n'est pas exhaustif, mais on peut sans trop se tromper envisager le chiffre de 400 sujets. La troisième et dernière vague concerne la reconstruction du grand Trianon et l'édification de l'orangerie de Versailles de Mansart. La construction de ces deux édifices est quasi simultanée, L'orangerie de 1683 à 1685 et Trianon de 1687 à 1688. Cette troisième vague d'acquisitions se décompose en deux sous-ensembles dont les finalités répondaient à des desseins différents. Les orangers de Trianon participent de la sphère privée du souverain :

« Trianon laisse peut-être apparaître, mieux encore que Versailles, la passion du Roi pour les fleurs et tout spécialement pour les orangers. Outre les orangers en pleine terre précédemment plantés sur les pentes qui regardent le Canal, s'ajoutaient en effet, l'été, une grande quantité d'orangers en caisses, répartis dans les allées des parterres qui font face au

---

<sup>153</sup> CBR, II, 1227.

<sup>154</sup> CBR, III, 312.

<sup>155</sup> CBR, III, 708, le 14 janvier 1687 est payée la somme de 200 livres « Au nommé Bruneau, voiturier par eau, pour avoir voituré à Versailles deux orangers qui estoient à Chambord ».

<sup>156</sup> CBR, III, 1027, Le 18 septembre 1687 est payée la somme de 136 livres « A René Bigault, sçavoir : 36 L pour vingt boisseaux de perce-neige, et 100 L pour le voyage qu'il a fait pour conduire des orangers de Blois à l'orangerie de Versailles ». Il s'agit peut-être du château de Blois.

château. La prédilection du Roi pour cet arbuste devait, d'autre part, l'entraîner à construire dans ses jardins de Versailles la plus surprenante Orangerie que l'on ait jamais vue<sup>157</sup> ».

Trianon est en quelque sorte son jardin intime et magique, alors que Marly (qui ne possédait pas d'orangerie) était la résidence de l'intimité sociable. Le roi s'y entoure des courtisans en qui il a confiance et qu'il a nommément invités. À Trianon, le Roi garde l'étiquette, car nous sommes encore dans le domaine de Versailles, mais le caractère végétal extraordinaire de Trianon allie à la fois le faste, le caractère olfactif excessif (la cour est obligée de quitter le jardin à cause du parfum entêtant des fleurs), mais aussi un aspect beaucoup plus intime du soleil comme le bosquet des sources. Ce caractère intime se voit aussi dans les orangers en pleine terre : comble du naturel, l'oranger pousse comme n'importe quel autre arbre, mais aussi comble de l'artifice, car cet arbre exotique n'est pas adapté au climat et que, de plus, les orangers sont en fait plantés dans des seaux de fer enterrés<sup>158</sup>. En revanche, les orangers de Versailles participent de la propagande royale, que ce soit le bâtiment de l'orangerie ou son parterre. Nous sommes dans l'ostentation et le discours sur la puissance et l'ordre. L'orangerie de 1664, composée en grande partie des deux cents orangers confisqués à Nicolas Fouquet n'est plus qu'un lointain souvenir. Toutefois le parterre de l'orangerie de Versailles apparaît dès 1663 sur le plan de l'Institut<sup>159</sup>. Il est déjà situé au même emplacement que celle de Mansart, témoignant ainsi de son ancienneté comme élément structurant du parc. La réalisation de la grande orangerie de Mansart est aussi une métaphore de l'apogée du règne. Le roi a cinquante ans, il est au sommet de son pouvoir ; roi de guerre, il a agrandi les frontières de son royaume surtout au nord et à l'est ; de la haute Alsace en 1648, de l'Artois et du Roussillon en 1659, de la Flandre, du Hainaut, de la Franche-Comté et de la basse Alsace entre 1662 et 1702. Lieutenant de Dieu sur Terre, il a refait l'unité religieuse de son État. En ce jour de novembre où le roi contemple les voûtes de son orangerie, pense-t-il au concours de louanges qui accompagnent l'Édit de Fontainebleau qu'il a été signé le 17 octobre et fait enregistrer le 22 par le parlement de Paris ? Dangeau note dans son journal le 14 novembre 1685 :

« Le roi partit de Chilly à dix heures, & arriva ici entre deux et trois, après avoir dîné au Plessis-Piquet. En descendant de carrosse, il monta à cheval pour aller voir l'eau qui entre dans le réservoir de la butte de Montboron par le nouvel aqueduc ; ensuite il se promena dans

---

<sup>157</sup> Pierre Verlet, *Le château de Versailles*, Fayard, 2002, p. 202.

<sup>158</sup> Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, Paris, Jean Mariette, 1713, note imprimée en marge de la p. 214 : « On met à Trianon des orangers dans des seaux garnis de fer, que l'on enfonce en terre, ce qui les fait croire plantés en pleine terre ».

<sup>159</sup> Gérard Sabatier, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 49-50.

l'orangerie, qu'il trouva d'une magnificence admirable ; il vit la statue équestre du chevalier Bernin qu'on y a placée, & trouva que l'homme & le cheval étaient si mal faits, qu'il résolut non-seulement de l'ôter de là, mais de la faire briser<sup>160</sup> ».

La dernière grande acquisition d'orangers est celle de la collection d'orangers de la famille Louvois, celle-ci ne comporte pas moins de 533 orangers selon l'inventaire établi le 20 juin 1695<sup>161</sup>. Toutefois cette collection resta à Meudon devenu la propriété du grand Dauphin. Dans le second inventaire de l'orangerie de Meudon, réalisé vers 1700/1705, la collection comptait encore 534 orangers<sup>162</sup>

### **b-Les fournisseurs sont issus de toutes les couches de la société**

Louis XIV fit donc appel à tous ses sujets pour lui fournir les plus beaux orangers. À lire les différentes sources, nous voyons émerger des fournisseurs appartenant à toutes les couches de la société du Grand Siècle. Nous les avons répartis dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>160</sup> Philippe Courcillon, marquis de Dangeau, *Journal d'un courtisan à la cour du Roi Soleil*, Sources de l'histoire de France, janvier 2002, tome 1686-1685, p. 231.

<sup>161</sup> A.N, O<sup>1</sup>1518.

<sup>162</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1518-81.

## Répartition des fournisseurs d'orangers aux maisons royales

TYPE DE FOURNISSEURS	Jardiniers entre parenthèse le nombre de fois où le nom est cité	Entrepreneurs et créanciers	particuliers	Nobles et ecclésiastiques	Personnel de l'administration royale	TOTAL
NOMS	-1/Pierre Desgots -2/J.B Rouvine ? -3/Jacquelin (2) et Prieur -4/Durant -5/joseph Marsano, jardinier -6/G.Barbier. -7/Veuve Martial et sr Helnot -8/Le Bouteux (3) -9/Desgranges - 10/Dupuys - 11/ Michel Doré (2) -12/Jean Messyé, jardinier. -13/Boullard -14/Mathurin Bara et claude chevalier -15/Etienne Mareschal et consors - 16/Legru -17/-Louis Coste (7), fleuriste à Lyon	- 1/Le sieur Formont banquier - 2/directeurs des créanciers du sr Faverolles - 3/Créanciers de M. de Thou 4/Le sieur Clerk	-1/Le sieur Torolle -2/Le sieur Picard -3/Mme Le Sec -4/Le sieur Boileau -5/Veuve et enfants du feu sr Durand - 6/Veuve du sr Formont - 7/Louis Bompard, sergent à verge au Châtelet -8/ Le sieur Langlée	-1/Mme de Béthune -2/Le duc de Richelieu - 3/La duchesse de la Ferté - 4/Le duc de Mazarin (4) - 5/Le duc de Créqui - 6/La duchesse de Verneuil - 7/Le marquis d'Herbault - 8/M de Fieubet - 9/Le duc de La Rochefoucault -10/ L'archevêque de Tours	- 1/Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix en Provence - 2/Etienne Cameron, receveur des droits du roi et des gabelles, commis à conduite des orangers -3/ Barthélémy Aubin, secrétaire de l'ambassadeur en Portugal 4/Louvois ( pas mentionné dans CBR mais don venant de l'orangerie de Meudon et preuve de don de sa part par sa correspondance)	

## Répartition en valeurs et en pourcentages du nombre d'orangers et des sommes dépensées par catégories de fournisseurs

	Jardiniers entre parenthèse le nombre de fois où le nom est cité	Entreprene urs et créanciers	particuliers	Nobles et ecclésiastiques	Personnel de l'administration royale	total
Nombre de fournisseurs	17	4	8	10	4	43
% sous total	39.5 %	9.3 %	18.6 %	23.2 %	9.3 %	100 %
Nombre d'orangers fournis par catégorie de fournisseurs	2316	156	296	258	440	3446
% des orangers par catégorie de fournisseurs	67.2 %	2.7 %	10.3 %	7.5 %	12.7 %	100%

Ce tableau appelle quelques remarques. La première est que la fourniture des orangers reste très largement du domaine des jardiniers, ils représentent 40 % des fournisseurs et apportent 67 % des orangers. Cette catégorie est assez hétérogène dans sa composition et les jardiniers royaux ne semblent pas avoir eu d'exclusivité dans la fourniture des végétaux. Les représentants de l'administration royale viennent en deuxième position dans le nombre de sujets fournis, mais ne représentent que 9 % et sont au quatrième rang des fournisseurs. À l'inverse, les nobles représentent presque le quart des fournisseurs et en seconde position, mais les orangers donnés par eux ne représentent que 7.5 % du total. Les particuliers sont en troisième position chez les fournisseurs et en troisième position avec 10.3 % du total des orangers. Il ressort de cette comparaison entre données absolues et relatives, que le roi Louis XIV s'est fié avant tout aux jardiniers pour augmenter sa collection, mais qu'il ne dédaigna pas d'accepter des dons ou d'acheter des orangers venant de tous les horizons de la société, pourvu que les orangers répondissent aux critères de beauté exigés. De plus, il paraît clair que Louvois eut tendance à marquer de son empreinte l'achat des arbustes, c'est en effet, à partir de 1683 qu'apparaît la mention du « commis à la conduite des orangers » répondant au nom d'Etienne Cameron. Les plus grosses quantités d'orangers seront acheminés d'Italie par lui jusqu'à Versailles. Or, ce personnage est receveur des droits du roi et de la gabelle.

L'administration royale semble avoir pris le pas ou du moins, a mis en place un réseau parallèle à celui des jardiniers fleuristes pour rendre plus efficace la fourniture des orangers provenant d'Italie. Plus rapide, avec un contrôle qualité très en amont.

Les jardiniers ont d'abord été des hommes de métiers, dont on peut retracer l'existence et la carrière.

### **Les jardiniers royaux : Desgots, Le Bouteux, Dupuis**

Les fournisseurs les plus experts en la matière furent assurément les jardiniers du roi. Au contact direct du souverain et de ses jardins, ils étaient les plus à même de connaître les goûts de leur maître. Ils étaient capables de fournir des arbres de la taille voulue. *Les Comptes des Bâtiments du Roi* évoquent un certain nombre d'entre eux.

#### **Les Desgots**

Trois générations de cette famille ont travaillé dans les jardins des maisons royales. Ils sont liés aussi par mariage à la famille d'André Le Nôtre. Pierre Desgots est mentionné dans les comptes des Bâtiments du Roi pour avoir vendu 43 orangers pour un montant 1 800 livres payés le 20 août 1665<sup>163</sup>. On ne sait pas ici s'il s'agit de Pierre I Desgots (vers 1600-1665) ou de son fils Pierre II (1630-1688). Pierre I, Pierre II et Claude Desgots (1658-1732) fils de Pierre II sont tous qualifiés de « jardiniers du roi » et les deux derniers sont aussi qualifiés de « dessinateur des jardins du roi ». Pierre I Desgots est jardinier du roi aux Tuileries où il s'occupe des grandes allées, des palissades et des bosquets<sup>164</sup>. Son nom revient à vingt-cinq reprises dans les *Comptes des Bâtiments du roi* entre 1664 et 1680. Son fils Pierre II fit aussi sa carrière au jardin des Tuileries, on trouve trace de ses gages pour l'année 1678 libellés ainsi :

« A Pierre Desgots, ayant l'entretienement du parc des Thuilleries, depuis le grand parterre jusques au bout de la demie lune qui regarde le fossé, et depuis la terrasse du costé de l'eau, à la réserve du quarré du labyrinthe, entretenir toutes les allées, labourer les plants d'arbres de tous les quarez de l'amphitéâtre et tenir le tout dans la plus grande propreté, la

---

<sup>163</sup> CBR, I, 98.

<sup>164</sup> Pour ce qui est du milieu des jardiniers gravitant autour de la famille Le Nôtre, voir Patricia Bouchenot-Déchin, *André Le Nôtre*, Fayard, 2013, chapitre II, p. 51-75.

somme de 3600# pour led. Entretien pendant lad. Année, dont les trois premiers quartiers luy ont esté ordonnez... 900 livres<sup>165</sup> ».

### **Les Le Bouteux**

Michel Le Bouteux appartient à une célèbre famille de jardiniers. Son grand-père, Jean Le Bouteux, était maître jardinier à Paris, son père, Michel I Le Bouteux (1600-1650) fut jardinier du duc de Vendôme. Le personnage qui nous intéresse est Michel II Le Bouteux (1623-1716 ?). Il fut actif à Versailles et à Trianon entre 1668 et 1682 et fut responsable de la culture des orangers à Trianon et aux Tuileries. C'est à lui que l'on doit l'expérience de la culture en pleine terre des orangers à Trianon. Outre ses activités de jardinier dans les demeures royales, il fut un expert dans l'art d'élever des orangers, car il a en fourni à plusieurs reprises au roi. Ainsi reçut-il un paiement de 900 livres le 3 juillet 1670. Le mois précédent, le même Le Bouteux reçut 4 073 livres et 17 sols pour avoir livré cent trois orangers et citronniers aux maisons royales<sup>166</sup>. Une troisième mention apparaît le 31 mai 1675, où il est payé 500 livres. Toutefois le cas de Le Bouteux met en lumière le fait qu'il fournissait les orangers mais qu'il ne les élevait pas ou du moins qu'il n'arrivait pas à satisfaire la royale demande, une lettre de Colbert à Louis XIV est révélatrice à ce sujet, le ministre écrivait le 22 mai 1670 : « Le Bouteux m'embarrasse davantage comme il n'a donné aucun projet de ce qu'il vouloit faire. Il me demande aujourd'huy seulement 300 orangers ; de bonne fortune, je les trouve chez feu Martial ; mais pour ne pas importuner vostre Majesté davantage de ce détail, je la supplie de croire que je n'omettrei rien de ce qui pourra la satisfaire<sup>167</sup> ».

D'autres jardiniers royaux ont fourni ainsi des orangers à la couronne : la famille Dupuis et particulièrement Henri Dupuis qui fut responsable de l'orangerie de Versailles de 1675 à 1703.

### **Les Dupuis**

Les Dupuis comptent plusieurs générations de jardiniers, le premier, Jean Dupuis, est maître-jardinier à Paris dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle. Son fils, Henry Dupuis (vers 1640-1703), est maître-jardinier, puis jardinier du roi, marié à Geneviève Trumel, fille de Marin Trumel, lui aussi jardinier du roi. Trois de leurs six fils embrassent cette profession :

---

<sup>165</sup> CBR, I, 1101.

<sup>166</sup> CBR, I, 483.

<sup>167</sup> Pierre Clément, Lettres, Instructions et mémoires de Colbert publiés par le ministère des Finances, Paris, Imprimerie nationale, 1882, tome V, p. 299, n°51.

André-Marie Dupuis (1666-1699) est jardinier du roi chargé du jardin de la Surintendance de Versailles de 1692 à 1694 ; Jean Dupuis (1673-1701) est jardinier du roi puis aide à la fruiterie de la duchesse de Bourgogne et Philibert Dupuis (1675-1757) devient jardinier du roi à Versailles, puis intendant des jardins des Tuileries<sup>168</sup>. Henry Dupuis est mentionné à quatre-vingt-douze reprises dans *Les Comptes des Bâtiments du roi* entre 1664 et 1703. La première fois, il apparaît avec son beau-père Marin Trumel pour le paiement le 22 septembre 1664 de 3 000 livres « pour avoir dressé les jardins de Versailles<sup>169</sup> ». La compétence de Dupuis en matière d'orangers lui vaudra d'être responsable de l'orangerie de Versailles de 1675 à sa mort survenue en 1703<sup>170</sup>.

On peut aussi répertorier des jardiniers fleuristes. Il semble bien qu'il s'agisse là de commerçants plutôt que de pépiniéristes.

### **Michel Doré**

Ce jardinier apparaît cinq fois dans *Les Comptes des bâtiments du Roi*. Il est visiblement installé à Orléans d'où il livre à plusieurs reprises des agrumes qu'il a vendus au roi. Il apparaît aussi qu'il se chargeait de transporter les plantes chez leur destinataire. Son nom est mentionné dans les comptes royaux en 1680, 1684, 1685, 1688 et avec un dénommé Le Vacher, qui doit être son associé en 1710<sup>171</sup>. Ce jardinier avait la capacité de fournir de grandes quantités de végétaux, il lui a été payé la somme de 2 860 livres, sur une période du 21 octobre au 2 décembre 1685 pour avoir fourni au parc de Versailles 4 400 ormes<sup>172</sup>.

### **Louis Coste**

Ce jardinier fleuriste de Lyon a fourni au roi un nombre appréciable de plants d'orangers. Le récapitulatif des achats effectués que nous avons dressé à partir des *Comptes des Bâtiments du Roi* donne le tableau suivant :

---

<sup>168</sup> Pour la généalogie des Dupuis, voir l'ouvrage de Patricia Bouchenot-Déchin, *André Le Nôtre*, Fayard, 2013, annexe n°8.

<sup>169</sup> CBR, I, 25.

<sup>170</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Champvallon, 2001, annexe n°2, p. 293.

<sup>171</sup> Respectivement CBR, I, 1298 ; CBR, II, 508 et 789 ; CBR, III, 134 ; CBR, V, 327.

<sup>172</sup> CBR, II, 789.

Date	Nombre d'orangers	Prix en livres	Provenance	Destination
20/8/1686. CBR, II, 867, 917.	170 gros orangers de haute tige.	17 040	Italie	Pépinière du Roule
8/9/1686. CBR, II, 1027.	4 orangers	240	?	Orangerie de Versailles
20/7/1687. CBR, II, 1222.	144 orangers (dont 129 de haute tige) + 15 autres d'espèces rares	13 784	Italie	Pépinière du Roule
18/7/1688. CBR, III, 134.	7 Petits citronniers ( limes douces)	200	?	Trianon
18/7/1688. CBR, III, 134.	46 gros orangers	2 000	Italie	Pépinière du Roule

Ce tableau nous montre que le sieur Coste a fourni 371 orangers et citronniers pour un montant total de 33 264 livres. La plupart du temps, ces orangers sont expédiés vers la pépinière du Roule. Nous pouvons en déduire que nous avons affaire à de jeunes plants qui ne sont pas dignes encore de figurer dans les parcs royaux ou bien de plants qui ont souffert du voyage et qui ont besoin de se refaire une santé. Cela peut être le cas des orangers de haute tige dont les branches devaient être particulièrement fragiles du fait de leur hauteur<sup>173</sup>. En général, cela est confirmé par La Quintinie, les jeunes arbrisseaux sont d'abord élevés et mis en forme à la pépinière royale du Roule avant de gagner les demeures royales. Les comptes des Bâtiments font état d'un remboursement « Au sieur Dubois [...] de ce qu'il a payé à Louis Cotte, fleuriste à Lion, à compte des orangers qu'il a entrepris de fournir pour le service de sa Majesté - 5 000 livres<sup>174</sup> ». Les plants venaient de la région de Rapallo ou de Nervi, villes situées dans la République de Gênes et étaient ensuite acheminés jusqu'à Lyon où le sieur Cotte les réacheminait vers la région parisienne. Ces achats auprès des Génois sont confirmés par plusieurs sources. La Quintinie affirme dans son traité sur les orangers que ces achats se faisaient au printemps de chaque année. La culture des agrumes en Ligurie est une tradition qui semble remonter au Moyen Âge. La ville de Nervi était spécialisée dans le semis

<sup>173</sup> Louvois évoque des orangers de haute tige de « huit à neuf pied de long » c'est-à-dire de 2.60 m à 2.80 m.

<sup>174</sup> CBR, II, 785.

d'orangers et la multiplication des variétés, San Remo pratiquait le commerce des citrons dès le XV<sup>e</sup> siècle et pourvoyait les communautés juives d'Italie, de France et d'Allemagne pour la célébration de la Pâque. De même, la République de Gênes fournissait-elle en eaux de senteur toute l'Europe. La plus ancienne trace de culture des orangers à fruits doux concernerait la ville de Savone en 1471. La culture des orangers était donc une vieille activité pour les Génois au temps de Louis XIV<sup>175</sup>. Dans la correspondance de Louvois à Simon Lenfant, Coste est évoqué comme allant acheter et chercher des orangers en Italie : « Il doit passer au mois d'avril prochain à Lyon des orangers venant d'Italie pour le roy conduiz par un jardinier nommé louis Coste que je vous recommande de faire plomber et cacheter de votre cachet à leur passage à la douane dudit Lyon<sup>176</sup> ». L'opération est d'ailleurs planifiée très à l'avance, car la lettre de Louvois est datée du 13 décembre 1685. Les 5 000 livres évoquées plus haut correspondent très probablement au règlement de cette commande, puisqu'elles ont été versées le 2 janvier 1686 au sieur Coste par le dit Dubois. Il est aussi acquitté la somme de 17 040 livres le 20 août 1686 au même Coste pour 170 gros orangers<sup>177</sup>. Coste est dit « jardinier » mais aussi « fleuriste » : ses compétences de jardinier sont mises à profit pour sélectionner et choisir les sujets dignes des maisons royales.

## **Des entrepreneurs et hommes d'affaires**

### **Pierre Formont**

Pierre Formont est un banquier, armateur à Rouen. Il est connu comme fournisseur de marbre pour le chantier de Versailles pour les maisons royales depuis 1665<sup>178</sup>. Il approvisionne le roi en marbre des Pyrénées, du Languedoc, mais aussi en marbre de Carrare. Toutefois, à partir de 1683, la surintendance des Bâtiments lui retire le marché italien et lui laisse seulement la fourniture du marché français. En tant qu'armateur, le roi par le biais de Louvois, le charge de monter une expédition pour saint Domingue afin d'aller y chercher des orangers. Il finança et réalisa l'opération, mais mourut en 1685. Sa succession fut perturbée,

---

<sup>175</sup> Georges Gallesio, *Traité du citrus*, Paris, Fantin, 1829, p. 322.

<sup>176</sup> Thierry Sarmant, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts à l'apogée du règne de Louis XIV*, édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683-1691, tome 2, année 1685, N°2379, p. 543. Lettre à Dubois, directeur des postes étrangères à Lyon, Versailles, le 13 décembre 1685 (A<sup>1</sup>752, fol.357).

<sup>177</sup> CBR, II, 867.

<sup>178</sup> Geneviève Bresc-Bautier, « L'importation du marbre de Carrare à la cour de Louis XIV », actes du colloque international « Marbres de Rois » (château de Versailles, 22 au 24 mai 2003) sous la direction de Pascal Julien, *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 19 janvier 2016. URL : <http://crcv.revues.org/12075> ; DOI : 10.4000/crcv.12075

car dans les derniers mois de sa vie, il avait été accusé de malversations dans un contexte où être protestant n'était peut-être pas étranger à ses problèmes dans un royaume redevenu entièrement catholique. Les orangers ramenés de saint Domingue n'avaient visiblement pas tous été livrés au moment de son décès. Nous trouvons trace de cette expédition dans la correspondance de Louvois, le 13 octobre 1683 il écrivait au gouverneur de Saint Domingue :

« Le roi m'ayant commandé de luy faire venir des orangers de l'isle de Saint Domingue, j'y envoie ce vaisseau exprès avec les jardiniers qui vous rendront cette lettre, auxquels l'intention de S.M est que vous donniez toute l'assistance nécessaire pour qu'ils puissent apporter la quantité d'orangers qui leur a été ordonnée<sup>179</sup> ».

Les *Comptes des bâtiments du roi* ont gardé le nom de ses trois jardiniers, la somme de 384 livres est versée le 10 septembre 1684 « aux nommez Hubert, Chambol et Denis, jardiniers, pour, avec 300 livres qu'ils ont reçu de Sr Formont, banquier, faire le parfait paiement de 684 livres pour le voyage qu'ils ont fait de Versailles aux Isles de l'Amérique, pour chercher des orangers pour le service de S.M<sup>180</sup> ». Le 20 septembre 1685, le roi ordonna de payer « 9 636 livres 18 sols pour délivrer à la veuve et héritiers du feu Sr Formont, pour leur payement du fret d'un navire que led. Sr Formont a eu ordre d'envoyer à saint Domingue, au mois de novembre 1683 ; pour y charger des orangers pour le service de S. M., et 80 L 3s 9d pour les taxations... 9 717 L 1s 9d<sup>181</sup> ».

### **Lambert Clerx**

Mentionné dans les comptes des bâtiments du roi pour le règlement, le 3 novembre 1686, d'une somme 10 083 livres pour 62 orangers au banquier Lambert Clerx<sup>182</sup>. C'est le banquier personnel de Louvois et aussi le banquier de l'Extraordinaire des guerres. C'est un Liégeois résident à Paris. En 1684, il obtient la charge anoblissante de secrétaire du roi. La banque de Clerx avait des correspondants à travers toute l'Europe et aussi dans les grandes villes françaises comme Bordeaux, Dunkerque, Rouen, Le Havre et Strasbourg. Clerx servait aussi de grossiste en épicerie de luxe (mobilier, tapisseries, thé, quinquina et autres plantes médicinales. Visiblement, il fournissait aussi, à l'occasion, le roi en orangers<sup>183</sup>. C'est un des

---

<sup>179</sup> Thierry Sarmant, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts...*, op. cit., Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2007, tome 1, Années 1683 et 1684, p. 61, n°164 (A<sup>1</sup> 697, fol.251).

<sup>180</sup> CBR, II, 563.

<sup>181</sup> CBR, II, 594.

<sup>182</sup> CBR, II, 870.

<sup>183</sup> Thierry Sarmant, *Les demeures du Soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des bâtiments du roi*, Seyssel, Champvallon, 2003, p. 154.

grands fournisseurs de la Couronne par sa capacité à fournir de multiples matériaux pour la construction du palais de Versailles. Son nom ne revient pas moins de dix-sept fois dans la correspondance de Louvois dans les années 1683 et 1684. Le ministre a des demandes les plus variées aussi bien sur le change des monnaies – « je vous prie de me mander ce qu’il cousteroit pour faire remettre de l’argent à Rome sur le pied d’une pistolle d’Espagne ou la juste valeur pour onze livre de France<sup>184</sup> » –, que sur la fourniture de goudron pour la machine de Marly qui ne semble pas venir en temps et heure ( lettre du 13 août 1684) : « je suis surpris que le goudron que vous vous estes chargé de faire venir pour la machine de la rivière de Seyne n’y soit point encore arivé [*sic*] ; Mandez-moy quand vous croyez qu’il y pourra estre<sup>185</sup> ». Le sieur Lambert Clerx sert aussi de banquier régulièrement à Louvois comme en témoigne la lettre de ce dernier en date du 29 octobre 1684 et adressée à l’abbé Jean-François d’Obeilh, chapelain de l’ambassadeur de France à Londres, chargé d’acheter des livres pour la bibliothèque du roi : « Comme je suis persuadé que l’argent comptant ne nuit pas pour faire de bons marchés, je vous prie de me mander à peu près combien ils cousteroient, afin que je puisse vous donner crédit sur le correspondant du sieur Clerx<sup>186</sup> ». Louvois, même s’il rudoye souvent Lambert Clerx, lui fait une totale confiance, comme il en témoigne dans son courrier en date du 26 novembre 1684 : « je vous adresse un mémoire du plomb qui a esté livré pour les Bastiments du roy, que je vous prie d’examiner et de me mander en me le renvoyant si vous croyez qu’il n’y ayt rien à retrancher aux despenses qu’il contient<sup>187</sup> ».

## De simples particuliers

### Mme Le Sec, Louis Pompardey, sergent à verge au Châtelet

Quoique simples roturiers, appartenant à la bourgeoisie parisienne, ceux-ci vendent au roi quelques orangers. Le problème étant de savoir par quels intermédiaires ou par quels réseaux ces transactions peuvent avoir lieu. Toutefois le bouche-à-oreilles et la proximité de Versailles de Paris facilitait la circulation de l’information et permettait de trouver une offre assez importante. Un certain nombre de demeures parisiennes renfermaient des orangers depuis le règne de Louis XIII. En 1684, *La Description nouvelle de ce qu’il y a de plus*

---

<sup>184</sup> Thierry Sarmant, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts...*, op. cit., tome 1, Années 1683 et 1684, p.72, n°195

(A<sup>1</sup> 698, fol.37).

<sup>185</sup> *Ibidem*, p. 148, n°421 (A<sup>1</sup> 716, fol .107).

<sup>186</sup> *Ibidem*, p. 198, n° 555 (A<sup>1</sup> 718, fol. 566).

<sup>187</sup> *Ibidem*, p. 221, n°588 (A<sup>1</sup> 719, fol.599).

*remarquables dans la ville de Paris*<sup>188</sup> mentionne ainsi un certain nombre de lieux où l'on peut admirer des orangers ; l'Hôtel de Condé, le garde meuble, la pépinière du faubourg saint Honoré, l'Hôtel de Soissons, la maison de monsieur Lambert de Torigny, président de la chambre des comptes<sup>189</sup>. Le recours à l'achat à de simples particuliers malgré d'autres fournisseurs témoigne aussi, de la part du Roi Soleil, de sa demande énorme en orangers, et aussi de son impatience à acquérir le plus grand nombre de d'arbrisseaux en un minimum de temps

### **Des nobles et gens d'Eglise**

Les grands seigneurs de la cour peuvent être aussi des pourvoyeurs de sa majesté. Il est évident qu'il ne peut s'agir ici que de dons, mais le roi tient à défrayer ses courtisans. Il semble qu'il ait eu, au moment de l'achèvement de la seconde orangerie de Versailles en 1685, une émulation parmi l'aristocratie pour rivaliser de générosité dans le don d'orangers. L'année 1687 est très parlante à ce sujet : la duchesse de Verneuil fournit ainsi à l'orangerie de Versailles cinquante-deux orangers. Il est difficile d'estimer l'ampleur et la quantité de dons faits par les membres de la cour, car ils ne sont pas répertoriés directement par une source officielle comme *Les Comptes des Bâtiments du Roi*. Nous en avons un écho indirect par les gratifications ou le remboursement des sommes engagées pour le transport de ces arbres. Il est certain que cette générosité était des plus intéressées et que les donateurs attendaient en retour un contre-don royal dont la nature nous échappe pour le moment. Généralement tout don au roi appelle une compensation financièrement équivalente de celui-ci vers le donateur. Ainsi ce dernier reçoit-il par exemple une miniature enrichie de brillants représentant le portrait de Sa Majesté. Il est à noter que « l'acceptation d'un don est aussi une marque de faveur. D'autres présents, trop modestes, étaient refusés parce qu'ils semblaient indignes du destinataire » comme le souligne Thierry Sarmant dans son ouvrage *Les Demeures du Soleil*<sup>190</sup>. C'est dans cette optique, très probablement, qu'il faut comprendre les propositions de dons d'orangers des nobles de la cour. Ainsi trouve-t-on dans la correspondance de Louvois, la lettre suivante adressée au duc de Mazarin, le 23 octobre 1683 : « J'ay rendu compte au roy du présent que vous me mandez par la lettre que vous avez pris la peine de m'escire le 13<sup>e</sup> de ce mois que vous voulez faire à S.M de quatre-vingt-dix orangers. Elle

---

<sup>188</sup> Brice Germain, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, Paris, Nicolas Le Gras, 1684.

<sup>189</sup> Brice Germain, *Description nouvelle...*, op. cit., tome 1, p. 25, p. 55, p. 97, p. 162-163, p. 180.

<sup>190</sup> Thierry Sarmant, *les demeures du Soleil*, 2003, Seyssel, Champvallon, p.223.

m'a tesmoigné qu'elle vous en sçavoit gré et m'a donné ordre en mesme temps de les envoyer quérir au printemps prochain<sup>191</sup> ».

Parcourons à nouveau rapidement ce que dit cette mauvaise langue de saint Simon sur nos différents donateurs aristocrates dans l'ordre d'apparition dans les *Comptes des Bâtimens du roi*. Le 23 décembre 1670, il est réglé la somme de 3 669 1 4 d 6s à un dénommé Pierre Millard « pour son remboursement des despenses qu'il a faites pour amener de Selles à Paris les orangers dont Mme de Béthune a fait présent à S.M<sup>192</sup> ». Les Béthune étaient comtes de Selles, en Berry. Saint Simon, à l'occasion de sa mort, la présente ainsi :

« La duchesse de Béthune mourut à Paris assez vieille<sup>193</sup>. Elle était la fille du surintendant Fouquet et la mère du duc de Charost. C'était une femme de beaucoup de mérite et de vertu, d'esprit très médiocre, toute sa vie fort retirée, et qui avait toujours paru fort rarement à la Cour. On a vu en son lieu comme le malheur de son père fit la solide fortune de son mari, et comme le quiétisme fit son fils capitaine des gardes du corps<sup>194</sup> ».

*A priori*, cette donatrice a porté toute sa vie le handicap d'être la fille de son père, elle appartient au mouvement du quiétisme qui ne fut pas vu d'un très bon œil par Louis XIV. Visiblement, elle devait partager l'intérêt paternel pour les orangers, Nicolas Fouquet en avait possédé jusqu'à deux cents dans sa résidence de Saint Mandé. En 1657 Marie Fouquet avait épousé Armand de Béthune (1641-1717), duc de Charost, puis duc de Béthune, gouverneur de Calais. Saint Simon souligne que les Charost, très en faveur auprès du roi, ne soutinrent aucunement Fouquet après sa chute. Le don d'orangers de madame de Béthune est peut-être une manière de faire discrètement sa cour auprès du roi tout en paraissant peu à la Cour. Toujours est-il qu'elle s'entendra fort bien avec les trois filles de Colbert, le pire ennemi de son père, toutes trois devenues elles aussi duchesses par mariage.

Le 14 août 1672, il est donné une gratification cent livres au sieur de Loge « en considération de ce que le duc de Richelieu a donné à sa S.M neuf grands orangers »<sup>195</sup>. Il s'agit ici d'Armand Jean de Vignerot du Plessis (1629-1715), duc de Fronsac et duc de Richelieu, fils de François II de Vignerot et de Marie Françoise de Guemadec. Il fut nommé général des galères, puis en 1680, chevalier d'honneur de la Dauphine<sup>196</sup>. Sa fortune est

---

<sup>191</sup> Thierry Sarmant, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts...*, op. cit., tome 1, p.192, n°545 ( A<sup>1</sup> 697, fol.251).

<sup>192</sup> CBR, I, 328.

<sup>193</sup> Elle mourut à 76 ans, le 14 avril 1716.

<sup>194</sup> Saint Simon, *Mémoires*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome V, p. 875.

<sup>195</sup> CBR, I, 651.

<sup>196</sup> Voir l'évocation de ce personnage dans l'ouvrage de Jacques Levron, *Le libertin fastueux, le duc de Richelieu*, Paris, librairie académique Perrin, 1971, p. 27- 36.

considérable, puisqu'il est l'héritier substitué de son grand-oncle le cardinal. En 1646, il prend donc le blason de Richelieu et abandonne celui des Vignerot. En 1649, il épouse Anne Poussort de Fors du Vigean. Doté d'une immense fortune, il est fort dépensier. Après la mort de sa première femme, il se remarie en 1684 avec Marguerite d'Acigné. C'est un intime du roi et l'un de ses partenaires au jeu. Il lui cèdera ainsi sa collection de tableaux, vend sa charge de chevalier d'honneur de la Dauphine pour la somme de 300 000 livres au marquis de Dangeau. Le duc de Richelieu est le type même de grand courtisan et il est fort à parier que les neuf orangers viennent à propos renforcer la bienveillance que lui voue le roi. De plus, il est aussi un des amis de madame de Maintenon. Il est fort probable que ces arbres qui devaient être de belle taille provenaient du château de Rueil où son grand-oncle le Cardinal possédait une splendide orangerie.

Le 9 octobre 1685, il est payé deux mille deux cents livres « à M<sup>me</sup> la duchesse de la Ferté, pour vingt orangers qui ont été pris pour le service de S.M<sup>197</sup> ». Il est à noter ici qu'il s'agit ici d'une vente et non pas d'un don. Saint Simon nous fournit là encore quelques renseignements ; Marie Isabelle Gabrielle Angélique de la Motte-Houdancourt (1654-1726), fille du maréchal de la Ferté et de Louise de Prie, épouse d'Henri François de la Ferté-Senneckerre (1657-1703), duc de la Ferté<sup>198</sup>. Cette dame fait partie de la cour rapprochée de Monsieur, frère du roi. Saint Simon n'éprouve guère de sympathie à son égard, Elle est présentée comme arrogante et intrigante, ayant traité Harlay, le premier Président du Parlement de Paris, de « vieux singe » et celle-ci ayant gagné un procès jugé par celui-ci et venant le remercier, Harlay aurait dit tout haut et devant tout le monde : « Madame, [ ..] je suis bien aise qu'un vieux singe ait pu faire quelque plaisir à une vieille guenon<sup>199</sup> ». Madame de la Ferté fut la marraine du roi Louis XV. La vente des orangers de la duchesse de la Ferté marque le début des dons des grands seigneurs pour la grande orangerie de Versailles bâtie par Mansart. C'est peut-être le signal d'un nouvel usage dans la courtoisnerie vis-à-vis du roi.

À deux reprises le 5 août 1685 et à deux reprises le 5 octobre 1687, le nom du duc de Mazarin est cité dans *Les comptes des bâtiments du roi* ou plutôt la mention de gratifications à ses jardiniers pour avoir aidé le chargement des orangers donnés au roi par leur maître. Ainsi, le 5 août 1685, les jardiniers Marquant le Jeune et Marquant l'Aîné reçoivent-ils chacun la somme de trente livres, le premier pour avoir aidé à acheminer deux citronniers du château de

---

<sup>197</sup> CBR, II, 667.

<sup>198</sup> Saint Simon, *Mémoires*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome 8, index, p. 1330.

<sup>199</sup> Saint Simon, *Mémoires*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome 2, p. 896.

Véret au port de Montlouis<sup>200</sup>, le second, pour avoir transporté huit citronniers limes douces du château de la Meilleraye jusqu'à Tours<sup>201</sup>. Le 5 octobre 1687 le duc de Mazarin réitère ses dons : quarante-deux orangers sont extraits de l'orangerie du château de la Meilleraye ce qui vaut une gratification de 210 livres au jardinier Marquant<sup>202</sup> et quatorze orangers de celle du Château de Véret (Veretz sur Cher) où l'autre jardinier, Marquant, reçoit 70 livres pour les soins qu'il prodigue à leur conditionnement pour leur transport<sup>203</sup>. Sur deux ans, dix citronniers et cinquante-six orangers ont pris le chemin de Versailles. Comme nous l'avons vu plus haut, le duc de Mazarin n'en est pas à son coup d'essai, puisque dès 1683, il avait proposé de donner quatre-vingt-dix orangers. Si ces trois dons sont bien distincts les uns des autres (on ne peut écarter l'hypothèse que les orangers donnés en 1683 n'aient été livrés qu'en partie et avec retard en 1685), le duc de Mazarin aurait donné pas moins de cent-quarante-six orangers au roi. Armand-Charles de La Porte de la Meilleraye (1631-1713) est la tête d'une fortune considérable. Il est grand maître de l'artillerie et lieutenant général, mais il a l'esprit profondément dérangé. Sa grande bigoterie le pousse à mutiler les statues antiques prétextant qu'elles sont indécentes. Saint Simon précise : « Il désolait les officiers de ses terres par les détails où il entraît et les absurdités qu'il leur voulait faire faire. Il défendit dans toutes aux filles et aux femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées que cela pouvait leur donner »<sup>204</sup>. Pourtant le roi l'apprécia pendant une partie de sa vie. En effet, l'auteur des mémoires précise que « j'ai ouï dire aux contemporains qu'on ne pouvait pas avoir plus d'esprit ni plus agréable, qu'il était de la meilleure compagnie et fort instruit, magnifique, du goût à tout, de la valeur, dans l'intime familiarité du Roi, qui n'avait jamais pu cesser de l'aimer et de lui en donner des marques, quoi qu'il ait fait pour être plus qu'oublié<sup>205</sup> ». Le fait d'accepter ces dons successifs d'orangers doit se voir sans doute comme une bienveillance marquée de roi Soleil.

D'autres grands seigneurs emboîtent le pas du duc de Mazarin. Le 5 octobre 1687, le jardinier du duc de la Rochefoucault Mondain reçoit une gratification de 190 livres « qui a délivré trente-huit orangers pour le service de S.M<sup>206</sup> ». Il s'agit de François VII de La Rochefoucault (1634-1714), prince de Marcillac, puis duc de la Rochefoucauld, qui devient

---

<sup>200</sup> CBR II, 743 et 796.

<sup>201</sup> CBR, II, 743 et 796.

<sup>202</sup> CBR, II, 1275.

<sup>203</sup> CBR, II, 1276.

<sup>204</sup> Saint-Simon, *Mémoires, op. cit.*, Tome 4, p. 561.

<sup>205</sup> *Ibidem*, p. 560.

<sup>206</sup> CBR, II, 1275.

en 1672 grand maître de la garde-robe et en 1679, grand veneur de France. C'est un des courtisans favoris du roi Soleil, Saint Simon dresse de lui le portrait suivant : « M de La Rochefoucauld avait beaucoup d'honneur, de valeur, de probité. Il était noble, bon, libéral et magnifique ; il était obligeant et touché du malheur. Il savait et osait plus que personne rompre des glaces, et souvent forcer le Roi ; mais à force de prodiguer ses services avec peu de discernement, il fatigua et lassa le Roi ; mais ce ne fut que sur les derniers temps<sup>207</sup> ».

Lorsque le duc de la Rochefoucauld donne ces orangers, sa faveur auprès du roi est passée. Saint Simon date la fin de celle-ci au début des années 1680, c'est-à-dire à partir du mariage secret avec madame de Maintenon. Toutefois, aux yeux du Roi, La Rochefoucauld lui rappelle sa jeunesse, ils sont presque du même âge, car le duc a quatre ans de plus que Louis XIV.

Le 7 juillet 1686, Nicolas Langlois reçoit une gratification de 110 livres. Il a veillé au chargement des neuf orangers que le duc de Créqui a donnés au roi<sup>208</sup>. Autre grand personnage courtisan apprécié du roi, Charles III de Créqui (1624-1687), premier gentilhomme de la chambre, devient en 1653 lieutenant général, ambassadeur à Rome, gouverneur de Paris<sup>209</sup>.

Le 5 octobre 1687, cinquante-deux orangers sont achetés à la duchesse de Verneuil pour la somme de 10 083 livres<sup>210</sup> et le même jour les jardiniers Racine et (nom pas conservé) reçoivent une gratification de 260 livres pour avoir sorti lesdits orangers de l'orangerie du château de Verneuil<sup>211</sup>. Cette entreprise s'avéra fort laborieuse, puisqu'il fallut abattre un pan de mur du jardin du château pour sortir les arbres et la Surintendance paya le 30 novembre 1 156 livres 10 sols à un dénommé Le Dru pour démolir et reconstruire le dit mur<sup>212</sup>. Le 18 octobre 1687, Jean Le Roy et Noël Houiste furent payés 232 livres pour acheminer les orangers du port de Marly à l'orangerie de Versailles<sup>213</sup>. La vendeuse est Charlotte Séguier (1623-1704), fille du chancelier Pierre Séguier et de Madeleine Fabri, épouse de Maximilien François de Béthune, second duc de Sully, puis de Henri de Bourbon duc de Verneuil (1601-1682) fils légitimé d'Henri IV et de Catherine Henriette d'Entragues<sup>214</sup>.

---

<sup>207</sup> Saint Simon, *op. cit.*, tome 4, p. 725.

<sup>208</sup> CBR, II, 957.

<sup>209</sup> Saint Simon, *op. cit.*, tome 8, index, p. 1278.

<sup>210</sup> CBR, II, 1095.

<sup>211</sup> CBR, II 1276.

<sup>212</sup> CBR, II, 1223.

<sup>213</sup> CBE, II, 1214.

<sup>214</sup> Saint Simon, *op. cit.* tome 8, index, p. 1802.

Le 5 octobre 1687, le jardinier de l'archevêque de Tours reçut une gratification de 5 livres pour avoir délivré un oranger<sup>215</sup>. Cet arbre devait sans doute être remarquable par sa beauté ou sa grandeur pour qu'on se donne la peine de l'acheminer jusqu'à Versailles ou bien est-ce la qualité du donateur qui a été prise en compte par le roi. C'est le seul cas connu de don d'oranger par un prélat, il s'agit soit de Michel Amelot de Gournay (1673-1687) soit de Claude II de Saint-Georges (1687-1693). Si l'authentification concerne ce dernier, il peut s'agir d'un cadeau de remerciement à Louis XIV pour sa nomination à l'archevêché en vertu du droit de Régale détenu par le roi. La situation de ce prélat est particulière, car « passé de l'évêché de Clermont à Tours en 1687, Claude de Saint Georges n'avait pas été agréé par le pape, à la suite du rôle qu'il avait joué dans l'assemblée de 1682<sup>216</sup>, comme agent général du clergé. Il put être sacré quand il passa au siège de Lyon<sup>217</sup> ».

Le 14 novembre 1687, une somme de 5 041 L 13 s 4 d au marquis d'Herbault pour l'achat de trente orangers. Ceux-ci sont acheminés en fait dès le mois d'octobre de l'orangerie du château d'Herbault à celle de Fontainebleau. Dès le 5 octobre, une gratification de 150 livres est donnée à Marguerite Desmont, jardinière du marquis<sup>218</sup>. Le titre de marquis est ici visiblement un titre de courtoisie, car les membres la branche de la famille Phélypeaux concernés sont qualifiés de « seigneur d'Herbault ». Le donateur ici est très probablement François Antoine Phélypeaux, intendant général des armées navales, mort en 1704 à la bataille navale de Malaga, seigneur d'Herbault, époux de Jeanne Gallon.

Le 24 novembre 1687, la surintendance des Bâtiments régla la somme 5 041 L 13 s 8 d à Monsieur de Fieubet pour trente-trois orangers<sup>219</sup> pris au château de Beauregard. Le règlement est relativement tardif, car les arbres avaient été livrés probablement à l'orangerie de Versailles depuis plusieurs mois : au 1<sup>er</sup> juin, on trouve la mention d'une somme de 18 L 4 s 6 d « à ceux qui ont déchargé sous les ordres de Dupuis les orangers en provenance du château de Beauregard et autres endroits<sup>220</sup> ». Et début octobre, une gratification de 165 livres avait été versée à Claude de Pezart « jardinier de M de Fieubet à Beauregard, qui en a délivré trente-trois<sup>221</sup> ». Deux personnages peuvent correspondre à ce M de Fieubet. Il peut s'agir de

---

<sup>215</sup> CBR, II, 1276.

<sup>216</sup> L'assemblée de 1682 avait soutenu Louis XIV face au pape et approuvée l'extension de la Régale à l'ensemble des évêchés de France dans la déclaration des quatre articles, déclaration désavouée par le roi en 1693 lors de son rapprochement avec la Papauté au moment de la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

<sup>217</sup> Voir note n°8 de la p. 778 du tome 2 des *Mémoires* de Saint Simon.

<sup>218</sup> CBR, II, 1276.

<sup>219</sup> CBR, II, 97.

<sup>220</sup> CBR, II, 1224.

<sup>221</sup> CBR, II, 1276.

Gaspard de Fieubet (1627-1694) qui devint conseiller d'État en 1683 et qui se rendait à Versailles de temps à autre selon Saint Simon : « il [le roi] loua Peletier, Fieubet, le chevalier de Gesvres, qui venaient le voir une ou deux fois l'année <sup>222</sup> », ou bien de son fils, Paul de Fieubet (1664-1718), maître des requêtes et membre du conseil du dedans sous la Régence<sup>223</sup>.

### **Les représentants de l'autorité royale**

Nous rassemblons sous cette dénomination tous les hommes dépendant directement de l'autorité royale. Nous développerons leur rôle dans la troisième partie, car ces hommes du roi animent un réseau administratif beaucoup plus large dont les rouages vont être employés à l'occasion pour alimenter les maisons royales en orangers depuis l'étranger.

L'attachement du roi pour les orangers est donc inhérent aux deux grandes passions de sa vie intime que furent les jardins et les femmes, les uns et les autres ont constamment évolué en fonction des périodes de sa vie et de son règne. L'oranger a été quelque sorte le lien entre ses deux centres d'intérêt. Il est à la fois un arbre solaire et sensuel appelant chez le roi toutes sortes d'évocations positives et lumineuses, celle de l'énergie nécessaire au pouvoir et qui doit sans cesse se renouveler de l'intérieur de la personne royale vers son royaume et ses peuples. Mais cet arbre n'est pas l'arbre du pouvoir dans sa symbolique politique. Certes il est présent dans la galerie des glaces de Versailles, dans certains des salons du palais, il participe au décor des fêtes données dans le parc de Versailles, il est présent à Trianon et à Clagny mais il n'est justement là que pour embellir palais et parcs, c'est un végétal de luxe, un artifice, un élément du train de vie de la munificence royale. Jusque dans les années 1680, l'oranger est l'arbre du plaisir, un avatar hédoniste d'une nature remodelée et des amours adultères affichées. Les choses semblent changer lorsque le roi aborde le cap de la cinquantaine. Il est à noter en effet que le sommet de la « collectionniste » survient à peu près à l'apogée du règne, c'est à dire en 1685, la construction de l'orangerie de Mansart et celle du Trianon de marbre marquent la dernière grande acquisition massive d'agrumes chez le roi. Au-delà de la période 1685-1687, les achats s'effondrent et le roi ne paraît plus intéressé par l'accroissement de ses collections (mise à part l'acquisition des orangers de Meudon mais qui est dans l'optique de donner une résidence personnelle au Grand Dauphin). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette désaffection, Le premier est le contexte politique, à partir de 1689, là la guerre de la Ligue d'Augsbourg, puis celle de la guerre de Succession d'Espagne vont grever lourdement

---

<sup>222</sup> Saint Simon, *op. cit.*, tome 2, p. 686 et tome 8, index, p. 1334.

<sup>223</sup> Saint Simon, *op. cit.*, tome 8, index, p. 1334.

le budget et arrêter l'ensemble des grands projets des bâtiments. L'heure n'est plus aux fruits, mais aux pépins. La deuxième est une raison plus personnelle, le roi vieillit, son mariage morganatique avec madame de Maintenon est à la fois un virage sexuel et spirituel. Louis doit montrer l'exemple d'un roi très chrétien. Sa conception des jardins a dû s'en trouver profondément transformée. L'espace de divertissement, de fêtes, de cage dorée à ciel ouvert de sa cour est devenu un lieu de plus en plus politique, une étape d'un parcours diplomatique obligé. L'on pourrait en voir pour preuve la rédaction de son guide de visite *La manière de montrer les jardins de Versailles*. Le roi l'a rédigé en 1689 pour la visite de l'épouse du roi d'Angleterre Jacques II<sup>224</sup>. La visite comporte près d'une trentaine de stations. Le roi, dès la sortie du palais, entraîne ses visiteurs sur la gauche : la troisième station est consacrée à l'orangerie ; « il faut après tourner à gauche pour aller passer entre les sphynx ; en marchant, il faut faire une pause devant le Cabinet pour considérer la gerbe et la nappe ; en arrivant aux sphinx, on fera une pause pour voir le parterre du midy, et après on ira droit sur le haut de l'Orangerie d'où l'on verra le parterre des orangers et le lac des Suisses<sup>225</sup> ». Les orangers se contemplent d'abord par le haut, donnant ainsi l'image d'une armée au garde-à-vous. Ensuite, à la cinquième station, l'on descend parmi eux « on descendra par la rampe droite de l'Orangerie et l'on passera dans le jardin des orangers, on ira droit à la fontaine d'où l'on considérera l'Orangerie, on passera dans les allées des grands orangers, puis dans l'Orangerie couverte, et l'on sortira par le vestibule du côté du labyrinthe »<sup>226</sup>. Le visiteur ainsi guidé voit alors les orangers sous quatre angles : par-dessus, pour prendre conscience du nombre, de l'étendue et l'ordonnement ; puis au niveau du sol, où il doit contempler la fontaine située au centre du parterre selon un deuxième angle que l'on pourrait qualifier de panoramique permettant de voir à la fois le parterre et le bâtiment. Après avoir contemplé l'ensemble, le visiteur apprécie la taille des orangers et leur majesté en parcourant les allées. Il faut rappeler que la plupart des orangers atteignent la taille respectable de deux mètres cinquante en moyenne auquel il faut ajouter un mètre soixante de hauteur de caisse soit quatre mètres de hauteur. Il reste au visiteur à parcourir l'intérieur de l'orangerie pour apprécier l'architecture du lieu qui sert d'écrin aux végétaux l'hiver. Le gigantisme est synonyme de grandeur. La collection royale d'orangers se retrouve donc au service d'une propagande monarchique bien orchestrée. Mais cette visite marque aussi l'achèvement de la royale passion. La collection

---

<sup>224</sup> Philippe Prévot, *Histoire des jardins*, Paris, Éditions Eugen Ulmer, 2016, p. 125.

<sup>225</sup> Cité par Dominique Garrigue, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Champvallon, 2001, annexe n°25, p. 358.

<sup>226</sup> *Ibidem*, p. 359.

d'orangers de Versailles est aussi le manifeste que le roi a réussi son pari, réunir la plus grande collection d'agrumes de son époque.



*Le parterre de l'orangerie dans son état actuel après sa restauration de 2006, photographie collection particulière, 2013.*

### CHAPITRE 3

## L'ORANGER, UN ARBRE À LA MODE DANS LES ELITES DU GRAND SIÈCLE

« Les Grands se piquent d'ouvrir une allée dans une forêt, de soutenir des terres par de longues murailles, de dorer des plafonds, de faire venir dix pouces d'eau, de meubler une orangerie : mais de rendre un cœur content, de combler une âme de joie, de prévenir d'extrêmes besoins, ou d'y remédier, leur curiosité ne s'étend point jusque-là<sup>227</sup> ». Cette pensée de La Bruyère traduit tout ce qui peut paraître essentiel, mais aussi superfétatoire aux élites sociales du Grand Siècle, « meubler une orangerie », expression qui traduit une réalité du temps. D'après l'auteur des *Caractères*, ce n'est pas tant ce qu'on y met qui est important, mais le fait d'avoir les moyens financiers de la remplir. Si le Roi Soleil laissa éclater au grand jour son goût pour son arbre favori, quelle place tenait l'oranger, ses fleurs, ses fruits et son parfum dans les milieux favorisés nobles et bourgeois du Grand Siècle ? Il faut partir à la recherche de sa représentation culturelle à travers les différents arts pour cerner son implantation dans l'imaginaire des contemporains du Roi Soleil. Les peuples européens ont toujours eu dans leur culture populaire ou savante, depuis le Moyen-Âge voire depuis l'Antiquité, des significations symboliques sur la rose, la violette, la marguerite, le lys, l'olivier, le chêne, le laurier, l'if, le buis et bien d'autres encore. Souvent, cette culture symbolique est liée à des fêtes religieuses, parfois la valeur symbolique de la rose est passée de la mythologie à l'univers chrétien<sup>228</sup>. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'oranger est entré tardivement dans le royaume de France mais cela ne l'a pas empêché d'acquérir en un siècle et demi une fonction symbolique dans les mentalités. Les écrivains et les poètes ont intégré ce nouveau venu végétal dans leurs œuvres probablement parce qu'il sollicite puissamment quatre des cinq sens : son bel aspect enchante le regard, le parfum suave de fleurs séduit l'odorat, l'acidité ou la douceur de ses fruits interroge le goût, ses feuilles, ses fleurs et ses fruits si lisses, sont très doux au toucher. Beauté, bonté et sensualité font de lui un arbre recherché et donc un végétal de valeur, au sens culturel et financier du terme, intégré à l'univers raffiné du Grand Siècle. Dès lors, il s'agit de savoir ce qu'en ont fait tous ceux qui l'on apprêté pour les élites du Roi Soleil. Au Grand Siècle, les élites sociales

---

<sup>227</sup> La Bruyère, *Œuvres complètes*, Paris, Garnier frères, 1876, p. 280.

<sup>228</sup> Jean-Marie Pelt, *Fleurs, fêtes et saisons*, Fayard, 1988, p. 201-208.

ont tendance à unifier leur comportement dans le cadre de la cour de France. Le roi Louis XIV est le dernier souverain à codifier l'étiquette qui s'était progressivement mise en place au XVI<sup>e</sup> siècle sous les rois Valois. L'apparence vestimentaire, l'apparat, la politesse, la manière de manger et de danser, la place que l'on doit avoir dans les cérémonies publiques, la détention de signes de richesse ou de luxe sont autant de marqueurs sociaux qui doivent être compris de chacun. L'idée de hiérarchie est primordiale, mais si le roi est source de toutes les grâces et détenteur de l'essence même du pouvoir après Dieu, il n'en demeure pas moins très conscient qu'il est un exemple à suivre. Il lance donc les modes. Il diffuse par le biais de gazettes à son service comme *Le Mercure galant* ou *Les Almanachs*, une propagande royale savamment orchestrée auprès de ses peuples. L'oranger, arbre favori du roi, doit lui aussi trouver sa place dans les pratiques sociales et intellectuelles des élites du royaume, la cour en premier lieu, mais aussi chez tous ceux qui, de près ou de loin, nobles ou roturiers, à la campagne comme à la ville, se targuent de distinction. L'oranger, ses fleurs, ses fruits développent pleinement leur symbolique du soleil, de l'exotisme, et de la rareté, à travers le siècle.

## **I/Un signe extérieur de richesse et de considération**

### **a-La vogue de l'oranger, une mode grandissante dans l'aristocratie et la bourgeoisie**

Apprécier l'impact de la passion pour les agrumes de Louis XIV sur ses contemporains est difficile. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les orangers restent des objets de curiosité que l'on montre volontiers aux étrangers que l'on invite chez soi. Lorsque Martin Lister visite Paris, il évoque à plusieurs reprises les orangers montrés par ses hôtes. Il visite le château de Saint Cloud, demeure de Monsieur, et note : « L'orangerie est grande, magnifique, pavée de marbre et remplie d'énormes orangers en caisses qu'on en peut faire sortir qu'avec des machines faites exprès [...]»<sup>229</sup> ». Lister évoque à plusieurs reprises des orangeries de particuliers, il décrit l'orangerie de l'hôtel Le Pelletier de la manière suivante ; « Dans l'orangerie, il y avoit de fors grands orangers & quatre myrtes taillées en boule, les plus beaux & les plus gros que j'ai vus<sup>230</sup> », il ne cache pas son admiration sur celle de l'hôtel de Pussort (le beau-père de Colbert) ; « L'orangerie est la plus belle pièce en son genre que j'aie vue. Elle est pavée de marbre, & toute lambrissée du haut en bas en bois de chêne à la mode

---

<sup>229</sup> Martin Lister, *Voyage à Paris en 1698*, traduit pour la première fois, publié et annoté par la Société des bibliophiles français. On y a joint des extraits des ouvrages d'Evelyn relatifs à ses voyages en France de 1648 à 1661, Paris, Société des bibliophiles, 1873, p.181.

<sup>230</sup> *Ibidem*, p.175.

d'Angleterre. Je pense qu'en été, lorsque les caisses sont sorties, elle doit servir de salle à manger<sup>231</sup> ». De même, il a parfois un œil critique, ainsi lorsqu'il est reçu à l'hôtel d'Aumont : « La salle à manger donne dans la serre, les orangers paraissent avoir souffert, et leurs feuilles étaient flétries ; cette serre étoit deux fois trop grande<sup>232</sup> ». Les orangers sont ainsi mis en scène comme un signe extérieur de richesse, à la condition qu'ils ne paraissent pas ridicules. Par ailleurs, plus l'oranger est grand, plus il est digne d'admiration et de respect. Nicodème Tessin remarque, lors de sa visite de l'orangerie de Versailles : « il y a des arbres, qui avec leurs quaiesses, approchent la hauteur de 4 toises » (environ 7,8 mètres)<sup>233</sup>.

Les inventaires après décès ont l'avantage d'être exhaustifs dans la description des biens du décédé, ils permettent ainsi de se rendre compte du train de vie et de la fortune des plus riches mais cette pratique concernait aussi les sujets les plus modestes du roi à partir du moment où ils possédaient quelque chose. Le minutier central des Archives Nationales conserve des milliers d'inventaires. Intéressons-nous à quelques inventaires des hôtels parisiens demeures des grands de la Cour, mais aussi des commis de l'État et de leur famille. Il est certain que, dans la première moitié du siècle, à la charnière du règne de Louis XIII et de celui de Louis XIV, l'oranger était déjà un élément courant du train de vie des élites nobiliaires ou bourgeoises. L'inventaire après décès du dénommé Jean-Baptiste Lambert « vivant conseiller et secrétaire du roi, maison et Couronne de France et de ses finances, seigneur de Thorigny », dressé le 30 décembre 1644<sup>234</sup>, répertorie « 25 pieds d'orangers dans leur caisse d'assemblage de bois de chêne ferrées de leurs ferrures peintes de vert, savoir neuf grands d'environ de 3 pieds de tige et de 3 pouces de diamètre, prisés l'un portant l'autre à 90 livres chacun, et les seize autres en forme de buisson prisés 60 livres chacun ». Le tout pour un total de 1770 livres. À cette liste il faut ajouter « 3 petites caisses de petits orangers, 9 caisses de jasmins et 6 petites caisses de lauriers roses qu'autres [*sic*]<sup>235</sup> », le tout pour une valeur de 30 livres. Pour situer le personnage, les secrétaires du Roi étaient chargés de rédiger et de signer les lettres de justice et de grâce émanant de la Chancellerie. Ils dépendaient directement du roi, mais leur chef réel était le chancelier. Ils recevaient des gages personnels, mais percevaient aussi des droits sur les lettres expédiées sous Louis XIV. Le 2 octobre 1660, il fut procédé à l'inventaire des biens de messire Jacques Bordier, seigneur du Raincy,

---

<sup>231</sup> *Ibidem*, p. 171.

<sup>232</sup> *Ibidem*, p. 169 et 193.

<sup>233</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au grand siècle*, Annexe 22 « Relation de la visite de Nicodème Tessin à Marly, Versailles, Clagny, Rueil et Saint Cloud, en 1687 », p. 353.

<sup>234</sup> A.N, MC ET LII, 26, 30 décembre 1644. Transcription sur *Gallica*.

<sup>235</sup> *Ibidem*.

conseiller du roi et président de la chambre des comptes, l'orangerie du défunt renferme alors : « Orangers dans le fond de lad. maison. 97 orangers tant grands que petits, 8 myrtes et 12 jasmins d'Espagne, le tout en caisse. 3 000 livres<sup>236</sup> ». En 1672, on recensait deux cent quarante secrétaires du Roi. Ils obtenaient la noblesse transmissible à leurs enfants au bout de vingt ans d'exercice<sup>237</sup>. Dans *Le Roman bourgeois* paru en 1666, Furetière dresse un tableau satirique intitulé « Tarif ou évaluation des partis sortables pour faire facilement des mariages ». Il place les secrétaires du Conseil juste en dessous des présidents à mortier, vrai marquis, surintendant, selon lui, un secrétaire du conseil pouvait prétendre épouser une jeune fille possédant 50 000 à 100 000 écus de dot<sup>238</sup>. Le 19 août 1672, Louis Phélypeaux, seigneur de La Vrillière, fit réaliser l'inventaire après décès de son épouse Marie Particelli, nous y trouvons : « 10 grands orangers de haute tige (400 livres), 12 moyens orangers (360 livres), 12 autres orangers petite tige tel quel (120 livres), 50 lauriers rose (75 livres), 28 gros jasmins (61 livres), 27 petits jasmins (33 livres), 5 myrtes (25 livres)<sup>239</sup> ». Le 16 juillet 1674 fut procédé à l'inventaire après décès de Jeanne de Schomberg, épouse de Roger du Plessis, marquis de Liancourt, duc de La Roche Guyon et pair de France, l'hôtel de La Rochefoucauld-Liancourt contenait « un petit jardin aux oranges ; 27 grands orangers et 3 grands lauriers roses avec leur caisse (1000 livres) et dans le grand jardin « 8 vieux orangers tels quels et 2 petits arrosoirs de cuivre jaune prisés avec 2 autres petits orangers (60 livres)<sup>240</sup> », l'inventaire de l'orangerie du palais du Luxembourg réalisé en 1675 après la mort de sa propriétaire, ne comportait pas moins de deux cent quarante six caisses d'agrumes (orangers, citronniers, limettiers, sauvageons)<sup>241</sup>. Le 13 juin 1681 l'inventaire après décès de Louis Phélypeaux, seigneur de La Vrillière, secrétaire d'État et des commandements du roi, comptait dans le jardin de son hôtel parisien « la quantité de 20 orangers des plus forts étant en caisses (2 000 livres), 1 citronnier (150 livres), 1 autre petit oranger (100 sols), 18 grands lauriers rose (54 livres), 2 grands lauriers blancs, 30 lauriers rose (45 livres), 4 mirthes (24 livres), la quantité de 60 jasmins d'Espagne (75 livres), 1 petit mirthe (3 livres)<sup>242</sup> ». Le 3 août 1682 fut dressé l'inventaire après décès des biens de Henri de Bourbon, duc de Vernueil, pair de France, gouverneur et lieutenant pour le roi en Languedoc, dans sa demeure parisienne

<sup>236</sup> A.N, MC ET LXXV, 109, 2 octobre 1660.

<sup>237</sup> Roland Mousnier, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, tome 1, p. 342-343.

<sup>238</sup> François Furetière, *Le Roman bourgeois*, Paris, Éditions Gallimard, 1981, p. 48.

<sup>239</sup> A.N, MC ET XI, 239, 29 août 1672

<sup>240</sup> A.N, MC ET XCVIII, 251, 16 juillet 1674.

<sup>241</sup> Bernard Aubert, Guy Vullin, *Pépinières et plantations d'agrumes*, CIRAD, 1997.

<sup>242</sup> A.N, MC ET XXXIII, 349, 13 juin 1681.

furent recensés « 21 orangers buissons en caisses peintes, 3 gros lauriers roses aussi en caisses peintes, savoir deux rouge et un blanc, 2 petites myrtes en vases de faïence » pour un montant estimé à 1200 livres<sup>243</sup>. Les enfants de Colbert héritèrent de leur père, en 1683, de trente-six orangers (dont un du Portugal) de son domicile parisien mais aussi des deux cent quatre vingt sujets de l'orangerie du château de Sceaux<sup>244</sup>. La valeur des orangers parisiens du ministre s'élevait à 1 047 livres, soit 29 livres l'unité. Lors de l'inventaire qui suivit le décès de la veuve du chancelier Séguier la même année, on recensa trente-six orangers dans la galerie de son domicile parisien et cinquante-neuf dans la grande orangerie située rue du Boulois<sup>245</sup>. Nous avons retrouvé l'inventaire de l'orangerie de Meudon correspondant à la collection d'orangers détenue par la famille Louvois et daté du 20 juin 1695<sup>246</sup>. Louvois mourut le 16 juillet 1691, sa veuve céda le splendide château de Meudon au roi le premier juin 1695 en échange de Choisy plus une somme de 400 000 livres<sup>247</sup>, c'est à cette occasion que l'on dressa l'inventaire des orangers de l'ensemble de la famille, le nombre total d'orangers s'élevait à 533 pour une valeur de 45 974 livres. Le Nôtre, décédé en 1700, possédait quatorze orangers taillés en boule dans le jardin de sa maison située dans le jardin des Tuileries<sup>248</sup>. Le 26 janvier 1700, l'inventaire après décès de Bénigne Le Ragois, seigneur de Bretonvilliers, conseiller du roi et président de la chambre des comptes révèle que celui-ci possédait une collection d'orangers tout à fait respectable : « 20 grands orangers et citronniers dans leurs caisses (800 livres) 12 moyens orangers et citronniers (180 livres), 27 autres petits orangers et citronniers (160 livres), 38 lauriers roses aussi dans leurs caisses (60), 3 grenadiers et 1 myrte, 6 autres petits grenadiers et 12 petites lauriers « tins » (40 livres) »<sup>249</sup>. Toutefois lorsque l'on procéda à l'inventaire des biens de sa veuve, dix ans plus tard, le 30 décembre 1710, la collection était en mauvais état : « 44 caisses de bois peint en vert dont onze vides quinze dans laquelle il y a des orangers de différentes grosseurs dont treize ont été étêtés et dix-huit dans lesquelles il y a des lauriers roses »<sup>250</sup>, la valeur du tout n'était évaluée qu'à seize livres. Le duc d'Aumont détenait cent vingt un orangers à sa mort en 1704<sup>251</sup>. Vauban, disparu en 1707, ne laissait à

<sup>243</sup> A.N, MC ET CV, 899, 3 août 1682.

<sup>244</sup> Pierre Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert publiés par le ministère des Finances*, Paris, Imprimerie nationale, 1861-1882, tome 6, p. 389, inventaire fait après le décès de Colbert (extraits).

<sup>245</sup> A.N, MC ET LI, 435, 22 février 1683.

<sup>246</sup> A.N, O<sup>1</sup>1518.

<sup>247</sup> Jean-Philippe Cenat, *Louvois, le double de Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2015, p. 438.

<sup>248</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Champvallon, 2001, p. 73.

<sup>249</sup> A.N, MC ETXII, 246, 26 janvier 1700.

<sup>250</sup> A.N, MC ET IX, 579, 30 décembre 1710.

<sup>251</sup> A.N, MC ET II, 9 avril 1704.

ses héritiers que quatre citronniers, onze orangers francs et douze orangers sauvages<sup>252</sup>. Si nous revenons à la famille Le Ragois, à la mort du fils, Jean-Baptiste Le Ragois, l'inventaire du 12 octobre 1712 recensait dans l'orangerie évoquée précédemment : « 23 caisses de bois remplies d'orangers à haute tige aucune garnie de fleurs et de fruits et nombre de sauvageons et 9 caisses et 4 plus petites remplies aussi d'orangers demi tige et buissons et 6 autres caisses remplies de lauriers roses (500 livres)<sup>253</sup> ».

Si nous récapitulons sous forme d'un tableau le nombre des orangers possédés par les élites, nous avons un aperçu du nombre d'arbres d'après les inventaires après décès :

### Quelques exemples de collections de particuliers nobles et bourgeois

	Dates	Nombre d'orangers
Ministres		
Colbert	1683	216
Veuve du chancelier Séguier	1683	97
Louvois	1695	272 (533 pour l'ensemble de la famille de Louvois)
Noblesse de Cour		
Henri-Jules, prince de Condé	1709	215 orangers (de 4 tailles différentes) + 45 (petits orangers) pour le seul domaine de Chantilly <sup>254</sup>
Le duc de Verneuil	1682	21 (ce nombre ne concerne que sa maison parisienne)
Le duc d'Aumont	1704	121
La duchesse de La Roche-Guyon	1674	37
La duchesse d'Aiguillon	1675	246
Conseillers du roi		
Jean-Baptiste Lambert, seigneur de Thorigny	1644	28
Jacques Bordier, seigneur du Raincy	1660	97
Louis Phélypeaux, seigneur de La Vrillière	1672	34
Bénigne Le Ragois, seigneur de Bretonvilliers	1682	59
Jean-Baptiste Le Ragois,	1712	36

<sup>252</sup> Anne Blanchard, *Vauban*, Fayard, 1996, p. 622.

<sup>253</sup> A.N, MC ET XII, 312, 19 octobre 1712.

<sup>254</sup> Le chiffre est celui de son inventaire après décès conservé dans les archives du domaine de Chantilly. Il est fourni par Florent Picouleau, *L'orangerie des princes de Chantilly, une nef et un parterre princiers 1682-1799*, Domaine de Chantilly, Éditions Faton, 2017, p. 54.

Les orangers sont décrits parmi les curiosités de la ville de Paris. En employant une expression anachronique nous pourrions parler « d'attractions touristiques ». Ainsi Brice Germain signale-t-il, en 1684, dans son ouvrage *Description de ce qu'il a de plus remarquable dans la ville de Paris*, les différents lieux publics ou privés où l'on peut admirer de beaux sujets : l'Hôtel de Saint Paul, l'hôtel de Condé, le Garde Meuble, la pépinière du Faubourg Saint Honoré, l'hôtel de Soissons et dans la maison de Mr. Lambert de Torigny, président de la chambre de la cour des Comptes<sup>255</sup> dont nous avons évoqué plus haut l'inventaire après-décès.

La possession d'une collection d'orangers comportant plusieurs dizaines de sujets est considérée comme un élément du train de vie dans les demeures nobiliaires et bourgeoises dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

### **b- Les fruits de l'oranger dans les arts de la table, l'expression de la politesse mondaine**

Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, Olivier de Serres récapitulait tous les usages que l'on pouvait faire de la fleur et du fruit de l'oranger :

« [...] Le profit y est recogneu très bon, pour les deniers qu'on tire de leur despouille, dont rien ne se perd. Car soyent les fruitcs meurs (mûrs), ou non, les marchands acheptent tout, jusques aux mi-pourris et fleurs superflues chéans d'elles-mesmes. Les fruitcs parfaitement meurs (mûrs) sont employés à l'ordinaire usage : les plus minces et menus, par leur trop grande abondance tumbans à terre, sont enfilés pour chaisnes et ceintures : les grossets non encores meurs (mûrs), à confire tout entiers : ce qui se treuve de bon ès mi-pourris, à estre mis en subtilies rascleures, puis converti en confiture : les fleurs distillées, pour eaux de bonne senteur. De toutes lesquelles choses, tout François tesmoignera, s'il considère la grande abondance d'oranges, de citrons, de limons, de ponciles, qu'on transporte partout le ce royaume, mesme à Paris à grandes batelées<sup>256</sup> ».

Cet extrait nous montre que dès le règne d'Henri IV, l'oranger était l'objet d'un commerce florissant à travers tout le territoire français. L'oranger est présenté comme un arbre productif et fort rentable, puisque fleurs et fruits sont transformés et commercialisés en pâtisserie, confiserie, confiture et eau de senteur. Les fruits étaient vendus à Paris par des marchands appartenant à la corporation de fruitiers-orangers<sup>257</sup>.

---

<sup>255</sup> Brice Germain, *Description de ce qu'il y a de plus remarquable dans le ville de Paris*, Paris, Nicolas Le Gras, 1684, tome 1, voir respectivement p. 25, p. 55, p. 97, p.162-163, p. 180, p. 235.

<sup>256</sup> Olivier de Serres, *Théâtre d'Agriculture et mesnage des champs* (1600), Paris, Actes Sud, 2001, p. 1054.

<sup>257</sup> Leur confrérie possédait une chapelle dans l'église Saint Eustache à Paris depuis l'année 1305.

Dans *Cendrillon*, le conte de Perrault bien connu, nous trouvons trace de ces fruits à deux reprises : « on apporta une fort belle collation, dont le jeune prince ne mangea point, tant il était occupé à la considérer. Elle alla s'asseoir auprès de ses sœurs, et leur fit mille honnêtetés : elle leur fit part des oranges et des citrons que le prince lui avait donnés, ce qui les étonna fort, car elles ne la connaissaient point<sup>258</sup> ». Citrons et oranges sont donc des cadeaux princiers. Ces fruits sont offerts pour honorer la beauté de Cendrillon. Lorsque cette dernière rentre précipitamment chez son père avant les douze coups fatidiques, elle arrive avant ses sœurs, ayant repris son apparence initiale. Elle ouvre la porte, les accueille et les questionne sur le bal. Celles-ci lui répondent : « Si tu étais venue au bal, lui dit l'une de ses sœurs, tu ne t'y serais pas ennuyée : il y est venu la plus belle, la plus belle princesse que l'on puisse voir ; elle nous a fait mille civilités, elle a donné des oranges et des citrons ». L'auteur ne fait que transposer ce qu'il voyait à Versailles lors des soirées d'appartement : « Le salon de Vénus était destiné à recevoir la collation, composé de fruits crus, de citrons, d'oranges, de pâtes et confitures sèches de toute sorte. Enfin, le salon de l'Abondance accueillait les buffets : l'un de boissons chaudes (café et chocolat), les autres de liqueurs, sorbets, eaux de plusieurs sortes de fruits et vin<sup>259</sup> ».

La collation est un moment de sociabilité mondaine très appréciée dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Dominique Michel la définit de la manière suivante :

« Les collations permettent à une compagnie de se rafraîchir et de reprendre de nouvelles forces durant une soirée de bal ou de jeu [...]. Le maître d'hôtel fait alors dresser, dans un salon ou une antichambre, une table ayant un nombre de couverts suffisants et un buffet qui doit être un festin pour les yeux, avec des bassins remplis de fruits crus, de citrons doux, d'oranges du Portugal, des confitures sèches et liquides, des massapains, des biscuits et parfois des jambons, des langues, des daubes froides, des saucissons et des parmesans ; les eaux parfumées, les limonades, les vins sont maintenus au frais dans des cuvettes de glace<sup>260</sup> ».

Mais le comble du raffinement est assurément la collation en plein air, car elle permet beaucoup plus de créativité dans la mise en scène. La collation devient en elle-même un spectacle, un ravissement pour les yeux : « Lorsque l'on « collationne » dans la nature, la table et le buffet doivent s'intégrer au paysage, les corbeilles de fleurs et de branchages, des caisses d'orangers complétant le décor naturel, et si la nuit tombe avant la fin de la collation, le maître d'hôtel fait

---

<sup>258</sup> *Les contes de Perrault dans tous leurs états*, Édition établie et présentée par Annie Collognat et Marie-Charlotte Delmas, Omnibus, 2007, p. 724.

<sup>259</sup> Mathieu Da Vinha, *Le Versailles de Louis XIV*, Perrin, 2009, p. 202.

<sup>260</sup> Dominique Michel, *Vatel ou la naissance de la gastronomie*, Fayard, 1999, p. 218.

disposer des flambeaux, des lustres et des miroirs aux endroits les moins gênants avec de la cire blanche<sup>261</sup> ».

L'apogée du raffinement est la collation près d'une fontaine, la compagnie se retrouve à déguster toutes sortes de friandises parmi les jets d'eau. La collation est donc un moment de convivialité qui se place entre le dîner et le souper ou bien après le souper, la collation où l'on sert de la viande est appelée « collation lardée ». L'expression sous-entend que cet usage est exceptionnel. C'est le célèbre maître d'hôtel Vatel qui perfectionna l'art de la collation, lors de la fameuse réception donnée par Nicolas Fouquet. Vatel en proposa plusieurs à la cour, dont la dernière se déroula juste avant le départ des invités afin qu'ils puissent supporter les fatigues du voyage du retour.

Dans le récit des divertissements de Versailles, Félibien montre que les leçons sur la scénographie de la collation ont été parfaitement assimilées par Louis XIV. L'oranger et les agrumes deviennent des éléments indispensables de celle-ci et l'on rivalise d'imagination pour surprendre et étonner le courtisan. Ainsi, au soir du 18 juillet 1668, les courtisans pouvaient contempler sur la petite pelouse au centre du bassin autour duquel étaient disposées les cinq tables de la collation, dans un grand vase, un magnifique oranger dont les fruits étaient confits sur les branches<sup>262</sup>. L'arbre et le fruit sont présents, tout au long du règne, lors des grandes fêtes de Versailles. Laissons la parole à l'auteur du *Mercurie galant* relatant le grand bal qui eut lieu dans la galerie des glaces en décembre 1697, après les danses :

« Sur les huit heures le Roy demanda la Collation, qui fut apportée sur douze tables de formes inégales, couvertes de mousse & de verdure au lieu de nappes, & chargées par compartimens de toutes sortes de fruits de la saison & de confitures seches entremelées de fleurs. Elles furent portées dans l'enceinte du Bal, & lorsqu'elles furent rassemblées, elles formèrent une espece de parterre très agréable ou paraissoient quatre orangers[.] Ces tables furent ensuite séparées, & passerent l'une après l'autre autour de l'enceinte, au moien de roulettes qu'elles avoient sous les pieds<sup>263</sup> ».

Ici, nous avons l'inversion des décors, une nature factice s'invite à l'intérieur du château mais les thèmes décoratifs employés sont les mêmes. L'oranger demeure l'arbre de la gourmandise mondaine raffinée.

D'une manière plus générale, se pose la question de l'usage de l'orange et du citron dans la cuisine du Grand Siècle. La cuisine du XVII<sup>e</sup> siècle utilisait aussi bien la fleur et le

---

<sup>261</sup> *Ibidem*, p. 219.

<sup>262</sup> André Félibien, *Relation de la Fête de Versailles de 1668*, Paris, Imprimerie royale, 1669, p. 36.

<sup>263</sup> *Mercurie galant dédié à Monseigneur le Dauphin*, Paris, 1697, Michel Brunet, p. 245 et suivantes.

fruit que la feuille de l'oranger comme du citronnier. Par ailleurs, la place du fruit dans le repas a évolué en fonction de l'*a priori* des médecins. De l'Antiquité jusqu'en 1683, les fruits crus sont considérés comme dangereux et ont la réputation fâcheuse de provoquer la putréfaction du corps humain. On les mange alors, pour la plupart, en hors-d'œuvre, c'est-à-dire au début du repas : c'est le cas des oranges, des pêches, des abricots, des raisins et des prunes de Damas. Dominique Michel signale que « oranges et citrons entiers ou en jus, en salades, sont encore servis en même temps que le rôti avec des salades de grenades, de pistaches, et décorent les plats<sup>264</sup> ». Dès le milieu du siècle, l'orange et le citron apparaissent dans de nombreuses préparations culinaires, ainsi dans *Le Cuisinier ou il est traité de la véritable méthode pour apprester toutes sortes de viandes, gibbier, volatiles, poissons, tant de mer que d'eau douce*, de Pierre de Lune, écuyer de cuisine de feu Monsieur le duc de Rohan<sup>265</sup>, constate-t-on de nombreuses recettes utilisant des oranges entières ou en jus. On trouve le jus d'orange dans le « ragoust d'aumar » (ragoût de homard), mais aussi pour arroser des huîtres grillées, sur huîtres frites, les mêmes aussi en ragoût<sup>266</sup> mais aussi dans les esperlans aux anchois<sup>267</sup>, on l'utilise aussi pour accommoder la cuisson des pousse-pied ou bien pour arroser des oursins consommés crus<sup>268</sup>. À cette époque, le jus d'orange est nettement préféré au jus de citron pour accompagner les poissons et les crustacées, peut-être est-ce dû à l'emploi d'oranges amères de type bigarade dont l'acidité était proche du citron ou bien peut-être s'agit-il de d'orange du Portugal au goût plus sucré, les recettes ne précisent pas la nature de ces oranges. De plus au XVII<sup>e</sup> siècle, les recettes mêlant sucré et salé-étaient assez courantes. Ainsi un certain nombre de poissons sont-ils servis avec des oranges telles les plies de Loire ou des carpes frites<sup>269</sup>. Dans *Le Cuisinier françois* du sieur de Varennes, l'orange est mentionnée quinze fois à travers différentes recettes, par exemple celle des limandes frites au jus d'oranges proposée parmi « les entrées des jours maigres hors du Careme<sup>270</sup> ». La recette en est d'ailleurs fort simple « limandes frites. Faites les frire, &

---

<sup>264</sup> Dominique Michel, *Vatel...*, *op. cit.*, p. 174.

<sup>265</sup> Pierre de Lune, *Le cuisinier ou il est traité de la véritable méthode pour apprester toutes sortes de viande, gibbier, volatiles, poissons, tant de mer que d'eau douce*, Paris, Pierre David, 1656.

<sup>266</sup> *Ibidem*, p. 118.

<sup>267</sup> *Ibidem*, p. 120.

<sup>268</sup> *Ibidem*, p. 120.

<sup>269</sup> *Ibidem*, p. 139.

<sup>270</sup> Le sieur de La Varenne, *Le Cuisinier françois, enseignant la manière de bien apprester & assaisonner toutes sortes de viandes grasses & maigres, legumes, patisseries, & autres mets qui se servent tant sur les Tables des Grands que des particuliers*, Paris, Pierre David, 1651, p. 175.

mettez en ragoust avec jus d'orange, beurre frais, une siboule entière, & capres hachées, puis servez<sup>271</sup> ». D'autres recettes de poisson emploient l'écorce :

« Anguille rostie à la sauce verte. Coupez la par la longueur, & faites rostir sur le gril : puis prenez ozeille ou poirée, & en tirez le jus. Passez un oygnon bien menu, assaisonné de sel, poivre, un filet de vinaigre, capres achées, & écorce d'orange. Faites mitonner vostre anguille avec cette sauce, & lors que vous serez prest à servir, vostre sauce bien liée, jetez vostre sauce dessus, puis servez<sup>272</sup> ».

Dans *le Cuisinier François*, nous trouvons aussi des recettes de soles :

« Prenez les bien fraîches, & les faites nettoyer. Si elles sont grosses, vous les cizelez par-dessus, & les farinez apres les avoir essuyées. Apres quoy, faites les frire à moitié avec du beurre ou de l'huile, & les mettez proprement dans un pot, avec du sel, poivre, clou battu, écorce d'orange ou de citron, & vinaigre : couvrez les bien, & pour vous en servir, sortez les du pot, & les faites tremper dans de l'eau. Estant dessallées, faites les frire avec du beurre, ou de l'huile pour ceux qui l'ayment : n'oubliez pas de les bien fariner, & servez les avec orange ou citron<sup>273</sup> ».

Ici, l'orange est utilisée comme condiment souvent associée avec les câpres. L'écorce d'orange entre surtout dans la composition de sauces, comme celle de la poivrade : « La sauce nommée poivrade se fait avec vinaigre, sel, oygnon, ou siboule, écorce d'orange, ou de citron & poivre, faites la cuire, & servez sous vos viandes où elle est propre<sup>274</sup> ». Passons aux recettes de viande où l'orange a aussi sa place, prenons un plat qui devait bien rassasier le convive du Grand Siècle : la hure de sanglier :

« Coupez la proche des espales pour la rendre plus belle& plus apparente, & pour conserver le col, qui en est le meilleur, pourvu qu'il soit bien assaisonné. L'ayant coupée, faites la brusler, ou échauder, si vous voulez qu'elle soit blanche : puis couper la peau à quatre doigts du nez tout autour de la teste, de peur qu'elle ne se retire, & ne descende en d'autres lieux. Faites la cuire, & bien assaisonnée, & estant à moitié cuite, mettez y du vin blanc ou rouge, & faites achever de cuire, derechef bien assaisonnée de poivre, oygnon, cloux, écorce d'orange, & fines herbes ; Vous pouvez faire cuire & bien envelopper avec du foin, de peur qu'elle ne se défasse. Estant bien cuite servez la froide, entière, & garnie de fleurs, que si vous l'avez entouréz, servez par tranches, que vous pourrez déguisez en plusieurs façons de ragoust<sup>275</sup> ».

---

<sup>271</sup> *Ibidem*, p. 189.

<sup>272</sup> *Ibidem*, p. 192

<sup>273</sup> Le sieur de la Varenne, *Le Cuisinier françois...*, *op. cit.*, p. 173-174.

<sup>274</sup> *Ibidem*, p. 84.

<sup>275</sup> *Ibidem*, p. 119-120.

Tout comme le jus d'orange, l'écorce sert indifféremment dans des recettes de poisson ou de viande, ce qui montre que l'orange est avant tout, ce qu'on appellerait aujourd'hui un exhausteur de goût, mais l'orange entière ou en tranches n'est pas un élément important de recette comme dans celle du canard à l'orange du XX<sup>e</sup> siècle. Le goût à la fois amer et acide pouvait ainsi dissimuler l'odeur ou le goût de produits alimentaires qui pouvaient s'avérer parfois un peu fatigués ou faisandés. La consommation de salades d'agrumes crus sous forme de salade en même temps que les viandes irait dans ce sens. Cet usage était peut-être hérité de l'époque médiévale où les épices comme le poivre étaient employées à cette même fin. Les oranges et les citrons peuvent être apportés au second service. *Le Nouveau cuisinier royal et bourgeois* place ainsi dans ce service quatre plats de rôti : la moitié d'un saumon au court bouillon, une barbue et deux de fritures de soles et de vives garnis d'éperlans dans la saison et quatre salades, ; deux cuites, deux d'herbes, deux assiettes d'oranges et deux de sauces<sup>276</sup>. Dans le traité de Pierre de Lune, nous avons une liste de salades un peu différente de la précédente :

« Amy lecteur, je mets icy des salades seulement pour vous faire souvenir qu'en ce jour on en doit beaucoup servir, mais c'est une affaire d'office. Salades de grenade, salade de citron, salade d'oranges bigarades, salade de câpres, salade d'oranges du Portugal, salade de concombres au vinaigre, salade d'asperges, salade d'escresionnaire (?), salade de pourpier, salade de laitues, salade de persil de Macédoine, salade brocolis, salade d'obellon, salade de câpres au sucre salades de raves<sup>277</sup> » .

L'ouvrage de Massaliot nous fournit aussi la liste des salades que l'on peut réaliser pour ce service : artichauts, asperges, betteraves, brocolis, céleri, cardes, champignons en compote, chicorée sauvage, choux fleurs, citrons, concombres frits, grenades, haricots, laitues, oranges, olives, [h]oublon, persil de Macédoine, pourpier, salsifis, scorsonères, topinambours et truffes<sup>278</sup>. L'orange, le citron, la grenade et l'olive sont les quatre seuls fruits à être servis en salade, ils sont clairement traités comme des légumes. De même, les oranges peuvent être cuites avec d'autres légumes.

Toutefois, oranges et citrons prennent de plus en plus leur place parmi les desserts dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La fleur d'oranger sert à parfumer les crèmes. Lister, invité à Saint Cloud, note : « A ce dîner, je mangeai d'une incomparable compote de fleurs d'orangers et la maîtresse de la maison eut l'obligeance de m'enseigner la manière de la

---

<sup>276</sup> François Massaliot, *Le Nouveau Cuisinier royal et bourgeois*, Paris, Claude Prudhomme, 1722, tome 1, p. 18.

<sup>277</sup> Pierre de Lune, *Le Cuisinier*, *op.cit.*, p. 355.

<sup>278</sup> François Massaliot, *e Nouveau Cuisinier royal...*, *op. cit.*, tome 1, p. 84-85.

préparer<sup>279</sup> ». Nicolas de Bonnefons, dès 1652, indiquait déjà de multiples façons de préparer les agrumes :

« La conserve des fleurs d'orangers se fait en hachant les feuilles bien déliées et les jetant promptement dans le jus de citron de crainte qu'elles ne noircissent. Dans deux livres de Sucre, vous y pourrez mettre gros comme un œuf de fleurs, ayant égoutté le jus afin d'y avoir moins de décuît. Vous en ferez la conserve, comme je viens d'enseigner à celle de la rose, pour servir en compagnie ».

Mais l'on sait aussi élaborer de la poudre de citron que l'on incorpore dans la pâte des biscuits. Les aliments à base de citron sont d'ailleurs recommandés par Bonnefons, comme « bons pour la santé ». L'eau de fleur d'oranger sert à parfumer les massapains ou massapans. Ce sont des pâtisseries à base d'amandes inventées par les Ursulines d'Issoudun. Ces gâteaux sont recouverts d'une couche de glace royale avant d'être séchés au four pour faire durcir le glaçage. Les écorces de citron confites servent à la décoration des tartes. Dans le tome 2 du *Nouveau cuisinier royal et bourgeois*, nous trouvons la recette de la Tourte de marmelade de fleurs d'orange :

« Fondez une tourtière d'une abaisse de pâte de feuilletage, & y mettez de la marmelade de fleurs d'orange, & avec une cuiller vous l'étendez par-tout ; faites par-dessus quelques ornements de bandes de feuilletage, & un cordon autour ; dorez-la d'un œuf battu, & la mettez cuire : étant cuite, tirez-la, & la glacez de la même manière que les autres ci-devant, la dressez dans un plat, & la servez chaudement. L'on fait des Tourtes de toutes sortes de Marmelades, de la même manière que la tourte de Marmelade de fleurs d'Orange<sup>280</sup> ».

La limonade est aussi une boisson très à la mode sous le règne de Louis XIV. Bonnefons en donne la recette :

« La limonade se fait avec le dedans des citrons, ôtant les plus grosses peaux, qui séparent les graines, & les mettant tremper en eau claire. Puis y ajouter du sucre en poudre en quantité que jugerez nécessaire. Mettez aussi tremper dedans quelque peu Coriandre, cassée et enfermée dans un petit linge avec quelque morceau de cannelle. Le musc et l'ambre y pourront être ajoutés pour l'assaisonner plus délicatement. Vous laisserez infuser le tout environ demi-jour. Les versant souvent d'un vaisseau en un autre & pressant avec la main les citrons qui sont dedans. Vous y goûterez pour juger ce qui manque pour y être excellente. Après l'avoir passée à travers un linge sans le presser le marc, vous la mettrez dans des

---

<sup>279</sup> Extrait du voyage de Lister à Paris en 1698, cité par Dominique Garrigue dans *Jardins et Jardiniers de Versailles*, annexe 24, p. 357.

<sup>280</sup> François Massaliot, *Le Nouveau Cuisinier...*, op. cit., tome 2, p. 439.

bouteilles pour être servie aux dames. Cette boisson ne dure pas plus de trois jours en sa bonté. C'est pourquoi on ne la fera qu'au besoin<sup>281</sup> ».

Le citron peut se décliner aussi sous forme de « syrop de limon », laissons l'auteur du *Jardinier françois* décrire la recette :

« Le syrop de limon se fait par infusion ou par cuisson : par infusion, en mettant à une livre de jus de citron deux livres de sucre en poudre, & l'exposer au grand soleil : par cuisson, en mettant à une livre de jus, une livre & demie de sucre cassé ; le faire cuire un moins que jusques à la consistance de Syrop ; qui est qu'en mettant sur une assiette, il ne coule point ; puis apres le serrer dans des bouteilles de Verre sans Ozier, afin que s'il vouloit chancier, l'on le mit au soleil, ou dans le four, apres que l'on auroit retiré la fournée de pain : Si vous y voulez ajouter le Musc & l'Ambre gris, vous le rendrez semblable à l'Aigre de Cetre<sup>282</sup> ».

Les citrons et les oranges peuvent être utilisés en pâtisserie de multiples manières et donner lieu à une créativité au service de desserts somptueux ainsi Bonnefons précise-t-il :

« L'on coupe encor les Peaux d'Orenges & Citrons, en forme de gros Lardons, lesquels on confit comme j'ay dit cy-devant, puisestants [puis étant] cuits, l'on jette dans leur syrop d'autres lardons d'escorce de Citron confite bien Verte ; & le Sucre estant cuit jusques en Conserve, il faut prendre ces Lardons avec l'Ecumoire, & les ayant bien esgouttez, vous les dresserez en forme de Rocher, entremeslant les couleurs, ce qu'estant fait, les porterez dans l'estuve, ou les mettrez simplement devant le Feu<sup>283</sup> ».

Cette recette permet de visualiser les mises en scène décrites par Félibien qui nous présente des montages aussi spectaculaires que comestibles. Ces montages avaient l'avantage de se conserver plusieurs heures et d'être disposés en même temps que les décorations de feuillages, de branchages ou de fleurs, la seule réserve étant que ces beaux rochers qui devaient ressembler aux « jellies » britanniques par leur caractère sucré devaient attirer de nombreux insectes, mais les domestiques chargés d'assurer la garde faisaient les chasse-mouches. Le livre de Bonnefons est de 1652. Il nous indique, qu'à l'époque, les agrumes devaient être de qualité très inégale du fait de leur provenance éloignée, Portugal ou Italie, et surtout du temps d'acheminement jusqu'en région parisienne qui raccourcissait d'autant le temps de conservation des fruits : « Vous observerez que les Orenges & Citrons, tels que nous

---

<sup>281</sup> Nicolas Bonnefons, *Le jardinier françois, qui enseigne à cultiver les arbres et herbes potagères, Avec la manière de conserver les Fruicts, & faire toutes sortes de Confitures, Conserve, & Massepans*, Paris, Pierre Des-Hayes, 1652, p. 114.

<sup>282</sup> *Ibidem*, p. 312.

<sup>283</sup> *Ibidem*, p. 331.

les avons à Paris, ne se veulent confire qu'à mesure que l'on en a besoin ; d'autant qu'ils blanchissent & se farinent ; ce qui est fort desagreable à voir<sup>284</sup> ».

On trouve peu de trace de confitures d'oranges ou de citrons dans ce qu'on appelait au XVII<sup>e</sup> siècle la « confiture liquide » dans *le Traité de confiture ou le nouveau et parfait confiturier* paru à Paris en 1689<sup>285</sup>. On trouve la recette d'une confiture d'oranges intitulée « Oranges liquides » :

« Prenez des oranges les plus rouges & les plus vives que vous pelerez & mettez dans de l'eau fraische, & les fendrez par la pointe, & puis les laisser tremper deux jours, & les changer d'eau deux fois le jour ; & mettre vos oranges dedans, que ferez cuire à demy, puis vous les vuiderez & ferez reboüillir l'eau, dans laquelle vous les paracheverez de faire cuire, & estant cuites vous les tirerez & mettre égouttez, & prendre du sucre à proportion de vos oranges, & y mettez autant d'eau que de sucre, que ferez bouïllir à gros bouïllons jusqu'à leur parfaite cuisson, & puis vous les dresserez. Nota, que les petites oranges vertes se confisent comme les petits citrons, excepté qu'il les faut laisser tremper davantage, & qu'il ne les faut peler ny vuidier<sup>286</sup> ».

À lire cette recette de confiture, nous pouvons penser qu'elle était mise en œuvre assez rarement, car elle demande davantage d'étapes que les autres fruits. Ce qui pose problème ici est visiblement l'amertume du fruit qui est délicate à adoucir. De plus, l'usage de verbe « dresser » implique que cette confiture est destinée à être consommée rapidement et non pas à être mise en pots, au sens de l'époque : « Dresser le fruit, pour dire les préparer & disposer dans une propreté convenable. Et absolument on dit dresser, pour dire, Tirer la soupe du pot, & la mettre sur la table. Faites venir les conviez, on a dressé » toutefois « dresser » peut vouloir dire aussi « préparer une chose en l'état où elle doit être dans l'ordre & selon le droit et la raison<sup>287</sup> ».

Mais le sens en est plus abstrait. L'auteur précise d'ailleurs plus haut dans le traité que les doses de sucre sont difficiles à définir pour confire oranges et citrons : « je ne prescrite point icy la quantité de sucre qu'il faut pour les oranges qui précèdent, ny pour les citrons qui suivent parce qu'il en faut tant qu'ils nagent entièrement dedans : mais ce qui en reste peut servir à autre chose<sup>288</sup> ». Cette remarque concerne les talladins ou rochers d'oranges dont parle aussi Bonnefons à propos des confitures sèches. Si le dosage de sucre est délicat à réaliser pour les confitures liquides, il ne faut pas oublier que le sucre reste cher au XVII<sup>e</sup>

---

<sup>284</sup> *Ibidem*, p. 331.

<sup>285</sup> Anonyme, *Traité de confiture ou le nouveau et parfait confiturier*, Paris, Thomas Guillain, 1689.

<sup>286</sup> *Ibidem*, p. 168.

<sup>287</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, définition de « dresser », non paginé.

<sup>288</sup> Anonyme, *Traité de confiture ou le nouveau et parfait confiturier*, Paris, Thomas Guillain, 1689, p. 146.

siècle, même si depuis le développement de l'économie sucrière aux Antilles dans les années 1670, rend celui-ci plus accessible aux couches aisées. Il était mieux maîtrisé pour les « confitures sèches ». En effet, Bonnefons nous apprend que « les confitures sèches » étaient appréciées des gens de qualité : « Les Confitures seiches sont estimables en ce qu'elles s'envoient de loin, & se presentent aux personnes des plus hautes qualitez, qui les estiment tant pour leur bonté, que pour la commodité qu'ils ont de les porter en la Pochette ; à cause de leur friand goust, & pour leur faire bonne bouche au sortir du Repas<sup>289</sup> ».

Le terme confiture désigne selon le dictionnaire de Furetière,

« [une] préparation faite avec du sucre, ou du miel, qu'on donne aux fruits, aux herbes, aux fleurs, aux racines, ou à certains suc pour plaire au goût, ou pour les conserver. On fait des tourtes avec des confitures liquides. Les confitures seches s'emportent dans la poche. On fait des confitures avec du jus de citron, des biscuits de grenade, des pâtes des pistaches, des fleurs d'orenges, des écorces de citron. Les confitures à demi-sucre sont celles où on met peu de sucre pour leur laisser plus de goût de fruit. Ce mot vient du Latin *confiturae*, Menage<sup>290</sup> ».

La confiture sèche est donc une sorte de pâte de fruits qui se met dans la poche. C'est un accessoire qui permet la sociabilité, probablement destiné aux hommes comme aux femmes. Ces douceurs sont à mettre dans la même catégorie que les bonbons, eux aussi faits à base de sucre, et vendus à partir de 1600 à Paris sur le Pont Neuf. Ce type de confiserie a survécu jusqu'à nos jours à travers les calissons d'Aix ou bien les pâtes de fruits que l'on peut offrir au même titre que des boîtes de chocolat.

Autre avatar encore pour l'orange et le citron : la gelée. Le *traité de confiture* en donne la recette ; « gelée d'oranges. Eplucher le dedans de l'orange sans pepins & sans peau, & y ajouter la moitié de pommes, ou plus, & les faire cuire au bain marie ; puis apres les passer, & y mettre trois quarterons de sucre pour livre, & y faire cuire vostre en conserve, & mettre le tout ensemble sur le feu<sup>291</sup> ». Cette gelée utilise aussi des pommes qui possèdent un pouvoir gélifiant du fait de la pectine qu'elle renferme. Toutefois, immédiatement après, l'auteur ajoute celle de la « Marmelade de gelée d'orange » :

« Prenez des oranges, & après que la peau sera osté, les couper par tranches pour oster les pepins, puis les mettre bouillir au bain marie deux bonnes heures ; & quand vous les tirerez

---

<sup>289</sup> Nicolas Bonnefons, *Le jardinier français, qui enseigne à cultiver les arbres et herbes potagères, Avec la manière de conserver les Fruicts, & faire toutes sortes de Confitures, Conservees, & Massepans*, Paris, Pierre Des-Hayes, 1652, p. 315.

<sup>290</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire universel...*, *op. cit.*, tome I, A-K, non paginé.

<sup>291</sup> Anonyme, *Traité de confiture*, *op.cit.*, p. 192.

pour faire votre gelée, il faut prendre le plus clair de ce qui en sortira, & puis prendre autant de sucre que vous aurez de liqueur, que vous ferez cuire en conserve, & après vous y mettrez votre liqueur, que ferez bouillir à discretion ; & du reste pour la marmelade vous la passerez dans une estamine, & si vous avez une livre de fruit, il faut y ajouter demy livre de marmelade de pommes ; il faut faire un sirop & prendre autant pesant de sucre que de fruit, que ferez cuire en conserve, puis mettre votre fruit dedans, & faire bouillir le tout ensemble jusques à ce que tout soit bien meslé <sup>292</sup> ».

La grande nouveauté concernant les agrumes dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle semble donc leur consommation comme fruits crus. Le fait de les manger lors des collations au même titre que les pommes ou les pêches tendrait à prouver que de nouvelles variétés d'oranges et de citrons se sont répandues à l'époque de Louis XIV. Les oranges et les citrons consommés par Cendrillon et ses sœurs sont certainement des oranges du Portugal et ce qu'on appelait à l'époque des « limes douces ». Ces fruits ont la particularité d'être assez sucrés et donc, de pouvoir être dégustés tels quels, à la différence des fruits du bigaradier dont l'amertume ne permet pas de les consommer frais.

La lecture des *Comptes des Bâtiments du Roi* pose la question des fruits. Toutes les oranges et les citrons semblent d'importation mis à part ceux de la Provence, mais le plus souvent du Portugal ou d'Italie. Nulle part, il n'apparaît la mention de récolte des fruits de ces orangers en pots ou en caisses. Pour l'instant, cette interrogation demeure sans réponse. Les fruits arrivés à maturité étaient-ils consommés par le roi ? Par la Cour ? Étaient-ils vendus ? Ce qui est troublant, c'est que nous trouvons trace de la cueillette et de la distillation des fleurs, mais aucune mention de la cueillette des fruits. Le ramassage des fleurs sur les orangers cultivés en caisse était une nécessité pour éviter l'épuisement de l'arbre, et, pour des critères esthétiques, laisser une trop importante mise à fruits, aurait entraîné une rupture des branches. La récolte des fleurs avait lieu au début de l'été. Dans la biographie d'Henry Dupuis, jardinier de Louis XIV, l'auteur la décrit de la manière suivante :

« En ce début d'été, le garde de l'orangerie, après s'être assuré qu'il y avait des échelles et paniers en quantité, répartissait les tâches : les hommes et les femmes qui en avaient l'habitude cueillaient, laissant sur l'arbre les plus belles fleurs, celles qui, harmonieusement réparties sur les têtes donneraient ainsi les plus beaux fruits. Les autres jardiniers, souvent aidés par les enfants, rassemblaient et étalaient dans de larges paniers celles plus petites, mal placées ou en surnombre, certes, elles ne donneraient pas les précieuses

---

<sup>292</sup> *Ibidem*, p. 192-193.

pommes d'or que les curieux venaient admirer de très loin, mais elles portaient tout de même les promesses de plaisir bien doux<sup>293</sup> ».

« Les plaisirs bien doux » concernent la confection de compotes de fleurs ou de l'eau de fleur d'oranger. Les *Comptes du Bâtiments du Roi* font des mentions indirectes et tardives relatives à la distillation de la fleur d'oranger. Ainsi trouve-t-on, à la date du 15 octobre 1702, mention d'un paiement de 62 livres et 2 sols « A Branlard, fayancier, pour cent cinquante bouteilles carrées qu'il a fourni pour mettre l'eau de fleurs d'oranger de la distillation de Fontainebleau<sup>294</sup> ». La distillation semble s'être faite à Fontainebleau et non à Versailles, comme le confirme une autre mention de paiement au même Branlard toujours pour la même somme mais cette fois-ci en date du 26 octobre 1704<sup>295</sup>.

## II/ La célébration du fruit, de l'arbre et de son parfum

### a- L'arbre de l'âge d'or : La Fontaine et Mademoiselle de Scudéry

En 1669, La Fontaine publia *Les Amours de Psyché et de Cupidon*. L'histoire est à la fois un conte et un récit racontant les malheurs de Psyché condamnée tout d'abord à être dévorée par un monstre. Le moment du sacrifice venu, l'héroïne est enlevée dans les airs et mariée à un être invisible qu'elle est condamnée à ne jamais voir sous peine de le perdre. Évidemment, dévorée de curiosité, elle enfreint l'interdiction. Cupidon, trahi, s'enfuit, et Psyché entame une longue quête pour retrouver son amant, tout en étant poursuivie par la haine de Vénus, jalouse de la beauté de la jeune fille. Toute l'histoire est censée être racontée dans le parc de Versailles, lors d'une promenade. La Fontaine met en scène quatre amis ; Acanthe, Ariste, Gélaste et Polyphile qui ne sont autres que Racine, Boileau, Chapelle et La Fontaine lui-même. Le narrateur, Polyphile, leur lit l'histoire de Psyché lors de longues pauses en différents endroits du parc. Lorsqu'ils arrivent dans l'orangerie, Acante s'exclame et s'extasie devant le spectacle qui s'offre à lui :

« Sommes-nous, dit-il, en Provence ?

Quel amas d'arbres toujours verts

Triomphe ici de l'inclémence

Des aquilons et des hivers ?

---

<sup>293</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *Henry Dupuis, jardinier de Louis XIV*, Perrin-château de Versailles, 2001, rééd. 2007,

p. 90.

<sup>294</sup> CBR, IV, 899.

<sup>295</sup> CBR, V, 1116.

Jasmins dont un air doux s'exhale,  
Fleurs que les vents n'ont pu ternir,  
Aminte en blancheur vous égale,  
Et vous m'en faites souvenir.

Orangers, arbres que j'adore,  
Que vos parfums me semblent doux !  
Est-il dans l'empire de Flore  
Rien d'agréable comme vous ?  
Vos fruits aux écorces solides  
Sont un véritable trésor ;  
Et le jardin des Hespérides  
N'avait point d'autres pommes d'or.

Lorsque votre automne s'avance,  
On voit encor votre printemps;  
L'espoir avec la jouissance  
Logent chez vous en même temps.

Vos fleurs ont embaumé tout l'air que je respire :  
Toujours un aimable zéphyr  
Autour de vous se va jouant.  
Vous êtes nains ; mais tel arbre géant,  
Qui déclare au soleil la guerre,  
Ne vous vaut pas,  
Bien qu'il couvre un arpent de terre  
Avec ses bras ».

La Fontaine affirme ici la suprématie de l'oranger malgré sa petite taille – « vous êtes nains » – pour affirmer que ses qualités le rendent supérieur à « l'arbre géant qui déclare la guerre au soleil », métaphore pour les arbres dispensant une ombre généreuse comme le chêne. Le thème de la luminosité et l'aspect solaire de l'oranger s'en trouvent renforcés. Plus loin, la transposition de la réalité transcendée de Versailles est poursuivie par La Fontaine, quand il décrit ainsi les jardins du palais de Cupidon que Psyché explore après avoir visité le palais de son invisible mari.

« Assemblez, sans aller plus loin,  
Vaux, Liancourt, et leurs naïades,  
Y joignant, en cas de besoin,  
Ruel, avec que ses cascades.

Cela fait, de tous les côtés,  
Placez en ces lieux enchantés  
Force jets affrontant la nue,  
Des canaux à perte de vue,  
Bordez-les d'orangers, de myrtes, de jasmins,  
Qui soient aussi géants que les nôtres sont nains :  
Entassez-en des pépinières  
Plantez-en des forêts entières ;  
Des forêts, où chante en tout temps  
Philomèle, honneur des bocages,  
De qui le règne, en nos ombrages,  
Naît et meurt avec le printemps  
Mêlez-y les sons éclatants  
De tout ce que les bois ont d'agréables chantres.

Il faut souligner que l'auteur mentionne trois domaines aristocratiques célèbres pour la beauté de leurs parcs avant que Versailles ne fût achevé, il s'agit bien entendu de Vaux le Vicomte demeure du surintendant déchu, du domaine de Liancourt qui passa à la famille de La Rochefoucauld et de Rueil qui fut la demeure de campagne du cardinal de Richelieu.

Nous retrouvons encore la mention d'orangers dans *Psyché* lorsque l'héroïne, persécutée et chassée de toutes parts décide de rencontrer Vénus elle-même afin de plaider sa cause. Psyché se rend donc dans son temple :

« Le cœur lui battit pourtant dès qu'elle approcha de la contrée où était le temple. Longtemps devant qu'on y arrivât, on y respirait un air embaumé, tant à cause des personnes qui venaient offrir des parfums à la déesse, et qui étaient parfumés eux-mêmes, que parce que le chemin était bordé d'orangers, de jasmins, de myrtes, et tout le pays parsemé de fleurs<sup>296</sup> ».

La Fontaine s'inspire là directement des descriptions tirées du *Songe de Poliphile* de Francesco Colonna, où nous trouvons des orangers formant des clôtures, des portes ou bien encore bordant des rivières ou des chemins. Ainsi dans le livre premier, le héros Poliphile, sous la conduite de Logistique, est mené dans un jardin « Quand nous fûmes venus à la clôture d'orangers, Logistique me dit : « Poliphile, tu as vu des choses singulières, mais il y en a encore quatre, non des moindres que les précédentes, lesquelles il te faudra voir" ». Psyché, tout comme le Poliphile du songe, arrive donc dans un lieu mystérieux et initiatique. Dans les deux œuvres, la culture d'orangers est associée aux jardins de Vénus ; dans le songe de Poliphile, la présentation du Chapitre XXI annonce « Comment ils arrivèrent en l'île

---

<sup>296</sup> Jean de la Fontaine, *Les amours de Psyché et de Cupidon*, Paris, GF Flammarion, 1990, p. 153.

Cythérée ; la beauté de laquelle est décrite, ensemble la forme de leur barque ; et comme au descendre vinrent au-devant d'eux plusieurs nymphes, pour faire honneur à Cupidon leur maître<sup>297</sup> ». La description que donne La Fontaine du jardin du temple où pénètre Psyché tient à la fois du jardin des Hespérides, mais aussi du paradis terrestre. On serait même tenté de parler d'une verte Arcadie :

« On découvrait le temple de loin, quoiqu'il fût situé dans la vallée ; mais cette vallée était spacieuse, plus longue que large, ceinte de coteaux merveilleusement agréables. Ils étaient mêlés de bois, de champs, de prairies, d'habitations, qui se ressentaient d'un long calme. Vénus avait obtenu de Mars une sauvegarde pour tous ces lieux. Les animaux même ne s'y faisaient point la guerre : jamais de loups ; jamais d'autres pièges que ceux que l'Amour fait tendre ».

Cette description idyllique qui sent bon sa pastorale virgilienne, se poursuit vers une carte du Tendre digne de la littérature précieuse :

« Les personnes riches avaient coutume de s'embarquer sur ce canal, qui les conduisaient jusqu'aux degrés du parvis. Ils louaient je ne sais combien d'Amours ; qui plus, qui moins, selon la charge qu'avait le vaisseau ; chaque Amour avait son cygne, qu'il attelait à la barque ; et, monté dessus, il le conduisait avec un ruban. Deux autres nacelles suivaient : l'une chargée de musique, l'autre de bijoux et d'oranges douces. Ainsi s'en allait la barque fort gaiement<sup>298</sup> ».

Selon l'auteur, l'oranger, sa fleur et son fruit sont des adjuvants de l'amour, parce qu'il charme la vue et l'odorat et prépare l'âme aux voluptés de l'amour charnel. Dans le songe de Poliphile, l'oranger est aussi présent mais son caractère érotique est moins affirmé :

« Aussi, nous cheminâmes entre des beaux rangs d'arbres, à savoir orangers, palmiers, pistaches, pins, pommiers, lauriers, chênes, houx, buis, genévriers, myrtes, frênes, noisilliers, lentisques, cormiers, amandiers, mûriers, cerisiers et autres infinis, qui n'étaient épais ni obscurs, mais plantés par égales distances à la ligne, et verdoyants comme au printemps »

Colonna cite en premier, parmi ces arbres, l'oranger, parce qu'il renferme la plus forte charge symbolique par rapport à l'amour. Le reste de l'énumération mêle à la fois essences méditerranéennes (palmiers, pins, lentisques, genévriers) et tempérées (chênes, frênes, houx). La description se poursuit par celle d'un parc en parquets (carrés) dont les clôtures sont faites de palmiers « chargés de leur fruit, plantés par intervalles, entremêlés d'orangers, citronniers, grenadiers et pistaches ». C'est le domaine de Vertumne et de Pomone, où danse un peuple

---

<sup>297</sup> Francesco Colonna, *Le Songe de Poliphile*, traduction de l'*Hypnerotomachia Poliphili* par Jean Martin (Paris, Kerver, 1546), imprimerie nationale Éditions, 1994, p. 184.

<sup>298</sup> Jean de La Fontaine, *Les amours de Psyché...*, *op. cit.*, p. 154.

champêtre tout droit sorti de la mythologie<sup>299</sup>. Si La Fontaine s'est très largement inspiré de l'œuvre de Colonna que beaucoup de ses contemporains cultivés avaient lue, parmi lesquels le roi ou le jardinier Le Nôtre, La Fontaine détourne les descriptions du songe de Poliphile pour leur donner un nouveau sens. L'oranger, aimable arbre projeté dans un univers mythologique recomposé de la Renaissance italienne puis française, arbre emblématique d'un âge d'or perdu, devient au XVII<sup>e</sup> siècle un nouvel arbre de la connaissance dans l'univers littéraire. La pauvre Psyché en allant s'humilier auprès de la terrible déesse de l'Amour, en respirant le parfum des orangers, en voyant voguer les amants sur des barques tirées par des Amours et des cygnes a tout le loisir de pleurer sur les plaisirs de son amour perdu. C'est aussi une peinture cruelle de la vie de la cour de Versailles où les promenades en gondoles sur le canal au son des violons ne sauraient effacer les passions amoureuses trahies dans les fragrances des orangers en caisses.

Les orangers de Versailles inspirèrent aussi Madeleine de Scudéry qui, dans *La promenade de Versailles*<sup>300</sup>, met en scène ceux-ci. La narratrice fait découvrir le parc à une « belle étrangère » accompagnée de deux autres personnages, Télamon et Glicère :

« Nous fûmes dans le jardin de fleurs à balustrade dorée, bordé de cyprès et d'arbustes différents, et rempli de mille espèces de fleurs ; la face d'en bas est fermée par une balustrade à hauteur d'appui, d'où la vue est fort champêtre. Ce jardin, aussi bien que tous les autres, a ses terrasses bordées de vases de cuivre peints en porcelaine. Au-dessous de cette terrasse à cette balustrade est le jardin des orangers, dont la belle Etrangère fut extrêmement surprise ; car elle ne comprenait pas qu'on pût mettre de si grands arbres dans des caisses. Télamon qui a extrêmement voyagé, avoua n'en avoir jamais vu de si beaux, et ne loua pas moins les myrthes, dont l'ancienneté les rend admirables [...]. On dirait à vous entendre parler, dit Glicère, que le roi change aussi facilement des étangs de place, qu'on change les pièces du jeu des échecs. Plus aisément encore, repris-je en riant, et cette grande orangerie qui est sous la terrasse où nous sommes, sera encore plus longue de la moitié qu'elle n'est, quoiqu'elle soit déjà très belle<sup>301</sup> ».

*La promenade de Versailles* a été publiée la même année que *Les Amours de Psyché*. Nous sommes dans le contexte de l'éloge de la monarchie absolue triomphante, animée de projets, de fêtes et de célébration d'un pouvoir royal. Madeleine de Scudéry a d'ailleurs dédié son ouvrage à Louis XIV. Nous sommes aussi au temps du premier Versailles, celui du parc et celle de ses merveilles végétales sont des signes d'affirmation d'un âge d'or autant

<sup>299</sup> Francesco Colonna, *Le Songe...*, *op. cit.*, p. 184-185.

<sup>300</sup> Madeleine de Scudéry, *La promenade à Versailles dédiée au roi*, Paris, Claude Barbin, 1669.

<sup>301</sup> *Ibidem*, p. 83-84.

politique que mythologique. L'oranger est donc un élément de décor rapporté et importé dans une propagande littéraire et artistique bien orchestré. Les orangers sont aussi cités dans les descriptions de jardins des lointaines contrées orientales dans *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé :

« Il est bien vrai qu'en ce temps-là, les arbres se repentoient encore de la rigueur du froid, d'autant que la saison n'estant guère avancée n'avoit eu le loisir de leur rendre l'agréable verdure de laquelle le prochain hyver les avoit dépouillez. Mais le roi pour en couvrir le défaut ayant faict ouvrir les voutes où il faisoit conserver grande quantité d'Orangers, les fit arranger si industrieusement le long des allées qu'il sembloit que l'été fust revenu au lieu du Printemps<sup>302</sup> ».

Toutefois, cet arbre mythique si bienvenu dans la célébration de la monarchie ne renonce pas à sa dimension galante déjà bien développée avant la période Versaillaise.

### **b- L'arbre de la galanterie : une invention de la littérature précieuse**

Il faut se transporter à l'époque où la marquise de Rambouillet recevait les beaux esprits dans sa fameuse chambre bleue, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, avant les orages de la fronde. La littérature précieuse, née précisément dans ce salon, contribue à policer les mœurs rustiques de la fin du règne d'Henri IV et de celui de Louis XIII. Les Précieuses cherchent à concilier culture et galanterie. Or, à l'époque de la minorité de Louis XIV, les hommes cherchent donc, pour conquérir leurs belles, à tourner sonnets et madrigaux forts galants. Dans les salons de Madame de Rambouillet, de madame de la Sablière ou bien encore dans celui de Madeleine de Scudéry, nobles et poètes, écrivains et ecclésiastiques, nobles dames et académiciens dissertent à n'en plus finir sur la pureté de la grammaire, s'étripent avec férocité, mais en toute courtoisie sur la querelle des Anciens et des Modernes et surtout refont le monde. Un monde où les femmes ont leur place et revendiquent une capacité intellectuelle égale à celle des hommes. C'est par la galanterie, héritière lointaine de l'Amour courtois, que ces dames entendent gagner le respect de leurs contemporains masculins. C'est donc la période où un monde rêvé comme celui des bergeries permet de policer le monde présent. L'amour est même cartographié par des cartes du Tendre ou dans des descriptions d'États imaginaires. On y trouve des orangers dans *la grande description de l'Estat Incarnadin, nouvellement découvert par le lieutenant général du Royaume de la galanterie* publié dans le tome IV du Recueil des pièces en prose les plus agréables de ce

---

<sup>302</sup> Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, quatrième partie, Paris, Chez Augustin Courbé, édition de 1647.

temps, publié par de Sercy le 21 mai 1661.<sup>303</sup> L'exemple le plus célèbre de cette littérature galante est la *Guirlande de Julie*. Le duc de Montausier demande aux poètes et écrivains de l'Hôtel de Rambouillet de confectionner un recueil de poèmes destiné à à l'élue de son cœur qui n'est autre que Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet. Cet ouvrage est achevé et offert à la destinataire, le 1er janvier 1642. Parmi cette guirlande, nous trouvons le madrigal de Conrart intitulé « la fleur d'orange » parfois aussi attribué à Pierre Corneille :

« Au palais d'émeraude, où la riche nature  
M'a fait naistre et regner avecque maïesté  
Je viens pour adorer la divine beauté  
Dont le soleil n'est rien qu'une faible peinture.  
Si je n'ai point l'éclat ni les vives couleurs  
Qui font l'orgueil des autres fleurs,

Par mes douces odeurs je suis plus accomplie,  
Et ma pureté plus digne de Julie.  
Je ne suis point sujette au fragile destin  
De ces belles infortunées  
Qui meurent dès qu'elles sont nées,  
Et de qui les appas ne durent qu'un matin ;  
Mon sort est plus heureux, et le ciel favorable  
Conserve ma fraîcheur et la rend plus durable,  
Ainsi, charmant objet, rare présent des cieux,  
Pour meriter l'honneur de plaire à vos beaux yeux,  
J'ai la pompe de ma naissance,  
Je suis en bonne odeur en tout temps, en tous lieux ;  
Mes beautés ont de la constance,  
Et ma pure blancheur marque mon innocence :  
J'ose donc ma vanter, en vous offrant mes vœux,  
De vous faire moy seule une riche couronne.  
Bien plus digne de vos cheveux  
Que les plus belles fleurs que Zephire vous donne.  
Mais si vous m'accusez de trop d'ambition,  
Et d'aspirer plus haut que je devois faire,  
Condamnez ma presumption

---

<sup>303</sup> Roger Lathuillère, *La préciosité, étude historique et linguistique*, tome 1, Genève, Librairie Droz, 1969, p. 328. L'auteur précise : « À l'orient coule le Lignon ; à l'occident, on découvre les campagnes de mille jeux et de mille ris ; au midi, la Mer de Bruyère, l'Ile Jaune et les rocs d'Atelle ; au septentrion, la Terre de Malédiction, habitée par les Jaloux, les Bourrus et les Médisans. Les fruits les plus délicieux, les oranges douces, les fleurs y sont répandues y sont répandus à profusion. Au pied du Temple de l'Amour serpentent quatre rivières, l'Inclination, la Reconnaissance, l'Estime et le Tendre ».

Et me traitez en temeraire ;  
Punissez, j'y consens, mon superbe dessein  
Par une severe défence  
De m'élever plus haut que jusqu'à votre sein ;  
Et ma punition sera ma récompense.

À travers ce madrigal, Conrart se livre à un vrai éloge de la fleur d'oranger. Celui-ci ne repose pas seulement sur des clichés hérités d'époques antérieures. Si la « pureté » et la « pure blancheur marque mon innocence » font référence à la virginité de la courtisée, cette virginité va de pair avec l'honnêteté et la vertu (ce qui n'est pas le cas de toutes les fleurs comme la rose ou l'œillet). Les autres éléments visent à montrer que les qualités de la fleur d'oranger sont supérieures à ses rivales. En effet, la fleur d'oranger est plus terne, mais son parfum dure longtemps et est plus puissant (« en tous lieux »). Elle ne prétend pas régner sur l'empire de Flore comme la rose, toutefois, elle aspire à de nobles ambitions qu'elle tempère par des allusions transparentes au désir amoureux « de m'élever plus haut que jusqu'à votre sein » au sens de gorge. Ce caractère galant de la fleur d'oranger, voire de l'arbre tout entier se poursuit tout au long du Grand Siècle.

*L'oranger à Sappho* témoigne de cette personnification dans un registre proche du comique. Sappho est ici le nom que Madeleine de Scudéry s'était choisi dans l'univers des Précieuses. Ce poème de Pellisson connu sous le nom d'Acante est une curieuse célébration de l'amour et de l'oranger, prétexte pour déclarer sa flamme toute platonique à Madeleine de Scudéry.

#### L'oranger à Sappho

Qu'on en parle, & qu'on gronde  
Chere Sappho, croyez-moi,  
Tout doit aimer dans le monde,  
C'est une commune loi.

C'est en vain que l'on se flatte,  
Enfin il s'y faut ranger;  
Si vous aimez une chatte,  
Moi j'aime un jeune Oranger.

Encore êtes-vous heureuse,

Vous qui n'avez pour rival  
Dans votre votre flame amoureuse,  
Que quelque pauvre animal.

Si je sens brûler mon âme  
Pour un objet sans pareil,  
J'ai pour rivaux de ma flame  
Et l'Aurore, & et le Soleil.

L'aurore étalant ses charmes,  
Et tout ce qu'elle a de beau,  
Tous les matins fond en larmes  
Auprès de mon arbrisseau.

Sur la verdoyante tête,  
Tournoyant de toutes parts,  
Le Soleil sans cesse arrête  
Ses plus amoureux regards.

Mais son espérance vaine  
D'elle-même se détruit,  
Il n'en aura que la peine,  
Et j'en cueillirai le fruit.

Ainsi jadis à sa honte  
Il suivit incessamment  
Daphné, qui quoi qu'on en conte,  
Brûloit pour un autre Amant.

Mon oranger m'est fidèle,  
Mais quoi la jalouse erreur  
Est la compagne éternelle  
D'une amoureuse fureur.

Quelquefois je le néglige,  
Pour mieux éprouver sa foi,

Je connois qu'il s'en aflige,  
Et ne peut vivre sans moi.

Sa feuille qui se retire,  
M'invite à le secourir,  
Et de loin semble me dire,  
Veux-tu me laisser mourir?

Aussi-tôt mon âme tendre,  
Se lasse de sa langueur,  
J'accours, & lui fais reprendre  
Une nouvelle vigueur.

Il sort de sa fleur charmante  
Un doux air, un air charmant,  
Dont mes soins & mon attente  
Sont payez en un moment.

Jeunes beautez qu'on redoute,  
Et qui regnez sur les cœurs,  
Vous vous mocquez sans doute  
De ces legeres faveurs.

Mais sous votre injuste empire,  
Les faveurs le plus souvent,  
Que font elles, à bien dire,  
Que de l'air & que du vent?

Conterai-je vos caprices,  
Qui font perdre tant de pas,  
Vos ruses, vos artifices,  
Que les arbrisseaux n'on (sic) pas?

Cent fois brûlant pour vos charmes,  
Mais resolu de changer,  
J'ai souhaité non sans larmes,

De n'aimer qu'un Oranger.

Je l'aime, & quand l'inhumaine  
Qui me causoit tant d'ennui,  
Voudrait partager ma peine,  
Je n'aimerai plus que lui.

Je tenois ce fier le gage,  
Quand ce chef d'œuvre des cieux,  
Iris au charmant visage  
Se vint offrir à mes yeux.

Qu'une flamme mal éteinte  
Est facile à rallumer,  
Et qu'avec peu de contrainte  
On recommence d'aimer!

Iris me mit tout en flamme,  
Iris me fit inconstant,  
Iris m'arrache de l'âme  
L'Oranger que j'aimais tant.

Quel moyen d'être rebelle?  
Il fallut s'humilier,  
L'Amour étoit avec elle,  
Qui me fit tout oublier.

Connois-tu bien qui nous sommes?  
(Dit l'enfant imperieux)  
Volage, apprens que les hommes  
Aiment comme il plaît aux Dieux.

Madeleine de Scudéry, quelques années après la mort de Pellison survenue en 1693 lui rendit hommage à travers ce texte intitulé *Métamorphose d'Acante en Oranger* :

« Ces aimables contrées, où règne le Rhône lorsqu'il va mêler ses ondes avec les flots de la mer, virent autrefois naître un berger qui fut l'honneur de son pays, & l'amour des Nymphes de son temps. Elles étaient charmées de son esprit & de son chant, & briguoient

avec soin l'honneur d'avoir part à ses chansons. Mais comme le discernement d'Acante n'avoit pas moins de justesse que sa voix, dès qu'il connut la Nymphé Sapho, il méprisa toutes les autres. Sa musette fut uniquement employée à célébrer les louanges de cette merveille de son siècle & à chanter les douceurs d'une amitié la plus pure, la plus solide, & a plus fidèle qui fut jamais. Jupiter jaloux de voir d'autres autels que les siens, parfumés d'un encens si délicat & si exquis, entrepris d'attirer à lui seul l'hommage d'un si agréable culte. Il alluma dans le cœur d'Acante un ardent amour pour sa divinité suprême, & le Berger aussitôt consacra ses veilles & sa Muse à la gloire de ce maître de l'Univers. Enfin après avoir composé des Cantiques inimitables, après avoir vaincu par son éloquence des monstres plus dangereux que ceux que vainquit Hercule, & mérité son apothéose par mille faits éclatans, ce grand homme fut appelé sur l'Olympe ; son esprit s'envola dans le sein de Jupiter, & son corps métamorphosé en oranger ; afin que ses restes si précieux fussent honorés sous la figure du plus précieux de tous les arbres de tous les arbres ; & d'un arbre qui ressemble si parfaitement au Berger que nous regretons. En effet, il est ; comme étoit Acante, agréable & utile. Son odeur l'emporte sur l'odeur des autres fleurs. Il est propre à cent usages différens. Il a des vertus secretes, ou plutôt une vertu universelle. Aussi le destin pour conserver cette plante heureuse, ordonna qu'elle fut confiée à Sapho qui la défendra de la fureur des Vents & de la malignité des insectes ».

Vers de Sapho.

La métamorphose galante

Qui change en Oranger Acante

Au Parnasse va tout changer.

Et ceux qui par leurs vers scauront charmer &

Plaire,

Au lieu du laurier ordinaire

Seront couronnés d'Orangers<sup>304</sup> ».

Ce texte est en fait un emprunt *au Songe de Boccace*, traduit de l'italien et en cela Madeleine de Scudéry se réapproprie l'œuvre de Boccace pour entretenir une savante confusion entre le personnage de Boccace et celui de Pellisson/Acante qui fréquenta le salon de madame de Rambouillet, même chose pour la nymphe Sapho avec Madeleine de Scudéry/Sappho. L'ouvrage de Boccace ne sera intégralement traduit en français qu'en 1698 par Prémont, soit cinq ans après la mort de Pellisson et trois avant la disparition de Madeleine de Scudéry.

En 1679, Madame Deshoulières consacra elle aussi un poème l'oranger qu'elle dédia à Madame<sup>305</sup>

<sup>304</sup> Œuvres diverses de monsieur Pellisson de l'académie françoise, Paris, Didot, 1735, tome 1, p. CXXX à CXXXIII.

La jeune Iris me donnant à vous  
 M'a dit de vous compter pour elle,  
 Tous les matins une douceur nouvelle,  
 Je lui promis mais entre nous  
 A d'aussi beaux yeux que les vôtres  
 S'amuse-t-on Climène à parler pour les autres,  
 A-t-on besoin près d'eux du sentiment d'autrui,  
 Ne fournissent-ils pas à quiconque en approche  
 Des troubles, des transports qui causent de l'ennuy,  
 Graces à certain morceau de roche  
 Dont la nature par malheur  
 Forma votre insensible cœur,  
 Ces yeux doux et brillants font naître dans une âme,  
 A ce que chacun dit le désordre et la flâme  
 He comment ne feroient-ils pas  
 Chez Messieurs les humains un dangereux fracas  
 Puisqu'à travers de mon écorce,  
 Je sens le pouvoir & la force  
 De leurs adorables appas  
 Ils font dans un moment ce que n'avoit pu faire  
 L'ardeur du Soleil en cinq mois,  
 Mille fleurs sur mon chef fleurissent à la fois,  
 Par le seul désir de vous plaire,  
 On dit que ce n'est pas une petite affaire,  
 Et qu'on a veu plus d'un Berger  
 Inutilement y songer,  
 Malgré cela j'ose prétendre,  
 A l'honneur de vous engager,  
 Fussiez-vous cent fois plus sévère  
 Climène on ne refuse guere  
 Les fleurettes d'un oranger.

L'oranger apparaît comme un élément récurrent dans la poésie galante du XVII<sup>e</sup> siècle, mais il n'est pas cependant très couramment utilisé. Moins connu que la rose, la fleur d'oranger et l'oranger semblent une innovation de la littérature précieuse, dans *L'Astrée*,

---

<sup>305</sup> Les poésies de Madame Deshoulières, nouvelle édition augmentée de plusieurs pièces qui n'avaient pas encore parues divisées en deux volumes, tome 1, Lyon, chez Antoine Besson, 1701, p. 165-166.

Honoré d'Urfé donne la clef expliquant ce choix dans la bouche de Delphire s'adressant à Thomantes :

« O Thomantes, ignorant d'Amour, ne dis plus une si grande absurdité, qu'il faut, quand Amour est avancé en âge, qu'il a porté des fruits & et non pas des fleurs, s'il ne veut pas contrevenir aux lois de la nature, ses fleurs sont des fruits, & ses fruits sont des fleurs, parce que toujours les contentemens dans les espérances sont présens, & dans les contentemens se renouvellent toujours les espérances. Et c'est pourquoy quelques-uns ont donné l'Oranger pour symbole à l'Amour, parce qu'il porte & et fruit et la fleur ensemble<sup>306</sup> ».

L'oranger prend le relais de la rose, certes reine des fleurs, mais dont la beauté se fane rapidement. L'oranger incarne moins la passion que le renouvellement perpétuel du sentiment amoureux en différents états, car « toujours les contentemens dans les espérances présens, & dans les contentemens se renouvellent toujours les espérances ». Ce n'est plus simplement le désir amoureux auquel il fait référence ici, tel que l'auraient célébrer les poètes, comme Ronsard à la Renaissance, auquel il est fait référence ici : la réflexion des précieuses est passée par-là et les poèmes galants des abbés qui fréquentaient l'hôtel de Rambouillet mêlent aussi l'amour platonique, l'amour chrétien fondé sur l'amour et la résurrection, tout cela enfermé dans un âge d'or mythologique reconstitué à la mode Louis-quatorzienne. L'oranger visible dans toutes les demeures distinguées de la première moitié du siècle ne pouvait qu'inspirer les poètes. La fleur d'oranger avait l'avantage d'offrir la couleur de l'innocence, mais aussi le parfum aussi sensuel que la voluptueuse rose trop connotée amour-passion. Mais l'oranger et l'orange peuvent être mis en scène de manière plus sarcastique et subir les railleries des auteurs à propos de ces précieuses ridicules. Dans *Le Roman bourgeois*, paru en 1666, Furetière dresse un portrait féroce de la précieuse bourgeoise :

« C'était la fille d'un receveur et payeur des rentes de l'hôtel de ville [...] Elle s'appelait Phylippote en son nom ordinaire, et en son nom de roman elle se faisait appeler Hyppolite, qui est l'anagramme du nom de Phylippote, ce qui n'est pas une petite fortune pour une prétendue héroïne, quand son nom de roman se peut faire avec les lettres d'un nom de baptême. Elle affectait de paraître savante avec une pédanterie insupportable. Un de ses amants lui enseignait le latin, un autre l'italien, un autre la chiromancie, un autre à faire des vers, de sorte qu'elle avait autant de maîtres que de serviteurs<sup>307</sup> ».

L'auteur reprend tous les travers de la Préciosité, déjà dénoncés par Molière dans *Les précieuses ridicules* en 1659. Les précieuses sont pédantes et prétentieuses ; elles passent leur

<sup>306</sup> Honoré d'Urfé, *l'Astrée*, quatrième partie, Paris, Chez Augustin Courbé, Édition de 1647, livre VI, p. 578.

<sup>307</sup> Antoine Furetière, *Le Roman bourgeois*, Paris, chez P. Jannet, libraire, 1854, p. 51, livre numérisé : Wikisource la bibliothèque libre..

temps à jouer les coquettes et se montrent bien cruelles vis-à-vis de leurs amants : ainsi dans le roman bourgeois. L'une des héroïnes pour se moquer de l'un de ses soupirants qui vient de lui donner une promesse écrite de mariage, s'amuse-t-elle à en envelopper... une orange !<sup>308</sup> :

« Aussitôt Nicodème, pour luy monstrier qu'il la vouloit aymer toute sa vie lui dit qu'il luy en donneroit tout à l'heure une promesse par écrit. Tout en riant elle l'en deffia, et peu de temps après, Nicodème, s'estant retiré expressement dans une antichambre, luy apporta en effet une promesse de mariage qu'il luy mit en main. Elle la prit en continuant sa raillerie, et luy demanda seulement : la quantième est-ce aujourd'huy ? (car c'estoit un homme sujet à de telles faiblesses.) En mesme temps, pour monstrier qu'elle n'en faisoit pas grand estat, elle s'en servit à envelopper une orange du Portugal qu'elle tenoit en sa main. Néanmoins elle ne laissa pas de la serrer proprement pour les besoins qu'elle en pourroit avoir, quand ce n'eust esté que pour faire voir un jour qu'elle avoit eu des amants<sup>309</sup> ».

Le choix du fruit n'est pas anodin. Il correspond au fait que les fruits fragiles et précieux étaient probablement enveloppés à la pièce pour supporter un long voyage. La plupart des oranges vendues à Paris venaient en effet d'Italie, de Provence ou du Portugal. De plus, Furetière se moque à la fois deux protagonistes : de Nicodème qui est présenté comme un galant volage et benêt qui promet le mariage à toutes les femmes dont il s'éprend, mais aussi de Lucrèce qui est dépeinte comme une coquette. L'orange douce qu'elle tient à la main, est une allusion aux descriptions des romans d'amour où le caractère sucré renvoie aux délices et aux douceurs des sentiments. En faisant emballer l'orange par une promesse de mariage comme une marchandise, Furetière souligne le manque de sincérité des deux personnages, mais aussi la fatuité des sentiments qui habillent le souci des mariages d'intérêt dans la bourgeoisie parisienne de l'époque. Il renvoie ainsi dos à dos sentiments précieux et précieux intérêts.

### **c- L'arbre de la métamorphose: l'oranger dans les contes de madame d'Aulnoy, un arbre féérique ?**

Dans le dernier tiers du règne de Louis XIV, l'esprit du temps a changé. Le temps des glorieuses entreprises s'est évanoui et la France est à présent sur la défensive, face à une Europe qui lui est hostile. La guerre a repris ; le roi a envoyé son mobilier d'argent à la fonte en 1689 et avec lui, les vases à orangers en argent. Le durcissement du pouvoir s'est aussi manifesté sur le plan religieux avec la révocation de l'Édit de Nantes en octobre 1685. Le

---

<sup>308</sup> Antoine Furetière, *Le Roman...*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>309</sup> Antoine Furetière, *Le Roman...*, *op. cit.*, p. 88-89.

royaume doit être au garde-à-vous, comme le sont ses orangers, dans sa splendide orangerie que Mansart vient d'achever. La chasse aux jansénistes bat son plein et à la cour, la mode est aux contes de fées. C'est en 1690 que ce genre littéraire envahit les salons parisiens et la Cour. Mais surtout, l'atmosphère de la cour change. La princesse palatine en attribue la faute à l'épouse secrète du roi, madame de Maintenon, qu'elle qualifie au fil de ses lettres de qualificatifs aimables : « la vieille guenon », « la sorcière ». Cependant si influence il y a, elle ne fait qu'accompagner la conversion du souverain qui a maintenant dépassé la cinquantaine. Cette année-là donc, madame d'Aulnoy publie le premier conte de fées littéraire, Perrault fait paraître *Les Souhairs ridicules* en 1693 et en 1694, *Peau d'Ane*. Entre 1690 et 1715, ce ne sont pas moins de cent-quatorze contes qui sont publiés<sup>310</sup>.

Parmi l'œuvre de Marie-Catherine d'Aulnoy, il est un conte qui met en scène l'oranger. Le conte s'intitule *L'Oranger et l'Abeille*. Aimée, la princesse héritière de l'Île de la Félicité se retrouve, à la suite d'un naufrage, bébé abandonné sur une île habitée par un couple d'ogres. Ces derniers, devant sa beauté, renoncent à la manger et l'adoptent pour la marier à leur fils. Des années plus tard, le prince Aimé se retrouve lui aussi échoué sur cette île. Les deux jeunes gens tombent amoureux l'un de l'autre, poursuivis par l'ogre Ravagio. Ils lui échappent grâce à la baguette qu'Aimée avait réussi à dérober avant sa fuite à sa mère adoptive. Ils s'enfuient à dos de chameau, l'ogre est près de les rattraper quand a lieu la première métamorphose pour les fugitifs. Le prince est transformé en bateau, le chameau en étang et Aimée en vieille batelière. Il est à noter d'ailleurs que, dans ce conte, c'est l'héroïne qui mène la barque. L'ogre trompé et orienté vers une fausse direction, le couple reprend son apparence humaine. Cependant Ravagio rentre chez lui, ayant pris conscience qu'il a été dupé, fait une seconde tentative. Cette fois-ci, le prince est changé en portrait, le chameau en pilier et Aimée en nain. À nouveau, Ravagio est abusé par les mensonges de cette dernière et il s'éloigne sans se douter de rien. Lassée par la bêtise de son mari, l'ogresse Tourmentine part à la recherche des jeunes gens. Survient alors la troisième métamorphose : le prince est changé en oranger, le chameau en caisse et Aimée en abeille. Elle en profite pour piquer abondamment l'ogresse qui s'enfuit. C'est là que les choses se compliquent. Des voyageurs, passant par là, ramassent la baguette magique et l'emportent rendant impossible tout retour à la normale pour Aimé et Aimée.

---

<sup>310</sup> Jean Mainil, *Madame d'Aulnoy et le rire des Fées : essai sur la subversion féerique et le merveilleux comique sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions Kimé, 2001, p. 18.

Cette métamorphose singulière provoque chez le prince une profonde angoisse vis-à-vis de la femme qu'il aime :

« Que je suis malheureux, continuait-il, je me trouve resserré sous l'écorce d'un arbre : me voilà Oranger, je n'ai aucun mouvement ; que deviendrai-je si vous m'abandonnez, ma chère petite Abeille ! Mais ajoutait-il, pourquoi vous éloignez-vous de moi ? Vous trouverez; sur mes fleurs une agréable rosée et une liqueur plus douce que le miel, vous pourrez vous en nourrir : mes feuilles vous serviront de lit de repos, où vous n'aurez rien à craindre de la malice des araignées<sup>311</sup> ».

Nous ne sommes plus dans l'autocélébration de l'époque précieuse, mais dans un registre dramatique. Madame d'Aulnoy s'amuse de l'embarras dans lequel se trouve le prince, et elle en donne une image peu flatteuse. Le prince est tout d'abord condamné à l'immobilité, donc à l'inaction, il ne peut rien faire. L'auteur a sans doute pensé à la métamorphose de Daphné transformée en laurier, mais ici il y a inversion des sexes. Aimé tient le rôle de Daphné. Cette inversion des rôles et des sexes se poursuit dans la déploration de la dépendance, « que deviendrai-je si vous m'abandonnez, ma chère petite Abeille ». Généralement, c'est le discours inverse que l'on entend dans la littérature de l'époque. De plus, c'est Aimée qui défend le Prince et non le Prince qui défend Aimée. En un mot, madame d'Aulnoy donne une idée peu valorisante de ce prince. Cette inversion va jusqu'à la transgression, lorsque le prince métamorphosé en oranger se fait butiner par l'abeille. Il prend donc un caractère femelle, alors que l'abeille dans son énergie, son courage à défendre l'arbre de toute approche humaine se retrouve dans la stature du héros doté de toutes les qualités viriles. La réponse de l'abeille est sans équivoque :

« N'appréhendez pas que je vous laisse jamais, ni les lis, les jasmins, ni les roses, ni toutes les fleurs des plus charmants parterres, ne pourraient faire commettre une telle infidélité ; vous me verrez sans cesse voltiger autour de vous, et vous connaîtrez que l'Oranger n'est pas moins cher à l'abeille, que le prince Aimé l'était de sa princesse Aimée. En effet, elle s'enferma dans une des plus grosses fleurs, comme dans un palais ; et la véritable tendresse, qui trouve des ressources partout, ne laissait pas d'avoir les siennes dans cette union<sup>312</sup> ».

Le conte rebondit en plaçant le prince /oranger dans une nouvelle situation, celle de la rivalité amoureuse, mais là aussi, il se situe dans la situation de la belle pour laquelle deux rivaux s'affrontent pour conquérir son cœur. En effet, la princesse Linda découvre l'oranger lors d'une promenade :

---

<sup>311</sup> Madame d'Aulnoy, *L'Oranger et l'Abeille*, extrait du site internet : <http://lescontesdefees.free.fr/Contes/orangeretlabeille.htm>.

<sup>312</sup> Ibidem.

« L'odeur de l'Oranger la surprit ; elle n'en avait jamais vu, elle resta charmée de l'avoir trouvé ; on ne comprenait pas point par quel hasard il se rencontrait dans un lieu comme celui-là ; il fut bien vite entouré de toute cette grande compagnie. Linda défendit qu'on en cueillit une seule fleur, et on le porta dans son jardin, où la fidèle abeille le suivit. Linda ravie de son excellente odeur, s'assit dessous ; et sur le point de rentrer dans le palais, elle allait prendre quelques fleurs, lorsque la vigilante abeille sortit, bourdonnant dessous les feuilles où elle se tenait en sentinelle, et pique la princesse d'une telle force, qu'elle pensa s'évanouir : il ne fut plus question de dépouiller l'Oranger de ses fleurs : Linda revint chez elle toute malade<sup>313</sup> ».

Le reste du récit est donc dominé par la rivalité amoureuse entre la princesse Linda et la princesse Aimée, la seconde piquant la première lorsqu'elle veut prendre des fleurs sur l'oranger menaçant ainsi de le mutiler et donc de le castrer involontairement. Finalement, munie d'une armure Linda cueille une branche provoquant ainsi une blessure sanglante de l'oranger, ce qui la terrorise et jette Aimée l'abeille dans le désespoir. Finalement, Linda appelle à l'aide les Fées qui accourent, retransforment l'oranger en prince et l'abeille en princesse, et tout rentre dans l'ordre. La fée Trufio transporte le couple dans l'Ile de la Félicité où l'on procède à leur mariage, Aimé et Aimée ont un fils qu'ils nomment amour fidèle, le poème qui termine le conte en constitue la morale :

Avec un tendre amant, seule au milieu des bois,  
Aimée eut en tout temps une extrême sagesse ;  
Toujours de la raison elle écouta la voix,  
Et sut de son amant conserver la tendresse.  
Beautés, ne croyez pas captiver les cœurs,  
Que les plaisirs soient nécessaires ;  
L'amour souvent s'éteint au milieu des douceurs :  
Soyez fières, soyez sévères,  
Et vous inspirez d'éternelles ardeurs.

Voilà une morale plutôt féministe et énergique où transparaît la personnalité très originale, voire inquiétante de madame d'Aulnoy. Madame d'Aulnoy est considérée par certains chercheurs comme la créatrice d'un nouveau type de merveilleux :

« En utilisant le monde de la fable comme une sorte de réservoir inépuisable d'images, Mme D'Aulnoy crée en fait un nouveau type de merveilleux où les mythes, tels les

---

<sup>313</sup> Madame d'\*\*\*, *L'oranger et l'abeille* suivi de *Florine Reine de l'isle des fleurs*, Caen, Pierre Chalopin, sans date d'édition, p. 44.

monuments grecs ou romains, seraient démantelés pour servir de simple matériau dans une construction nouvelle<sup>314</sup> ».

Plus loin, elle souligne qu'à la fin de *L'Oranger et l'Abeille*, les Grâces viennent aux « en habits de fées » montrant ainsi une transition entre la mythologie, omniprésente pendant toute la première partie du règne de Louis XIV, et un nouveau genre littéraire issu d'une tradition orale nationale, mais retravaillée et refondue en quelque sorte dans un nouveau genre littéraire destiné aux élites de la fin du règne. L'oranger se retrouve dans d'autres contes de madame d'Aulnoy. Ainsi dans *Le Nain Jaune*, cet arbre a-t-il un rôle à la fois magique et maléfique, lorsque la reine, la mère de la princesse *Toute-Belle* menace de se faire dévorer par des lions alors qu'elle est sous un oranger. Ce sont des branches de celui-ci que descend le nain jaune qui propose de la sauver en échange de la promesse d'épouser la princesse. Le nain tire son de l'arbre car « on le nommait ainsi à cause de la couleur de son teint et de l'oranger où il demeurait<sup>315</sup> ». La reine ayant accepté le marché, le nain la cache à l'intérieur du tronc de l'arbre qui se trouve renfermer une autre porte qui la fait déboucher dans un monde magique. De même, la princesse mange des oranges de l'arbre et se retrouve dans la même situation que sa mère : elle obligée de s'engager à épouser le nain jaune. Dans « la biche au bois », une reine en mal d'un héritier est guidée par une écrevisse qui la guide vers le palais des fées, le chemin est ainsi décrit : « il était plein de ronces et d'épines, mais, à l'aspect de la reine, les rosiers poussèrent des roses, les jasmins et les orangers entrelacèrent leurs branches pour donner de l'ombre, et la terre fut couverte de violettes<sup>316</sup> ».

Toutefois, l'usage de l'oranger dans les contes demeure là encore une exception. Tout comme dans la littérature précieuse, l'oranger est figure singulière, probablement parce qu'il lui manque une continuité historique et mythologique dans la mémoire culturelle collective comme la rose ou le myrte. Mais sa nouveauté et sa singularité permettent aussi à Madame d'Aulnoy de l'utiliser pour se dégager encore davantage du passé et des clichés. En cela, elle se revendique comme une femme moderne aux côtés des écrivains modernes. De plus, à travers ce conte, elle peut exercer aussi une critique voilée, néanmoins réelle du pouvoir en place. Nul n'ignorait que Louis XIV adorait les orangers. Assimiler le roi au Prince Aimé métamorphosé en oranger pouvait constituer un cruel portrait du monarque vieillissant sous la coupe d'une Abeille Maintenon vigilante, prête à écarter toutes les jolies tentations Linda qui

---

<sup>314</sup> M-A Thirard, *Les contes de fées de Madame d'Aulnoy : une écriture de subversion*, thèse de doctorat Lille III, 1994, p. 473.

<sup>315</sup> Madame d'Aulnoy, *Contes de fées, revue par M<sup>elle</sup> Guerrier de Haupt*, Paris, Bernardin-Béchet, 1868, p. 172.

<sup>316</sup> Madame D<sup>+++</sup>, *Contes nouveaux ou les fées à la mode*, Paris, Theodore Girard, 1698, tome 1, p. 232.

foisonnaient à la cour. L'image du prince immobile et blessé peut faire ainsi écho aux ennuis de santé qui pleuvent sur le Soleil à partir des années 1685-1686 : la fistule anale qu'il faut opérer en novembre et qui tourmente le roi depuis janvier 1686. Ce sont les crises récurrentes de goutte qui le contraignent à se déplacer dans un fauteuil à roulettes (nous ne sommes plus très loin de la caisse en bois des orangers !). Pour compléter ce portrait, il faut aussi mentionner que le Roi Soleil n'a plus qu'une dent ce qui l'empêche de sourire, qu'il est diabétique, qu'il a eu une partie du palais emportée lors d'une extraction dentaire et que son haleine sent mauvais. Il est évident que si le roi essaie de surmonter avec beaucoup de dignité ses maux physiques, ses courtisans ne sont pas dupes.

Dans *Le corps du Roi-Soleil*, Michelle Caroly résume l'état du roi de manière saisissante : « Le portrait du roi sur le déclin, confit dans l'austérité et l'ennui, sentant la relique et la robe couleur feuille morte de Madame de Maintenon, nous restitue l'homme dans toute la misère physique, et non plus l'image du demi-dieu grave et solennel figuré par un des peintres courtisans<sup>317</sup> ».

L'oranger est, dès avant le règne de Louis XIV, l'apanage de la haute société française : parce que c'est un arbre exotique, rare et cher, les membres de l'aristocratie ou même ceux de la bourgeoisie parisienne ont en ont orné leurs hôtels et résidences comme le montrent quelques inventaires après décès. Mais l'oranger n'est pas « simplement » un meuble il participe aussi à un mode de vie et au raffinement des arts de la table. Dans l'imaginaire de la sociabilité, les oranges et les citrons envahissent peu à peu les recettes de cuisine et les tables des grands, profitant ainsi de l'entrée en grâce des fruits dans l'univers gastronomique sous leur forme fraîche, en boisson, sous forme de sauce, de pâte de fruit ou de confiture. L'oranger et son fruit prennent peu à peu leur place dans l'esprit des artistes et des écrivains et dans les codes de l'honnête homme.

Certes, la symbolique de l'oranger est plutôt récente par rapport à celle du lys, de la rose ou de la violette qui existe dès l'Antiquité dans le monde occidental, mais l'oranger s'installe dans l'ambivalence de la volupté et de la sensualité par son parfum et de l'innocence et la pureté par la couleur de sa fleur. L'oranger subit des métamorphoses à la fois merveilleuse et maléfique, les princes se transforment en oranger, ou bien ce dernier devient la demeure d'un nain jaune. L'oranger paré de ses fruits est un arbre du plaisir des cinq sens qui permet de le greffer dans un âge d'or au passé mythologique gréco-romain qui ne le

---

<sup>317</sup> Michelle Caroly, *Le corps du Roi-Soleil ; grandeurs et misères de sa majesté Louis XIV*, Paris, Imago, Éditions de Paris, 1990, p. 175.

connaissait pas, ou bien de lui faire traverser le salon des précieuses pour finalement intégrer l'univers des contes de fées. En cela, l'oranger a eu le même itinéraire que son maître, Louis XIV ne passa-t-il pas des enchantements du palais d'Alcine à la compagnie de « la sorcière », surnom donné par la princesse palatine à madame de Maintenon ?

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

La passion pour les orangers de Louis XIV vient de loin. La culture et l'engouement pour ce végétal est une tradition royale ancienne qui est passée des Valois aux Bourbons sans réelle discontinuité. Arbre exotique mais dont le feuillage, les fleurs et les fruits sont séduisants, il est plus solidement implanté au Grand Siècle qu'on ne le pense. La collection de Louis XIV constitue un des aspects du faste que le roi soleil devait déployer aux yeux de ses contemporains et du reste de l'Europe. Toutefois, la discrétion de ses mentions tient probablement plus au fait qu'il n'est pas un arbre endémique à la dimension folklorique ou culturelle ancienne et forte. Il ne peut pas être assimilé aux représentations de propagande comme le chêne, l'olivier ou le laurier qui parent si souvent les allégories de la puissance, de la guerre, de la paix ou de la gloire, mais l'oranger devient un arbre à la mode. Tout au long du règne de Louis XIV, l'arbre solaire a accompagné son maître. Sa symbolique royale est personnelle et intime. Arbre du printemps perpétuel, il incarne l'âge d'or revenu après l'épisode de la Fronde ; c'est aussi l'arbre des décors des grandes fêtes des débuts du règne personnel décrites par André Félibien. Les *Comptes des Bâtiments* du roi attestent l'image du roi qui rétablit la prospérité et achète des plants par centaines. Toutefois, les orangers traversent aussi les conceptions successives et les remaniements du parc de Versailles : au fur et à mesure que le château s'étend, l'oranger suit le mouvement. Les orangers de l'orangerie de Le Vau sont les mêmes que celle de l'orangerie de Mansart, cependant leur nombre croît toujours participant à l'apogée du règne drainant ainsi de toutes parts les précieux arbustes.

L'oranger est aussi l'arbre de l'amour. En cela, on le trouve comme une manifestation de l'amour du roi pour ses favorites et plus particulièrement madame de Montespan. Il est au carrefour de plusieurs types d'amour. Amour de sa mère Anne d'Autriche, épouse frustrée, mais qui aimait tant elle aussi ces oranges et ces orangers qui lui rappelaient son enfance dans les palais espagnols écrasés de soleil. Amour de la galanterie ensuite. Depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle, le mouvement précieux s'est plus ou moins approprié l'oranger, Honoré d'Urfé en fait le symbole de l'amour perpétuel, mais là, il s'agit en grande partie d'un amour platonique que les poètes célébreront dans la *guirlande de Julie*. Amour sensuel enfin, où les senteurs envoûtantes participent de l'amour charnel qui plaît tant au roi. L'oranger est donc un arbre du sentiment amoureux qui finit par intégrer l'imaginaire des élites du Grand Siècle dans un renouvellement littéraire comme celui des contes de fées.

Il serait cependant réducteur de voir dans l'oranger, une culture seulement aristocratique et royale. L'entretien de ces milliers d'arbres implique aussi la mise en œuvre de règles, de techniques de jardinage. Toute une culture autant technique que botanique s'élabore et se diffuse pour mettre ce rêve à la portée de tous ceux, parmi les sujets du roi, qui veulent participer à cette forme de modernité et du modèle de l'honnête homme. Cette littérature à la fois botanique, technique et scientifique accompagne aussi le règne du grand roi.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**« FORCER LA NATURE »**  
**OU L'ART DE FORMER UN SUJET SOLAIRE**



*Volcamer, Hesperides, p. 51*

La culture de l'oranger en particulier et des agrumes en général est devenue une mode très répandue chez les élites sociales du Grand Siècle. L'engouement royal de Louis XIV pour ce végétal a contribué à sa diffusion, mais, tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, différents auteurs ont mis en forme ce savoir et ses pratiques à travers des traités. Le monde des jardiniers est un monde de savoir-faire, constitué de pratiques venues du fond des âges comme la greffe. Nous sommes dans l'apprentissage de gestes et de savoirs oraux, transmis de génération en génération, dans des milieux sociaux où l'écrit n'a guère de place. La culture des agrumes devient l'objet d'une culture écrite qui se nourrit de plusieurs héritages. Le premier est un empirisme qui est de plus en plus combattu par les auteurs à la fin du siècle, comme La Quintinie, Angran de Rueneuve ou bien encore Dézallier d'Argenville. Le savoir des jardiniers orangistes est présenté comme un ensemble de pratiques jalousement gardées qui tiennent compte de phénomènes astronomiques comme la course de la Lune (certains auteurs parlent d'astrologie). Le deuxième héritage est la culture antique remise au goût du jour au XVI<sup>e</sup> siècle avec la Renaissance. Le traité d'Olivier de Serre est inspiré des traités de Varron

ou de Columelle et alimente encore partiellement la réflexion de la Quintinie. Le troisième héritage est la longue expérience tirée de la réalisation de jardins royaux ou aristocratiques dans lesquels ont été rationalisées culture et taille à grande échelle pour occuper des espaces dédiés à la représentation du pouvoir et du prestige social. Au tournant des années 1650, le monde des jardiniers est avant tout un monde d'exécutants, de gens de peu, habiles en leurs pratiques, mais guère plus estimés que les domestiques. Sous le règne du grand roi, cette perception change. La personnalité d'André Le Nôtre est assez emblématique de cette évolution : issu d'un monde de jardiniers attachés au palais et au jardin des Tuileries - son père et son grand-père étaient jardiniers - il n'est pas un intellectuel, mais a été sensibilisé à l'art par Simon Vouet. Il n'a laissé aucun traité théorique sur l'art des jardins, mais est néanmoins reconnu comme le plus grand créateur de jardins de son époque. Il est cultivé, mais a toujours écrit avec une orthographe et une syntaxe « à la diable ». Il est considéré comme un ami par le roi qui l'anoblit en récompense de ses services. La diffusion de la culture des orangers à travers les élites sociales françaises impliquait donc un changement de conception des traités de jardinage. Il fallut alors élaborer une nouvelle littérature propre à instruire les jardiniers des maisons aristocratiques et bourgeoises, afin d'unifier les critères de taille et de goût pour la culture de ces arbrisseaux. La tâche est nouvelle et les orangers changent aussi de statut : ils passent des mains des jardiniers qui entretiennent les jardins potagers et fruitiers à celle des jardiniers fleuristes. Or, dans l'esprit du temps, le traitement de la culture des fleurs se fait dans les courts ouvrages sur l'espèce de fleurs à cultiver ou bien encore à travers des traités sur la création et l'entretien des jardins<sup>318</sup>. Les premiers traités qui apparaissent sur la culture des agrumes sont encore insérés dans les traités sur la culture des arbres fruitiers. C'est le cas chez Olivier de Serre<sup>319</sup> ou dans l'ouvrage du père Triquel<sup>320</sup>. Dans le courant des années 1670, les premiers traités exclusivement consacrés aux orangers apparaissent chez les libraires parisiens. Et dans les années 1690 et au tournant des années 1700, la pratique de la culture des orangers est totalement codifiée ; elle ne bougera plus jusqu'à la Révolution française. La lecture et l'analyse des traités conservés à la bibliothèque nationale de France nous permettent de rendre compte de l'élaboration de ce nouveau savoir et de le replacer dans son contexte. Ces ouvrages théorisent les pratiques de culture des

---

<sup>318</sup> Claude Mollet, *Théâtre des plans et jardinages contenant des secrets et des inventions incognues à tous ceux qui jusqu'à présent se sont meslez avec un traité d'astrologie, propre pour toutes sortes de personnes et particulièrement pour ceux qui s'occupent à la culture des jardins*, Paris, Charles de Sercy, 1652.

<sup>319</sup> Olivier de Serres, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, 1600. Réédition Actes/Sud, 1996/2001.

<sup>320</sup> Révérend père Triquel, *Instruction pour les arbres fruitiers*, Paris, Antoine Berthier, 1653.

orangers. Ils insistent, pour la majorité d'entre eux, sur la facilité à cultiver ceux-ci. En cela, ils n'échappent pas à cette querelle des Anciens et des Modernes, volonté de rationaliser, mais aussi d'illustrer les nouveaux critères du goût. Objet indispensable des jardins aristocratiques, les orangers ne sont plus des arbres fruitiers comme les autres. L'étude du contenu des discours sur la culture des orangers développe le paradoxe de la facilité de culture accompagnée de contraintes spécifiques. Les différents auteurs insistent sur le fait que la conduite des orangers n'est pas plus compliquée que celle des autres arbres fruitiers, mais les contraintes liées au caractère exotique de ces arbrisseaux rendent néanmoins sa culture spécifique et singulière. Cette culture onéreuse fait de l'oranger un arbre du luxe et du pouvoir.



## CHAPITRE 4

### La culture sur l'oranger, un siècle de savoir-faire (1600-1715)



Volcamer, *Hesperides*, p. 19.

Le Grand Siècle est une période charnière dans la perception de la nature et des jardins. Certes, nous avons tous à l'esprit la magnificence des jardins de Le Nôtre incarnée par Vaux le Vicomte, Chantilly et Versailles, mais cela n'est que l'aboutissement d'un double processus qui a commencé au tournant des années 1650. Les traités de la culture des orangers participent de ce vaste mouvement de publications sur les arbres fruitiers. Florent Quellier les a recensés dans sa thèse<sup>321</sup>. Il ne compte pas moins de dix-huit nouvelles parutions de 1601 à 1700, douze de 1701 à 1750. Plus précisément, il montre que sur ces dix-huit traités, dix-sept paraissent entre 1651 et 1700. Il faudra attendre la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour assister à un renouveau vigoureux de la littérature sur l'arboriculture fruitière. En effet, le siècle des Lumières produira cinquante-deux traités supplémentaires. Le règne de Louis XIV est donc une période faste pour les traités d'arboriculture. Il n'est pas étonnant d'y trouver la culture des agrumes. Le premier ouvrage traitant uniquement de la culture des orangers date de 1674 : il s'agit de celui de Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et citronniers*<sup>322</sup>. Le cas de l'ouvrage du père Triquel est assez révélateur de cette

<sup>321</sup> Florent Quellier, *Des fruits et des hommes, l'arboriculture fruitière en Île de France (vers 1600-vers 1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, chapitre 1, p. 5.

<sup>322</sup> Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et citronniers qui enseigne aussi la manière de les cultiver, semer, planter, greffer, transplanter*, Paris, Charles de Sercy, 1674.

tendance. Les deux premières éditions (1653 et 1655) du traité *Instructions pour les arbres fruitiers* ne comportent pas de chapitres sur la culture des orangers, mais la troisième édition, celle de 1658, précise qu'elle est augmentée d'un traité sur ce sujet. Or, en 1676, le traité paraît seul, sous le titre, *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers et oliviers*, détaché du reste de l'ouvrage consacré aux autres arbres fruitiers, preuve que la culture des orangers et des citronniers concernait un public d'amateurs suffisamment large pour justifier une publication indépendante. D'autres traités paraissent dans les années suivantes, en 1690, *Le Traité de la culture des orangers* de La Quintinie, en 1692, *Nouveau traité des orangers des citronniers*, attribué à Garnier et Ballon. Si l'on considère les traités sur les orangers parus comme des ouvrages autonomes, c'est-à-dire non inclus dans un autre traité, le nombre se réduit à quatre, cela représente 23,5 % des traités parus dans la période 1651- 1700. Hors les quatre parutions autonomes, onze traités sur dix-huit, si l'on prend la période 1600 à 1700, consacrent de quelques pages à plusieurs chapitres à la culture des orangers et des citronniers, soit 61 % du total. L'oranger est donc un arbrisseau à la mode au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les traités sur la culture des orangers sont destinés à des amateurs éclairés, à des « personnes de qualité ». Toutefois, aucun des quatre traités n'est dédié à un grand personnage comme d'autres livres consacrés la culture des arbres fruitiers. La préface ou l'avis au lecteur mentionne à peu près les mêmes raisons d'entreprendre ce type d'ouvrage. Ainsi dans l'édition de 1676 du *Traité de la culture des orangers*, le libraire déclare « quantité d'Estrangers mesme ayant désiré l'avoir & et la sollicitation que m'en ont fait plusieurs personnes de grande qualité & et des plus curieuses, m'ont invité & mesme supplié l'Auteur d'y ajouter, dans cette troisième édition, un traité des Orangers, citronniers, Grenadiers & Oliviers, puisqu'ils font partie des Arbres fruitiers ». La préface se poursuit en faisant référence à différentes personnes distinguées amatrices de cultures fruitières : Monsieur Du Gué, juge général de son Éminence en la ville de Mayenne et à la duchesse en son château de Ruel ou dans celui du Petit Luxembourg<sup>323</sup> ».

L'ouvrage suivant, *Traité des orangers*, est celui de Jean Baptiste de La Quintinie. C'est un ouvrage posthume (1690) qui s'inscrit comme le second élément d'une trilogie qui s'apparente à une somme de connaissances accumulées pendant toute une vie. Le premier traité est *Instructions pour les jardins fruitiers et potagers*, le second est le traité qui nous intéresse et le troisième s'intitule *Quelques Réflexions sur l'agriculture*. Ce traité des orangers

---

<sup>323</sup> Anonyme, *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers et oliviers*, Paris, C. de Sercy, 1676, p. 4-6.

n'est rédigé ni par un ecclésiastique, comme le père Triquel, ni par des jardiniers comme Morin, Ballon ou Garnier, mais bien plutôt par un ancien homme de loi devenu courtisan et directeur des jardins royaux, J.-B. La Quintinie. Dans sa « Préface », il commence par s'en prendre aux jardiniers fleuristes. Le ton est celui de la polémique et de la dénonciation : « il s'en trouve assez souvent plusieurs, qui voulans en quelque façon prétendre, qu'il n'appartient qu'à eux seuls de se mêler d'Orangers, prétendent aussi faire accroire, que la culture de ces sortes d'Arbres est le véritable chef-d'œuvre du Jardinage [...] »<sup>324</sup>. Les techniques de culture seraient donc selon eux trop difficiles pour être pratiquées par le commun des mortels. De même, La Quintinie poursuit son réquisitoire :

« Il y en a même parmi eux, qui veulent encore porter le mystère plus loin : ils publient que la quantité d'espèces d'Orangers est si grande, & presque infinie, ils en nomment en effet, qui serait capable de faire peur aux curieux, quelque véritable qu'il puisse être, si comme ils le disent, chaque espèce demandoit absolument des sels particuliers, c'est à dire une Mer sur laquelle presque personne n'oseroit s'embarquer, tant le voyage paroîtroit dangereux, & le naufrage inévitable »<sup>325</sup>.

La seconde partie de la préface balaye ces arguments. La thèse de l'auteur est simple : une même culture est valable pour l'ensemble des arbres fruitiers et les orangers n'échappent pas à cette règle. J.-B. La Quintinie s'appuie sur l'observation et l'expérimentation. Il a une approche cartésienne, concevant la culture des orangers avec une précision scientifique. Il donne des chiffres, comme les dimensions que doit atteindre la tête d'un oranger au bout de cinq ans de culture. C'est une approche intellectualisée d'un homme qui cherche, au soir de sa vie, à démontrer que la nature peut être entièrement soumise à l'homme comme les hommes le sont à leur roi. La préface s'achève sur l'éloge de l'oranger et de sa culture. L'auteur qualifie, en effet, de « passion très raisonnable » cette activité, et de « curieux », ceux qui s'adonnent à cette culture. Pour lui, cette dernière se justifie par la beauté de l'arbuste, par l'abondance et le parfum des fleurs, par la bonté et la durée de leurs fruits. Le « jardinier orangiste » est le seul coupable en cas d'échec de la culture de ces agrumes si l'on applique la méthode de l'auteur. Le dernier paragraphe sonne d'un ton un peu méprisant à l'égard de certains jardiniers : « cette facilité de culture, que je publie, ne plaît pas à beaucoup de nos Docteurs Orangistes, & et leur fait dire, que ceux qui la croyent & et la publient, ne la

---

<sup>324</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un traité des orangers, suivy de quelques réflexions sur l'agriculture*, Paris, Claude Barbin, 1690, tome 2, préface, p. 413.

<sup>325</sup> *Ibidem*, p. 414.

comprennent pas eux-mêmes ; cependant sans me laisser décourager par de tels discours, je hazarde de dire icy mon sentiment sur cette matière<sup>326</sup> ».

Dans le *Nouveau traité des orangers* de 1692, censé être anonyme, mais dont les auteurs sont très probablement Garnier et Ballon, l'objectif de l'ouvrage est exposé dans l'« Adresse au lecteur » et dans le premier chapitre<sup>327</sup>. Dans la préface, le libraire avance deux raisons pour publier ce traité. La première concerne le prestige et la mode du temps : « la matière dont il traite y concourt de sa part, étant également noble & curieuse ; puisque les arbres de la culture desquels il s'agit, sont les principaux ornements des Jardins un peu distinguez ». Il insiste sur ce caractère prestigieux en poursuivant : « L'estime qu'on a pour eux leur fait même tenir un rang séparé chez les plus grands seigneurs, par les orangeries qu'on y voit, comme si le reste n'étoit pas digne de paraître en leur compagnie ». L'oranger est donc présenté d'emblée comme un arbre aristocratique, un arbre de « qualité » qui ne peut se mêler ni se comparer au reste du peuple des arbres fruitiers. La deuxième raison qui légitime la publication de l'ouvrage, est la caution de l'expérience de deux jardiniers d'expérience : Messieurs Ballon, directeur des jardins du Roi, et Garnier, jardinier du Roi à la Pépinière du Roule. Qui sont ces deux personnages ? Le premier est Gilles Ballon, de son vrai nom, Gilles Loistron, sieur de Ballon, Directeur de la Pépinière du Roule et qui fit une « carrière exemplaire » selon Dominique Garrigues<sup>328</sup>, le second est Garnier, jardinier à la pépinière du Roule.

## **I/ La culture de l'oranger s'inscrit dans un contexte favorable**

### **a- Un nouveau contexte botanique et scientifique**

Les orangers et les arbrisseaux exotiques constituent des éléments indispensables de l'univers aristocratique français et européen. Les élites nobles ou bourgeoises développent un goût prononcé pour les jardins et la culture des plantes et des fleurs rares. Il suffit de rappeler que des territoires comme les Provinces Unies et plus particulièrement la Hollande, connurent la « tulipomanie » dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>329</sup> ou bien encore que certains

---

<sup>326</sup> *Ibidem*, p. 415.

<sup>327</sup> Anonyme (Garnier et Ballon ? ), *Nouveau traité des orangers et des citronniers*, Paris, Charles de Sercy, 1692.

<sup>328</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au grand siècle*, Éd Champ-Vallon, Seyssel, 2001, c p. 133-135.

<sup>329</sup> Certains oignons de tulipe comme celui de la *Semper Augustus*, panachée de rouge et de blanc valaient jusqu'à 6700 florins en janvier 1637, c'est-à-dire l'équivalent de 15 fois le salaire annuel d'un ouvrier. Exemple signalé par Hélène Tierchant dans son ouvrage *Ces plantes qui ont marqué l'histoire*, 2016, Paris, Édition Eugen Ulmer, p. 178.

visiteurs, hommes de loi de haute volée n'hésitaient pas à laisser traîner leur robe pour recueillir les graines de variétés rarissimes d'anémones. Le XVII<sup>e</sup> siècle voit aussi la multiplication des jardins botaniques à travers toute l'Europe. Si le premier jardin botanique créé en France ouvre ses portes à Montpellier en 1596, celui de Paris, décidé en 1635, n'ouvrira ses portes au public qu'en 1636 dans le faubourg saint Victor. Il s'étend sur plus de dix-huit arpents (six hectares). En Angleterre, celui d'Oxford ouvre ses portes en 1621, dirigé à partir de 1642 par le botaniste Jacob Bobart (1599-1680) qui sera le premier à découvrir le rôle du pollen dans la fécondation des fleurs. Dans le Saint-Empire, les jardins botaniques éclosent à Strasbourg en 1619, à Ratisbonne, Iéna, Ulm en 1629, en Suède à Uppsala en 1657, en Écosse, à Édinburgh en 1670<sup>330</sup>. Sous Louis XIV, le « jardin royal des plantes rares » voit ses statuts modifiés. Il devient un établissement supérieur de recherche et d'enseignement par la déclaration du 20 janvier 1673 qui précise : « que les démonstrateurs au jardin royal continueront leurs leçons et exercices sur la vertu des plantes médicinales et pharmacie tant ancienne que nouvelle ; comme aussi ils pourront faire audit jardin toutes opérations chirurgicales, dissections et démonstrations anatomiques ; et qu'à cet effet le premier corps exécuté leur sera délivré par préférence à tous autres<sup>331</sup> ».

Le contexte est aussi au développement des institutions académiques. Le 22 décembre 1666 est installée à Paris l'Académie des sciences, qui vient compléter le réseau des académies initié sous Louis XIII avec la création en 1635 de l'Académie française, en 1655 de l'Académie de peinture dont les nouveaux statuts sont arrêtés en conseil en 1663 et de l'Académie de Rome dont les statuts sont définis le 11 février 1666. Le XVII<sup>e</sup> siècle voit aussi le développement d'expéditions scientifiques. Cette soif de connaître les végétaux des contrées lointaines se situe entre les découvertes des plantes du Nouveau Monde du XVI<sup>e</sup> et les grandes expéditions scientifiques de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. On ignore trop souvent qu'entre les conquistadors ramenant en Espagne tomates, pommes de terre, maïs, cacao, et les La Pérouse et Bougainville du Siècle des Lumières, il y eut au XVII<sup>e</sup> siècle un certain nombre d'expéditions à caractère botanique, réalisées à l'initiative du pouvoir royal français. Louis XIV finança au moins quatre expéditions vers des contrées exotiques. Ce fut le cas en 1688 : Michel Bégon (1638-1710), sur ordre du secrétaire à la Marine, envoya une expédition vers les Antilles pour mieux connaître les richesses naturelles de ces îles. Étaient

---

<sup>330</sup> Yves-Marie Allain, *Une Histoire des jardins botaniques, entre science et art paysager*, 2012, Versailles, Éditions Quae, p. 25.

<sup>331</sup> François Bluche, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, chapitre IX, le Roi-soleil, p. 249.

de l'expédition Donat Surian, chimiste, et surtout Charles Plumier, à la fois mathématicien, dessinateur et botaniste. À son retour en France en 1689, le roi Soleil lui octroya le titre de « Botaniste du Roi ». Charles Plumier devait participer encore à deux autres expéditions, la seconde en 1693 et la troisième de 1695 à 1697<sup>332</sup>. C'est le botaniste Charles Plumier qui fut « le premier à créer des noms de genres végétaux qu'il découvre : *Bauhinia*, *Bégonia*, *Bignonia*, *Fuschia*, *Guidonia*, *Lobelia*, *Magnolia*, *Pereskia*, *Pitonia* afin d'honorer Bauhin, Bégon, Bignon, Fuchs, de Lobel, Magnol Pereisc, etc. Les noms attribués aux fleurs font référence respectivement à Jean Bauhin (1541-1612), naturaliste, auteur de *l'Historia plantarum universalis*, publié en 1650-1651 dont l'ouvrage décrit 5000 plantes ; à Michel Bégon (1638-1710), intendant de la Marine du port de Rochefort, puis intendant de l'île de Saint Domingue (colonie française depuis 1670) ; à l'abbé Jean-Paul Bignon (1662-1743), abbé de Saint Quentin en l'Isle, prédicateur ordinaire de Louis XIV, membre de l'Académie française et bibliothécaire du roi et protecteur de Pithon de Tournefort ; à Léonhart Fuchs (1521-1565), médecin et botaniste allemand ; de même, à travers le *crescentia*, Plumier rend l'hommage à Guy Crescent Fagon (1638-1718), contemporain presque exact de son royal patient, à qui il survécut encore trois ans, premier médecin du roi à partir de 1693 et qui développa le jardin royal des plantes médicinales de Paris. Dans cette série d'hommages aux botanistes, il ne faut pas oublier Pierre Magnol (1638-1715), botaniste et professeur à la faculté de médecine de Montpellier en 1694 et directeur du jardin botanique de cette ville en 1697 et enfin Nicolas Fabri de Peiresc (1580-1637), conseiller au Parlement de Provence, scientifique, homme de lettres et astronome. Ces hommages floraux rendus à ces curieux, érudits, scientifiques et botanistes montrent aussi la cristallisation et la mise en place d'une entreprise de classement et de compréhension du monde végétal.

La quatrième expédition fut ordonnée par le roi à partir de 1700 vers le Levant. Elle dura deux ans (1700-1702) et fut confiée à Joseph Pithon de Tournefort (1656-1708). Ce dernier est professeur au Jardin des Plantes depuis 1683. Il a publié en 1694 des *Eléments de botanique ou Méthode pour connaître les plantes*<sup>333</sup>, ouvrage dans lequel il essaie d'établir

---

<sup>332</sup> Journée d'étude organisée dans le cadre des Rendez-vous aux jardins 2008 par la direction de l'architecture et du patrimoine et le Conseil national des parcs et jardins, 6 février 2008, « *Les grandes expéditions botaniques du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et le transport des plantes* », par Alain Durnerin, ingénieur en chef du génie rural et des eaux et forêts, p. 9-16.

<sup>333</sup> Joseph Pitton de Tournefort, *Eléments de botanique ou méthode pour connaître les plantes*, Paris, Imprimerie royale, 1694, 3 volumes.

une classification des végétaux à partir du critère de la forme de la fleur<sup>334</sup>. Il décrit ainsi la fleur de l'oranger :

« Ses fleurs, disposées par bouquets le long des branches, répandent une odeur forte & très agréable. Elles sont composées d'un calice peu profond, découpé par les bords en 4 ou 5 échancrures très courtes ; 5 pétales d'un blanc pur en dedans & en dehors, épais & comme charnus, alongés, terminés en pointe ; 20 à 30 étamines, dont les filets très-blancs font tous ou la plupart réunis ou collés ensemble par leur partie inférieure, & sont terminés par des sommets jaunes ; d'un pistil d'un vert très-clair, comme renfermé dans un cylindre formé par les étamines : le style implanté sur l'embryon est terminé par un stigmate<sup>335</sup> ».

Il est docteur en médecine à la faculté de Paris en 1698. Lors de son expédition, il visite la Crète, les Cyclades, Constantinople, l'Arménie. Il pousse jusqu'au mont Ararat, puis revient à Smyrne d'où il regagne la France par le port de Marseille. Il rapporte 1 356 nouvelles espèces, dont l'érable de Crète<sup>336</sup>. Sa *Relation d'un voyage au Levant*<sup>337</sup> sera publiée en 1717. Le développement de la botanique en tant que science s'effectue au XVII<sup>e</sup> siècle par le classement général des plantes. C'est aussi le moment de la séparation entre la médecine et la botanique. Ces botanistes du temps du roi soleil ont ainsi, par leurs explorations et leur travail de description des espèces végétales, préparé la révolution linnéenne du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **b-Le contexte politique et social**

Lorsque paraissent les traités sur la culture des orangers au tournant des années 1650, la France sort d'une période troublée. La guerre civile de la Fronde a agité le Royaume pendant la minorité de Louis XIV. Le pouvoir a dû affronter la révolte des Grands, révolte du Parlement de Paris, agitation des provinces, insécurité, pillages, disette. La paix revenue en 1652 et la crise de l'avènement de 1661 passée, le pays va connaître une phase de paix intérieure et de prospérité jusqu'en 1680. L'aristocratie frondeuse, le prince de Condé en tête, se hâte de servir son maître à l'ombre de ce soleil éclatant. La mode est aux constructions et à la reconstruction d'une société policée et aimable. La musique adoucit les mœurs, mais la

---

<sup>334</sup>De l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle, les plantes sont classées en fonction de leurs vertus (plantes comestibles, vénéneuses, purgatives, narcotiques) ou bien disposées par ordre alphabétique des genres, Elles peuvent être aussi classées par leur taille (arbres, arbrisseaux, herbes) selon la classification de Théophraste, voir l'introduction générale de l'ouvrage de Benoît Dayrat, *Les botanistes et la flore de France, trois siècles de découvertes*, Paris, publications scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, 2003, p. 37-39.

<sup>335</sup> Joseph Pitton de Tournefort, *Éléments de Botanique...*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>336</sup> *Ibidem*, p. 11.

<sup>337</sup> Joseph Pitton de Tournefort, *Relation d'un voyage au Levant*, Paris, Imprimerie royale, 1717.

nature aussi. Louis XIV se lance dans la construction d'un Versailles digne de lui, mais il entend construire son univers végétal à sa mesure. Soumettre la nature, devenir un demiurge était sans doute un des ressorts profonds du souverain. Le soin avec lequel il rédigea *Manière de montrer les jardins de Versailles*<sup>338</sup>, ses promenades quotidiennes dans le parc au même titre que la chasse étaient sans doute une compensation à la lourdeur de la tâche consistant à gouverner « ses peuples ». Dieu, le roi, le monde, n'était pas sans rappeler dans le livre de la « Genèse », Yahvé, Adam et la création. Ce rapport au monde est bien celui du jardinier du monde. D. Garrigues qualifie volontiers Louis XIV de « roi jardinier<sup>339</sup> ». Le jardinage, le fait de tailler des arbres, de créer des jardins, de s'intéresser à la culture des arbres fruitiers, de collectionner et de discuter de plantes rares, de se promener dans les bosquets, d'admirer des parterres somptueusement fleuris, de suivre sa majesté dans ce rituel auxquels sont conviés les hôtes de marque, comme le doge de Gênes ou les ambassadeurs du roi de Siam, tout cela est tout à la fois une pratique politique, aristocratique et culturelle. Il peut paraître étonnant que les élites nobiliaires françaises qui avaient un si profond mépris pour les activités manuelles et agricoles, aient ainsi mis le monde végétal au cœur de leurs préoccupations sociales et mondaines. Cependant, cette contradiction est plus apparente que réelle comme le souligne Florent Quellier dans sa thèse<sup>340</sup> en citant l'abbé Pluche : « c'est à présent une chose fort ordinaire en France et en Angleterre, que de voir les plus grands seigneurs s'appliquer au jardinage<sup>341</sup> ». L'ouvrage de Pluche date de 1732. Il faut alors distinguer le jardinage du travail aux champs réservé aux paysans et manouvriers. La proximité du jardin et du verger de la demeure bourgeoise ou aristocratique confère à ceux-ci un statut particulier, parce qu'ils illustrent dans leur agencement les qualités du maître des lieux. Il suffit de relire la dédicace de Claude Mollet à Nicolas Fouquet en tête du *théâtre des plans et jardinages* pour s'en convaincre :

« Ouy, Monseigneur, l'agriculture a pour vous tant de charmes et de délices, que vous ne dédaignez pas d'y occuper vos mains, & d'y donner les plus précieux moments de vostre loisir ; vous cherchez dans l'innocence de la vie champêtre des douceurs qu'on ne scauroit rencontrer autre part : & vous prenez plaisir de sortir de parterres de Themis, pour entrer dans

---

<sup>338</sup> Louis XIV, *Manière de montrer les jardins de Versailles*, texte présenté et commenté par Simone Hoog, Paris, Réunion des Monuments Nationaux, 2001.

<sup>339</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand siècle*, troisième partie : Louis XIV, le roi des jardiniers, chapitre V, p. 246-257.

<sup>340</sup> Florent Quellier, *op. cit.*

<sup>341</sup> *Ibidem*, abbé Noël Antoine Pluche, *Le spectacle de la nature*, Paris, veuve Estienne, 1732, tome 1, p. 496.

ces superbes jardins de Vaux le Vicomte, où vous faites agréablement combattre l'Art avec la Nature<sup>342</sup> ».

Le jardinage est donc un plaisir « innocent ». On serait tenté de remplacer ce terme par « inoffensif » face à la cruauté et à la rouerie des arcanes du pouvoir politique. C'est aussi une manière de s'adonner à l'art, tout cela dans le cadre de l'oisiveté, « le loisir » qui sied aux élites. L'auteur a sans doute lui-même conscience du caractère incongru de cet intérêt, puisqu'il enchaîne aussitôt : « Et certes il n'y a point de connaissance si basse qu'un grand génie ne relève, ni de mestier si peu considéré qu'une illustre main ne rende recommandable<sup>343</sup> ». Claude Mollet s'empresse en effet de citer le cas de l'empereur Dioclétien qui, après avoir renoncé à l'Empire, s'adonnait au jardinage et plantait des arbres<sup>344</sup>. Au quatorzième chapitre, l'auteur aborde la culture des orangers après avoir longtemps disserté sur la culture des poiriers dans les premiers chapitres.

### **c- Des publications de plus en plus nombreuses**

Avec le développement de la mode du jardinage parmi les « honnests gens », les publications se multiplièrent. Leurs modalités appellent quelques remarques.

La première concerne les éditeurs. Regroupés au sein d'une corporation, ils publient, après avoir obtenu le droit, mais aussi l'exclusivité de la publication par privilège du roi. La plupart des traités concernant la culture des orangers l'ont été à Paris et souvent chez Charles de Sercy comme le montre le tableau ci-dessous :

---

<sup>342</sup> Claude Mollet, *Théâtres des plans et jardinages*, Paris, Charles de Sercy, 1652, épître non paginée.

<sup>343</sup> *Ibidem*, épître non paginée.

<sup>344</sup> *Ibidem*, épître non paginée.

## Liste des traités contenant des chapitres qui concernent les orangers

Auteur	Titre de l'ouvrage	Année de parution et des rééditions	Éditeur
André Mollet	<i>Le jardin de plaisir</i>	1651	Henry Kayler, Stockholm
Claude Mollet	<i>Théâtre des plans et jardinages</i>	1652	Charles de Sercy, Paris
Triquel	<i>Instruction pour les arbres fruitiers</i>	1653 rééditée en 1655, 1658, 1659, 1664, 1673, 1676.	Antoine Bertier, à Paris, rue saint Jacques
Abbé Gobelin	<i>Le jardinier royal</i>	1661	Charles de Sercy, Paris
J. Van Groen	<i>Le jardinier des Pays Bas</i>	1674	Philippe Vleugard, Bruxelles
Pierre Morin	<i>Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et de citronniers</i> <i>Traité de la taille des arbres</i>	1674	Charles de Sercy, Paris
Nicolas de Bonnefond	<i>Le jardinier françois</i>	1676	Louis Coste, Rouen
Ch Estienne et J Liebault	<i>L'agriculture et maison rustique</i>	1689	Claude Carteron et Charles Amy, Lyon
J B de La Quintinie	<i>Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un traité des orangers</i>	1690	Claude Barbin, Paris
Ballon et Garnier	<i>Nouveau traité des orangers et citronniers</i>	1692	Charles de Sercy, Paris
Angran de Rueneuve	<i>Observations sur l'agriculture</i>	1712	Claude Prudhomme, Paris
H Von Oosten	<i>Le jardin de Hollande</i>	1714	Jean du Vivier Leyde
A J Dézallier d'Argenville	<i>La théorie et la pratique du jardinage</i>	1709,1711 (Hollande), 1712 (Angleterre), 1713, 1715 (Hollande)	J.Mariette, Paris
Louis Liger	<i>Le ménage des champs et des villes ou le nouveau jardinier françois accomodé au goût du temps</i>	1715	Damien Beugné, Paris

Charles Sercy (1623-1700) est un éditeur fort célèbre sur la place de Paris sous le règne de Louis XIV. Après sa période d'apprentissage, il a été libraire étalant sur le Pont Neuf, puis s'est installé à son compte. Il fait partie de la quarantaine d'éditeurs imprimeurs parisiens implantés dans les galeries du Palais de la Cité et possédant une boutique aux alentours. Nous trouvons, dans la section « Catalogue des livres de jardinages<sup>345</sup> » du catalogue des ouvrages proposés à la vente pour l'année 1677, pas moins de dix-huit livres de jardinage, dont tous les traités connus de la culture des orangers. Il est installé au sixième pilier de la grand-salle, « A la bonne foy couronnée » vis-à-vis de la Cour des aides. Il employa son neveu, Claude Prudhomme, comme apprenti. Celui-ci prendra sa suite et éditera l'ouvrage d'Angran de Rueneuve, *Observations sur l'agriculture*, en 1712. Charles de Sercy exploite la mode des jardins et des livres de chasse, et visiblement, en devient le spécialiste sur la place de Paris. Dans le même temps, Claude Barbin est aussi une des grandes figures du monde de l'édition, il est reçu maître en 1654, mais il faut attendre 1659 pour qu'il commence à être connu. Il travailla d'abord en collaboration avec Charles de Sercy, puis devint le libraire des « gens de goût ». C'est Barbin qui publia *La Princesse de Clèves* de Madame de La Fayette, *les Maximes* de la Rochefoucault, *Le Roman bourgeois* de Furetière et *les Satires* de Boileau. Il sera l'éditeur des œuvres de la Quintinie en 1690. En 1695, quelques années avant sa mort, il vendit son fonds pour 40 000 livres. Ce dernier renfermait 75 exemplaires de *l'Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, mais 500 exemplaires de *La Princesse de Clèves*<sup>346</sup>.

D'autres sont édités à l'étranger, mais en langue française, parce que l'auteur y réside. C'est le cas d'André Mollet qui, à cette époque de sa vie, a la responsabilité de travaux des jardins royaux de la reine Christine de Suède, à qui l'ouvrage est dédié. André Mollet fut actif en Suède de 1648 à 1653. Lorsqu'il quitta la France, il engagea deux assistants qui eurent la charge d'entretenir et de garder les arbustes rares et des bulbes à emporter en Suède pour une valeur de 2 000 livres et parmi eux, il y avait vingt orangers et citronniers et quatre grenadiers, preuve qu'un jardin royal, même sous les froides latitudes scandinaves, se devait d'être agrémenté d'agrumes<sup>347</sup>. D'autres, comme *Le Jardinier de Hollande*, en français lui aussi, ouvrage d'un certain Van Groen est édité à Bruxelles, probablement parce qu'il n'a pas

---

<sup>345</sup> Voir Catalogue des livres imprimez à Paris chez Charles de Sercy - gallica.bnf.fr/ark

<sup>346</sup> Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Centre de recherches d'histoire et de philologie, Genève, librairie Droz, 1969.

<sup>347</sup> Michel Racine (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France, de la renaissance au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Actes Sud, 2001, tome 1: De la Renaissance au XIX<sup>e</sup> siècle, Claude Mollet v. 1563-v. 1649 et sa famille, p. 26.

obtenu le privilège royal en France. En ce qui concerne *Le Jardin de Hollande*, paru à Leyde de 1714, c'est un plagiat plus ou moins servile de l'œuvre de la Quintinie. D'autres traités sont édités en province, à Lyon, plaque tournante des objets précieux importés d'Italie et à destination de Versailles, mais aussi à Rouen, port par lequel entrent aussi de nombreuses marchandises à destination de Paris.

Une autre caractéristique de l'édition de ces traités de jardinage est que certains sont publiés sans nom d'auteur ou bien sous des noms qui suscitent des doutes quant à leur paternité réelle. Si *Le traité des orangers* est publié sous le nom du défunt la Quintinie, le *Nouveau traité des orangers* de 1692 paraît sans nom d'auteur, mais la préface affirme qu'il a été approuvé par Ballou et Garnier. De même, lorsque paraît le *Traité de la culture des orangers, des citronniers, des grenadiers et des oliviers* en 1676, il n'a pas non plus d'auteur, mais en fait, il s'agit du révérend père Triquel. *Le Jardinier royal*, autre traité célèbre, a fait l'objet de toutes sortes de supputations sur son auteur réel. L'ouvrage est paru à Paris chez Charles de Sercy en 1671, selon le privilège royal accordé en 1670. Sur l'exemplaire conservé à la bibliothèque de la Société Nationale d'Horticulture de France à Paris<sup>348</sup>, une mention manuscrite en tête de l'ouvrage précise : « par Arnaud d'Andilly (Robert) retiré au Port Royal des champs, le véritable auteur de ce livre est Guillaume Cardinal, chanoine de Beauvais. Le manuscrit est à la réserve de la Bibliothèque Sainte Geneviève à Paris n° 2292. On ne sait pas vraiment actuellement qui est l'auteur<sup>349</sup>. Si cet ouvrage ne traite pas directement de la culture des orangers, il vaut la peine d'être parcouru, parce qu'il est très révélateur des querelles qui agitaient les gens de qualité sur la culture des arbres fruitiers sous le règne de Louis XIV.

## **II/ Poirier et orangers : querelle d'espalier ou rupture de goût ?**

### **a-Réquisitoire contre l'oranger, arbre de la vanité**

Dans *Le Jardinier royal*, au Chapitre IX, l'auteur s'en prend violemment à la culture des orangers en espaliers, laissons-lui la parole :

« Si la curiosité des hommes de nostre Siecle, & qui occupent les premiers rangs & et les principales Dignitez en tous Estats, les a passionnement portez jusques à ces grands excès & profusions, plutost blâmables que licites d'employer des sommes immenses en l'achat de fleurs perissables & de trop peu de durée, & qui n'ont aucune propriété pour la manutention de

---

<sup>348</sup> Arnaud d'Andilly (?), *Le jardinier royal*, Paris, Charles de Sercy, 1671.

<sup>349</sup> Un deuxième exemplaire est aussi conservé dans le même fonds. Il date de 1677 et a été attribué par erreur à l'abbé Gobelin, du fait que son nom est inscrit à la main sur un des pages vierges précédant la page titre. Il s'agit sans doute du nom du propriétaire de l'ouvrage.

la vie des hommes, & ne servent que pour legerement, & comme en passant, contenter la veuë des hommes ; & si l'on a tant de soin, de peines & de difficultez à trouver les inventions & les moyens pour faire venir en leur beauté naturelle des Pays éloignez de nos climats des orangers, citronniers & grenadiers, & desquels les fruits n'ont que la superficialité de belle & agréable, sans aucun contentement, pour le fin & delicat goust de la plupart des hommes, & qui ne peuvent en façon quelconque égaler la valeur, la bonté l'abondance, fertilité & feconditez de nos Poires, Pommès, Pesches, Abricots, & autres très excellents, incomparables fruits [...] <sup>350</sup> ».

L'auteur critique ainsi la mode de l'élite de son temps cultiver des orangers. Que l'arboriculture fruitière soit un passe-temps noble, passe encore, mais ce que l'auteur ne peut tolérer, c'est que cette pratique soit dévoyée de son objectif. La condamnation est donc avant tout morale et implicitement religieuse. Le premier argument est celui de la vanité, utiliser des sommes pour le « paraître », la « mondanité ». L'auteur précise que cela est « blâmable » ; deuxième reproche, son inutilité pour nourrir les hommes ; le mot « manutention » doit se comprendre dans le sens de « maintien », car cette culture ne fournit pas de subsistance ; troisième reproche, cette culture n'apporte aucune satisfaction en terme de goût et de quantité. L'auteur est d'autant plus mécontent qu'il voit cette mode gagner de proche en proche toutes les couches de la société « mais mesme dans les jardins des pauvres Villageois <sup>351</sup> ». Tout le réquisitoire contre la culture de l'oranger est bâti comme un sermon avec des effets oratoires certains. L'auteur se lance d'abord dans un vibrant éloge de la culture de la poire :

« Quelle estime devons-nous justement & plus licitement faire de nos arbres fruitiers, & des fruits qu'ils portent en nostre Province & et toutes les autres de la France, desquels l'on pare, orne & fournit tout autrement & bien plus utilement les tables Royales des Princes, des seigneurs, & de toutes personnes de différentes conditions, avec une si grande & monstrueuse profusion, qu'en une seule collation ou festin, l'on peut mettre curieusement & facilement de cent sortes de très bonnes poires, très belle à la veuë, & tres excellentes au goust <sup>352</sup> ».

Si l'auteur réel du texte est bien Robert d'Andilly, cette affirmation a dû faire sourire plus d'un lecteur de l'époque, car celui-ci était célèbre pour sa collection de variétés de poires. Il en possédait, paraît-il, dans une de ses propriétés, pas moins de trois cents différentes, dont

---

<sup>350</sup> Anonyme (Arnaud d'Andilly ?), *Le Jardinier royal qui enseigne la manière de planter, cultiver, & dresser toutes sortes d'arbres*, Paris, Charles de Sercy et Guignard, 1671, chapitre IX : De l'excellence & utilité des espaliers, & des arbres de haute tige plus nécessaires, & plus délectables que les orangers, citronniers & grenadiers, p. 164 et suivantes.

<sup>351</sup> *Ibidem*, p. 165-166.

<sup>352</sup> *Ibidem*, p. 166.

certaines avaient la réputation d'être parfaitement immangeables. L'auteur convient ensuite de la beauté de du spectacle d'orangers fleuris au printemps, mais il laisse entendre qu'il est difficile d'en trouver en France, ce qui peut paraître étrange puisqu'il se donne la peine d'y consacrer tout un chapitre. Pour en venir à cette première conclusion : « vous m'avouerez sincèrement que pour jouïr des contentements de ces arbres étrangers, agréables à nos sens, inféconds en leurs fruits, & comme inutiles à la vie des hommes ; c'est ce que l'on ne peut pas en nos climats, que pour en avoir le contentement, qu'ils ne peuvent nous donner, il faudroit changer de patrie<sup>353</sup> ». Ensuite, l'auteur martèle sa condamnation : il utilise huit fois l'expression « ce ne sont pas ces arbres qui... » et de citer l'abondance des récoltes, la rusticité, l'endurance des arbres fruitiers ordinaires dans des sols maigres, l'ombre qu'ils procurent, etc.

### **b- Une culture de l'oranger, une pratique pleine d'inconvénients**

L'auteur poursuit son réquisitoire par les inconvénients de la culture des orangers. Premier inconvénient, les orangers et les citronniers sont des arbres fragiles qui risquent de périr l'année même de leur plantation « Ô que c'est un peu agreable ornement que celui qui périt en un moment, que la moindre gelée prive & dépouille de toute sa décoration & beauté en luy ravissant la vie<sup>354</sup> ». Deuxième inconvénient, la culture des orangers est dispendieuse, car leur culture en espalier nécessite de grandes dépenses et l'obligation de leur bâtir des serres démontables pour les abriter l'hiver. L'auteur cite le cas des espaliers du domaine de Rueil, propriété de la famille du cardinal de Richelieu : « Quelles serres leur faut-il bâtir, témoin celle qui se démonte, & rebâtit tous les ans en la maison de Ruël de cet incomparable Ministre d'Estat, duquel la memoire sera eternelle<sup>355</sup> ». Troisième inconvénient, la culture des orangers développe l'égoïsme et l'injustice : « l'on voit ces estrangers vestus comme les Espagnols, d'une mesme façon d'habit ; et de l'autre costé nos Français tous nuds de leurs feuilles & de leurs fruits, comme ils sont en hyver, après avoir libéralement donné leur abondante fécondité [...]<sup>356</sup> ». Quatrième inconvénient, la culture des orangers est ostentatoire, celui qui s'y adonne se trompe de valeur : « Ce n'est pas le prix excessif d'argent, dont vous avez abondance, que vous mettez mal à propos en l'achapt de ces arbres de caisses, qui doit les rendre recommandables, ny la dépence prodigieuse & et blâmable qu'il

---

<sup>353</sup> Arnaud d'Andilly (?), *Le jardinier royal*, op. cit., p. 168.

<sup>354</sup> *Ibidem*, p. 170.

<sup>355</sup> *Ibidem*, p. 170.

<sup>356</sup> *Ibidem*, p. 171.

faut faire pour les conserver, ce sont plustot & plus véritablement leurs proprieté, leur beauté, leur bonté, leur utilité, leur fécondité, leur nécessité & leur usage universel ». Si l'on replace cette affirmation dans son contexte – nous sommes dans les années 1670 au moment où le roi Louis XIV file le parfait amour avec Madame de Montespan – c'est l'époque où l'on construit Clagny ; la première orangerie de Versailles, celle de Le Vau, est achevée depuis quelques années. L'agacement de l'auteur est visible. Le solitaire de Port Royal exprime ainsi sa préférence janséniste à la poire gallicane et nourricière qu'il défend. Il oppose la mode tapageuse et ostentatoire de ces orangers qui envahissent peu à peu à peu châteaux et parcs royaux. L'oranger est vu ainsi comme un arbre « étranger ». Il est comparé à l'« Espagnol » qui fut l'ennemi héréditaire de la France pendant un demi-siècle. C'est en quelque sorte l'arbre de la corruption. L'auteur poursuit son discours en faisant feu de tout bois, puisqu'il trouve un cinquième inconvénient : le bois de l'oranger n'est même pas utile en menuiserie : « & au contraire, y a-t-il rien de plus fréquent, de plus beau, de plus & de plus propre, estant mis artistiquement en œuvre, que le bois de nos poiriers pour toutes sortes d'ouvrages solides & délicats servans aux plus précieuses pièces de ménage [...] <sup>357</sup> ».

### c- Une querelle esthétique

Après avoir décrit les inconvénients et les défauts de la culture des orangers, l'auteur s'attaque à l'esthétique de l'arbre. Les arguments moraux ou économiques sont mis de côté pour tomber dans une querelle du bon goût et le moins que l'on puisse dire, c'est que la partialité règne chez l'auteur. Il est rare de voir une description aussi détaillée d'un espalier en fleurs : « Si d'autre côté vous considérez nos Poiriers Espaliers en leurs fleurs, pouvez-vous assez admirer l'artifice de la Nature, quand elle leur commande de pousser leurs feuilles comme elle vous les arrange, & orne tout autour de ses délicates fleurs ». Nous sommes très loin des techniques de taille. L'auteur poursuit ainsi pendant plus d'une page dans un style baroque qui confine à la mièvrerie. « Les guirlandes n'y font-elles pas toutes entières, les tours de teste ne s'y présentent-ils pas si artistiquement entièrement formez, qu'il n'y a qu'à les détacher des arbres, pour les attacher aux testes des grandes dames, qui s'en trouveraient admirablement bien parées <sup>358</sup> ». Nous ne sommes pas loin du ridicule, mais nous visualisons très bien la scène : une promenade mondaine où nobles et amateurs éclairés se rendent mutuellement visite dans leur propriété de campagne et s'extasient devant les espaliers

---

<sup>357</sup> *Ibidem*, p. 173.

<sup>358</sup> *Ibidem*, p. 176.

réalisés avec adresse et expérience par leurs jardiniers<sup>359</sup>. Au spectacle féérique de l'allée bordée d'espaliers et contre espaliers de poiriers fleuris au printemps, l'auteur oppose « une froide terre, où ces verdoyants Orangers & citronniers sont encore retenus prisonniers, de crainte que la gelée ne leur donne sur les oreilles (*sic*), & les fassent périr, ne considerez-vous pas avec confusion vos fautes de les avoir tant estimez [...]»<sup>360</sup>.

L'auteur met en scène les deux types d'espaliers, cette fois-ci à l'automne, et oppose une fois de plus la profusion de poires savoureuses, Gros Rousselet, Caillot Rosat, Mouille-bouche, Succulent d'Angleterre, Bon-Chrétien d'hiver à une unique orange « grosse comme une aveline » ou bien une poignée de fleurs après dix ans de culture<sup>361</sup>. Cette longue dissertation s'achève sur une morale qui pourrait se résumer ainsi : un honnête homme doit avoir le souci d'être rationnel, d'investir dans une culture d'espalier utile, pratique, bien faite, plantée d'essences fruitières rentables et bonnes. Le chapitre s'achève sur l'éloge de monsieur... d'Andilly bien sûr : « Monsieur d'Arnaud d'Andilly, le curieux des curieux a tellement fait planter soigneusement d'excellents fruits à ladite terre que j'y sçeu d'un homme d'honneur, qu'un nommé Leblanc, fermier dudit Sieur en ladite terre, avoit vendu des fruits dépouillez sur ladite Seigneurie, en icelle année, pour quatorze mille livres ; & j'avois veu en ladite année une partie des desdits fruits<sup>362</sup> ». Enfin, les dernières lignes résument les valeurs de l'honnête homme du grand siècle dans la culture fruitière : souci de rationalisme et d'économie « un profit notable », souci de construire une société chrétienne et harmonieuse, charitable envers les pauvres « plusieurs pauvres personnes en sont notablement substantez, gagnent leurs journées & leur vies sous vous, en faisant vos ouvrages en leurs saisons convenables, & prient Dieu pour vos prospérités & santés<sup>363</sup> ».

La littérature essentiellement consacrée la culture des orangers se situe donc dans les années 1650. Lorsque paraît la troisième édition du traité du père Triquel, en 1658, la culture des agrumes apparaît sous la forme d'un traité dans le traité. À partir des années 1670, la culture des agrumes est l'objet d'ouvrages spécifiques les traités d'arboriculture fruitière

---

<sup>359</sup> Dans *Histoire du jardin potager*, Florent Quellier souligne cet engouement aristocratique pour les jardins fruitiers et potagers : « Cette littérature horticole a promu la taille au rang de chef d'œuvre du jardinage. C'est dans ce domaine que les élites qui se piquent de jardinage développent et mettent en valeur un système qui se veut spécifique et constitutif de leur réputation ; c'est là que les auteurs gagnent leurs lettres de noblesse et que naissent les controverses entre les partisans de la taille courte et ceux de la taille longue » Florent Quellier, *Histoire du jardin potager*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 79.

<sup>360</sup> *Op. cit.*, p. 178.

<sup>361</sup> *Ibidem*, p. 182.

<sup>362</sup> *Ibidem*, p. 186.

<sup>363</sup> *Ibidem*, p. 187.

constituent un genre à part. À cet égard, le traité du fleuriste Pierre Morin se veut novateur, à la fois dans sa présentation, dans sa démarche et dans son contenu. Si nous regardons la page de garde reproduite ci-dessous que constatons-nous ?

L'ouvrage est en fait double, le gros titre *Instruction facile, pour connoistre toutes sortes d'orangers et citronniers* accroche l'œil du lecteur, le second titre, en plus petit, s'intitule *Avec un traité de la Taille des Arbres*. Vingt ans auparavant, l'ordre aurait été inversé, c'est le traité de la taille des arbres qui aurait primé. Le traité sur la culture des orangers se termine à la page 94, celui de la taille des arbres court de la page 97 à la page 125, soit seulement vingt-huit pages. Or, il faut relire le privilège d'édition de la fin du livre qui est assez éclairant sur la stratégie de Charles de Sercy, qui, comme nous l'avons évoqué plus haut, est le grand spécialiste de l'édition des traités de jardinage sous le règne du roi Soleil :

« Nôtre amé Charles de Sercy libraire à Paris, nous fait remontrer qu'avec grande peine & dépense il a recouvré deux manuscrits de Jardinage, qui traitent de la Taille des Arbres, les hanter (*sic*), greffer & cultiver pour faire des espaliers, & pour toutes les choses nécessaires pour les jardins : comme aussi la manière d'élever toutes sortes de fleurs, chacunes selon leurs especes & les façons qu'il faut faire pour les cultiver : lesquels il desireroit refaire imprimer, avec l'abrégé des bons fruits, & les remarques pour la culture des Fleurs Composez par la Sr Morin, qu'il a cy-devant fait imprimer en vertu de deux permissions, que nous luy avons accordez, lesquelles sont bien-tost expirées : Mais l'exposant craint qu'après avoir fait une dépense qu'il auroit faire pour l'impression desdits Livres ; c'est pourquoi il nous a tres humblement supplié de luy accorder sur ce nos lettres nécessaires. A ces causes, desirant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, d'imprimer lesdits manuscrits, & réimprimer l'Abrégé des bons fruits, & les Remarques pour la culture des Fleurs dudit Morin, conjointement ou separement, ainsi que bon lui semblera, iceux faire vendre & debiter en tous les lieux de nostre Royaume, & terre de nostre obeysance, pendant le temps & espace de dix années ; à commencer du jour que chacun desdits livres seront achevez d'imprimer pour la première fois<sup>362</sup> ».

Suivent les peines encourues en cas de contrefaçon : 6 000 livres d'amende et confiscation des exemplaires. L'éditeur a donc pris prétexte du renouvellement de son privilège d'impression du traité de la taille des arbres pour faire paraître *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers* qui n'est pas mentionné dans le privilège. Or, comme le traité de la taille des arbres est déjà connu, Charles de Sercy décide de mettre à l'honneur le traité sur la culture des orangers à la fois pour répondre à une demande du public, mais aussi pour renouveler ses ventes. Le privilège nous donne indirectement le nom de l'auteur du

traité, Pierre Morin, jardinier fleuriste. Ce dernier se veut novateur dans sa démarche. La préface s'intitule « Aux curieux d'orangers et citronniers ». Le mot « curieux » nous renvoie aussi à ces cabinets de curiosités très en vogue au Grand Siècle<sup>364</sup>. Nous ne savons pas si c'est l'éditeur ou l'auteur qui s'exprime, mais la justification du traité s'articule autour de plusieurs arguments très simples. Premièrement, les amateurs d'orangers sont très peu à savoir cultiver ceux-ci selon les saisons ; deuxièmement, il faut combler un vide en matière d'ouvrages dans ce domaine pour les gens qui dépensent beaucoup d'argent dans cette culture : « il y a longtemps que l'on a besoin d'une instruction facile et particulière, sans que personne se soit avisé de traiter de cette matière<sup>365</sup> » ; troisièmement, il s'agit d'instruire ou de compléter les connaissances de ces amateurs « ceux qui n'ont aucune connaissance dans la pratique de ces sortes de plantes, y deviendront sçavants, & ceux qui y entendent quelque chose, y apprendront encore davantage...<sup>366</sup> » ; quatrièmement, il est précisé que la culture des orangers et citronniers ressemble à celle des autres arbres fruitiers « Quoique les preceptes qu'elle contient soient particuliers pour les orangers & les citronniers, il ne délaisse pas de s'en trouver de généraux, que l'on peut appliquer à tous les autres Fruitiers que l'on estime<sup>367</sup> » .

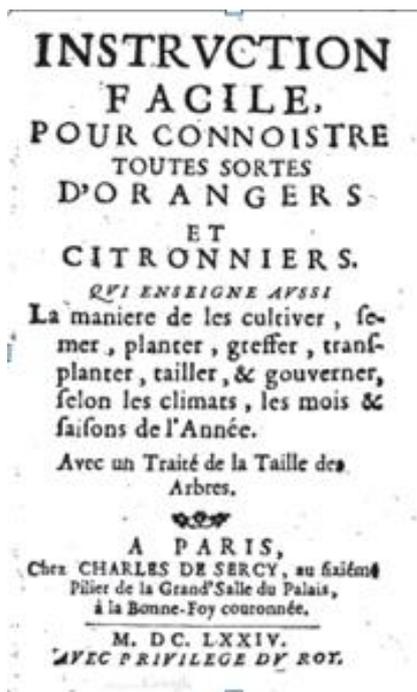
---

<sup>364</sup> La famille Morin en possédait un assez célèbre en son temps, voir site internet *Curiositas* initié par des enseignants chercheurs de l'université de Poitiers et par l'Espace Mendès-France, centre de culture scientifique en Poitou-Charentes. L'article « Cabinet de Morin, Pierre (le jeune) » précise : les trois frères Morin, Pierre (l'aîné), René et Pierre (le jeune) héritent de leur père (Pierre) le goût des fleurs, qui ont fait la prospérité de la famille : le grand terrain où le père exerçait son métier de jardinier était sis rue de Thorigny.

<sup>365</sup> *Op. cit.*, préface non paginée.

<sup>366</sup> *Ibidem*.

<sup>367</sup> *Ibidem*, préface non paginée.



Page de présentation du traité de Pierre Morin, *Instruction facile, pour connoistre toutes sortes d'orangers et citronniers* paru à Paris en 1674.

Enfin, l'adresse se termine par une critique à l'égard de certains jardiniers dotés d'une longue expérience, mais qui refusent de partager leur savoir « & qu'il ne s'en rencontrerait (*sic*) peut être pas un parmi eux qui voulût en faire part à tout le monde<sup>368</sup> ». Cette volonté d'innover se voit aussi dans l'inventaire des différentes espèces d'agrumes. C'est la première fois que l'auteur d'un traité consacré à la culture des orangers dresse une liste complète des sortes d'orangers avant même le premier chapitre. En effet, dans une introduction qui va des pages 1 à 8, Morin fait le constat que le nombre d'espèces d'orangers et de citronniers est passé de quatre à quatre-vingt au cours du siècle. Parmi elles, vingt-trois espèces d'orangers, trente-six espèces de limons et dix-huit de citronniers. La distinction entre orangers, limes, limons et poncyres n'est pas toujours très claire, mais elle a le mérite de vouloir être exhaustive. De même, l'intitulé des différents chapitres commençant par « La manière de » (voir composition des traités plus haut) renvoie à la notion d'apprentissage et de modèle. Les chapitres sont tous empreints de cet esprit affirmant que la culture des orangers est en fait la même que celles des autres arbres fruitiers, à l'exception près qu'il faut protéger les arbres du froid ou les élever en caisse. Morin, tout comme La Quintinie plus tard, part du postulat qu'il est possible d'élever des orangers et des citronniers en pleine terre en Île-de-France. Ainsi dès 1674, la pratique des agrumes en pleine terre et plantés en espalier est-elle déjà théorisée.

<sup>368</sup> Ibidem.

Morin consacre tout le chapitre XIII à ce sujet. Il explique comment monter « des volets et des contrevents » en forme « d'apantils ». Ils recommandent auparavant de cueillir toutes les fleurs et fruits. De même conseille-t-il de placer des pièges à rats et des souricières sur ces abris et de mettre à l'intérieur de la terre mélangée à du plâtre et de fromage additionné d'eau qui fera crever les souris. Toujours dans le même chapitre, l'auteur affirme que l'on peut protéger les espaliers en appuyant sur la muraille des palissades en planches que l'on écarte par beau temps pour donner de la lumière aux arbustes. D'autres jardiniers les recouvrent de couvertures tendues sur des cordes. Pour les arbres en plein vent et en plein champ, il recommande de planter des orangers pommiers d'Adam, parce qu'ils sont plus résistants au froid et d'entourer leur tronc avec de la paille et de la ficelle cirée<sup>369</sup>.

Dans le *Traité de la culture des orangers* de 1676, le libraire citant l'auteur qui est censé être anonyme, affirme « qu'il étoit plus facile, ou du moins autant, d'entretenir & d'avoir un bel oranger, qu'un beau Poirier ». Cette affirmation est intéressante, car il met sur un pied d'égalité deux fruits nobles. En effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, la poire est un fruit particulièrement prisé par les élites. L'éditeur utilise une jolie formule sur la culture des orangers : « il sera facile par vos soins, de faire approcher la Provence de vos provinces & de vos jardins, jouissant abondamment des fleurs & fruicts, qui sont si estimez pour leur beauté, utilité & nécessité ». La préface se poursuit en faisant référence à différentes personnes distinguées et amatrices de cultures fruitières qui s'adonnent à la culture des orangers en espaliers : Monsieur Du Gué, juge général de son Éminence et à la duchesse en son château de Ruel ou dans celui du Petit Luxembourg<sup>370</sup>. Même si le traité de 1676 est la simple réédition de celui de Triquel de 1658, son argumentaire reste valable face à celui du pseudo Arnaud d'Andilly de 1671. Nous avons ici la confrontation de deux conceptions de l'arboriculture fruitière au Grand Siècle. Le traité de 1671, par sa condamnation sans appel de la culture de l'oranger, est le tenant d'une arboriculture terrienne, provinciale, passionnément attachée à une tradition multiséculaire d'une mondanité seigneuriale dont la poire savoureuse est le symbole. C'est le monde d'avant la Fronde, le monde des Anciens. L'oranger représente l'exotisme, mais c'est aussi un arbre onéreux, un arbre à tailler, à mettre en forme, un arbre à la culture particulière, mais que l'on peut faire prospérer en appliquant des principes rationnels. Forcer la nature est un pari excitant qui suscite émulation et discussion chez les

---

<sup>369</sup> Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers*, Paris, 1674, chapitre XIII, p. 86-92.

<sup>370</sup> Anonyme, *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers et oliviers*, Paris, Charles de Sercy, 1676, p. 4-6.

amateurs éclairés. En un mot, c'est un arbre des Modernes, un arbre de l'urbanité que l'on retrouve dans le jardin des hôtels particuliers parisiens nobles ou bourgeois, et surtout dans les demeures royales. L'arboriculture fruitière est donc un passe-temps de l'honnête homme. Toutefois, celui-ci, à l'image des modes et de la politique du temps, a besoin de renouveler ses centres d'intérêts en fonction du Soleil. Louis XIV avait une passion pour les orangers, pas pour les poiriers. Jardiniers, libraires, nobles, bourgeois et courtisans l'avaient bien compris.



Volcamer, *Hesperides*, p. 47.



## **CHAPITRE 5**

### **Conduire les orangers du pépin au parfum ou le rationalisme appliqué aux agrumes**

Initié par la Renaissance, l'art des jardins bénéficie d'expériences et de pratiques perfectionnées dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle dans les pays du Nord, comme la Hollande qui fournira bien des végétaux à la cour du Roi soleil. La culture des orangers suit une double rationalisation : d'une part, celle de la culture des végétaux à travers les traités qui tendent dans le dernier tiers du siècle à présenter la culture des agrumes comme obéissant aux mêmes principes que les autres arbrisseaux, tout en tenant compte de certaines particularités. D'autre part, l'oranger devient un élément de la rationalisation de l'espace et des perspectives voulue et développée par Le Nôtre. Sujet, par le biais des orangeries, d'une double vie, à l'extérieur l'été, mais enfermé dans un bâtiment huit mois de l'année. La culture de l'oranger illustre cette volonté cartésienne de démonter et de comprendre la mécanique végétale. En pastichant la célèbre remarque de Saint Simon qui affirmait que, muni d'un almanach et d'une montre l'on pouvait savoir à l'autre bout du royaume ce que faisait Louis XIV à Versailles, tant il avait réglé sa vie et sa cour, en nous équipant d'un calendrier et d'un traité, nous pouvons suivre pas à pas comment l'on formait ce sujet solaire.

#### **I/ La fourniture et la formation des sujets**

##### **a-Acheter ou cultiver des orangers**

L'amateur soucieux de se constituer un ensemble d'arbres précieux avait le choix entre plusieurs procédés. Le premier était très long, puisqu'il consistait tout simplement à faire des semis soit en pots, soit en caisses. Il fallait compter d'après La Quintinie ou Dézallier, environ deux à trois ans avant d'obtenir un arbrisseau en état d'être greffé. Le semis de pépins d'orange ou de citron se fait toujours de la même façon. Il faut le réaliser dans une terre bien préparée. Le semis est réalisé en mars-avril, les pépins sont déposés « pouce en pouce<sup>371</sup> », c'est-à-dire environ tous les trois centimètres, la terre doit être bien tassée. Lorsque les plantules sont sorties de terre, il faut les repoter l'année suivante dans des pots individuels avec leur motte et les couvrir fort peu de la même terre d'un demi-pouce, un centimètre et

---

<sup>371</sup> Révérend Père Triquel, Instructions pour les arbres fruitiers, troisième édition revue, corrigée & augmentée par l'Auteur, d'un traité de la taille des arbres, de la culture des Orangers, Citronniers, Grenadiers, Oliviers, & jasmins d'Espagne, Paris, Antoine Bertier, 1658, traité de la culture des orangers, chapitre II, p. 173.

de mi d'épaisseur. Dezallier prône un semis dès le mois de mars, les pépins sont semés dans de longues caisses, et il précise qu'il faut les enfouir à trois doigts de profondeur et d'espacement. Il recommande « l'épluchage » (l'éclaircissage), si la levée est trop compacte. Au bout de deux ans, les orangers, qui sont qualifiés de « sauvageons », sont replantés dans des pots en terre. Angran de Rueneuve, dans son traité paru en 1712<sup>372</sup>, affirme qu'il faut prendre des pépins dans des fruits très mûrs, voire pourris. L'auteur du *Jardin de Hollande* recommande la même pratique en précisant qu'il faut laver les pépins de ces oranges pourries « que l'on lave avec de l'eau de pluie, et qu'on laisse sécher à l'ombre pendant trois ou quatre jours<sup>373</sup> ». Il faut les conserver à l'abri de la sécheresse et aussi de l'humidité, du froid, parce qu'autrement « l'esprit de vie concentré dans les pépins risquerait de disparaître<sup>374</sup> ». Il faut prendre les plus gros pépins, parce qu'ils sont plus fertiles. Une fois mis en pots à une profondeur de deux pouces, ces derniers sont exposés au soleil de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi jusqu'à la germination. Il faut les rentrer le soir en serre jusqu'au lendemain matin. Il faut veiller aussi à supprimer les plus faibles et à désherber. Il faut enfin les changer de terre tous les ans et dès qu'on le peut, les transplanter dans des pots séparés pour que les racines puissent s'étendre. Les plants sont greffés au bout de quatre ou cinq ans. Quant à la composition de la terre de semis, La Quintinie nous apprend qu'il peut être fait de crottes de mouton, ou bien de vieilles couches, on peut aussi mélanger les deux<sup>375</sup>. Il est le seul à préciser les espèces d'agrumes semées. C'était très probablement celles destinées au château de Versailles, c'est-à-dire des bigarades ou oranges amères qui fournissent ainsi les sauvageons destinés au greffage. Dans la plupart des traités, les semis de pépins sont donc uniquement destinés à fournir les sauvageons nécessaires au greffage. L'auteur d'*Instructions faciles pour connaître toute sortes d'orangers* reconnaît que la culture à partir de semis est très longue, pour les orangers : « & particulièrement les orangers, lesquels [...] sont plus tardifs [...] si bien qu'il ne faut pas esperer d'en avoir du fruit qu'ils n'aient passé douze ou quinze ans<sup>376</sup> ». Par ailleurs, La Quintinie, parlant du semis comme du greffage, a cette remarque aussi désabusée que réaliste : « icy aux environs de Paris nous n'avancions guère de

---

<sup>372</sup> Jean Angran de Rueneuve, *Observations sur l'agriculture et le jardinage*, Paris, Claude Prudhomme, 1712, tome 2.

<sup>373</sup> Henrik van Oosten, *Le Jardin de Hollande, traité de la culture des orangers et des citronniers suivant le climat de Hollande et des Pays-Bas*, partie III, Leyde, 1714, p. 321.

<sup>374</sup> *Ibidem*, p.

<sup>375</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité des orangers, instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un traité des orangers, suivi de quelques réflexions sur l'agriculture*, Paris, Claude Barbin 1690, p. 432.

<sup>376</sup> Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers*, chapitre II, p. 23.

semer de ces pépins, ny de les greffer, il n'y a qu'un peu de curiosité qui puisse engager à l'éprouver<sup>377</sup> ».

Le deuxième procédé est celui du marcottage aérien, pour les orangers et les citronniers. Le rôle de la lune suscite des désaccords. Angran signale que certains auteurs conseillent de marcotter deux ou trois jours après la nouvelle lune de mars ou d'avril, mais il y en a d'autres qui disent que l'on doit simplement se fier à l'influence du soleil. L'auteur d'*Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers* emploie le verbe « provigner » pour marcotter. Selon lui, on peut marcotter les orangers et les citronniers deux fois dans l'année : la première fois en mars et la deuxième au mois de septembre<sup>378</sup>. Pour Angran, il faut marcotter du 12 mars au 5 avril. Même technique de marcottage que dans le traité de Dezallier, La Quintinie, quant à lui, ignore totalement ce procédé. Tous les auteurs décrivent de la même manière le marcottage aérien<sup>379</sup>. Il faut écorcer sur une longueur du doigt la branche à marcotter. On l'entoure de cuir lié avec de l'osier ; on passe ensuite la branche par le trou du pot en terre que l'on remplit de bonne terre ; on place au-dessus du pot de la marcotte, un petit pot rempli d'eau par temps de chaleur qui humectera la terre au goutte à goutte. La marcotte est ensuite coupée six mois après près du tronc. La marcotte racinée est aussitôt plantée dans une petite caisse avec de la bonne terre. Les marcottes plantées sont mises à l'ombre dix à quinze jours à la sortie de la serre, puis on place les pots au midi. Le citronnier peut se greffer au bout de trois ans.

Le troisième procédé est le bouturage. Les boutures sont prélevées au mois d'avril. Triquel recommande de couper les branches « au décours » de la lune et de les « planter en marcotte des deux côtés d'une caisse longue, laquelle on mettra à l'ombre pendant l'été<sup>380</sup> ». Le jardinier choisit des branches droites, les plus unies, d'une longueur de neuf à dix pouces. On ratisse l'écorce en bas de la coupure. Il faut ôter les fleurs de la branche s'il y en a, planter les boutures à une distance de quinze à seize pouces (environ 41 cm) et à une profondeur de cinq pouces (3.5 centimètres). Le jardinier doit attendre qu'il y ait de nouvelles pousses pour donner des labours et « arrosements » proportionnés à leur âge et à leur délicatesse. Pour l'auteur du traité *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers*, il faut profiter de la taille de printemps pour réaliser les boutures en choisissant les branches les plus unies et les plus droites. On les réduit à une longueur d'un pied (32 cm), puis on les laisse en terre sans y

---

<sup>377</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité...*, *op. cit.*, p. 433.

<sup>378</sup> Pierre Morin, *Instruction facile...*, *op. cit.*, chapitre V, p. 42.

<sup>379</sup> Triquel, Morin, Dezallier, Angran de Rueneuve.

<sup>380</sup> Révérend Père Triquel, *Instructions pour les arbres fruitiers...*, *op. cit.*, p. 174.

toucher jusqu'à l'enracinement<sup>381</sup>. On coupe en haut et en bas et on ôte les fleurs s'il y en a. Ensuite, les boutures sont enterrées en ne laissant dépasser de la surface du sol que « quatre travers de doigts » (7 cm environ). Dès que les boutures sont enracinées, l'auteur recommande de les arroser et de les bêcher tous les jours. On peut greffer ces boutures d'orangers et de citronniers quatre à cinq ans après. Les boutures sont prises, sur des orangers balotins ou pommiers d'Adam car ce sont celles qui racinent le mieux<sup>382</sup>. Olivier de Serre faisait déjà ce constat dans son *Théâtre d'Agriculture* : « Aussi leur branches s'enracinent assez bien, hormis celle de l'oranger, qui pour la dureté de son bois, ne prend racine que très difficilement et rarement. Au contraire, la branche du poncile s'enracine plus facilement, et mieux que nul autre<sup>383</sup> ». Cette difficulté à pratiquer la bouture expliquerait en partie pourquoi la plupart du temps, les amateurs d'orangers et les jardiniers aient préféré acheter des sujets déjà en partie élevés.

Le quatrième procédé est l'achat de sujets importés de l'étranger. Olivier de Serre, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, déclarait que ceux qui voulaient avoir des orangers sous d'autres climats que celui du sud, en faisait venir de Provence. Les Comptes des Bâtiments sous les rois Valois font mention de remboursement de frais de voyages pour l'achat et le transport d'orangers de Provence. En 1658, Triquel précise que ceux que l'on peut acheter sur le marché parisien proviennent de Provence. La période d'approvisionnement se situe en octobre et au printemps. Grâce à cet auteur, nous connaissons le lieu de vente : il se situait dans une impasse près du pont neuf, proche de la vieille monnaie<sup>384</sup>. Le plan de Paris de 1676 permet de situer l'endroit avec précision (voir illustration ci-dessous). Dans les années 1680, le commerce des orangers dépend de commerçants génois. Ceux-ci venaient au printemps de chaque année proposer des arbrisseaux en mottes ou en racines nues. En février, mars, avril, ils proposent à la vente des orangers, des citronniers, des limoniers, et grenadiers<sup>385</sup>. Pour ne pas être trompé sur la marchandise, Angran recommande d'observer la couleur et l'aspect de l'écorce<sup>386</sup>. La Quintinie précise qu'il faut les choisir avec des tiges bien droites, saines et

---

<sup>381</sup> Pierre Morin, *Instruction facile...*, *op. cit.*, chapitre III, p. 26-27.

<sup>382</sup> Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, Paris, Jean Mariette, quatrième édition de 1747, réédition « Thesaurus », Actes Sud/ ENSP, 2003, p.372.

<sup>383</sup> Olivier de Serre, *Théâtre d'agriculture*, et mesnage des champs, Paris, Réédition Actes Sud, 1996/2001, livre VI, p. 708.

<sup>384</sup> Révérend Père Triquel, *Instructions pour les arbres fruitiers*, troisième édition, Paris, 1658, chapitre III, p. 176-177.

<sup>385</sup> Jean Angran de Rueneuve, *Observations sur l'agriculture et le jardinage*, 1712, tome II, p. 320.

<sup>386</sup> Jean Angran De Rueneuve, *op. cit.*, p. 320 : « Il faut, en premier lieu, examiner si ceux qui ont des feuilles et qui sont avec leur motte, paroissent avoir bien de la vigueur ; ce qui se connoît quand leur écorce est d'un vert

sans écorchure. Pour lui, un oranger à l'achat doit faire un pied et demi de hauteur, voire deux, trois, quatre pieds, soit respectivement, 48.6 cm, 64.8, 97.2 et 129.6 cm<sup>387</sup>. Triquel donne, lui, un ordre de prix : de vingt sols à un écu (c'est-à-dire trois livres) ou soixante-dix sols pour les plus chers<sup>388</sup> (soit un peu plus de trois livres). Le prix devait être plus élevé dans la seconde partie du règne de Louis XIV. Tous les auteurs s'accordent à dire que les orangers et les citronniers vendus par les Génois sont déjà greffés, mais Triquel précise qu'il faut choisir des orangers greffés sur des sauvageons de citronniers, parce qu'ils rendent l'arbre plus vigoureux. On reconnaît ces arbrisseaux à une écorce verdâtre et plus épaisse que les orangers greffés sur des sauvageons d'orangers. La Quintinie précise qu'il faut écorcher un peu la tige, les branches et les racines ; l'écorce doit être un peu ferme, d'un vert jaunâtre, paraître un peu humide et contenir de la sève. Le problème est que si tous les acheteurs potentiels se livraient à ce genre de test, les arbrisseaux devaient être rapidement endommagés.



Plan de Paris de 1676.

## b- L'art de la greffe

La culture des orangers commence véritablement par le greffage, car ce n'est qu'à partir de ce moment-là que le jardinier pourra commencer son travail de mise en forme. Le greffage est l'opération qui consiste à introduire, au moyen d'une incision sur un arbrisseau

---

jaunâtre, ferme et non mollasse, et qu'elle quitte aisément le bois. Si la sève leur manque, elle sera dure, ridée et desséchée, telle qu'elle devient quand elle n'y est plus ».

<sup>387</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *op.cit.*, p. 433.

<sup>388</sup> Révérend Père Triquel, *op.cit.*, p. 177.

support, le plus souvent dénommé par le terme de « porte greffe » actuellement ou « sauvageon » ou « franc » par les hommes de l'art au XVII<sup>e</sup> siècle, un morceau de l'arbre, le « greffon », dont on veut reproduire les caractéristiques. Cette opération requiert un savoir-faire certain qui peut s'apparenter à la virtuosité végétale lorsqu'un jardinier décide de greffer sur le même tronc plusieurs variétés d'agrumes. Dezallier définit la greffe de la manière suivante : « la sève est donc contrainte de passer dans un corps étranger (écusson) et de produire la nouvelle espèce de la greffe en abandonnant la première qu'elle nourrissait depuis longtemps (porte-greffe). Il se forme autour de la greffe des racines fibreuses qui s'insinuent dans l'arbre porteur de la greffe et qui s'étendent jusqu'en terre d'où elle tire son aliment ; ce qui fait que l'arbre greffé change la nature de son fruit en celle de l'arbre d'où la greffe a été tirée<sup>389</sup> ».

L'idée que le greffon installerait des sortes de « racines » dans la sève de l'arbre receveur fut ensuite contestée par M. du Hamel qui suggéra que la greffe devait être conçue comme une sorte de « glande végétale ». Le rapporteur de la séance de l'Académie des Sciences en 1728 déclarait : « Dans cette glande végétale & artificielle il se fait des filtrations plus fines, & apparemment aussi des fermentations, qui servent ou à purifier ou à exalter les Sucs. M du Hamel, qui a beaucoup observé sur cette matière, a vu souvent entre le sujet & la Greffe un petit intervalle rempli d'une substance plus rare que le reste, & approchante de la moelle<sup>21</sup> ». Tous les auteurs soulignent à fois la polyvalence et l'importance dans le choix des espèces d'agrumes à greffer.

Pour Dezallier, on peut résumer les possibilités dans le tableau suivant :

*La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins, Paris, Jean Mariette, 1713*

Greffon	Porte greffe	Remarque
oranger	oranger	Bon
citronnier	citronnier	Bon
citronnier	oranger pommier d'Adam	Bon
citonnier ou limonier	oranger	Risque d'échec ou d'avortement de la greffe

Pour La Quintinie, dans son *Traité des orangers* (1690), les combinaisons sont les suivantes :

<sup>389</sup> Antoine Joseph Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, quatrième édition 1747, réédition « Thesaurus », Actes Sud/ ENSP, 2003, p. 274.

Greffon	Porte greffe	
oranger	citronnier	
oranger	oranger	L'auteur précise que la greffe d'orangers réussit mieux sur un sauvageon d'oranger (bigaradier)
citronnier	oranger	
citronnier	citronnier	
citronnier	balotin (autre nom de l'oranger pommier d'Adam)	

Dans *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers*, Pierre Morin encourage la pratique de la greffe sur des orangers pomme d'Adam. Les porte-greffes sont des boutures que l'on élève pendant deux ans ; les tiges sont débarrassées de leurs bourgeons et feuilles qui pourraient pousser pendant la période de bouturage. Passé ce délai, l'on peut greffer « toutes sortes d'especes d'orangers, citronniers, limonniers, & autres semblables, suivant ce que l'on affecte le plus<sup>390</sup> ».

La Quintinie précise que les orangers greffés sur des sauvageons de leur espèce croissent plus vigoureusement et perdent moins leurs feuilles, ce qui est un atout pour la taille et la mise en forme<sup>391</sup>. Angran de Rueneuve pense que le plus important est de mettre la « meilleure espèce sur la moindre ; par exemple un citronnier sur un limonnier »<sup>392</sup>. Mais il ajoute, aussitôt après, que d'autres auteurs recommandent le contraire. Angran affiche un certain scepticisme sur l'avis de ceux-ci dont les justifications sont dignes des alchimistes : « pour faire, disent-ils, raffiner la sève comme l'or dans la fournaise, & pour d'autres raisons peu convaincantes<sup>393</sup> ». En fin de compte, Angran recommande de greffer les orangers sur des sauvageons de la même espèce, car ils sont plus vigoureux et les citronniers sur des pommiers d'Adam ou d'autres orangers car ils résistent mieux ainsi au froid. La greffe d'orangers sur citronnier est déconseillée car les arbres se dépouillent plus vite. Les considérations sont à la fois pratiques et esthétiques.

Il existe deux types de greffes pour les orangers. La première est la greffe en écusson. Elle est réalisée au printemps ou en été, parfois en automne<sup>394</sup>. Olivier de Serres écrit que la

<sup>390</sup> Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers*, Paris, 1674, chapitre IV, p. 32.

<sup>391</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Instruction pour les jardins fruitiers, avec un traité des orangers, suivy de quelques réflexions sur l'agriculture*, tome II, 1690, *Traité des orangers*, chapitre V, p. 433.

<sup>392</sup> Jean Angran de Rueneuve, *observations sur l'agriculture et le jardinage*, 1712, chapitre VII ; *Moyen aisé à pratiquer pour élever, cultiver [...] & rencaisser les Orangers, Citronniers & les arbrisseaux & Arbustes servant d'ornement aux orangeries, & pour les maintenir long temps en bon état*, p. 315.

<sup>393</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>394</sup> Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture...*, op. cit., p. 712.

greffe se réalise à la lune montante. Il précise qu'il faut soigneusement ôter les rejets du porte-greffe pour contraindre la sève à passer par le greffon. Ce dernier peut être de forme « carré » qui est meilleur que le « pointu ». Il constate qu'en Provence, les orangers se greffent très facilement sur « le cedriac » (espèce de limon). Il poursuit en disant qu'il « est le plus propre à recevoir les écussons des autres : à cause de sa grosse et douce écorce, car sans distinction d'espece s'y reprennent-ils tous, fructifient tres-bien, & y durent longuement. Les orangers, entre autres, y profitent merveilleusement, portans fruit dans deux ans...<sup>395</sup> ». Toutefois, l'auteur évoque ici des cultures d'agrumes de pleine terre. Triquel n'évoque pas, quant à lui, la greffe des orangers. Peut-être ne la pratiquait-on pas dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ou bien préférait-on acheter les sujets déjà greffés. Cette pratique devait être néanmoins suffisamment répandue durant le règne personnel de Louis XIV pour que son usage soit détaillé chez La Quintinie, Angran de Rueneuve et Dézallier. La Quintinie recommande la greffe en juillet, août et septembre, à œil dormant, comme pour les autres arbres fruitiers. Dézallier recommande, comme Olivier de Serres, la greffe en écusson à l'œil poussant en mai. Il précise que la particularité de l'écusson est qu'il est placé à l'envers, pointe en haut et non pas en bas comme dans les autres greffes d'arbres fruitiers :

« Cette pratique est ordinaire dans tous les arbres que l'on greffe ; mais dans les orangers, il y a une circonstance particulière, c'est le renversement de l'écusson ; c'est-à-dire, que cet écusson doit avoir la pointe en haut, en observant, quand on le taille, que l'œil se trouve toujours dans la même situation, le bouton et le jet dressé vers le ciel ; l'incision sur le sujet doit aussi être coupée différemment, scavoir la fente de travers, en bas, comme un T renversé, à cause de l'eau qui entrerait plus aisément par la large ouverture qui d'ordinaire aux arbres se fait en haut, et que pour cette raison on fera sur les orangers par le bas. Cette eau pour peu qu'elle pénètre devient mortelle à la greffe<sup>396</sup> ».

La Quintinie précise que l'on peut aussi greffer en écusson à œil dormant en juillet, août et septembre. Si la greffe est faite à sève montante en mai, il faut rabattre la branche du sauvageon à trois pouces de la greffe. Au contraire, si la greffe est réalisée à œil dormant, il faudra attendre le mois de mai de l'année suivante, c'est-à-dire au moment de la montée en sève pour raccourcir le sauvageon.

Le deuxième type est la greffe par approche. Ce système, selon Angran de Rueneuve, est moins employé que la greffe en écusson. Elle consiste à mettre en contact les deux

---

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 712.

<sup>396</sup> Dézallier d'Argenville, *La théorie du jardinage*, 1747, troisième partie, chapitre VI, p. 377.

végétaux, tout en les laissant dans leur récipient respectif. Il faut la faire au mois de mai, car le porte-greffe doit être en pleine sève. On coupe la tête du sauvageon qui doit être de la grosseur d'un bon doigt. On fait une entaille dans laquelle on met le rameau de la branche d'oranger ou de citronnier que l'on veut obtenir comme espèce ; on coupe un peu de bois et de l'écorce des deux côtés ; on fait entrer la branche dans l'entaille ; on bouche l'ouverture avec de la terre à potier ; on fait ensuite une poupée avec des linges comme pour un arbre fruitier ordinaire ; on ajuste et on lie cette poupée avec de l'osier pour résister au vent. Le sevrage se fait à la fin août. Angran recommande que l'entaille ne doit pas pénétrer jusqu'à la moelle du sauvageon. Il faut aussi enlever les petits jets qui peuvent pousser au pied de la tige, parce qu'ils absorbent une partie de la sève destinée à la greffe.

### c- La mise en forme par la taille

Dans Le chapitre VI de *la Théorie et la pratique du jardinage*<sup>397</sup>, Dézallier d'Argenville répartit les orangers en trois catégories en fonction de leur forme et de leur hauteur. Les orangers en arbres ont une taille comprise entre 8 et 10 pieds, c'est-à-dire 2,60 à 3,24 mètres. Ensuite, les orangers de 2 à 8 pieds, de 65 cm à 2,60 m, sont qualifiés d'« arbrisseaux » ou de « *frutex* ». Enfin, la dernière catégorie comprend les arbustes ou sous-arbrisseaux rassemblant les sujets compris entre un et deux pieds, soit 32,4 à 65 cm. Les orangers les plus petits qui restent en buisson, sont destinés aux vases, à l'ornement des appartements royaux ou comme éléments de décors pour les fêtes de plein air. Ce sont les moyens et les grands sujets qui sont taillés en arbres sur tige. Angran de Rueneuve recommande deux formes pour les orangers et les citronniers, la haute tige et le buisson. Il déconseille en effet la forme en espalier ou de contre-espalier sauf si l'on prévoit de les faire pousser en pleine terre le long d'un mur ou de les conduire en berceaux, en allées couvertes ou en cabinet. Mais il précise bien que cette dernière forme ne se pratique qu'à Gênes ou Nice. Il atteste de la culture des orangers en pleine terre à Trianon, mais ne la recommande pas pour les particuliers à cause de la « trop grande dépense ; il n'y a que les Rois & et les Princes qui puissent la faire »<sup>398</sup>. La Quintinie décrit un bel oranger en caisse comme ayant une tête ronde et plate par-dessous avec des branches bien placées de tous les côtés. Dans *Le Jardin de Hollande*, l'auteur vante la beauté de l'oranger et sa culture : « parce que dans tout le jardinage il n'y a ni plantes ni arbres, qui donnent tant de plaisir, & qui dure si longtemps ;

<sup>397</sup> Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, 1709, édition de 1747, réédition thésaurus, chapitre VI : Des orangers, jasmins, p. 365.

<sup>398</sup> Jean Angran de Rueneuve, *Observations...*, *op. cit.*, tome II, chapitre VII, p. 339.

vû-qu'il n'y a jour dans l'année que les orangers ne puissent & ne doivent avoir de quoi réjouir ceux qui les aiment, soit par la verdure de leur beau feuillage, soit par l'agrément de la figure qui leur convient, soit par l'abondance & le parfum de leurs fleurs, soit enfin par la beauté & la durée de leurs fruits<sup>399</sup> ». Cet agrément se retrouve dans tous les traités. Oosten définit ensuite ce qu'est un bel oranger avec plus de précision que Dézallier, mais en s'inspirant de La Quintinie. Pour lui, « on doit à la vérité mettre au rang des beaux orangers ceux qu'on appelle orangers en buisson, ou qui ont une tige basse », mais très vite il nuance son propos en ajoutant que les orangers « qui ont une tige belle, bien droite & haute » ont « plus d'agrément et de majesté que les Buissons ». L'auteur convient que les orangers sur tige qui peuvent atteindre en caisse jusqu'à cinq pieds sans compter la tête (1,62 m) sont plus encombrants pour qui veut les rentrer en serre<sup>400</sup>. Oosten et ses contemporains décrivent plus précisément la tête d'un bel oranger sur tige, ce dernier doit remplir cinq critères. Le premier est à forme de « champignon nouveau-né », presque plate et non pas toute ronde comme les autres arbustes en caisse tels que les myrtes ou les buis. Le deuxième est la densité du feuillage. La tête doit être « pleine », en son milieu il ne doit pas y avoir de vide, à l'inverse de la plupart des arbres fruitiers, elle doit contenir un certain nombre de belles branches d'égale grosseur que l'on puisse compter du regard. Le troisième est la vigueur du feuillage. Les branches doivent avoir des feuilles bien vertes et grandes et celles-ci ne doivent pas dépasser un demi-pied (16.2 cm), car, au-delà, les branches commencent à pendre vers le sol ce qui est jugé inesthétique. Le quatrième est la bonne santé. L'arbre doit être en état de pousser tous les ans sinon il risque de se dépouiller l'année suivante. Oosten précise qu'au bout de trois ans les feuilles tombent, il faut donc que l'oranger comporte des branches comportant des feuilles de deux ans et de l'année courante pour rester toujours verdoyant. Et le cinquième est une floraison raisonnable. L'auteur déclare qu'« il ne faut pas qu'il pousse une quantité infinie de fleurs, mais une quantité raisonnable de celles qui sont belles, longues, larges & pesantes, & qui dans la suite donnent suffisamment de beaux fruits<sup>401</sup> ». Il précise que l'oranger porte deux sortes de fleurs. Les premières poussent sur le bois de l'année précédente. Elles sont nombreuses et petites et s'ouvrent au printemps. Il faut les supprimer et privilégier celles qui viennent en juin-juillet, car ce sont elles qui donnent les plus belles fleurs et donc les plus beaux fruits.

---

<sup>399</sup> Henrik van Oosten, *Le jardin de Hollande*, Leyde, 1714, partie III, traité de la culture des orangers et des citronniers suivant le climat de Hollande et des Pays-Bas, préface p. 313.

<sup>400</sup> *Ibid.*, p. 366.

<sup>401</sup> *Ibid.*, p. 368.

Ces cinq critères définis sont quasiment copiés du *Traité de culture des orangers* de La Quintinie, signe que l'œuvre était connue et reconnue en dehors de nos frontières<sup>402</sup>. En ce qui concerne la mise en forme de l'oranger ou du citronnier, les traités de la première moitié du règne de Louis XIV sont peu loquaces. Dans son *Théâtre des plans et jardinages* paru en 1652, Claude Mollet ne souffle mot sur la taille des orangers<sup>403</sup>. De même, Triquel, dans ses *Instructions pour les arbres fruitiers*, nous informe-t-il sur la manière de les élever, de les planter, de les rencaisser, de les soigner, mais la taille de mise en forme se résume à deux phrases au sens un peu énigmatique : « Mais comme il n'est pas facile d'en tailler des branches sans avoir des arbres, il faut enseigner où l'on en trouvera bien-tost, & à bon prix<sup>404</sup> ». Il semble que chaque jardinier garde secrètes ses pratiques de taille.

Pour La Quintinie, on peut former un oranger à partir de sujets achetés et faisant déjà un pied et demi, deux, trois et quatre pieds de hauteur. Il faut raccourcir au maximum les branches lorsque l'arbre acheté est dépouillé de ses feuilles. On le débarrasse de ses petites branches. Il faut les disposer de manière à ce que les nouvelles pousses viennent former une belle tête. Au bout d'un an, l'été suivant, on rencaisse l'oranger, on laisse la motte tremper un quart d'heure jusqu'à ce que les bouillons d'air cessent. On met à égoutter l'oranger et on l'encaisse comme un oranger au sortir d'une vieille caisse. Il faut tailler l'oranger au printemps, en mai, et en été, en juin-juillet, c'est à dire lors des deux pousses. L'opération consiste à pincer la tige dans les deux cas, afin de susciter la naissance de nouveaux « jets » et à équilibrer la tête. Dézallier précise qu'il faut ôter à la main les jets mal placés ou « toupillons ». De même affirme-t-il qu'il ne faut pas avoir peur de supprimer quantité de fleurs, car « l'arbre s'en portera mieux et poussera plus vivement ; la trop grande quantité de fleurs et de fruits fait souvent avorter un arbre<sup>405</sup> ». La Quintinie déclare qu'il faut mettre en balance la beauté d'une floraison abondante qui dure quinze jours et la beauté des autres aspects de l'oranger qui durent toute l'année<sup>406</sup>. L'auteur compare aussi les deux floraisons qui surviennent dans l'année. La première floraison survient en mai, les fleurs sont nombreuses et petites. La Quintinie privilégie les fleurs de l'année celles de la fin juin ou du

---

<sup>402</sup> Voir Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité des orangers*, chapitre X, p. 461-464. Source numérisée Gallica.

<sup>403</sup> Claude Mollet, *Théâtre des plans et jardinages contenant des secrets et des inventions incognuës à tous ceux qui jusqu'à présents se sont meslez d'escrire sur cette matière*, Paris, Charles de Sercy, 1652, chapitre XIV, Paris, Charles de Sercy, 1652, p. 80.

<sup>404</sup> Révérend Père Triquel, *Instruction...*, *op. cit.*, p. 175-176.

<sup>405</sup> Antoine-Joseph Dézallier, *La théorie et la pratique du jardinage*, troisième partie, chapitre VII, éd. de 1747, rééd. Thésaurus, 2003, p. 385.

<sup>406</sup> Jean-Baptiste de La Quintinie, *Traité des orangers*, Paris, Barbin, 1690, chapitre X, p. 464. Source numérisée Gallica.

début juillet, car elles sont plus longues et plus belles. Ce sont celles-ci qu'il faut garder en priorité. Les principes de la mise en forme de l'oranger sont donc peu nombreux. Pour la plupart des auteurs, il ne faut pas avoir peur de tailler aussi bien pour une première mise en forme que pour « rétablir » la forme de l'arbuste, si celui-ci a été négligé ou victime d'un accident. Le deuxième principe est celui de la qualité sur la quantité ; cela concerne aussi bien le nombre de branches que de fleurs ou de fruits. Selon les calculs de la Quintinie, la tête de l'oranger doit croître d'un pied de large (32,4 cm) tous les ans en diamètre, soit un demi pied de rayon autour du tronc, mais en hauteur la croissance ne doit pas dépasser un demi-pied (15,2 cm) par an. L'arbre atteindra, toujours selon lui, un diamètre d'une toise (1,949 m) au bout de six ou sept ans, si l'oranger ne parvient pas à cette dimension c'est la faute du jardinier<sup>407</sup>.

La Quintinie compare la taille de l'oranger avec celle des pêchers et constate que parfois, un pincement de rameau d'arbre fruitier ne repousse pas (cas signalé pour les pêchers, abricotiers et pruniers chez Angran<sup>408</sup>), ce qui n'est jamais le cas pour l'oranger. Pour le pincement des orangers, il faut ébourgeonner vers le la troisième semaine de juin. Il peut y avoir un redoublement de pousse à la fin juillet et au commencement du mois d'août. Toutefois, si la seconde pousse ne survient que début septembre, il ne faut pas en tenir compte, car les jeunes pousses périront dans la serre, puisqu'elles elles n'auront pas le temps de « s'aoûter », c'est-à-dire de devenir ligneuses. Pour Angran, la taille des orangers présente aussi une autre différence avec celles des autres arbres fruitiers à noyaux ou à pépins. En effet, chez ces derniers, on supprime systématiquement les gourmands, parce que ces pousses ne produiront pas de fleurs l'année suivante et affaiblissent la vigueur de l'arbre en détournant la sève des rameaux portant des fruits de l'année. En revanche, chez les orangers et les citronniers, ce qui compte c'est de conserver les arbres beaux et toujours en feuilles sans se soucier de la floraison qui est toujours abondante, on peut donc conserver les gourmands, s'ils sont bien placés pour contribuer à la beauté de l'arbuste<sup>409</sup>. L'auteur du *Nouveau Traité de la culture des orangers* résume la mise en forme des orangers à trois opérations : pincement, ébourgeonnement et taille<sup>410</sup>. Le pincement consiste à couper avec l'ongle l'extrémité des jets trop vigoureux et cela sur toutes les pousses, ce qui permet de maintenir la forme d'ensemble

---

<sup>407</sup> Jean-Baptiste de La Quintinie, *op. cit.*, chapitre X, p. 468.

<sup>408</sup> Jean Angran de Rueneuve, *Observations...*, *op. cit.*, tome II, chapitre VII, p. 342.

<sup>409</sup> Jean Angran de Rueneuve, *ibidem*, p. 341.

<sup>410</sup> Anonyme (Ballon et Garnier ?), *Nouveau traité des orangers et des citronniers*, C de Sercy, Paris, 1692, Chapitre X, p. 119.

de l'arbre. La deuxième opération est l'ébourgeonnement qui évite à celui-ci d'être trop « confus » et la troisième est la taille qui permet de rectifier les défauts de l'arbre. Le pincement doit être vigoureux pendant la première pousse, celle du mois de juin, de même, l'auteur recommande de pincer pendant la seconde pousse, celle de la fin juillet ou du début août, mais de manière moins prononcée<sup>411</sup>. Les différents traités insistent donc sur l'intérêt d'une taille rigoureuse et systématique afin de maintenir l'effet visuel recherché, c'est-à-dire un arbre toujours vert et dense.

Les traités de culture des orangers offrent aussi une autre différence avec ceux relatifs aux arbres fruitiers ordinaires. Les auteurs s'étendent peu sur les techniques de taille de mise à fruits comme en témoigne le double traité du père Triquel dans l'édition de 1658.

Dans le *Traité des arbres fruitiers*, les huit premiers chapitres, qui ne sont d'ailleurs pas numérotés, sont consacrés aux formes des arbres et particulièrement aux formes en espaliers. Triquel rappelle que toutes sortes de fruits peuvent être élevés de quatre manières : « en grands arbres hauts de tige, qu'on appelle ordinairement à pied droit ; en espaliers le long des murailles ; en haye d'appuy, ou espalier en plain air, contrespaliers, & en buisson<sup>412</sup> ». La culture en espalier est clairement valorisée. Elle apparaît très à la mode au XVII<sup>e</sup> siècle, sans doute parce qu'elle tient moins de place que les formes en plein vent, que la cueillette des fruits est plus facile et qu'elle permet de tirer parti des murs qui enclosent les jardins. L'auteur précise néanmoins que cette culture demande davantage de soins que celle en arbres. Il recommande aussi longuement le type d'exposition à privilégier. La première est celle qui reçoit le soleil de son lever jusqu'à deux à trois heures de l'après midi. Elle est recommandée pour les pêchers et les muscats. La seconde exposition reçoit le soleil de dix heures du matin jusqu'à son coucher. Triquel recommande celle-ci pour les poiriers. Le choix d'une bonne exposition est cruciale, car elle engage la production des fruitiers sur des dizaines d'années. Cet inconvénient n'existe pas pour la culture des orangers en caisse, mais demeure néanmoins pour la culture en espalier des orangers en pleine terre dans les jardins de Trianon. De multiples recommandations sont faites au lecteur pour orienter et fixer les branches sur les supports de l'espalier, mais il donne aussi des conseils spécifiques pour la mise à fruit de l'arbre :

«Il faut toujours conserver le bois qui est le plus propre à porter du fruit, il se connoist aysément quand on a ccoutumé de voir des arbres ; ceux qui desirent avoir de gros

---

<sup>411</sup> Anonyme (Garnier et Ballon ?), *ibid.*, p. 120.

<sup>412</sup> Révérend Père Triquel, *Instruction...*, *op. cit.*, p.2.

fruits, doivent considerer les petites branches courtes & bien nourries, chargées de boutons à fleurs, qui soient les plus proches du gros de l'arbre, & les rogner en sorte qu'on ne leur laisse qu'un ou deux boutons à fleur, & prendre bien garde qu'il demeure toujours quelques boutons à feuilles au delà, & à l'extrémité de la petite branche coupée, afin qu'il se fasse un petit bouquet de feuilles pour défendre le fruit qui y viendra de l'ardeur du soleil, & pour empêcher que la branche ne se desseiche<sup>413</sup> ».

Triquel rappelle un certain nombre de conseils afin d'obtenir une bonne mise à fruit aussi pour les autres formes d'arbres fruitiers. Dans le *Traité sur la culture des orangers*, l'auteur ne s'intéresse pas à la mise à fruits et les conseils de taille sont beaucoup plus sommaires. En réalité, le jardinier n'intervient dans la taille de l'oranger que de manière occasionnelle et dans trois cas. Le premier cas est au moment de la floraison : « il est nécessaire de décharger ces sortes d'arbres de fleurs et de fruits qui en produisent d'ordinaire beaucoup plus qu'ils n'en pourraient en nourrir. Et il faut que la nature l'aye ainsi ordonné, tant elle est charitable à l'homme, afin que de ce superflu il en fist les parfums et les eaux qui sont si utiles et si agréables<sup>414</sup> ». Le deuxième cas est lorsque les « branches sont trop en confusion, s'il y en a de malades ou de seiches ». À ce moment-là, il faut les couper à la serpette « en observant le decours de la Lune ». Les branches superflues coupées sont réutilisées pour faire des marcottes. Enfin, le troisième cas concerne les orangers et les citronniers qui se sont trop dépouillés de leurs feuilles durant leur séjour hivernal. Triquel prône le sciage des branches mortes : « il faut tailler jusqu'au vif, si les branches sont grosses, il fut prendre la scie en main, & ne pas oublier de parer la scieure avec la serpette premier que d'y mettre la gomme<sup>415</sup> ». L'idée qui est souvent mise aussi en avant dans la plupart des traités, est que la taille des branches des orangers a pour objectif de maintenir la tête de l'arbre toujours compacte, car les fleurs et les fruits viennent facilement. En effet, les orangers fleurissant au moins deux fois dans l'année, ils présentent donc une notable différence avec les arbres fruitiers ordinaires qui ne connaissent qu'une unique floraison printanière. Le ou les auteurs du *Nouveau traité des orangers* réaffirme en conclusion du chapitre XV en comparant la taille des orangers à celles des autres plantes ; « Je ne repeterai pas ici que la Taille des Orangers & des citronniers est plus heureuse & plus facile que des

---

<sup>413</sup> *Ibid.*, p.83-84.

<sup>414</sup> Révérend Père Triquel, *Instruction ...*, *op. cit.*, p.209.

<sup>415</sup> *Ibidem*, p. 211.

Arbres fruitiers ordinaires. J'ajouterai seulement qu'il n'y a pour ainsi dire, qu'une même façon pour les uns & pour les autres<sup>416</sup> ».

Les critères esthétiques de l'oranger se sont probablement fixés au cours du dernier tiers du règne de Louis XIV. Nul doute que le travail accompli dans le jardin de Versailles par les jardiniers orangistes du roi Soleil n'ait été déterminant dans la codification de ces critères. Avant le règne personnel de Louis XIV (1661), les traités insistent surtout sur les aspects matériels de la culture, mais ils ne donnent pas d'indications précises sur l'aspect visuel. Jean-Baptiste de la Quintinie, Angran de Rueneuve, Dézallier d'Argenville sont plus précis et tiennent à définir des canons extrêmement précis. Ils donnent des mesures au niveau de la tige, de la tête et des branches. L'oranger devient donc un élément d'architecture végétal, un meuble que l'on peut déplacer à loisir pour créer des perspectives, border des massifs de broderies. Cette tendance va aboutir d'une certaine manière à une dimension colossale qui va culminer dans la construction de l'orangerie de Mansart. La culture de l'oranger participe donc pleinement de cet appareil végétal fort dispendieux, élément de la culture de l'honnête homme de l'époque qui s'intéresse fort à l'arboriculture fruitière, métaphore aussi de la lignée aristocratique comme le souligne Florent Quellier : « de plus la greffe doit apporter de bons fruits au lignage comme à l'arbre fruitier, en respectant une sélection élitiste de greffon. Améliorer, bonifier, œuvrer pour un avenir en unissant des qualités reconnues sont autant d'actions dignes d'un gentilhomme, d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans le temps et dans un espace qui se donne à voir<sup>417</sup> ». L'oranger en tant qu'arbrisseau, élément du parc à la française appartient au domaine public de la civilité mais il n'en reste pas moins aussi un arbre fruitier qu'il faut faire fleurir et produire. Il demeure donc un végétal ambivalent aussi furieusement à la mode que la poire et la pêche.

## **II/ Entretien des orangers ; une culture particulière**

### **a-La composition de la terre pour orangers**

Pour les jardiniers du Grand Siècle, la réussite de la culture des orangers passe par une terre de qualité. La composition de la terre pour les orangers est un sujet de discussion et de polémiques entre jardiniers orangistes pour plusieurs raisons. Pour les auteurs des traités de jardinage, la terre est chargée de fournir les « sucs » nécessaires à la croissance, à la floraison et la fructification des arbres. Toutefois, le processus de la transformation de ceux-ci en

---

<sup>416</sup>.Anonyme (Ballon, Garnier ?), *Nouveau traité...*, *op. cit.*, p.175.

<sup>417</sup> Florent Quellier, *Des fruits et des hommes : l'arboriculture en Ile de France (Vers 1600-1vers 1800)*, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 53.

éléments chimiques reste mystérieux. La nécessité d'une terre de grande qualité est aussi gage d'élévation de la température de la motte. Cela rapprochera artificiellement l'oranger des conditions climatiques de son pays d'origine. C'est pour cette raison qu'il est aussi recommandé d'utiliser du fumier, mais il faut veiller à ce qu'il soit suffisamment décomposé pour qu'il ne brûle par les racines.

La qualité de la terre est aussi le gage d'une bonne croissance de l'arbre, de sa floraison et de sa fructification. Tous les jardiniers orangistes font le constat que l'oranger est un arbre gourmand qui épuise rapidement sa terre. L'épuisement de la terre peut se traduire par deux signes visibles : l'oranger émet des jets peu vigoureux et les feuilles se mettent à jaunir. À partir du moment où l'oranger est planté dans la caisse correspondant à sa taille adulte, il faut changer sa terre tous les trois à quatre ans. La terre des orangers doit aussi avoir une autre caractéristique : elle doit être perméable pour laisser passer l'eau et permettre un arrosage aisé tout en évitant la pourriture des racines et l'asphyxie de la motte.

Les auteurs sont en revanche en désaccord sur la composition et la proportion des éléments qui la composent. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Olivier de Serre en dit peu de choses. Il affirme que l'on doit fournir aux orangers « la meilleure, plus subtile & maleable terre ». Il parle de fumier de cheval et de brebis datant de l'hiver précédent et passé au crible auquel on ajoute des cendres dont celles résultant de l'incinération de pieds de courges et de concombres. En 1652, Claude Mollet ne souffle mot sur ce thème, mais dans son traité de 1658, Triquel est plus bavard. Il affirme qu'il y a trois ou quatre terres qui conviennent à la culture des orangers. La première est constituée de fumiers de mouton ou de brebis bien décomposés. La deuxième est faite de matières fécales décomposées pendant au moins deux hivers. Si l'on en trouve datant de neuf ou dix ans, c'est encore mieux. Ces terres, pour Paris, provenaient de la Salpêtrière. La troisième sorte de terre est tirée des « terres d'égoût bien consommées aussi<sup>418</sup> » En fait, il s'agit de vase formée par les ravines des égoûts « proche le dehors des villes ou dans des mares<sup>419</sup> ». Triquel précise qu'il faut mêler cette terre aux deux précédentes. Il recommande aussi d'ajouter un peu de fumier de pigeon, décomposé au cours de l'hiver. Selon lui, certains jardiniers ajoutent aussi le marc des vendanges pour rendre la terre plus légère. Il précise qu'on ajoute ordinairement par-dessus la motte du crottin de cheval pur sur une épaisseur de deux doigts qui garde la fraîcheur de la motte pendant les chaleurs de l'été.

---

<sup>418</sup>Révérénd Père Triquel, *Instruction...*, *op. cit.*, p.179.

<sup>419</sup> Ibidem.

À la fin du siècle, trois auteurs proposent une approche quasi scientifique de la composition de la terre pour les orangers, tout en réglant leur compte aux jardiniers empiriques. La Quintinie recommande un mélange assez simple, pour moitié, une bonne terre naturelle venant des environs. Il recommande une « terre à chenevière et à bon blé, de la terre à pré, de la terre de grand chemin ». L'autre moitié est constituée de crottin de mouton réduit en poudre. La bonne terre naturelle sert à donner de la « pesanteur », c'est-à-dire du corps et de l'homogénéité à la motte. La Quintinie précise que si le crottin manque en totalité ou en partie, on peut reconstituer cette seconde partie du mélange avec un ¼ de terreau de vieille couche et ¼ de fumier de feuilles pourries. Le mélange peut être fait le jour même de la plantation ou quelques jours avant. L'auteur déclare que c'est l'eau pénétrée des sels de la terre qui va nourrir les racines et fournir la sève nécessaire à l'ensemble de la plante. De même, et Dézallier reprendra ce point de vue plus tard, La Quintinie rejette l'usage de différentes pratiques pour constituer la terre propre aux orangers prônées par certains jardiniers orangistes : « De ce que je viens de dire, il paraît que je ne me soucie pas de chercher ni de vieilles terres d'égout, ni de vieilles boues sèches et consommées, ni de curures de mares ou de fossés, ni de fumier de pigeon, etc., tant parce que je puis fort bien m'en passer quand j'ai les autres matières dont je me sers et qui ne me font pas de peine à recouvrer (la facilité en agriculture ayant pour moi des charmes infinis), que principalement parce que je les estime beaucoup mieux, si bien que je ne me sers des autres qu'au défaut de celles-ci, c'est-à-dire à la dernière extrémité<sup>420</sup> ». La Quintinie se moque ainsi des théories des jardiniers orangistes. Son point de vue est résolument pragmatique et moderne. La phrase entre parenthèses laisse pointer un léger mépris à l'égard du monde rural qui peut apparaître aussi fondé sur un empirisme multiséculaire loin de l'univers intellectuel de cet ancien légiste. Il poursuit sa réfutation des arguments des jardiniers orangistes lorsqu'il poursuit « il paraît encore que je ne plante pas dans du terreau tout pur, encore moins dans la poudrette toute pure, comme font quelques jardiniers ». La Quintinie tient à réfuter les arguments de ses adversaires et dans cette volonté, l'on devine les résistances et l'hostilité de certains jardiniers orangistes. Il consacre une demi-page à réfuter l'usage de la poudrette, en affirmant que, si les orangers poussent bien pendant un an ou deux, il devient très difficile de les rencaisser, parce qu'il n'y a pas de véritable motte autour des racines et que les arbres risquent de mal reprendre, voire de dépérir après le rencaissement. Il ne consacre aussi pas moins d'une page à réfuter l'usage du marc de raisin. Pour lui, le marc est composé de trois éléments, pépins,

---

<sup>420</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité des orangers...*, *op. cit.*, tome 2, p. 984.

écorce de raisin et de râpe. Selon lui, ces éléments n'apportent point de « suc » que l'on pourrait traduire ici par sels minéraux. Ensuite, il affirme que le marc en agriculture sert à donner de la légèreté à la terre et non pas de l'engrais, il n'est pas nécessaire de rendre trop légère la terre des orangers. Pour Dézallier, un bon mélange de terres est nécessaire pour remédier au manque de chaleur de nos climats. En effet, l'arbrisseau étant planté en caisse soumise de tous côtés à l'ardeur des rayons du soleil, les racines vont être soumises à une chaleur plus importante comparable à celle du pays dont l'oranger est originaire. Pour Dézallier, il est clair que la nature de la terre est aussi importante que le degré de chaleur entretenu pour la croissance de l'oranger. La composition de la terre pour les orangers est assez simple : un tiers de terre neuve grasse et forte, mais sans glaise, un tiers de crottin de mouton décomposé depuis au moins trois ou quatre ans et un tiers de terreau de vieille couche pour donner de la légèreté. En fait, ce dernier tiers est chargé de rendre la motte plus perméable à l'eau, alors que le premier tiers, lui, a un rôle nourricier, car il doit apporter les sels minéraux nécessaires à la croissance de la plante comme le crottin de mouton. Une fois le mélange opéré, il faut le passer au tamis pour en enlever les pierres. Dézallier condamne ouvertement les recettes de certains de ces prédécesseurs comme Triquel et affirme : « Ce mélange est meilleur que celui où il entre beaucoup, de drogues, comme des curures de mares, de la fiente de pigeon, de la poudrette, du marc de vin, des boues des rues, des feuilles d'arbres pourries, de la vase<sup>421</sup> ». Et pour bien insister sur le fait que la culture des orangers n'est pas si difficile, Dézallier précise que ce mélange pour la culture des orangers est aussi valable pour toutes les autres plantes, « qu'on encaisse et pour les fleurs qu'on met dans les vases de fayence<sup>422</sup> ». Enfin, Liger ne cherche pas à rentrer dans la polémique sur la composition de la terre à oranger : « c'est un point qui a partagé l'esprit de bien des curieux, qui la plupart se formant des chimères là-dessus, ont inventé différentes mixtions de terre & chacun selon son caprice, mais sans s'embarrasser l'esprit là-dessus, voicy une composition de terre qui y convient très-bien<sup>423</sup> ». Il faut prendre une terre forte que l'on tamise, une terre à chènevière ou de pré convient très bien. À cela, il suffit d'ajouter du crottin de brebis réduit en poudre ou du fumier de terreau ou de mouton, en ce qui concerne la proportion, on mélange terre et crottin moitié et on couvre le mélange pour ne pas qu'il prenne la pluie. De même que

---

<sup>421</sup> Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville, *La théorie et la pratique...*, *op. cit.*, p. 382.

<sup>422</sup> *Ibid.*, p. 382.

<sup>423</sup> Louis Liger, *Le mesnage des champs et de la ville, ou le nouveau jardinier françois accomodé au goût du temps, enseignant tout ce qui se doit mettre en pratique pour cultiver parfaitement les jardins...*, Paris, D. Beugnié, 1715, p. 295.

pour La Quintinie ou Dézallier d'Argenville, l'auteur considère comme inutile l'usage de terres d'égout, de la fiente de pigeon, les crues des mares, etc. L'auteur condamne aussi l'usage de planter les orangers dans du terreau pur, car l'arbre ne peut pas constituer de véritable motte. De même, il considère l'usage du marc de raisin comme inutile.

Angran de Rueneuve a une position plus proche de celle des jardiniers orangistes traditionnels. La terre doit être composée de bon terreau, de terre forte, sablonneuse, d'une couleur gris noire, d'un peu de fumier de mouton un peu consommé, de restes de vieilles couches, de feuilles d'arbres pourries, de boues de rues séchées et « hivernées », de fumiers de cheval, de mulet, cochon, et poules consommées en ensembles et enfin de la vase<sup>424</sup>. Angran recommande de mêler tous ces éléments ensemble. Cette formule est à la fois précise, dans ses composants, mais vague, car l'auteur ne précise pas les proportions. Toutefois, il déclare qu'il laisse au jardinier le soin de choisir les proportions, car il a conscience qu'on ne peut pas avoir forcément tous les éléments à disposition. Il met en garde le jardinier qui ne doit pas planter l'oranger dans du terreau pur ou de la poudrette car, selon lui, les arbres pousseront bien pendant les trois années suivantes, mais par la suite, ils risquent de dépérir au moment du rencaissement. La motte des arbustes manquant d'homogénéité risque de se déliter au moment de l'opération ce qui provoquera la chute des feuilles l'année suivante<sup>425</sup>.

### **b- Encaissement et rencaissement**

Les traités sur la culture des orangers ont une autre particularité par rapport aux traités consacrés aux arbres fruitiers ordinaires. Ils développent tous plusieurs chapitres consacrés aux techniques de culture en caisses. En cela, l'oranger est une plante de culture hors-sol qui réclame des soins et des dépenses spécifiques. L'amateur d'orangers doit donc s'intéresser particulièrement à une pratique qui implique de bonnes connaissances sur la composition de la terre, la façon d'encaisser et de rencaisser, ainsi que sur les arrosages, la survie de la plante en dépendant impérativement. Le traité de Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et de citronniers*, paru en 1674, ne consacre qu'un chapitre sur quatorze à la culture en caisse<sup>426</sup>. En lisant attentivement le traité, on s'aperçoit que c'est un ouvrage de transition, puisqu'il concerne à la fois la culture des agrumes en pleine terre, mais aussi celle en pots et en caisses. *Le Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers*

---

<sup>424</sup> Jean Angran de Rueneuve, *Observations ...., op. cit.*, tome 2, p.323.

<sup>425</sup> *Ibid.*, p.325.

<sup>426</sup> Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et citronniers* qui enseigne aussi la manière de les cultiver, semer, planter, greffer, transplanter, Paris, Charles de Sercy, 1674.

*et oliviers*<sup>427</sup> qui est en réalité la réédition du traité de Triquel de 1658, développe sur trois chapitres (IV, V, VI) sur un total de onze, les contraintes liées à la culture en caisses. Les titres des chapitres évoquent clairement cette tendance : « Des terres propres pour les orangers & citronniers ; & comme on les prépare » (chapitre IV ou chapitre V) : « Comme il faut planter les orangers la première fois : comme on les change de caisse ; & de leur grandeur ». Ce discours sur la culture en caisse prend encore de l'ampleur dans le traité de La Quintinie avec six chapitres sur treize, soit trente trois pages sur soixante neuf. Enfin, le dernier traité, celui de 1692<sup>428</sup>, évoque ces contraintes de culture dans cinq chapitres sur seize, soit soixante dix neuf pages sur cent soixante dix sept. Taille, matériaux utilisés, techniques de montage et d'assemblage des caisses, leur drainage jusqu'au type de peinture et à la couleur préconisée pour ces caisses aucun détail n'est épargné au lecteur. Le traité de cet auteur apparaît par certains côtés comme un traité technique de menuiserie plus qu'un traité de culture végétale.

La culture des orangers se fait en caisse dans les demeures royales au moins depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, Stazio Gadio écrivait à son maître François de Gonzague en décrivant les jardins de Blois que lui avait fait visiter le roi François I<sup>er</sup> : « il l'a mené dans un autre petit jardin, de la reine, où il a beaucoup de cédratiers, de citronniers, et d'orangers, mais dans des caisses », la lettre est datée de 1516.

Il y a différents types de caisses. Angran donne d'ailleurs l'étymologie du mot : « encaisser est un terme de jardinage qui signifie proprement parler, mettre une plante dans une caisse, il s'emploie principalement à l'égard des orangers, citronniers & des arbrisseaux & arbustes. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les caisses étaient réparties dans des catégories marquées par des lettres de l'alphabet. On peut penser que chaque lettre correspondant à une taille ou grandeur spécifique comme le laissent penser les mentions des comptes des Bâtiments du Roi. Nous trouvons ainsi pour la période du 29 février au 20 juin 1688 : « A la veuve Barbier et Pierre Barbier, son fils, menuisier, parfait payement de 115 caisses de bois d'entrevoux et de mairin de différentes grandeurs, qu'ils ont fournies pour l'orangerie de Fontainebleau... 547 livres et 5 sols, « 29 may ; à elle, pour 150 caisses de mairin de différentes grandeurs, qu'elles ont fourni pour l'orangerie du Roule » ou plus loin « 15 février-9 may ; à Nivet et Veillet, menuisiers, parfait payement de 261 caisses d'assemblage cottées C D E F et H, de différentes grandeurs, qu'ils ont fait pour l'orangerie de Versailles... 6721 livres ». Les cotes n'allaient semble-t-il pas au-delà de la lettre H. Il existait d'ailleurs des modèles de caisses que la

---

<sup>427</sup> Anonyme, *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers & oliviers*, Paris, Charles de Sercy, 1676.

<sup>428</sup> Anonyme (Ballon, Garnier ?), *Nouveau traité des orangers et citronniers*, Paris, Charles de Sercy, 1692.

surintendance des Bâtiments fournissait aux menuisiers auprès de qui elle passait commande : « 1 février (1688) à Nicolas Lefebvre, menuisier, pour trois caisses d'assemblage de différentes grandeurs, pour servir de modèle à celles qui seront faites pour l'orangerie du chateau de Fontainebleau... 100 livres ». En ce qui concerne le bois des caisses, il est le plus souvent du chêne, comme le recommandent Angran, Triquel et Dézallier. Ce dernier précise qu'une caisse en chêne peut durer raisonnablement vingt ans. Il précise aussi qu'il faut goudronner l'intérieur et passer deux couches de peinture à l'huile jaune ou verte sur les parois externes pour protéger le bois. En outre, la caisse était renforcée par des barres de fer et munie de crochets pour être aisément transportée. Triquel nous apprend que les caisses des grands orangers doivent être en chêne bien sec et d'un « pouce d'épais », « quatre pouces en carré pour les quatre pilliers & et une barre de fer qui traversera au dessous du fond, crochuë aux deux bouts, qui seront clouées de trois clous à chaque bout. Il serait à souhaiter qu'elle fust ferrée en toutes les encoigneures, pour éviter le déplaisir que l'on a de changer trop souvent de caisses ». On place aussi des plâtras ou des pierres au fond pour que l'eau s'évacue, on parlerait actuellement de drainage.

Lors d'une première plantation en caisse, pour l'oranger comme pour le poirier, il faut couper les racines mortes ou endommagées jusqu'au vif. Il faut placer l'arbrisseau le plus haut possible dans la caisse car « cet arbre est fort amy du soleil, qu'il perdrait de s'il estoit enfoncé dans la cause ; qu'à cause aussi, qu'estant tenu au dessus, il luy reste plus d'espace de terre dans la profondeur de la caisse pour estendre ses racines, & pour se nourrir ». Triquel précise que l'on doit voir sur le dessus de la caisse la naissance des plus grosses racines. Liger recommande, lui, pour un oranger acheté en motte, de le tremper dans l'eau pendant un quart d'heure. On le met à égoutter, puis on l'encaisse. L'arbre grandira ainsi dans sa caisse quelques années, ensuite, il faut procéder à des demi-rencaissements ou des rencaissements. La Quintinie recommande de laisser tremper cinq ou six heures au moins dans l'eau claire la motte d'un oranger pour une première plantation.

Les causes des rencaissements sont diverses : pourriture de la caisse, épuisement de la terre qui n'est plus assez fertile, car la caisse est entièrement occupée par le chevelu des racines. On peut procéder un à demi- rencaissement. On enlève alors la couche de terre à la surface de la motte et on la remplace par de la nouvelle, on plombe soigneusement la surface.

Si la caisse est petite, on utilisera une houlette pour enlever l'oranger, mais si la caisse est plus grande, on utilisera une bêche. On prend l'oranger par le tronc et avec une serpette ; on coupe la motte du petit chevelu ; l'on met ensuite la nouvelle terre dans la caisse. Quand la

caisse est grande, il faut coucher la caisse sur le côté. On introduit la bêche et on vide le côté de la caisse qui est sur le dessus ; puis on vide la terre jusqu'au fond sur une épaisseur d'un demi-pied (environ quinze centimètres). Il est recommandé de supprimer les petites racines jusqu'aux grosses ; ensuite, on remplit l'espace entre le bois de la caisse et la motte de la nouvelle terre préparée au préalable. Enfin, on tourne la caisse et l'on fait de même pour les trois autres côtés. Il est précisé toutefois par Triquel que si l'oranger s'est enfoncé dans la caisse au bout des quatre années, il faudra le tirer vers le dessus de la caisse en changeant le dernier côté et pour cela il faut l'aide de deux hommes. Ces derniers le tireront vers le haut de la caisse tout en le laissant couché sur un billot de sept à huit pouces d'épaisseur pour éviter le contact direct avec le sol. Pour Dézallier, il faut d'abord arroser la motte pour qu'elle reste bien compacte, puis, choisir une caisse adaptée à la grandeur de l'arbre. On met alors une couche de plâtras au fond, car cela empêche les racines de percer le fond de la caisse. Cette pratique sert aussi à la garantir de la pourriture, car cette couche sert aussi de couche de drainage pour les eaux des arrosages. Ensuite, on remplit à demi la caisse de la terre préparée. Le jardinier tasse alors la terre en marchant dans la caisse. On jette un peu de terre meuble, puis on place la motte qu'on tire de l'ancienne caisse en cassant tous les côtés de cette dernière. On enlève la moitié de la motte tout autour et en dessous ; on coupe les extrémités des racines. C'est ce qu'on appelle égravillonner l'arbre : on enlève à la serpette le gravier entre les racines pour les mettre en contact avec la nouvelle terre. La motte de l'oranger est placée dans le milieu de la nouvelle caisse en tirant les diagonales au cordeau. Le tronc de l'arbre est placé bien d'aplomb, trois pouces au-dessus au niveau des bords de la caisse. Il faut ainsi tenir compte des arrosages qui feront descendre la motte. Cette terre sera maintenue par des « dosses de bois » et des planches jusqu'à ce que la motte se soit affaissée au niveau de la caisse. Autre recommandation de Dézallier : il faut plomber la terre autour de la motte pour assurer la stabilité de l'arbre et éviter qu'il bouge en cas de vent ; on trace un cercle autour du tronc pour recevoir l'eau. Il faut aussi laisser le haut des racines un peu découvert pour qu'elles profitent du soleil. Les arbres nouvellement encaissés sont placés vingt-cinq jours à l'ombre avant d'être exposés au soleil. Le rencaissement se fait au printemps au moment de la sortie des arbres de l'orangerie. Dans *Le Jardin de Hollande*, Henrik van Oosten fait référence à l'usage de « caisse à guichet ». Il précise qu'il faut utiliser ce type de caisse lorsque l'oranger a la grandeur de deux pieds et demi (81 cm). Il faut ferrer la caisse à tous les coins et en-dessous pour permettre le transport grâce à des leviers, mais il ajoute « qu'elles puissent ouvrir et fermer comme une porte à deux guichets » pour permettre de changer la terre lors

des rencaissements ». L'auteur déconseille aussi l'usage des pots, car, selon lui, les racines des arbres tapissent le fond et les côtés, le contact de la paroi de terre est plus froid que celui du bois ce qui est nuisible aux arbres en hiver. Oosten laisse entendre que la terre cuite conduit plus le froid que le bois, ce qui est vrai.

### **c- L'arrosage des orangers**

L'arrosage est un élément important de la réussite de la culture des orangers<sup>429</sup>. L'usage est conditionné par la période de l'année.

Lorsque les orangers sont en plein air, de mai à octobre, les différents auteurs recommandent plusieurs arrosages par semaine. Triquel recommande un arrosage tous les trois jours en été pendant les fortes chaleurs. La Quintinie qui consacre un chapitre entier à « l'arrosage » des orangers<sup>430</sup>, est plus circonspect : pas plus de deux arrosages par semaine en mai, juin et juillet qui sont les mois de croissance des sujets et parfois de fortes chaleurs, mais il ajoute qu'à partir d'août jusqu'en octobre, il faut se contenter un arrosage tous les dix jours. Il concède des arrosages plus fréquents en août en cas de forte pousse de l'oranger. Dézallier s'aligne sur le point de vue de La Quintinie et parle d'un arrosage d'une fois par semaine hors du temps de pousse et de floraison et de deux à partir de mai-juin. Angran de Rueneuve est plus nuancé : sous le climat de l'Île-de-France, il faut arroser deux à trois fois par semaine suivant le degré d'intensité de la chaleur. Il ajoute aussi que ces arrosages peuvent être plus fréquents dans des climats plus chauds. Toutefois, Angran parle d'une fréquence accrue des arrosages entre le dix juin et le quinze août, parce que les orangers sont dans leur plus forte pousse pendant une période de chaleur et qu'ils sont aussi en partie en fleurs. Les arrosages doivent être faits le soir en période de forte chaleur, mais, lorsque le temps est couvert et un peu frais, ils peuvent être arrosés entre dix heures et demie du matin et deux heures de l'après-midi. Triquel recommande de verser l'eau lentement pour bien qu'elle rentre dans la terre à raison d'une « cruchée » (c'est-à-dire d'un arrosoir) pour deux ou trois caisses. Il faut ensuite recommencer quand la terre a absorbé l'eau. Morin, au chapitre XI de son traité, recommande d'attendre que les bourgeons commencent à se flétrir et que les feuilles sèchent pour arroser. Selon lui, il faut utiliser un arrosoir percé de « trous » pour faire tomber l'eau en pluie douce, sinon on risque de découvrir les racines. Pour les arbres plantés

---

<sup>429</sup> Jean-Baptiste La Quintinie considère l'arrosage comme aussi important que la greffe pour la culture des orangers.

<sup>430</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité...op. cit.*, chapitre VIII : de tout ce qui regarde la manière, & l'usage des arrosages des orangers.

en pleine terre, Morin préconise d'enterrer des pots en terre cuite d'une capacité de quatre pintes (3,72 litres) et percés de cinq à six trous sur un côté vers l'arbre, du fond jusqu'au bord du pot. On recouvre ces pots de tuiles et on les remplit lorsque c'est nécessaire. L'eau va ensuite imprégner lentement le sol et la motte de l'arbre. En été, les arrosages doivent se limiter à deux par semaine aussi bien pour les orangers en caisses que ceux plantés en pleine terre<sup>431</sup>.

Pendant la période où les orangers sont placés en serre ou en orangerie, les arrosages doivent être très faibles, voire nuls. Triquel recommande de ne jamais les arroser en période de gel : on ne peut leur donner que les arrosages par temps doux. Morin recommande de peu arroser l'hiver et de n'arroser qu'au milieu du jour, de ne pas arroser le tronc. Il précise aussi qu'il faut garder l'eau d'arrosage dans un fut en chêne dont on aura garni le fond de fumier de cheval l'été et de la fiente de poule ou de pigeon l'hiver<sup>432</sup>. C'est donc là une forme d'engrais liquide avant l'heure. La Quintinie est beaucoup plus radical : il n'y a plus aucun arrosage de novembre à avril. L'absence totale d'eau pendant sept mois paraît peu crédible, car l'oranger n'est pas un végétal à feuilles caduques capable de rester en dormance complète comme le grenadier. Il est vrai que le modèle auquel pense La Quintinie est l'orangerie de Versailles où les orangers sont dans des caisses de taille considérable avec des mottes importantes, donc mieux à même de garder l'humidité. De plus, l'orangerie n'étant pas chauffée, l'hygrométrie ambiante était sans doute supérieure à celle des orangeries de plus petite taille et chauffées dans la plupart des cas. Le moment délicat est celui de l'entrée et de la sortie de l'orangerie, car l'arrosage est dans une période de transition. Tous les auteurs conviennent qu'il faut arroser les orangers de manière abondante avant l'hiver. Pour La Quintinie cette pratique est nécessaire pour faire bien adhérer les racines à la terre de la motte, car celles-ci ont pu se désolidariser pendant le transport. Au mois d'avril, le réveil des arbustes commence par quelques « médiocres » arrosages au début et à la fin avril<sup>433</sup>. Tous s'accordent sur le fait qu'il faut une « ample mouillure » en mai au moment de la sortie des caisses. Dézallier recommande d'utiliser des « chevilles de fer » et griffer ainsi la surface de la motte pour que l'eau puisse pénétrer profondément vers les racines. Ce genre de « labour » est à renouveler tous les mois à l'aide d'une houlette, c'est ce qu'on appelle « béquiller ». Cette pratique empêche la terre de se fendre et permet à l'eau de mieux mouiller la motte, et donc de répartir

---

<sup>431</sup> Pierre Morin, *Instruction facile...*, *op. cit.*, Chapitre XI, p. 72 -78.

<sup>432</sup> *Ibidem*, p.77.

<sup>433</sup> Jean- Baptiste La Quintinie, *Traité...*, *op. cit.*, chapitre VIII, p. 410.

également l'humidité dont la plante a besoin. Il recommande aussi de mouiller la tête de l'oranger pour la faire reverdir « par le moyen d'une pompe ou seringue dont le bout est fait en pomme d'entonnoir<sup>434</sup> ».

#### **d-Les maladies et les insectes nuisibles et leur traitement**

Pour la plupart des auteurs de traités, les ennemis des orangers sont peu nombreux ; Triquel, La Quintinie, Liger et Dézallier insistent sur la facilité de leur culture et leur robustesse. La Quintinie affirme ainsi dès le premier chapitre de son traité sur la culture des orangers dans ses cinq propositions : « & enfin la cinquième, qu'il n'y en a point qui ayent si peu d'ennemis particuliers, que les Orangers<sup>435</sup> ». Pour lui et Dézallier, les prédateurs de l'oranger se résument aux fourmis, aux punaises et aux perce-oreilles.

Les fourmis sont attirées par le couvain des punaises. Pour lutter contre celles-ci, Dézallier préconise de frotter la tige à la craie blanche ou bien de l'entourer de coton, car cela est censé empêcher les fourmis de monter dans l'arbre<sup>436</sup> et de manger les fleurs, alors que La Quintinie affirme qu'elles « se jettent en foule sur un arbre, & et rongent les feuilles<sup>437</sup> ».

Les punaises vertes, selon La Quintinie, pondent leurs œufs en automne sur les feuilles et sur le bois, ce qui salit l'arbre et le rend « hideux ». Dézallier reprend le même constat. La solution est simple : brosser régulièrement le bois et nettoyer les feuilles. Enfin, les perce-oreilles rongent les feuilles et les fleurs. Pour en venir à bout, le remède préconisé est assez curieux : La Quintinie et Dézallier recommandent de placer des cornets de papier et d'y placer à l'intérieur des fragments d'ongles d'animaux à pieds fourchus. Les perce-oreilles actifs la nuit s'y cachent pendant la journée. Il suffit alors de récupérer les cornets pour s'en débarrasser en les écrasant. On peut placer aussi des vases de terre, de bois, de plomb ou de cuivre remplis d'eau et placés, soit autour de la tige, soit sous chaque pied de la caisse. Les fourmis et les perce-oreilles se noient dedans, si elles essaient de grimper sur la plante. Toutes ces solutions sont déjà décrites en 1658 par Triquel qui recommande aussi par ailleurs l'usage de la laine, non filée, pour entourer la tige ou bien encore de fioles de verre carrées enduites intérieurement de miel qui piègent ainsi les insectes. Il mentionne aussi l'usage du « blanc de

---

<sup>434</sup> Antoine-Joseph Dézallier, *La théorie et la pratique du jardinage*, troisième partie, chapitre VIII, p. 386 ; Thésaurus.

<sup>435</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité...*, *op. cit.*, chapitre 1, p. 416, Source numérisée Gallica

<sup>436</sup> Antoine-Joseph Dézallier, *La théorie...*, *op. cit.*, p. 389, thésaurus

<sup>437</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité...*, *op. cit.*, p. 416.

Flandres<sup>438</sup> ». *Le Jardin de Hollande* fait par ailleurs mention de la gomme, des araignées, mais aussi de la « maladie des poux » qui semble correspondre à des pucerons ou des cochenilles. L'auteur de cet ouvrage évoque la jaunisse, la pourriture et l'altération ou corruption. Pour la pourriture, il faut couper la tige jusqu'au bois sain puis enduire l'entaille de chaux mêlée de poussière de tourbe. Pour la jaunisse, Oosten identifie trois causes : « la mauvaise disposition des parties internes<sup>439</sup> » (mais il ne précise pas ce qu'il entend par là), la pourriture des racines et enfin, le refroidissement de l'arbre provoqué par des arrosages trop nombreux. En cas de jaunisse, la solution est de décaisser l'arbre, retrancher les racines pourries et le replanter dans une terre nouvelle<sup>440</sup>.

### e- Un arbre à protéger du froid

L'oranger a une troisième spécificité qui nécessite une pratique culturale différente de celles des autres arbres fruitiers : sa sensibilité au froid. Les agrumes ne sont pas des arbres aussi gélifs et fragiles qu'on le dit. Un bigaradier peut supporter ponctuellement des températures négatives. Il résiste jusqu'à -8/-10°, le citronnier jusqu'à -4/-6°, le cédratier, le limettier et la lime jusqu'à -3/-4°, et l'oranger jusqu'à -7/-8 °<sup>441</sup>. Il n'en va pas de même lors de périodes prolongées. Or, au XVII<sup>e</sup> siècle, le climat est plus frais qu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Les climatologues parlent de « petit âge glaciaire » qui dura de 1645 à 1715. Cela peut se traduire par des hivers particulièrement rigoureux comme en 1709 où sept vagues de froid s'abattirent sur le royaume du 27 octobre 1708 au 10 mars 1709. Les fleuves et les rivières restèrent figés par la glace pendant plusieurs semaines d'affilée. À Paris, janvier 1709 connut dix-neuf jours à -10° (avec un pic de froid, le 20 avec -20.5°)<sup>442</sup>. Le XVII<sup>e</sup> siècle connut ainsi une longue série d'hivers rigoureux : 1681, 1684, 1685, 1692, 1694, 1695, 1697, 1698 et 1709 virent des températures très inférieures à la normale au moins deux mois d'hiver sur trois (décembre, janvier et février de l'année météorologique). 1684 et 1709 eurent des mois de janvier extrêmement froids<sup>443</sup>. Aucun agrume ne saurait résister au froid dans de telles conditions.

---

<sup>438</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité...op. cit.*, chapitre VII : la maladie des orangers & remède à leurs maux, p. 192-198.

<sup>439</sup> Henrik Van Oosten, *Le jardin de Hollande*, troisième partie, chapitre XII, p. 381.

<sup>440</sup> Henrik Van Oosten, *ibidem*, p. 381.

<sup>441</sup> Bénédicte & Michel Baches, *Agrumes. Comment les choisir et les cultiver facilement*, Paris, Les Éditions Eugen Ulmer, 2004, p. 16.

<sup>442</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004, chapitre IX, le minimum de Maunder, p. 514.

<sup>443</sup> Ces données ont été synthétisées par Marcel Lachiver à partir des relevés quotidiens de températures faits par Louis Morin, médecin, botaniste et membre de l'Académie des sciences, contemporain de Louis XIV (Né en 1635 et mort en 1715). Ce savant a noté de 1676 à 1712 et trois fois par jour la température à Paris. Voir Marcel

Les auteurs des traités sont donc attentifs à décrire les différentes techniques de protection de ces arbres fragiles et onéreux. La plupart des auteurs parlent des conditions nécessaires pour avoir une bonne serre<sup>444</sup>. Tous les auteurs s'accordent à dire que les orangers doivent être rentrés en serre à la mi-octobre<sup>445</sup>. Pour hiverner dans de bonnes conditions, les arbres doivent avoir un feuillage sec pour éviter les maladies dans le cours de l'hiver. Certains auteurs conseillent de rapprocher les arbres de l'entrée de la serre dans le courant de septembre afin de pouvoir les rentrer en cas de gelée soudaine. Les orangers sont disposés en ligne à l'intérieur de la serre, en laissant suffisamment d'espace entre les caisses pour que l'on puisse circuler entre les arbres pour les surveiller et les arroser. De même, les têtes doivent être suffisamment espacées pour ne pas se toucher au niveau de leurs branches. Il faut ensuite laisser les fenêtres ouvertes pour laisser les orangers s'habituer à la baisse des températures. Lorsque le gel arrive, il faut fermer hermétiquement la serre et n'ouvrir que lors des belles journées sans gelée.

La question du chauffage ou de son absence est une question débattue dans les différents traités. Deux écoles s'affrontent à ce sujet. Il y a tout d'abord les partisans du chauffage de la serre. Triquel dans la version de 1676 et les auteurs du *Nouveau traité des orangers* sont partisans de chauffer modérément la serre pendant les forts gels. La norme semble une serre froide en temps de froid ordinaire ou modéré et d'un chauffage au charbon pour maintenir les orangers hors gel pendant les vagues de grand froid. Pierre Morin conseille de chauffer la serre dans le cas où le gel serait entré dans la serre au moyen d'un grand fourneau alimenté par « du charbon de chêne »<sup>446</sup>. Peut-être s'agit-il de charbon de bois à partir de bûches de chêne. Dézallier, une trentaine d'années plus tard, mentionne l'usage de « poëles couverts, appelés poëles d'Allemagne, qui jettent en dehors par le moÿen d'un Tuïau de fonte : on les entretient de bois moderement, & par l'expérience de la durée d'une certaine quantité de bois, on les renouvelle sans interruption<sup>447</sup> ». Dans les serres des résidences royales, nous trouvons trace de ce type de chauffage dans les Comptes des Bâtiments du Roi, ainsi est-il payé à Marin Trumel pour la période du 20 août au 15 novembre 1669 la somme

---

Lachiver, *Les années de misère, la famine au temps du Grand Roi (1680-1720)*, Paris, Fayard, 1991, *Panorama climatique de la France*, p. 473.

<sup>444</sup> Les conditions pour avoir une bonne serre seront étudiées dans le chapitre consacré aux orangeries dans la troisième partie.

<sup>445</sup> Excepté Pierre Morin qui mentionne une rentrée au mois de novembre dans *Instruction facile pour connoistre toutes sortes d'orangers*.

<sup>446</sup> Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et citronniers qui enseigne aussi la manière de les cultiver, semer, planter, greffer, transplanter*, Paris, Charles de Sercy, 1674, p. 84.

<sup>447</sup> Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville, *Théorie et pratique du jardinage*, Paris, Mariette, 1709, p. 233.

de 255 livres « pour achat de charbon et autres dépenses pour les deux orangeries de Versailles, depuis le mois de décembre jusqu'au mois de février<sup>448</sup> ». De même en 1671, dans les gages de Châtillon, jardinier chargé de l'entretien du jardin de la Reine et des orangers du château de Fontainebleau pour un montant de 1 200 livres, est-il précisé qu'il doit fournir « les charbons nécessaires pour l'orangerie<sup>449</sup> ». Dans les années 1680, un autre courant émerge, celui des partisans de l'absence totale de chauffage pendant l'hiver. C'est le point de vue développé par La Quintinie pour la nouvelle orangerie de Versailles conçue par Mansart et construite de 1683 à 1685. À la différence de la précédente orangerie élevée par Le Vau au début des années 1660 et chauffée au charbon, la grande orangerie ne le sera pas. La Quintinie est catégorique sur ce sujet :

« Ceux qui n'auront pas veu ce que j'ay dit cy-dessus contre le feu, qu'on fait quelquefois dans les serres, croiront d'abord, que parlant icy d'un remede contre le froid, cela se doit entendre du feu de charbon, qu'on peut faire en plusieurs endroits de la serre : mais à Dieu ne plaise que ce soit jamais mon avis, puisqu'au contraire je suis persuadé, & même convaincu, que telle chaleur de feu n'est pas moins nuisible aux Orangers, que le froid & l'humidité le leur peuvent être, ainsi que j'espère le prouver<sup>450</sup> ».

Pour La Quintinie, l'usage du chauffage est globalement nuisible. Si l'on fait un petit feu, la chaleur ne se diffuse qu'à proximité immédiate si bien que la tête des orangers n'en bénéficie pas ni les côtés opposés au feu ; si ce feu est placé en hauteur, ce sont les parties basses de l'arbre qui ne sont pas chauffées ; si le feu est grand, il risque de dessécher le feuillage et l'écorce de l'oranger. Selon l'auteur, cela bouche les canaux apportant la sève et provoque ainsi la chute des feuilles. Le feu « altère l'air », et curieusement, La Quintinie affirme que si l'on fait bouillir de l'eau, une fois refroidie, elle gèle plus facilement que si elle ne l'était pas. Si nous comprenons bien, chauffer l'air rendrait l'oranger plus sensible au froid que s'il ne l'avait pas été. De plus, la Quintinie souligne qu'il est très difficile de maintenir un feu dans la même intensité sur une longue période. Pour terminer sa démonstration, il affirme que le meilleur remède contre le froid est : « une bonne exposition, des portes bien épaisses, & bien closes, des fenêtres bien fermées, avec de bons châssis doubles, & bien calfeutrez, & principalement de fort bonnes murailles<sup>451</sup> ». Pour évaluer le degré de froid, pas de thermomètre, ce dernier en est à cette époque encore à ses débuts. La Quintinie recourt au

---

<sup>448</sup> CBR, I, 429.

<sup>449</sup> CBR, I, 583.

<sup>450</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité des orangers...*, op. cit., tome 2, p. 421.

<sup>451</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité des orangers...*, op. cit., p. 458.

même procédé que Triquel, à savoir des petits linges mouillés ou des petits vases remplis d'eau que l'on dispose près des portes, des fenêtres, sur le bord des caisses. Si le gel y prend, il faut alors disposer des lampes et des flambeaux dont on connaît la durée de combustion, puis on dispose ces derniers entre les châssis des fenêtres, près des portes ou bien répartis dans l'ensemble de la serre. Il faut toutefois veiller à ce que la flamme ne touche pas les arbres. La nouvelle orangerie de Versailles a donc vu le triomphe des idées de la Quintinie qui devaient heurter les jardiniers orangistes, habitués à chauffer les orangeries des résidences royales au charbon au moins en cas de grands froids. Il est probable que pendant l'hiver 1709, le jardinier Dupuy gouverneur de l'orangerie de Versailles ait dû recourir à un mode de chauffage quelconque, car il est impossible d'échapper à un gel intense sur plusieurs mois. L'auteur du *Jardin de Hollande* reprend très largement les idées de la Quintinie, lui aussi prône l'absence de chauffage, mais il concède qu'au cas où il serait absolument nécessaire d'y recourir, il faut alors utiliser un poêle entouré d'un paravent, ce qui permet de réchauffer l'air médiocrement. Les idées neuves de La Quintinie n'eurent qu'un impact limité sur le mode de conservation des orangers dans les autres résidences royales, car, en 1690, Chastillon chargé de l'orangerie de Fontainebleau, continuait à acheter du charbon comme l'attestent les comptes des Bâtiments du Roi « de fournir les charbons nécessaires à l'orangerie...<sup>452</sup> ». De même, l'orangerie du château de Saint Germain-en-Laye est elle aussi chauffée au charbon : « 7 janvier 1691-6 janvier 1692 : à Jean-Baptiste La Lande, jardinier de l'orangerie de saint Germain, pour le charbon qu'il a fourni pour le chauffage de lad. Orangerie pendant l'hyver 1690 et l'hyver 1691. 500 livres<sup>453</sup> ». Les orangeries de Fontainebleau et celle de Saint-Germain continueront à être chauffées de cette manière jusqu'à la fin du règne. Dans *la théorie et la pratique du jardinage*, Dézallier nous apprend pourquoi certaines orangeries des résidences royales étaient chauffées : « on fait rarement du feu dans les serres voûtées, sous des terrasses comme à Versailles & à Meudon ; elles sont assez chaudes d'elles-mêmes quand tout est fermé. Il n'y a que dans les grands froids qu'on y allume des lampes. On se sert du feu de charbon à S. Cloud & à Sceaux, parce que les serres sont des galeries au rez de chaussée<sup>454</sup> ».

Après ce séjour à l'intérieur qui dure sept mois, les orangers doivent être sortis au printemps. La plupart des auteurs s'accordent sur la période à laquelle les orangers vont être à

---

<sup>452</sup> CBR, III, 507.

<sup>453</sup> CBR, III, 604.

<sup>454</sup> A. Dézallier d'Argenville, *Théorie et pratique du jardinage*, Paris, Mariette, 1709, note de marge de la page 233.

l'air libre. Triquel dans son *Traité de la culture des orangers* (1658) recommande à partir du 22 avril, La Quintinie conseille plutôt la mi-mai, après la pleine lune d'avril qui tombe vers le 8, 10 ou 12 mai. En réalité, la sortie est conditionnée par la météorologie et le flair du jardinier. Dans les documents dont nous disposons, nous voyons apparaître deux dates extrêmes. Ainsi d'Ormont rendant compte de son inspection du parc du château de Saint Germain à Colbert, le 3 mai 1680, déclare-t-il : « celui des orangers : Delalande tire présentement les orangers de la serre<sup>455</sup> ». En revanche, lorsque Martin Lister visite Versailles en 1698, il rapporte : « on n'a pas jugé convenable cette année de les sortir avant fin mai ; & en effet les lauriers-roses, les lentisques & autres arbustes avoient souffert misérablement<sup>456</sup> », ce qui laisse entendre que l'on sortait les orangers en dernier, après les lauriers-roses et qu'il y avait donc un échelonnement de la sortie des plantes fragiles comme les myrtes, grenadiers et jasmins d'Espagne. Par ailleurs, Lister est le seul auteur à nous laisser une indication chiffrée sur le nombre d'orangers à Versailles : sur trois mille caisses, il précise que deux mille sont occupées par des orangers. Après leur sortie, il faut procéder à un grand « arrosement » et tailler les arbres, les rencaisser si nécessaire ou du moins leur rajouter de la terre nouvelle. D'après les traités, le calendrier de la culture des orangers peut s'établir comme suit :

---

<sup>455</sup> Pierre Clément, *Lettres, instructions, mémoires de Jean-Baptiste Colbert*, Paris, 1861-1882, 10 volumes, tome V: fortifications, sciences, lettres, Beaux-Arts, Bâtiments, p. 564.

<sup>456</sup> Martin Lister (*traduit par E de Sermizelles*), *Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII*, Paris, Société des bibliophiles de France, 1873, chapitre X, p. 185.

## Calendrier des travaux à faire pour la culture des orangers

calendrier	Travaux à faire
janvier	Orangers « serrés » dans la serre arrosage nul.
Février	Idem.
Mars	Légers arrosages, la période de végétation commence, ouverture des fenêtres pour habituer peu à peu les orangers à l'air extérieur quand il pleut et en période dégel.
Avril	Sortie des orangers à la fin du mois. Les orangers sont nettoyés des feuilles et rameaux morts.
Mai	Rencaissement et installation définitive des orangers dans les parterres ou le long des allées. Les arbres sont disposés en quinconce ou en lignes grâce un cordeau. Fin mai durant le mois suivant ; première pousse et première floraison, très abondante mais avec des fleurs de petite taille. Taille de mise en forme, les rameaux coupés peuvent être plantés pour faire des boutures. Greffage des orangers par approche.
Juin	Poursuite de la première pousse et de la première floraison. Premier pincement de la première pousse pour ramifier les arbres et enlever le surplus de fleurs.
Juillet	Multiplication des arrosages, deux à trois fois par semaine. Greffe en écusson.
Août	Fin du mois seconde pousse et seconde floraison des orangers. Deuxième pincement et sélection des fleurs pour la fructification. Greffage en écusson.
Septembre	Poursuite mais réduction progressive des arrosages ; les orangers peuvent être ramenés près de la serre. Greffe en écusson.
Octobre	Les orangers sont rentrés dans la serre dans la deuxième quinzaine du mois. Une fois rentrés, ils sont arrosés.
Novembre	Récolte des fruits de l'année précédente. Arrêt des arrosages
Décembre	Arrêt complet des arrosages

Dans l'illustration extraite du *Jardinier des Pays Bas* de Van der Groen (1672), on peut constater que sur la vignette supérieure, on voit la représentation d'une serre chauffée au moyen d'un poêle adossé au mur. Les arbustes en caisse sont disposés en ligne, face aux fenêtres. Ici, une rangée de citronniers en caisses circulaires alterne avec une rangée de figuiers en caisses quadrangulaires qui lui-même précède une ligne d'orangers située au plus proche des ouvertures. Sur la vignette inférieure : le jardinier a placé des pots plus petits entre les caisses. On distingue une lampe et des petits récipients garnis de linge posés sur le rebord

de la caisse du citronnier et du figuier qui alimentent en eau la terre pour éviter qu'elle ne se dessèche.



« **Étuve à orangers** », illustration extraite du *Jardinier des Pays Bas* de Van der Groen, 1672.

Le XVII<sup>e</sup> siècle voit fleurir toute une littérature sur les parcs et les jardins, la volonté de réaliser des modèles théoriques applicables dans toutes les demeures aristocratiques ou bourgeoises pousse les jardiniers à définir les règles de la culture de l'oranger. Il est évident qu'un bon nombre d'auteurs se copient les uns les autres et nous pouvons considérer que Jean Baptiste de la Quintinye et Antoine Joseph Dézallier d'Argenville comme les ultimes théoriciens du jardinage du règne de Louis XIV. Ils ont à la fois rassemblé les connaissances pratiques de certains jardiniers royaux comme les Mollet ou les Le Bouteux, mais ils ont aussi intégré un savoir scientifique. Les traités sur les orangers offrent une certaine standardisation, aussi bien dans leur plan que dans leur contenu, mais ils contribuent à vulgariser la culture des orangers dans les catégories privilégiées. Ils remettent en cause les clichés attachés à cette culture comme la fragilité des arbres et le haut degré de technicité requis. Ils s'opposent ainsi à un savoir empirique pour présenter la culture des orangers comme une illustration de la modernité.

## CHAPITRE 6

### De l'ambivalence de l'oranger, arbre fruitier, arbre de rentier

Les différents auteurs des traités sur la culture des orangers ont voulu présenter celle-ci comme une distraction tout à fait digne d'un honnête homme, bourgeois ou aristocrate. Lorsque Martin Lister visite Paris et ses environs en 1698, que lui montre-t-on ? Les lieux de spectacle, les monuments palais ou demeures remarquables, mais aussi des jardins. Collectionner les plantes rares est aussi une mode de l'époque, comme les cabinets de curiosités. « Curiosités », « collection », cela implique aussi de la part du propriétaire la nécessité de partager une culture botanique toujours plus grande avec ses visiteurs, sa famille et ses amis, mais à la différence du collectionneur des minéraux et des médailles, son heureux détenteur doit mettre en œuvre, lui ou ses jardiniers, un savoir technique garant de la pérennité de sa collection végétale. Or, les auteurs de traités des arbres fruitiers sont confrontés à une situation nouvelle. Le statut de certains arbres fruitiers a glissé du verger au parterre, autrement dit, au parc ou au jardin « de plaisir » ou « de propreté » selon les expressions de l'époque. La tentation est toujours forte d'élever les orangers et les citronniers comme des pommiers ou des pêchers mais ceux-ci ont pris des brevets de noblesse en ornant les cours d'honneur des hôtels particuliers parisiens ou bien encore les parterres de broderie. Les rédacteurs des traités ont donc dû élaborer un savoir plus spécifique. L'oranger, le citronnier et, dans une moindre mesure, l'olivier et le grenadier, ayant intégré le jardin des gens de qualité, les auteurs du Grand Siècle mettent ainsi en lumière des pratiques de mise en culture qui éloignent de plus en plus les orangers et les citronniers de leurs frères à pépins et à noyaux.

#### **I/ « Des orangers, citronniers, grenadiers, myrthes, jassemains d'Espagne, & autres arbres rares<sup>457</sup> »**

##### **a- « L'oranger » une appellation générique qui cache de multiples variétés**

Au temps de Louis XIV. Le terme « oranger » désigne les arbustes rassemblés actuellement dans le genre *citrus*. En réalité, ce mot couvre une gamme très variée d'agrumes.

---

<sup>457</sup> André Mollet, le jardin de plaisir contenant plusieurs dessins de jardinage tant parterres en broderie, compartiments de gazon, Stockholm, Henry Kayler, 1651

La classification dépend des auteurs et des époques. Au treizième siècle, selon Gallesio, un médecin de Mantoue classait les « pommes citrines » en quatre catégories : le citron, l'orange, le limon et le lima<sup>458</sup>. La division des agrumes en trois sections paraît avoir été établie, selon Raphaël de Noter<sup>459</sup>, par Ferrari vers 1645. Ce dernier définit trois catégories : les citrons, les limons et les orangers. Dans l'édition de 1689 de son ouvrage *Histoire universelle des plantes*, Gaspard Bauhin, dans la section sixième intitulée *Des arbres pomifères*, répartit les orangers et les citronniers en quatre catégories : *malus medica* ou citronnier, *malus limonia* ou limons, *malus aurantia* ou oranger et *pomum adami*, matt. Cord, *bellon* ou pommes d'Adam et poncyres<sup>460</sup>. Toutefois le traité de 1674<sup>461</sup>, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers*, en cite quatre-vingt-cinq espèces, quatre-vingt-neuf si l'on tient compte des variantes pour la même variété (« moyenne » ou « grande »)<sup>462</sup>. Elles portent toutes des noms communs et non pas latins. L'auteur cite ainsi treize types de citrons, quatre types de *lumia*, six de poncyres, dix de limes, trente de limons, vingt-deux types d'oranges. Dans le *traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers et oliviers* de 1676, Triquel ne cite pas de variétés spécifiques<sup>463</sup>. Il se contente de citer d'un côté les orangers, de l'autre les citronniers, alors que dans son traité sur les arbres fruitiers, il établit à chaque fois une liste des principales variétés pour les fruits. Ainsi, à propos des prunes, trouve-t-on :

« Voicy des principales : Petit Damas noir de Tours, Gros Damas noir, Petit Damas blanc, hastif, Gros Damas blanc. Damas gris musqué, Damas violet ordinaire. Gros Damas violet. Damas verd. Damas gris violet. Damas gris blanc. Perdrigon violet. Prunes de Mr, autrement Brignoles violettes. Grosse impériale. Imperiale tardive. De Gaillon. D'Atilles de Gouar D'Atilles du Mans. Prunes de Naples, autrement Damas gris de Caihan. Toutes Prunes fort bonnes à manger crus, celles qui suivent sont propres à faire des Pruneaux & des confitures<sup>464</sup> ».

<sup>458</sup> Giorgio Gallesio, *Traité du citrus*, Paris, Fantin, 1811, p. 2.

<sup>459</sup> Raphaël de Noter, *Les orangers, citronniers, cédratiers et autres aurantiacées à fruits comestibles, leur culture dans toutes les parties du monde et dans le Nord*, Paris, sociétés d'éditions géographiques et coloniales, 1926.

<sup>460</sup> Gaspard Bauhin, *Histoire des plantes de l'Europe et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique*, Lyon, J.B Deville, 1689, tome 2, p. 767-770.

<sup>461</sup> Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et citronniers*, Paris, Charles de Sercy, 1674.

<sup>462</sup> Voir liste complète dans l'annexe n°2 : liste des variétés d'agrumes recensés au XVII<sup>e</sup>.

<sup>463</sup> Anonyme, *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers et oliviers*, Paris, Ch de Sercy, 1676. En réalité l'auteur est le révérend père Triquel qui a fait rééditer ici le traité qu'il avait insérer dans *Instructions pour les arbres fruitiers, revue & augmentée par l'auteur, d'un traité de la taille des arbres, de la culture des orangers, citronniers, grenadiers, oliviers, & jasmins d'Espagne*, Paris, Antoine Bertier, 1658.

<sup>464</sup> Révérend père Triquel, *Instructions pour les arbres fruitiers, revue & augmentée par l'auteur, d'un traité de la taille des arbres, de la culture des orangers, citronniers, grenadiers, oliviers, & jasmins d'Espagne*, Paris, Antoine Bertier, 1658, p.146. Traité réédité seul en 1676.

On ne trouve rien de tel dans le traité de la culture des orangers, sans doute parce qu'ici la valeur gustative de l'orange ou du citron n'intéresse pas l'auteur. De même, Triquel a pris soin de regrouper dans son traité de la culture des orangers et des citronniers d'autres arbustes tels que les grenadiers et les oliviers, il y parle aussi des jasmins. Ici, son parti pris est de regrouper dans un même traité des arbres fruitiers qui sont ici clairement présentés comme des arbres d'ornement dont la fertilité et la mise à fruit sont considérées comme secondaires.

Le traité de La Quintinie de 1690 n'aborde les espèces d'orangers et de citronniers que dans l'avant dernier chapitre<sup>465</sup>. L'auteur reprend le même classement que ses devanciers. Il répartit les oranges en trois types : les aigres, les douces et les aigres-douces. Selon La Quintinie, les oranges aigres sont réservées aux sauces et les douces et les aigres-douces sont mangées crues. Dans la catégorie des douces, il distingue les oranges du Portugal, les grosses oranges à écorce fine des Indes et les petites oranges de la Chine. Dans la catégorie des aigres il évoque les bigarades considérées comme les meilleures. Il y a aussi les orangers appelés Riche-dépouille et les orangers communs. La Quintinie poursuit par une autre distinction, mais on ne sait pas si elle recoupe les espèces précédentes. En effet, il utilise un nouveau critère qui est celui de l'écorce du fruit : « Il y a des orangers, dont les fruits ont l'écorce extrêmement grosse, & épaisse, ceux-là ont fort peu de jus ; il y en a dont l'écorce est cornuë, & bossuë comme celle des bigarades ; il y en a enfin dont l'écorce est douce, fine, & déliée<sup>466</sup> ». Plus loin, La Quintinie affirme que des « feuilles de l'oranger nommé cedrat ont le même goût, que l'orange même, & pourroient contribuer à faire de la limonade<sup>467</sup> ». Cette dernière phrase montre un certain flou dans les connaissances de l'auteur, car le cédrat ne fait pas partie des orangers, mais des citronniers. De plus, les feuilles du cédratier ne peuvent pas être utilisées pour en faire des boissons, mais des infusions au sens médical du terme et non pas des rafraîchissements. Seul le gombava ou *citrus hystrix* peut servir à un tel usage. Lorsqu'il évoque les citronniers, l'auteur est encore moins bavard sur les sortes. Il se contente d'affirmer qu'il existe des citronniers et des limiers en ne se fondant que sur le critère de la saveur : « il y a des différences de douceur, & d'aigreur aussi-bien que parmy les

---

<sup>465</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un traité des orangers, suivy de quelques réflexions sur l'agriculture*, Paris, Claude Barbin, 1690, tome 2, chapitre XII, Des fruits des orangers, & citronniers, p. 482 et suivantes.

<sup>466</sup> *Ibid.*, p. 482.

<sup>467</sup> *Ibid.*, p.482.

Orangers<sup>468</sup> ». La dernière catégorie évoquée est celle des poncyres avec la même remarque que pour les citronniers et les orangers. À la lecture du traité de La Quintinie, nous pouvons donc penser qu'étaient cultivées à Versailles, sous l'appellation « oranger », les variétés suivantes : des bigaradiers, des orangers du Portugal, des riche-dépouilles, des orangers de Chine, des orangers à oranges cornues à rapprocher sans doute du *citrus sinensis striata*, des orangers des Indes. Dans les citronniers, il y a très probablement le cédratier que l'auteur qualifie d'oranger cédrat, des citronniers, des limiers ou limes et des poncyres.

Cependant les *Comptes des Bâtiments du Roi* mentionnent incidemment quelques variétés qui peuvent attester que les collectionneurs recherchent une certaine diversité. En effet, le 17 juin 1670, le jardinier Le Bouteux reçoit pour parfait paiement la somme de quatre mille soixante treize livres et dix-sept sols pour avoir voituré d'Orléans à Paris cent trois orangers et citronniers<sup>469</sup>. Le 31 décembre 1666, il est payé à Jupin quatre cent quarante six livres pour treize citronniers doux pour Versailles<sup>470</sup>. Le 29 avril 1672, il est payé au sieur Formont cent quatre vingt neuf livres pour le transport de Rouen à Paris de huit cents orangers du Portugal. De même, le 18 juillet 1683, il est payé cent livres au jardinier Barat pour avoir fourni vingt-cinq orangers sauvageons pour les planter en palissades<sup>471</sup>. Ces orangers sauvageons ou orangers à moelle acre, Tournefort leur donne le nom de *Malus aurantia sylvestris*<sup>472</sup>. Nous trouvons encore la mention d'une somme de 240 livres en date du 8 septembre 1686 à Louis Coste, marchand fleuriste, pour quatre orangers « dont les feuilles et les fruits sont panachés de blanc<sup>473</sup> ». En 1688, les jardins de Trianon sont ornés de citronniers limes douces. Michel Doré en fournit vingt sujets et Louis Coste, sept<sup>474</sup>. En tout, durant l'été de cette année-là trois cent trente plants d'orangers seront acquis pour Trianon, mais aussi pas moins de quatre vingt deux citronniers limes douces achetés à sept fournisseurs différents<sup>475</sup>.

La question du classement et de la désignation des différentes sortes d'orangers apparaît comme un problème récurrent. La dénomination espèce ou variété est un débat qui agite encore les botanistes au siècle des Lumières comme le souligne Duhamel Du Monceau :

---

<sup>468</sup> *Ibid.*, p.483.

<sup>469</sup> CBR, I, 483.

<sup>470</sup> CBR, I, 138.

<sup>471</sup> CBR, II, 279.

<sup>472</sup> Joseph Pitton de Tournefort, *Éléments de botanique ou méthode pour connoître les plantes*, Lyon, Bernuset, troisième édition, 1797, p. 384.

<sup>473</sup> CBR, II, p.1027.

<sup>474</sup> CBR, III, p. 134.

<sup>475</sup> CBR, III, p. 134-135.

« Concluons de ce qui vient d'être dit, qu'en examinant ou les bourgeons, ou les boutons, ou les feuilles seules, on ne se prononcera sur les espèces ou variétés des Arbres qu'avec beaucoup d'incertitude ; mais qu'en réunissant & en combinant les observations qu'on peut faire sur ces différentes parties, on parviendra à distinguer les unes des autres la plupart des espèces & variétés des Arbres fruitiers<sup>476</sup> ».

Plus loin, Duhamel précise :

« Il est certain qu'il serait avantageux de pouvoir distinguer ce qui est espèce de ce qui est variété ; mais ceux qui ont étudié la physique des Arbres, sont obligés de convenir que cette distinction est impossible pour les arbres qui sont longtemps à donner leurs fruits, & encore plus de temps à se reproduire par leurs semences. Comme on voit qu'un grain de Froment produit du froment, un grain de seigle, du seigle, & un grain d'Orge, de l'orge, on est en droit d'en conclure que le Froment, le Seigle & l'orge sont des espèces. Nous avons tenté de pareilles expériences sur les arbres fruitiers, mais elles sont de trop longue durée pour pouvoir les répéter comme on le fait très-aisément à l'égard des plantes annuelles [...] il est impossible de remonter aux espèces primitives, & qu'il seroit ridicule de vouloir ranger les Arbres, qu'on me passe ce terme, suivant leur ordre généalogique<sup>477</sup> ».

Pour revenir aux agrumes, le problème reste donc le même que pour les arbres fruitiers cultivés en pleine terre depuis des siècles. Passer d'une liste de douze « espèces » au début du XVII<sup>e</sup> siècle à trente-sept selon le recensement de Tournefort ne présentait sans doute pas un intérêt fondamental pour les contemporains de Louis XIV. Dans la plupart des traités, c'est le nom commun ou vulgaire qui est utilisé, tout comme on le faisait pour les pêches, les abricots ou les poires. Mais le nom populaire ne marque pas forcément une identification certaine. Pour illustrer notre propos, nous prendrons l'exemple de l'oranger dénommé « pomme d'Adam ». Le Berryais décrit cet oranger de la manière suivante :

« Pommier D'Adam, *Aurantia magno acido, cortice carni adhaerent*. L'arbre est beau, vigoureux, armé de longues et fortes épines. Ses feuilles sont grandes, un peu crispées, & portées par des queues dont les ailes sont ordinairement forts étroites ; ses fleurs sont abondantes, un peu plus grandes & moins odorantes que celles de l'oranger commun, quelquefois un peu lavées de rouge. Son fruit est de grosseur double ou triple de celle de l'Orange commune, de forme ronde, quelquefois un peu allongée & et pointue par la tête, où l'on croit apercevoir l'impression ou la cicatrice d'une morsure. La peau est d'un jaune foncé,

---

<sup>476</sup> Henri Louis Duhamel du Monceau, *Traité des arbres fruitiers ; contenant leur figure, leur description, leur culture*, Paris, Saillant, Desaint, 1768, 2 tomes, tome 1, préface du tome 1, p. X.

<sup>477</sup> *Ibidem*, p. XIV.

boutonnée très grossièrement. L'écorce épaisse d'environ 2 lignes, est sèche & presque insipide, très-adhérente à la chair : deux caractères qui font ranger ce fruit par quelques-uns entre les limons dont plusieurs variétés portent aussi le nom Pomme d'Adam. La chair, partagée en 10 ou 12 sections, contient un jus acide, & et peu de pépins<sup>478</sup> ».

La liste de Le Berryais, établie à la veille de la révolution, a le mérite de dresser une description minutieuse des différents agrumes connus et cultivés en France, mais la remarque concernant le fait que l'on classait aussi cet oranger parmi les limons, c'est-à-dire la catégorie des citronniers, montre les limites de la classification des agrumes. En effet à la page 124 du même ouvrage, l'auteur évoque « le limon de Valence, pomme d'Adam<sup>479</sup> ».

Dans le traité de 1692, les auteurs supposés, Garnier et Ballon, s'attardent davantage sur les sortes d'orangers et de citronniers. Au chapitre II, ils déclarent : « l'art & l'industrie ont tellement suppléé au petit nombre qu'on en connoissoit autrefois, qu'aujourd'hui l'on en compte de plus de quatre-vingt espèces<sup>480</sup> ». Toutefois, les auteurs proposent un classement qui est toujours celui de la valeur gustative :

«Elles se réduisent à ces seules qualitez, d'aigres, de douces, & d'aigres-douces. Les meilleures des oranges aigres sont, comme tout le monde le sçait, les Bigarades. Parmi les douces les oranges du Portugal, des Indes et de la Chine sont les plus renommées, mais celles des Indes et de la Chine dégénèrent beaucoup en ces quartiers. Celles qui sont trop doucereuses sont à rebuter. On en fait plus de cas, lorsque cette douceur est relevée par une petite pointe aigrette, comme celle de la troisième espèce<sup>481</sup> ».

En ce qui concerne les espèces de citron, Garnier et Ballon retiennent le fruit du Cédrot qui est qualifiée de la « plus grosse espèce, [...] le plus odoriférant » et les limons « qui sont aigres & et moins gros », il poursuit : « les citrons parmi lesquels s'il y en a d'aigres & de doux, aussi bien que des poncires, sont les plus petits & abondent moins en jus ; aussi ont-ils l'écorce plus grosse & plus raboteuse que les fruits précédents<sup>482</sup> ».

Garnier et Ballon ont donc entrepris de présenter les variétés d'orangers et de citronniers en grande partie sur la valeur gustative, mais aussi sur leur aptitude à produire des jus. Le traité portant sur la culture des orangers et des citronniers en caisse, il paraît raisonnable de penser que les sortes proposées et retenues par les auteurs sont celles qui sont les plus communément cultivées en caisses à savoir : le bigradier, le cédratier, le citronnier et

---

<sup>478</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins ou le nouveau de la Quintinie*, Paris, Belin, 1785, p. 115.

<sup>479</sup> *Ibid.*, p.124.

<sup>480</sup> Anonyme (Ballon, Garnier ?), *Nouveau traité des orangers et citronniers*, Paris, Charles de Sercy, 1692. p. 9.

<sup>481</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>482</sup> *Ibid.*, p. 10-11.

les poncires. On peut penser que sur les quatre-vingts espèces répertoriées pendant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la sélection proposée a aussi une finalité pratique : avoir des fruits capables d'arriver à maturité sous le climat de l'Île de France pour produire des jus consommables dans des rafraîchissements ou des sauces. D'ailleurs, dans le traité de 1674, l'auteur affirme : « Nous avons aux environs de Paris ces quatre sortes d'arbres (orangers, citronniers, grenadiers et oliviers) que l'on peut avoir au reste de la France. L'expérience fait voir, comme les uns & les autres y portent de bons fruits<sup>483</sup> ». Dans le *Nouveau traité des orangers*, les auteurs ne veulent pas s'attarder sur les différentes espèces : « il serait inutile de s'arrêter plus long-tems à ces différences d'espèces d'oranges & de citrons, puisqu'elles se contentent d'une même culture : celle qui est entre les arbres qui nous donnent ces fruits est aussi assez facile pour n'avoir besoin d'une longue discussion On connoît les Citronniers à leur écorce jaunâtre, au lieu que les Orangers l'ont d'une couleur grise<sup>484</sup> ». Le critère retenu ici est la couleur de l'écorce. Il semble en tous cas que les contemporains ne paraissent pas avoir attaché une grande importance aux variétés différentes d'orangers. La duchesse de Richelieu qui passait pour une grande collectionneuse devant l'Éternel, laissait à sa mort une collection impressionnante dans son palais du Luxembourg<sup>485</sup>. L'inventaire de 1675<sup>486</sup> recense 207 orangers ou bigaradiers, 13 citronniers, 15 limettiers et 6 sauvageons, en tout, 241 plans d'agrumes. L'étude de cet inventaire ne permet pas de savoir s'il s'agit d'orangers ou de bigaradiers. Il se présente deux hypothèses : soit le notaire a dressé seul l'inventaire et a simplement mentionné le mot « oranger » par ignorance botanique, soit il a été accompagné du jardinier chargé de s'occuper de l'orangerie, et pour lui, oranger est synonyme de bigaradier. En revanche, ce qui est remarquable est que l'inventaire estime l'âge des arbres : vingt-six orangers, cinq citronniers et deux limettiers avaient plus de quatre-vingt ans. L'âge et le nombre sont des marques de prestige social. À lire les différents traités spécifiques à la culture des orangers, il ressort un certain flottement dans les appellations. Il apparaît à peu près certain que le mot « oranger » au siècle de Louis XIV désigne avant tout un bigaradier. L'introduction de nouvelles sortes d'orangers devait rester très minoritaire, ou du moins

<sup>483</sup> Anonyme, *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers et oliviers*, Paris, Ch de Sercy, 1676. En réalité l'auteur est le révérend père Triquel qui a fait rééditer ici le traité qu'il avait inséré dans *Instructions pour les arbres fruitiers, revue & augmentée par l'auteur, d'un traité de la taille des arbres, de la culture des orangers, citronniers, grenadiers, oliviers, & jasmins d'Espagne*, Paris, Antoine Bertier, 1658. Chapitre I, p. 7.

<sup>484</sup> Gilles Ballon ; Garnier, *Nouveau traité des orangers et citronniers*, Paris, Charles de Sercy, 1692, chapitre 1, p. 11.

<sup>485</sup> Anonyme, *Traité...*, *op. cit.* L'auteur évoque dans l'introduction de son traité à la page 7 : « ces deux belles & rares orangeries de cette incomparable duchesse, tant dans son château de Ruel, que dans son palais enchanté du petit Luxembourg à Paris ».

<sup>486</sup> Bernard Aubert, Guy Vullin, *Pépinières et plantation d'agrumes*, CIRAD, 1997.

l'usage de les répertorier sous un nom spécifique n'intervient pas systématiquement. Toutefois, nous pouvons avancer que les variétés mentionnées par la Quintinie et celles évoquées par Garnier et Ballon devaient être cultivées à Versailles, Fontainebleau et dans les autres résidences royales, car La Quintinie comme Ballon ont travaillé pour les jardins royaux. Lorsque l'on parcourt les comptes des Bâtiments du Roi le mot bigaradier n'est jamais mentionné, il est toujours question d'orangers.

Dans l'édition de 1709, au chapitre V de la troisième partie de *La théorie et la pratique du jardinage*, Dézallier présente ainsi l'oranger :

« L'oranger est sans contredit le plus beau de tous les arbres à fleurs ; sa tige droite, son bois uni, ses grandes feuilles luisantes, ses belles fleurs, ses fruits exquis, sa tête régulière et d'un très beau verd, tout en est admirable ; l'on en distingue plusieurs sortes, comme le Citronnier ou Balotin, le Limier ou Limonier, le Bigaradier, le Cédrat, le Riche-dépouille, le Poncyre, le Pommier d'Adam, le Bergamotier, l'Oranger de Chine [...] <sup>487</sup> ».

Si l'on en croit l'auteur qui avait des connaissances botaniques très étendues, pour lui, toutes ces sortes sont comprises sous l'appellation générique « oranger », qualificatif que nous remplacerions actuellement par le terme « *citrus* ». Dézallier n'était sans doute pas un collectionneur d'agrumes, mais le fait qu'il considère que le citronnier soit une sorte d'oranger, montre que ses contemporains avaient l'habitude d'employer le mot « oranger » pour tous les agrumes qu'ils pouvaient voir, comme nous employons le mot « sapin » pour désigner n'importe quel conifère. L'auteur poursuit :

« Leurs différences sont peu considérables : elles ne consistent qu'en ce que les uns font des arbres en tige, & les autres des nains ou buissons, ou parce que le fruit des uns est doux & celui des autres plus aigres ; ils conservent tous leur feuillage, & l'on serait trop heureux aux environs de Paris, où le jardinage est fort en règne, si l'on en pouvait mettre en terre, pour former des allées & des bosquets ; il s'en voit ainsi en Espagne, en Portugal, en Italie & dans quelques-unes de nos provinces où le degré de chaleur est assez considérable pour les exempter d'être renfermés l'hiver, comme l'on est obligé ici <sup>488</sup> ».

La remarque de Dézallier nous permet de dresser plusieurs constats sur la culture des orangers en caisses dans les résidences royales à la fin du règne de Louis XIV.

Le premier constat concerne le critère esthétique : acheter et cultiver des orangers est d'abord déterminé par le caractère ornemental de ce végétal. Il fait partie de ce que l'on

---

<sup>487</sup> Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, Paris, Jean Mariette, 1709, p. 214.

<sup>488</sup> *Op. cit.*, p. 214.

désigne par l'expression « les arbrisseaux verts ». Cet engouement pour ce type de feuillage est sans doute à rapprocher du goût pour le buis, le laurier-rose, le myrte, etc. Le caractère « sempervirens » est lié à l'image de la permanence, de la stabilité et de l'éternité. Tout parc royal doit garder sa structure visible et permanente quelle que soit la saison, car le parc demeure un lieu de promenade journalière du roi. Le parc est aussi le microcosme du royaume. Mais à ce titre, placer des orangers à la fin du printemps jusqu'à l'automne, c'est aussi montrer que le roi règne sur des contrées lointaines et méridionales, comme le Languedoc et la Provence. En cela, l'oranger est définitivement perçu comme un arbre de qualité. Son aptitude naturelle à accepter la taille permettait de constituer un « topiaire » de luxe. Les orangers de Chine sont employés ainsi pour garnir des vases.

Le deuxième constat concerne le critère du goût : la valeur gustative est toujours attachée à l'oranger, l'aigre ou le doux. Mais le goût est-il si important ? On peut en douter, mais il reste un critère de définition et surtout de différenciation des orangers. Dans les soirées « d'appartement » décrites par Madame de Sévigné, les oranges et les citrons venaient-ils des arbres en caisses de Versailles, de Fontainebleau ou des Tuileries ? Nous n'en aurons jamais la preuve. En revanche, il est quasi certain que les fleurs des orangers royaux servaient à confectionner du parfum ou plus exactement de l'eau de fleur d'oranger.

Le dernier constat est que Dézallier ne définit pas réellement les sortes d'orangers en tant que variété. Cela ne paraît pas l'intéresser. L'oranger n'est pas collectionné comme les poiriers ou les pommiers. On se souvient qu'Arnaud d'Andilly était moqué pour le fait qu'il collectionnait toutes les variétés de poires, plus de trois cents variétés, y compris certaines parfaitement immangeables. On ne trouve nulle part cette volonté d'établir une dénomination précise dans les témoignages ou les documents de l'époque, les voyageurs ou les auteurs des traités de jardinage s'attardent peu sur cet aspect. Il faut attendre Tournefort en 1694 et Le Berryais en 1788 pour avoir des listes que l'on pourrait qualifier d'exhaustives pour leur époque.

On peut aussi se demander si le Grand Siècle a connu une inflation du nombre des variétés. Leur multiplication peut-elle être considérée comme un indice de ce goût pour la collection ? Si l'on établit un tableau récapitulatif à partir des données fournies par les auteurs de traités de jardinage ou de botanique on obtient le résultat suivant :

## Liste des mentions des variétés citées dans les traités de jardinage

Auteur	Titre de l'ouvrage	Date	Nombre de sortes d'agrumes cités orangers+citronniers	Remarques
Serre	<i>Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs</i>	1600	7 : oranger, citronnier, limon, poncile, pomme d'Adam, cédria (« espèce de limon ainsi appelé en Provence»), oranger « cornut » ou « bigarrat ».	
Le lectier	<i>Catalogue des arbres cultivez dans le verger du sieur Le Lectier procureur du roi à Orléans</i>	1628	12 : bigarrades de gennes, orange ronde d'Espagne, poncilles ou limoni cedri, citronnier, limoni dorsi d'Espagne, limon challi, limoni di gavita, oranger de la Chine, Spada fora de Florence à feuilles de laurier, pomme d'Adam, limons doux, grenadiers de Portugal doux et aigre, violet	Liste donnée dans un esprit de collectionneur
Mollet André	<i>Le jardin de plaisir</i>	1651	2 : oranger et citronnier	L'auteur ne cherche pas à décrire les sortes
Mollet Claude	<i>Théâtre des plans et jardinages</i>	1652	9 : Oranger nain (à feuilles étroites, à planter dans les vases), oranger à fruits ronds, oranger bigarade, oranger sauvage, pommier d'Adam, citronnier à petits citrons, citronnier à gros citrons, citronnier à gros fruits ronds comme des boule de Paille-mail, poncillier (donne des fruits gros « comme une tête d'un enfant »)	Souci de description en fonction du goût et l'usage des fruits : jus, sauce, confiture, dessert à manger cru
Triquel	<i>Instructions pour les arbres fruitiers</i>	1658	2 : oranger, citronnier	Pas de description
Charles Estienne et Jean Liebault	<i>Agriculture et maison rustique</i>	1658	5 : orange, citron, poncile, limon et pomme d'Adam	
J Van Groen,	<i>Le jardinier du Pays-Bas, Où sont décrites toutes sortes de belles maisons de plaisance et de campagne, &amp; comment on les peut planter, semer, &amp; embellir de plusieurs Herbes, Fleurs, &amp; Arbres rares</i>	1672	3 : oranger, citronnier, limonnier	
Morin	<i>Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et citronniers</i>	1674	85 ou 89 : voir annexe 2 de la deuxième partie.	L'auteur énumère ainsi toutes les sortes, celles-ci nommées en fonction de la forme ou de la région

				d'origine supposée
Bonnefond	<i>Le jardinier françois</i>	1676	1 : oranger.	Appellation visiblement générique.
Anonyme (Triquel)	<i>Traité de la culture des orangers, citronniers, oliviers et grenadiers</i>	1676	4 : oranger, citronnier, sauvageon de citronnier, sauvageon d'oranger.	L'auteur déclare dès le début du traité qu'il ne détaillera pas les différentes sortes d'orangers.
La Quintinie	<i>Traité de la culture des orangers</i>	1690	10 : limier, citronnier, bigaradier, oranger cédrat, poncire, orangers de Chine, oranger du Portugal, oranger des Indes, oranger Riche-dépouille, oranger sauvageon	
(Garnier et Ballon)	<i>Nouveau traité des orangers et des citronniers</i>	1692	10 : citronnier, bigarade, oranger du Portugal, oranger de Chine, oranger des Indes, cédrat, poncires, limon (de Nice), limonnier, pommier d'Adam, balotin)	L'auteur renvoie le lecteur à une liste de 80 sortes sans doute celle de Pierre Morin (1674) qui lui-même reprend celle de Vincenzo Tanara (1561)
Tournefort	<i>Elements de botanique ou methode our connaître les plantes</i>	1694	25 : voir annexe 4 de la deuxième partie	Liste avec double dénomination, le nom commun et e nom latin avec équivalence, dans certains cas, avec les sortes contenues dans le livre de Ferrari, <i>Hesperides</i> , paru en 1645 ; ex :le citronnier vulgaire, ( <i>Malum citreum vulgare</i> , Ferr, Hesp, 61).
Charles Estienne et jean Liebault	<i>L'agriculture et maison rustique</i>	1702	4 : oranger, citronnier, limons et poncires	
Dézallier d'Argenville	<i>La théorie et la pratique pratique du jardinage</i>	1709	9 : citronnier ou balotin, limier ou limonnier, bigaradier, cédrat, riche dépouille, poncyre, pommier d'Adam, Bergamotte, oranger de Chine.	L'auteur précise que la liste n'est pas exhaustive
Angran de Rueneuve	<i>Observations sur l'agriculture</i>	1712	6 : oranger, pomme d'Adam, balotin, limonnier, oranger de Chine (mais cultivés en pots et en buisson), bigaradiers	
Van Oosten	<i>Le jardin des Hollande</i>	1714	6 : citronnier, oranger de Chine, oranger du Portugal, oranger des Indes, bigarades, cédrat	

Liger	<i>Dictionnaire pratique du bon mesnager de campagne et de ville</i>	1715	3 : oranger, citronnier, oranger de Chine	
Liger	<i>Le ménage des champs et de la ville ou le nouveau jardinier françois accommodé au goust du temps</i>	1715	3 : oranger, citronnier, oranger de Chine	L'auteur ne s'intéresse qu'aux modalités de culture
Le Berryais	<i>Traité des jardins ou le nouveau de la Quintinie,</i>	1785	36 : voir annexe 6 de la seconde partie	Dresse une liste des différentes sortes d'agrumes et donne une description précise

Ce tableau appelle trois remarques. La première est qu'avant les années 1680, les auteurs des traités de culture de l'oranger sont peu soucieux de distinguer les différentes sortes d'orangers. Cela tient d'abord au manque d'informations dont ils disposent. D'autre part, leur souci est surtout de montrer comment une bonne culture permet d'assurer la survie des arbres de réputation fragile, mais qui deviennent de plus en plus à la mode. La deuxième remarque est que lorsque les auteurs sont dans la démarche de l'inventaire – c'est le cas de Le Lectier qui recense tous les arbres fruitiers qu'il cultive dans sa propriété ou bien de ceux de Tournefort et de le Berryais dans une optique scientifique – leur nombre oscille entre 12 au début du XVII<sup>e</sup> et 36/37 à la fin du XVII<sup>e</sup> et au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>489</sup>. La liste donnée par Morin constitue une exception avec 85 sortes et participe de l'exercice de l'érudition et de la compilation, car il ne fait que reprendre la liste établie par l'italien Vincenzo Tanara dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. La troisième remarque concerne les grands traités de la fin du règne du Roi Soleil, c'est-à-dire à partir des années 1690. Outre le phénomène de contamination par le *Traité des orangers* de La Quintinie sur le contenu du *Nouveau traité des orangers* et les chapitres de *la Théorie et le pratique du jardinage* de Dézallier, ce qui n'enlève en rien la réalité des faits constatés par ces trois auteurs qui connaissaient bien l'orangerie de Versailles, le nombre de variétés d'orangers et citronniers confondus se limite à une petite dizaine. Dans les trois cas, les sortes d'orangers sont énumérées plus ou moins incidemment, et non pas dans une vision de collectionneur. Ce qui tendrait à prouver que la diversité des variétés n'était pas l'objectif prioritaire de Louis XIV. Il ne s'agissait pas pour lui de réaliser un cabinet de « curiosité végétale » mais d'avoir un ensemble « admirable ».

<sup>489</sup> À titre de comparaison, l'INRA de Corse conserve actuellement plus de mille variétés d'agrumes.

## **b-Quelles sortes d'orangers contemplait-on dans les jardins des résidences royales sous le règne du Roi-Soleil ? Essai de reconstitution des variétés d'orangers dans les collections royales**

Nous donnons ici l'identification, la représentation et la description de la dizaine de sortes d'orangers et de citronniers mentionnés dans les traités de Morin, de la Quintinie et de Garnier et Ballou et de Dézallier. Pour cela, nous utilisons le nom français utilisé par les auteurs, nous indiquerons ensuite l'équivalent du nom latin donné par Tournefort dans l'édition de 1694 et de 1797. Tournefort renvoyant aussi le lecteur à Ferrari (1646), nous compléterons en reproduisant la description donnée par René Le Berryais<sup>490</sup> dans son traité. Ce dernier donne une description assez précise de chaque type d'oranger et de citronnier. L'ouvrage date de 1788, mais il a le mérite d'offrir une synthèse du savoir botanique sur les orangeries et les plantes d'orangerie au siècle des Lumières et juste à la veille de la Révolution. Ces descriptions pour être complétées éventuellement par des apports de l'œuvre de Risso et Poiteau. L'illustration fournie provient soit de l'ouvrage de Ferrari (1646) soit du gottorfer codex (1649-1659) ou bien encore celui de Vocamer (1708).

### **Cédrat**

Il correspond à l'appellation « citronnier à grand fruit. (*citria malus, cum magno fructu, J.B.94. Malus medica, fructu ingenti, tuberoso. C.B. Pin. 435*)<sup>491</sup> » dans l'édition complétée de 1797 mais n'apparaît pas dans celle de 1694.

Le Berryais le décrit ainsi :

« Cédrat de Florence, *Limonia cedrata fructu maximo, conico, verrucoso, sapore & odore insigni*. L'arbre, sans être touffu, est assez garni de branches fort munes & souples. Les jeunes bourgeons portent presque autant d'épines que de feuilles, mais la plupart tombent ; de sorte qu'il s'en trouve peu sur le vieux bois. Les feuilles sont alongées, étroites, terminées en pointe aiguë, dentelées très-finement & régulièrement, & très parfumées. Les fleurs sont petites & toutes leurs parties fort grêles ; tout leur extérieur & feuilles naissantes sont teints de rouge. Les jeunes fruits sont d'un vert foncé. Les fruits parvenus à leur grosseur, ont jusqu'à 5 pouces de hauteur, sur près de 4 pouces de diamètre. Leur forme la plus ordinaire est conique, mais elle varie beaucoup. La queue fort grosse s'implante dans une cavité plus évasée que profonde, bordée de bosses très-saillantes, & souvent toute la surface du fruit en est parsemée. La peau est d'un jaune foncé. L'écorce est épaisse de 7 ou 8 lignes, plus haute en couleur que celle des Limons. La chair, divisée en 9 lobes, est pleine d'un jus aigrelet, & contient quelques

<sup>490</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins ou le nouveau de la Quintinie*, Paris, Belin, 1785.

<sup>491</sup> Joseph Pitton de Tournefort, *Éléments de botanique...*, op. cit., p. 385.

pépins allongés & peu nourris. Toutes les parties de ce fruit sont d'un goût & d'un parfum très-relevés & très-agréables<sup>492</sup> ».

Les *Comptes des Bâtiments du Roi* ne font jamais mention de lui, mais La Quintinie et le traité de 1692 le citent. C'est certainement l'un des agrumes les plus anciennement cultivés en France. Le choix de le faire figurer dans les résidences royales doit être dû à son parfum, car il se prête peu à la taille.



Cédrat, *Gortorfer codex*, 1649-1659, vol 2, p. 64.



Cédrat, *Gortorfer codex*, 1649-1659, vol 2, p. 186 a.



Cédrat, Aranzo cedrato, Volcamer, *Nurnbergischer Hesperides*.

### Citronnier Balotin ou limon balotin

*Limon vulgo pusilla pila Ferr. Hesp. 201*. Tournefort [1694] Le Limonier à fruit, nommé vulgairement « petite Paume ». Tournefort [1797].

Ce citronnier doit son nom au fait que ces fruits aient la forme et la taille d'une balle de jeu de Paume. Sorte de citronnier qui est mentionné dans la majorité des traités du XVII<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas mentionné dans les *Comptes des Bâtiments du Roi*.

« *Limonia fructu medio, rotundo, crasso cortice*. Je ne sais pourquoi on estime cette variété plus qu'un grand nombre d'autres qui paraissent préférables. L'arbre est beau, vigoureux, armé de fortes épines, garni de fort grandes feuilles terminées en pointes, souvent froncées par les bord : ses fleurs étendues ont 18 lignes de diamètre ; leurs 5 ou 6 pétales sont lavés de rouge foncé ; elles sont peu odorantes : le fruit est rond, à-peu-près de la balle de paume, d'où il a tiré son nom ; quelquefois il se termine par un petit mamelon peu saillant ; sa

<sup>492</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins...*, op. cit., p. 128.

hauteur est de 3 pouces & son diamètre est presque égal ; sa peau est d'un beau jaune ; son écorce est dure, épaisse d'environ 9 lignes. Il a peu de chair, & et par conséquent peu de jus, dont le parfum est assez fort ; ses pépins sont très petits. Il est possible que ce citronnier fût utilisé surtout comme porte-greffe ».

Le citronnier balotin est souvent mentionné dans les différents traité comme porte-greffe



Limon vulgo pusilla pila Ferrari, *Hesperides*, p.101.

## Citronnier

*Citream vulgare. Malum Citream vulgare. Ferr. Hesp. 61. Malus medica. CB Pin. 435)* Tournefort [1694] ; Citronnier vulgaire Tournefort [1797]

Mentionné à plusieurs reprises par les Comptes des Bâtiments du Roi. La première mention de 1666 au 31 décembre. Il est payé à Jupin 446 livres pour treize citronniers doux pour Versailles<sup>493</sup> ; le 3/17 juin 1670, il est réglé à Le Bouteux l'achat et le voiturage d'Orléans à Paris de 103 orangers et citronniers<sup>494</sup>, le 22 octobre 1684, il est réglé 179 livres à Michel Dorée pour « deux petits citronniers d'Espagne et six autres petites citronniers limes douces qu'il a fourni pour les jardins des Maisons Royales, y compris la voiture<sup>495</sup> ».

« C'est un arbre de moyenne grandeur, dont les branches longuettes, grêles, peu nombreuses, se rangent mal. Elles sont armées de longues épines aiguës, dont la pointe est rouge. L'extrémité des bourgeons & les feuilles naissnates sont d'un rouge-pâle mêlé de vert. Des feuilles les unes se terminent en pointe, la plupart en ovale ; leur longueur est à-peu-près

<sup>493</sup> CBR, I, 138.

<sup>494</sup> CBR, I, 483.

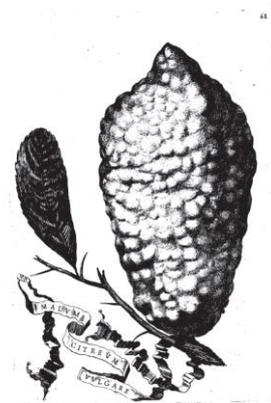
<sup>495</sup> CBR, III, 134.

triple de leur largeur ; elles sont dentelées peu profondément, d'une odeur forte, d'un goût amer, d'un vert foncé en dedans, d'un vert clair en dehors ; souvent froncées, pliées, cloquées par la contraction des petites nervures..les fleurs , par bouquets ordinairement à l'extrémité des branches, ont à peu près de 2 pouces de diamètre ; les pétales minces, blancs en dedans, sont en dessus mêlés de blanc & de rouge ; elles sont peu odorantes. Quelques-unes ont point de pistil [...]. La grosseur des fruits varie suivant le terrain, le climat & l'état des arbres [...]. L'écorce est blanche & dure ; la chair est partagée en 8 à 12 lobes, dont chacun contient deux rangs de petites pépins fort longs, & un jus très-aigre. Tout le fruit est très parfumé. Il est employé à si peu d'usages, & on lui connaît si peu de propriétés que je n'ai décrit le citronnier que pour marquer le petit nombre de caractères qui le distinguent du Limonnier. On a raison de ne pas le rendre commun dans nos orangeries<sup>496</sup> ».

Les mentions dans les *Comptes des Bâtiments du roi* de 1666, 1671 et 1684 montrent qu'il existait donc au moins trois types de citronniers : des citronniers ordinaires, des citronniers doux d'Espagne et des limes douces. La lime d'Espagne est citée par Tanara et Morin mais pas par Tournefort, ni par les autres auteurs de la fin du règne, elle absente de la liste de Le Berryais au siècle suivant. Soit la lime d'Espagne était passée de mode après 1684, soit son appellation avait changé ce qui est possible.



Citronnier, *Gortorfer Codex*,  
1649-1659, vol 2.



Citronnier. Ferrari,  
*Hesperides*, p.61.

### Lime douce

*Limon dulci medulla vulgaris Ferr.Hesp. 229. (Malus Limonia, major, dulcis. C.B.Pin. 436.)* Tournefort [1694] Le Limonnier vulgaire, fruit à moelle douce, Tournefort [1797]. La lime douce correspond au citronnier doux.

Au mois d'août 1685, Marquant, jardinier à l'orangerie du château de la Meilleraye reçut la somme de 100 livres pour avoir convoyé de dudit château jusqu'à Tours, huit

<sup>496</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins...*, op. cit., p. 135.

citronniers limes douces donnés par le duc de Mazarin à Louis XIV<sup>497</sup>. En 1688, plusieurs limes douces sont achetées à divers fournisseurs : sept à Louis Coste pour Trianon, vingt à Michel Doré que ce dernier a transporté d'Orléans à Trianon, une lime douce achetée à un certain Boulard en même temps que 99 orangers et qui proviennent de son jardin situé à Arpajon, on compte encore dix limes achetées le 6 juin à Mathurin Barra, Claude Chevalier et consors qu'ils ont livré à Trianon, on y ajoute aussi les sept limes douces vendues par Estienne Mareschal et consors<sup>498</sup>. Toujours en 1688, les achats se poursuivent neuf citronniers limes douces, transportés ensuite de Chartres à Trianon, le 29 août vingt huit citronniers limes douces furent débarqués au port du Guichet à Paris, ils ont été fournis par Chéron et Jolly<sup>499</sup>. Tous ces citronniers limes douces ont été achetés en même temps que des orangers, dans le but d'orner les jardins de Trianon.

« *Lima dulcis*. L'arbre est grand, peu touffu. Les branches menues, souples, armées de quelques épines, sont peu garnies de feuilles qui sont grandes, minces, larges, d'un vert gai, très légèrement dentelées, ordinairement creusées en bateau, ou diversement pliées, roulées, contournées, d'une odeur approchant celle de la feuille d'oranger, portées par des queues fort courtes, sans ailes. Les fleurs sont très nombreuses, petites, peu odorantes, entièrement blanches. Le fruit, haut de 2 pouces sur un diamètre égal, est rond, un peu turbiné vers la queue, qui est plantée à fleur ; l'autre extrémité, plus renflée, porte un gros mamelon court & obtus, quelquefois un peu conique, ou formé d'un groupe de petites excroissances. La peau est fine, lisse, unie, très-peu boutonée, d'un jaune plus pâle que l'orange, & très faiblement parfumée. L'écorce n'a qu'une ligne d'épaisseur. La chair, divisée en 7 ou 8 sections par des membranes fort minces, contient un jus très-doux peu abondant & peu relevé, & quelques pépins bien nourris, dont l'amande est verte comme celle de la pistache. Ce petit fruit est excellent confit<sup>500</sup> ».

La lime douce semble avoir été préférée au citronnier, probablement parce que ces fruits sont plus juteux que ceux du citron.

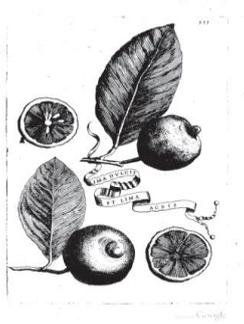
---

<sup>497</sup> CBR, II, 743.

<sup>498</sup> CBR, III, 134.

<sup>499</sup> CBR, III, 135

<sup>500</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins...*, *op. cit.*, p. 129.



*Lima dulci et lima acris*, lime douce et lime acide, Ferrari, *Hesperides*, p.333.

### **Oranger bigaradier ou bigarat (O. de Serres)**

*Aurantium acri dulcique medulla vulgare*, oranger bigaradier, Ferrari, *Hesperides*, p. 377 ; Tournefort le dénomme « *oranger vulgaire*<sup>501</sup> » ou *malus aurantia*. Il en distingue « à moelle douce ou à « moelle acre ». Risso a établi les concordances avec les appellations anciennes, le bigaradier du Grand siècle qu'il désigne dans son livre sous le nom de *bigaradier franc* est celui désigné par les dénominations latines suivantes : « *aurantium acri medullâ vulgare* » par Ferrari ou « *aurantium silvestre, medullâ acri* » par Tournefort.

Claude Mollet en 1652 décrivait le bigaradier de la manière suivante :

« Nous en avons d'une autre espece que nous appelons Orangers bigarades, lesquelles portent des tetasses à son fruit, la pelure est extremement déliée, la feuille est fort large, & belles ; le fruit est remply d'une grande quantité de suc fort doux & agréable à manger ; c'est la meilleure espece, tant à cause de la grande beauté de feuillage, que du fruit & fleur qu'il rapporte en abondance, lequel est fort bon à confire<sup>502</sup> ».

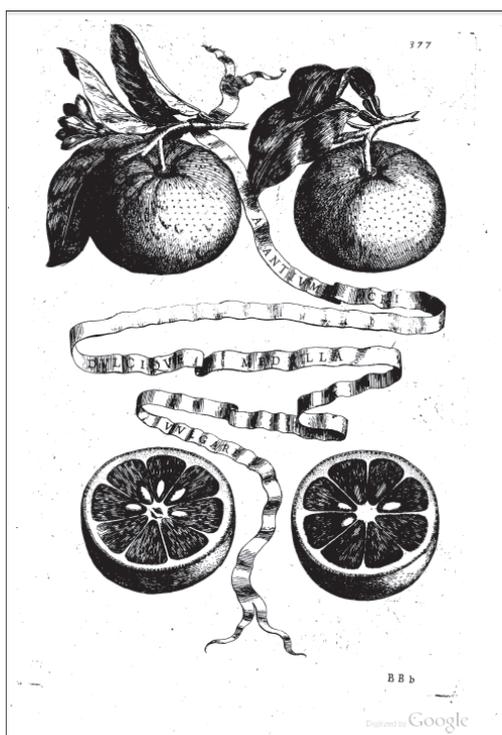
Comme le souligne Mollet, la beauté du feuillage et sa productivité justifient sa popularité dans les jardins aristocratiques.

Jamais mentionné par les Comptes des Bâtiments du Roi, il est pourtant cité par tous les auteurs des traités. Il faut donc en déduire que son nom est synonyme d'oranger au sens générique du terme. Probablement parce que les autres variétés d'orangers, ceux à orange douces, ont été introduites plus tard dans les orangeries royales. À ce propos, Le Berryais présente les bigarades comme un sous-groupe de l'orange. En effet, selon le critère du goût, il affirme :

<sup>501</sup> Joseph Pitton de Tournefort, *Eléments de botanique... op. cit.*, tome troisième, p. 383.

<sup>502</sup> Claude Mollet, Théâtre des plans et jardinages contenant des secrets et des inventions incognues à tous ceux qui jusqu'à présent se sont meslez avec un traité d'astrologie, propre pour toutes sortes de personnes et particulièrement pour ceux qui s'occupent à la culture des jardins, Paris, Charles de Sercy, 1652, p. 81.

« Toutes les variétés d'orangers sont aigres avant leur maturité. Alors les unes conservent leur aigreur mordante et vive ; leur peau devient d'un jaune terne ou triste, se boutonne grossièrement. On les nomme Oranges aigres ou sauvages. Les fleurs de ces variétés d'Oranger sont ordinairement peu abondantes, petites & maigres. Ainsi leur culture est peu utile » ; on peut raisonnablement penser qu'elles étaient peu cultivées dans les résidences royales, « d'autres (les oranges douces) perdent leur aigreur ; leur peau est unie, d'un beau jaune doré vif, finement boutonée ; leur écorce est mince, d'une odeur forte & agréable, d'une amertume insupportable ; leur chair est d'un jaune clair presque souffre, pleine d'un jus doux, relevé, parfumé. D'autres enfin changent leur aigreur en une acidité mêlée d'une petite amertume qui la tempère & la rend agréable dans les assaisonnements de la cuisine & diverses préparations d'office où ce fruit est d'un usage très-fréquent ; ses caractères tiennent le milieu entre ceux de l'orange douce et ceux de l'orange aigre. La feuille de ces arbres sont portées par des queues dont les ailes sont plus grandes que celles des orangers à fruits doux. Les fruits de cette troisième classe se nomment Bigarades, oranges sures, oranges acides<sup>503</sup> ».



*Aurantium acri dulcique medulla vulgare*, oranger bigaradier, Ferrari, *Hesperides*, p. 377.

« Bigarade commune, *aurantia fructu acido vulgaris*. Nous avons marqué ci-devant les caractères qui distinguent les Bigarades des oranges douces. L'écorce de celle-ci est un peu épaisse ; ses fleurs sont belles, nombreuses, & leurs pétales sont épais ». reproduite ci-

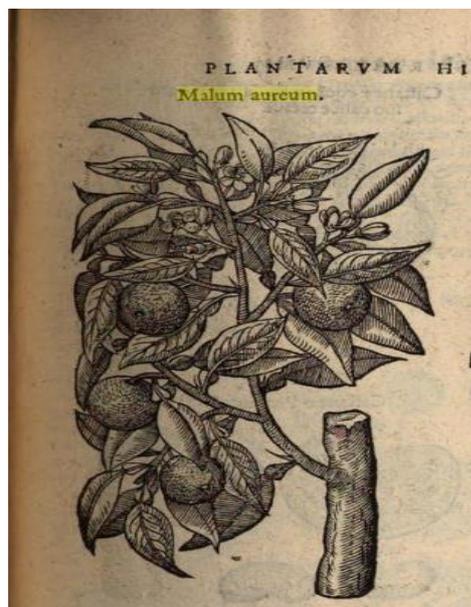
<sup>503</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins...*, op. cit., p. 106.

dessous. Risso, au début du XIX<sup>e</sup> siècle s'insurgera contre le fait que l'on mette dans la même catégorie oranges douces et oranges amères (bigarades) : « D'après le système introduit en botanique par Linné, les botanistes ont donc négligé la connaissance des arbres fruitiers ; ils ont confondu, sous le nom de citrus Aurantium, les oranges douces avec les bigarades, que Tournefort avait justement distinguées<sup>504</sup> ».



*Citrus aurantium* (nonmarane) WKSnh7049.RN

Oranger, *citrus aurantium*,  
Gottorfer codex, 1649-1659,



Malum Aureum, « pomme d'or », Charles de l'Ecluse  
*Rariorum plantarum Historia*, Anvers, 1601, p.7

## Oranger de la Chine

*Aurantium Sinense* Ferr. *Hesp.* 430, Tournefort[1694] Oranger de la Chine [1797],

Le Berrays l'appelle *Aurantia fructu oblongo, dulcissimo, cortice tenui, sinensis*.

Ce dernier décrit le fruit de cet oranger de la manière suivante :

« La forme de cette orange varie un peu ; le plus souvent elle est ovale ou oblongue, ses côtés formant des lignes elliptiques, & sa hauteur excédant son diamètre de quelques lignes ; sa peau est d'un beau jaune gai, très-unie & si finement boutonée qu'elle paroît lisse : son écorce est fort mince. Prise avec la peau, rarement elle a une ligne d'épaisseur ; la chair est d'un jaune très-clair, divisée en dix ou onze lobes par des membranes très fines, qui contiennent chacun 3 ou 4 grands pépins bien nourris, & un jus très-abondant, très doux, très agréable : c'est la meilleure des oranges douces<sup>505</sup> ».

<sup>504</sup> Antoine Risso et Antoine Poiteau, *Histoire naturelle des orangers*, Paris, Henri Plon et G Masson, 1822, p. 51.

<sup>505</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins...*, op., cit , p. 109.

Cet oranger se diffusa à partir du XVII<sup>e</sup> siècle en Europe. Ce sont les Portugais qui l'auraient rapporté de Chine. D'après diverses sources, en 1635, D Francisco de Mascarenhas, gouverneur de Macao de 1623 à 1626, apporta des orangers de Chine à Lisbonne en 1624. De cet oranger appelé « Eva » descendrait tous les variétés d'orangers de Chine cultivées en Europe. En fait, il semble que l'orange douce de la Chine est une sous-variété plus sucrée de l'orange du Portugal. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Risso classe les orangers du Portugal et ceux de Chine dans la même catégorie : Oranger de la Chine, *citrus aurantium sinense*, arancio della china, *Aurantium olyssiponense*, Fer. Hesp., p. 425-427 (exclus foliis), *Aurantium Sinense*, Arano da Sina, Volcam. Hesp., p.185. T.186, b. serait la même variété que « *Malus Aurantia Lusitanica*, seu *Pomum sinense*, Wein. Ic. 700.<sup>506</sup> En réalité, la distinction entre l'oranger du Portugal et l'oranger de Chine est minime, car les deux sortes sont de la même origine. Georges Gallesio souligne que l'appellation oranger du Portugal ne se généralisa en France que vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.



a: Citrus sinensis; (appelsin); b: Citrus sinensis; (appelsin), gennemskåret; c: Citrus sinensis; (appelsin), frugt. KKSpb2949-62

Oranger de Chine, Gottorfer codex, 1649-1659,



Orange de Chine, Ferrari, *Hesperides*, p 433

## Oranger du Portugal

*Aurantium Olyssiponense* Ferr. Hesp. 427. Tournefort [1694] L'Oranger de Lisbonne. Tournefort [1797]

<sup>506</sup> Antoine Risso et Antoine Poiteau, *Histoire naturelle...*, op. cit., p. 18.

Cité dans tous les traités. Il est fait plusieurs mentions d'achat « d'orangers du Portugal ». L'oranger du Portugal appartient à l'ensemble des oranges douces, comme l'oranger de Chine. Les Comptes des Bâtiments du Roi font état d'un gros achat de ce type d'oranger : le 29 avril 1673, il fut réglé la somme de 189 livres au sieur Formont « pour la voiture, de Rouen à Paris de 800 orangers du Portugal<sup>507</sup> ». Le 12 octobre 1687, il a été réglé à Barthélémy Aubin, secrétaire de M<sup>e</sup> Amelot, ambassadeur en Portugal la somme de 300 livres « pour les orangers et autres plantes qui ont été envoyées pour le service de S.M<sup>e</sup><sup>508</sup> ». Toutefois, il n'y a pas d'autres mentions dans les Comptes des Bâtiments du Roi. La très grande quantité de pieds d'orangers du Portugal qui sont donc destinés à produire des oranges douces, pose la question du dessein de Louis XIV. Les maisons royales possédaient certainement un nombre respectable d'orangers, au moins en ce qui concerne le château de Fontainebleau et celui des Tuileries. L'achat des années 1670 marque peut-être aussi un changement de goût du souverain. La mention spécifique dans les Comptes des Bâtiments du Roi, « orangers du Portugal », sous-tendrait que l'on a changé de variétés et que l'on n'a pas acheté des bigaradiers. Le roi aurait voulu renouveler la nature de sa collection profitant de l'opportunité de la construction de Versailles. Relisons la description comparative de Risso entre l'oranger à fruits doux et le bigaradier :

« Le bigaradier s'élève généralement moins haut que l'Oranger à fruits doux ; son feuillage est plus étoffé, et la lame qui accompagne le pétiole de ses feuilles est ordinairement plus large ; sa fleur est plus grande, plus odorante ; on la préfère dans les offices pour en extraire les essences et pour les eaux de senteur. Le fruit appelé bigarade, a le volume et la forme de l'orange douce ; mais il s'en distingue en ce que son écorce est ordinairement plus raboteuse, qu'elle devient d'un jaune plus rougeâtre dans la maturité, et en ce que sa pulpe contient un suc acide mêlé d'amertume qui le rend moins propre que celui des limons à faire des boissons rafraîchissantes, mais qui assaisonne très-agréablement les viandes et la chair des poissons<sup>509</sup> ».

Nous pouvons penser que le roi a aussi acheté des orangers à oranges douces parce que ces arbres atteignent une taille plus élevée que les bigaradiers. La description faite par Gallesio souligne que l'oranger doux est plus grand et plus vigoureux que le bigaradier, le limonier ou que le citronnier. La motivation esthétique l'a peut-être emporté sur le critère

---

<sup>507</sup> CBR, I, 670.

<sup>508</sup> CBR, II, 1223.

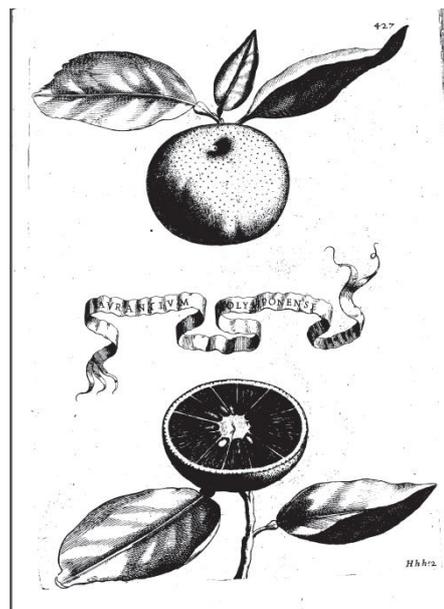
<sup>509</sup> Antoine Risso et Antoine Poiteau, *Histoire naturelle...*, op., cit., p. 51.

olfactif, car la fleur de bigaradier a un parfum plus puissant que celui de l'oranger à fruit doux.

« *Aurantia fructu dulciori, cortice tenui*. Le pédicule des feuilles de cet arbre est fort court & très peu ailé. Le fruit est rond ; sa peau est fine & unie, & son écorce peu épaisse se détache bien de sa chair ; son jus est doux & excellent. Cette orange, qui est la plus commune à Paris, à plusieurs sous-variétés, dont la plus remarquable est la suivante (orange rouge)<sup>510</sup> ».



Oranger du Portugal, Volc  
Nurnbergischer hesperides, 1708, p. 194b



Oranger de Lisbonne, *Aurantium olyssiponense*  
mentionné par Ferrari, *Hesperides*, p.427.

### Oranger Riche-Dépouille

*Aurantium crispo folio* Ferr. 389, Tournefort [1694] L'Oranger à fruits multipliés. (Riche-Dépouille). Tournefort [1797]

Risso le dénomme « bigaradier riche dépouille » ou encore « Bigaradier bouquetier<sup>511</sup> ». Le Berryais le décrit ainsi :

« *Aurantia plurimo fructu dulci & flore ditissima*. Cet oranger est de grandeur fort médiocre, dékicat, rarement bien garni & en bon état ; ses feuilles sont petites, peu alongées, arrondies par les extrémités, courbées ou arquées en dehors, très-nombreuses, placées fort près les unes des autres. Les bourgeons étant très-garnis d'yeux, & par conséquent la récolte des

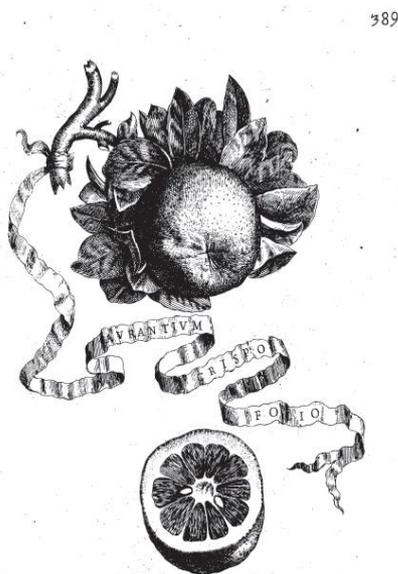
<sup>510</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins ou le nouveau de la Quintinye*, Paris, Belin, 1785, p. 109.

<sup>511</sup> Antoine Risso et Antoine Poiteau, *Histoire naturelle...*, op. cit., p. 52-53

fleurs très abondante, & les fruits de grosseur médiocre & assez doux venant en bouquet, il n'y a aucun arbre de ce genre dont la dépouille soit aussi riche<sup>512</sup> ».

Risso précise que les noms de Riche-dépouille, de bouquetier, d'oranger à feuilles frisées ou crépues sont donnés depuis longtemps. De plus, ces caractéristiques ont permis facilement de le distinguer des autres orangers. Il a aussi une tige très courte et une tête arrondie et régulière grâce à ses rameaux très courts.

Risso précise aussi qu'il est cultivé dans toutes les orangeries de France. Généralement, l'arbre ne s'élève pas au-delà de deux mètres de hauteur. C'est un oranger très prolifique en fleurs et donc, les résidences royales devaient en posséder un nombre important pour utiliser celles-ci en parfumerie.



Oranger riche dépouille, *aurantium crispo folio*, Ferrari, *Hesperides*, p. 389.



Bigaradier riche dépouille, *aranzo con folio rizza*, Volcamer, *Hesperides*, 1708, p.190 b.

### Oranger sauvageon ou oranger sauvage

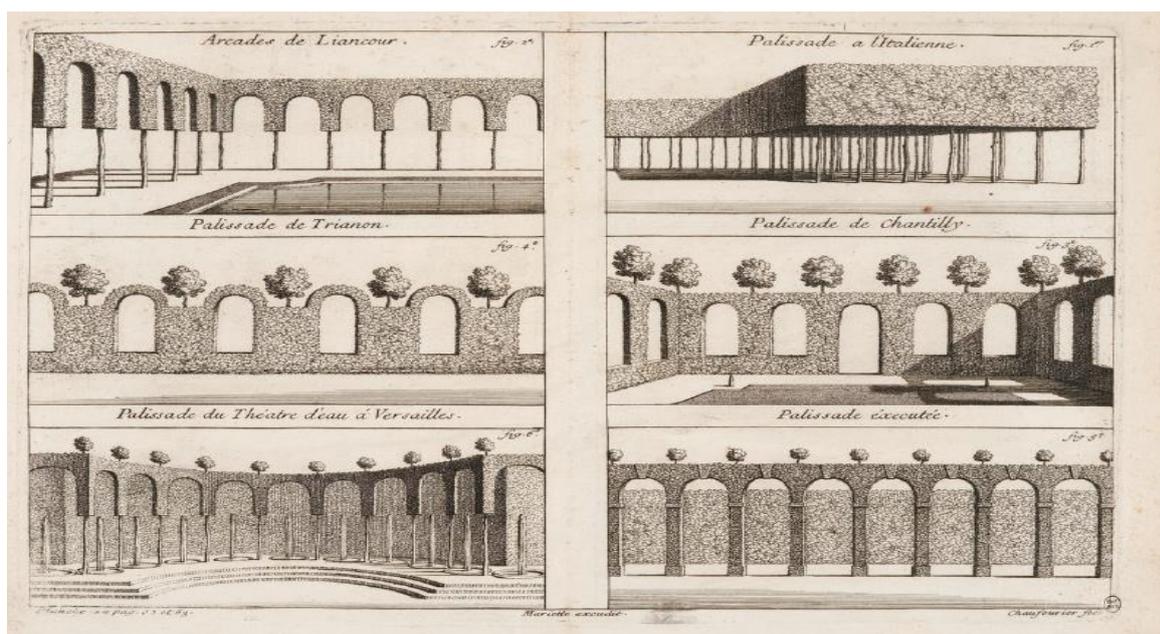
**L'Oranger sauvage, à moelle âcre** (*Malus aurantia sylvestris*. J. B. I, 99) oranger sauvage, ou sauvageon. Tournefort [1797] mais il n'est pas mentionné dans la première édition celle de 1694.

Cité à plusieurs reprises dans les *Comptes des Bâtiments du Roi*, comme nous l'avons signalé plus haut. En juillet 1683, il fut payé la somme de 100 livres au jardinier Barat pour la

<sup>512</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins...*, *op. cit.*, p.110.

fourniture de vingt-cinq orangers sauvageons destinés à être plantés en palissades dans le jardin de Trianon<sup>513</sup>. Cette variété doit correspondre à celle que Le Berryais décrit comme « aigre et sauvage », si les fleurs sont « peu abondantes » l'avantage devait tenir à la beauté du feuillage et à la vigueur de la végétation (comme le montre l'illustration tirée de la théorie et de la pratique du jardinage de Dezallier)<sup>514</sup>. L'auteur commente ainsi la palissade de Trianon :

« La 4<sup>e</sup> Figure est de Trianon, le dessein de ces arcades est fort ingénieux, y aiant un cintre de verdure autour de chaque arcade qui excède les trumeaux : ce cintre est ce qu'on appelle Archivolte en terme d'Architecture : entre deux cintres, s'échappe une boule d'arbre assez grosse, comme de tillots ou de marronniers, dont les têtes sont entretenues grossièrement, les trumeaux en sont plus larges que ceux des autres Palissades, à cause des têtes d'arbres qui se logent entre chaque arcade : il y aussi une banquette, sur laquelle viennent tomber toute les arcades, hors dans les enfilades d'Allées, où elles sont ouvertes en forme de portes<sup>515</sup> ».



Quatrième figure Est de trianon

Ces sauvageons ne semblent pas avoir été destinés à rester en pleine terre toute l'année. En effet, une note en marge du chapitre V de la troisième partie précise : « Il y en a non seulement en buissons, dans le parterre du petit Jardin du Roi, mais en encore en

<sup>513</sup> CBR, II, 279.

<sup>514</sup> Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, Paris, Jean Mariette, 1713, première partie, chapitre V, planche non paginée à la fin du chapitre.

<sup>515</sup> *Ibidem*, p. 60.

palissades, qui couvrent les murs. On les retire l'Hyver pour les serrer avec les autres caisses ». Si nous recoupons les données des Comptes des Bâtiments du Roi et les informations de Dézallier, les orangers sauvageons servaient à la confection de palissades. Ils n'étaient probablement pas destinés à réaliser des palissades de verdure, mais plutôt des palissades adossées à des murs, car ils devaient bénéficier de davantage de chaleur. C'est probablement aussi un oranger sauvageon produisant des fruits aigres qui composait le « grand Bourbon », le doyen des orangeries royales en était sans doute un, car, dans une note de l'édition de 1747, Dézallier précise que le « grand Bourbon est un un sauvageon à cinq tiges âgé de plus de trois cents ans »<sup>516</sup>. Il devait y avoir un grand nombre d'orangers sauvageons dans les parcs des demeures royales, car Dézallier trouve un certain nombre de qualités à l'oranger sauvageon : « cependant l'oranger de tige est toujours le plus noble & le plus beau. Il ne faut pas prendre tous Arbres greffés ; les sauvageons connus par leurs piquants deviennent souvent plus beaux, sont toujours plus vigoureux & plus élevés que les Orangers greffés ; leurs défauts est d'être d'une verdure plus jaunâtre que les autres, & de rapporter peu de fleurs, et par conséquent peu de fruits »<sup>517</sup>. Angran précise de son côté : « on a autrefois vû avec étonnement de ces abris à Trianon, où il avoit le long des murailles des espaliers d'Orangers plantez en pleine terre, aussi bien que des Berceaux, des Cabinets & des Allées couvertes » mais il en parle au passé, cette mode avait été abandonnée à la fin du règne, car le traité date de 1712<sup>518</sup>.



Oranger sauvage, aranzo sylvestre, Volcamer, *Hesperides*, 1708, p. 188a.

### **Oranger à feuilles panachées**

Il y a très peu de mentions de ce type d'oranger. Néanmoins, les *Comptes des Bâtiments du Roi* mentionnent l'achat à Louis Coste, marchand fleuriste, pour la somme de

<sup>516</sup> Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, Paris, Jean Mariette, 1747, réédition Actes Sud/ENSP, collection Thesaurus, 2003, p 366.

<sup>517</sup> *Ibidem*, édition de 1713, p 221.

<sup>518</sup> Jean Angran de Rueneuve, *Observations sur l'agriculture et le jardinage* Paris, Paris, Claude Prudhomme, 1712, tome 2, p 363.

240 livres, « 4 orangers dont les feuilles et les fruits sont panachés de blanc, livrés pour l'orangerie de Versailles <sup>519</sup> ». Ce sont des bigaradiers bicolores.

Correspond à *l'aurantium striis aureis distinctum* décrit par Volcamer.

Ces exemplaires sont rares. Galesio, dans son traité sur le citrus, un siècle plus tard, affirme que l'oranger à fruits panachés est une hybride du limonier : « Sa feuille est bordée d'un liseré blanc jaunâtre, qui est dû au mélange de cette espèce ; son fruit avant maturité, est blanchâtre, coupé par quelques lignes verdâtres qui deviennent jaunes lorsque le fruit approche de la maturité, tandis que le fond blanc se change en couleur d'orange ; sa pulpe est douceâtre, et a peu de parfum <sup>520</sup> ». Galesio précise qu'à son époque (au début du XIX<sup>e</sup> siècle) des pépiniéristes italiens originaires de Nervi venaient en vendre à Paris et que ce type d'oranger était très « propres à l'ornement des jardins, mais ne s'élèvent guère, et ne donnent pas beaucoup de fruits <sup>521</sup> ».



Oranger bigaradier bicolore, aranzo siamato, Volcamer, *Hesperides*, p. 196.

### Oranger pomme d'Adam

« **Pommier d'Adam**, *Aurantia magno fructu acido, cortice carni adhaerente*. L'arbre est beau, vigoureux, armé de longues et fortes épines. Ses feuilles sont grandes, un peu crispées, & portées par des queues dont les ailes sont ordinairement fort étroites ; ses fleurs

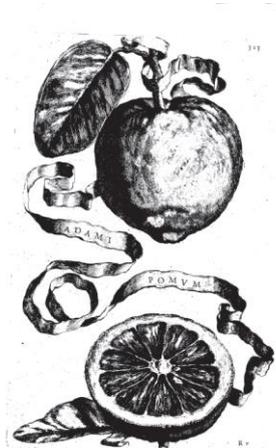
<sup>519</sup> CBR, II, 1027.

<sup>520</sup> Giorgio Galesio, *Traité...*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>521</sup> *Ibid.*, p. 166.

sont abondantes, un peu plus grandes & moins odorantes que celle de l'oranger commun, quelquefois un peu lavées de rouge. Son fruit est de grosseur double ou triple de celle de l'Orange commune, de forme ronde, quelquefois un peu allongée & pointue par la tête, que l'on croit apercevoir l'impression ou la cicatrice d'une morsure<sup>522</sup> ».

L'appellation « pommier d'Adam » est donnée à cinq sortes d'agrumes, mais selon Risso, la pomme d'Adam dont il s'agit, est plus probablement une sorte d'oranger. Il l'appelle « la pomme d'Adam des Parisiens » et affirme que cet arbrisseau se reconnaît « d'abord au gros bourrelet qu'il a toujours à l'union de sa greffe avec le sujet, dès qu'il a atteint sa dixième année ou douzième année, ses rameaux sont tortueux, diffus, très irréguliers. Il a des feuilles oblongues, acuminées, d'un vert foncé, quelquefois un peu tourmentées, portées sur des pétioles assez longs et peu ailés. Ses fleurs naissent en grappes à l'extrémité des rameaux ; elles sont belles, fort blanches et grandes comme celle de la bigarades cornue<sup>523</sup> ». La description de Risso recoupe celle de Le Berryais. Il précise que « cet oranger est cultivé chez plusieurs fleuristes de Paris et à l'orangerie de Versailles mais il n'est pas très multiplié<sup>524</sup> ». Risso publie son ouvrage en 1822, mais il nous est permis de penser que l'oranger Pomme d'Adam a été cultivé dans les résidences royales de manière continue mais en nombre limité, car il est régulièrement cité dans les traités du Grand Siècle.



Pomme d'Adam. Ferrari, *Hesperides*, 1646, p. 313



Pomme d'Adam. Charles de l'Ecluse, *Rarorium plantarum Historia*, 1601, p. 7.

<sup>522</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins...*, op. cit., p. 115.

<sup>523</sup> Antoine Risso et Antoine Poiteau, *Histoire naturelle...*, op. cit., p.38.

<sup>524</sup> Ibid.



Pomme d'Adam, J.Bauhun, *historiae plantarum*, T.1, p. 99.

## Oranger nain de Chine

**Petite bigarade chinoise ou Petit chinois, *Aurantium myrteis foliis Sinense*, Ferr, Hesp., p. 430 ; *Aurantia nana fructu acido Sinensis* [ René Le Berryais ]**

Il s'agit d'un bigaradier nain avec de petites feuilles dites à « feuilles de mirthe ». Il est de petite taille. Le Berryais en fait la description suivante :

« Cet Oranger, qui n'acquiert que la grandeur d'un arbrisseau, est touffu & fort garni de feuilles terminées en pointes longues & et très-aiguë [...] les fleurs sont petites, mais très nombreuses : le fruit est le plus ordinairement sphérique, ayant 9 à 10 lignes de diamètre sur 8 ou 9 de hauteur ; la peau est d'un jaune gai, unie, presque lisse ; l'écorce est mince...<sup>525</sup> ».

Il y en avait probablement dans l'orangerie de Versailles mais ils étaient certainement en petit nombre. L'inventaire de l'orangerie de Meudon de 1695 ne compte que onze « orangers chinois » sur cinq cent trois caisses d'orangers<sup>526</sup>. L'usage en était restreint probablement du fait du faible développement de l'arbrisseau qui ne permettait pas de l'employer dans de grands alignements sur les parterres.



Oranger nain de Chine , Volcamer, Nurnbergischer Hesperides, 1708, p. 206c.

<sup>525</sup> René Le Berryais, *Traité des jardins...*, op. cit., p. 114.

<sup>526</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1518-8.

## II/ L'Oranger, un arbre du plaisir collectionné pour sa taille et sa valeur

### a-Un transfuge du jardin fruitier

Si l'oranger, quelle que soit sa sorte, est un arbre fruitier dont la définition passe essentiellement par ses fleurs et ses fruits, il n'en est pas moins un arbrisseau indispensable à l'ornement des jardins. Dès le règne de Louis XIII, il fait partie du « jardin de plaisir ». Au chapitre XIV de son traité de jardinage, Boyceau de la Barauderie le définit de la manière suivante :

« Que si le Prince ou autre Grand faisoit divers jardins, pour ne laisser les fruicts à l'abandon des gens de sa suite, il suffira de les séparer en deux ; l'un pour le plaisir & beauté, qui aura les fontaines enrichies, les canaux & ruisseaux enjolivez, les grottes, & lieux souterrains, les vollières, les galeries ornées de peinture & sculpture, l'orengerie, les allées & promenoirs mieux agencez, couverts ou découverts, les pelouses & préaux pour les jeux de ballon, & exercices de la personne, les longs jeux de palmail, les bosquets, les autres corps de relief, bien disposez és environs des parterres, ou entremsez par dedans, ainsi qu'il conviendra : dedans les planches des parterres & espaces seront les fleurs & les plantes, qui pourront donner grace, soit les medicinales, ou servans aux salades, qui ont de belles qualitez, pour les mebellissements, & font des tapis de belles couleurs<sup>527</sup> ».

L'autre jardin est consacré aux arbres fruitiers mais l'auteur n'y met pas qu'un verger, il le dénomme « jardin utile », il ajoute en effet :

« On pourra mettre en ce jardin les Pepinières, & lieux de provision de toutes sortes de plantes : l'amas des biens necessaires, les couches, les ateliers des manouvriers, les magasins de bois, osiers,clayes,ais, & autres utensiles & ferremens, sous des galleries& couvers : le lieu pour recueillir et serrer les semences, les couvers & retraites des plantes qui craignent le froid, & pour la garde des fruicts, les fours pour les cuire, les demeures & petites ménageries des jardiniers dans des cours séparée<sup>528</sup> ».

L'auteur critique la partition traditionnelle en quatre jardins : potager, verger, jardin médicinal et bouquetier, c'est-à-dire le jardin de fleurs, et affirme que pour créer un beau jardin, « convenant à gens de qualité, je tiens que ces diversitez entremeslées & bien

---

<sup>527</sup> Jacques Boyceau de la Barauderie, *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art divisé en trois livres*. Ensemble, divers dessins de parterres, Pelouses, Bosquets, et autres ornements servans à l'embellissement des jardins, Paris, Michel van Lochom, 1638, chapitre XIV, p. 82.

<sup>528</sup> *Op. cit.*, p. 83.

ordonnées, sont un embellissement plus grand par leur variété, qu'elles pourroient estant séparées<sup>529</sup> ».

L'oranger est parmi les arbres « toujours verts ». À ce titre, il participe de la « perpétuelle verdure » recommandée par les auteurs de traité comme Boyceau. Ainsi ce dernier donne-t-il au lecteur toute une liste d'arbres pour constituer des allées :

« Mais ils peuvent planter parfaitement beaux des arbres qui gardent leur feuilles l'Hyver [...] à quoi peuvent estre employez en ce climat pour les arbres de marque, les chesnes verts, les Lièges, les Pins, Sapins, Pinastres, Cèdres, Cyprès [...] les climats plus chauds se peuvent servir, outre ceux-ci, de toutes les especes d'Orangers & citronniers, de tous les mirthes, laurier, tin, rododaphne, lentisques, vrais sycomores, oliviers, Palmiers, Cassiers, Sebestes, Mirobolants, & plusieurs autres<sup>530</sup> ».

Il est donc acquis, dès le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle que l'oranger, le citronnier, l'olivier étaient considérés comme des arbres d'ornement dignes de figurer dans les « jardins de plaisir ». La qualité et la couleur de leur feuillage, leur aptitude à la taille ont été des facteurs déterminants. Dans *le Jardin de plaisir* paru en 1652, la culture des orangers et des citronniers est traitée au chapitre X sous le titre *Des orangers, citronniers, grenadiers, myrthes, jassemains d'Espagne, & autres arbres rares*, alors que l'ensemble des arbres fruitiers l'est au chapitre III sous la dénomination *Des Arbres fruitiers*<sup>531</sup>. L'auteur présente sans ambiguïté l'oranger et le citronnier comme des arbrisseaux de décoration et d'ornement :

« Premièrement il y a deux especes generales d'orangers, scavoir grands, & nains : ces derniers sont propres à mettre dans des pots ou vases, afin de les pouvoir transporter dans les chambres, sur les tables, & ou l'on voudra ; d'autant qu'ils sont ordinairement tous pleins de fleurs, mais leur fruit est fort petit. Quand aux grands, il y en a plusieurs especes particulieres, comme aussi des citronniers, mais nous ne parlerons icy que de l'orangers en general [...]»<sup>532</sup>.

Dans le plan du jardin qu'il propose dans son ouvrage, *Le Jardin de plaisir*, pour un des châteaux de la reine de Suède, André Mollet, réserve l'usage des orangers pour les parties découvertes encadrant le château :

« De plus aux costés du chasteau l'on peut faire le parterre de Broderie, & compartiment de gazon [...]. Ou bien au lieu des dits parterres, on pourra mettre a l'un des dits costez les orangers, myrthes, jassemains d'Espagne, & autres arbres rares & a l'autre les fleurs

---

<sup>529</sup> *Op. cit.*, p. 82.

<sup>530</sup> Jacques Boyceau, *Traité de jardinage...*, *op. cit.*, livre deuxième, chapitre XI, p. 66.

<sup>531</sup> André Mollet, *Le jardin de plaisir contenant plusieurs dessins de jardinage tant parterres en broderie, compartiments de gazon*, Stockholm, Henry Kayler, 1651.

<sup>532</sup> *Op. cit.*, chapitre X, ouvrage non paginé.

rare, & quelques autres petits arbrisseaux toujours verts, & mis par ordre en compartiments, qui correspondent au dessein des bosquets, pour observer la symmetrie requise à la construction de toute œuvre, y ajoutant les fontaines, & statues en leur lieu propres<sup>533</sup> ».

Les orangers en caisse sont ici le pendant de parterres de fleurs. En 1692, dans le *Nouveau traité des orangers et des citronniers*, la préface spécifie : «Les arbres de la culture dont il s'agit, sont les principaux ornements des jardins un peu distinguez. L'estime qu'on a pour eux leur fait même tenir un rang séparé chez les plus grands Seigneurs, par les orangers qu'on y voit, comme si le reste n'étoit pas digne de paraître en leur compagnie ».

L'auteur va plus loin encore en affirmant que les autres arbrisseaux verts ne sont là « que pour en relever davantage le mérite<sup>534</sup> ». À Versailles, l'utilisation des orangers et des citronniers se conjugue avec le goût de la collection. Les Comptes des Bâtiments du Roi laissent entrevoir quelques noms de ces sortes d'orangers, mais il est certain que le roi a voulu constituer un ensemble considérable d'orangers et de citronniers. Il n'en demeure pas moins que leur classification reste en partie problématique. Les critères du collectionneur sont difficiles à élaborer. Collectionner les orangers pouvaient se faire sur des critères différents. Le premier, nous l'avons vu, est celui du goût des fruits : oranges douces, aigres, aigres-douces, même chose pour les citrons et les limes ; le deuxième critère pouvait être celui de la beauté et du parfum de la fleur ; le troisième pouvait être celui de la taille des arbustes, les nains pour les vases et les grands en caisse pour orner allées et parterres ; le quatrième se rapporte à la densité du feuillage ; le cinquième était peut-être la provenance géographique si l'on part du postulat que des individus à l'apparence différente était automatiquement catalogués comme une nouvelle variété.

### **b-La composition d'une collection royale : les inventaires de l'orangerie de Meudon<sup>535</sup>**

Aucun inventaire des grandes orangeries royales ne semble être parvenu jusqu'à nous, exception faite de celle du domaine de Meudon propriété de Louvois, le fastueux ministre du roi Soleil. Après sa mort, survenue brutalement en 1691, sa veuve vendit le château et ses collections au roi en 1695 qui en fit don à son fils, le Grand Dauphin. C'est probablement à cette occasion que fut dressé l'inventaire de l'orangerie de Meudon le 20 juin 1695. Cette liste exhaustive est remarquable d'abord par le nombre de plantes rares : 533 caisses d'orangers,

---

<sup>533</sup> Op. cit., chapitre XI, Des ornements du jardin de plaisir, ouvrage, non paginé.

<sup>534</sup> Anonyme (Garnier et Ballon), *Nouveau traité des orangers et des citronniers*, Paris, Charles de Sercy, 1692, préface au lecteur.

<sup>535</sup> A.N., O<sup>1</sup> 1518-2.

32 mirthes, 179 lauriers roses, 19 lauriers tins, 10 grenadiers et 208 jasmins d'Espagne. Le second inventaire daté des années 1700-1705 donne aussi le même total<sup>536</sup>. La diversité ne semble pas le critère prioritaire de ce grand amateur d'agrumes que fut Louvois. Ne sont mentionnés que des orangers, des citronniers, des limes douces et des « orangers chinois » (il s'agit ici de bigaradier à feuilles de mirthe). Comme nous l'avons dit plus haut, cela ne veut pas dire obligatoirement que les « orangers » de Meudon étaient tous des orangers amers (bigaradiers). Il faut tenir compte du fait que les rédacteurs de l'inventaire n'étaient sans doute pas des jardiniers et que les connaissances de ceux-ci en botanique étaient limitées. L'aspect le plus intéressant est la manière dont ces arbres sont répertoriés. En effet, les deux critères retenus sont d'une part leur forme et d'autre part leur valeur financière. Si nous prenons l'inventaire du 20 juin 1695, il se compose de cinq feuillets. Sur le recto et le verso du premier feuillet, le rédacteur a fait le récapitulatif de l'ensemble du contenu de l'orangerie, puis il a ensuite détaillé, sur les quatre feuillets suivants, la composition de la collection de chaque membre de la famille Louvois. En réalité, il s'agit de sept collections différentes ; celle de madame de Louvois qui doit correspondre à celle de son mari dont elle a hérité (deux cent soixante douze caisses), celles de monsieur de Courtanvaux (quarante-quatre caisses), de monsieur de La Roche-Guyon (quarante-et-une caisses), de monsieur de Souvré (quarante-deux caisses), de monsieur de Barbezieux (quarante-cinq caisses), de l'abbé de Louvois (quarante-quatre caisses) et de monsieur de Villeroy (quarante-cinq caisses). Le roi a donc exigé de racheter les orangers de tous les membres du clan Louvois. Chaque collection est détaillée de la même manière ; les orangers cotés N°1 sont désignés sous l'expression « grands orangers ». Leur valeur oscille entre trois cents livres pour les plus grands et cent quarante livres. Il semble que si l'on recoupe les deux inventaires qui concernent la même collection, l'expression « grand oranger » corresponde à un arbre d'une valeur de trois cents livres. Ils sont au nombre de dix-sept. Ensuite, nous avons affaire à des « orangers de tige » ou de « demi-tige ». Leur valeur varie entre soixante et deux cents livres, soit cent-vingt-sept sujets. La troisième catégorie est constituée des « orangers buisson » dont le prix va de vingt-cinq à deux cents livres, soit deux-cent-vingt-une caisses. Il est mentionné ensuite trente « orangers à menue tige » estimés entre dix et vingt-deux livres. Sont mentionnés aussi quatre souches d'orangers de vingt à trente livres, trois petits orangers à quatre livre chacun, onze orangers chinois à six livres pièce, deux gros citronniers à quatre-vingt-dix livres l'exemplaire, un citronnier à cinquante livres et deux grosses limes douces à cent-cinquante

---

<sup>536</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1518-81.

livres le sujet. Le critère du prix est source parfois d'anomalie : ainsi dans les deux inventaires trouve-t-on la mention « quarante orangers y compris deux citronniers cotez n°9 ter, y compris aussi une lime douce prisés chacun 36 livres revenans à 1 692 livres<sup>537</sup> ». Il semble que l'auteur de l'inventaire a décidé de regrouper ces trois sortes d'agrumes parce qu'ils valaient le même prix et qu'ils obéissaient aux mêmes critères esthétiques. Cela nous conforte dans l'idée que le mot « oranger » est synonyme du terme « d'agrumes » dans la langue du Grand Siècle. En regardant la composition de la collection de la famille Louvois, pouvons-nous en déduire des constantes dans le goût qui régissait l'esthétique des parterres d'orangerie sous le règne de Louis XIV ? On ne peut que faire de prudentes suppositions et émettre quelques réflexions. La première est que les limes douces et les citronniers ne sont pas des agrumes très recherchés. Ils ne représentent respectivement que 0,5 et 1 % de la collection Louvois. La seconde est que les grands orangers sont minoritaires dans la collection. Ils ne représentent que 3,2 %, mais sont spectaculaires. Nous savons par la commande royale de 1686/87 que Cameron achemina depuis l'Italie des orangers qui avaient jusqu'à trois mètres de hauteur<sup>538</sup>. Les autres orangers de tige ou demi-tige représentent presque 24 % (23,8 %). Les orangers buissons sont majoritaires : ils constituent 41,46 % de l'ensemble. Cela voudrait dire que l'image d'une orangerie peuplée d'orangers tiges, telle une armée au garde-à-vous, serait à revoir pour le règne du roi Soleil. La mode semble avoir été plutôt à des orangers buissons, c'est-à-dire de forme globulaire. Les orangers à menue tige représentent 5,6 % et devaient être utilisés pour garnir des vases ou des vasques. Si nous regroupons ensemble tous les orangers de tige et de demi-tige, nous obtenons 27 % du total c'est-à-dire un peu plus du quart ce qui suggère que les orangers de tige étaient sans doute utilisés pour donner du relief aux parterres de fleurs comme à Trianon ou bien pour rompre la monotonie des alignements des parterres d'orangerie. Toutefois, nous ne pouvons généraliser et le document que nous avons sous les yeux est avant tout l'inventaire d'un riche particulier, fût-il ministre, mais non pas l'ensemble de la collection du roi Louis XIV. La collection d'orangers de Louvois a été achetée par le roi. Elle n'est pas été rassemblée par le roi qui semble avoir préféré les grands orangers et les orangers de tige aux orangers buissons. D'ailleurs, lorsque Louvois écrivit à Lenfant, le 17 novembre 1685, pour passer commande pour de gros orangers il précise bien : « Ayant donné mes plus beaux orangers au Roy, je désirerais en avoir pour le printemps deux cens dont la tige fus au moins de huit à neuf pieds

---

<sup>537</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1518-81.

<sup>538</sup> A.N, O<sup>1</sup> 2102-5.

de long<sup>539</sup> », il n'a donné au roi que de grands orangers et non des orangers buissons qui étaient pourtant en plus grand nombre dans sa collection personnelle.

L'oranger est donc un arbre aisément reconnaissable dans les jardins des maisons royales de Louis XIV mais il n'en demeure pas moins que les promeneurs étaient sans doute bien incapables de distinguer les différentes variétés qu'ils avaient sous les yeux. Pour les amateurs de l'époque les critères d'acquisition étaient avant tout esthétiques et économiques. Les orangers étaient aussi des objets de curiosité et leur hauteur et leur nombre un facteur de prestige. Si les critères de saveur pouvaient aussi guider l'amateur dans sa collection, la beauté des fleurs et leur parfum étaient un atout essentiel. Il semble toutefois que la diversité des variétés ait fait son chemin dans la seconde partie du règne. L'attrait de la nouveauté est peut-être dû au fait qu'à l'apogée du règne la taille des orangers augmentant, il devenait de plus en plus difficile de les déplacer sur de longue distance, le parti pris de Louis XIV paraît avoir été de donner des dimensions inédites et monumentales à son orangerie versaillaise ; non seulement il fallait des sujets toujours plus beaux et plus grands, mais aussi des variétés inconnues venues d'horizons lointains. De même, les goûts du roi semblent avoir évolué, il semble avoir un goût plus prononcé vers les limes et les citronniers dans les années 1690, sans doute parce que les arbustes étant plus petits ils convenaient mieux pour les jardins de Trianon qui se voulaient plus intimes.

---

<sup>539</sup>Thierry Sarment, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts à l'apogée du règne de Louis XIV*, édition critique de la correspondance du marquis de Louvois surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683-1691, Tome deuxième, année 1685, Paris, CTHS, 2009.N°2258, [p. 514]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, le 17 novembre 1685 (A<sup>1</sup>751, fol.392).



## CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

L'oranger est l'exemple même de la soumission de la nature à la volonté de l'homme moderne. « Forcer la nature » impliquait donc la théorisation de ce que l'on attendait d'elle dans les desseins du roi. On a beaucoup écrit sur le rôle d'André Le Nôtre dans la création des jardins à la française intégrés dans un paysage plus vaste, celui que Dieu et les générations avaient façonné au fil des siècles. Modeler la nature et « créer une perspective longue<sup>540</sup>», c'était aussi pour les rois absolus de droit divin disposer du monde sur lequel Dieu les avait appelés à régner. La concomitance de la littérature sur les jardins et la réalisation des jardins royaux toujours plus vastes, toujours plus symétriques, toujours plus beaux témoignent de cette volonté de maîtriser l'ordre du monde naturel et terrestre. Cultiver les orangers était aussi une manière de s'approprier une nature pleine d'artifices mais répondant aux aspirations de prestige des élites françaises.

Les contextes économique, social et politique concourent à l'éclosion de cette mode de l'oranger. La fin de troubles de la Fronde avec la paix qu'elle ramène dans le royaume, l'essor économique et la volonté d'intégrer la France dans les échanges mondiaux selon le mercantilisme de Colbert poussent le roi à peupler ses jardins de plantes rares. Une lettre de Colbert de 1672 adressée au directeur de la compagnie des Indes occidentales résume la pensée du roi à ce sujet : « Estant bien aise d'avoir tout ce qui se peut trouver de curieux dans les isles d'Amérique, tant en fleurs, fruits, plantes, qu'en coquilles qui peuvent servir à la décoration des maisons royales, pour que vous preniez soin de m'envoyer des oranges dans toutes les saisons de qu'elles pourront estre envoyées, et que vous preniez garde qu'elles soyent des plus belles et des meilleures qu'il y aura dans les dites Isles...<sup>541</sup> ». Si le roi a potentiellement les moyens d'acquérir celles-ci il faut développer parallèlement à cela un protocole accessible à tous les jardiniers chargés de l'entretien des jardins mais aussi des orangers qui affluent en quantité dans le royaume. La littérature sur la formation des orangers se perfectionne, le nombre de pages qui leur sont consacrées s'allonge et, tout au long du Grand Siècle, les jardiniers s'intéressent à codifier et même stéréotyper les étapes de la culture de l'oranger, le faisant glisser de statut d'arbre fruitier chez Olivier de Serre à un arbre de

---

<sup>540</sup> Philippe Prévôt, *Histoire des jardins*, Paris, Ulmer, 2016, p. 118.

<sup>541</sup> Lettre de Colbert à M. du Ruau Pallu, Directeur de la compagnie des Indes Occidentales, Pierre Clément, *Etude de la correspondance Lettres, instructions, mémoires de Jean-Baptiste Colbert*, Paris, 1861-1882, 10 volumes, tome V, p.343, n° 97.

rentier chez La Quintinye, Angran de Rueneuve et Dézallier d'Argenville. La culture de l'oranger se place ainsi sous le signe de la modernité et d'une culture rationalisée qui peut susciter aussi des grincements de dents et polémiques. À la culture de l'oranger présentée comme signe de vanité et d'urbanité sophistiquée certains auteurs opposent la rusticité et le caractère populaire et nourricier du poirier ou du pommier. Le roi ne néglige pas cet aspect nourricier et le Potager du Roi en est le meilleur exemple. Il n'est pas inutile de souligner que La Quintinye a consacré au soir de sa vie tous ses soins à la rédaction d'*Instruction pour les jardins fruitiers et potagers* auquel il ajoute un *traité sur les orangers* et *quelques réflexions sur l'agriculture*. À ses yeux, il était important de léguer son savoir sur la culture rationnelle des orangers tout entier dans cette formule : « il me semble qu'on peut hardiment se mettre à avoir des orangers chacun selon ses moyens, & ses facultez, pourveu qu'on se soit muni d'un jardinier qui soit sage, & d'une terre qui soit bonne [...] »<sup>542</sup>. Toutefois cette culture détachée de son contexte agricole au profit d'une culture horticole rend l'oranger ambivalent. Ambivalent dans sa nature, l'oranger est un arbre sans variété. Beau, odorant, taillable à merci, il devient un végétal prisé des élites. L'exigence esthétique l'emporte sur les autres considérations.



Volcaner, Hesperides, p.35.

<sup>542</sup> Jean-Baptiste La Quintinye, *Traité des orangers...*, op. cit., tome 2, p. 415.

## TROISIÈME PARTIE

### L'ORANGER, UN ARBRE TRAITÉ ROYALEMENT

« Au moment où Louis en vient à se charger de plus en plus du fardeau de l'Etat, il se fait aussi davantage jardinier, descendant là aussi dans le détail du travail jusqu'à se soucier de la place des arbres. À chaque fois, il est à l'origine du mouvement, de la métamorphose. Jamais l'art des jardins n'a été aussi lié au sentiment de la gloire et à la conduite des affaires publiques. Jamais – et on ne l'a guère remarqué – le goût des jardins n'a été aussi proche de la passion de l'armée. Les jardins de Versailles se dilatent pour devenir un paysage complet quand l'armée royale devient géante, aussi disproportionnée à ce qui l'a précédée que le domaine du roi à celui de son père<sup>543</sup> ». Cette comparaison d'Olivier Chaline entre la passion des jardins et la passion de l'armée vaut aussi pour la culture des orangers. Si le roi est devenu « Louis Le Grand » à partir des années 1680, il n'oublie pas de transformer ses arbustes favoris en soldats de sa gloire. Pour cela, il lui faut développer des stratégies d'acquisition pour obtenir de nouvelles recrues, des casernes magnifiques et aussi toute une logistique pour nourrir et entretenir cette armée d'élite.

Nous étudierons les moyens mis en œuvre par le plus grand roi du monde pour être le premier possesseur d'orangers d'Europe. Nous verrons d'abord quels sont les réseaux mis en place par Louis XIV afin de se fournir en orangers. La recherche des plus beaux sujets implique de mettre en mouvement les réseaux administratifs efficaces : celui de Colbert, mais surtout de Louvois, qui, ministre d'État depuis 1672 et seul maître de l'armée, devenu de surcroît surintendant des Bâtiments en 1683, utilisera cette double fonction pour rechercher, acheter et faire transporter les commandes d'orangers vers les maisons royales, et particulièrement vers Versailles. Mais le roi use aussi de leviers psychologiques tout aussi efficaces vis-à-vis des courtisans. La correspondance de Colbert, de Louvois tout comme celle de Louis XIV est à cet égard révélatrice. Toutefois, il ne faut pas négliger les moyens humains et financiers. Tout d'abord, pour les moyens humains, il faut examiner de plus près qui prend soin des orangers dans les maisons royales, et de quelle manière, et quels sont les travaux auxquels on se livre, pour répondre aux exigences quotidiennes de la culture des orangers de Sa Majesté. Ces exigences dans la culture des orangers entraînent des tâches multiples qui apparaissent dans les *Comptes des Bâtiments*, mais aussi dans les témoignages de la

---

<sup>543</sup> Olivier Chaline, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2005, p. 108.

correspondance des jardiniers avec la Surintendance. Par ailleurs, d'autres pièces conservées aux Archives nationales permettent d'entrevoir l'étendue de cette logistique à travers les devis ou les marchés de baraque. À cette fin, nous avons utilisé l'édition de la correspondance de Louvois établie par Thierrey Sarmant et Raphaël Masson, mais aussi le dossier conservé aux Archives nationales concernant la commande royale de 1686 et partiellement transcrit par Gabriel Lamy. L'intérêt de cet ensemble est de montrer du début jusqu'à la fin comment les rouages de la logistique royale se mettaient en œuvre pour importer des orangers de Rapallo en Italie jusqu'au parc de Versailles.

La culture des orangers fait l'objet d'une autre interrogation, celle des édifices destinés à leur conservation hivernale. Certes, nous avons tous à l'esprit la magnifique orangerie de Versailles, mais celles des maisons royales sont de types divers et ne sont pas toutes des manifestes de propagande royale. Toutefois, elles obéissent à une évolution qui aboutit à un modèle défini par l'architecte Jules Hardouin-Mansart, sous la forme d'un bâtiment élégant destiné à une vie raffinée et qui s'éloignera rapidement au siècle suivant vers d'autres usages que celui de la simple conservation des orangers. Le chapitre concernant les orangeries a pour vocation de dresser une typologie des édifices à la disposition du roi pour conserver ses orangers.

Mais l'aspect concret de la taille et de l'entretien des orangers nous questionne aussi sur ceux qui en prenaient soin. Qui sont-ils ? Nos recherches nous ont permis de découvrir que, parmi les jardiniers royaux, ceux qui en avaient la charge appartenaient à la parentèle de Le Nôtre. Est-ce à dire que nous avons affaire à une élite jardinière attachée à ces précieux arbustes ? Leur statut au sein « des orfèvres de la terre » est-il particulier ? Nous verrons qu'ils avaient sans doute une position spécifique, mais aussi des responsabilités aux yeux du roi et de Le Nôtre. Leur professionnalisme est à la hauteur des gages et des gratifications qu'ils pouvaient recevoir, tels des soldats obéissant à leur commandant.

Comme dans toutes les réalisations du Roi Soleil se pose la question du coût de cette passion. À notre connaissance, l'estimation financière de la culture des orangers n'avait encore jamais été faite. Il nous a paru nécessaire de procéder à une estimation globale de cette culture en ayant recours à des estimations prudentes d'après les *Comptes des Bâtiments*, en établissant des rubriques allant des gages des jardiniers préposés à leur culture, jusqu'aux dépenses liées à l'entretien des orangers : terres, caisses, fumiers, transport, chauffage. À ces dernières, il faut ajouter celles liées à la construction. Il peut paraître illusoire de se lancer dans cette entreprise, car les sources ne sont sans doute pas assez nombreuses, mais les pièces

conservées aux Archives nationales sur les dernières années du règne et concernant les dépenses prévisionnelles courantes pour Trianon et Versailles, peuvent permettre de nous livrer à des extrapolations.

Quand Louis XIV passe en revue ses orangers disposés dans les magnifiques parterres des résidences royales, cette parade ne résulte-t-elle que de cette campagne menée jour après jour par des troupes de jardiniers disciplinés et dévoués ?



## CHAPITRE 7

# UN ARBRE PRECIEUX QUI MOBILISE LES RÉSEAUX DU PLUS GRAND ROI DU MONDE

Sous le règne de Louis XIV, l'énorme demande en agrumes nécessita l'organisation d'un vaste réseau de collecte. Tout naturellement, l'administration fut mise à contribution. Il s'agissait aussi de trouver des orangers qui correspondent à des critères de taille très spécifiques. Ce fut Louvois surtout qui se chargea, à l'apogée du règne, de mettre en place un réseau vaste et très efficace. La correspondance de Louvois et les *Comptes des Bâtiments du roi*, ainsi que les documents conservés aux Archives nationales, permettent d'avoir un aperçu des procédés utilisés par le puissant ministre pour fournir des orangers en quantité et en qualité au roi le plus puissant du monde. Or l'organisation de ce réseau est la fois souple, mobile et réactif. Cette polyvalence des acteurs permet ainsi d'acheminer ponctuellement, mais efficacement les orangers commandés par Louis XIV.

### **I/ Les agents de la collecte**

#### **a-Louvois, le chef d'orchestre**

L'homme clef de ce réseau est le marquis de Louvois. François-Michel Le Tellier est surintendant des postes depuis 1668, ministre de la guerre depuis 1672 et surintendant des Bâtiments depuis 1683. Par ces trois fonctions, Louvois dispose d'un vaste réseau de relations. Lorsque le roi demande à Louvois de pourvoir à ses collections d'orangers, son ministre recourt à des personnes qui n'ont aucune compétence particulière en jardinage, ni en botanique. Le pays qui doit fournir les arbustes est l'Italie, et plus précisément la région de Gênes. Il faut donc acheter, arracher, conditionner et acheminer sur plus de mille kilomètres plusieurs centaines d'orangers. La correspondance de Louvois nous donne un aperçu assez varié de ces opérations. Si l'on connaît de Louvois sa grande capacité de travail et son total dévouement au roi, mais aussi sa brutalité et parfois son arrogance vis-à-vis de ses subordonnés, il apparaît aussi comme un courtisan et un homme de pouvoir qui utilise, tout comme Colbert, son puissant réseau administratif pour lui-même. Plusieurs lettres en témoignent. Tout comme Louis XIV, Louvois adore les orangers et donne au roi un certain

nombre d'arbustes de sa propre collection. Mais il entend bien les remplacer grâce à son réseau. Ainsi le 17 novembre 1685 écrit-il à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence :

« Ayant donné mes plus beaux orangers au roy, je désirerais en avoir pour le printemps prochain deux cents dont la tige fus au moins de huit à neuf pieds de long, qu'elle eust en tre douze et seize poulces de tour à quatre ou cinq pieds de terre. Je vous prie de charger celui qui m'en a déjà achepté deux ou trois fois d'en aller en Provence ou dans la rivière de Gênes et de les faire lever en sa présence à la fin du mois de février prochain, afin que les racines soient conservées prenant soin de les accomoder de manière que les tiges ne se frottent point les unes contre les autres. A mesure que vous aurez desboursé de l'argent pour cela, vous aurés qu'à m'en donner avis, et j'aurais soin de vous en faire rembourser<sup>544</sup> ».

Mais notre homme change d'avis et envoie une nouvelle missive à Lenfant le 9 décembre 1685 : « j'ay receu vostre lettre du 28<sup>e</sup> du mois passé, qui ne desire de response que pour vous dire qu'au lieu des deux cens orangers que je vous ay mandé de me faire achepter il suffira que vous m'en envoyés cinquante lesquels je vous recommande de faire choisir les plus beaux que faire se pourra<sup>545</sup> ». Louvois fait ensuite, cinq jours plus tard, le 14 décembre, une pique de rappel à ce pauvre Lenfant au cas où celui-ci n'aurait pas compris : « J'ay reçu vostre letre du 5<sup>e</sup> de ce mois, par laquelle j'ay esté bien ayse de voir que vostre fiebvre soit diminuée. Quoique je ne doubte pas que vous n'ayez receu le lettre que je vous ay escrite, par laquelle je vous mandois que vous ne debviez faire achepter que cinquante orangers par le sieur Cameron je ne laisse pas de vous le répéter afin que vous ne m'en envoyez pas davantage<sup>546</sup> ». Ce revirement et cette insistance sont difficiles à expliquer. La première lettre laisse sous-entendre que Louvois a offert au roi deux cents orangers de sa collection personnelle pour la nouvelle orangerie de Versailles et qu'il souhaite regarnir sa collection personnelle, puis le nombre est ramené à cinquante, car le roi n'en a peut-être finalement accepté que cinquante, ou bien encore parce que Louvois a pu juger trop ostentatoire le nombre de deux cents et finalement l'a restreint à cinquante comme la plupart des seigneurs les plus généreux de la Cour. Il n'était peut-être pas bien vu qu'un ministre issu de la bourgeoisie offre plus d'orangers qu'un duc. *Les comptes des Bâtiments du roi* mentionnent le 7 juillet 1686 une gratification de 110 livres pour Paul Nanteau, « jardinier de l'orangerie de

---

<sup>544</sup>Thierry Sarmant, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts à l'apogée du règne de Louis XIV*, édition critique de la correspondance du marquis de Louvois surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683-1691, Tome deuxième, année 1685, Paris, CTHS, 2009.N°2258, p. 514 (A<sup>1</sup>751, fol 392).

<sup>545</sup> *Ibidem*, p. 537 (A<sup>1</sup>752, fol 213).

<sup>546</sup> *Ibidem*, p. 544 (A<sup>1</sup>752, fol 410).

Meudon, par gratification, en considération du soin qu'il a eu de faire charger quarante gros orangers et douze grands lauriers francs en pyramide<sup>547</sup> ». Or, à cette époque-là, le château de Meudon est la propriété de Louvois. En tenant compte des délais de paiement et du fait que les orangers n'ont pu être livrés qu'à partir du printemps 1686 pour un don fait en novembre 1685, cette somme pourrait correspondre au don auquel fait allusion Louvois. Le ministre ratisse large pour fournir le roi en orangers. Il expédie ainsi une missive datée du 13 octobre 1683 au gouverneur de saint Domingue lui enjoignant d'accueillir et d'aider les jardiniers du roi pour acquérir des orangers qui seront rapportés par le banquier et armateur Formont : « Le roy m'ayant commandé de luy faire venir des orangers de isle de Daint-Domingue, j'y envoie ce vaisseau exprez avec les jardiniers qui vous rendront cette lettre, ausquels l'intention de S.Mest que vous donniez tout l'assistance nécessaire pour qu'ilz puissent apporter la quantité d'orangers qui leur a esté ordonnée<sup>548</sup> ».

#### **b- Simon Lenfant commissaire des guerres à Aix-en-Provence et Dubois directeur des postes étrangères à Lyon, des relais dans le sud du Royaume**

Le premier est Simon Lenfant. Il est commissaire des guerres résidant à Aix-en-Provence. Louvois a échangé avec lui avec pas moins de seize lettres. Lenfant est chargé de fournir étoffes et orangers, de transporter des objets et des matériaux acquis en Italie ainsi que les sculptures de Puget<sup>549</sup>. Comme l'indiquent Thierry Sarmant et Raphaël Masson : « au total, la surintendance des Bâtiments ignore les organigrammes rigoureux ou les voies hiérarchiques complexes ; le ministre traite de tout avec tout le monde<sup>550</sup> ». La recherche des orangers se fait ainsi par toutes sortes de canaux. Plusieurs lettres de Louvois à Lenfant en témoignent :

**N°108. Lettre à Simon Lenfant**, commissaire des guerres à Aix en Provence, Fontainebleau, le 20 septembre 1683 ( A<sup>1</sup> 696, fol.483) :

« Je desirerois faire venir pour le roy cent orangers au printemps prochain. Je vous prie d'envoyer le sieur Cameron pour les retenir et de luy recommander qu'ils soient tous de bonne espèce, bien droits et qu'ils ayent depuis 6 à 8 pieds de tige (de 2 à 2.6 mètres environ).

---

<sup>547</sup> CBR, II, 957.

<sup>548</sup> Thierry Sarmant et Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts...*, op., cit, tome 1, années 1683 et 1684, p. 61.

<sup>549</sup> Thierry Sarmant et Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts...*, op. cit., tome 1, années 1683 et 1684, p. XXVII.

<sup>550</sup> *Ibidem*, p. XXXI.

Vous observerez de ne luy point dire que c'est pour le roy et de luy laisser croire que c'est que j'en veux avoir encore cette quantité pour moy ».

**N°328. Lettre à Simon Lenfant**, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, 20 mars 1684 (A<sup>1</sup> 711, fol. 358).

« J'ay receu vostre lettre du 13<sup>e</sup> de ce mois. Il faut que vous fassiez un compte particulier d la despense qui aura été faite tant pour l'achapt des orangers que autres faits par le sieur Cameron, parce que cela ne doit point estre payé sur le fonds de l'extraordinaire de la guerre ny par moy ; mais quand vous m'aurez envoyé vostre mémoire, je vous en feray rembourser par le trésorier des Bastiments. Cette lettre est révélatrice du mélange des genres, le ministre est obligé de rappeler à Simon Lenfant que le paiement des orangers achetés en Italie ressort non pas de l'extraordinaire des guerres mais de la trésorerie des Bâtiments. Correspondance de Louvois, t. 1, p. 115.

**N°334. Lettre à Simon Lenfant**, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, 24 mars 1684 (A<sup>1</sup> 711, fol. 448).

«J'ay receu vostre lettre du 15<sup>e</sup> de ce mois. Vous pouvez envoyer icy le bas-relief d'Alexandre fait par le nommé Veirier, eslève du sieur Puget, en mesme temps que les orangers que le sieur Cameron doit faire voiturer. J'escris à Monsieur l'archevêque d'Arles au sens que vous proposez pour le porter à permettre de fouiller dans les jardins des religieuses de la Miséricorde pour y faire la recherche des statues et je vous adresse ma lettre, laquelle vous aurez soin de luy rendre ».

Cette lettre montre aussi que les orangers empruntent les mêmes circuits que les œuvres d'art. Pourtant, nous verrons plus loin que cette marchandise demandait des soins particuliers et très attentifs reposant sur un conditionnement spécifique. (Correspondance de Louvois, t. 1, p. 135).

**N°382. Lettre à Simon Lenfant**, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Condé, 16 mai 1684 (A<sup>1</sup> 713, fol.263).

« J'ay receu vostre lettre du 2<sup>e</sup> jour de ce mois le compte de la despense faite tant pour les orangers que le sieur Cameron fait voiturer que pour la statue d'Arles et bas-reliefs. Aussitôt que je seray de retour à Versailles, ce qui sera bientôt, je pourvoyrai à vostre remboursement ».

Louvois indique qu'il va rembourser le sieur Cameron des dépenses engagées pour les orangers et la Vénus d'Arles. Cette pratique était très courante. Les sommes étaient avancées

par l'agent royal qui se faisait rembourser par la suite dans un délai plus ou moins long. Simon Lenfant lui-même emploie sur place dans le sud de la France un agent précieux qui est chargé des opérations d'achat, de conditionnement et d'acheminement des précieux arbustes.

Le deuxième agent de la collecte est Dubois, directeur des postes étrangères à Lyon. Il est à la tête des postes étrangères à Lyon. Louvois fait appel à lui à plusieurs reprises pour collecter et acheminer des orangers. Il est ainsi envoyé comme prospecteur dans la région lyonnaise pour se renseigner sur la collection d'orangers d'un dénommé Fisica, gouverneur de Villefranche en octobre 1685. Dubois écrit alors le mémoire demandé sur les orangers en question et se fait rabrouer par son maître Louvois : « J'ay receu avec vostre lettre du 12<sup>e</sup> de ce mois le mémoire qui l'accompagnoit par lequel j'ai veu l'estat où vous avez trouvé les orangers de feu M de Fisica. Je vous manderay au premier jour si le roy s'en accomodera. Cependant, vous auriés deub m'escire si on les veut vendre et combien. C'est ce que je vous recommande de ma faire sçavoir<sup>551</sup> ». C'est encore le même Dubois qui est chargé de veiller à ce que les orangers achetés par Louis Coste en Italie reçoivent bien le cachet du directeur : « Je vous recommande de faire plomber et cacheter de votre cachet à leur passage à la douane dudit lyon » lorsqu'ils arriveront en avril 1686. Il veille encore à faire passer en priorité sur le canal de Briare les orangers et les œuvres d'art acheminés pour le roi.

### **c- Etienne Cameron, receveur des droits du roi et des gabelles, « commis à la conduite des orangers », un homme de terrain dévoué**

Le troisième agent de la collecte est Etienne Cameron, receveur des droits du roi et des gabelles. Il est paré du titre de « commis à la conduite des orangers » et placé sous les ordres de Simon Lenfant. On pense que sa résidence administrative se situait à Hyères. Il apparaît à plusieurs reprises dans la correspondance de Louvois, mentionné indirectement dans plusieurs lettres du ministre à Simon Lenfant, le 20 septembre 1683, le 20 mars 1684, le 14 mars 1684, le 16 mai 1684 et le 14 décembre 1685. Cet homme n'est jamais le destinataire direct des lettres de Louvois. Il fait partie des chevilles ouvrières qui vont se dépenser sans compter pour satisfaire les demandes de Sa Majesté, mais n'apparaît que deux fois dans les *Comptes des Bâtiments du roi*, pour la période du 2 mars-13 avril 1687 : « Au s<sup>r</sup> de Turmenyes, trésorier général de l'Extraordinaire des guerres, pour ce qu'il a fait payer à Marseille au s<sup>r</sup> Cameron à compte des nolis, voitures et autres frais qu'il fait pour trois cents pieds d'orangers qu'il fait

---

<sup>551</sup>Thierry Sarment, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts...*, *op. cit.*, n°2261 [p.515]. Lettre à Dubois, directeur des postes étrangères à Lyon, Versailles 17 novembre 1685 (A<sup>1751</sup>, fol.396).

venir pour le service de S.M.... 19 488 L<sup>552</sup> ». En outre, il reçoit une gratification de 900 L « en considération des soins qu'il a eus des frais extraordinaires par luy faits pour l'achat et voiture desd. orangers<sup>553</sup> ». « 25 juin (1684) : au sieur Cameron, pour, avec 75 L reçues du s<sup>f</sup> Lenfant, faire le parfait paiement de la despense qu'il a faite à la conduite des orangers depuis Rapallo, près Gennes, depuis Arles en Provence jusqu'à Paris, et 400 L par gratification, en considération de ses soins et pour luy donner moyen de s'en retourner en son pays... 431 L 18 s<sup>554</sup> ».

Ces mentions concernent donc les trois moments de cette fourniture de 100 orangers. Le 20 septembre 1683, Louvois décide de monter l'opération et passe par son administration, – qui est celle du ministère de la guerre – et non pas par le département des Bâtiments. Le ministre joue donc de son réseau. En effet, pour les années 1683 et 1684, Cameron se rend en Italie au printemps, comme le laisse à penser la lettre de Louvois du 20 mars 1684 où il précise à Simon Lenfant que la somme payée pour l'achat des orangers ne doit pas l'être sur les fonds de l'extraordinaire de la guerre. La lettre du 24 mars 1684 laisse à penser que Cameron est déjà revenu d'Italie avec ses orangers, mais on ne peut établir le fait avec certitude. Une autre mention dans les *Comptes des Bâtiments du roi*, en date du 23 juillet 1684, nous donne le montant global de l'opération : « A luy [commissaire Lenfant] pour son remboursement de ce qu'il a payé pour l'achat et voiture des orangers de Rapallo, prez Gennes, depuis Arles en Provence jusqu'à Paris... 4 591 L 19 s 6 d<sup>555</sup> ». De la même manière, le 25 juin précédent, une somme de 381 L 14 est payée à un certain Jacques Portrait « pour avoir fait descendre, du port de Saint Paul à la porte de la Conférence, deux batteaux, chargés d'orangers envoyez de Gennes<sup>556</sup> ». La gratification que reçoit Etienne Cameron le 25 juin 1684 nous montre qu'il a été présent tout au long de l'opération. Il a donc acheté, fait arracher et conditionner les cent orangers en question, mais les a aussi accompagnés tout au long de leur voyage, depuis Rapallo jusqu'à Paris. Cette tâche lui prend quatre mois, de mars à juin 1684. On peut d'ailleurs noter au passage la remarquable efficacité de la surintendance des postes, puisque la lettre de Simon Lefant est partie d'Aix le 13 mars et que Louvois y répond dès le 20 mars 1684 depuis Versailles, soit exactement une semaine après. La gratification de quatre cents livres est une somme importante, même si on doit tenir compte du fait qu'elle

---

<sup>552</sup> CBR, II, 1210.

<sup>553</sup> CBR, II, 1211.

<sup>554</sup> CBR, II, 561.

<sup>555</sup> CBR, II, 562.

<sup>556</sup> CBR, II, 560.

sert en partie à payer le voyage de retour de Cameron vers la ville d'Hyères où il demeurerait probablement. La correspondance de Louvois révèle aussi qu'il est chargé d'acheter des orangers pour le compte personnel du ministre. Plusieurs lettres témoignent de la compétence et du dévouement du commis. Le 17 novembre 1685, Louvois écrit à Lenfant<sup>557</sup> :

« Ayant donné mes plus beaux orangers au roy, je desirerais en avoir pour le printemps prochain deux cents dont la tige fus au moins fe huit à neuf pieds de long (2.80 metres environ), qu'elle eust entre douze et seize poulces de tour (une quarantaine de centimètres) à quatre ou cinq pieds de terre (1.50 m environ). Je vous prie fe charger celuy qui m'en a déjà achepté deux ou trois fois d'en aller en Provence ou dans la rivièrre de Genes et de les faires lever en sa présence à la fin du mois de fevrier prochain afin que les racines soient conservées prenant soin de les accomoder de manière que les tiges ne se frottent point les unes contre les autres. A mesure que vous aurez desbourse de l'argent pour cela, vous n'aurez qu'a m'en donné avis, j'aurais soin de vous en faire rembourser ».

L'expression « celuy qui m'en a déjà achepté » désigne Etienne Cameron qui est nommément cité dans une lettre ultérieure en date du 14 décembre 1685 dans laquelle Louvois ramène le nombre d'orangers à lui fournir à cinquante sujets :

« J'ay receu vostre lettre du 5<sup>e</sup> du mois, par laquelle j'ay esté ayse de voir que vostre fiebvre soit diminuée. Quoique je ne doubte pas que vous n'ayez receu la lettre que je vous ay escrite par laquelle je vous mandois que vous ne debviez faire achepter que cinquante orangers par le sieur Cameron, je ne lais pas de vous le répéter afin que vous ne m'en envoyez pas davantage<sup>558</sup> ».

## **II/ Conditionnement et transport des orangers**

### **a- L'exemple des trois cents orangers de la commande de 1686**

Un document conservé aux Archives nationales nous permet de suivre toutes les étapes et la complexité de la mission d'Etienne Cameron : c'est un compte rendu de ses dépenses pour l'achat et le transport de trois cents orangers pour la période d'août 1686 à avril 1687<sup>559</sup>.

---

<sup>557</sup> Thierry Sarmant, Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts...*, *op. cit.*, tome 2, p. 514, n° 2258. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, 17 novembre 1685 (A<sup>1</sup>751, fol.392).

<sup>558</sup> *Ibidem*, p. 544, N°2381. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, le 14 décembre 1685 (A1 752, fol. 410)

<sup>559</sup> A.N O<sup>1</sup> 2102, « Etat de la dépense et Achapt de trois cents pieds d'orangers faite par Estienne Cameron à la Coste de Gennes pour Monseigneur le Marquis de Louvoys Ministre d'Etat pui le 27 Aoust 1686 jusques au 25 Avril 1687. » Archives nationales, transcription de Felice Olivesi/ Centre de recherche de Versailles-04/07/2012, base HORTUS.

La mission débute le 27 août 1686. Etienne Cameron part d'Hyères pour aller à Aix-en-Provence prendre les ordres de Simon Lenfant. Il couche en chemin dans la nuit du 27 au 28 août. Puis il arrive, le 28 août. Il séjourne à Aix jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Puis, il effectue le trajet à cheval d'Aix à Marseille et réside à Marseille pendant 7 jours. En admettant qu'il ait fait ce voyage à cheval dans la journée du 2, il est resté à Marseille jusqu'au 9 septembre. Il a ensuite couché à Toulon, puis, est reparti sur Hyères. Le 27 septembre, il a visiblement attendu deux jours pour atteindre le port de Savonne qu'il a atteint en bateau depuis les salins d'Hyères jusqu'au port italien. Le trajet se poursuit jusqu'à Gênes où il arrive probablement le 28 septembre. Le 29 septembre, il se fait conduire en barque jusqu'à Nervi pour y acheter une partie du matériel nécessaire au conditionnement des orangers. Cameron y achète « cinq pièces de ballon pour attacher les pieds » et « chandelles cire d'Espagne et sinabre pour marquer et cacheter les orangers ». Il reste huit jours à Nervi, donc du 30 septembre au 7 octobre. Pendant son séjour, il marque lui-même les arbres, aidé de deux garçons, et négocie l'achat au sieur Bianque, probablement la francisation du nom Bianco. Cameron n'oublie d'ailleurs pas d'offrir un repas au vendeur et aux deux garçons qui l'ont aidé ainsi qu'au « sieur Roux » qui semble être un de ses collaborateurs. Cameron est donc resté huit jours à Gênes qui doivent s'ajouter à son séjour à Nervi, ce qui le mène vers le 15 octobre 1686. Il revient à Hyères sans doute vers la fin octobre. Il se rend ensuite à Aix et à Marseille pour rendre compte de son voyage à Gênes. Les *Comptes des Bâtiments du roi* laissent entendre que Cameron se rendait à Aix-en-Provence pour rendre compte à Simon Lenfant. En réalité, il se faisait rembourser les sommes avancées à Marseille.

Ces déplacements constituent la première phase de sa mission. Les orangers achetés restent en pleine terre une fois achetés, mais sont marqués du cachet du roi et deviennent à ce titre, sa propriété dûment authentifiée. Ainsi ce lot d'orangers passe-t-il donc l'hiver 1686 - 1687 à Nervi.

Puis a lieu la deuxième phase de la mission de Cameron : rassembler le matériel et l'outillage nécessaires à l'arrachage et au transport des orangers. Pour ce faire, il se rend à Marseille le 10 décembre 1686 où il passe commande de six cents couffins pour mettre les mottes des orangers à « raison de deux couffins pour chaque arbre à 25 pièce ». Il achète aussi deux cents bandeaux « pour coudre les couffins aux mottes à 6 s pièce » et maintenir la motte bien solidaire aux racines. Il prend soin aussi d'acheter « cent douzaines de petits brumes pour servir à « encaisser les dits arbres et attacher les mottes lorsqu'on levoit les

arbres de terre de crainte qu'elle separast de l'arbre à 36 s la douzaine ». Le terme de « brume » pose question, mais il s'agit ici très probablement de filets très fins que l'on tend entre les arbres. Ils servent à l'origine à la capture des petits oiseaux, comme le décrit le frère François Fortin dans son ouvrage consacré à la chasse au filet<sup>560</sup>. Pour emballer les tiges des arbres, notre homme achète pour la somme de 120 livres « deux cents pièces d'auffes pour emmailloter le tour de la tige des dits arbres à 12 s pièce ». L'auffe est une plante qui, une fois séchée, prend l'apparence du raphia. Elle était utilisée pour attacher ou emballer l'écorce des tiges des arbustes. Il est fait aussi la mention de l'achat de six cents fils pour coudre les pièces d'auffes. Ces préparatifs s'étalent du 10 au 20 décembre 1686. Etienne Cameron se rend à nouveau à Marseille le 27 décembre pour faire embarquer à destination de l'Italie tout le matériel acheté.

La troisième phase de la mission de Cameron commence le 26 janvier 1687. Ce jour-là, il embarque aux salins d'Hyères pour Gênes. Toutefois, le mauvais temps se met de la partie et il reste bloqué pendant trois jours à Antibes. Cette halte forcée lui coûte la somme 7 L 10 s et nous permet ainsi d'apprendre qu'un valet l'accompagne dans son voyage. Il arrive à Gênes le 3 février au soir. Il faut se mettre au plus vite au travail et dès le lendemain, il se rend à Nervi. Il s'agit pour lui de régler les modalités du transport du matériel embarqué à Marseille et débarqué à Gênes, puis acheminé sur deux barques de Gênes à Nervi. D'autre part, il finit d'acheter des compléments de matériel tels que de « la fisselle à coudre la toile des N° mis aux dits arbres » et « cent huit fais de cercles pour garnir les testes des dits arbres pour conserver les branches à 30 s le fais ». Il acquiert de même « 4 pans de toile pour faire les N° mis sur les dits arbres à 5 s le pan ». Commence ensuite la partie délicate de l'arrachage et du conditionnement des arbres. L'état des comptes laisse entendre que les hommes recrutés sur place ont travaillé sept jours sur sept. En effet, Cameron fait mention à deux reprises des arrangements avec le curé de Nervi pour faire travailler la main-d'œuvre les dimanches et jours de fête : « Pour une messe que j'ay fait dire un jour de feste afin de faire travailler de bon matin les dits hommes, 10 s ou encore : « A Monsieur le Curé de Nervis pour la permission de travailler un jour de feste et de charrier les Dimanches apres les messes je luy ay donné 3 L 7 s ». Au total, il a fallu six cent vingt-cinq journées de travail pour arracher et conditionner les orangers, si l'on suit les comptes de Cameron et s'il a bien

---

<sup>560</sup> François Fortin, *Les Ruses innocentes, dans lesquelles se voit comment on prend les oyseaux passagers, et In-4°, pièces limin., 288 p., fig. et pl. les non passagers, et de plusieurs sortes de bestes à quatre pieds, avec les plus beaux secrets de la pesche dans les rivières et dans les estangs et la manière de faire tous les rets et filets*, Paris, P. Lamy, 1660. In-4°, pièces limin., 288 p., fig. et pl.

respecté l'ordre chronologique des opérations. Chaque jardinier commençait par attacher les arbres. Par-là, il faut entendre qu'il attachait les branches, puis les serrait dans un chapeau fait avec des cercles de tonneliers. Ensuite, il creusait le sol pour séparer du sol la motte des racines. On mettait ensuite une pièce de toile « au tour du pied des orangers quand on les tiroit hors de terre afin que la corde ne les escorchast ». Pour ce faire, on utilise « trois bigues », c'est-à-dire trois petites grues munies de poulies. Une fois l'arbuste hors de terre, le jardinier enfile probablement le filet de brume pour maintenir la motte. Quand l'arbuste était hissé à la hauteur du bord du trou, les jardiniers devaient enfile le premier, puis le second couffin autour de la motte, après l'avoir entourée de mousse. Cette dernière semble avoir joué un rôle important dans la survie des arbres, car elle permet de maintenir l'humidité, tout en évitant probablement que les racines ne pourrissent au contact de la paroi des couffins. Cette pratique permet une certaine oxygénation de la terre. La somme engagée pour son achat est de deux cents livres. La dernière opération semble avoir été d'envelopper le tronc de l'oranger avec les auffles, c'est à dire une espèce de paillason de raphia grossièrement tressé pour la protéger. Une fois les arbres arrachés et conditionnés, il a fallu faire appel à six « camailles » ou portefaix qui ont travaillé chacun pendant vingt-six jours pour transporter l'ensemble des arbustes, « du jardin à la marine », c'est-à-dire à la côte. De plus, Cameron mentionne aussi soixante-dix-huit journées de garçons employés « à mouiller la mousse et feuilles et [à servir] les hommes qui accommodaient les arbres ». Les garçons en question qui étaient probablement des enfants, étaient payés 12 s la journée. Toutes ces opérations étaient visiblement surveillées par le jardinier du propriétaire, comme le laisse entendre le paiement de la somme de trois livres et dix sols « au jardinier du Sieur Bianque qui a eu soin de prendre garde aux arbres lorsqu'ils étaient arrachés dans le jardin afin qu'on ne les endommageast ».

La quatrième phase de la mission de Cameron n'en est pas moins délicate que la précédente : il s'agit de l'embarquement et du transport par mer jusqu'en France. Cela fait à présent depuis plus d'un mois que Cameron est soit à Nervi soit à Gênes pour surveiller l'arrachage. Il a fait déjà l'aller-retour entre Nervi et Gênes à cinq reprises pendant son séjour italien pour superviser le conditionnement des trois cents orangers dont il a la charge. Il lui reste maintenant à les rapporter en France. Dans un premier temps, il va louer quarante-cinq barques, pour les acheminer de Nervi à Gênes. Il lui en coûte 270 L. Il fait aussi allusion à trois magasins différents dans lesquels ont été stockés les arbres. Le 13 mars 1687, Etienne Cameron embarque à Gênes pour la France. Cependant, il reste bloqué cinq jours à Longuielle

pour cause de tempête et ne reprend la mer que le 18 mars. Il arrive donc au Gapeau dans la rade d'Hyère le 19 ou le 20 mars. Avant de partir d'Italie, il répartit la précieuse cargaison sur cinq bateaux différents, comme l'atteste la mention du paiement des transports. Le 28 mars 1687, il règle effectivement la somme de 178 L à Jean Vardigier qui a transporté soixante orangers du port de Gênes à celui de Toulon, 251 L 10 s sont payés pour cinquante sept orangers acheminés sur la barque de Jacques Genier à Marseille, 240 L sont attribuées à Jean Bernard pour le troisième chargement de cinquante-et-un orangers convoyés de Gênes à Marseille, 285 L pour le quatrième chargement, celui de la barque de Simon Monginom transportant soixante-quinze orangers toujours de Gênes à Marseille ; enfin, le dernier chargement rassemble cinquante-sept orangers pris en charge par Mathieu Genier de Gênes à Marseille. Ce dernier attendu que le premier chargement entre Gênes et Toulon arrive à Marseille, pour décharger l'ensemble des bateaux. Une fois débarqués, les arbres doivent être réembarqués de Marseille vers Arles. Le 9 avril, Cameron acquitte 15 L à un dénommé Bourbon pour ses frais de logement sur les onze jours passés à Marseille. Puis, il part en litière rejoindre Simon Lenfant à Aix pour rendre compte de sa mission. Il ne reste dans cette ville que deux jours, du 10 au 12 avril, puis accompagne ce même jour Simon Lenfant en avec un arrêt à Martigues pour dîner. Dans cette ville, Etienne Cameron va demeurer treize jours pour superviser l'arrivée des orangers qui ont été réexpédiés par bateaux de Marseille à Arles. Cette fois-ci, les trois cents orangers sont répartis sur quatre embarcations. Il a été payé 51 L 10 s à Michel Rivière pour avoir convoyé de Marseille à Arles soixante-quinze orangers, 66 L à Baume pour en avoir transporté cent dix sept, 50 L à Fouillon d'Arles pour le convoyage de cinquante-sept arbustes et 50 L à Chanteloube aussi d'Arles pour en avoir acheminé cinquante-et-un. Par ailleurs, le récapitulatif de l'*Estat* fait mention de trois cent quatre vingt seize petits orangers pour la somme de 75 L qui s'ajoutent aux trois cents gros orangers convoyés depuis Nervi. Le 26 avril, Cameron signe le récapitulatif de ses dépenses à Avignon où il réside depuis le 21 avril. Visiblement, il a bien géré le budget alloué pour sa mission, puisqu'il reste un excédent de 460 L 7 s et Simon Lenfant qui cosigne le document précise : « Partant la Recept excède la dépense de la somme de quatre cens soixante livres sept sols que ledit Sieur Cameron en donnera compte à Monseigneur le Marquis de Louvoys ». Le roi dut se montrer particulièrement satisfait de la livraison de ses trois cents orangers, puisque qu'Etienne Cameron reçut une gratification de 900 L « en considération des

soins qu'il a eus des frais extraordinaires par luy faits pour l'achapt et voiture desd. orangers<sup>561</sup> ».

Les *Comptes des Bâtiments du roi* nous apprennent que les trois cents orangers ont été transportés par un certain de Lorme d'Arles à Lyon. Le poids de la cargaison, lui aussi mentionné, est estimé à 1 615 quintaux 50 livres poids de marc ce qui revint à 2 423 L 5 s. Puis, suite à un nouveau changement dans les charges attribuées, un dénommé Antoine Chassin, qualifié de « voiturier », achemina pour sa part les trois cents orangers de Lyon à Paris, le poids du chargement étant alors estimé de 1600 quintaux. Ce transport coûta à la couronne 3 633 L 15 s. Les trois cents orangers arrivent sans doute à Paris dans la première quinzaine de juin 1687, car Chassin est payé le 22 juin et le sieur de Lorme, le 29 juin. Entre le moment où les orangers ont été arrachés dans le jardin du sieur Bianque à Nervi dans le courant février et le moment où les arbres sont arrivés à Paris, il a dû s'écouler au moins quatre mois pendant lesquels il a fallu prendre soin des arbustes tout au long de leur trajet, ce qui implique une organisation et une surveillance de tous les instants.

#### **b- Les aléas des transports des orangers**

Les *Comptes des bâtiments* font état aussi d'un gros envoi d'orangers, à la même période, à propos duquel nous sommes moins bien renseignés. Il est assuré par un jardinier fleuriste du nom de Louis Coste que nous avons déjà évoqué dans un autre chapitre. L'itinéraire est le même que celui emprunté pour les orangers de Cameron. Louvois en suit attentivement les opérations. Ainsi, en date du 20 juillet 1687, la somme de 13 784 L lui est versée sous la raison suivante : « a quoy montent l'achapt et voiture de cent quarante-quatre orangers, dont cent vingt-neuf gros et de haute tige, qu'il a fait lever en Italie et voiturier jusqu'au port du Guichet, proche du Louvre, et livrez au jardin de la pépinière du Roulle, et quinze autres d'espèces rares, par luy livrez aud. Jardin<sup>562</sup> ».

Le transport des orangers ne va pas sans aléas et ni même d'erreurs d'appréciation de la part des commanditaires. Nicolas-Joseph Foucault<sup>563</sup>, du temps où il est intendant en Poitou, relate dans ses mémoires la mésaventure qui arriva aux orangers que le duc de Mazarin avait donné au roi : « Au mois de février (1687), j'ai reçu ordre de faire transporter à

---

<sup>561</sup> CBR, II, 1211.

<sup>562</sup> CBR, III, 1212.

<sup>563</sup> Nicolas-Joseph Foucault (1643-1721), intendant à Montauban (1674-1684), commissaire du roi en Béarn (1684-1685), intendant en Poitou (1685-1689), intendant à Caen (1689-1706), Sa carrière est décrite en détail par Annette Smedley-Weill, *Les intendants de Louis XIV*, Fayard, 1999, p. 48.

Versailles les orangers de la Meilleraye et de Verteuil, que M. le duc de Mazarin a donnés au roi. M. de Louvois a voulu, nonobstant les représentations que je lui avais faites, les faire voiturer par les neiges et les glaces. Ils sont arrivés sans feuilles à Versailles et plusieurs morts. Je lui avais mandé que le roi pouvait prendre des villes en hiver, mais non pas faire sortir des orangers de leurs serres, la dépense de la conduite des orangers de Verteuil et de la Meilleraye, à Versailles et à Fontainebleau, a coûté 9 000 livres<sup>564</sup> ». Les *Comptes des bâtiments* gardent trace de cet envoi. Le 19 avril 1687, il est payé « au sieur Foucault, pour son remboursement de qu'il a fait payer au Poitou au sieur Ballon, à compte de la voiture des orangers qu'il a fait venir pour l'orangerie de Versailles et celle de Fontainebleau...7 000 L<sup>565</sup> ». Il est intéressant de constater que Foucault a peut-être un peu exagéré en racontant cette histoire. D'une part, il majore la somme de 2000 L le coût du transport (9 000 contre 2 000 L). De plus, il est très étonnant que les orangers, s'ils étaient en aussi mauvais état qu'il l'affirme, n'aient pas été directement dirigés vers la pépinière du Roule pour se refaire une santé. Il est plus vraisemblable que les arbres aient perdu leurs feuilles du fait du froid, mais les sujets étaient âgés et vigoureux et ont dû retrouver rapidement leur beau feuillage au printemps. De plus, le sieur Ballon envoyé pour superviser le transport avait une très solide expérience en matière d'orangers. Il a donc dû veiller à un emballage soigné.

### **III/ Les pépinières royales et infirmeries des orangers**

Les pépinières royales complètent le réseau de la collecte. Ces domaines de la couronne peuvent être à l'origine de la fourniture en fleurs, arbres et arbustes des maisons royales, mais tiennent lieu aussi d'« infirmeries », destinées à requinquer des végétaux fatigués et indignes de figurer tels quels dans les parcs du Roi Soleil. Sous son règne, il existait effectivement trois grandes pépinières qui jouèrent un rôle le plus ou moins important dans l'approvisionnement et le soin des orangers.

#### **a- Le jardin royal de Toulon**

Depuis 1657, le roi possède un domaine à Hyères qui a été légué par Raphaël Capissuchi, évêque de Digne et où il fait établir une pépinière d'orangers. Toutefois, après avoir envoyé à Toulon Monsieur Girardin de Vauvré, intendant général de la marine, pour

---

<sup>564</sup> *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, publiés et annotés par F. Baudry, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, Paris, imprimerie impériale, 1862, p. 176.

<sup>565</sup> CBR, II, 1222.

enquêter sur les possibilités de cultiver sur ce site des oignons à grande échelle, ce dernier avait conclu qu'il serait en effet plus rentable et plus commode d'y faire ces cultures. De 1678 à 1681 fut loué pour 1 600 livres par an un terrain près de la porte de France près de cette même ville. Mais il se révéla insuffisant la production des bulbes destinés à Versailles. Le roi envoya alors le sieur Ballon – probablement le même que l'on retrouvera à la Pépinière du Roule – qui fut chargé de choisir l'endroit le plus propice à ce genre de culture. Cet intendant de la Marine acheta donc un terrain sur lequel on construisit une bastide confortable avec ses dépendances et un système d'approvisionnement en eau pour les cultures. La pépinière de Toulon fut créée véritablement en tant que telle par l'achat de sept parcelles qui jouxtaient ce nouveau domaine, entre le 14 avril 1681 et le 24 février 1682, ce qui permit ainsi d'avoir une propriété d'un peu plus d'un hectare (12 135 m<sup>2</sup>). Mais en réalité, loin du projet initial, la propriété principale fut finalement plantée d'orangers<sup>566</sup>. Louvois, après sa prise de fonction comme surintendant des Bâtiments, s'empressa d'écrire à Jean-Louis Girardin de Vauvré, le 17 septembre 1683 : « Le roy m'ayant fait la grâce de me donner la charge de surintendant des Bastiments, j'ay appris que vous preniez soin par ordre de M. Colbert d'un jardin où l'on eslevoit des fleurs pour les maisons royales, ce qui m'oblige à vous prier de vouloir bien y continuer les mesmes soins et de me donner avis de temps en temps de la conduite que tiendra le jardinier<sup>567</sup> ». Le jardin du Roi fut alors confié pour une durée de dix ans, de 1683 à 1693, à un dénommé Joseph Gairand Le roi fournissait outils, fumier et eau et le sieur Gayrand s'engageait en contrepartie à fournir mille deux cents oignons de jacinthes blanches, vingt mille oignons de narcisses de Constantinople, mille oignons de jacinthes ordinaires, trente mille tubéreuses portantes et deux mille oignons de jonquilles printanières. Il ne semble pas, à priori, que ce jardin ait été chargé de fournir des orangers, malgré leur culture sur la propriété. Peut-être les servait-on simplement comme des fruits pour la table de la cour. En effet, les

---

<sup>566</sup> Jean Vuillet, *Les Jardins royaux de Provence et le Jardin botanique et d'acclimatation de la Marine de Toulon*. In: Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale, 20<sup>e</sup> année, bulletin n°230-231, Octobre-novembre 1940. p. 694-721.

<sup>567</sup> Thierry Sarmant et Raphaël Masson, *Architecture et Beaux-arts ...*, op. cit., tome 1, Années 1683 et 1684, p.33, n°76 ( A1 696, fol.355). Thierry Sarmant et Raphaël Masson précisent en note « Jean-Louis Girardin de Vauvré (vers 1645-1724), commissaire de la marine à Rochefort ( 1670), commissaire général à Toulon (1673), intendant de la marine au Havre (1674), commissaire général pour l'expédition de Sicile (1676), intendant de la marine à Dunkerque (1679), à Toulon (1680-1716), président du parlement de Metz (1681), maître d'hôtel du roi (1700), membre du Conseil de marine' (1715-1719), conseiller d'État « un des plus grands intendants que la marine ait eus » .

*Comptes des Bâtiments du roi* mentionnent souvent un nombre considérable d'oignons à fleurs, mais pas de transports d'orangers venant du jardin du roi de Toulon<sup>568</sup>.

### **b- La pépinière du Roule à Paris**

Selon William Ritchey Newton, la création des pépinières royales remonte aux années 1640. La première aurait été située près des Champs Élysées, mais en réalité, la pépinière du Roule était sans doute encore plus ancienne. Aubert du Petit Thouars rapporte que le roi Louis XIII aimait à y faire greffer des arbres dans les années 1620 et que le jardinier Mollet y aurait lui-même greffé plus de vingt mille arbres<sup>569</sup>. Cette pépinière se situait entre les rues actuelles du faubourg Saint Honoré, du Berry et de La Boétie. Elle fut déplacée à partir des années 1720 plus au nord. Lorsque Martin Lister la visita en 1698, il la décrit de la manière suivante :

« Cette pépinière, close de murs, est immense comme elle doit être pour suffire à l'entretien des jardins du Roi ; Il y a des arpents entiers de pins, de cyprès, d'ifs<sup>570</sup> » ,il affirme qu'en quatre ans la pépinière du Roule avait été capable de fournir dix-huit millions de tulipes et autres fleurs à oignon. La pépinière était capable de fournir 92000 pots tous les quinze jours pour renouveler les jardins de Trianon. Mais il fut visiblement impressionné par les serres ,il affirme ainsi «entre autres, une fort grande que l'appellerois volontiers l'infirmerie des orangers, On les apporte de Gênes par mer, & on les dépose là pour les refaire. J'en vis sortir & mettre en plein air le jour où étois allé, c'est-à-dire le 22 mai, trois cents pieds aussi gros que ma cuisse ; mais plus de dix & pour quelqu'uns de dix-sept ans de soins, ils n'avoient pas encore rattrapé des têtes décentes pour paroître à la cour. C'est qu'on est souvent obligé pour les empêcher de mourir après leur voyage , de tout couper, têtes & racines<sup>571</sup> ».

Les *Comptes des Bâtiments du Roi* font souvent référence au transport d'orangers vers la pépinière du Roule, le 24 juillet 1670<sup>572</sup>, comme le 29 juin 1686 : « A ceux qui ont sorti les batteaux, au port du Guichet, à Paris, trois cent soixante gros orangers d'Itale et les ont chargez sur des charettes pour les voiturer à lad. pépinière... 456 L 19 s<sup>573</sup> », le 20 août 1686<sup>574</sup>, le 20 juillet 1687<sup>575</sup>, le 16 juillet 1688<sup>576</sup>. Les gros orangers soignés nécessitent aussi

---

<sup>568</sup> Par exemple, il est mentionné le paiement à un dénommé le Roy une somme de 76 L 9 s pour « la voiture depuis Lyon jusqu'à Paris, de vingt mil oignons de fleurs qui ont esté levez dans la pépinière du Roy à Toulon pour planter dans les jardins des maisons royales », CBR, III, p.741.

<sup>569</sup> Aubert Du Petit Thouars, Notice historique sur la pépinière du Roi au Roule, Paris, Imprimerie du Gueffier, 1825, p. 1.

<sup>570</sup> Martin Lister (traduit par E de Semizelles), Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII, Paris, édité et publié par la Société des bibliophiles de France, 1873, p.193.

<sup>571</sup> *Ibidem*, p.194.

<sup>572</sup> CBR, I, 473.

<sup>573</sup> CBR, II, 1224.

<sup>574</sup> CBR, II, 867.

l'emploi d'engins de levage pour pouvoir les rencaisser, comme le confirme le paiement au charpentier Renault de la somme de 34 L, le 12 juin 1695, pour « une grande chèvre qu'il a fait pour lever les gros orangers de la pépinière du Roule pour les remquaisser<sup>577</sup> ». Au moins sept cents orangers sont passés par la pépinière du Roule avant de gagner les demeures royales. Il est sûr qu'après plusieurs semaines de voyage, les orangers italiens arrivaient en piteux état.

### c- Les pépinières de Trianon

Les pépinières de Trianon ont été développées sous le règne de Louis XIV, mais elles ont connu leur âge d'or surtout sous Louis XV. Les pépinières de Trianon se situent actuellement dans le vallon de Châteauneuf entre le Grand et le Petit Trianon. Leur création a lieu après la construction du Grand Trianon en 1687 par Jules Hardouin-Mansart. Mais André Le Nôtre s'était attelé à l'aménagement d'un jardin de fleurs dès 1685. À l'époque qui nous intéresse, elles ont pour mission première de fournir en très grande quantité des fleurs pour les parterres du Trianon de marbre. Le roi avait exigé que ce jardin ne contienne jamais de fleurs fanées, si bien que le fleurissement était renouvelé tous les quinze jours. La pépinière est installée tout près du palais. On y aménage des bâtiments pour les jardiniers et des orangeries, mais ces installations sont détruites au tournant du siècle pour agrandir la surface des jardins<sup>578</sup>. En ce qui concerne les orangers, les pépinières de Trianon avaient surtout un rôle d'entretien et non d'infirmerie. Car elles servent à stocker les arbustes en dehors de la période décidée pour l'ornement des parterres. Il est ainsi précisé dans un devis pour l'entretien des jardins et pépinières de Trianon daté d'avril 1703 que : « Les ifs, lilas de Perse, roses de gueldre et autres arbustes seront mis en pleines terres pour y rester dans les places marquées sur le plan desd. Jardins et au mois de mars il sera mis dans lesd. parterres des Lauriers teints aux places marquées sur lesd. plans et seront relevés en may et juin par des orangers qui y resteront jusqu'à ce qu'ils doivent estre serrez<sup>579</sup> ». De plus, le jardinier « aura soin de douze grands orangers qu'on met dans le parterre bas de les sortir au printemps pour les poser dans leurs ord<sup>res</sup>, de les serrer à l'automne et mettre des Ifs a leurs places, et d'entretenir toujours au

---

<sup>575</sup> CBR, II, 1222.

<sup>576</sup> CBR, III, 134.

<sup>577</sup> CBR, III, 1158.

<sup>578</sup> Gabriela Lamy, « Murs-murs » des pépinières de Trianon », Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [en ligne], articles et études, mis en ligne le 28 juillet 2016, p.2.

<sup>579</sup> A.N – MC/ET/XCV, liasse 51 : 5 pages, transcription : Gabriela Lamy/service des jardins de Trianon-château de Versailles- 21/1/2015.Base Hortus, château de Versailles.

« pied desd. Orangers et ifs, un gazon fort propre, il fournira les equipages necess<sup>res</sup> p<sup>f</sup> mettre lesd. orangers dans la serre, et les en sortir<sup>580</sup> ». En avril de cette année 1703, de nouveaux logements sont construits pour les jardiniers, les fontainiers et les inspecteurs et une nouvelle orangerie y est aussi aménagée<sup>581</sup>.

Les trois pépinières remplissent ainsi des fonctions distinctes, mais il semble acquis que pour les orangers, la pépinière du Roule a joué un rôle important pour conserver provisoirement les orangers importés d'Italie jusqu'à leur installation dans les jardins royaux.

La constitution des collections royales d'orangers a donc nécessité une collecte élaborée et multiforme. L'administration du Grand Siècle n'a pas hésité à solliciter plusieurs réseaux différents pour s'approvisionner en grands *specimen*. Ces derniers sont essentiellement des sujets cultivés en pleine terre sur la riviera génoise, ce qui implique des opérations complexes et délicates. Cette importation d'arbres déjà grands remonte aux premières années de l'aménagement du parc de Versailles, quand le roi n'hésitait pas à faire venir chênes, charmes adultes des forêts de la région parisienne. Cependant, à cette pratique plus ou moins maîtrisée – la mortalité des arbres transplantés restait relativement importante – s'ajoute l'éloignement géographique. Nous avons vu que le trajet prenait plusieurs semaines, parfois plusieurs mois, ce qui impliquait des soins quasi quotidiens pour maintenir les arbres en vie, d'autant plus que ces végétaux valent chers et que leur remplacement implique à nouveau plusieurs mois de préparatifs et un déplacement à l'étranger. Le degré de sophistication du conditionnement des orangers, organisé et réalisé sous les ordres d'Etienne Cameron, montre l'intérêt et le niveau de compétence qu'impliquait cet approvisionnement.

---

<sup>580</sup> A.N – MC/ET/XCV, liasse 51 : 5 pages, transcription : Gabriela Lamy/service des jardins de Trianon-château de Versailles- 21/1/2015.Base Hortus, château de Versailles.

<sup>581</sup> Gabriela Lamy, « Murs-murs » des pépinières de Trianon », Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [en ligne], articles et études , mis en ligne le 28 juillet 2016, p.2.



## Chapitre 8

### L'orangerie : de la grotte au palais

La culture des orangers nécessite des lieux spécifiques, appelés communément « orangerie ». Ce mot désigne en réalité deux types de lieux. Tout d'abord, un parterre bien exposé, généralement au sud, où l'on dispose les caisses selon des alignements prédéfinis au cordeau. Mais il désigne aussi le bâtiment où l'on conserve les orangers et les autres agrumes pendant l'hiver. Ce dernier lieu est d'autant plus important que les arbustes y passent sept mois, d'octobre à mai, à savoir plus de la moitié de l'année. Le lieu où l'on conservait les orangers, a d'abord été une galerie couverte, comme on l'avait conçue à Amboise. Mais la première orangerie telle que nous nous la représentons habituellement, aurait été édifiée à Châtillon Coligny par Gaspard II de Coligny en 1560. Or, ces lieux sont autant dédiés aux végétaux qu'à la célébration de la puissance et du prestige royal, mais ils ne correspondent pas en fait à l'image qu'en a le grand public actuel, qui imagine une orangerie telle qu'elle était construite du siècle des Lumières. Certes, l'orangerie de Mansart date bien des années 1680, mais ce modèle ne s'est imposé qu'à la fin du règne de Louis XIV. Les sources d'Ancien Régime sont peu disertes sur le sujet avant ces années-là, mais les Archives nationales conservent un certain nombre de documents. Outre les *Comptes des Bâtiments du roi*, on peut y trouver des marchés concernant la construction de baraques pour protéger les orangers de Trianon<sup>582</sup>, datés de décembre 1677, mais aussi les devis imprimés de l'orangerie de Versailles<sup>583</sup> et de Trianon<sup>584</sup>. Or, la conservation des orangers dans les demeures royales est un phénomène complexe, car deux logiques semblent s'être affrontées pendant une bonne partie du règne de Louis XIV. D'une part, certains prônent la culture des orangers en un seul lieu et en pleine terre. En cela, on constate la juxtaposition parfaite entre l'orangerie en tant que parterre, et orangerie en tant que lieu de conservation pendant la mauvaise saison des dits orangers. D'autre part, d'autres souhaitent créer des collections d'orangers que l'on puisse disposer en tout lieu, mais installer sur un parterre de plein air à la belle saison. Ce qui implique alors la construction d'un bâtiment en dur pouvant abriter les orangers en bac pendant la mauvaise saison. On dissocie alors ces deux lieux, l'orangerie-parterre et

---

<sup>582</sup> A.N, MC , ETXCV/36, RS 1103-1104.

<sup>583</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1790-liasse 1, 1641-1715.

<sup>584</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1874-1.

l'orangerie-bâtiment. Nous verrons que Mansart, en bâtissant un certain nombre d'orangeries monumentales pour le roi, mais aussi pour le prince de Condé, pour Colbert ou Louvois, a profondément transformé ce lieu de conservation en véritable palais ou du moins, en un bâtiment ayant des fonctions de représentation caractérisée par une certaine ostentation architecturale.

## **I/ Un oranger en quête d'abri : grottes, bâtiments et baraques (1600-1680)**

Selon Yves-Marie Allain : « Au XVI<sup>e</sup> siècle, des princes flamands et allemands, notamment le comte palatin de Heidelberg, se lancent dans l'aventure de cultiver des orangers et autres plantes rares des régions méditerranéennes. Dans toutes les régions d'Europe, y compris dans sa partie septentrionale, les végétaux rares sont plantés en pleine terre et non en bac ou en caisse comme cela sera le cas ultérieurement<sup>585</sup> ». Cette affirmation est un peu catégorique. Une vieille tradition italienne organisait la culture des agrumes dans des contenants en terre cuite. Les rois de France de la Renaissance pratiquaient d'ailleurs ce type de culture dans leur château de la Loire, comme nous l'avons déjà signalé dans le premier chapitre<sup>586</sup>.

L'édit de Louis XIII de 1634 concernant l'approvisionnement des résidences royales en orangers, nous permet de connaître le nombre de maisons royales qui possédaient une orangerie<sup>587</sup>. Toutefois, il ne faut pas penser que les lieux de conservation étaient des endroits spécifiques obéissant à des règles précises sur le plan architectural. À ce sujet, les différents traités écrits pendant la deuxième partie du règne du roi Soleil, énoncent plutôt des recommandations d'exposition et des moyens de prémunir les locaux du froid<sup>588</sup>. Le cœur du propos des auteurs est de maintenir en vie les précieux arbustes et l'architecture du bâtiment en lui-même reste secondaire. On le considère comme une dépendance au service de la résidence aristocratique, au même titre que les fruiteries, les cuisines, les celliers ou bien encore les écuries. Christophe Morin qualifie d'ailleurs l'orangerie de « bâtiment

---

<sup>585</sup> Yves-Marie Allain, *De l'orangerie au palais de cristal. Une histoire des serres*. Versailles, éditions Quae, 2010, p. 29.

<sup>586</sup> Voir chapitre 1.

<sup>587</sup> *Lettres patentes en forme de Privilège, pour le transport & entrée dans le Royaume, des Orangers & autres Plantes rares. Avec défense à toutes personnes d'en faire venir, sauf és dénommez audit Privilège*, Paris, A. Estienne, P. Mettayer et C. Prevost, 1634. Source gallica. Bnf.fr/Bibliothèque nationale de France.

<sup>588</sup> Voir les traités : Anonyme, *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers & oliviers*, Paris, Charles de Sercy, 1676. Anonyme, *Le Jardinier royal qui enseigne la manière de planter, cultiver, & dresser toutes sortes d'arbres*, Paris, Charles de Sercy et Guignard, 1671.

d'utilité<sup>589</sup> ». Toutefois, il est évident que le caractère saisonnier de ces végétaux impliquait souvent d'autres usages pour ce bâtiment laissé libre pendant la saison d'été. L'orangerie fut donc souvent un lieu hybride dans sa fonction. Les orangeries pouvaient être à la fois des cryptoportiques réutilisés ou bien encore des galeries enserrant aussi les parterres du même nom. Le choix de leur emplacement dans les demeures royales, avant la construction du Versailles de Mansart, semble avoir été dicté par des motifs divers.

En fait, dès la Renaissance, trois types d'orangeries existaient et ces trois modèles peuvent se retrouver dans les résidences royales françaises au temps de Louis XIV.

### **a- L'orangerie de pleine terre avec baraques : une pratique peu à peu abandonnée**

Cette technique de la culture des orangers en pleine terre a visiblement plu au roi Louis XIV dans la première partie de son règne personnel. Cette pratique lui a peut-être été suggérée par Jean-Baptiste de La Quintinie. On attribue souvent à Michel Le Bouteux l'invention de la culture des orangers en pleine terre, lorsque le roi créa le jardin de Trianon, mais les *Comptes des Bâtiments* donnent divers témoignages qui montrent que cette pratique date d'avant la création de Trianon. À Fontainebleau, on construit dès les années 1660 une orangerie en pleine terre. Pour la période du 17 décembre 1668 au 15 janvier 1669, il est payé à un dénommé Morillon la somme de 482 livres 16 sols « pour son parfait paiement de 530 livres 10 sols à quoy monte la fourniture des chevrons, ais, clais, et autres choses nécessaires pour remettre sur pied la couverture de l'orangerie et pleine-terre de Fontainebleau<sup>590</sup> ». On trouve aussi la mention d'une somme en date du 22 novembre 1668 : « À Jean Grognet, à compte de la couverture en paille qu'il fait à l'orangerie en pleine terre 200 livres<sup>591</sup> ». L'État des gages des officiers de 1668 nous prouve bien qu'à cette époque-là, deux orangeries coexistaient à Fontainebleau. On y parle d'une orangerie-bâtiment dont s'occupaient Jean Magnan avec mille deux cents livres de gages annuels et Claude Bouis, « jardinier de l'orangerie en pleine terre » qui percevait, quant à lui, mille cinq cents livres<sup>592</sup>. Cette orangerie a été réalisée dans le cours de l'année 1666 et la plupart des dépenses concernant le règlement de sa réalisation date du printemps 1667. Claude Bouis a perçu ainsi la somme de deux cents livres le 24 août 1667 : « jardinier de la nouvelle

---

<sup>589</sup> Christophe Morin, *Au service du château*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2008, publication sur OpenEdition, 18 décembre 1014, chapitre 2 : Les lieux de conservation, p.79-117.

<sup>590</sup> CBR, I, 266.

<sup>591</sup> CBR, I, 266.

<sup>592</sup> CBR, I, 272.

orangerie pour sa subsistance et nourriture à cause de l'établissement de lad.orangerie<sup>593</sup> ». Cette orangerie de pleine terre devait être assez imposante. On peut le déduire d'une mention du transport par le voiturier Pierre Thulard, par eau, de trois cents orangers depuis Paris jusqu'au port de Valvin pour un coût de 179 livres<sup>594</sup>. Or, il fallait bien un lieu pour les accueillir. Cette orangerie de pleine terre a disparu de bonne heure. En 1671, Claude Bouis est encore mentionné lors d'un règlement du 6 mars de 1000 livres : « À Bouis, jardinier de l'orangerie en pleine terre de Fontainebleau, tant en récompense que pour les frais de son retour en Provence et quelques arbrisseaux qu'il a laissez à Fontainebleau<sup>595</sup> ». Mais cette orangerie en pleine terre fut arrachée à l'automne 1671, comme l'attestent encore les *Comptes des Bâtiments*. Le 10 octobre 1671, un dénommé Louis Desprez se chargea de « la voiture des buis de l'orangerie en pleine terre de Fontainebleau à l'orangerie du Roulle<sup>596</sup> et deux voituriers, A. Boisseau et Jacques Rigaud, transportèrent « les orangers qui estoient en pleine terre à Fontainebleau ». Pour ce travail, ils perçurent à eux deux la somme de deux cent trente trois livres<sup>597</sup>. Il est à noter aussi l'existence à peu près au même moment d'une orangerie en pleine terre à Trianon. En effet, pour la période du 17 juillet eu 24 novembre 1671, il est payé 900 livres « à Guillaume Barbier, qui a fait marché de monter et démonter tous les couvers des orangers en pleine terre de Trianon, pour une année<sup>598</sup> ». L'orangerie de pleine terre de Fontainebleau a donc servi de laboratoire et de prototype à celle de Trianon. Cette dernière a duré visiblement de nombreuses années jusqu'à la décision de faire construire une orangerie en dur à la toute fin du règne en 1701<sup>599</sup>. Pendant trente ans, les jardiniers de Trianon ont assuré la protection hivernale des orangers plantés en pleine terre dans leur jardin. Le marché passé avec Michel Le Bouteux le 11 janvier 1671<sup>600</sup> et conservé aux Archives Nationales, est très précis sur les tâches à effectuer : « À entretenir, monter et démonter toute la charpenterie, menuiserie et ferrurerie qui sont aux couvertures, la faire serrer en ordre dans les magasins et la faire rapporter dans led. jardin et refaire lesd.couvertures pendant l'hiver... 3000 livres<sup>601</sup> ». Le marché précise aussi que le jardinier doit fournir les « paillassons nécessaires pour servir auxd. couvertures et contre les remparts de fumier pour un montant de 800 livres ». Par

---

<sup>593</sup> CBR, I, 147.

<sup>594</sup> CBR, I, 147.

<sup>595</sup> CBR, I, 537.

<sup>596</sup> CBR, I, 502.

<sup>597</sup> CBR, I, 502.

<sup>598</sup> CBR, I, 541.

<sup>599</sup> A.N,O<sup>1</sup> 1874-1.

<sup>600</sup> A.N,O<sup>1</sup> 1874, dossier 1/12 et 1/13 .

<sup>601</sup> *Ibidem*.

ailleurs, le jardinier doit veiller à « attacher et détacher toutes les nattes desd couvertures et fournir toutes celles qui sont nécessaires en place de ce qui les trouvera pourries<sup>602</sup> ». Cette tâche est rémunérée à hauteur de cinq cents livres. Le marché passé avec Le Bouteux s'élève à dix mille cinq cent quatre vingt seize. Il concerne l'ensemble de l'entretien du jardin de Trianon, mais les articles concernant celui des orangers représente la somme de neuf mille trois cent livres soit environ 88 % du montant total.

Ces installations saisonnières sont réalisées par un certain nombre de charpentiers et de menuisiers. Deux noms reviennent plus particulièrement dans les *Comptes des Bâtiments*, Pierre Maillard et Petit. Le premier est mentionné plusieurs fois. Un règlement de deux mille livres concerne la période de 4 juillet au 23 octobre 1678 : « À luy, pour les baraques et couverts qu'il fait pour les orangers de Trianon (3 p.)<sup>603</sup> », un autre paiement de trois cents livres est effectué le 29 janvier 1679 pour « acompte des nouveaux couverts des orangers de Trianon<sup>604</sup> ». Le second reçoit deux mille deux cents livres pour « à compte de ses ouvrages pour couvrir les orangers de Trianon<sup>605</sup> (3 p.) ». Il est à nouveau mentionné pour la période du 18 août au 10 novembre 1680 : « À luy sur ses ouvrages pour la couverture des orangers et des jasmins en pleine terre de Trianon (4 p.)<sup>606</sup> » pour un paiement de 10 500 livres. Pour l'année 1680/1681, un dénommé Caquelart reçut le « parfait payement de 33 056 L pour les nouvelles couvertures et autres des jasmins et orangers en pleine terre de Trianon en 1679, 1680 et 1681<sup>607</sup> (8 p.) ». Dezeustres dit Picard « à luy, sur ses ouvrages aux nouvelles couvertures des orangers et jasmins en pleine terre de Trianon (2 p.)<sup>608</sup> » pour un montant de mille cent livres sur la période 28 janvier-15 décembre 1680. Le minutier central conserve le marché en date du 6 décembre 1677 entre le roi à travers son surintendant Colbert et Pierre Maillard.

### **b- L'orangerie bâtiment intégré à l'architecture du château**

Pour ce type d'orangerie, on peut se demander si celle d'Anet n'en a pas été le prototype.

---

<sup>602</sup> *Ibidem*.

<sup>603</sup> Pierre-Désiré Roussel, *Histoire et description et histoire du château d'Anet*, Paris, 1875, p.102.

<sup>604</sup> CBR, I, 1147.

<sup>605</sup> CBR, I, 1148.

<sup>606</sup> CBR, I, 1 267.

<sup>607</sup> CBR, I, 1270.

<sup>608</sup> CBR, I, 1272.

Le château d'Anet n'est pas une demeure royale au sens étymologique du terme, puisqu'elle n'a pas appartenu à la couronne, mais Diane de Poitiers en tant que favorite d'Henri II, a fait travailler les meilleurs architectes et artistes au service de la monarchie. Cette demeure a été construite entre 1548 et 1552. La conception et la construction du château de la famille de Brézé correspond au confort et à l'apparat qu'exigeaient les rois Valois de leur palais à la Renaissance. L'ambiguïté demeure encore sur le terme d'orangerie, puisqu'il désigne le lieu où étaient disposés les orangers en caisses. Sylvia Saudan-Skira et Michel Saudan pensent que la galerie dont parle Roussel, n'était pas destinée exclusivement à cet usage : « Cependant sur l'un des côtés, une terrasse le (jardin d'orangers) surplombe, permettant d'aménager dans le soubassement une élégante galerie en arcades. Réservée à l'entreposage des plantes en hiver, celle-ci annonce les futures orangeries princières. Réalisation ou rêve d'architecte, il est difficile de le savoir, car il n'en reste aucune trace hormis des dessins<sup>609</sup> ». Toutefois, Roussel atteste de son existence. Cette galerie-orangerie aurait été détruite en 1685 lors de travaux de réaménagements : « En 1685, le Parc et les jardins ont été bouleversés. D'immenses canaux ont été creusés, d'une étendue de près de vingt arpents, de très grands changements ont eu lieu dans la disposition du Parc et des jardins [...] La volière et tous les bâtiments qui l'entouraient ont été détruits, ainsi que l'Orangerie, ce qui anéantissait la Cour de gauche ; c'est alors que la Fontaine de Diane a été mise dans l'hémicycle construit à cette époque<sup>610</sup> ».



Roussel P-D, *Histoire et description du château d'Anet*, p.101. L'orangerie se situe au nord de la cour de gauche, le bâtiment a été détruit en 1685. Le château a été construit entre 1548 et 1552.



Porte de l'orangerie

P. D. Roussel décrit ainsi la cour de gauche :

« Cette cour était formée au nord par l'orangerie qui s'étendait de l'aile gauche du château au bâtiment de la Héronnière ; la porte de l'orangerie était monumentale et richement

<sup>609</sup> Sylvia Saudan-Skira, Michel Saudan, *Orangeries, palais de verre-leur histoire et leur évolution*, Köln, Benedikt Taschen Verlag GmbH, 1998, p.12.

<sup>610</sup> Pierre-Désiré Roussel, *Histoire et description...*, op. cit., p. 117.

décorée des emblèmes et des allégories de Diane ; cette belle porte est gravée dans le volume d'architecture du Philibert Delorme, son auteur ; à l'ouest par les bâtiments des Volières, séparées de la cour par la petite rivière qui coule dans le fossé ; ces bâtiments étaient reliés par une grande muraille décorée de pilastres avec piédestaux et chapiteaux ; au midi, par le pavillon du Gouvernement et par la terrasse qui régnait au-dessus des fossés donnant sur la place ; à l'est, par l'aile gauche du château où était la salle des gardes<sup>611</sup>».

L'orangerie de Fontainebleau, quant à elle, naît d'une galerie reconvertie. Ce fut certainement la plus ancienne de la monarchie française avec celle située au château d'Amboise. Il y eut certainement une orangerie au temps de François I<sup>er</sup>, mais la trace en a été perdue. L'orangerie visible au temps de Louis XIV, date de 1647. Elle occupe l'ancienne volière construite sur l'ordre du roi Henri IV en 1599<sup>612</sup>. En effet, s'il y eut une orangerie à Fontainebleau sous Henri IV, il n'y avait pas de local spécifique dans le château lui-même pour entreposer les orangers pendant la saison hivernale. C'est ce que laisse entendre Hélène Verlet lorsqu'elle mentionne les réaménagements du jardin de la reine. Elle précise en effet :

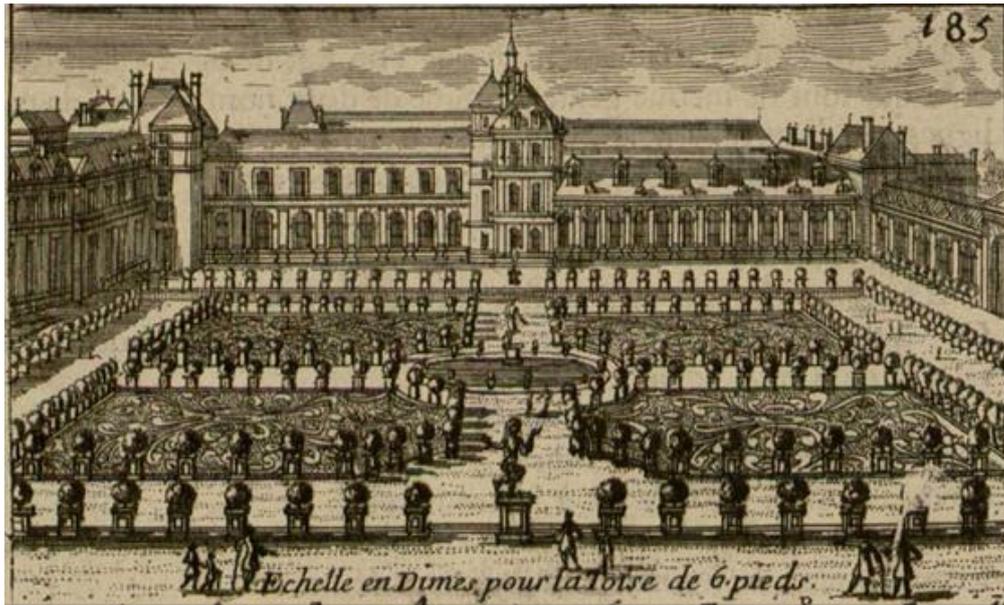
« Mais il fallut protéger les orangers des rigueurs hivernales. En 1645, un devis attesta d'un projet de construction d'une orangerie par l'architecte Lemercier au bout du jardin du roi. Projet trop coûteux sans doute, si bien que, l'hiver 1646, on fit l'essai d'une « serre » provisoire dans une grange du parc chauffée par deux poêles en poterie, avec une double couverture de paille au dessus des tuiles. Mais ce ne pouvait être que temporaire, et en 1647, « les oiseaux chassés », la volière d'Henri IV passée de mode, mais située à proximité immédiate des orangers, fut transformée en orangerie<sup>613</sup> ».

---

<sup>611</sup> Pierre-Désiré Roussel, *Histoire et description...*, *op. cit.*, p.101.

<sup>612</sup> Hélène Verlet, *Le jardin de Diane à Fontainebleau*, in les dossiers de la SAMCF, N°10,2014, p.6.

<sup>613</sup> *Ibidem*, p.14.



*Orangerie de Fontainebleau*, 1702, estampe tirée du livre premier de *La Géométrie Pratique* de Manesson-mallet Allain (1630-1706), (Paris, Anisson, 1702), date de numérisation 2002. COTE NUM EST 4 123, Bibliothèque d'origine, Service des collections de l'Ecole Nationale Supérieure des beaux-arts.

Cette longue galerie joignait les deux autres galeries qui enserraient le jardin de la Reine. C'était, du temps de la volière, avant tout un lieu de promenade pour le roi et sa famille comme le rappelle Castellan :

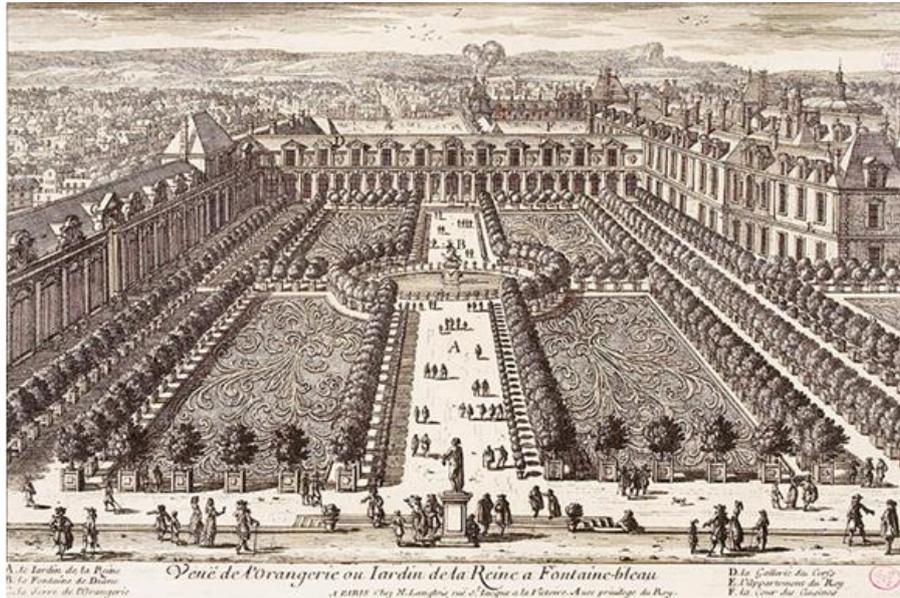
« On l'avait, il est vrai, embellie autant que possible, de peintures, de sculptures, et d'un rocher factice étagé en forme de pyramide rustique, revêtu de stalactites et d'où ruisselaient ou jaillissaient de toutes parts des filets d'une eau limpide ; à sa base s'ouvraient une grotte ornée de statues de dieux marins [...] Ces peintures qu'on devait au pinceau gracieux de Dubois, furent la proie d'un incendie qui dévora le dôme, la volière et une portion des galeries attenantes. Ce corps de bâtiment, rétabli par Louis XIV, fut converti en orangerie : mais rien ne fut changé à la distribution du jardin<sup>614</sup> ».

Les travaux durèrent longtemps, car *les Comptes des Bâtiments du roi* montrent des dépenses importantes dans les années 1664-1666. Il semble que cette orangerie déclina au profit de l'orangerie de Mansart à Versailles. L'orangerie de Fontainebleau brûla une première fois en juin 1702<sup>615</sup>, puis une seconde fois en janvier 1789 en plein gel. Lors de ce dernier incendie, l'orangerie s'écrasa sur les orangers que l'on n'avait pas pu évacuer et ceux

<sup>614</sup> Antoine-Laurent Castellan, *Fontainebleau, études pittoresques et historiques sur le château*, Paris, Gaillot, 1840, p. 405-406.

<sup>615</sup> Abbé Pierre Guilbert, *Description historique des château, bourg et forest de Fontainebleau*, Paris, André Cailleau, 1731, p. 219. Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, collections Jacques Doucet

qui avaient été sauvés périrent par le gel. Finalement, le roi Louis-Philippe fit abattre ce qui restait des ruines en 1834.



**Le jardin de la Reine à Fontainebleau**, Perelle Adam (1640-1695), Perelle Gabriel (1604-1677) et Langlois François (1640-1703), estampe (cote 00 G 93 456.1), 4<sup>e</sup> quart 17<sup>e</sup> siècle, eau-forte sur vergé. H 16,9 cm. L. 26,9 cm. © Benoît Chain. Musée départemental du Domaine de Sceaux.

Pour sa part, l'orangerie des Tuileries a été élevée dans les dernières années du règne du roi Henri IV qui la destinait surtout à l'élevage de plants de mûriers blancs pour promouvoir l'élevage du ver à soie. Le 9 septembre 1602, le roi fit passer un marché de construction pour un grand bâtiment couvert qui servirait d'orangerie<sup>616</sup>. Visiblement, les travaux prirent du retard, comme l'atteste sa lettre à Sully datée du 29 mars 1603 :

« Mon amy, Je vous prie de faire haster la charpente et couverture de mon orangerie des Thuileries, affin que ceste année je m'en puisse servir à y faire élever la graine des vers à soye que j'ai faict venir de Valence en Espagne, laquelle il faudra eclore aussy tost que les meuriers auront jetté de quoy les nourrir. Vous scavez comme j'affectionne cela : c'est pourquoy je vous prie encore un coup d'y pourveoir et les feire haster. A Dieu, mon ame, lequel je prie vous avoir en sa sainte et digne garde. Ce XXIX<sup>e</sup> mars, à Metz. Henry<sup>617</sup> ».

L'orangerie se situait à l'ouest du jardin des Tuileries avec le logement du jardinier orangiste, comme l'indique l'inventaire après décès de Robert Delamarre, survenu le 25 janvier 1616 dans son logement de l'orangerie des Tuileries, demeurant « au dit lieu de

<sup>616</sup> Geneviève Bresc-Bautier, Denis Caget, Emmanuel Jacquin, *Jardins du Carrousel et des Tuileries*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées nationaux, 1996, p. 160.

<sup>617</sup> M. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie impériale, 1853, tome VI, 1603-1605, p. 63.

l'orangerie hors le fosse porte du faubourg Saint-Honoré<sup>618</sup> ». Cette orangerie fut tenue par la famille Bouchard, puis par les Le Bouteux (voir chapitre 9). Les orangers des Tuileries étaient régulièrement inventoriés, mais nous n'avons pas trouvé trace de ceux-ci aux Archives nationales. L'orangerie fut régulièrement entretenue comme en témoignent les campagnes de rencaissements successifs. On trouve ainsi trace au minutier central d'un certain nombre de travaux. L'orangerie subit un incendie important en 1717 à cause d'un feu pris dans le logement du responsable des orangers<sup>619</sup>.

### c- L'orangerie grotte « crypto-portique »

L'autre tradition est celle de la grotte qui est à l'origine des galeries plus ou moins souterraines. La tradition de la grotte venue d'Italie n'est guère attestée en France, du moins pour y conserver des orangers. L'une des premières orangeries-grottes ou *limonia* aurait été installée dans une cavité creusée dans le relief troglodytique du domaine de Château Gaillard près d'Amboise par Dom Pacello Mercogliano<sup>620</sup>. On peut visiter actuellement le domaine qui a été entièrement restauré en 2011 par son nouveau propriétaire. L'orangerie que l'on peut visiter en-dessous du manoir est restée dans la disposition de son emplacement d'origine, mais les voûtes et les baies vitrées datent du XIX<sup>e</sup> siècle. Les grottes qui furent en vogue de la Renaissance jusque dans les années 1680, étaient avant tout des lieux de curiosités, comme la grotte de Thétis à Versailles. Toutefois, si la mode semble en être passée dans la seconde partie du règne de Louis XIV, l'esprit en demeure d'une certaine manière dans la grande orangerie de Versailles, dans les galeries du parc du château neuf de Saint-Germain en Laye, ou bien encore dans l'orangerie du Château neuf de Meudon. Ces trois orangeries semi-enterrées répondaient à la fois aux exigences d'isolation thermique pour protéger les orangers du froid, mais aussi à cette tradition culturelle italienne<sup>621</sup>.

L'orangerie du château de Saint-Germain en Laye en constitue un bon exemple. Ce château, une ancienne forteresse médiévale, fut rebâti à la Renaissance par les Valois. Il ne semble pas avoir eu d'orangerie avant le règne de Louis XIII. Le 28 février 1623, le roi Louis XIII, par lettres patentes, autorisa Baptiste Delalande, jardinier du vieux château de Saint-Germain-en-Laye, à couper dix-huit pieds de chênes, dans la forêt de Cruye [Marly] pour

---

<sup>618</sup> MC/ET/XLV/58 ; 63.

<sup>619</sup> AN, Z/1j/532. Le rapport d'enquête est rédigé d'une écriture très peu lisible.

<sup>620</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *André Le Nôtre*, Fayard, 2013, p.44.

<sup>621</sup> Christophe Morin, *Au service du château*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2008, publication sur OpenEdition, 18 décembre 2014, chapitre 2 les lieux de conservation, p.81.

refaire le plancher et les lambris de l'orangerie du Château. Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement le premier août de la même année<sup>622</sup>. Le 24 avril 1634, le roi représenté par Anne Jacquelin, passe un marché de maçonnerie avec Tristan Lespine, maître maçon à Saint-Germain en Laye pour la construction d'une orangerie dans le grand jardin du château vieux<sup>623</sup>. Cette première orangerie fut probablement supprimée, lorsque Louis XIV entreprit une grande campagne de travaux à Saint-Germain en Laye, entre 1675 et 1682, date à laquelle il délaissa cette résidence royale, où il était né, pour Versailles. Pendant ces sept années, il entreprit d'unifier en un seul ensemble vieux château et château neuf. Dans *l'Histoire de la ville et du château de Saint-Germain*, Abel Goujon précise que le roi soleil fit construire la surintendance, le grand commun, le manège, les écuries, l'hôtel du Maine, le chenil, le jeu de paume, l'orangerie, les petites écuries, le vauvray – pour l'équipage de chiens courants spécialisés dans la chasse du sanglier – et l'hôtel de l'extraordinaire des guerres<sup>624</sup>. L'orangerie aurait été détruite en 1750<sup>625</sup>. Toutefois, cette date nous paraît discutable : aux Archives nationales, nous avons retrouvé quelques lettres, où est évoquée l'orangerie de Saint-Germain<sup>626</sup>, mais aussi l'état de délabrement du château. Une curieuse lettre de Lassurance, datée du 9 juillet 1750, décrit un étonnant échange d'orangers :

« Monsieur le duc d'Ayen demande que l'on lui donne une douzaine d'orangers de l'orangerie du roi à la place de plus gros qu'il y remettra. Monsieur le Duc d'Ayen m'ayant fait l'honneur de me dire que le Roy et vous Monsieur, lui avez accordés, de prendre une douzaine d'orangers moyens qui sont à l'orangerie du Roy pour en rendre de plus gros à la place qui lui deviennent inutiles ; j'ay crus ne devoir pas permettre cet échange sans avoir reçu vos ordres ; en conséquence M<sup>r</sup> leDuc d'Ayen m'a chargé d'avoir l'honneur de vous écrire de crainte que vous ne l'ayés oublié et de vous prier de sa part de m'envoyer vos ordres. J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur<sup>627</sup> ».

Cet échange favorise le roi, mais le vrai motif de l'échange a visiblement surpris l'auteur de la lettre. Le motif de l'inutilité semble peu recevable et il faut sans doute y voir peut-être un acte de courtoisie ou le fait que l'orangerie du duc d'Ayen était trop petite au regard de la taille des orangers du duc. Ce qui a dû choquer l'auteur, c'est que le système don

---

<sup>622</sup> A.N, X/1a/8646-X/1a/8654.Registre des ordonnances.

<sup>623</sup> MC/ET/XIX/407.

<sup>624</sup> Abel Goujon, *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain-en-Laye, suivie de recherches historiques sur les dix autres commune du canton*, Saint-Germain-en-Laye, Librairie Abel Goujon,1829, p.360.

<sup>625</sup> *Ibidem*, p. 382.

<sup>626</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1710-90 ; A.N. O<sup>1</sup>1710-156 ; A.N.O<sup>1</sup>1710-163.

<sup>627</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1710-90.

contre don que l'on avait sous Louis XIV ne fonctionnait pas ici et même était inversé, car le don du duc d'Ayen était plus beau que celui du roi, ce qui aurait été inconcevable sous le règne de Louis XIV. Coustillier, qui avait en charge l'entretien du jardin du château, s'occupait encore de l'orangerie en octobre 1752<sup>628</sup> ce qui situe sa destruction comme postérieure à cette date.



Plan du château et des jardins de saint Germain-en-laye, d'après « Portrait des Chasteaux Royaux de Saint Germain en Laye (1614).

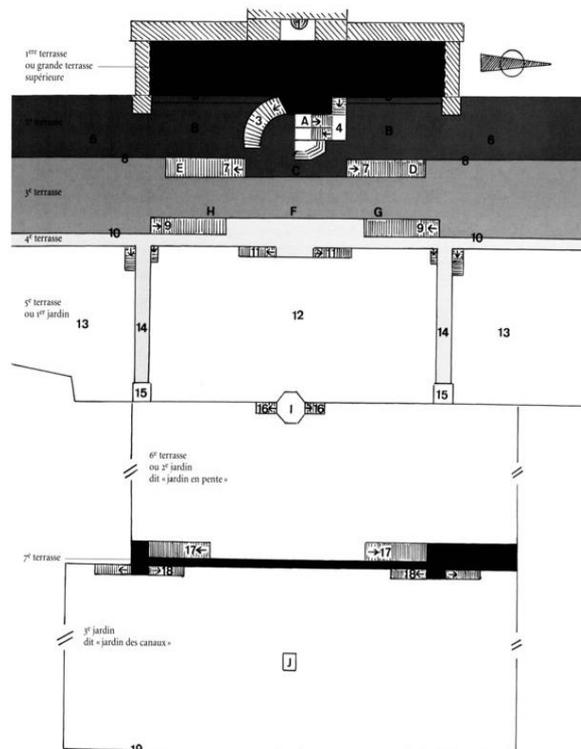
L'orangerie de Saint-Germain en Laye, du moins celle bâtie par Louis XIV, présente les caractéristiques d'une double galerie qui divisait la cinquième terrasse du palais neuf en trois jardins selon Monique Kitaeff :

« Entre la quatrième et la cinquième terrasse, la dénivellation est faible, 3.25 m. Cette terrasse, aménagée en jardin, est très profonde : 70 m ; sa largeur est encore la même que celle des terrasses supérieures, mais elle est divisée en trois parties mesurant 144 m pour la partie centrale (fig. 20, 12) et environ 95 m pour chacune des parties latérales (fig. 20, 13). Dans sa partie latérale sud un morceau de terrain manque, si bien que sa forme n'est pas parfaitement rectangulaire. Deux galeries fermées servant d'orangerie (fig. 20, 14) de 8 m de large, séparent ces trois parties et mènent aux pavillons (fig. 20, 15) situées à leur extrémité. Le toit en terrasse de ces deux galeries se trouve au niveau de la quatrième terrasse (ce qui porte à 3.25 m la hauteur des galeries) et est aménagée en promenoir. Contrairement au parti adopté pour les chapelles, les pavillons appartiennent, tant par le plan que par le niveau, à la cinquième terrasse, et non à la terrasse inférieure<sup>629</sup> ».

<sup>628</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1710-163.

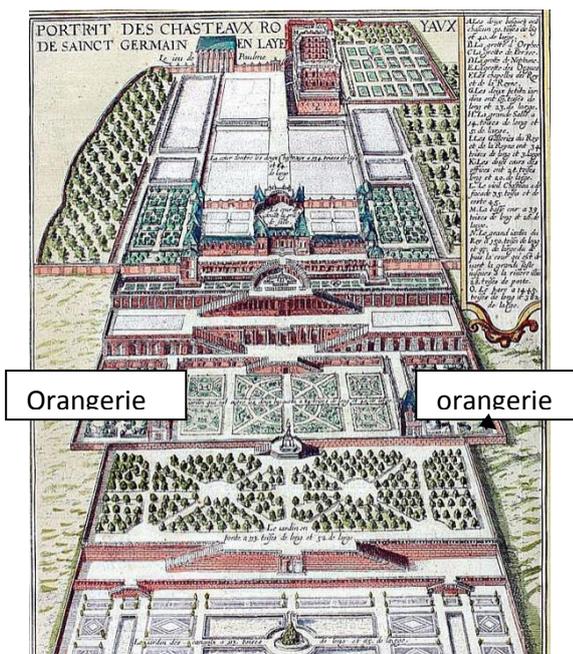
<sup>629</sup> Monique Kitaeff, « Le château de Saint-Germain-en-Laye ». In : Monuments et mémoires de la fondation Eugène Piot, tome 77, 1999. p. 73-139. DOI : <https://doi.org/10.3406/piot.1999.1364>

Du fait que le toit servait de promenade, nous pouvons considérer qu'elle appartenait au modèle du cryptoportique, mais comme ces galeries n'étaient pas enterrées, il était nécessaire de les chauffer l'hiver.



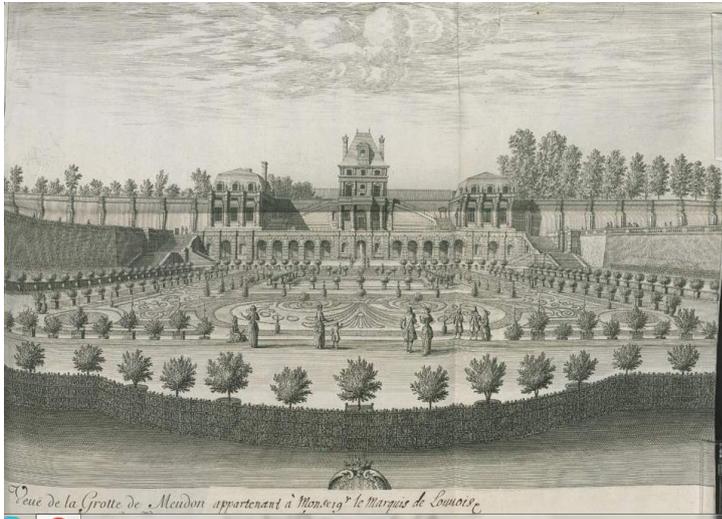
Plan des terrasses de Saint-Germain-en-Laye, d'après l'article de Monique Kitaëff

On peut localiser les orangeries à partir des plans conservés comme ci-dessous



Localisation des orangeries du château de Saint-Germain-en-Laye

La grande orangerie de Meudon relève aussi de ce type d'orangeries. Sa construction fut décidée par le cardinal de Lorraine qui avait acquis ce château en 1552 et comptait en faire un jardin à l'italienne sur le modèle de la villa d'Este à Tivoli. Il avait demandé à ces architectes de ménager sous l'une des terrasses du château « des porches à mettre des orangers<sup>630</sup> ». Le type retenu est donc celui des *limonia* de type toscan. L'orangerie actuelle a été édifiée par Abel Servien qui devint le propriétaire de Meudon en 1654. Sa construction a commencé vers 1656, selon Michel Jantzen se référant aux travaux de Marie-Thérèse Herlédan. C'est l'architecte Le Vau qui aurait bâti cette première version de l'orangerie de Meudon<sup>631</sup>. L'auteur insiste sur la filiation italienne. L'orangerie et la salle fraîche sont encastrées dans la colline et surmontées d'une balustrade et d'une immense terrasse précédant le château lui-même. Elle apparaît comme le soubassement du château sur une longueur de quarante huit mètres et intègre neuf baies sur la face sud, avec des ouvertures qui s'élargissent de l'extérieur vers l'intérieur. Sa voûte est constituée de briques, avec huit mètres de hauteur comme de largeur. Cette orangerie n'a jamais eu de chauffage, car son principe de maintien de température positive repose sur l'inertie thermique qui est appliqué aussi à la grande orangerie de Versailles<sup>632</sup>.



Vue de l'orangerie de Meudon du château Vieux

Fer Nicolas, **L'Atlas curieux ou Le monde représenté dans des cartes générales et particulières du ciel et de la terre**, divisé tant en ses quatre principales parties que par Etats, provinces, et orné par des plans et descriptions des villes capitales et principales et des plus superbes édifices qui les embellissent, comme sont les églises, les palais, les maisons de plaisance, les jardins, les fontaines, etc. Dédié à Nos Seigneurs les Enfants de France, avec privilège du Roy, 1700  
( [http://daten.digital-sammlungen.de/bsb00110064/image\\_227](http://daten.digital-sammlungen.de/bsb00110064/image_227))

<sup>630</sup> Sylvia Saudan-Skira, Michel Saudan, *Orangeries, palais de verre-leur histoire et leur évolution*, Köln, Benedikt Taschen Verlach GmbH, 1998, p.12.

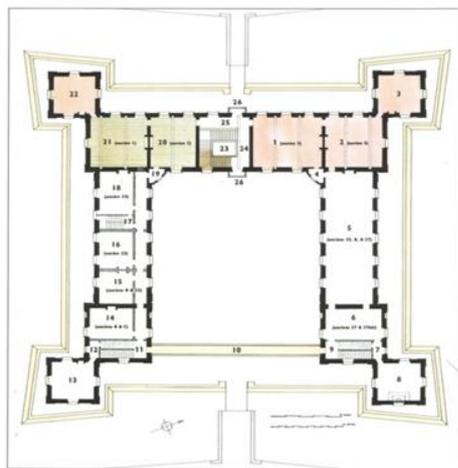
<sup>631</sup> Michel Jantzen, « l'Orangerie de Meudon », in : Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Bulletin n°139, mai 2015, p. 4-11.

<sup>632</sup> L'orangerie de Meudon a été restaurée à partir des années 1980 par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Depuis 1999, elle a retrouvé sa vocation d'origine puisqu'on y entrepose l'hiver les orangers provenant des parcs des Tuileries et de Saint-Cloud.

Enfin, on peut classer la première orangerie de Versailles ou « orangerie de Le Vau » dans les orangeries-grottes. Si, traditionnellement, 1663 est la date retenue pour la construction de cette première orangerie du château de Versailles élevée par l'architecte Le Vau, une orangerie antérieure à cette époque y avait été édifiée, puisque l'édit de Louis XIII de 1634 en cite une à Versailles<sup>633</sup>. Il faut s'entendre ici sur le sens du mot « orangerie ». Il est fort probable qu'il n'y avait à cette époque qu'un parterre connu sous cette dénomination et que les orangers étaient abrités dans une galerie ou dans les communs du « château de cartes ». On peut noter par ailleurs que le château de Versailles a été doté d'une orangerie en 1634 en même temps qu'était construit un portique construit pour fermer la cour, comme l'a écrit par Jean-Claude Le Guillou :

« Le dernier contrat, daté du 20 juin 1634, concernait la construction d'un portique à terrasse "servant d'entrée en devant de la cour du chasteau de Versailles entre les deux pavillons. Laquelle terrasse aura environ douze toises de long (23.40 m) « et sera bordée de chaque côté par des balustrades de fer à claire voye avec enroulemens basses, apuys et boules". L'ensemble devait coûter la somme de neuf mille quatre cents livres et être achevé le 15 août 1634. Élevé à peu près à l'emplacement de l'ancien mur de clôture, le portique à terrasse offrait une promenade de « six pieds de large (1.95 m), reliant les deux extrémités des ailes de la cour au plain-pied du premier étage<sup>634</sup> ».

Il est tentant de localiser cette première orangerie dans la cour au-delà du portique ou devant lui, ce qui donnait la possibilité d'entreposer les orangers en caisses dans un des pavillons ou dans les deux (n°13 ou 14).



Plan du premier étage du château de Versailles, extrait de l'article «Les châteaux de Louis XIII à Versailles», p. 162.

<sup>633</sup> Voir annexe n°1 de la première partie.

<sup>634</sup>Jean-Claude Le Guillou. « Les châteaux de Louis XIII à Versailles », *Versalia, Revue de la Société des Amis de Versailles*, année 2004, 7, p. 142-167.

En 1663, l'architecte Louis Le Vau réalise la construction de l'orangerie de Versailles. On en connaît peu de choses, si ce n'est que son emplacement reprend celle de Mansart et que cette première orangerie était à moitié plus petite que la suivante. Ses murs ont d'ailleurs été repris pour consolider le fond de l'orangerie de Mansart. Les *Mélanges Colbert* conservent une lettre que Louis Le Vau lui a dressée de Saint-Germain et en date du 11 avril 1663 :

« Je fus dimanche dernier pour avoir l'honneur de vous rendre compte de mon voyage à Versailles et de Saint-Germain et recevoir vos commandements, mais étant pressé de retourner le mesme jour je ne pus avoir ce bonheur, ce sera s'il vous plaist, pour dimanche prochain. Cependant mon frère vous aura dit comme le Roy fut assez satisfait des avances des ouvrages de Versailles et le temoigna en disant deux ou trois fois que l'orangerie s'avançoit. A vous dire dire vray, le chaos de tout ce meslange d'ouvrage se débrouille de jour en jour. On verra croistre quelque chose de nouveau. Reste à y faire un tour de temps en temps pour y donner les ordres necessaires<sup>635</sup> ».

La lettre est assez révélatrice de l'esprit de son auteur, mais les nombreuses allusions aux interventions de Louis XIV à propos des travaux de l'orangerie montrent l'intérêt particulier que le roi y portait. Aux Archives nationales est conservé le marché du 12 juillet 1663 concernant Jean Dissez, fontainier rocailleur qui fut chargé de réaliser la couverture en ciment au-dessus des voûtes :

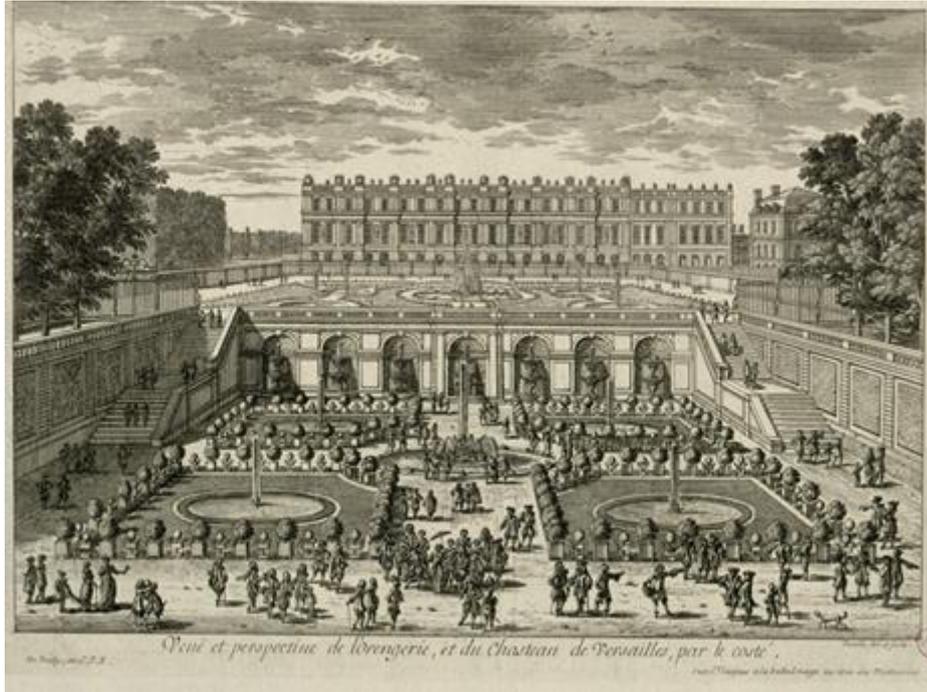
« Pour un ciment à faire au-dessus de la voûte de l'orangerie de Versailles lequel sera de l'épaisseur qualité et matière nécessaire pour garantir lad.voûte et empêcher que les eaux pluviales ne la percent. A la charge de fournir à l'entrepreneur et luy faire dresser, faire et remplacer des reins de lad.voûte, de cette forme et pente qu'il désirera. L'entrepreneur sera garant dud. ciment et de lad. voûte l'espace de dix années. Sera mis au-dessus dud. ciment 6 à 8 pouces d'épaisseur (16.2 cm à 21.6 cm) d'épaisseur de sable, qui sera fourni au depens de Sa Majesté. Moyennant 25 livres pour chacune toise carrée (3.79 m<sup>3</sup>) en superficie des ouvrages de ciment<sup>636</sup> ».

L'orangerie de Le Vau correspondait au Versailles des années 1660, mais à partir du moment où fut prise la décision de construire l'aile sud pour y installer définitivement la Cour, l'orangerie parut trop modeste pour le roi. Le temps des orangeries pour remiser les orangers l'hiver, avait fait son temps. Avec Mansart et les années 1680, un tournant se produisit : de l'oranger protégé, l'on passa à l'oranger magnifié.

---

<sup>635</sup> Pierre Clément, *Lettres, Instructions et mémoires de Colbert publiés par le ministère des Finances*, Paris, Imprimerie nationale, 1882, tome V, p. 447.

<sup>636</sup> A.N, O<sup>1</sup>1762 B.



Perelle Adam (1640-1695) et Polly de Nicoles (1627-1696), *Vue de l'orangerie de Versailles par le côté* (cote 00 G.94 449.1) vers 1680, Eau-forte sur papier vergé, H. 25,4 cm, L. 36 cm, Musée du Domaine départemental de Sceaux

Cette vue représente l'orangerie de Le Vau. Le parterre de l'orangerie ne semble pas communiquer directement avec le bâtiment de l'orangerie, car le mur du fond est occupé par des niches décorées de fontaines. Les orangers devaient être entreposés l'hiver dans les petites orangeries qui devaient se situer à droite du parterre et qui seront reconstruites par Mansart en même temps que la grande orangerie. Le mur du fond de l'orangerie de Le Vau sera repris dans les infrastructures de celle de Mansart.

## II/ La révolution de Mansart : construire un « palais pour les orangers »

### a- L'orangerie de Versailles selon Mansart

On peut distinguer un certain nombre de traits originaux pour ces « palais » d'orangers. La construction de l'orangerie de Versailles, nommée aussi « la grande orangerie », fut envisagée dès 1681, mais les travaux ne débutèrent que durant l'année 1683. Elle est contemporaine de l'aile de midi dont le devis de construction date de 1679<sup>637</sup>. Le bâtiment reprend la structure de celle de Le Vau, mais il amplifie ses dimensions. Sa galerie centrale est longue de cent cinquante-six mètres, haute de treize mètres et éclairée au sud par douze grandes baies. Il a la particularité d'avoir deux ailes de retour avec des galeries latérales

<sup>637</sup> Bertrand Jestaz, *op. cit.*, tome 2 documents, p.173.

dissimulées sous les deux escaliers des cent-marches. L'originalité de cette orangerie tient à plusieurs traits. Tout d'abord, l'aspect monumental a été choisi dès le départ. Lorsque l'on regarde en effet l'orangerie depuis le sud, elle apparaît comme le soubassement de l'aile du midi, ce qui implique que les façades doivent être traitées dans la même optique que celle du palais, d'où la nécessité d'animer la façade de l'orangerie par des redents et des colonnes. Ensuite, l'orangerie est dotée d'un vestibule circulaire et monumental avec la statue du roi. Puis, les galeries latérales sont reliées à la galerie centrale par deux quarts-de-ronds, ce qui évitait de fragiliser les soubassements de l'aile du midi à l'est, tout en compensant les différences de niveau sur la partie ouest<sup>638</sup>. On note encore la qualité de la réalisation en pierre des voûtes très dépouillées à l'intérieur de l'édifice. Les contemporains en admiraient peut-être plus l'intérieur que l'extérieur et aimaient à comparer l'orangerie à l'architecture romaine. Enfin, l'orangerie de Mansart mêle intimement l'espace couvert et l'espace découvert, alliant ainsi une orangerie-bâtiment à une orangerie-parterre. En effet, l'espace découvert est entièrement clos sur trois côtés par les bâtiments et par de grandes grilles sur le dernier côté. C'est donc aussi une réalisation hybride qui mélange plusieurs traditions, celle du cryptoportique avec celle du bâtiment.

On remarque aussi une réalisation de grande qualité. Le devis de construction témoigne des exigences royales de qualité du bâtiment<sup>639</sup>. Le document de onze pages détaille longuement la liste des matériaux et les techniques à employer. Il est ainsi précisé : « Les pierres dures d'Arcueil, Meudon ou autres pierres qui pourront estres employées aux dits ouvrages seront bien ébousinées jusqu'au vif et dur d'icelles, en sorte qu'il n'y reste aucun bouzin ny tendre de la dite pierre. Lesdites pierres dures d'Arcueil, Meudon ou autres seront sans fils ni moges qui les traverses [*sic*], ni qui paraissent aux parements d'icelles<sup>640</sup> ». Les pierres de parement sont ainsi « polies au grais (grès) tant dedans que dehors ». Le devis comporte des indications d'une très grande précision concernant la composition des mortiers : « Les mortiers qui seront employez auxdits ouvrages seront faits, les deux cinquièmes parties, les cinq faisant le tout de la meilleure chaux qui s'employe à Versailles, et les trois autres cinquièmes parties du meilleur sable du pays, le tout bien broyé et incorporé l'un avec l'autre<sup>641</sup> ». Le document précise aussi l'épaisseur des joints entre les pierres de taille : « Que les joints montants soient les plus petits & les joints des lits de deux à trois lignes (4.52 mm à

---

<sup>638</sup> Bertrand Jestaz, *op.cit.*, tome 1, p. 234.

<sup>639</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1790, 1641-1715, liasse 1.

<sup>640</sup> *Ibidem*, p. 1.

<sup>641</sup> *Ibidem*, p. 1.

6.78 mm) de largeur au plus pour grande propreté de l'ouvrage<sup>642</sup> ». Toutes les parties de la future construction sont détaillées. Il est prévu aussi la construction d'un aqueduc derrière le mur du fond pour collecter les eaux de ruissellement qui proviennent du parterre du midi. Il est prévu ensuite que cet aqueduc collecte les eaux et les évacue par une canalisation souterraine sous la partie médiane de l'orangerie vers la ménagerie. Cette évacuation des eaux d'infiltration a posé de nombreux soucis à son concepteur et au surintendant des Bâtiments. Les travaux se font sous l'œil attentif du souverain qui continue à guider Mars à la truelle. Le 22 mai 1684, alors que le roi est à Valenciennes, il répond à Louvois qui émet des doutes sur le tracé et la pente à adopter pour les canalisations devant passer sous le sol de l'Orangerie : « Que si vous trouviez quelque inconvénient parce que la partie marquée C sur le plan estant fondée ne le sera peut être pas assez bas pour la profondeur qu'il faudrait donner à l'aqueduc, l'on pourra prendre au milieu en commençant la pente du pavé de l'aqueduc à l'endroit a un pied plus haut que le rez de chaussée de l'orangerie [...]»<sup>643</sup> ». Il faut donc s'imaginer le plus grand roi du monde méditer gravement sur les cotes du plan qu'on lui a envoyé et proposer des solutions techniques à des questions de tuyauterie. Il passe ainsi en revue les différents problèmes de niveau et de pente de l'aqueduc. Pour autant, le roi n'oublie jamais l'aspect esthétique des choses tout en accordant sa royale confiance à son correspondant :

« Examinez tout cela sur les lieux et prenez le party que vous estimerez le plus à propos, me faisant part de ce que vous aurez réglé. Examinez encore, si il n'est point à propos de faire l'aqueduc entre la partie a, et la porte de l'orangerie qui sera du costé du petit parcq, ne paroissant qu'il pourroit arriver que l'humidité des terres paroistroit au travers du mur en cet endroit, ce qui seroit fort vilain, et que l'on préviendroit en faisant un aqueduc qui suivroit la rempe des marches qui seront dans la vestibule entre la partie a, et la porte de l'orangerie qui sera du costé du petit parcq»<sup>644</sup> ».

Cette lettre montre aussi l'excellente mémoire visuelle du roi capable de comparer les cotes papier et la représentation de l'espace, tout comme il le ferait sur un champ de bataille.

Il est possible de relever quelques jalons chronologiques et financiers du chantier. La construction de la grande orangerie nécessita des travaux de creusement et de terrassement très importants, sur la période du 21 novembre 1683 au 1<sup>er</sup> janvier 1684. Le terrassier Bergue reçut trois mille cents livres « sur ses transports de terre pour faire l'Orangerie»<sup>645</sup> ». En

---

<sup>642</sup> *Ibidem*, p. 2.

<sup>643</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1790, liasse 1-16.

<sup>644</sup> *Ibidem*..

<sup>645</sup> CBR, II, 339.

décembre de la même année (1683), Bergue et deux autres terrassiers, Philippes et Belot, perçurent cette fois-ci quatre mille sept cents livres pour les transports de terre<sup>646</sup>.

Les *Comptes des Bâtiments* montrent les sommes considérables engagées pour la construction. Du 9 janvier au 14 décembre 1684, l'entrepreneur Pierre Le Maistre reçoit quatre cent quarante neuf mille cinq cents livres « par avance pour les matériaux et provisions qu'il fait et pour ses ouvrages de maçonnerie pour la nouvelle grande Orangerie<sup>647</sup> ». Ce même entrepreneur recevra sur l'année 1685 la somme fabuleuse de six cent onze mille neuf cents livres<sup>648</sup>. Cette même année vit l'achèvement du bâtiment. Le Maistre et les centaines d'ouvriers furent soumis à une intense pression de Louvois. La correspondance du Surintendant adressée à différents destinataires le révèle bien. De Chambord, puis de Fontainebleau où séjournent le roi et la Cour, Louvois envoie lettre sur lettre : les 6, 9, 12, 13, 15 (ce jour-là, deux lettres), 16, 17 septembre<sup>649</sup>, puis en octobre les 1, 3 (cinq lettres à cette seule date), 13, 15 et 18. Ces lettres montrent la détermination et aussi le caractère autoritaire de son auteur. Le chantier est-il ralenti parce que la livraison de pierres est en retard, Louvois vitupère et écrit à Michel Hardouin, le contrôleur des Bâtiments, le frère de l'architecte : « J'ay appris que le Saint Leu n'est point arrivé à l'Orangerie, lundy et mardy comme je l'avais ordonné. Mandès-moi par la faute de qui cela est arrivé afin que je le puisse faire punir. Cependant, tenés la main avec la dernière sévérité à faire ce que j'ay réglé à cet esgard soit exécuté<sup>650</sup> ». Ces lettres montrent aussi l'inquiétude qu'a Louvois que l'Orangerie ne soit pas achevée avant la mauvaise saison. Il écrit ainsi le 15 septembre à son valet de chambre Morlet : « Tenez la main à ce que tous les ouvrages de la dite Orangerie s'avancent tout le plus que faire se pourra et particulièrement que les reins des voûtes se fassent afin que Le Jongleur puisse poser diligemment son ciment<sup>651</sup> ». Le 17 septembre, on retrouve cette même recommandation insistante : « Je vous recommande le remplage des reins des voûtes de l'orangerie afin que Le Jongleur puisse diligemment mettre son ciment et de faire en sorte qu'il n'en reste que fort peu à poser dans la fin de ce mois<sup>652</sup> ». Visiblement,

---

<sup>646</sup> CBR, II, 340.

<sup>647</sup> CBR, II, 412.

<sup>648</sup> CBR, II, 601.

<sup>649</sup> *Architecture et Beaux-Arts à l'apogée du règne de Louis XIV*, Édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, tome II (1685), sous la dir. de Raphaël Masson et de Thierry Sarmant, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), Paris, septembre 2009, n°1871, 1881, 1901, 1906, 1936, 1939, 1945, 1962.

<sup>650</sup> *Architecture et Beaux-Arts à l'apogée du règne de Louis XIV*, Édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, tome II (1685), sous la dir. de Raphaël Masson et de Thierry Sarmant, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), Paris, septembre 2009, n°1871.

<sup>651</sup> *Ibidem*, n°1936.

<sup>652</sup> *Ibidem*, n°1962.

le chantier n'allait pas aussi vite que Louvois le souhaitait, puisque par sa lettre du 15 octobre à Morlet, il précisait :

« J'ay escrit au sieur Hardouin de faire fournir les cinquante tonneaux de pierre de Saint-Leu que demande Lemaistre pour achever la corniche de l'Orangerie. Tenez la main à ce que cette Orangerie s'achève le plus rapidement diligemment qu'il se pourra que l'on travaille ensuite à poser les balustres. N'oubliez pas aussy de faire achever diligemment la petite terrasse qui doit fermer le jardin de l'Orangerie, et pressés M<sup>e</sup> Philippe de mettre le plus de voitures qu'il pourra à desblayer ledit jardin<sup>653</sup> ».

Le 18 octobre 1685, Louvois arrive au bout de la réalisation du projet, il écrit à Morlet :

« [...] Tenés la main à ce que la petite terrasse qui doit fermer la Parterre de la petite Orangerie s'achève au plus tost et sollicités la sieur Le fèvre d'escire à M Lenostre pour qu'il achève de faire tracer le parterre du Midy. [...] J'approuve que l'on pose les marches sur les voûtes rampantes des aisles de l'Orangerie et que l'on remette à l'année prochaine à en mettre sur les massifs d'en bas<sup>654</sup> ».

Les Cent marches sont ainsi mises en place. De mai à décembre 1685, un certain nombre de paiements sont effectués aux artisans qui ont posé les croisées de la nouvelle orangerie, les serruriers comme Hierosme Le Vieux reçoit cinq cents livres le 28 octobre<sup>655</sup>, Chocard mille trois cent soixante neuf livres 15 sols<sup>656</sup>, François Fordrin est payé mille livres « sur la ferrure de deux croisées à l'Orangerie pour la période du 2 septembre au 14 octobre<sup>657</sup> ». Le 14 octobre 1685, fut payée au sculpteur Le Grand, la sculpture « à la porte de l'orangerie du costé de Bacchus<sup>658</sup> ». À la fin de l'année 1685, l'orangerie est achevée dans son gros œuvre et l'on replante le parterre situé au-dessus du bâtiment comme l'atteste le règlement fait à Jan Diot et consorts pour les mille deux cent soixante trois bottes de buis qu'il a fournies pour « planter dans le parterre au-dessus de l'orangerie de Versailles<sup>659</sup> ». Lorsque le 14 novembre 1685, le Roi rentre de son séjour de Fontainebleau et visite sa nouvelle Orangerie de

---

<sup>653</sup> *Ibidem*, n°2107.

<sup>654</sup> *Ibidem*, n°2149.

<sup>655</sup> CBR, II, 611.

<sup>656</sup> CBR, II, 611.

<sup>657</sup> CBR, II, 611.

<sup>658</sup> CBR, II, 619.

<sup>659</sup> CBR, II, 789.

Versailles, Dangeau note que le roi la trouve « admirable », sauf la statue du Bernin qu'il voulut faire briser<sup>660</sup>.

Sur l'année 1686, les dépenses de maçonnerie sont encore importantes. Du 13 janvier au 15 décembre, Pierre Le Maistre reçut la somme de cent trente deux mille cinq cent trente et une livres pour acompte « des ouvrages de maçonnerie qu'il fait à l'orangerie <sup>661</sup> ». Pendant cette année-là, la statue du Bernin qui avait déplu dans son traitement au roi, fut déplacée comme on le voit le paiement suivant :

« 4 aoust-10 novembre ; au nommé Arteman, pour avoir fait descendre et transférer la figure équestre du chevalier Bernin de dessus le piédestal devant l'orangerie jusqu'au piédestal devant la pièce de Neptune, sur lequel il l'a remontée, y compris 300 livres pour avoir transférer la figure du S<sup>r</sup> Guidi dedans l'Orangerie et monté sur le piédestal devant l'Orangerie - 2 100 livres<sup>662</sup> ».

À la fin de l'année 1686, l'orangerie était totalement achevée, hormis la dorure des grilles d'entrée du parterre.

L'année 1687 vit le paiement des finitions de l'Orangerie. Le 23 novembre 1687, Guillaume Desauziers reçut huit cents livres pour la dorure des grilles de la fermeture du jardin de l'Orangerie<sup>663</sup>. De son côté, un certain nombre de sculpteurs recevaient aussi paiement de leur travail comme Pineau qui toucha deux mille trente livres pour vingt-quatre vases de pierre de Trossi<sup>664</sup> ou encore L'Espingolin à qui les Bâtiments acquittèrent le 21 décembre la somme de deux cents livres en « à compte des corbeilles de pierre de Trocy qu'il fait pour mettre sur les piliers des bouts des grilles qui ferment l'Orangerie<sup>665</sup> ». Celui-ci avait d'ailleurs réalisé son ouvrage à partir des modèles en plâtre fait par un dénommé Le Gros qui, de son côté, avait perçu la somme de cent quarante livres le 2 mars<sup>666</sup>. Ce dernier perçut sur la période 8 juin-23 juin nombre la somme de mille cinq cents livres pour deux groupes de figures qu'il avait faites sur les gros piliers à côté des portes de l'entrée de l'Orangerie<sup>667</sup>. L'année 1687 vit aussi le règlement de dix mille livres au dénommé Michel Hasté, ce qui

---

<sup>660</sup> Philippe Courcillon, marquis de Dangeau, *Journal d'un courtisan à la cour du Roi Soleil*, Sources de l'histoire de France, janvier 2002, Tome 2, 1686-1685, p. 231.

<sup>661</sup> CBR, II, 875.

<sup>662</sup> CBR, II, 894.

<sup>663</sup> CBR, II, 1113.

<sup>664</sup> CBR, II, 1115.

<sup>665</sup> CBR, II, 1115.

<sup>666</sup> CBR, II, 1115.

<sup>667</sup> CBR II, 1116.

correspondait au paiement des grilles de fer pour la fermeture de l'orangerie de Versailles<sup>668</sup>. Au final, l'orangerie de Versailles a coûté à peu près un million deux cent vingt mille sept cent soixante-dix livres.



Aveline pierre, dit le Vieux, (1654-1722), **Vue de l'orangerie et du château de Versailles du côté jardin**, vers 1685, eau-forte sur papier vergé, H. 22,5. L 33,2 cm, Musée de Domaine départemental de Sceaux

Mais cet ouvrage présente bien des fragilités, malgré les soins apportés aux travaux. Dès 1689, il fallut déjà procéder à des réparations. Le 5 juin. Michel Jourdin fut payé quarante-cinq livres « pour avoir dégravoyé et nettoyé les lits et joints de soixante des grands escaliers de l'Orangerie de Versailles pour y reficher du ciment<sup>669</sup> ». Le 2 juillet de la même année, un nommé Anceau reçut la somme de quatre cent trente six livres « pour le ciment qu'il a fourni pour le rétablissement de l'aire de ciment au-dessus de l'Orangerie, et des marches des escaliers dont on a refiché les joints<sup>670</sup> ». En 1690, la voûte de la grande orangerie présenta, elle aussi, des faiblesses. Le 14 mai, Charles-François Polard reçut cent quarante trois livres et onze sol sols « pour le mastic gras fourni pour mettre dans les fentes qui se sont faites cet hyver au-dessus de la voûte de l'orangerie à Versailles<sup>671</sup> ». En 1692 eut lieu une nouvelle opération de jointoyage des marches de l'orangerie par Nicolas Le Jongleur, qui touche huit cent soixante et une livres en octobre et novembre « pour le ciment qu'il a fait ficher dans les lits et les joints des marches des deux rampes de l'Orangerie de Versailles<sup>672</sup> ».

<sup>668</sup> CBR II, 1111.

<sup>669</sup> CBR, III, 241.

<sup>670</sup> CBR, III, 241.

<sup>671</sup> CBR, III, 400.

<sup>672</sup> CBR, III, 671.

En 1696, le 30 septembre, il est versé à Saurin trente livres pour « 300 livres de mastic qu'il a fourni pour réparer les fautes sur l'Orangerie à 10 livres le cent<sup>673</sup> ».

En 1700, il fallut cette fois s'occuper des vitres à l'Orangerie :

« Réparations de l'Orangerie, premièrement, lever le verre de cinq grandes croisées de cent pièces chacune en dehors et en dedans cintre de dehors 64 pièces chaq. Cintres du dedans 66 pièces chacun. Les portes du dedans et dehors compris leurs cintres font 330 pièces et les cinq portes ensemble 1650 pièces plus vingt-quatre croisées de 88 pièces chacune en dehors et 88 pièces en dedans et chaque cintre de dehors 35 et 34 pièces en dedans font chacune croisée compris leurs cintres [...] somme totale pour les 1060 pièces, levées, nettoyées, posées et collées - 453 livres<sup>674</sup> ».

Ce devis a sans doute été réalisé dans le contexte d'une grande campagne de changement de vitres sur tout le domaine de Versailles, château et dépendances comprises, puisqu'en 1701, il a été payé la somme globale de quatre mille huit cent quatre vingt livres sept sols huit deniers répartie entre les deux vitriers Bernard Lespinouze et Gabriel Janson<sup>675</sup>. Les *Comptes des Bâtiments* gardent la trace de dépenses de vitrerie antérieures et concernant l'orangerie de Versailles. Il fut ainsi payé au vitrier Bernard Lespinouze : « 6 octobre-15 décembre 1698 « pour les réparations des vitres de la grande orangerie de Versailles pendant la présente année 1697... 665 livres 17 s 6 d<sup>676</sup> ».

Outre l'entretien des vitres, il y eut aussi des problèmes d'infiltration d'eau sur les Cent Marches, entraînant la fragilisation des voûtes latérales de l'Orangerie, l'*Estat de la dépense proposée à faire au château de Versailles, jardins et petit parc pour l'année 1701* constatait : « Les marches et paliers d'un des grands escaliers de l'orangerie à relever entièrement pour les reporter et rétablir se ruinant et gâtant les voûtes et dessous et dessous contenant 288 toises de superficie à 24 livres la toise y compris la pierre neuve qu'il faudra fournir coûteront par estimation 6712 livres<sup>677</sup> ». Mais les *Comptes des Bâtiments* ne portent pas trace d'une quelconque réalisation de travaux de grande ampleur. En 1702, Charles-François Polard reçut deux soixante dix livres « pour le mastic qu'il a fourni pour les marches des escaliers de l'orangerie de Versailles<sup>678</sup>. En 1703, il toucha à nouveau trois cent vingt livres « pour le mastic qu'il a fourni pour remplir les joins des escaliers et des rampes et

---

<sup>673</sup> CBR, IV, 30.

<sup>674</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1762 A, dossier 4, fol. 13 et 14.

<sup>675</sup> CBR, IV, 717.

<sup>676</sup> CBR, IV, 165.

<sup>677</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1762 B,1.

<sup>678</sup> CBR, IV, 830.

paillis de l'Orangerie<sup>679</sup>. En 1706, une nouvelle intervention eut lieu sur les Cent Marches de la grande Orangerie, puisque le même Polard touche le 14 février quatre cent quarante cinq livres quatre sols pour les mille cent vingt trois livres de mastic pour mastiquer les grands escaliers de l'orangerie de Versailles<sup>680</sup>. Sans cesse attaquée par des infiltrations d'eau, l'orangerie menaça de s'effondrer dans les années 1760. Il faudra refaire le ciment protégeant les voûtes en 1769, puis en 1779<sup>681</sup>. Depuis la fin de sa construction, la grande Orangerie avait déjà coûté plus de trois mille quatre cent quatre vingt cinq livres en frais d'entretien, tels qu'on peut le constater effectivement dans les *Comptes des Bâtiments* de 1686 à 1715.



Silvestre Alexandre (1672-17) et Chéreau Jacques-Simon (1732-1796), **Vue de l'Orangerie de Versailles, Eau-forte aquarellée sur papier vergé**, H. 28,2 cm, L. 42 cm), Musée du Domaine départemental de Sceaux.

### **b-Un « palais » imité par les princes et les souverains étrangers**

La construction de la grande orangerie de Versailles marque aussi un tournant dans le rôle de l'oranger dans l'esprit du roi. Nous l'avons vu dans d'autres chapitres, l'ambition du roi est de réunir la plus grande collection d'orangers du monde. L'oranger, courtisan végétal y tient la place d'instrument de propagande

La description du *Mercure Galant* est éloquente à propos de l'orangerie de Versailles, lors de la visite des ambassadeurs du Siam à l'automne 1686 :

<sup>679</sup> CBR, IV, 939.

<sup>680</sup> CBR, V, 17.

<sup>681</sup> Willam Ritchey Newton, *Versailles, côté jardins*, Paris, Éditions Tallandier, 2011, p. 172-173.

« Le lendemain ils furent conduits à l'Orangerie, où Mr Le Fevre les accompagna, ainsi qu'il avoit fait le jour precedent, ce qu'il fit encore les jours suivans. Cette Orangerie qui vient d'estre achevée, & qui est du dessein de Mr Mansard, est un morceau si grand & si hardy, & a déjà fait tant de bruit dans le monde, que vous auriez sujet à vous plaindre de moy, si je ne vous en envoyais pas une description fort exacte. Elle est exposée à main gauche du Midy. La masse en soutient les terres, desquelles un grand parterre est formé<sup>682</sup> ».

Plus loin, l'auteur se fait un devoir d'en donner les dimensions exactes :

« Cet Edifice consiste en une grande galerie dans le fond de 80.toises de longueur (155,92 m), & en deux autres en retour, chacune de 60 toises (116.94 m) ou environ. La largeur de ces galeries au nud du mur, est de 38.pieds (12.35 m), ayant sept toises (13.64 m) sous clef, & les dosserets d'un pied (32.5 cm) de saillie portant des arcs doubleaux, qui partagent la voûte en autant d'espaces qu'il y a des croisées. Les galeries latérales sont communiquées à celles du fond par deux tours rondes ou portions circulaires qui ont leurs saillies en dehors, & dont la largeur en dedans est pareille à celle des galeries [...]. Le dedans n'est orné d'aucune sculpture ny Architecture, ainsi que ce genre de Bastiment le demande, & l'artifice des voûtes en fait la plus grande beauté<sup>683</sup> ».

L'orangerie devient une attraction et un passage obligé pour les ambassadeurs ou souverains et souverains étrangers en visite à la cour de France. L'anecdote des ambassadeurs du Siam, visitant les jardins de Versailles, est bien connue. Le premier ambassadeur s'extasia : « [...] La magnificence de Roy estoit grande d'avoir fait un si superbe Bâtiment pour servir de Maisons à des orangers. Il ajouta qu'il y avoit bien des Roys qui n'en avoient pas de si belles<sup>684</sup> ». Le *Mercure galant* évoque peu les orangers, tant la description du parterre de l'Orangerie est tournée vers la célébration de la gloire de roi Soleil :

« La disposition du Parterre est de six grands carrez de compartiments de gazon, séparez par du sable de la mesme hauteur que les allées. Au milieu des quatre carreaux les plus proches du fond, est un bassin rond bordé de gazon, & dans l'allée de traverse qui sépare les deux autres panneaux des quatre, est élevé un grand groupe de marbre blanc sur un piedestal. Ce groupe représente la Renommée qui écrit l'Histoire du Roy. Elle tient de la main gauche son portrait en profil dans une médaille ovale qu'elle pose sur un livre qui est l'Histoire, portée par le temps. La Renommée est une grande figure aislée drapée noblement & assise sur des trophées. Elle foule aux pieds l'Envie, qui déchire un cœur, & qui de la main gauche la tire par la robe pour l'empêcher d'écrire. Parmy le[s] Trophées on voit les portraits en médailles

---

<sup>682</sup> *Mercure Galant*, novembre 1686, seconde partie, Lyon, Thomas Amaury, 1687, p. 105-106.

<sup>683</sup> *Mercure Galant*, novembre 1686, *op. cit.*, p.106-107.

<sup>684</sup> *Mercure Galant*, novembre 1686, *op. cit.*, p.118.

des plus grands princes de l'Antiquité, tels Alexandre, Cesar, Trajan, &c ce groupe est terminé de tous les costes, en sorte que les veuës en estant riches, il remplit avantageusement sa place, estant isolé <sup>685</sup> ».

Dans toute la description du lieu, les orangers sont à peine cités au détour d'une phrase: «Si ce groupe dont la grandeur & la beauté surprennent, sert d'une belle décoration à ce parterre, elle est encore bien augmentée lors que le temps permet aux orangers de le remplir, & qu'ils laissent vuide le vaste, & superbe lieu, où ils sont renfermez pendant l'hiver <sup>686</sup>». Le message est clair : Louis XIV est un nouvel empereur romain qui, dans ce lieu fermé et magnifique, donne à voir sa vision de la nature dans toute son harmonie, celle d'un nouveau jardin des Hespérides, mais qui n'est pas accessible au commun des mortels. À notre connaissance, le parterre de l'orangerie n'a jamais été ouvert à ses sujets, alors que d'autres parties du parc le furent à certains moments de son règne. Espace royal et aristocratique par excellence, l'orangerie de Versailles ne pouvait avoir que des émules parmi les grands seigneurs de la Cour et dans les années 1680, Mansart fut demandé par les princes et ministres pour bâtir des orangeries à l'image de celle du Roi.

Ces orangeries à la Mansart » permettent en réalité l'ostentation princière et courtisane. Le prince de Condé entreprend dès 1682 de faire appel à Mansard pour construire une nouvelle orangerie, car celles qui sont déjà présentes sur son domaine de Chantilly lui paraissent trop petites<sup>687</sup> et Louis II fait remanier totalement son parc par Le Nôtre. Il veut aussi imiter le roi qu'il a jadis trahi, même si, depuis son pardon et son retour d'exil, il ne fréquente la Cour que très épisodiquement. Le devis et marché de construction de l'orangerie est passé le 7 février 1683 avec le maître maçon Lesueur et le bâtiment sera érigé durant l'année 1684. Selon Florent Picouveau, l'orangerie de Chantilly avait des dimensions fort respectables : 134.43 m de long, 8.78 m de large et 7.452 m de haut<sup>688</sup>.

---

<sup>685</sup> *Mercure Galant*, novembre 1686, *op. cit.*, p.114-115.

<sup>686</sup> *Mercure Galant*, novembre 1686, *op. cit.*, p.116-117.

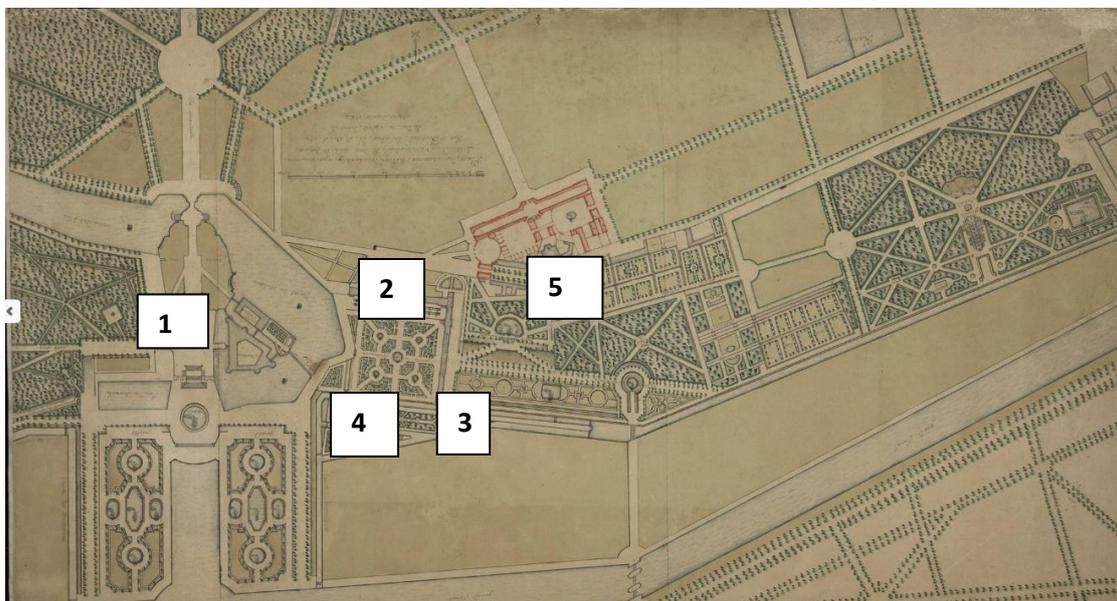
<sup>687</sup> Il s'agit, entre autre autres, d'un petit bâtiment appelé la « maison de Sylvie » qui existe toujours et qui continua à fonctionner parallèlement avec celle de Mansart qui a été totalement démolie en 1799.

<sup>688</sup> Florent Picouveau, *L'orangerie des Princes de Condé à Chantilly, une nef et parterre princiers 1682-1799*, Fondation de Chantilly, éditions Faton, 2017, p. 28-29.



Aveline François, **Vue du château de Chantilly à partir de l'Orangerie**, milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (Alamy, Banque d'images)

Si les matériaux et la distribution du bâtiment sont inspirés de l'orangerie de Versailles, on note une différence notable. L'orangerie devient désormais un bâtiment autonome qui ne fait plus partie ni des communs ni du château lui-même. Elle est clairement isolée dans le parc entre le petit château et l'espace des communs et des monumentales écuries. Toutefois, elle appartient bien à un ensemble de bâtiments voués aux plaisirs du prince. À l'une de ses extrémités, l'on trouvait une salle de comédie, elle-même reliée à la longue galerie des cerfs. Ces bâtiments formaient au final un immense carré fermé sur deux côtés, qui délimitait le parterre de l'orangerie. Les deux autres côtés étaient délimités par la pièce d'eau qui entoure les deux châteaux et les canaux cernant l'île d'Amour.



**Plan du domaine de Chantilly** : 1 château, 2 Orangerie, 3 galerie des cerfs, 4 parterre de l'Orangerie, 5 cour des remises (écuries et manège)

Plans architecturaux du Domaine de Chantilly - Bibliothèque ... [www.bibliotheque-conde.fr](http://www.bibliotheque-conde.fr) > ressources-en-ligne > plans-architectura. Le Parc sous l'Ancien Régime XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, 1.1 plans généraux : 26/1246.

Le fils de Colbert, marquis de Seignelay, fait appel, lui aussi, à Mansart pour bâtir l'orangerie de son château de Sceaux. Celle-ci est érigée en 1686 alors que s'achève celle de Versailles. Elle ne fait pas moins de quatre vingt mètres de long. Partout en Europe se diffuse la mode de l'orangerie en pierres comme bâtiment de prestige, mais très vite la fonction d'abri hivernal des orangers disparaît au profit d'autres usages. Sylvia Saudan-Skire et Michel Saudan soulignent dans leur ouvrage *Orangeries* : « Avant que le siècle [le XVII<sup>e</sup> siècle] ne soit terminé, l'orangerie a donc acquis son autonomie, elle est devenue un programme obligé que les architectes ne manquent pas d'inclure dans leurs traités ».

« Comme l'oranger est l'un des plus beaux ornements du jardin – précise Augustin Charles Daviler en 1691 dans son *Cours d'architecture* – à cause de sa fleur, de son fruit, de son odeur et la verdure de ses feuilles qui subsistent pendant l'hiver, on a cherché à conserver cet arbre avec beaucoup de soin. On bâtit pour cet effet des serres appelées orangeries où l'on peut se promener l'hiver comme dans une galerie. Il s'en voit dans tous les jardins pour peu qu'il soit considérable et leurs croisées doivent être exposées au midi et bien fermées de chassiss et contre-chassiss pendant l'hiver »<sup>689</sup>.

Ces orangeries palatiales devenues des lieux de bals et de spectacles se répandent dans le monde germanique à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : Charlottenburg, Nymphenburg, le palais de Dresde avec le Zwinger se dotent de magnifiques orangeries dès 1709. L'orangerie restera à la mode jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais sa fonction purement horticole sera abandonnée au profit des serres en verre, froides ou chauffées.

L'orangerie de Trianon tient une place à part, elle apparaît comme une orangerie en dehors des fastes royaux. Hardouin-Mansart eut en effet à construire pour le roi une autre orangerie royale, celle de Trianon. Sa vocation purement horticole est affirmée dès les premières lignes de son devis de construction : « Devis des ouvrages de maçonnerie qu'il convient de faire pour la construction d'une Orangerie que le roy désire faire bâtir à Trianon, pour mettre les douze gros orangers qui sont dans le jardin dudit Trianon<sup>690</sup> ». Le premier paragraphe en précise les dimensions : « Ladite orangerie aura quinze toises et demie de long (30.2 m), et vingt-neuf pieds de hauteur (9.42 m), depuis le rez-de-chaussée, jusqu'au dessus de l'Entablement, le tour suivant les plan, élévation & profil qui ont estés faits par le sieur Mansard premier architecte de Sa Majesté, & le tout basti & construit des matereaux cy-après

---

<sup>689</sup> Sylvia Skira-Saudan, Michel Saudan, *Orangeries, palais de verre, leur histoire et leur évolution*, Cologne, Evergreen, 1998, p. 13.

<sup>690</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1874-1.

déclarées<sup>691</sup> ». Nous avons retrouvé aux Archives nationales un devis estimatif pour l'année 1702<sup>692</sup>. Il provient du *Mémoire des ouvrages à faire au palais de Trianon pour l'année 1702*, et donne les chiffres suivants :

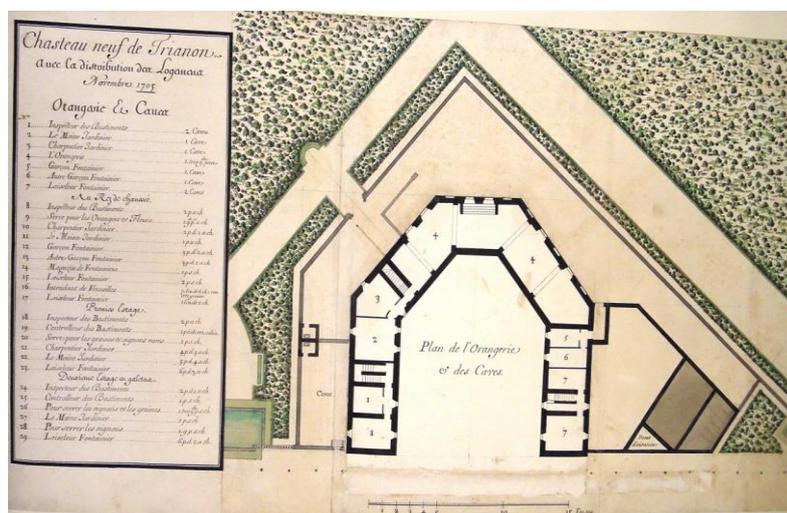
« La nouvelle orangerie à faire près du réservoir reviendra pour le corps du bâtiment entièrement fini par estimation à la somme de 69 662 livres

Les murs de clôture neufs pour enfermer les jardins de ladite orangerie et pépinière par estimation 7 897 livres

La grille de fer du jardin de ladite orangerie du côté du réservoir par estimation 1 200 livres ».

Le total de la construction s'élève donc soixante dix huit mille sept cent cinquante neuf livres. Nous pouvons comparer ce montant à celui de l'année précédente qui s'élevait en 1701 à 62 100 livres<sup>693</sup>.

Mais l'orangerie n'est pas seulement réservée à abriter seulement les orangers, comme le montre le plan ci-dessous. Elle abrite aussi les logements des jardiniers et des fontainiers. L'aspect fonctionnel annonce déjà le siècle des Lumières. On voit bien sur le plan que l'orangerie du rez-de-chaussée est réservée aux très grands *spécimens*, c'est-à-dire aux orangers de très grandes tailles, difficiles à déplacer. Cette orangerie est aussi à l'image de Trianon, un espace éternellement fleuri où s'affaire toute l'année la logistique versaillaise : inspecteurs des bâtiments, fontainiers et jardiniers. Les locaux pour serrer les graines et les oignons rappellent aussi que le jardin de Trianon devait être fleuri de janvier à décembre.



Plan de l'orangerie de Trianon. Plan du « Châteauneuf de Trianon avec la distribution des logements, novembre 1705. Paris, bibliothèque nationale de France, Estampe, Va 424 H 186658. Reproduit par Gabriel Lamy dans « murs-murs des pépinières de Trianon », Fig 2.

<sup>691</sup> *Ibidem*.

<sup>692</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1874 - dossier 1.

<sup>693</sup> *Ibidem*.

L'orangerie du Château neuf de Meudon tire sa spécificité du fait qu'elle est destinée au le Grand Dauphin. À la fin du règne de Louis XIV, en 1706, Mansart conçut pour le Grand Dauphin à Meudon, le nouveau corps de logis qui fut réalisé en trois ans (1706 à 1709) à l'emplacement des grottes du cardinal de Lorraine. Les plans du nouvel édifice furent approuvés par le roi et payés sur la cassette personnelle du grand Dauphin. Selon Bertrand Jestaz, il ressemble, dans sa disposition, à l'orangerie de type cryptoportique de Saint-Germain-en-Laye, du fait du dénivelé important, car le château neuf se situe en rebord de plateau<sup>694</sup>.



Manesson-Mallet Alain(1630-1706), « L'orangerie du château de Meudon », estampe taille douce, 14,7× 9,9 cm , in « Livre quatrième » de la *Géométrie pratique* 1707, NUM EST 4166. Service des collections de l'École supérieure des Beaux-arts

Aux Archives nationales, il existe ainsi un document intitulé *Détails des ouvrages de maçonnerie à faire à l'orangerie de Meudon*<sup>695</sup>, qui est le devis estimatif des différents éléments architecturaux de l'édifice. Il n'est pas précisément daté, mais a été réalisé entre 1700 et 1705, selon la note de présentation qui accompagne le document. Il présente le coût de chacun de ses éléments architecturaux. Par exemple, les arcades des avant-corps : « Détail d'une arcade et un trumeau dans les intervalles des avant corps en dix-sept pieds (5.525 m) de long sur dix-pieds et quart de haut ( 5.60 m), revenant à huit toises six pieds. Pierre d'arcueil pour la première assise, pierre de Saint Cloud, pierre de Saint-Leu et de Vergelay. Total 1276

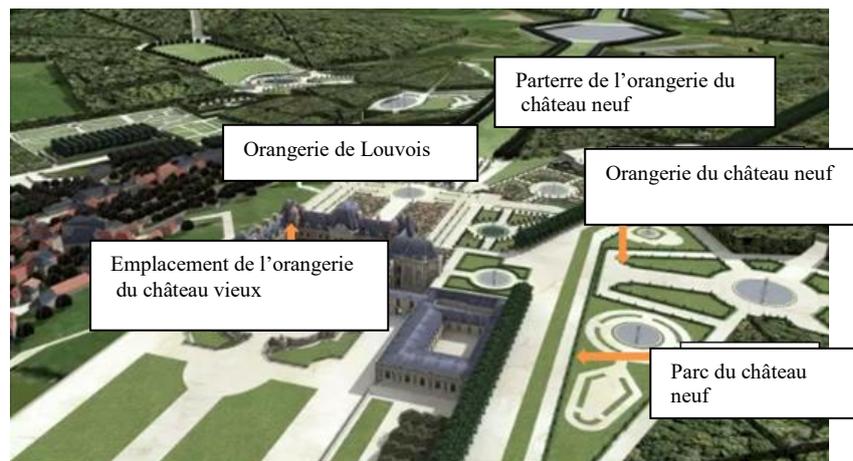
<sup>694</sup> Bertrand Jestaz, *op.cit.*

<sup>695</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1518-86.

livres 6 sols. Sur total le profil de l'entrepreneur est 1/10<sup>e</sup>, toise commune -159 livres<sup>696</sup> » ou bien encore « Détail d'une travée de voûte de Vergelay en dix-sept pieds de large du milieu de deux arcsdoubleaux sur six toises de profondeur revenans à vingt-cinq toises et demie superficielles. 25 toises = 85 livres. Total 2 362 livres 8 s<sup>697</sup> ». La mention de travée de voûte en pierres nous permet d'avancer qu'il s'agit bien de l'orangerie de Mansart construite sous le château neuf, car celle du château de Louvois possédant quant à elle des voûtes en briques. L'orangerie construite par Mansart disparut au siècle suivant et fut remblayée, car elle fragilisait trop le Château neuf



Vue aérienne du site actuel de Meudon, à droite l'orangerie de Le Vau qui se situait sous le château vieux de Meudon correspondant à l'ancien château de Louvois dont il ne reste rien, il a été démoli suite à l'incendie de Grand dauphin, devant la façade se déployait une autre orangerie. Le château neuf a été incendié en janvier 1871, et partiellement restauré lors de l'installation de l'observatoire en 1885 (source du cliché : <https://musee.meudon.fr/le-musee/le-chateau-de-meudon-3656.html>)



Restitution en 3D du domaine de Meudon à son apogée, vers 1710 (par Hervé Grégoire et Franck Devedjian). MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE MEUDON

Sur cette restitution en 3D en reconnaît le château vieux en bas à gauche et et le château neuf à droite obliquement au grand axe.

<sup>696</sup> *Ibidem.*

<sup>697</sup> *Ibidem.*

Les orangeries au temps du roi Soleil ont connu une transformation liée au rôle que Louis XIV assigne à ses orangers. Lorsqu'il arrive sur le trône, la priorité est donnée à la conservation des arbustes. Comme son père Louis XIII, il les voit d'abord comme des plantes exotiques et rares qui ornent les jardins royaux. Il n'y a pas de véritable intérêt pour le bâtiment destiné à les abriter, car les orangers sont souvent des « meubles » végétaux destinés à orner les fêtes données dans les jardins du premier Versailles. Ils sont aussi destinés à orner des lieux de promenades de ces courtisans oisifs qui, en dehors de la chasse, font peu d'exercice physique. L'art de la promenade est aussi l'art de la conversation aux beaux jours. Mais cette pratique est aussi codifiée dans l'espace, celui de l'orangerie parterre avec ses allées symétriques. On peut y admirer les moulages de chefs d'œuvre de la Renaissance italienne, comme dans le jardin de la Reine à Fontainebleau, ou profiter de la vue sur la vallée de la Seine, comme à Saint-Germain-en-Laye, ou bien encore se montrer dans le jardin de Tuileries aménagé par Le Nôtre. Après tout, l'hiver, les élites sont confinées dans les palais et les orangers dans des lieux hétéroclites, abris de charpente pour les orangers en pleine terre, galeries, porches, cryptoportiques, chauffés ou non. Toutefois, à partir des années 1670-1680 une mutation se produit : le roi a d'autres ambitions pour ses orangers. Il s'agit de rationaliser leur mise en scène. Louis XIV affirme sa volonté d'être le premier souverain d'Europe et du monde. Il doit donc posséder la plus belle collection d'orangers par le nombre, la grandeur et la beauté, la rareté des sujets possédés. La construction de la Grande Orangerie de Versailles, qui coïncide avec l'apogée du règne, est toute tournée vers une propagande bien comprise de ses contemporains. Que l'Orangerie de Versailles possède deux statues du souverain, une à l'intérieur de l'édifice et l'autre dans le parterre ne laisse aucun doute. Ce double espace totalement fermé n'est pas sans évoquer l'espace de la chambre royale où balustrade interdit l'accès au lit royal, espace sacré de l'intimité monarchique interdit aux simples mortels. Il en est de même de l'Orangerie, image d'une nature parfaite qui peut seule convenir au Soleil.



## CHAPITRE 9

# LES JARDINIERS PREPOSÉS À LA CULTURE DES ORANGERS : UNE ARISTOCRATIE JARDINIÈRE

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les parcs royaux mobilisent des armées de jardiniers, d'apprentis, d'hommes à la journée. *Les comptes des Bâtiments* sont remplis des noms de ce peuple humble et besogneux, qui côtoyait journallement le roi et ses courtisans. Il ne faut d'ailleurs pas s'imaginer un personnel invisible lors des promenades. Au contraire, les jardiniers sont partout, inlassablement, car ils doivent ratisser, tailler, désherber, sabler, aplanir, écheniller. Le roi Louis XIV est souvent qualifié lui-même de « roi jardinier ». Dominique Garrigues a bien montré à la fois la distance et la proximité du souverain avec ses jardiniers<sup>698</sup>. Il parcourt chaque jour son parc, surveillant tout, donnant ses instructions, modifiant, observant sans cesse plantations et jardiniers. Ce monde d'orfèvres de la terre est, à l'image de la société d'Ancien Régime, très structuré et hiérarchisé. C'est le roi Henri IV qui organisa la profession de jardinier en 1600, car les jardiniers de Paris se plaignaient de la concurrence des jardiniers maraîchers et des jardiniers fruitiers venus de l'extérieur et qui venaient vendre leurs produits dans la capitale. Parmi les plaignants, on trouve les ancêtres des jardiniers du XVII<sup>e</sup> siècle, celui d'André Le Nôtre, de Jean Le Bouteux et de Toussaint Jacquelin, car ces deux derniers appartenaient à de vieilles familles de maîtres jardiniers parisiens<sup>699</sup>. La profession de jardinier fut répartie en quatre catégories : les jardiniers fleuristes, les jardiniers-marchands, les jardiniers-planteurs et les maraîchers producteurs de légumes<sup>700</sup>. La profession évolua et à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, La Quintinie répartit les jardiniers en cinq classes. La première était constitué des jardiniers-fruitiers, la seconde, des jardiniers-fleuristes, la troisième, des jardiniers-maraîchers, la quatrième des jardiniers-pépiniéristes et enfin, la cinquième, des jardiniers-botanistes. Cette dernière catégorie s'occupait des plantes rares et médicinales<sup>701</sup>. La Quintinie précise d'ailleurs que les orangers et les citronniers ont changé de catégorie de jardiniers. Selon lui, les jardiniers-fruitiers se seraient d'abord occupés de ces plantes, puis les jardiniers-fleuristes furent chargés de leur culture. La Quintinie précise aussi que le jardinier doit avoir des compétences sur la culture des orangers, ce qui montre au passage que leur

---

<sup>698</sup> Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Époques Champ Vallon, 2001, chapitre 9, p. 246 à 258.

<sup>699</sup> Patricia Bouchenot-Méchin, *André Le Nôtre*, Paris, Fayard, 2013.

<sup>700</sup> Yves-Marie Allain, *De l'orangerie au palais de cristal, une histoire des serres*, Versailles, Quae, 2010, p.19.

<sup>701</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité des orangers*, Paris, Barbin, 1690, volume 1, préface p. 4 et 5.

culture est fort répandue dans le monde des élites sociales et politiques du Grand Siècle. Les jardiniers qui s'occupèrent des orangers, constituent-ils donc sous Louis XIV une catégorie spécifique à l'intérieur du monde des jardiniers ? Autrement dit, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, la culture des orangers était le sujet d'une abondante littérature, le maniement de ces pratiques culturelles, le prestige de ces arbres a-t-il alors contribué à faire de ces « orfèvres de la terre<sup>702</sup> » une aristocratie jardinière ?

## I/ Un recrutement dans le clan Le Nôtre

### a- Qui sont les jardiniers chargés des orangeries royales ?

Lorsque nous regardons qui sont les responsables des orangeries et de leur précieux contenu, force est de constater qu'un bon nombre de ces jardiniers appartiennent à la famille élargie de l'illustre jardinier André Le Nôtre. Il est certain qu'à l'époque la formation des jardiniers se faisait, comme dans tous les autres métiers, à l'intérieur même de la profession. André Le Nôtre est fils et petit-fils des deux côtés de jardiniers ayant travaillé pour les rois de France. D'après les *Comptes des Bâtiments du roi*, nous pouvons établir ce tableau récapitulatif des responsables des différentes orangeries royales.

#### Tableau récapitulatif des jardiniers du roi responsables des orangeries des maisons royales pour la période 1664-1715 d'après les *Comptes des Bâtiments du roi*

Fontainebleau	Pierre Bouchard ( ?) Jean Magnan (attesté à partir de 1665-1667 ?) Claude Bouis ou Buis (orangerie pleine terre) (1667-1670) Jacques-Philippe Boisseau dit Chastillon (orangerie) (1671- 1712) Pasquier Souchet (1688-1714) Le Bouteux (1688-1713) Antoine Chevallier (1713 en remplacement de Chatillon) Le Bouteux (1714 )
Louvre et Tuileries	Jean Le Nôtre, Claude Mollet, Yves Bouchard et Macé Regnault, jardiniers du roi pour entretien des jardins et de l'orangerie des Tuileries. (avant 1620) Simon Bouchard (1620- 1638) Françoise Le Nôtre veuve du précédent (1638-1672) Anne et Françoise Bouchard(1672-1697) Le Bouteux fils (1698- ?)
Saint-Germain en Laye	Baptiste de La Lande (attesté à partir de 1668) Louis de La Lande (attesté à partir de 1695)
Versailles	Laurent Périer (mort en 1665) Marin Trumel (1665-1675) Henry Dupuis (1676- 1703)

<sup>702</sup> L'expression est d'Olivier de Serres.

	Jean-Baptiste Boisvinet (1703-1724)
Trianon	Le Bouteux (1673-1686 ?) Olivier Fleurant (1687-1691) Pierre Collinot(1692- ?)
Clagny	Olivier Fleurant (attesté à, partir de 1682 mort en 1691)
Meudon	Pierre Renard (attesté depuis 1699) Pierre Chevalier ( 1704-1713) Simon Loing (1713)
Chaville et Choisy	Vincent Touchard (attesté à partir de 1709)

Selon les recherches de Patricia Bouchenot-Déchin, la famille Le Nôtre ne serait pas à l'origine une famille de jardiniers parisiens. Leur installation remonterait au règne de Catherine de Médicis avec le grand père d'André, Pierre Le Nôtre qualifié de « Maître jardinier, jardinier du roi ». Il est ainsi chargé de l'entretien d'une partie du jardin des Tuileries<sup>703</sup>. En effet, selon l'auteur de la biographie, le plus ancien document mentionnant la présence de Pierre Le Nôtre à Paris est un contrat de 1572, le chargeant de l'entretien de neuf parterres situés dans le jardin de ce palais. Ce Pierre Le Nôtre est donc l'ancêtre de la nébuleuse familiale des Le Nôtre qui va jouer un rôle important dans l'univers des jardins royaux au XVII<sup>e</sup> siècle. Au temps de Louis XIV, l'entretien des jardins royaux est effectivement dévolu à six grandes dynasties de jardiniers qui vont toutes s'allier entre elles par mariage : il s'agit des Le Bouteux, des Trumel, des Collinot, des Mollet, des Dupuis et des Le Nôtre. Néanmoins, il existe aussi des familles de jardiniers moins illustres, comme les Bouchard et les De Lalande mais ces deux derniers clans n'arrivent pas à détenir des charges qui permettront à leurs descendants d'accéder à la bourgeoisie et de quitter le monde des jardiniers. Il faut donc faire ici un peu de généalogie pour comprendre le rôle de la parenté de d'André Le Nôtre dans la culture des orangers au temps du roi soleil. Nous dressons ici une généalogie simplifiée de la famille Le Nôtre et de ses alliances, d'après les données fournies par les ouvrages de Patricia Bouchenot-Déchin et de Dominique Garrigues<sup>704</sup>.

<sup>703</sup> Voir le chapitre Patricia Bouchenot-Déchin, *André Le Nôtre*, Fayard, 2013, chapitre 1 « Moins parisien qu'il n'y paraît », p. 21-49. Selon l'auteur, la famille Le Nôtre serait originaire de Touraine, plus précisément de Beaumont-La-Ronce, village situé dans les environs d'Amboise et de Blois vers 1468, puis la famille réapparaît en 1565 à Château-Regnault près d'Amboise.

<sup>704</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *op. cit.*, annexes 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10. Et Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers... op. cit.*, annexe III, p. 308-316.

## GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE DE LA FAMILLE LE NÔTRE ET DE SES ALLIANCES

Traditionnellement, les jardiniers royaux constituaient un réseau renforcé par de multiples mariages. Ils se partageaient l'entretien des jardins des différentes résidences royales. Telle était le cas de la parentèle d'André Le Nôtre qui comptait de nombreux jardiniers orangistes.

Simon Bouchard, chargé de l'orangerie des Tuileries de 1610 à 1638 avait épousé en 1620 Françoise Le Nôtre (1615-1672), sœur d'André Le Nôtre. Celle-ci fut chargée de l'orangerie des Tuileries après la mort de son mari de 1638 à 1672. Ses deux filles, Françoise et Anne Bouchard, furent chargées conjointement de l'orangerie des Tuileries. Leur sœur, Marguerite Bouchard (morte en 1650) épousa en 1647 Michel II Le Bouteux (vers 1620-1698) qui fut lui-aussi responsable de l'orangerie des Tuileries, puis de celle de Fontainebleau dans le dernier tiers du règne de Louis XIV.

De même, Marguerite Le Nôtre, cousine germaine de Jean Le Nôtre, père d'André Le Nôtre, a eu dans sa descendance trois jardiniers orangistes.

En effet, mariée à Nicolas Trumel, jardinier du roi, elle eut deux fils, Marin Trumel (1616-1675) qui fut chargé de l'orangerie de Versailles de 1665 à 1675 et Antoine Trumel (1622-1698), jardinier du roi, mais non orangiste, à la pépinière du Roule de 1670 à 1698.

Marin Trumel épousa en 1640 Michèle Gajaut. Leur fille, Geneviève Trumel (1645-1699) épousa en 1665 Henri Dupuis (1640-1703) qui fut gouverneur de l'orangerie de Versailles de 1676 à 1703.

Antoine Trumel épousa Françoise Lescarmontier (morte en 1687). Ils eurent une fille, Antoinette qui épousa Olivier Fleurant (mort en 1691) qui fut chargé de l'orangerie de Clagny à partir de 1682, puis de celle de Trianon de 1687 à 1691.

La parentèle de Le Nôtre comptait donc par le sang ou par alliance huit jardiniers ou jardinières orangistes.

Comme nous pouvons le constater sur cet arbre généalogique simplifié, un certain nombre de membres de la famille de Le Nôtre ont occupé des postes liés à la conservation et à l'entretien des orangers et des orangeries. Faut-il en déduire pour cela que ces hommes et ces femmes appartenaient à l'élite jardinière de leur temps ? La réponse peut être à première vue affirmative. Dans *l'État de la France* de l'année 1712, le décompte du nombre des jardiniers des résidences royales possédant une orangerie se ventile de la manière suivante :

Versailles	Trianon	Saint Germain-en-Laye	Fontainebleau	Le Louvre (et Tuileries)	Meudon	Chaville
2 jardiniers  dont Jean-Baptiste Boisvinet pour l'orangerie	2 jardiniers  dont Charpentier et Lemoine	4 jardiniers  dont la veuve La Lande pour l'orangerie	7 jardiniers  dont le sieur Châtillon pour l'orangerie	5 jardiniers  dont Michel II Le Bouteux pour l'orangerie	5 jardiniers  dont Chevallier pour l'orangerie	3 jardiniers  dont Touchard pour l'orangerie

Nous ne mentionnons pas Blois, Vincennes et Marly qui ne semblent pas avoir possédé d'orangerie. Il est certain qu'appartenir à la parentèle de l'illustre jardinier devait faciliter les choses, mais il ne faut pas oublier aussi que si ces jardiniers étaient à la fois des officiers au service du roi, d'où leur titre de « jardinier du roi », ils étaient aussi des entrepreneurs qui appartenaient à une corporation solidement structurée depuis le règne d'Henri IV.

## **b- Des jardiniers dans l'entourage proche du roi Soleil**

### **Le Nôtre et sa famille**

Si le grand-père d'André Le Nôtre appartient déjà à la classe des jardiniers du roi, son père poursuit l'ascension sociale de la famille et intègre les milieux proches du pouvoir. De fait, les jardiniers du roi ont un salaire fixe, sont logés sur place et ont aussi le privilège d'être dans l'intimité du roi, c'est-à-dire dans son entourage proche. Pour donner une idée de cette « intimité » ou « familiarité », nous pouvons comparer le statut de jardinier du roi à celui des valets de chambre du Roi Soleil. Ils sont donc amenés à croiser le souverain, à lui parler, mais aussi à fréquenter quantité de courtisans qui leur proposent de travailler pour leurs parcs et domaines particuliers. Être jardinier du roi, c'est pouvoir intégrer un réseau potentiel de

clients aristocratiques, qui sont empressés de copier les jardins de leur maître. Patricia Bouchenot-Déchin les définit ainsi :

« Officiers au sens juridique du terme, les jardiniers du roi sont établis par brevet en tant qu'officiers domestiques et commensaux de Sa Majesté ». Ils exercent une fonction permanente, régulière et ordinaire dont les avantages sont considérables, puisqu'ils sont titulaires d'une charge à laquelle sont rattachés des revenus et des privilèges qui deviennent héréditaires dans les faits. Leur transmission par "survivance", c'est-à-dire du vivant du titulaire en faveur de celui ou celle qu'il aura recommandé, suppose que celui-ci possède trois qualités inséparables : la compétence, la moralité et la fidélité qui sont le véritable fondement de ce service extraordinaire<sup>705</sup> ».

La charge de garde de l'orangerie des Tuileries est entrée dans la parentèle de Le Nôtre par les Bouchard qui la détenait depuis le règne d'Henri IV. Simon Bouchard a succédé à son père Yves dans l'entretien de l'orangerie en 1610 et se marie en septembre 1620 avec Françoise, sœur d'André Le Nôtre. Il est important de souligner que cet homme est qualifié de « jardinier du roi gouverneur de son orangerie<sup>706</sup> », titre qui peut paraître emphatique et pompeux, mais qui traduit aussi une certaine fierté d'être au service du roi. Ce même titre se retrouve pour qualifier les fonctions d'Henry Dupuis, lorsqu'il prendra possession de l'orangerie de Versailles. Les Bouchard se transmettent ainsi la garde et la gestion de l'orangerie sur trois générations, de père à fils, puis de mari à épouse et filles, et enfin, de femme à mari. Patricia Bouchenot-Déchin a retrouvé le brevet royal en date du 19 juillet 1638, assurant la transmission de la charge du défunt Simon Bouchard à son épouse :

« Ayant égard aux bons et assidus services que le deffunct Simon Bouchard luy a rendu pendant vingt-huit ans en la charge qu'il avoit de sa grande orangerie des Tuilleryes dont il a toujours eu un parfait soing, et desirant sa majesté en cette considération traicter le plus favorablement qu'il sera possible à sa veusve et enffans, et donner ausdicts enfants d'estre instruits en la cognoissance des jardinages et pareillement des orangers des Thuilleryes avec le logement qui en dépend et le jardin qui est derrière pour en jouir par eux, ensemble, des gages et appointements de douze cents livres qui y sont attribués ainsi que faisoit ledict deffunct, A la charge que ladicte veusve aura le soing et l'entretènement des orangers et jardins, jusques a ce que lesdicts enffans seront en age et fournira aux despenses necessaires, etc.<sup>707</sup> »

<sup>705</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *op. cit.*, chapitre II, p. 60-61.

<sup>706</sup> MC/ET/XLV/167- MC/ET/XLV/282, MC/RE/XLV/1-MC/ET/XLV/177. Acte de reconnaissance de propriété d'une maison et jardin, rue de Ville l'Evêque, 10 juillet 1640.

<sup>707</sup> Cité par Patricia Bouchenot-Déchin, *op. cit.*, p.127, note 60 inédit, A.N O<sup>1</sup>1046, f<sup>o</sup>24, copie du brevet original en date du 19 juillet 1638.

Toujours dans la parentèle de Le Nôtre, nous trouvons trace d'une autre transmission beaucoup plus prestigieuse celle-là, puisqu'elle concerne l'orangerie de Versailles. En effet, Marin Trumel est lui aussi jardinier du roi, fils de Nicolas Trumel, lui-même déjà jardinier du roi et de Marguerite Le Nôtre. Il gravite donc dans l'univers familial de l'illustre jardinier. Son frère Antoine Trumel de son côté, a été jardinier fleuriste à Vaux le Vicomte jusqu'en 1678, puis a fait carrière comme jardinier du roi à la pépinière du Roule de 1670 à 1698. Marin Trumel se voit confier l'entretien de la première orangerie de Versailles, celle de Le Vau en 1665, mais il ne semble pas avoir eu d'attributions spécifiques. On trouve trace de lui dans les *Comptes des Bâtiments du roi* le 18 mai 1667, où il est qualifié de « jardinier de l'orangerie de Versailles<sup>708</sup> ». À partir de 1670, ses attributions sont clairement délimitées : « 23 mars 1670 : aux jardiniers de Versailles, scavoir : à Macé Foucher, ayant l'entretènement du petit parc, 6000 L ; à Marin Trumel, ayant celui de l'orangerie et jardin à fleurs, 3000 L, et Mathieu Masson, ayant celui du potager, 1 600 L ..... 10 600 L<sup>709</sup> ». À sa mort en 1675, son gendre, Henry Dupuis, prend sa suite à la direction de l'orangerie de Versailles, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1703.

### **Une famille de jardiniers dynamiques**

Outre leurs fonctions horticoles, les jardiniers du roi sont aussi des entrepreneurs. Parallèlement à leur charge, ils fournissent les demeures royales en arbres, arbrisseaux et orangers, et travaillent aussi à la réalisation de jardins privés. Cette pratique existe depuis longtemps. En effet, Jean, le père d'André Le Nôtre, le 12 juin 1636 s'associe avec son gendre Simon Bouchard et le procureur au parlement de Paris, Jean Le Morian, afin d'acheter pour la somme de dix huit mille livres, une maison avec son jardin et un clos de quatre arpents<sup>710</sup>. Quelques mois plus tard, Jean Le Nôtre doit trouver deux mille deux cents livres pour construire une orangerie dans le jardin qu'il a acheté. C'est un édifice important, car il mesure douze toises de longueur (vingt-quatre mètres) et vingt pieds de largeur (six mètres cinquante) et dix pieds de hauteur (environ trois mètres). Pour financer la construction de cette orangerie, Jean Le Nôtre et ses associés décident de louer le jardin pour neuf ans à un bourgeois de Paris, Symphorien Fréret et se réservent la jouissance de l'orangerie, ce qui veut dire que la production d'orangers devait être hautement rentable. Nous en avons pour preuve que cette même orangerie sera revendue trente cinq mille livres en 1639 par André Le Nôtre

---

<sup>708</sup> CBR, I, 136.

<sup>709</sup> CBR, I, 459.

<sup>710</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *op. cit.*, chapitre IV, p.124.

pour payer les dettes de son père, soit près du double de ce qu'elle avait coûté (avec le terrain environ vingt deux mille livres en 1636). S'il est évident que le statut d'André Le Nôtre a puissamment servi les carrières des uns et des autres, on ne peut cependant pas parler de véritable népotisme, car il ne poussa aucun incompetent dans l'art subtil des jardins. De fait, sa crédibilité aurait été en jeu auprès du roi Soleil. Mais il est certain qu'André Le Nôtre qui avait perdu ses trois enfants en bas-âge, a cherché à transmettre ses biens et ses charges à ses neveux et petits-neveux. Il fit accorder la survivance de sa charge de dessinateur des parterres des jardins du roi qu'il détenait depuis 1643, à ses petits-neveux Jean-Michel Le Bouteux et Claude Desgots en avril 1692<sup>711</sup>, et transmit le même jour à André-Armand Mollet son filleul et petit-neveu par alliance – ce dernier a épousé en 1691 François-Andrée Bombes nièce de Françoise Langlois, épouse de Le Nôtre – sa charge de jardinier des Tuileries<sup>712</sup>, charge qui était dans la famille Le Nôtre depuis trois générations. Il garde toutefois sa charge de contrôleur général des Bâtiments du Roi qu'il avait achetée en 1657. Les Trumel et les Dupuis, quant à eux, semblent moins proches de cette sphère familiale, mais ils conservèrent de nombreux liens avec Le Nôtre. En effet, ils ont beaucoup travaillé pour le parc de Versailles. Marin Trumel et André Le Nôtre sont de la même génération, nés respectivement en 1613 et 1616, et se sont mariés la même année, en 1640. De plus, les deux hommes sont aussi cousins issus de germains et lorsque Marin Trumel signe son contrat de mariage avec Michèle Gajaule le 3 juillet 1640, c'est dans la maison des Le Nôtre aux Tuileries. Il devient jardinier du roi à Versailles à partir de 1661. Il est d'abord garde, puis gouverneur de l'orangerie bâtie par l'architecte Le Vau de 1665 jusqu'à son décès survenu le 16 décembre 1675<sup>713</sup>. Son successeur, Henry Dupuis, est à la fois son apprenti, son disciple, son associé et son gendre. Henry Dupuis est né en 1640 et a suivi son apprentissage auprès de Marin Trumel. Il appartient à une famille de maîtres jardiniers, mais non de jardiniers du roi. Henry Dupuis travaille ensuite régulièrement aux premiers aménagements du parc de Versailles aux côtés de Marin Trumel à partir de 1662. Nous trouvons dans les *Comptes des Bâtiments du roi* trace d'un paiement de plusieurs travaux importants durant l'année 1669 : « 25 février-2 juillet : à Marin Trumel et Henry Dupuis, jardiniers, à compte des labours et rigolles qu'ils font pour les plans du parc... 4 700 L, le 1 août-2 novembre : au d.Trumelet consorts, pour reste et parfait paiement de 69 652 L 10s à quoy montent la fourniture et regarnissement

---

<sup>711</sup> *Ibid.*, chapitre XII, p. 400.

<sup>712</sup> *Ibid.*, chapitre XII, p. 401 et annexe 5, *généalogie française Langlois, épouse d'André Le Nôtre*.

<sup>713</sup> Patricia Bouchenet-Déchin, *Henry Dupuis, jardinier de Louis XIV*, Perrin/Établissement public du musée et du domaine national de Versailles, 2001, p. 206.

d'arbres qu'ils ont faite dans les parcs et avenues de Versailles et Vincennes depuis le mois d'octobre 1664 jusques au mois d'octobre 1668, suivant leurs parties...4 252 L 10 s<sup>714</sup> ». Les liens se renforcent entre les deux hommes. Le 17 mai 1665, le contrat de mariage entre Henry Dupuis et Geneviève Trumel est signé et le marié devient ainsi le gendre de Marin Trumel entrant ainsi dans la parentèle de Le Nôtre. Le 19 septembre 1665, Henry Dupuis, Marin Trumel et deux autres maîtres jardiniers, Pierre Hellin et Jacques Julienne, s'associent à Paris pour fournir au roi : « thillaux, ormes, cyprès, châtaigniers, sapins, ifs et autres<sup>715</sup> » à Paris comme à Versailles. André Le Nôtre leur confie différents chantiers et Henry Dupuis travaille ainsi aux Tuileries (1666-1670), à saint Germain-en-Laye (1670) et au Palais-Royal (1674). En 1675, il devient donc responsable de l'orangerie de Versailles, du parterre à fleurs, des allées du jardin du petit parc et du pourtour du canal. En 1681, il a encore la responsabilité de l'ensemble du petit parc. Il sera l'un des créateurs de différentes pièces d'eau et participe à la reconstruction de l'orangerie, celle de Mansart. Cette carrière prestigieuse lui vaudra l'anoblissement dans la même promotion que Le Nôtre et son inscription dans l'armorial d'Hozier de 1696<sup>716</sup>.

## II/ Les obligations et les tâches des serviteurs du jardin des Hespérides

### a- Des attributions différentes selon les résidences royales

Les jardiniers du roi, responsables des orangers et des orangeries, sont tenus à des obligations strictement déterminées par les règlements de la surintendance des Bâtiments. Toutefois, les soins qu'ils doivent prodiguer aux orangers et à l'orangerie ne représentent qu'une partie de leurs activités. En effet, ils doivent assurer en plus l'entretien d'une partie du parc de la résidence royale concernée.

Châtillon fut chargé pendant de nombreuses années de l'orangerie du château de Fontainebleau. Pour l'année 1682, nous trouvons dans les *Comptes des bâtiments du roi* une description détaillée de ses obligations :

« A Chatillon, autre jardinier, ayant l'entretènement du jardin appelé de la Reyne et des orangers de S.M., pour ses appointements à cause du l'entretènement, la somme de 1200 L, à la charge de fournir 200 L par chacun an à la veuve Bonaventure Nivelon, vivant jardinier dud. Lieu, et tondre les buis, nettoyer les quatre carrés dud. Jardin, les allées et terrasses d'iceluy,

---

<sup>714</sup> CBR, I, 336.

<sup>715</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *Henry Dupuis...*, op. cit., p.207.

<sup>716</sup> Mathieu da Vinha, Raphaël Masson, *Versailles, histoire, dictionnaire, anthologie*, Robert Laffont, 2015, p. 277 (article *Henry Dupuis*).

ensemble entretenir les palissades des buis qui sont tant contre lesd. terrasses que contre les murs dud. Chasteau, filerias et cyprès et les sallettes de gazon en ovale et carré, comme aussi de fournir les charbons nécessaires pour l'Orangerie, faire racommoder les caisses desd. orangers, rafraîchir les terres toutes les fois et quant que besoin sera, faire sortir au printemps lesd. orangers dans led. jardin, et les faire rentrer dans lad. orangerie, et généralement faire et fournir tout ce qui sera nécessaire pour led. jardin de l'Orangerie, suivant le devis et marché lui en ont été fait<sup>717</sup> ».

En 1695, à saint Germain-en-Laye, Louis de La Lande a l'entretien de l'orangerie mais aussi de toutes les palissades du parterre en broderie alors que les filles du défunt Bouchard pour l'année 1672 ont l'entretien « des orangers du Roi en sa grande orangerie dud. Jardin des Thuilleries, parterres à fleurs et autres jardins derrière prez la garenne [...] en fournissant l'inventaire et le dénombrement des orangers qui sont dans lad. orangerie appartenant à S.M<sup>718</sup> ». À Versailles Henry Dupuis est rémunéré pour trois activités comme l'attestent les comptes des Bâtiments du roi pour l'année 1685 pour la période allant du 21 janvier au 14 octobre, il touche 12 000 L pour l'entretien des allées du petit parc, 4 000 L pour l'entretien de l'orangerie et 2 400 L pour celui du pourtour du canal<sup>719</sup>.

## **b- Des jardiniers sous haute surveillance**

### **Des jardiniers contrôlés et inspectés**

Les jardiniers chargés des orangers, tout comme leurs autres confrères, sont l'objet de nombreux contrôles et leur travail est inspecté de près, comme en témoignent les correspondances de Colbert et de Louvois. Ces lettres comportent à plusieurs reprises le compte-rendu de tournées d'inspection. Les jardiniers entretiennent en effet les jardins royaux selon des marchés passés avec le roi et Colbert a mis en place tout un système de contrôle. *Ordres et Règlements pour les Bâtiments de Versailles* du 24 octobre 1674 donne un aperçu de cette surveillance royale : « Compter les garçons de Colinot ; voir qu'il en ayt toujours le nombre porté par son marché, et m'en envoyer son certificat tous les mois<sup>720</sup> » ou bien encore à propos de Trianon : « Visiter souvent Trianon ; voir que Le Bouteux ayt des fleurs pour le Roy pendant tout l'hyver, qu'il ayt le nombre de garçons auquel il est obligé, et le presser

---

<sup>717</sup> CBR, II, 262.

<sup>718</sup> CBR, II, 662.

<sup>719</sup> CBR, II, 712.

<sup>720</sup> Pierre Clément, *Lettres, Instructions et mémoires de Colbert publiés par le ministère des Finances*, Paris, Imprimerie nationale, 1882, tome V, p. 368, n°128. *Ordres et Règlements pour les Bâtiments de Versailles*, Saint Germain, le 24 octobre 1674.

d'achever tous les ouvrages de l'hyver<sup>721</sup> ». Le roi est d'ailleurs le premier inspecteur du travail de ses jardiniers, comme on peut le voir dans cette autre lettre à Colbert datée du 18 mai 1674 :

« Mandez-moi l'effet que les orangers font à Versailles dans le lieu où ils doivent estre. Continuez à faire tout préparer. J'oubliay, en passant à Fontainebleau, de vous mander que, j'avais trouvé toutes choses en très bon estat, hormis le jardin de Diane, qui estoit pas planté. Je dis à Petit de vous mander qu'il le fallait achever. C'est mon intention<sup>722</sup> ».

Le 3 mai 1680, d'Ormoy rend compte à son père Colbert de sa tournée d'inspection effectuée à Saint Germain :

« J'allay hier visiter tous les entretènements de Saint Germain. Celuy du boulingrin est en bon estat celuy du jardin des canaux et collines n'est pas en si bon estat ; Lavechef dit que c'est à cause de la pluie, et qu'il le sera au plus tost. Celuy du grand parterre est en très bon estat. Celuy des palissades de mesme. Celuy des orangers : Delalande tire présentement les orangers de la serre [...]. J'ay travaillé aujourd'huy aux ordres de la semaine. Je les porte à Versailles, afin de les mettre en estat de les envoyer dimanche matin à mon père<sup>723</sup> ».

Cette lettre nous permet d'apprendre que les orangers avaient été sortis particulièrement tôt cette année-là, dès le début mai, alors que généralement ils ne le sont pas avant le 15.

### **Mais les orangers le sont aussi ....**

Une lettre conservée aux Archives Nationales<sup>724</sup> montre aussi que les orangers achetés par le roi étaient soumis à une garantie de reprise de deux ans, comme le prouve ce courrier des Bâtiments adressé à Coste et Jolly, jardiniers à Lyon :

[feuille 1 recto adresse, f 1 recto texte] « Coste et Jolly jardiniers à Lion devaient fournir au Roy en 1685 et 1686 170 gros orangers d'Italie aux garenties de deux années à compter du jour de la livraison.

Cette garantie est expirée en juillet 1688 et alors il se trouva 125 gros orangers repris dans leurs caisses.

Scavoir 13 à 80 L suivant le marché apostillé par Monseigneur

Cy ..... 1 040 L

44 à 90 L ..... 3 960 L

<sup>721</sup> *Ibidem.* p. 368, n°128.

<sup>722</sup> *Ibid.*, p. 363, n°121.

<sup>723</sup> *Ibid.*, tome V, LXXXVI ( Bibl. Imp. Mss, Mélanges Colbert, vol 135, fol 419).

<sup>724</sup> A.N. O<sup>1</sup> 2102, document sans cote. 4 feuillets.

61 à 100 L..... 6 100 L  
7 à 260 L ..... 1 820 L

---

Total 12 920 L

Plus

15 autres orangers rares sans garanties valent 314 L

Total 13 234 L

Reçu

Le 20 juillet 1687 le parfait paiement 13 784 L

Redonnent au Roi 550 L

Mais ils ont laissé en juillet 1688 22 gros orangers avec branches et feuilles et sans racines cottés douteux qui vaudroient suivant leurs prix differens 2020 L

Monseigneur en ordonna

Desd 22 orangers laisser il en restoit en 1689 10, en 1690 dernière vérification valant 2 valent repris 350 L.

[f 2 recto] « Coste et Jolly jardiniers à Lion devaient fournir au Roy 46 gros orangers d'Italie aux garanties de deux années à compter du jour de livraison. Cette garantie est expirée en juillet 1689 mais la vérification s'est faite qu'en may 1690 par l'absence des S Coste et Jolly et alors il s'est trouvé 21 orangers repris dans leurs caisses

Scavoir

5 à 90 L pièce suivant le marché apostillé par Monseigneur 450 L

9 à 100 L .....900 L

1 à 260 L ..... 1 820 L

---

3 170 L

Reçu

En juillet 1687 1 000 L, en juillet 1688 2 000 L cy 3 000 L

Partant le Roy leur doit 170 L

Il s'est trouvé à cette vérification de 1690 un an après le terme expiré, 2 orangers avec branches et feuilles et sans racines cotez douteux dans la valeur seroit de 360 L

Monseigneur en ordonna

[f 2 verso] Août 1690

Compte de Coste et Jolly

Jardiniers à Lion »

Cette vérification après deux ans permet de nous renseigner sur le taux de survie des orangers et le moins que l'on puisse dire, est que la reprise des arbres est plutôt aléatoire selon les cohortes achetées :

- sur les 170 gros orangers de 1685 et 1686, seuls 125 ont repris deux ans après soit 71 % ;
- sur les 22 orangers livrés en 1688, 2 ont repris en 1690 soit 9 % ;
- sur les 46 gros orangers livrés en 1687, 21 ont repris, 1690 (la garantie a expiré en 1689) soit 45.6 %.

Toutefois, le taux de reprise est à nuancer, car il faut interpréter l'expression « avec branches et feuilles et sans racines ». On peut comprendre que l'arbre est toujours vivant puisqu'il a des feuilles, mais qu'il a été arraché pour le transport avec une motte de racines très petite, ce qui compromet sa reprise future. Pour la commande des vingt-deux orangers livrés en juillet 1688, il est dit : « 22 gros orangers avec branches et feuilles, et sans racines cottes douteux qui vaudroient suivant leurs prix differens 2020 livres ». En 1690, il n'en reste que deux repris valant trois cent cinquante livres. Ce qui veut dire que sur la somme estimée de deux mille vingt livres, les Bâtiments n'en ont réellement payé que trois cent cinquante. Pour les jardiniers, le signe qui montre que l'arbre ne reprend pas est qu'il est incapable de faire de nouvelles pousses à la fin du printemps et qu'en été, il ne fleurit pas. Si notre lecture du dernier paragraphe est juste, il faut comprendre que sur les vingt-et-un qui avaient repris parmi les quarante-six gros orangers, deux étaient des cas douteux, mais que la garantie était dépassée. Ce constat laisse entendre que les Bâtiments n'ont pas pu exiger le remboursement des trois cent soixante livres en question. Il est évident que la responsabilité des jardiniers en charge des orangers n'est pas mise en cause dans cette affaire, mais uniquement celle des fournisseurs. Cela implique que Coste et Jolly devaient se plier sans protester au jugement de Louvois sur la reprise des arbustes. Il est intéressant aussi de constater que la vérification de la reprise des orangers se fait en présence de ceux qui les ont vendus. La lettre souligne que la vérification de la reprise s'est faite hors délai « par l'absence des S. Coste et Jolly ». La vérification semble difficile à faire car les arbres ont tendance à se ressembler mais il ne faut pas oublier que chaque oranger était identifié par un numéro, comme le prouve la commande des trois cents orangers de 1686-1687<sup>725</sup>.

---

<sup>725</sup> A.N. O<sup>1</sup> 2102-5.

## c- Les travaux et les jours des jardiniers chargés des orangers

### Sortir et cueillir et tailler

Les tâches à accomplir pour la culture des orangers sont plus ou moins prenantes selon les saisons. Pour les orangers, le printemps et l'automne sont les moments plus délicats. Au printemps, les responsables des orangeries doivent superviser le réveil végétatif des orangers, leur sortie, leur rencaissement et leur floraison. Le déplacement des caisses mobilise un certain nombre de jardiniers payés à la journée. Il faut aussi rencaisser les arbres et utiliser des petites grues appelées chèvres ou gruaus, des chariots pour transporter les plus gros sujets ou des diables pour les moins grands. Par ailleurs, il faut les disposer au cordeau dans le parterre qui leur est réservé. Il faut aussi s'enquérir de l'état du ciel pour sortir les sujets par temps couvert et sans vent pour que les arbres s'habituent à la lumière du jour et pour éviter que les feuilles soient brutalement brûlées par les rayons du soleil de mai. Lorsque la floraison survient à la fin du printemps, les jardiniers doivent utiliser des échelles pour ôter les fleurs surnuméraires. À plusieurs reprises sont signalés dans les comptes des achats d'échelles pour la cueillette des fleurs d'orangers ; en 1686<sup>726</sup>, en 1695<sup>727</sup> et en 1696. Cette année-là, vingt-deux échelles doubles sont réglées pour un montant de cent cinquante deux livres au charron Ringuet « pour cueillir la fleur d'orange sur les arbres de l'orangerie de Versailles<sup>728</sup> » (2 pages). Il y a parfois des chutes, comme celle de Gabriel Guérin qui se brisa le bras droit « en tombant d'une échelle où il cueilloit de la fleur d'orange dans l'orangerie de Versailles<sup>729</sup> ». Pour cet accident du travail, il perçut trente livres, tarif habituel pour un membre rompu. Cette somme correspond à l'équivalent du budget alimentation d'un ménage pendant deux mois.

### Rencaisser

Les travaux de rencaissement et de fumure des orangers en caisse est une tâche qui revient environ tous les dix à quinze ans pour la première opération, mais tous les ans pour la seconde. Il faut gratter toute la terre superficielle qui a parfois durci pendant l'hiver et la remplacer par du fumier bien décomposé<sup>730</sup>. Dans les *Comptes des Bâtiments du roi*, nous pouvons nous faire une idée de la consommation de fumier. Le 1<sup>er</sup> juin 1687, il a été acquitté à un dénommé Jacques Legendre la somme de deux cent quarante livres « pour 24 toises cubes

---

<sup>726</sup> CBR, II, 894.

<sup>727</sup> CBR, III, 1106.

<sup>728</sup> CBR, IV, 30.

<sup>729</sup> CBR, IV, 1024.

<sup>730</sup> Voir la deuxième partie pour la réalisation et la composition de la terre à oranger.

de fumier en terreault consommé qu'il fournit et voituré à l'orangerie de Versailles<sup>731</sup> ». Une toise cube valant 3.79 m<sup>3</sup>, cela ne représente pas moins de 90.96 m<sup>3</sup>, ce qui est un volume respectable. Toujours pour cette année 1687, il fut payé la somme de deux cent soixante quatorze livres et dix-huit sols à Pierre Savet et Charles Chavanne, « pour 25 muids de terre de saulle, 45 muids de fumier de pigeon, 10 toises cubes de grand fumier et 23 bottes de pailles longues qu'ils ont fourni pour servir aux orangers et fleurs de Trianon<sup>732</sup> ». Le fumier de pigeon entrainait dans la composition de la terre à orangers, souvent mélangé au fumier ordinaire. Le muid contenant deux cent soixante quatorze litres, l'entretien des orangers de Trianon a consommé douze mille trois cent trente litres de fumier de pigeon. Il est probable que le roi et la cour ne se promenaient pas dans les orangeries les jours de livraison et de rencaissements des orangers. Ce rencaissement a lieu le plus souvent en mai-juin, comme le suggèrent les sommes versés aux jardiniers ou aux hommes à la journée qui ont travaillé sur les orangers de Fontainebleau en 1684 : « 14 may-4juin : à ceux qui ont travaillé à transporté des terres dans le jardin de l'orangerie pour changer les orangers (2 p.)... 365 L 13s 10 d<sup>733</sup> » ou bien encore : « 11 juin : à ceux qui ont achevé de sortir de l'orangerie les terres usées provenant des orangers qui ont été changez, et ont travaillé aux réparations des conroys du carré d'eau dans le jardin du Roy, à nettoyer les rigolles servans de décharge aux canaux du jardin de fontaine Belle-Eau, et à enlever les ordures à l'endroit des bondes (3 p.)... 216 L 16s10d<sup>734</sup> ». Parfois, les jardiniers doivent être franchement débordés par l'ampleur de la tâche. Après l'achèvement de l'orangerie de Mansart, l'afflux des dons d'orangers des Grands de la cour entraîna un surcroît de travail pour les jardiniers de l'orangerie du Roule, alors dirigée par le sieur Ballon. En effet, pour la période du 4 mai au 13 juillet 1687, les bâtiments paient la somme considérable de huit mille quatre cent quarante livres onze sols six qui s'ajoutent à une somme précédente de sept mille livres « à quoi se montent les voitures et rétablissement de caisses de 158 orangers qui ont été pris à la Meilleraye, Verteuil, Verrette, à l'archevesché de Tours, Beauregard et Arbault, pour estre mis dans les orangeries de S.M, à Versailles et Fontainebleau , y compris seize autres orangers qui ont été pris à la Meilleraye et voiturés aud Verrette (4 p.)<sup>735</sup> ». Les caisses étaient sans doute en très bon état, mais comme

---

<sup>731</sup> CBR, II, 1222.

<sup>732</sup> CBR, II, 1222.

<sup>733</sup> CBR, II, 512.

<sup>734</sup> CBR, II, 512.

<sup>735</sup> CBR, II, 1222.

les orangers étaient de provenances très diverses, il a fallu tous les rencaisser pour avoir une unité de taille et de couleur avant de les aligner dans les parterres royaux.

Les *Comptes des Bâtiments du roi*, s'ils en donnent rarement le nombre exact, permettent du moins de situer les campagnes de fournitures de caisses :

Orangerie des Tuileries : 1669,1671, 1678 et 1686.

Orangerie de Fontainebleau : 1664, 1666 -1667-1668, 1686, 1688. L'orangerie de Fontainebleau aurait eu deux campagnes de rencaissements. La première aurait eu lieu lorsque l'orangerie aurait été installée dans l'ancienne volière dans les années 1664/66. Puis une seconde a eu lieu en 1688 où il y a eu 131 caisses de livrées.

Orangerie de saint Germain-en-Laye : 1670 et 1681 (la deuxième campagne a probablement concerné l'ensemble des orangers puisque le total s'élève à 200 caisses)

Orangerie de Versailles ; 1664, 1672, 1675, 1678-1680-1681-1682, 1685-1686-1687. Pour l'année 1687 le nombre connu de caisses s'élève à 481.

Orangerie de Trianon : 1679, 1683.

Orangerie de Clagny ; 1676-1677.

Sans mention précise de résidence royale : 1666, 1671, 1672-1673, 1674, 1687 il est mentionné 333 caisses)

Les renouvellements sont parfois massifs. Un mémoire daté de 1688<sup>736</sup> récapitule ainsi la commande de quatre cent trois caisses, faite auprès de quatre menuisiers différents (Veillet et Nivet, Davignon, Lopin, Guérin) pour les orangeries de Versailles et de Fontainebleau. Le montant en menuiserie s'élève à un total de six mille six cent soixante douze livres et pour les ferrures d'assemblage, à trois mille quatre cent quinze livres.

### **Arroser et bassiner**

L'arrosage n'en était pas moins une tâche astreignante et fastidieuse, la plupart des orangeries étaient munies d'un vaste bassin rond, qui n'avait pas qu'une fonction décorative. Les corvées d'eau étaient d'autant plus fréquentes par temps de canicule que les orangers doivent bénéficier d'une terre humide s'ils veulent prospérer convenablement. Toutefois, les

---

<sup>736</sup> A.N O<sup>1</sup> 1762 A, dossier 3 (1685-1705).

plus grandes caisses à orangers atteignaient des hauteurs considérables et les jardiniers avaient recours à des systèmes ingénieux. On trouve ainsi la mention d'achat pour la somme de cent livres, neuf sols et six deniers à un certain Richard de Launay de « seringues de bois et de cuivre pour arroser les gros orangers nouvellement arrivés d'Italie, et autre dépense faite aud. Jardin de la pépinière<sup>737</sup> ». Une fois disposés dans le parterre de l'orangerie, les arbres doivent être arrosés deux fois par semaine en mai, juin, juillet et ensuite, tous les dix jours en août, septembre, octobre selon La Quintinie<sup>738</sup>. Si l'on s'en tient au chiffre de deux mille orangers en caisse à l'orangerie de Versailles selon Lister<sup>739</sup>, les jardiniers réalisaient chaque été pas moins de quarante mille arrosages du 15 mai jusqu'à la fin juillet, puis quatorze mille entre août et le 15 octobre, date de rentrée des orangers en serre. En tout, cinquante quatre mille opérations d'arrosage. Outre les seringues de bois et de cuivre, Dézallier d'Argenville rapporte dans une note de l'édition de 1747 de *la Théorie et la pratique du jardinage* :

« Dans les grandes orangeries comme à Versailles, il y a des machines faites exprès pour arroser les grandes caisses, par le moyen d'un tonneau élevé à leur hauteur, et de deux tuyaux de cuir bouilli qui mouillent les caisses des deux côtés ; cela est plus commode que de se servir d'arrosoir<sup>740</sup> ».

Le tuyau d'arrosage n'existant pas à l'époque, il n'est pas difficile d'imaginer les files de porteurs d'eau déambulant entre les alignements de caisses tôt le matin ou à la fraîcheur du soir. Pour les caisses à hauteur d'hommes, les jardiniers ont recours à des arrosoirs généralement en cuivre, qui sont commandés et achetés par paire. Nous trouvons ainsi à plusieurs reprises des commandes d'arrosoirs pour les jardins royaux. Le 9 novembre 1670, il est payé deux cent seize livres au chaudronnier Claude Deslotz pour la livraison de neuf paires « d'arrosoirs » pour les jardins des maisons royales<sup>741</sup> ou bien encore le 13 novembre 1679, il est réglé la somme de neuf cent soixante dix sept livres et deux sols à Martin Masselin pour douze paires d'arrosoirs de cuivre rouge<sup>742</sup>. Le 13 juillet 1687, la veuve du chaudronnier Germain reçoit cinq cent vingt huit livres pour vingt-quatre paires d'arrosoirs de

---

<sup>737</sup> CBR, II, 508.

<sup>738</sup> Jean-Baptiste La Quintinie, *Traité des orangers...*, *op. cit.*, tome 2, p. 453.

<sup>739</sup> Martin Lister, *Voyage de Lister à Paris en 1698*, traduit pour la première fois, publié et annoté par la Société des bibliophiles français, On y a adjoint des extraits d'Evelyn relatifs à ses voyages en France de 1648 à 1661, Paris, Société des bibliophiles, 1873, p.185.

<sup>740</sup> Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, Paris, Jean Mariette, 1747, réédition Actes Sud/ENSP, collection Thesaurus, 2003, note p.386.

<sup>741</sup> CBR, I, 475.

<sup>742</sup> CBR, I, 1181.

cuivre pour les arbrisseaux et les fleurs de Trianon<sup>743</sup>. L'inconvénient des arrosoirs métalliques est qu'ils s'abîment assez vite à l'usage et les mentions de réparation parsèment les comptes des bâtiments, comme le 12 juin 1689, où il est acquitté au chaudronnier Duchemin deux cent trente livres quatre sol et six deniers « pour huit arrosoirs de cuivre qu'il a fait pour le potager du Roy à Versailles, et pour douze autres qu'il a rétablis et ressoudez<sup>744</sup> ».

### **Rentrer et hiverner**

Dès le mois de septembre, les jardiniers préparent déjà l'hivernage des orangers. Louis XIV s'en préoccupe personnellement lorsqu'il est loin et écrit ainsi depuis Nancy à Colbert, le 19 septembre 1673 :

« Il serait bon que Trianon fust recouvert et propre quand j'arriveray c'est pourquoi il seroit bon de commencer à recouvrir les orangeries de bonne heure, afin que je trouve tout achevé. Je m'attends à trouver beaucoup de fleurs tardives ou avancée, car mon frère m'a dit que le jardin n'en estoit pas si plein qu'à l'ordinaire et que Le Bouteux en avoit en réserve : je crois que que c'est pour cela. Prenez-en un peu connaissance<sup>745</sup> ».

La rentrée des orangers qui n'ont pas leur protection hivernale *in situ* implique une logistique importante, aussi bien pour le déplacement des centaines de caisses des parterres de l'orangerie vers le bâtiment du même nom que pour les matériaux nécessaires pour garantir les arbres du froid. La paille apparaît à plusieurs reprises. En 1668, il est payé la somme de deux cents livres à Jean Grognet le 22 novembre « à compte de la couverture de paille qu'il fait à l'orangerie en pleine » à Fontainebleau<sup>746</sup>. Le 13 décembre 1693, il est réglé cinq cent quarante livres à un dénommé Besche pour la fourniture de trois mille six cents bottes de paille à quinze livres le cent pour la couverture de l'orangerie de Choisy<sup>747</sup>. La paille est considérée comme un excellent isolant contre le froid. On l'utilise pour faire des paillasons destinés à protéger les plantes restées en pleine terre comme les fraisiers ou les massifs plantés en bulbes à l'automne. Les végétaux et les bulbes sont ainsi préservés de la pénétration du gel dans le sol lors des grandes vagues de froid. La paille est employée encore pour boucher les interstices des portes des orangeries, ou bien pour couvrir les baraques des

---

<sup>743</sup> CBR, II, 1227.

<sup>744</sup> CBR, III, 258.

<sup>745</sup> Pierre Clément, *Lettres, Instructions...*, *op.cit.*, tome V, p. 354, n°111. Lettre de Louis XIV à Colbert (lettre autographe).

<sup>746</sup> CBR, I, 266 .

<sup>747</sup> CBR, III, 926.

orangers en pleine terre. Mais cette pratique implique que les plantes sont alors privées de luminosité et ne peut être appliquée que de manière très provisoire, par grands froids. D'un autre côté, la paille est utilisée pour garder le froid. On en couvre les glaciers pour empêcher les blocs de glace de fondre au cœur de l'été. La frilosité des agrumes implique aussi la construction de baraques en bois pour protéger les arbres en pleine terre, comme l'atteste le marché passé avec le charpentier Pierre Maillard le 8 décembre 1677 pour les orangers de Trianon<sup>748</sup>. Toutefois, la mode semble en être passée à la fin du règne, ainsi Louis XIV n'hésite-t-il pas à faire édifier une orangerie pour hiverner seulement douze grands orangers qui ornaient le jardin du Trianon à partir de 1701. Il est vrai que le Trianon de marbre qui avait remplacé le petit Trianon de porcelaine en 1686/1688 exigeait une orangerie digne de lui<sup>749</sup>. L'orangerie en question « aura quinze toises & demie de long, sur cinq toises de large le tout dans œuvre, & vingt-neuf pieds de hauteur, depuis le rez de chaussée, jusques au dessus de l'entablement<sup>750</sup> », soit trente mètres de long et un peu plus de neuf mètres de hauteur.

### III/ Pensions et gratifications

#### a-Des jardiniers gagés par le roi

Les jardiniers ayant la charge des orangers de Sa Majesté avaient en réalité plusieurs sources de revenus. Tout d'abord, ils percevaient pour les orangeries des maisons royales, des gages en tant qu'officiers du roi. Ces gages étaient attachés à la détention d'un brevet qui était attribué à titre personnel, mais qui pouvait être transmis aux héritiers. Ce système de survivance de l'office conférait un statut juridique particulier. En effet, cet office était public au sens qu'il était conféré par le roi, mais il était aussi considéré comme un patrimoine familial, puisque le détenteur pouvait le transmettre à l'un de ses enfants ou à son épouse. Pour ce faire, le roi devait confirmer le brevet. Les Archives nationales conservent encore celui du 20 octobre 1662<sup>751</sup> :

« Brevet de confirmation de survivance de la charge des orangers des Thuilleries pour la veuve et ses filles. Aujourd'hui 20 du mois d'octobre 1662 le Roy étant à Paris, le soin que prenait la veuve de feu Simon Bouchard, Françoise et Anne

---

<sup>748</sup> MC/ET/26-MC/ET/XCV/723, MC/RE/XCV/3,MC/RE/XCV/4, MC/MI/RS/110. Marché pour les baraques pour les orangers.

<sup>749</sup> A.N., O<sup>1</sup>1874, dossier 1.

<sup>750</sup> *Ibidem*, devis imprimé.

<sup>751</sup> A.N., O<sup>1</sup> 4 –fol 5 et V<sup>o</sup> 1662.

Bouchard ses filles d'entretenir en bon estat la grande orangerie de son jardin des Tuilleries, dont le feu Roy leur en donne la garde après la mort du défunt, et en considération de son service, de son expérience en la culture des plantes et de leur fidélité, se résoud à leur témoigner la satisfaction qu'il en a, et les oblige de continuer, Sa Majesté en confirmant le brevet, lequel expédié le 19 juillet 1638 leur a de nouveau en tant que besoin, savoir, accordé et octroyé la charge et la garde des orangers des Thuilleries, ensemble le logement et le jardin qui dépendent de lad. orangerie pour loger sa veuve, Françoise et Anne Bouchard ses filles pour en jouir en la survivance de son bénéfice, aux honneurs, privilèges et francdroits [exempiont] y appartenant, ensemble des gages et appointances de douze cent livres attribués à la dite charge, à condition d'entretenir la dite orangerie et jardins, comme fournir aux dépenses qu'il adviendra à cette occasion, sans qu'advienne la mors de la dite veuve et des autres, la dite charge puisse être tenue vacante ni impétrable en tout ou en partie sur les survivants. Auxquelles sa Majesté à présent fait don, veut et mande que lesdites veuves, Françoise et Anne ses filles soient employées dans les Etats et les dits Bâtimens pour lesdits douze cents livres, et qu'elles en soient payées pour chaque an par délivrance des dits Bâtimens sur simples quittances en vertu du présent brevet. »

Les trois tableaux ci-dessous récapitulent les gages des jardiniers chargés de la culture des orangers et des orangeries des différentes maisons royales à trois moments du règne personnel de Louis XIV : 1668, 1689 et 1702-1703.

### **Gages des jardiniers chargés des orangeries royales d'après les comptes des Bâtimens du Roy<sup>752</sup> pour l'année 1668**

Résidence royale	Nom du jardinier	Montant des gages
Orangers du jardin neuf Le Louvre	Charles Mollet	1 000 livres
Fontainebleau	Chatillon	
Saint-Germain-en –Laye	Jean-Baptiste de La Lande	500 livres
Tuileries	Françoise Le Nôtre, veuve de Simon Bouchard	900 livres
Trianon ( à partir de 1673)	Le Bouteux, entretien du jardin et des orangers en pleine terre <sup>753</sup>	17 500 livres

<sup>752</sup> CBR, I, 295 et 296.

<sup>753</sup> CBR, I, 717et 907.

Versailles	Marin Trumel Entretien du jardin de l'orangerie	3 000 livres
Fontainebleau	Chastillon	200 livres
Saint-Germain-en –Laye	Jean-Baptiste de La Lande	500 livres
Tuileries	Françoise et Anne Bouchard	1 200 livres
Versailles	Marin Trumel, jardinier de l'orangerie et du jardin à fleurs de Versailles.  Henry Dupuy seul responsable de l'orangerie de Versailles en 1677, perçoit 3000 livres mais le 8/11/1677, il est augmenté de 700 livres, à partir de 1679, il perçoit 4000 livres	2 250 livres  4 000 livres

### Pour l'année 1689 :

Résidence royale	Nom du jardinier de l'orangerie	Montant des gages	Calcul à l'année
Clagny	Olivier Fleurant (A partir de 1681)	7650 livres pour trois quartiers de l'entretien du jardin et orangerie de Clagny	10 200 livres
Fontainebleau	Chatillon	300 livres pour 3 mois de gages	1 200 livres
Saint-Germain-en –Laye	Jean-Baptiste de La Lande	125 livres pour un quartier soit 3 mois (= 500 livres/an)	500 livres
Tuileries	Françoise et Anne Bouchard	225 livres pour 3 mois de gages (= 900 livres/an)	900 livres
Versailles	Henry Dupuy  Entretien des allées du jardin, orangerie, et pourtour du canal de Versailles, pour ses gages des six derniers mois 1688 et six premiers mois 1689, y compris l'augmentation de 2 000 livres qui lui a été par le roi <sup>754</sup>	20 400 livres	20 400 livres

<sup>754</sup> CBR, III, 274.

### Pour l'année 1702/1703

Résidence royale	Nom du jardinier de l'orangerie	Montant des gages	Calcul à l'année
Fontainebleau	Chatillon l'aîné Entretien de l'orangerie, du jardin de la Reyne et des orangers qui s'y trouvent.	1 200 livres pour les deux derniers quartiers de 1702 et le premier quartier de 1703 <sup>755</sup> (soit 9 mois c'est-à-dire 1 600 livres sur une année)	1 600 livres
Saint-Germain-en -Laye	Louis de La Lande	125 livres pour un quartier soit 3 mois (= 500 livres/an)	500 livres
Tuileries	Le Bouteux Le jeune	675 livres pour les deux derniers quartiers de 1702 et le premier quartier de 1703 <sup>756</sup> ( = 900 livres à l'année))	900 livres
Versailles	Boisvinet Entretien de l'orangerie, des allées du jardin et pourtour du canal	18 000 livres 18 225 livres en 1704 <sup>757</sup>	18 000 livres
Meudon	Pierre Renard Pour l'entretien des parterres de l'orangerie de Meudon pendant les six derniers mois de 1702 et les six premiers 1703	3 800 livres	3800 livres

La comparaison de ces trois tableaux montre une très grande stabilité des gages des jardiniers des orangers. Il est étonnant de constater que la charge de la garde et de l'entretien de la grande orangerie des Tuileries ait été rétribuée pour un montant de neuf cents livres de 1668 à 1703, c'est-à-dire pendant trente-cinq années, car pendant la période où l'orangerie a été dirigée par les deux filles de Françoise Le Nôtre, veuve de Simon Bouchard, elles ont dû se partager le montant des gages. Mais à cette époque, les femmes acceptaient de travailler pour un salaire moitié moins élevé que celui d'un homme. Il est à souligner que Marguerite et Anne Bouchard furent les seules femmes à avoir occupé ce poste. Ce cas unique de direction sous responsabilité féminine d'une orangerie est-elle attachée au fait qu'elles étaient les nièces de l'illustre monsieur Le Nôtre ? C'est possible, mais il est certain qu'elles détenaient un savoir et une expertise reconnus, comme le montre le brevet de survivance de 1662. C'est

<sup>755</sup> CBR, IV, 1028.

<sup>756</sup> CBR, IV, 1028.

<sup>757</sup> CBR, IV, 1169.

aussi la proximité physique de la personne royale qui a joué. Le roi passait pour un homme observateur et méfiant. La confiance qu'il témoignait à André Le Nôtre devait le prédisposer à se montrer bienveillant. De plus, comme il habitait régulièrement les Tuileries avant son installation définitive à Versailles en 1682, le roi eut tout loisir d'apprécier *de visu* le résultat des soins prodigués aux orangers de son palais par les demoiselles Bouchard. Les jardiniers qui s'occupent des orangeries de Saint-Germain et de Fontainebleau, touchent respectivement cinq cents et mille six cents livres tout au long de la période. Faut-il voir dans ces disparités des gages une hiérarchie correspondant à la taille des orangeries ou bien du nombre d'orangers à entretenir ? En l'absence d'inventaires, il faut s'en tenir à des hypothèses. Il est certain que la plus belle et la plus ancienne orangerie était celle de Fontainebleau. Les *Comptes des Bâtiments* montrent d'ailleurs des transferts d'orangers entre Fontainebleau et Versailles, lorsque la grande orangerie de Mansart fut achevée à Versailles<sup>758</sup>. De même, si les Comptes royaux font mention des rencaissements et de renouvellement de caisses pour les orangeries des Tuileries, de Saint-Germain, il n'y a pas d'achats d'orangers pour ces deux palais à partir de la fin des années 1660. Le roi s'en détourna peut-être et ces orangeries végétèrent alors comme les gages de ceux qui s'en occupaient.

En revanche, nous assistons à l'explosion des sommes consacrées à l'entretien de l'orangerie de Versailles et de celle de Trianon. En 1668-69, Marin Trumel et Henri Dupuy se partagent la somme de trois mille livres. En 1679, ces gages pour l'entretien des orangers de Versailles montent à quatre mille livres<sup>759</sup>. En 1702-1703, Jean-Baptiste Boivinnet perçoit, quant à lui, dix huit mille livres. Cette augmentation importante s'explique à la fois par la dilatation spatiale du Petit Parc et du grand canal, mais aussi par la reconstruction de l'orangerie de Versailles et l'extension de la collection d'orangers. Ces gages atteignent même dix huit mille deux cent vingt cinq livres en 1704.

### **b- Des jardiniers des orangers plus ou moins récompensés par le roi**

Outre leurs gages d'officiers du roi, les jardiniers chargés des orangers reçoivent des gratifications. Ces dernières peuvent se définir comme des dons en argent ou en nature. C'est une marque de considération et une récompense par laquelle le maître témoigne et reconnaît le travail et le zèle de son sujet.

---

<sup>758</sup> CBR, III, 312.

<sup>759</sup> CBR, I, 1176.

Les gratifications apparaissent à de multiples reprises dans les *Comptes de Bâtiments*. Elles concernent aussi bien « les jardiniers du roi », c'est-à-dire ceux rétribués ordinairement par Louis XIV, que toutes les personnes qui ont aidé à prendre soin ou ont été chargées des orangers destinés au roi. Le premier de tous les jardiniers, André Le Nôtre, en dehors de ses différents gages touchait régulièrement une gratification en fin d'année ou au début d'année civile suivante. Ainsi, en 1681, les *Comptes des Bâtiments* versent-ils « la somme de 3000 livres pour délivrer au s<sup>r</sup> Le Nôtre, par gratification pour 1680, à cause du service qu'il rend dans les Maisons Royales, et 25 livres pour les taxations<sup>760</sup> ». Le système semble se généraliser à partir des années 1680, à l'ensemble des jardiniers des maisons royales. Il est intéressant de constater que sur les mille huit cents livres de gratifications versées au total en 1681 aux jardiniers de Fontainebleau<sup>761</sup>, Chastillon qui est chargé de l'orangerie, en touche deux cents soit 11 % du total. Mais ce n'est pas lui qui perçoit la somme la plus élevée, il ne vient même qu'en troisième position. La somme la plus élevée, quatre cents livres, est attribuée à la veuve Deboutz qui assure l'entretien des allées du jardin. Puis viennent trois cents livres délivrées à chacune des deux jardinières chargées chacune d'une moitié du grand parterre. Chastillon est néanmoins à égalité avec un dénommé Varin chargé de la culture des arbres fruitiers et avec Muzard préposé à la conduite des fontaines. Faut-il y voir ici la récompense de la pénibilité ou du prestige du poste ? La question reste posée, mais la réponse est peut-être dans l'entre-deux. Chastillon reçut quatre cent trois livres six sols huit deniers en novembre 1688 « en considération du soin qu'il a eu de l'orangerie dud. Fontainebleau<sup>762</sup> » et Le Bouteux, quant à lui, trois mille livres « à cause du service qu'il a rendu dans les Bastiments et du soin qu'il prend des orangers du chasteau de Fontainebleau<sup>763</sup> ». Le 10 octobre 1688, Pasquier Souchet reçut une année de gratification « en considération du soin qu'il a eu des orangers dud Fontainebleau » trois cents livres<sup>764</sup>. Il y avait encore d'autres possibilités de récompenser certains jardiniers qui s'occupaient des orangers, comme l'octroi de place à bâtir à Versailles.

Ce type de récompense est exceptionnel, et parmi les jardiniers du roi, seule une poignée d'entre eux reçoivent ce privilège. Henry Dupuis est de ceux-là, car il ne recevra pas moins de quatre « places à bâtir », le 4 septembre 1678, 13 octobre 1683, le 6 juin 1685 et 22

---

<sup>760</sup> CBR, II, 5.

<sup>761</sup> CBR, II, 105, et 106.

<sup>762</sup> CBR, III, 21.

<sup>763</sup> CBR, III, 65.

<sup>764</sup> CBR, III, 184

janvier 1694<sup>765</sup>. Il est évident que ce n'est pas simplement le mérite de savoir cultiver des orangers qui générerait simplement l'ampleur de ces gratifications. Il est probable, d'après le silence des *Comptes des Bâtiments*, que les demoiselles Bouchard n'ont jamais reçu de gratification pour l'entretien des orangers des Tuileries, pas plus que Jean-Baptiste de La Lande, gardien de l'orangerie de Saint-Germain en Laye, et que les deux cents, puis quatre cents livres de gratification d'un Chastillon de l'orangerie de Fontainebleau sont modestes au regard de celle d'Henry Dupuis ou d'un Le Bouteux qui recevait des dons royaux de trois mille livres pour maintenir à grand frais une orangerie en pleine terre à Trianon. Les jardiniers des orangers n'échappent pas ainsi aux lois de la Cour et du système louis-quatorzien, à savoir que pour attirer la faveur du roi et ses largesses, il faut être sous ses yeux, plaire et être inventif. Or, après l'installation de la Cour à Versailles, les Tuileries sont délaissées, ainsi que Saint-Germain en Laye, les expériences botaniques et horticoles se font à Versailles et à Trianon. Fontainebleau reste aussi dans l'horizon du roi, parce qu'il y va à peu près tous les automnes. Versailles et Trianon incarnent ce nouveau monde que le roi a créé patiemment avec tous les outils mathématiques et les innovations techniques mises au point par les savants, les architectes et les artistes qu'il pensionne.

### **c- L'oranger un ascenseur social pour ses jardiniers ?**

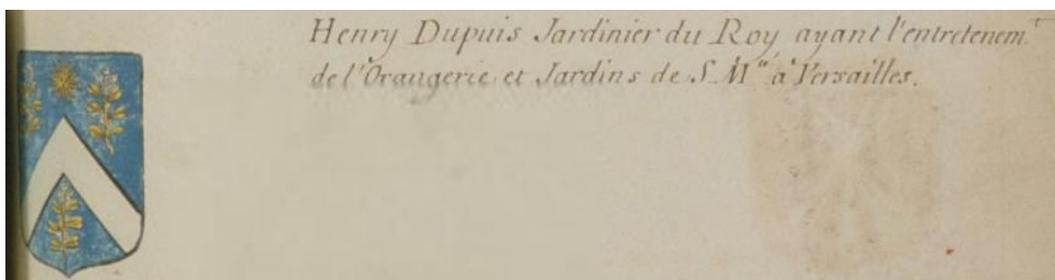
Nous nous sommes posé la question de savoir si s'occuper de la culture des orangers était la marque de l'appartenance à une élite jardinière. La réponse peut se concevoir à travers trois dimensions. La première concerne l'univers familial. Le fait que la plupart des jardiniers chargés des orangeries et des orangers des maisons royales appartiennent à la parentèle d'André Le Nôtre n'est sans doute pas un hasard, mais l'on peut rétorquer sans peine que l'endogamie était forte dans le milieu des jardiniers du roi et le cousinage fréquent. Les réseaux de parentés spirituelles tissés par les baptêmes renforçaient encore le phénomène. Les Le Nôtre, les Mollet, les Masson, les Desgotz sont déjà unis par des liens de voisinage, de travail. André Le Nôtre est déjà issu de deux générations de jardiniers qui ont œuvré à l'ombre du palais des Tuileries et du pouvoir royal. Comme le rappelle l'auteure de la biographie de Le Notre<sup>766</sup>, le parrain d'André Le Notre est André Bérard de Maisoncelles, contrôleur général des jardins de sa majesté et sa marraine, Claude de Martigny, est la

---

<sup>765</sup> Dominique Garrigues *Jardins et jardiniers...*, *op. cit.*, Annexes, p. 342-343.

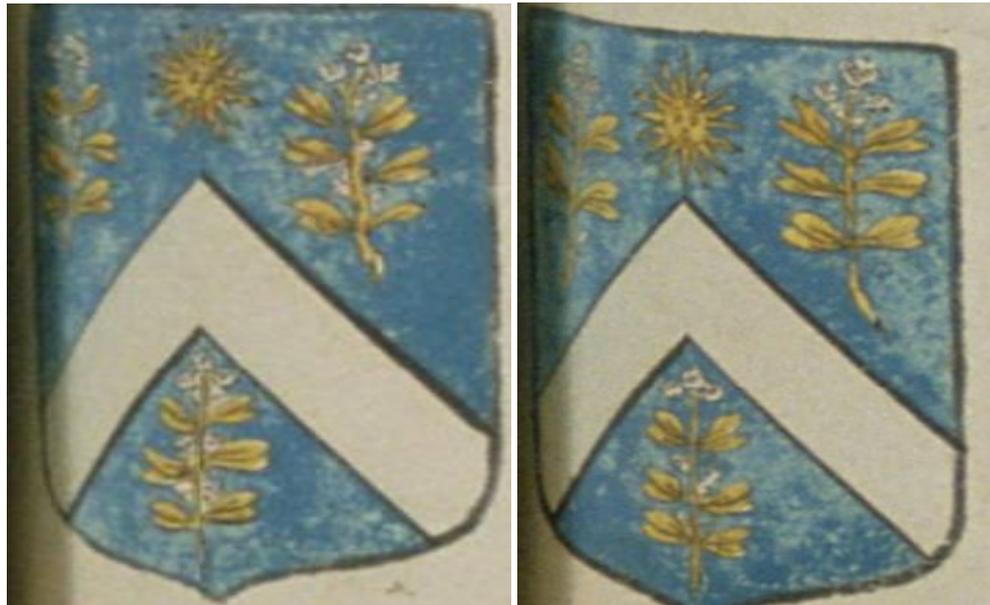
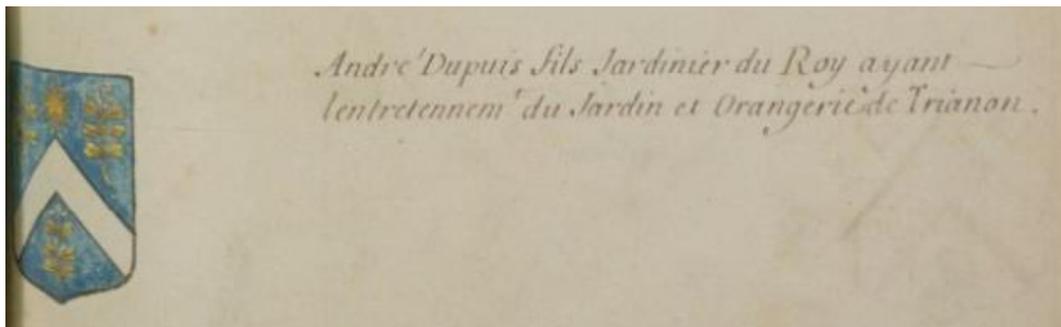
<sup>766</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *André Le Nôtre*, Fayard, 2013, p. 22-23.

seconde épouse de Claude Mollet, l'auteur du *Théâtre des plans et Jardinages*<sup>767</sup>. Cette nébuleuse de jardiniers du roi est appelée naturellement à s'occuper des plantes les plus raffinées, qui constituent une représentation de l'ostentation et de la richesse. La deuxième dimension est culturelle. En ce Grand Siècle où les ordres sociaux sont très marqués, où l'aristocratie est plus fermée aux nouveaux venus qu'au siècle passé, posséder une culture scientifique et artistique fut sans doute un atout déterminant pour Le Nôtre et les siens. Tous les jardiniers qui s'occupent des orangers savent lire et écrire. André Le Nôtre, lui-même, a fréquenté l'atelier de Simon Vouet. Il sait tracer des plans, même s'il est vrai que son écriture et son style ne furent jamais très académiques. Marin Trumel et Henry Dupuis ont tracé au sol quantité de massifs. Ce sont des maîtres d'œuvre et des entrepreneurs qui passent des marchés, négocient avec des fournisseurs, voyagent, ont l'habitude des services de l'intendance des Bâtiments. Ils ont lu certainement les traités de jardinage, même si certains comme les Mollet semblent davantage avoir eu à cœur de transmettre de manière pédagogique et par des traités leur savoir sur les orangers que les familles Masson, Le Nôtre ou Dupuis. Il est évident que l'ascension sociale de toute la parentèle ne pouvait que se conclure par l'anoblissement. Ce fut chose faite en 1675, selon Patricia Bouchenot-Déchin : « Le Nôtre a bien été anobli par lettre patente en 1675 et le choix de ses armes est certifié par leur publication dans *l'Armorial général de France*, dressé par d'Hozier et paru entre 1696 et 1701. Le Nôtre y figure sur le même folio que ses confrères Noël Mollet, directeur de la pépinière du roi, son petit-neveu Armand-Claude Mollet, alors dessinateur du roi et ses collaborateurs et alliés, Henry Dupuis, jardinier chargé de l'orangerie et des jardins de Versailles et son fils André, jardinier de Trianon<sup>768</sup> ». En nous reportant à la note indiquant la référence du manuscrit 32250 de la BNF, numérisé par le Centre de recherches de Versailles, nous trouvons des blasons représentant des rameaux fleuris d'orangers en ce qui concerne Dupuis père et fils



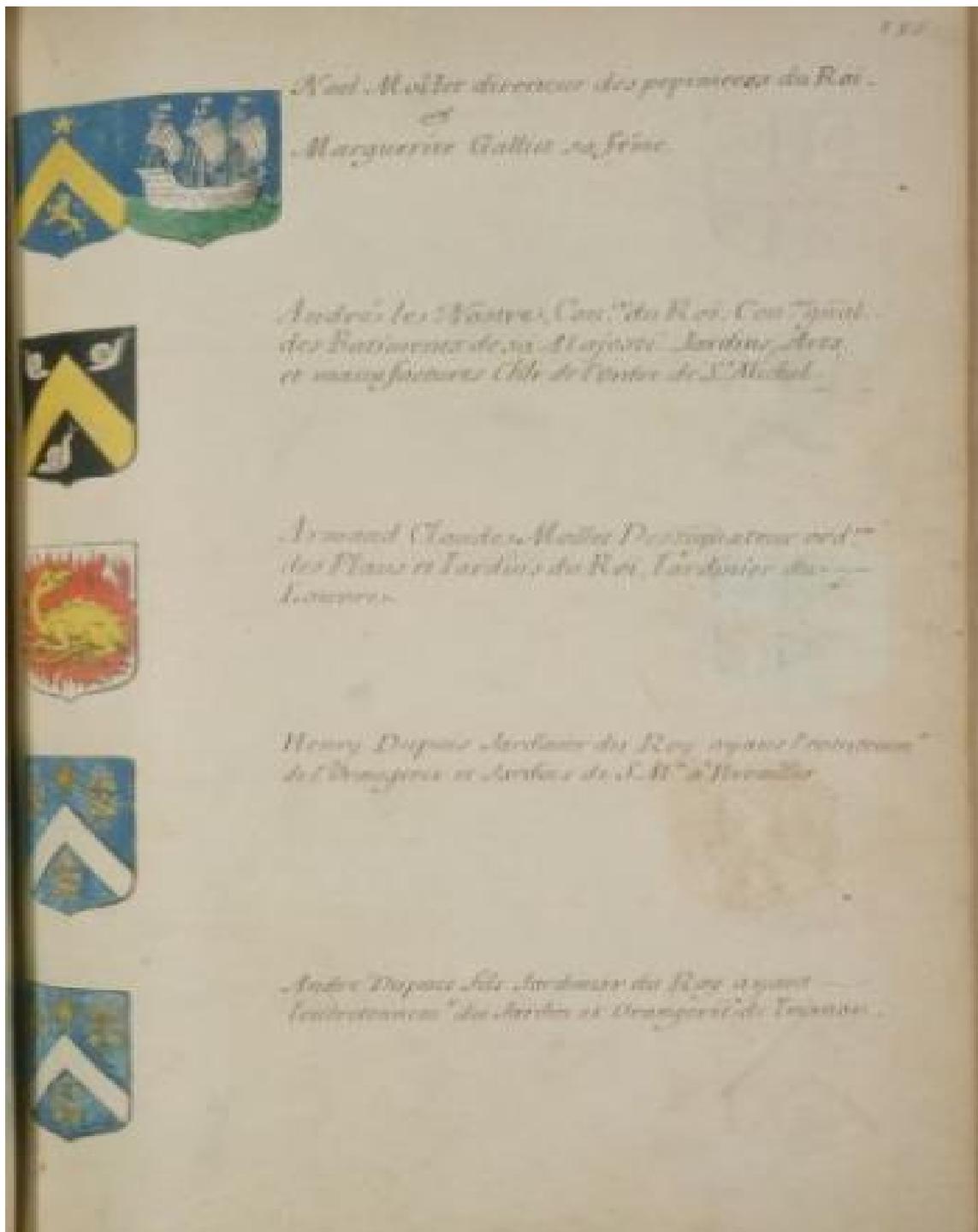
<sup>767</sup> Claude Mollet, *Théâtre des plans et jardinages contenant des secrets et des inventions incognües à tous ceux qui jusqu'à présent se sont meslez avec un traité d'astrologie, propre pour toutes sortes de personnes et particulièrement pour ceux qui s'occupent à la culture des jardins*, Paris, Charles de Sercy, 1652.

<sup>768</sup> Patricia Bouchenot-Déchin, *André Le Nôtre*, Fayard, 2013, p. 285-286.



Blason d'Henry Dupuis Blason d'André Dupuis  
 Armorial général de France, f<sup>o</sup>185, BnF, Départements des manuscrits, Français, 32250.

Les cas d'Henry Dupuis et de son fils restent cependant des cas exceptionnels, représentatifs de la politique de promotion voulue par Louis XIV pour récompenser ses serviteurs dévoués. Si les Dupuis ont choisi des orangers dans leur armorial, c'est parce qu'ils avaient consacré tous leurs efforts à cette culture, mais ce n'est pas nécessairement la marque d'une appartenance à une élite fermée, celle des jardiniers orangistes. Si l'on se souvient du cas de Chastillon, il est certes relativement bien traité dans les gratifications des officiers du Chateau de Fontainebleau, mais ses gages ne dépassent pas mille six cents livres à l'année. Ils demeurent toutefois beaucoup plus importants que ceux des demoiselles Bouchard qui se sont partagé pendant des années neuf cents livres sans aucune trace de gratification. Jean-Baptiste de La Lande semble, pour sa part, avoir végété avec cinq cents livres de 1668 à 1695 pour s'occuper de l'orangerie du château de saint Germain-en-Laye. Son fils Louis qui prendra sa suite, aura le même niveau de gages que son père jusqu'à la mort du roi en 1715.



Page de l'armorial général d'Hozier présentant les armoiries de Le Nôtre et des siens

Les jardiniers orangistes ont toujours constitué un groupe restreint travaillant à la culture des orangers du Roi Soleil. Si nous reprenons le nombre des jardiniers responsables en 1712, à la fin du règne de Louis XIV, ils sont vingt-six dans les maisons royales possédant des orangeries, dont sept ont en charge des orangers. *A priori* ce sont des jardiniers comme les autres, taillant, tondant, plantant, échenillant. Ce sont souvent des officiers du roi et à ce titre,

ils possèdent des gages fixes et certains avantages, comme le logement ou bien la jouissance d'un jardin. Ils suivent aussi le même apprentissage et obéissent aux mêmes règles que les autres jardiniers. Pourtant à ce statut et à cette image qui pourraient paraître conformes au monde en apparence immuable de la société d'ordres se superposent celle d'hommes et parfois même de femmes (les sœurs Bouchard), qui sont aussi des fournisseurs et des entrepreneurs. Ils passent des marchés avec le roi pour le fournir en orangers et les entretenir. En réalité, leur statut évolue pour plusieurs raisons. La première est que leur compétence et leur présence dans la parentèle de Le Nôtre attire l'œil du souverain qui, fidèle à sa doctrine de favoriser et de récompenser les talents de ses serviteurs, va appuyer les parcours de certains de ses jardiniers. La deuxième raison est que l'inflation du nombre d'orangers à soigner et le temps nécessaire aux soins à leurs prodiguer va amener un Henry Dupuy à se spécialiser pour terminer comme « gouverneur de l'Orangerie de Versailles ». Toutefois, la plupart de ses collègues continuent aussi à entretenir d'autres parterres. Si le roi est satisfait d'eux sur une longue période, des gratifications peuvent arrondir notablement les revenus des jardiniers royaux. Ces gratifications sont versées en monnaie trébuchante, mais résident parfois en un don de place à bâtir ou bien encore, de manière encore plus symbolique, consiste dans l'anoblissement. Quoiqu'il en soit, ces récompenses sont là pour rappeler aux jardiniers, comme à tous ses autres sujets, que le roi est le seul dispensateur de toutes les grâces et de toutes les disgrâces.



## CHAPITRE 10

# DES ORANGERS SI CHERS AU CŒUR DU ROI ET AUX CAISSES DU ROYAUME

La culture des orangers fut sans doute, avec les fleurs rares à massif, une des cultures florales les plus coûteuses du règne. À notre époque où toute activité, qu'elle soit marchande ou non, s'évalue en terme de coût financier, il est donc indispensable de dresser un bilan chiffré de la culture des orangers sous le règne du Roi Soleil. L'entreprise n'est cependant pas aisée pour plusieurs raisons. La première difficulté concerne les critères dont il faut tenir compte. Nous excluons de ce chapitre le coût des bâtiments, mis à part ceux des orangeries entièrement construites par Louis XIV, c'est-à-dire des orangeries édifiées en pierres. De fait, elles concernent l'architecture et ont pu servir à d'autres usages princiers (salle à manger, salle de bal). Certaines comme celles de saint Cloud ou de Clagny faisaient en effet partie intégrante du château et la deuxième orangerie de Versailles, celle de Mansart, a participé de cette fonction festive. Nous avons décidé de nous en tenir à toutes les activités qui sont liées de près à la culture de ce végétal. Il s'agit donc d'entreprendre l'évaluation du coût financier de ce qui est spécifique à cette culture. Une deuxième difficulté survient aussi à propos de la fiabilité des sources. Il faut bien constater comme il a été mentionné à plusieurs reprises déjà que les sources comptables avant 1664 font cruellement défaut. Les *Comptes des Bâtiments* existaient bien avant que Colbert en prenne la direction, mais ils sont très fragmentaires et peu fiables<sup>769</sup>. L'estimation portera donc plus spécifiquement sur les années 1664-1715. Les comptes condensés et édités par Guiffrey<sup>770</sup> ne sont pas exempts de doublons ou d'inexactitudes, mais il ne nous était pas possible de revoir l'intégralité des différents états des *Comptes des Bâtiments*<sup>771</sup> dans leur version originale, excepté lorsqu'il s'est agi de documents particuliers, comme des commandes de caisses comprenant plusieurs pages, mais résumées en quelques lignes par Guiffrey. Il n'en demeure pas moins que le travail de ce dernier est irremplaçable par sa clarté. Il existe aussi des documents comptables conservés aux Archives nationales, comme les mémoires concernant les réparations, où nous avons

---

<sup>769</sup> A.N. O<sup>1</sup>2128, Comptes des Bâtiments (1643-1689).

<sup>770</sup> Jules Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV (1664-1715)*, Paris, Imprimerie nationale, 1881-1901, (5 vol : I-1664-1680 Colbert ; II- 1681-1687 Colbert et Louvois ; III-1688-1695 Louvois et Colbert de Villacerf ; IV- 1696- 1705 Colbert de Villacerf et Hardouin-Mansart ; V-1706-1715 Hardouin-Mansart et le duc d'Antin).

<sup>771</sup> A.N. O<sup>1</sup> 2127 à 278 B. Comptes généraux : recettes et dépenses. 1639-1774 et O<sup>1</sup> 2279 à 2311. États au vrai de la recette et de la dépense des Bâtiments avec bons. 1680-1749 (lacunes nombreuses).

trouvé quelques informations chiffrées à propos de l'entretien de l'orangerie et des orangers. Mais celles-ci n'apparaissent régulièrement qu'à partir des années 1700<sup>772</sup>. Nous avons retenu deux modes d'entrée dans cette évaluation. D'une part, un bilan par poste de dépenses à savoir l'achat d'orangers, leur transport, les dépenses liées aux caisses (prix, peinture, transports) et aux rencaissements, celles liées à l'acquisition du matériel relatif à leur entretien (arrosoirs, échelles, fumure et fumier, couvertures amovibles, paillasons), et au chauffage des orangeries. D'autre part, il nous a semblé intéressant de faire cette estimation selon les résidences royales : Versailles, Trianon, Fontainebleau, Tuileries, Saint-Germain, Clagny, Meudon et Chaville.

## **I/ Coût des achats et transport des orangers sur l'ensemble du règne (1664-1715)**

Au chapitre deux de la première partie, nous avons évoqué la collection de Louis XIV pour le nombre d'orangers acquis pendant son règne personnel et pour ce faire, nous avons utilisé les *Comptes des Bâtiments* pour la période 1664-1715. Or, ceux qui précèdent la réforme de Colbert ne sont pas assez fiables pour être considérés comme exhaustifs pour les années 1643-1664. Il est entendu que les données utilisées ne sont sans doute pas complètes pour la période 1664-1715, mais les *Comptes des Bâtiments* demeurent la seule source continue sur le règne. Nous y avons recensé l'acquisition de trois mille cinq cents arbustes, Cette passion pour les orangers ne peut par ailleurs pas se dissocier du goût du roi pour les bâtiments. Chaque construction de château s'accompagne de la réalisation d'un jardin et de celle d'une collection d'orangers<sup>773</sup>. Versailles, Clagny et Trianon ont été dotés de collections remarquables. Mais il semble qu'au fil des vagues d'acquisitions, le roi ait voulu d'abord rénover les collections des résidences royales comme Fontainebleau, les Tuileries et acheter des sujets peu âgés pour agrémenter les grandes fêtes décrites par André Félibien<sup>774</sup>.

---

<sup>772</sup> A.N., O<sup>1</sup>1762 A-dossier 4 et O<sup>1</sup>1762 B-1

<sup>773</sup> Une exception notable est la construction de Marly qui laisse à penser que cette résidence ne possédait pas d'orangers, les sources sont muettes sur ce point.

<sup>774</sup> André Félibien, *Relation de la fête de Versailles, dix-huit juillet mille six cent soixante-huit. les divertissements de Versailles, donnés par le roi à toute la cour à son retour de la conquête de la Franche-Comté en l'année mille six cent soixante quatorze*, Éditions Dédale Maisonneuve et Larose, 1981, p.78.

La constitution de la collection royale d'orangers se fait de manière irrégulière, si l'on s'en tient uniquement aux *Comptes des Bâtiments du roi*. L'acquisition des arbres commence à partir de 1665 – le roi a alors vingt-sept ans – et dure jusqu'en 1688 où il vient d'avoir cinquante ans. Une fois cette date passée, les acquisitions s'arrêtent, si l'on met à part les six orangers achetés en 1697. Or, cette collection se constitue par vagues successives. La première s'étend de 1665 à 1672. Pendant cette période, le roi acquiert un peu plus d'un millier d'orangers (mille cent cinquante). Il s'agit là à la fois de repeupler les différentes maisons royales, de fournir aussi des arbrisseaux pour les grandes fêtes de Versailles comme celles de 1668 et 1674, mais encore de garnir la galerie du Louvre. La deuxième vague d'acquisitions est très ramassée dans le temps et concerne essentiellement la construction du château de Clagny pour Madame de Montespan en 1675. En effet, en quelques mois sont achetés pas moins de trois cent quatre vingt orangers. Le nombre n'est pas exhaustif, mais on peut, sans trop se tromper, envisager le chiffre de quatre cents sujets. La troisième et dernière vague concerne la reconstruction du Grand Trianon et l'édification de l'orangerie de Versailles de Mansart. La construction de ces deux édifices est quasi simultanée, l'orangerie entre 1683 et 1685 et Trianon de 1687 à 1688. Cette troisième vague d'acquisitions se décompose en deux sous-ensembles dont les finalités répondaient à des desseins différents. Les orangers de Trianon participent de la sphère privée du souverain :

« Trianon laisse peut-être apparaître, mieux encore que Versailles, la passion du Roi pour les fleurs et tout spécialement pour les orangers. Outre les orangers en pleine terre précédemment plantés sur les pentes qui regardent le Canal, s'ajoutaient en effet, l'été, une grande quantité d'orangers en caisses, répartis dans les allées des parterres qui font face au château. La prédilection du Roi pour cet arbuste devait, d'autre part, l'entraîner à construire dans ses jardins de Versailles la plus surprenante Orangerie que l'on ait jamais vue<sup>775</sup> ».

Pour les dépenses totales de transport d'orangers elles s'élèvent à trente mille cent dix neuf livres sur la période 1664-1715. Le transport se fait soit par terre sur des charrettes, soit par eau. Généralement, comme nous l'avons déjà vu, les orangers en provenance d'Italie sont acheminés jusqu'à Marseille ou Toulon, puis débarqués et transbordés sur d'autres bateaux qui remontent depuis Arles jusqu'à Lyon. De là, les arbres sont chargés sur des chariots et acheminés jusqu'à Paris. D'autres empruntent le canal de Briare depuis la Loire jusqu'à la Seine. D'autres sont encore débarqués depuis le port de Rouen et remontent la Seine jusqu'à

---

<sup>775</sup> Pierre Verlet, *Le château de Versailles*, Fayard, 2002, p. 202.

Paris. Les cargaisons étaient débarquées soit au port de Valvin, si les arbustes étaient dirigés vers le palais de Fontainebleau, soit au port du Guichet ou de la Conférence à Paris, s'ils étaient destinés à la pépinière du Roule, Versailles ou les Tuileries.

## II/ Les dépenses liées au renouvellement et à la réparation des caisses

Dans les *Comptes des Bâtiments*, la fabrication ou la réparation des caisses n'apparaissent pas moins de cent soixante une fois. Ce sont des dépenses relativement importantes, si nous additionnons toutes les mentions concernant la fabrication des caisses, les ferrures employées pour les assembler et les travaux de peinture ou de réparation. Le montant fut d'environ cent quatre vingt mille une livres pour les orangers des maisons royales (y compris les dépenses faites à la pépinière du Roule). La répartition selon les maisons royales se fait de la manière suivante :

### Répartition des dépenses concernant la fabrication et la réparation des caisses d'orangers

Résidence royale	Montant en livres	Période	En % du total
Choisy	4 708	1694-1715	2,65 %
Clagny	22 482	1676-1715	12,66
Fontainebleau	13 070	1664-1715	7,36
Meudon et Chaville	35 372	1697-1715	19,92
Saint-Germain	956	1664-1715	0,53
Tuileries	3 878	1664-1715	2,18
Trianon	11 243	1679-1715	6,33
Versailles	85 848	1664-1715	48,34
Total	177 557		100

Les dépenses concernant la pépinière du Roule s'élèvent, quant à elles, à trois mille quatre cent soixante neuf livres. Les résidences royales de Versailles, de Trianon et de Clagny absorbent à elles seules les deux tiers du total (67,33 %). Plus étonnante est la part très importante de Meudon dans ces sommes, mais il faut relativiser ce pourcentage, lorsque l'on sait l'importance de cette orangerie avec ses cinq cent trente trois caisses dont deux cent soixante douze spécifiquement d'orangers. Elle était sans doute la seconde après celle de Versailles qui comptait au moins deux mille orangers sur trois mille caisses. Un autre fait à remarquer est la modestie des dépenses liées aux orangers des Tuileries, de ceux de

Fontainebleau, de Saint-Germain. Pourtant, ces trois dernières résidences sont dotées d'orangeries remontant au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Celle de Fontainebleau apparaît comme celle qui a été l'objet de dépenses plus élevées que les deux autres, mais elle a dû aussi être « ponctionnée » pour compléter celle de Versailles dans les années 1686-1688. Toutefois, si les orangers de Fontainebleau ont bénéficié de dépenses plus importantes que ceux des Tuileries et de Saint-Germain, la raison en est que le roi et la cour ont continué à fréquenter régulièrement ce palais après leur installation définitive à Versailles en 1682. Le séjour à Fontainebleau avait lieu à l'automne pour permettre au roi de chasser, mais aussi de faire les travaux d'entretien et de réparation à Versailles pendant l'absence des courtisans<sup>776</sup>.

Les caisses à orangers ont une durée de vie limitée, car leur matériau est le bois. En effet, sous le règne de Louis XIV, il n'a jamais été envisagé de cultiver les orangers dans des contenants en terre cuite, sans doute à cause la fragilité de ce matériau, mais aussi de son poids. Les caisses ont une durée moyenne d'utilisation de dix à vingt ans. Les *Comptes des bâtiments* attestent de vastes campagnes de renouvellement de caisses, mais de nouvelles caisses peuvent aussi être fabriquées. Il est donc difficile de distinguer cette fabrication des caisses pour de nouveaux sujets de celles produites pour remplacer les anciennes, trop vétustes ou pourries. De même, il faut distinguer la fourniture de « caisses pour l'orangerie » des « caisses pour les orangers ». En effet, la première expression peut recouvrir la culture d'autres plantes installées en orangerie comme les jasmins d'Espagne, les grenadiers, les lauriers roses et les lauriers tins. Toutefois, nous partirons du principe que le plus souvent, ces caisses sont bien destinées à des orangers. En partant de l'hypothèse que, mises à part les orangeries de Clagny et de Trianon qui ont été créées ex-nihilo et où la fourniture des caisses ne concernait que des orangers nouvellement acquis, les mentions de fabrication de caisses pour les autres orangeries royales concernent alors aussi bien des caisses pour de nouveaux achats d'orangers que le remplacement de caisses anciennes. En reclassant par maison royale et par ordre chronologique, nous obtenons les campagnes suivantes.

---

<sup>776</sup> Les lettres de la Princesse palatine, épouse de Monsieur, sont souvent datées de Fontainebleau en octobre ou en novembre, voir *Lettres de Madame duchesse d'Orléans née princesse palatine*, Paris, Mercure de France, 1981.

## Chronologie de la fabrication et des livraisons des caisses à orangers selon les résidences royales

Résidence royale	Période fabrication et de livraison de caisses
Choisy	1694
Clagny	1676-1677-1684-1686-1694
Fontainebleau	1672-1678-1684-1686-1688-1689-1690-1704
Meudon et Chaville	1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1708-1709-1714
Saint-Germain	1681-1682
Tuileries	1673-1674-1678-1679-1682-1685-1686-1690-1694-1696-1697
Trianon	1671-1679-1683-1684-1688-1693-1694-1696-1698-1699-1700-1704-1705-1709
Versailles	1672-1673-1675-1678-1679-1680-1681-1685-1686-1688-1689-1690-1693-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1705-1707

La fabrication et le renouvellement des caisses est certainement le poste le plus coûteux de la culture de l'oranger. Les Archives nationales conservent, pour la fin du règne de Louis XIV, un certain nombre de pièces comptables. Ainsi dans le *Mémoire d'ouvrages projetés à faire en la dépendance du château de Versailles pour l'année 1702*<sup>777</sup>, sur un total de trente mille six cents livres, les caisses à renouveler sont estimées à deux mille livres, soit 6.5 %. L'année 1690 semble avoir été une année de rénovation massive de l'orangerie de Fontainebleau, car nous trouvons mention d'ouvrages de « grosses peinture » sur les caisses à orangers. Le peintre Estienne Bourgault reçut en tout plus de sept cent six livres pour avoir peint six cent trente sept caisses<sup>778</sup>. Le même artiste assure la peinture de cent soixante seize caisses à orangers à l'orangerie de Versailles. Les dépenses sont très variables. Dans l'*Estat de la dépense proposée à faire au château de Versailles, jardins et petit parc pour l'année 1701*, la réalisation de cent grandes caisses neuves à faire pour les orangers était censée s'élever à huit mille livres, mais la somme a été biffée et remplacée par neuf mille, preuve que le coût avait été sous-estimé<sup>779</sup>. Cependant, en 1708, le coût des caisses neuves à faire « pour changer les orangers qui en pourront avoir le plus besoin est évalué à 4 000 livres<sup>780</sup> ». Le montant reste stable pour les années 1713 et 1714<sup>781</sup>, mais remonte à six mille livres. L'estimation comprend fabrication, ferrure et peinture<sup>782</sup>. En ce qui concerne les dépenses

<sup>777</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1762 B-1.

<sup>778</sup> CBR, III, 457.

<sup>779</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1762 B-1.

<sup>780</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1762 B-1.

<sup>781</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1762 B-2.

<sup>782</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1762 B-2.

liées aux orangeries de Meudon et de Chaville pour l'année 1702, elles s'élèvent respectivement à mille huit cents et cinq cents livres. Il est d'ailleurs bien précisé pour Meudon : « pour les caisses tant d'assemblage que de merrain à renouveler à l'orangerie en comprenant la ferrure et peinture par évaluation<sup>783</sup> ».

Les caisses sont faites de trois types de matériau. Le premier type de caisse est en chêne. Il est vraisemblablement rarement utilisé, car les *Comptes des Bâtiments* prennent la peine de le mentionner. Ainsi, le 11 octobre 1679, nous trouvons la mention de la fabrication de plusieurs caisses d'assemblage de bois de chêne, réalisées par le menuisier Barbier pour la somme de neuf cent quarante sept livres<sup>784</sup> ou encore les trente sept caisses du même bois, mais de différentes grandeurs, fournies en 1693 pour l'orangerie de Versailles par Pierre Veydeau<sup>785</sup>. Ensuite, le deuxième type de caisse est en merrain. Furetière donne plusieurs sens à ce mot : « les ouvriers appellent particulièrement merrain, le bois à faire des douves de tonneaux. Il est différent selon les lieux [...] On fait aussi du merrain pour les panneaux de menuiserie<sup>786</sup> ». Le merrain est donc la planche qui sert à fabriquer des tonneaux. Elle se transforme en douves ou duelles lorsqu'on la dispose dans les cercles de tonneaux avant cintrage. Le merrein peut être en chêne lui aussi, mais encore en châtaignier, en frêne ou en peuplier. Les quantités sont parfois très importantes. Les *Comptes des Bâtiments* gardent trace pour la période du premier août au cinq décembre 1688 du paiement de la fourniture de six mille sept cent quinze bouts de douves de tonneaux pour faire des petites caisses pour la pépinière du Roule<sup>787</sup>. Enfin, le troisième type est la caisse en bois d'entrevoux qui semble désigner des pièces de bois qui servaient à réaliser des planchers. La technique de fabrication des caisses consiste donc à assembler ces différents types de planches maintenues et fixées par des ferrures. Cette technique permet aussi de réaliser des modèles de diverses grandeurs, cotés avec des lettres de l'alphabet. D'après ce qu'il apparaît au travers des devis de caisses à orangers, il y avait ainsi huit tailles répertoriées de A, pour les plus grandes, à H pour les plus petites. Au départ, il est demandé au menuisier de réaliser un modèle qui sera copié par ses aides pour réaliser ainsi en série les demandes. Le roi semble avoir défini des règles simples pour les commandes de caisses importantes. Il s'agit de partager entre plusieurs menuisiers la commande globale et de faire appel aussi à plusieurs serruriers pour l'assemblage final des

---

<sup>783</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1518-71.

<sup>784</sup> CBR, I, 1150.

<sup>785</sup> CBR, III, 821.

<sup>786</sup> François Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois*, Paris, 1690, trois volumes, tome 1, article « merrain », non paginé.

<sup>787</sup> CBR, III, 148.

caisses. En 1688, le roi commande ainsi quatre cent trois caisses à orangers pour les orangeries de Versailles et de Fontainebleau<sup>788</sup>. La commande est partagée entre cinq menuisiers. Veillet et Nivet réalisent deux cinquante huit caisses (cinquante trois marquées C, cinquante sept marquées D et quarante marquées F). Davignon en fournit, quant à lui, quarante et une (vingt et unes marquées F, vingt marquées H). De son côté, Lopin fabrique soixante quatre caisses (quarante quatre marquées G, vingt marquées H) et Guérin en produit quarante (vingt marquées A, vingt autres marquées B). D'après certains devis, une caisse cotée A revient à trente-huit livres pour la menuiserie, trente-six pour la caisse B, trente-quatre pour la C, trente pour la D et vingt-quatre pour la E. En tout, le coût des quatre cent trois caisses monte à six mille six cent soixante douze livres pour la menuiserie et trois quatre quinze pour les ferrures, soit un total de dix mille quatre vingt sept livres<sup>789</sup>. Le dédoublement des fournisseurs se retrouve dans d'autres commandes. En 1694, les serruriers Thomas Vallerand et Tavernier assurent respectivement pour cinq cent cinquante sept livres et onze sols, et cinq cent soixante deux livres dix sols la ferrure de moitié de cent sept caisses pour les orangers de Choisy<sup>790</sup>. Le marché de caisses pour l'orangerie de Meudon du 8 mars 1699<sup>791</sup> nous permet d'avoir une idée précise des dimensions selon les modèles. D'après la commande, les caisses à fabriquer se répartissaient de la manière suivante. La caisse est de section carrée comme de nos jours, ce qui veut dire qu'une caisse cotée A est de 113,4 cm par 113,4 cm au niveau de ses panneaux, la hauteur des pieds n'est donc pas mentionnée.

**Type de caisses selon leurs dimensions d'après le marché de caisses de l'orangerie de Meudon du 8 mars 1699 :**

Nombre De caisses	Type de cote	Dimensions 1 pied = 12 pouces	Conversion en cm 1 pouce = 2,7 cm
3	A	42 pouces	113,4 cm
1	B	38 pouces	102,6 cm
13	C	34 pouces	91,8 cm
10	D	30 pouces	81 cm
12	E	28 pouces	75, 6 cm
Total : 39 caisses			

<sup>788</sup> A.N, O<sup>1</sup> 1762 A dossier 4.

<sup>789</sup> A.N.O<sup>1</sup> 1762 A dossier 3 (1685-1705).

<sup>790</sup> CBR, III, 1 1762053.

<sup>791</sup> MC/ET/XX/321 – MC/ET/XX/412, MC/RE/XX/XX/3 – MC/RE/XX/4 – MC/RS//1293

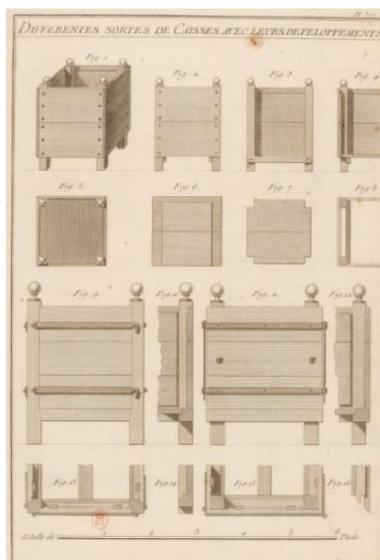


Planche présentant le modèle de caisse à oranger extraite de *l'art du menuisier* d'André Roubo

### III/ Estimation des sommes liées au chauffage des orangeries

Le montant total des dépenses de chauffage pour l'ensemble de la période 1664-1715 s'élève à sept mille trois cent trente deux livres et se répartit de la manière suivante :

#### Estimation des dépenses de chauffage selon les résidences royales

Résidence royale	Montant en livres	Années avec mention de chauffage	En % du total
Choisy	73 L	1695	0,97 %
Clagny	0	Aucune	
Fontainebleau	296 L	1666-1704	3,94 %
Meudon et Chaville	84 L	1696	1,11 %
Saint-Germain	5 704 L	1679-1680-1687-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1710-1712-1714	75,96 %
Tuileries	422 L	1683-1690	5,61 %
Trianon	112 L	1711	1,49 %
Versailles	818 L	1670-1671-1672	10,89 %
Total	7 509 Livres		100 %

Ce tableau récapitulatif présente plusieurs singularités. La première est la modestie du montant total des dépenses de chauffage par rapport à celles de la fourniture des caisses : sept

mille cinq cent neuf livres contre cent quatre mille une livres. Cela s'explique par le fait que les orangeries sont avant tout des serres froides et qu'on ne les chauffe que lorsqu'il gèle. Car il faut écarter de notre esprit l'idée d'un lieu chauffé en permanence, mais il est certain que le calfeutrage et l'inertie thermique ont toujours été privilégiés. Il ne faut pas oublier non plus que l'immense majorité des orangers qui constituent les collections de l'époque, étaient des bigaradiers. Or, ces derniers sont les plus rustiques des agrumes, puisqu'ils endurent des températures jusqu'à moins dix degrés.

La seconde singularité est l'absence totale de dépenses pour certaines orangeries. Or on sait que les hivers du règne de Louis XIV étaient beaucoup plus rudes que les nôtres. Certaines dépenses de chauffage n'apparaissent pas en raison de statut du jardinier. Ainsi Chastillon qui entretenait l'orangerie de Fontainebleau, avait obligation de fournir le charbon nécessaire au chauffage de l'orangerie. Cette contrainte était comprise dans ses gages d'entretien de mille deux cents livres par an pour « fournir les charbons nécessaires pour l'orangerie, faire racomoder les caisses desd. orangers [...] et généralement faire et fournir tout ce qui sera nécessaire pour led. Jardin de l'orangerie, suivant le devis et marché qui ont esté faits<sup>792</sup> ». Si on relit les obligations des demoiselles Bouchard, liées à l'entretien de l'orangerie des Tuileries pour la même année 1680, il est mentionné dans les comptes des Bâtiments du roi :

« A Françoise et Anne Bouchard, ayant l'entretienement des orangers du Roy en sa grande orangerie du jardin des Thuileries, parterres à fleurs et autres jardins derrière, la somme de 1200 L pour leurs gages à cause dud.entretienement, sçavoir : 800 livres d'anciens et 400 livres d'augmentation, dont elles seront payées de 450 livres pour lesd. six derniers mois, en fournissant l'inventaire et dénombrement des orangers qui sont dans lad. orangerie appartenant au à S.M <sup>793</sup> ».

De même, si De La Lande se fait rembourser tant bien que mal les deux cent cinquante livres de chauffage annuels pour l'orangerie du palais de Saint-Germain-en-Laye, c'est parce qu'il est officier du Roi et qu'il n'a pas de marché d'entretien avec ce dernier, bien qu'il fasse une très longue carrière à l'orangerie de Saint-Germain, puisqu'il s'en occupa de 1668 à sa mort en 1695. À ce décès, sa veuve et son fils Joseph prirent sa suite.

---

<sup>792</sup> CBR, I, 1363.

<sup>793</sup> CBR, I, 1359.

#### **IV/Dépenses courantes liées à la culture des orangers : fumure, arrosage, taille, récolte des fleurs, rentrées et sorties des arbres des orangeries**

Les orangers sont des végétaux gourmands en éléments nutritifs. Les jardiniers des demeures royales en emploient des quantités importantes. De 1664 à 1715, les orangers du roi Soleil coûtèrent quinze mille sept cent quinze livres à l'administration des Bâtiments. Cette somme est respectable, lorsque l'on sait que les terreaux, fumier de pigeon, marc de vigne, terre franche, crottin de mouton étaient fort bon marché. *Les Comptes des Bâtiments* nous apprennent ainsi que le 1<sup>er</sup> novembre 1682, un chargement de 54 toises cube (399,6 m<sup>3</sup>) de fumier valaient trois cent vingt quatre livres, soit environ une livre le mètre cube. En 1695, quarante-trois tombereaux de crottin de mouton valaient cent soixante douze livres, soit quatre livres le tombereau<sup>794</sup>.

On peut relever le coût annuel de l'entretien des orangers de Versailles à la fin du règne de Louis XIV. Aux Archives nationales est conservé, pour certaines années de la fin du règne, *l'Etat de la depense proposée à faire au chasteau de Versailles et jardin du Petit Parc pour l'année* (puis est mentionnée l'année concernée)<sup>795</sup> ». Ce document est en réalité un devis de la surintendance des Bâtiments sur les dépenses à engager. Les chiffres proposés sont estimatifs et lorsqu'ils ne correspondent pas au projet, ils sont biffés et rectifiés à la hausse ou à la baisse. On y apprend ainsi ce que coûtait l'entretien prévu et réel pour les années 1701, 1702, 1708 et 1713 et pour Trianon, nous avons les chiffres de 1714. Les deux rubriques qui reviennent concernent les fumiers et terreaux et le renouvellement des caisses. A partir de ces données, nous pouvons dresser le tableau ci-dessous :

---

<sup>794</sup> CBR, III, 1155.

<sup>795</sup> A.N.O<sup>1</sup> 1762 B.

### Tableau estimatif des dépenses de l'orangerie de Versailles (1701, 1702, 1708 et 1713)

Rubriques de l'entretien des orangers	1701	1702	1708	1713	1714 (palais et jardin de Trianon y compris pépinières)
Fourniture de fumiers et de terreaux pour les orangers	400 livres (chiffre rectifié :600)	600 livres	1 000 livres	600 livres	4 500 livres
Caisses à renouveler aux orangers par estimation	8 000 livres (chiffre rectifié : 9 000) pour 100 grandes caisses neuves à faire pour les orangers	2 000 livres	4 000 livres caisses neuves à faire pour changer les orangers qui en auront besoin)	3 000 livres (chiffre rectifié : 4000 livres) pour les caisses neuves à faire pour changer les orangers y compris la ferrure et la peinture en vert	300 livres fourniture des seaux de bois pour mettre les orangers, arbustes et arbres à fleurs qui se plantent dans les parterres
Total	9 400 livres	2 600 livres	5 000 livres	4 600 livres	4 800 livres

La moyenne des dépenses d'entretien pour les orangers de Versailles s'établit à cinq mille quatre cents livres par an. Il serait tentant d'extrapoler cette moyenne sur la période 1687-1715. La date de 1687 correspond aux dernières acquisitions d'orangers pour l'orangerie de Versailles. En appliquant cette même moyenne aux vingt-huit années d'entretien des orangers de Versailles, on obtiendrait la somme respectable de cent cinquante et un mille deux cents livres. Le tableau récapitulatif des dépenses d'entretien ci-dessous montre par ailleurs combien la construction ou le renouvellement des caisses d'orangers grevaient lourdement le budget consacré à l'orangerie.

### Tableau récapitulatif concernant la culture des orangers de 1664 à 1715

Rubriques	Montant en livres
Achat d'orangers	241 323 livres
Transport d'orangers	30 119 livres
Fabrication et renouvellement des caisses	177 557 livres
Chauffage des orangeries	7 509 livres
Fumures et terres à orangers	15 718 Livres
Arrosage, matériel d'entretien, taille	12 635 livres
TOTAL	484 681 livres

### Tableau estimatif des gages des jardiniers des orangers 1664/1715

Résidences royales	Montant en livres
Tuileries 1664-1715	900 x 51 = 45 900 livres
Saint-Germain en laye 1664-1715	500 x 51 = 25 500 livres
Fontainebleau 1664-1715	1600 x 51 = 81 600 livres
Versailles (Estimation faite sur les gages de 1682 qui dissocient l'entretien de l'orangerie ( 4 000 livres ) de l'entretien du Petit Parc ( 12 000 livres) dont était aussi chargé Henry Dupuis	4000 x 51 = 204 000 livres
Trianon 1672-1715	6000 x 43 = 258 000
Meudon/Choisy 1696-1715	3 800 x 19 = 72000
Total des résidences royales concernées	687 000 livres

Le coût total de la culture des orangers dans les résidences royales sous le règne personnel de Louis XIV s'élèverait ainsi à la somme d'un million cent soixante et onze mille six cent quatre vingt une livres. Mais les coûts de construction et de restauration de bâtiments des orangeries n'y sont pas compris. À cette somme, il faut donc ajouter ce coût :

La grande orangerie de Versailles : 1 220 770 livres

Les frais des réparations de l'orangerie de Versailles : 3 485 livres

L'orangerie de Trianon : 78 751 livres

Coût total : 2 474 687 livres.

Ce montant est purement estimatif et non le reflet exact du coût réel des dépenses liées à la culture des orangers royaux. Or, il n'a jamais été estimé jusqu'ici. On peut ainsi avoir un ordre de grandeur. Que représentent deux millions quatre cent mille livres ? Il faut replacer cette somme dans son époque à plusieurs niveaux. Si l'on prend l'instauration de la capitation en 1695, c'est-à-dire l'impôt par tête, pour la dernière des vingt-deux catégories, celle des soldats et des simples domestiques, l'impôt était fixé à une livre<sup>796</sup>. Le coût des seuls châteaux de Versailles et de Trianon, ainsi que de leurs jardins et de tous leurs équipements, comme la machine de Marly, les aqueducs ou les travaux de la rivière Eure, se monte à quatre vingt trois millions de livres<sup>797</sup>. Mais il faut y rajouter les dépenses des autres maisons royales. Pour en avoir une idée un peu plus précise, nous pouvons utiliser les informations données par Jean

<sup>796</sup> François Bluche, *Louis XIV*, Fayard, 1986, p. 748.

<sup>797</sup> Chiffre donné par Frédéric Tiberghien, *Versailles le chantier de Louis XIV*, p. 254. François Bluche évalue le coût de la construction de Versailles et de ses dépendances à 82 millions de livres .

Eckart<sup>798</sup>, mais ces chiffres ne concernent que la période 1664-1690. Les dépenses concernant les orangers royaux représenteraient alors 2.3 % de l'ensemble des dépenses.

### Récapitulatif des dépenses pour les résidences royales selon les *Comptes des Bâtiments* (1664-1690)

Résidences royales	Montant des dépenses (somme arrondie)
Versailles, Trianon, Clagny et leurs accessoires	87 537 989 livres
Saint-Germain-en-Laye	6 455 561
Fontainebleau	2 773 746
Le Louvre et les Tuileries	10 608 969
Total pour les résidences royales ayant une orangerie	107 276 265 livres

Les dépenses engagées pour la culture des orangers dans les résidences royales sont donc considérables sur l'ensemble du règne. Certes, ce n'est pas tant l'acquisition des sujets que l'entretien des arbres qui représente un coût important. L'achat représente à peu près 35 % de l'ensemble du coût de la culture des orangers. De plus, ce sont des végétaux qui vivent vieux – s'ils ont passé la période délicate de la première année de culture –, il faut donc constamment les nourrir et les changer souvent de caisse. En tenant compte du fait que la mortalité des orangers devait être de l'ordre de 20 % à 30 % dans l'année de leur achat et de leur plantation, on peut estimer à environ trois à trois mille cinq cents orangers dans les résidences royales de Louis XIV, dont deux mille étaient regroupés à Versailles.

<sup>798</sup> Jean Eckart, *Etats, au vrai de toutes les sommes employées par Louis XIV, 1° aux créations de Versailles, Marly et de leurs dépendances ; 2° aux augmentations du Louvre, des Tuileries et d'autres résidences royales, aux constructions de monuments et d'établissements publics à Paris et dans les provinces, au canal du Languedoc, en secours aux manufactures, en pensions, ou gratifications aux gens de lettres, depuis 1661 jusqu'en 1710 : le tout extrait d'un travail fait sous les de Colbert, et dont le manuscrit, inédit, est à la bibliothèque du Roi, ainsi que d'autres documents authentiques.* Versailles-Paris, Dufaure-Dentu, 1836.

## CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Louis XIV a toujours vu grand durant son long règne, il a témoigné d'un sens de l'organisation que même ses ennemis lui reconnaissaient. Il en a été de même pour la culture des orangers dans ses maisons royales. Le roi a su mettre en place une mobilisation matérielle et humaine à la mesure de ses ambitions et de ses moyens. S'il peut compter sur le dévouement de ses ministres successifs - cette collecte de végétaux rares commencée sous Colbert s'est poursuivie sous Louvois- et de l'administration de la surintendance des Bâtiments, il recourt aussi aux services et aux compétences de ses représentants en province, comme des commissaires de guerre ou des receveurs de la gabelle. Jusqu'au début des années 1680, il sollicite des fournisseurs variés, mais à l'apogée de son règne, il met en place un véritable réseau d'approvisionnement, comme en témoigne la commande des trois cents orangers de 1686. Mais cette organisation remarquable n'empêche pas la survenue d'aléas qui entraînent une certaine mortalité parmi les plants acheminés. Ce problème témoigne de l'impatience du roi à posséder des sujets de grande dimension, comme on le voit lors des arrachages massifs de spécimens adultes de chênes dans les forêts d'Île-de-France, pour peupler rapidement le domaine de Versailles. Par ailleurs, les orangers importés d'Italie, au terme d'un périple de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, étaient rarement disposés à leur arrivée dans les parterres des résidences royales. Un séjour dans les pépinières du Roule était nécessaire pour leur redonner vigueur et beauté.

Louis XIV a aussi expérimenté toutes sortes de modes de conservation des orangers en périodes hivernales. Si ces pratiques étaient déjà connues au siècle précédent, le roi a demandé à ses jardiniers de les tester à grande échelle. Il a fait preuve d'un certain pragmatisme dans ce domaine et a su exploiter les possibilités qu'offraient les résidences royales. Certains de leurs bâtiments ont effectivement changé de fonctions pour accueillir en hiver les collections d'orangers. Il en est ainsi de la volière de Fontainebleau ou des galeries des jardins en terrasse de Saint-Germain-en-Laye qui furent transformées en orangerie. Le roi fut aussi tenté par des plantations d'orangers en pleine terre, protégées par des baraques amovibles. Il apparaît ainsi que celle de Fontainebleau trouva son aboutissement et son épanouissement à Trianon. Pour autant, Louis XIV préféra regrouper sa collection sur le domaine de Versailles en lui donnant un nouvel écrin, la nouvelle orangerie de Mansart. Avec elle, on construit désormais un lieu parfaitement adapté à la modernité des pratiques des

jardiniers orangistes et aux exigences botaniques des orangers. Toutefois, ce type d'orangerie sert aussi à d'autres usages en période estivale pour accueillir les fêtes royales.

Le roi a aussi modifié le statut des jardiniers en les poussant à innover dans leurs pratiques de jardinage. Il a renforcé ainsi le prestige de cette catégorie d'orfèvres de la terre. La plupart du temps, les jardiniers en charge des orangers s'occupent aussi d'autres tâches : entretien des parterres et des allées, taille des arbres et des bosquets. Mais devant le nombre toujours croissant d'orangers, certains deviennent de réels spécialistes de ces arbustes, tels Henry Dupuy, qui, prenant la suite de son beau-père, Marin Trumel, devint « gouverneur de l'orangerie de Versailles ». Alors que, dans son traité sur les orangers, La Quintinie insiste sur la facilité de leur culture, des moyens considérables sont mobilisés quotidiennement pour leur entretien. Ce dévouement de tous les instants appelle de la part du roi une vigilance accrue, mais aussi une générosité, source de gratifications et d'ascension sociale. Il naquit alors une élite jardinière chargée de veiller sur ces milliers de végétaux voués à une existence longue et splendide, mais exigeante.

Cette inclination née dans l'enfance devint au fil des décennies une entreprise de prestige. Les *Comptes des Bâtiments* témoignent des sommes investies dans cette passion. Tout d'abord, le jeune souverain fait de multiples achats afin de constituer les collections des demeures royales et pour embellir ses fêtes. Dans les années 1680, le roi intègre son arbre favori dans sa politique de grandeur. Il ambitionne de rassembler la plus grande et la plus belle collection d'orangers du monde. Ce but semble atteint, puisque Martin Lister en comptabilise plus de deux mille dans les jardins de Versailles en 1698. Mais cette politique a un coût que nous avons pu estimer à plus d'un million de livres, somme qu'il faut doubler si l'on prend en compte la construction des orangeries en elles-mêmes à Versailles et à Trianon. Malgré tout, Louis XIV constitua un patrimoine botanique remarquable qui est encore de nos jours, un sujet d'admiration.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le but de cette étude était de tirer de l'ombre ce végétal si présent et à la fois si discret dans les maisons royales pendant le règne du roi Soleil. L'oranger est un arbuste séduisant et agréable à la vue et à l'odorat. L'évocation du règne du grand Roi passe inévitablement par ses vastes entreprises politiques, ses conquêtes territoriales, ses nombreuses maîtresses, sa passion pour les bâtiments et pour les jardins. Si le roi agonisant recommandait à son arrière-petit-fils de ne pas l'imiter dans son goût pour la guerre et les bâtiments, il ne s'est jamais fait le reproche d'avoir beaucoup dépensé pour ses jardins. Pourquoi cette indulgence à l'heure de son trépas? Sans doute parce que personne ne remettait en cause cette volonté de dompter la nature et de façonner un monde à l'image de l'homme et du chrétien qui avait reçu de Dieu sa création en charge. Toutefois, ce monde était ingrat pour les paysans comme pour le roi, il fallait donc le cultiver et l'améliorer sans cesse.

Les jardins, voulus par le roi et sans cesse réinventés par André Le Nôtre, participaient donc de ce grand dessein collectif de recréer un paradis terrestre à l'image de ce qu'un roi pouvait mobiliser comme moyens pour y parvenir. Les plantes rares comme l'oranger pouvaient ainsi donner une image sublimée du pouvoir royal et du monde. Si Louis XIV a jeté son regard sur l'oranger, bien des raisons l'y poussaient.

Comme nous avons essayé de le montrer dans un premier temps, l'oranger alliait aux yeux du roi un certain nombre de qualités. Tout d'abord, il incarnait un héritage prestigieux rattachant la dynastie des Bourbons à celle des Valois. Il avait déjà suscité chez Louis XIII la volonté d'embellir les demeures royales comme l'affirmaient les lettres patentes de 1634. Pour Louis XIV, c'était encore assumer les nostalgies méditerranéennes de sa mère Anne d'Autriche et de sa grand-mère paternelle Marie de Médicis. Dans sa vie de jeune adulte, l'oranger représentait la sensualité et magnifiait les décors des fêtes de sa jeune Cour. Végétal de la Renaissance et des fêtes somptueuses qui accompagnaient le beau XVI<sup>e</sup> siècle, l'oranger s'est glissé sans peine dans l'âge baroque du premier Versailles. Les années 1660 virent ainsi de multiples achats d'orangers qui vieillirent pour la plupart d'entre eux en même temps que leur royal propriétaire. À ce titre, l'oranger peut être considéré comme le double végétal du roi. Il est la lumineuse expression de cette vitalité qui fut la sienne pendant la première partie de son règne, l'oranger a été en quelque sorte le compagnon de Louis XIV.

L'attachement du roi pour les orangers est inhérent aux deux grandes passions de sa vie intime que furent les jardins et les femmes, passions qui ont toutes deux constamment évolué en fonction des périodes de sa vie et de son règne. L'oranger a été pour ainsi dire le lien entre ses deux centres d'intérêt. Il est un arbre à la fois solaire et sensuel suscitant chez le roi des énergies positives et lumineuses, nécessaires au pouvoir et lui permettant de l'insuffler sans cesse vers son royaume et ses peuples. Cet arbre baroque se trouve aussi bien à Trianon qu'à Clagny, mais il n'est pas l'arbre du pouvoir dans sa symbolique politique. Certes, il est présent dans la galerie des glaces de Versailles ou dans certains des salons du palais. Il participe réellement au décor des fêtes données dans le parc de Versailles, mais n'est présent que pour embellir palais et parcs, car il relève du luxe, de l'artifice, comme un simple élément du train de vie de la munificence royale. Jusque dans les années 1680, l'oranger est l'arbre du plaisir, un avatar hédoniste d'une nature remodelée et des amours adultères affichées. Louis XIV l'a choisi parce qu'il est aussi l'arbre de l'amour. On le trouve alors comme une manifestation de l'amour du roi pour ses favorites et plus particulièrement pour madame de Montespan. Il est toutefois au carrefour de plusieurs types d'amour. Amour pour sa mère Anne d'Autriche, épouse frustrée, mais qui aimait tant, elle aussi, ces oranges et ces orangers qui lui rappelaient son enfance dans les palais espagnols écrasés de soleil. Amour pour la galanterie ensuite. Car, depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle, le mouvement précieux s'est plus ou moins approprié l'oranger. Honoré d'Urfé en fait le symbole de l'amour perpétuel, mais sous la forme d'un amour platonique que les poètes célébreront aussi dans *La Guirlande de Julie*. Amour pour la sensualité enfin, où les senteurs envoûtantes participent de l'amour charnel qui plaît tant au roi.

La situation semble changer lorsque le roi aborde le cap de la cinquantaine. Il est à noter en effet que le sommet du goût royal pour les orangers survient à peu près à l'apogée du règne, c'est à dire en 1685. La construction de l'orangerie de Mansart et celle du Trianon de marbre marquent la dernière grande acquisition massive d'agrumes chez le roi. Au-delà de la période 1685-1687, les achats s'effondrent et le roi ne paraît plus intéressé par l'accroissement de ses collections (mise à part l'acquisition des orangers de Meudon, mais qui est réalisée dans l'optique de donner une résidence personnelle au Grand Dauphin). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette désaffection. La première est le contexte politique. À partir de 1689, la guerre de la Ligue d'Augsbourg, puis celle de la guerre de Succession d'Espagne vont grever lourdement le budget et arrêter l'ensemble des grands projets des bâtiments. L'heure n'est plus aux fruits et à l'abondance. La deuxième est une raison plus personnelle.

Le roi vieillit et son mariage morganatique avec madame de Maintenon est à la fois un virage sexuel et spirituel. Louis doit montrer l'exemple d'un roi très chrétien.

Sa conception des jardins et du rôle des orangers a dû s'en trouver profondément modifiée. L'espace de divertissement, de fêtes, de cage dorée à ciel ouvert de sa cour est devenu un lieu de plus en plus politique, une étape d'un parcours diplomatique obligé. L'on pourrait en voir pour preuve la rédaction de son guide de visite *La manière de montrer les jardins de Versailles*. Le roi l'a rédigé en 1689 pour la visite de l'épouse du roi d'Angleterre Jacques II<sup>799</sup>. La visite comporte près d'une trentaine de stations. Le roi, dès la sortie du palais, entraîne ses visiteurs sur la gauche, la troisième station est consacrée à l'orangerie :

« Il faut après tourner à gauche pour aller passer entre les sphynx ; en marchant, il faut faire une pause devant le Cabinet pour considérer la gerbe et la nappe ; en arrivant aux sphinx, on fera une pause pour voir le parterre du midy, et après on ira droit sur le haut de l'Orangerie d'où l'on verra le parterre des orangers et le lac des Suisses<sup>800</sup> ».

Les orangers se contemplent d'abord par le haut, donnant ainsi l'image d'une armée au garde-à-vous. Ensuite, à la cinquième station, l'on descend parmi eux :

« On descendra par la rampe droite de l'Orangerie et l'on passera dans le jardin des orangers, on ira droit à la fontaine d'où l'on considérera l'Orangerie, on passera dans les allées des grands orangers, puis dans l'Orangerie couverte, et l'on sortira par le vestibule du côté du labyrinthe<sup>801</sup> ».

Le visiteur ainsi guidé voit alors les orangers sous quatre angles : par-dessus, pour prendre conscience du nombre, de l'étendue et l'ordonnement ; puis au niveau du sol, où il doit contempler la fontaine située au centre du parterre selon un deuxième angle que l'on pourrait qualifier de panoramique, permettant de voir à la fois le parterre et le bâtiment. Après avoir contemplé l'ensemble, le visiteur apprécie la taille des orangers et leur majesté en parcourant les allées. Il faut rappeler que la plupart des orangers atteignent la taille respectable de deux mètres cinquante en moyenne auquel il faut ajouter un mètre soixante de hauteur de caisse soit quatre mètres de hauteur. Il reste au visiteur à parcourir l'intérieur de l'orangerie pour apprécier l'architecture du lieu qui sert d'écrin aux végétaux l'hiver. Le gigantisme est synonyme de grandeur. La collection royale d'orangers se retrouve donc au service d'une propagande monarchique bien orchestrée. Mais cette visite marque aussi l'achèvement de la

---

<sup>799</sup> Philippe Prévot, *Histoire des jardins*, Paris, Éditions Eugen Ulmer, 2016, p. 125.

<sup>800</sup> Cité par Dominique Garrigue, *Jardins et jardiniers de Versailles au grand Siècle*, Seyssel, Champvallon, 2001, annexe n°25, p. 358.

<sup>801</sup> *Ibidem*, p. 359.

royale passion. Arbre du printemps perpétuel, il incarne l'âge d'or revenu après l'épisode de la Fronde ; c'est aussi l'arbre des décors des grandes fêtes des débuts du règne personnel décrites par André Félibien. Les *Comptes des Bâtiments du roi* attestent l'image du roi qui rétablit la prospérité et achète des plants par centaines. Toutefois, les orangers traversent aussi les conceptions successives et les remaniements du parc de Versailles : au fur et à mesure que le château s'étend, l'oranger suit le mouvement. Les orangers de l'orangerie de Le Vau sont les mêmes que celle de l'orangerie de Mansart. Cependant leur nombre croît toujours participant ainsi à l'apogée du règne, drainant ainsi de toutes parts les précieux arbustes. La collection d'orangers de Versailles est aussi le manifeste que le roi a réussi son pari, réunir la plus grande collection d'agrumes de son époque.

Toutefois, ce pari grandiose, même couronné de succès, n'a pu se concevoir et se réaliser que dans une époque où le savoir botanique et horticole avait considérablement élargi les horizons à la fois scientifiques et sociaux de la société française. Le règne de Louis XIV est un siècle bavard sur le jardinage, mais aussi sur les techniques de taille : « forcer la nature » impliquait la diffusion d'un savoir technique accessible aux jardiniers et aux amateurs éclairés.

Louis XIV a suscité, mais aussi tiré profit des apports des botanistes, des jardiniers et d'auteurs capables de théoriser, de classer cette nature que le roi voulait tant domestiquer. Il suffit de rappeler les noms de Pitton de Tournefort, de Michel Bégon, de Jean-Baptiste de la Quintinie, des membres de la famille Mollet et d'André Le Nôtre pour comprendre combien le Roi Soleil fut un roi jardinier. Le goût pour les traités de jardinage n'était pas étranger à l'imaginaire du père nourricier de son peuple qui venait rééquilibrer celle du « roi de guerre ». L'image d'un roi parcourant par tous les temps les allées de son parc et se souciant dans les moindres détails de la place de ses orangers dans ses parterres, allait bien au-delà de la volonté de la recherche de « l'effet ». Le roi ne pouvait s'adonner à cette passion que si elle était conforme aux valeurs du temps et des élites sociales qui l'entouraient. L'oranger et son fruit prennent peu à peu sa place dans l'univers de l'esprit des artistes, des écrivains et des codes sociaux du Grand Siècle. Si sa symbolique est plutôt récente par rapport au lys, à la rose ou à la violette présentes dès l'Antiquité dans l'imaginaire occidental et français, l'oranger reste dans l'ambivalence de la volupté et de la sensualité par son parfum, et de l'innocence et la pureté par la couleur de sa fleur. L'oranger subit donc des métamorphoses à la fois merveilleuses et maléfiques. Les princes se transforment en orangers, ou bien ce dernier devient la demeure d'un nain jaune. L'oranger est un arbre du plaisir des cinq sens ce

qui permet de le greffer dans un Âge d'or au passé mythologique gréco-romain qui ne le connaissait pas, ou bien de lui faire traverser le salon des précieuses, pour finalement intégrer l'univers des contes de fées.

L'oranger était, dès avant le règne de Louis XIV, l'apanage de la haute société française parce que c'est un arbre exotique, rare et cher. Les membres de l'aristocratie ou même ceux de la bourgeoisie parisienne en ont orné leurs hôtels et résidences comme le montrent quelques inventaires après décès. Deux conceptions de l'arboriculture fruitière s'opposent au Grand siècle. Le traité de 1671<sup>802</sup>, par sa condamnation sans appel de la culture de l'oranger, est le tenant d'une arboriculture terrienne, provinciale, passionnément attachée à une tradition multiséculaire d'une mondanité seigneuriale dont la poire savoureuse est le symbole. C'est le monde d'avant la Fronde, le monde des Anciens. L'oranger représente l'exotisme, mais c'est aussi un arbre onéreux, un arbre à tailler, à mettre en forme, un arbre à la culture particulière tout comme le poirier, mais que l'on peut faire prospérer en appliquant des principes rationnels garants du succès de l'obtention du fruit fragile et savoureux, la poire. La culture de l'oranger offre un défi supplémentaire, car c'est toute la plante qui est entièrement fragile et pas seulement son fruit. Forcer la nature est un pari excitant qui suscite émulation et discussion chez les amateurs éclairés. En un mot, c'est un arbre des Modernes, un arbre de l'urbanité que l'on retrouve dans le jardin des hôtels des nobles et dans les demeures royales. L'arboriculture fruitière est donc un passe-temps de l'honnête homme. Cet arbre présente toutefois une ambivalence dans sa nature, si du temps d'Olivier de Serres, l'oranger est un arbre fruitier, il est devenu un arbre du jardin de plaisir au tournant des années 1650. Il devient, au même titre que les tulipes ou les anémones l'objet de traités spécifiques, mais les connaissances sur les différentes variétés ne semblent pas avoir été approfondies. Louis XIV collectionne les orangers, mais c'est avant tout l'effet esthétique qui le motive. La plupart du temps, les orangers sont décrits par la forme de leurs feuilles et de leurs fruits, et les listes des traités sont souvent une simple redite de listes du XVI<sup>e</sup> siècle. Les lettres échangées entre Louvois et Lenfant insistent avant tout sur les dimensions, l'équilibre des orangers, peu importe qu'il s'agisse d'un oranger bigaradier ou d'un oranger de Chine ou du Portugal. Comme nous l'avons vu aussi, les inventaires de l'orangerie de Meudon montrent un classement en fonction de la taille et de la valeur monétaire des plantes. Ces inventaires montrent aussi une nette préférence pour l'oranger plutôt que pour les citronniers,

---

<sup>802</sup> Anonyme, *Le Jardinier royal qui enseigne la manière de planter, cultiver, & dresser toutes sortes d'arbres*, Paris, Charles de Sercy et Guignard, 1671.

mais on décèle toutefois un changement du goût chez le roi vers la fin de sa vie. Les derniers achats d'agrumes pour Trianon sont des citronniers. Le souci esthétique reste donc une constante tout au long du règne.

La dimension royale de l'oranger se perçoit à travers l'ampleur des moyens mobilisés pour réaliser les volontés du roi. Tout d'abord, la mobilisation de l'administration royale. Colbert puis Louvois par leurs doubles fonctions ministérielles et de surintendants des Bâtiments vont organiser la fourniture, l'achat et l'acheminement des orangers jusque dans les demeures royales. Tâches qui donnent lieu à une correspondance plus ou moins développée selon les périodes du règne. Constituer une collection d'orangers digne du roi implique la création d'orangeries ou d'abris temporaires nécessaires à la survie des arbres. L'époque n'est pas climatiquement favorable aux orangers et le « petit âge glaciaire » rend indispensable l'usage de techniques plus ou moins élaborées pour leur conservation. Les *Comptes des Bâtiments du roi* fournissent nombre de témoignages en ce sens. Là encore une révolution s'opère avec Jules Hardouin-Mansart qui transforme un bâtiment d'utilité en un édifice d'apparat, proposant un modèle architectural aux Grands du royaume et aux souverains européens. L'orangerie de Versailles masque cependant d'autres types d'orangeries royales, adaptées à la configuration plus ou moins ancienne des autres demeures royales. Louis XIV a su mobiliser des hommes compétents comme jardiniers royaux. Au départ ceux-ci – les Trumel, Dupuy, De La Lande et Bouchard – s'occupent des orangers, mais cela ne représente qu'une partie de leurs attributions et de leurs tâches de jardiniers. Ils doivent aussi entretenir les parterres des jardins royaux. Pour les plus experts d'entre eux, une ascension sociale est possible grâce au roi qui encourage, surveille, récompense ses serviteurs zélés. Peut-on considérer ces jardiniers orangistes comme l'aristocratie jardinière du Grand Siècle ? La réponse doit rester prudente, toutefois, l'appartenance par le sang ou l'alliance de la plupart d'entre eux à la parentèle d'André Le Nôtre n'est sans doute pas étrangère à leur distinction, mais elle se conjugue avec de réels mérites et compétences. Enfin le roi ne lésine pas sur les moyens financiers pour réaliser ses collections. L'estimation des dépenses liées à l'achat, la culture et l'entretien des orangers dans les maisons royales d'après les *Comptes des Bâtiments* et les différentes pièces conservées aux Archives nationales s'élève à plus d'un million cent mille livres sur la période 1664-1715, somme à la laquelle il faut ajouter encore un million trois cent mille livres pour la construction et les réparations de la grande orangerie de Versailles et de celle de Trianon. Près de deux millions quatre cent mille livres ont été dépensées par le roi en cinquante-et-un ans, soit environ quarante sept mille livres par an. À

titre de comparaison, le coût d'entretien du château de Versailles s'élevait à deux cent mille livres par an dans les années 1680<sup>803</sup>.

Cette étude a voulu rendre compte de la dualité de l'oranger qui répond à celle du roi. L'oranger participe de la sphère et de l'univers intime du roi. Arbre infiniment séduisant, beau, perpétuellement vert, couvert à la fois de fleurs et de fruits, embaumant jardins et appartements par son parfum inimitable, il accompagne le souverain toute sa vie. Toutefois, il n'échappe pas à une certaine instrumentalisation au service du pouvoir. L'oranger participe à cette grande aventure collective que fut le règne de Louis XIV et qu'Olivier Chaline qualifie de la manière suivante :

« À la tête de ce qui est devenu la plus puissante monarchie d'Europe, Louis XIV dispose de moyens variés destinés à mettre en œuvre ses décisions et celle de ses ministres. Certains sont modestes, d'autres imposants. Il y a la pension comme la lettre de cachet, la pelle comme le chantier naval. Le poète voisine le financier, le fourrageur avec le docteur de la Sorbonne<sup>804</sup> ».

L'oranger a donc bénéficié de tous les moyens disponibles pour devenir, comme le reste des jardins et demeures royales, un manifeste de la puissance du Roi Soleil. Les alignements de l'orangerie de Versailles ne sont pas ceux de Trianon. Louis XIV se promenant dans les allées du parterre de l'orangerie était l'incarnation du souverain le plus puissant d'Europe, mais lorsqu'il flânait dans le jardin de fleurs de Trianon, le regard qu'il portait sur ses douze grands orangers n'était sans doute pas le même. Tant de soins et d'intérêt de la part du monarque laissent à penser que l'oranger fut le double végétal d'un homme qui avait adopté le soleil pour emblème et qui, pendant ce très long règne, a su croître, grandir, fleurir et s'identifiant ainsi à la devise *Nec pluribus impar*.

---

<sup>803</sup> Frédéric Tiberghien, *Versailles, le chantier de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2006, p. 259.

<sup>804</sup> Olivier Chaline, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, p. 165.



# ANNEXES

## ANNEXES DE LA PREMIERE PARTIE

### **Annexe n°1. Lettres patentes du roi Louis XIII concernant l'approvisionnement en orangers des maisons royales (1634)**

**Source :** *Lettres patentes en forme de privilège, pour le transport & entrée dans le Royaume, des Orangers & autres Plantes rares. Avec défense à toutes personnes d'en faire venir, sauf au dénommé audit Privilège, Paris, A.Etienne, P. Mettayer, C. Prévot, 1634.* Source numérisée Gallica, [bnf.fr/Bibliothèque nationale de France](http://bnf.fr/Bibliothèque nationale de France)

- X/1a/8652 :

« Louis par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Ayant eu dessein de longue-main de faire remplir les Orangeries de nos Maisons royales du Louvre & Tuileries, Fontainebleau, Saint Germain, Versailles, & Chantilly, de toutes sortes d'arbres rares venant des terres de notre obéissance, & des pays étrangers comme Citronniers, Poncilliers, Orangers, Grenadiers, Spadafores, Jassemins, Mirthes, & autres arbres et plans qui conservent en toute saison leur verdure : & n'ayant pu l'effectuer jusqu'à présent, désireux d'enrichir & décorer nosdites Maisons, de toutes les raretés nécessaires pour leur embellissement, afin qu'il n'y ait rien à désirer à leur perfection, & que par l'abondance de telles singularités, elles deviennent plus accomplies & plus capables de nous donner du contentement. Sur ce qui nous a été proposé par notre cher & bien aimé le Sieur de Gurlet, l'un de nos domestiques, de n'épargner aucun soin, travail, ni dépense pour rechercher & tirer des Provinces étrangères ce qu'elles ont de plus curieux, pour orner nosdites Maisons & notre Royaume, pourvu qu'il nous plaît lui accorder & à ses associés ou ayant droits de lui, la faculté & permission de faire venir & entrer en nostredit Royaume, pays, terres, & seigneuries de notre obéissance, franchement & quittement, telles natures & espèces d'arbres, sous les conditions portées par les Articles qui nous ont été présentés, Avec défense à tous autres de ce faire, si ce n'est de son contentement, ses associés ou ayant droits de lui, durant trente années, ou tel autre temps qu'il nous plairait de lui prescrire. Ayant considéré ladite proposition, & ce qui nous a été représenté d'ailleurs par aucuns de spéciaux serviteurs, que peu ou point de sujets n'ont jusqu'ici entrepris d'aller

quérir ces arbres sur les lieux, mais se contentent d'en acheter de certains Marchands étrangers qui en amènent en notre dit Royaume, la plupart mal conditionnés & de rebut, & pour de mauvais plans dont ils déchargent leur Pays, remportent beaucoup d'argent de France. Joint aussi que s'il était indifféremment permis à tous nos sujets de se mêler de ce négoce, outre que ce serait accroître le profit des Etrangers chez qui ces arbres naissent & sont élevés, & leur donner sujet de les tenir à plus haut prix, voyant qu'on les irait chercher & acheter chez eux à la foule, il y aurait davantage à craindre que plusieurs de nosdits sujets qui vivent du commerce, pour s'imaginer en celui-ci un plus grand gain, ou que quelque chose de plus agréable qu'en celui dont ils font profession, ne s'y occupassent entièrement, & ne vinsent à quitter le trafic où ils ont été nourris & élevés, pour s'adonner à un autre qui leur serait nouveau, & dont pour avoir aucune connaissance, ils tireraient plus de perte que d'utilité, & plutôt leur ruine que leur avancement. A ces causes, & autres bonnes considérations à ce que nous mouvant, agréant les propositions qui nous ont été faites par ledit de Gurlet, de nous fournir en la présente année la quantité de deux cents pieds desdits arbres, Orangers, Citronniers, Spadafores, Poncilliers, Grenadiers, Mirthes & Jassemis d'Espagne ou d'Italie, pour être distribués aux Orangeries de nosdites Maisons royales par forme de droit d'entrée, dont mêmes il en aurait délivré par avance une partie pour celle de Saint Germain, suivant nos commandements, & fait voir par la beauté & bonne condition desdits arbres, ce que nous devons nous promettre pour l'accomplissement de notre dessein, de ses soins, industrie & devotion à notre service : & outre ce, de nous en fournir encore deux douzaines par chacun an pour chacune de nosdites Orangeries, le nombre de chaque espèce prescrit par les Articles que lui avons accordé, & de la grandeur & qualité y spécifiée, soit pour remplacer ceux qui s'y trouveront dépéris, ou pour mettre aux lieux où il y en aura besoin. Nous lui avons, de nos certaines science ( sic), pleine puissance & autorité royale, conformément à nosdits Articles ci attachés sous le contre sceau de notre chancellerie, & iceux confirmant, permis, accordé, & octroyé, permettons, accordons, & octroyons par ces présentes signées de notre main, de faire venir & entrer en tels lieux & endroits de notredit Royaume, pays, terres, & seigneuries de notre obéissance, par telles personnes que bon lui semblera, privativement à tous autres, toutes sortes & espèces d'Orangers, Citronniers, Spadafores, Grenadiers, Mirthes, & Jassemis d'Espagne d'Italie, & d'autres Pays étrangers, franchement & quitte(ment) de tous impôts, subsides, péages, douanes, douanelles, table de mer, gabelle de port, & autres droits généralement quelconques, tant à nous dûs qu'aux Particuliers, attendu que jusqu'à présent n'en a été par nous imposé sur aucun sur sur les arbres, & que partie d'iceux est destiné pour

notre service, & pour l'ornement de nos Maisons royales, & ce durant le temps de dix années à compter du jour de l'enregistrement & publication desdites présentes ; Pendant lequel temps nous avons fait et faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelques conditions qu'elles soient, de faire venir & entrer en en notredit Royaume, directement ou indirectement, par voye de transit, & en quelque autre sorte & manière que ce soit, les arbres ci-dessus spécifiés & etdits Articles, si ce n'est du consentement du dudit Gurlet ou de ses associés, leurs hoirs, successeurs, ou ayant cause & droit, sur peine à chacun des contrevenants, de trois mil livres d'amende, applicables, un tiers à nous, un tiers aux hôpitaux des lieux où les saisies desdits arbres seront faites, & l'autre tiers audit Gurlet & ses associés le tout payable sans déport, avec dépens et dommages, &intérêts, & confiscation desdits arbres & plans à son profit, & de sesdits associés ou ayant cause, nonobstant tous passeport qui leur auront été ou seront expédiés, lesquels nous avons dès à présents comme dès lors révoqués & révoquons, Défendant très expressément à quiconque soit, de s'en servir, sous quelque cause ou prétexte que ce puisse être, sur les peines susdites. Outre laquelle permission, nous avons encore accordé & octroyé audit de Gurlet , ses associés ou ayant cause, de faire venir & entrer en notredit Royaume durant lesdites dix années, toutes natures & espèces de Palmiers, Cappriers, Philirea, Oliviers, Mirthes dorées, Chamelea, Italica, Chêne-vert ou Mespilus Epimelis, Cotinus ou Coccigria, Sabina, Baccifera ou Serbin de Marseille, Licius des Alpes ou Buis Epineux, Apharca, Alternus, Rhans, Therebinthe, Alkermes, Phelodris, Lièges, Pistachiers, & autres arbres conservant leur verdure, avec les immunités & franchises de tous impôts & droits ci-dessus exprimés, Et défenses à toutes personnes d'en faire venir, sur les mêmes peines que dessus, à la charge & condition que lorsque nous désirerons faire un jardin particulier desdits arbres en notre Maison de Versailles, ou autre, ledit de Gurlet sera obligé de nous en fournir à ses frais & dépens, la quantité de chacune espèce qu'il aura ou pourra faire venir, réglé par nos Articles.

Si donnons en mandement à notre très cher & féal le Sieur Séguier, Chevalier, Garde des sceaux de France, que cesdites présentes il fasse lire , publier, & registrer, l'Audience du Sceau tenant, & du contenu en icelles & aux Articles y joints, fasse ouïr & user pleinement & paisiblement ledit de Gurlet, ses hoirs, associés ou ayant sujets qu'il appartiendra, qu'ayant cause et droit durant ledit temps de dix années, sans permettre qu'il leur soit fait, mis ou donné aucun trouble ni empêchement, nonobstant oppositions ou appellations quelconque, clameur de Haro, chartre Normande, Coutume des Pays, & prises à parties, pour lesquelles & sans pré d'icelles, ne voulons être différé, dont si aucunes interviennent, nous avons réservé

la connaissance à nous & à notre Conseil, & icelle interdite à tous autres nos juges. MANDONS en outre à notre très-cher & très aimé Cousin le Cardinal Duc de Richelieu, Grand Maître, Chef et Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, & ses lieutenants aux Sièges de l'Amirauté, à tous nos lieutenants généraux, Gouverneurs de nos Provinces & Villes, Baillis, Sénéchaux, juges ou leurs lieutenants, prévôt de Marchands, Viguiers, Maires, Consuls & Echevins de nosdites Villes, Capitaines, Gardes des Portes & de nos Ponts, Ports, Havres, Péages & Passages, & à tous autres nos officiers & Sujets qu'il appartiendra, qu'ils ayent à tenir la main en ce qui dépendra d'aux à l'exécution de cesdites présentes, desquelles d'autant qu'on pourra avoir affaire en plusieurs & divers lieux, nous voulons qu'aux copies d'icelles dûment collationnées par l'un de nos aimés & féaux Conseillers, Notaires & Secrétaires, foi soit ajoutée comme au présent original : CAR tel est notre plaisir. En témoin dequoi nous y avons fait mettre notre sceau. Donné à Saint Germain en Laye le vingtième jour d'avril, l'an de grace mil six cent trente-quatre, & de notre règne le vingt-quatrième. Signé, LOUIS »& sur le reply, Par le Roi, DE LOMENIE, scellé du grand sceau de cire jaune. Et encore est écrit Lois, publiées, le Sceau tenant, de l'Ordonnance de Monseigneur Seguier, Chevalier, Garde des Sceaux de France, moi Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Audencier de France présent, et enregistré aux Registres de l'Audience de France. A Fontainebleau le dixième jour de juin 1634. Signé LIONNE. ».

**Annexe N°2. Les achats d'orangers d'après les *Comptes des Bâtiments du Roi*  
(1664-1715)**

CBR	Date de paiement	Nombre d'orangers	Montant en livres	Vendeur et/ou provenance	Destination
CBR, I, 98.	20/ 08/ 1665	43 orangers	1 800 L	Pierres Desgots	?
CBR, I, 105.	24/ 04/1666	80 orangers +600 jasmins d'E	269 L 10 s	J.B.Rouvine	Tuileries et saint Germain
CBR, I, 188.	19/2-17/3/ 1668	orangers (pas de nombre)	578 L	Jacquelin Et Prieur	pour mettre dans des caisses d'argent (2 p)
CBR, I, , 240.	1668	orangers parmi 146 arbres	19 183 L 8 d	provenance de Marseille	Fontainebleau
CBR, I, 247.	14 / 03/ 1668	100 orangers+400 Jasmins	580 L	Joseph Marsano	?
CBR, I, 248.	03/ 12/ 1668	32 orangers	750 L	Durant, fleuriste	galerie du palais des Tuileries
CBR, I, 256.	05/07-11/12/ 1668	46 orangers+2 mirthes	1 098 L	Guillaume Barbier	Versailles
CBR, I, 277.	08-28/ 04/ 1668	10 orangers	160 L	Jean Jacquelin	?
CBR, I, 328.	23/ 12/ 1670	orangers	Don au roi	Mme de Béthune. Orangers provenant de Selles (Berry)	Paris
CBR, I, 394.	1670	727 orangers +545 pieds de jasmins et tubéreuses	19 356 L 13 d 8 s	Veuve Martial et sr Helnot.	jardins des maisons royales
CBR, I, 422.	06/ 07 et 06 / 1670	orangers (pas de nombre) et tubéreuses	2 029 L	Le Bouteux	Trianon
CBR,I, 473	24/ 07/1670	orangers (pas de nombre), jasmins et tubéreuses	2 525 L 5 s	Au sr Formont banquier pour remboursement d'achats faits à Lyon	pépinière du Roule
CBR, I, 483	03-17/ 06/ 1670	103 orangers et citronniers	4 073 L 17 s	Le Bouteux pour achat et transport d'Orléans à Paris	maisons royales.
CBR, I, 651	24/ 08/ 1672	9 grands orangers	Don au roi	offerts par le duc de Richelieu	?
CBR, I, 549	01 / 06/1 671	plusieurs orangers et jasmins	1 464 L 10s	Sr Desgranges pour achat et transport depuis le Portugal	?
CBR,I, 813	12/ 06/ 1675	divers orangers	38 175 L	pour achat chez différents particuliers	Clagny
CBR, I, 835	23/ 07/ 1675	107 orangers	550 L	Sr Torolle	Clagny
CBR, I, 835	12/ 08 /1675	70 orangers	5 400 L	Sr Picard, provenance Bery.	Clagny
CBR, I, 843	31/ 05/1675	orangers (pas de nombre)	500 L	Le Bouteux	?
CBR, I, 846	23/ 08/1675	19 orangers	720 L	Dupuys	Clagny
CBR,I, 846	03/ 06/ 1675	40 orangers	6 000 L	Sr .....(nom manque)	Clagny

CBR, I, 846	16/ 06/1675	50 orangers	1 750 L	Mme Le Sec	Clagny
CBR,I, 846	20/ 06/ 1675	94 orangers	12 000 L	aux directeurs des créanciers de feu sieur Faverolles.	Clagny
CBR, I, 876.	07/ 08/ 1675	orangers ( pas de nombre)	12 000 L	aux créanciers de mr de Thou	?
CBR, I, 876.	12/ 08/ 1675	orangers (pas de nombre)	2 400 L	Sr Boileau	?
CBR, I,	04/ 08/1680	20 orangers	700 L	Doré	Trianon
CBR, II, 269.	1683	28 grands orangers	10 083 L 6 s 8 d	veuve et enfants de feu Sr Durand	jardins de Versailles
CBR, I, 562.	23/ 07/ 1684	achat et transport d'orangers (pas de nombre)	4 591 L 19 s 6 d	Au Sr commissaire Lenfant pour remboursement des achats et transports Achat à Rapallo,transport d'Arles jusqu'à Paris	Paris
CBR, II, 594.	26/ 08/ 1685	13 orangers	5 243 L 6 s 8 d	veuve du Sr Formont ( jardin situé à Pacy comme le précise plus tard le paiement du transport , II,743)	orangerie du château de Versailles.
CBR, II, 667.	9/10/1685	20 orangers	2 200 L	Mme la duchesse de La Ferté	Versailles ?
CBR, II, 743.	5/8/1685	2 citronniers	Don au roi	M . de Mazarin, château de Véret	(Versailles)
CBR, II, 743	5/8/1685	8 citronniers limes douces	Don au roi	M. de Mazarin, château de la Meilleraie	(Versailles)
CBR, II, 785	2/1/1686	Orangers (pas de nombre)	5 000 L	Louis Cotte, fleuriste à Lyon.	
CBR, II, 797	8/7/1685	8 gros orangers	1 800 L	Louis Pompardey, sergent à verge au Chastelet de Paris, les orangers ont été pris dans le jardin de l'hôtel Séguier	orangerie de Versailles.
CBR, II, 797	26/8/1685	20 orangers	159 L 18 s (transport)	Sr Langlée à Paris	orangerie de Versailles.
CBR, II, 867	20/8/1686	170 gros orangers de haute tige	17 040 L	Louis Coste, fleuriste ; les orangers viennent d'Italie	pépinière du Roule.
CBR, II, 1027.	8/9/ 1686	4 orangers avec feuilles et fruits panachés de blanc	240 L	Louis Coste, fleuriste	orangerie de Versailles.
CBR, II, 869.	18/9/1686	31 gros orangers	3 500 L	Jean Messyé, jardinier. Provenance La Chaumette	orangerie de Versailles.
CBR, II, 870.	15/10/1686	62 orangers	10 083 L 6s 8d	Sr Clerk	Versailles ?
CBR, II, 957.	7/7/1686	9 orangers	Don au roi	Duc de Créqui ; Provenance orangerie du duc .	orangerie de Versailles
CBR, II,	7/7/1686	40 gros orangers + 12 lauriers	Don au roi	provenance orangerie de	orangerie de

957.		francs taillés en pyramide		Meudon (don de Louvois ?)	Versailles
CBR, II, 1095.	5/10/1687	52 orangers	10 083 L 6 s 8 d	la duchesse de Verneuil. Provenance orangerie du château de Verneuil	orangerie de Versailles.
CBR, II, 1096.	14/11/ 1687	30 orangers	5 041 L 13 s 4 d	le marquis d'Herbault. Provenance orangerie du château d'Herbault	orangerie de Fontainebleau.
CBR,II, 1097.	24/11/1687	33 orangers	5 041 L 13 s 8 d	M. de Ficubet. Provenance Beauregard	?
CBR, II, 1210 et 2111.	2/3- 13/4/1687	300 orangers	19 488 L	payé au Sr Cameron à Marseille pour l'achat et transport depuis l'Italie.	Paris
CBR, II, 1222.	20/7/1687	144 orangers (dont 129 de haute tige) + 15 orangers « d'espèces rares	13 784 L achat + transport 1004 L (pour les 15 orangers rares ?)	Louis Cotte, fleuriste à Lyon, il a fait venir ces orangers d'Italie	pépinière du Roule
CBR, II, 1223	30/7/1687	(360) orangers de haute tige (pas de nombre)	1 000 L	Louis Cotte, provenance:Italie.	port du Guichet à Paris.
CBR, II, 223.	12/10/1687	orangers (pas de nombre)	300 L	Barthélémy Aubin, secrétaire de M <sup>e</sup> Amelo t ambassadeur en Portugal. Provenance : Portugal ?	?
CBR, II, 1275.	5/10/1687	42 orangers	Don au roi	le duc de Mazarin .Provenance orangerie du château de la Meilleraie	?
CBR, II, 1275.	5/10/1687	38 orangers	Don au roi	le duc de la Rochefoucault	?
CBR, II, 1276.	5/10/1687	14 orangers	Don au roi	le duc de Mazarin. Provenance : c hâteau de Verette (Veretz sur Cher)	?
CBR, II, 1276	5/10/1687	1 oranger	Don au roi	archevêque de Tours. Provenance: ville de Tours.	?
CBR, III, 134	18/7/1688	7 petits citronniers limes douces + un petit bateau mis en pièces pour faire des caisses	200 L	Louis Coste	Trianon
CBR, III, 134.	18/7/1688	46 gros orangers de haute tige	2 000 L	Louis Coste. Provenance Italie.	pépinière du Roule
CBR, III, 134.	6/6/1688	4 orangers + 20 limes douces	248 L	Michel Doré. Provenance Orléans	Trianon
CBR, III, 134	6/6/1688	99 orangers + 1 lime douce	1 200 L	Boullard. Provenance : village de saint Vrin, proche de Chastre (Arpajon)	Trianon ?

CBR, III, 134	6/6/ 1688	173 orangers+10 limes douces	1 987 L	Maturin Bara, ClaudeChevalier et consors	Trianon
CBR, III, 134	20/6/1688	54 orangers + 7 limes douces	802 L	Etienne Mareschal et consors	Trianon
CBR, IV, 218	7/7/1697	6 orangers	90 L	Legru	maisons royales
Total		3 366 orangers + 55 citronniers	411 444 L		

### **Annexe n° 3. Correspondances de Colbert et de Louvois concernant les orangers du roi Louis XIV.**

**Sources :** Pierre Clément, *Lettres, instructions, mémoires de Jean-Baptiste Colbert concernant les orangers des maisons royales*, Imprimerie impériale, Paris, 1861-1882, 10 volumes.

#### **Tome V, p 447, Lettre de Louis Le Vau à Colbert**

Saint Germain, le 11 avril 1663.

Extrait : « je fus dimanche dernier pour avoir l'honneur de vous rendre compte de mon voyage de Versailles et de Saint Germain et recevoir vos commandements, mais estant pressé de retourner le mesme joie, je ne pus avoir ce bonheur, ce sera, s'il vous plaist, pour dimanche prochain. Cependant mon frère vous aura dit comme le Roy fut assez satisfait des avances des ouvrages de Versailles et le témoigna en disant deux ou trois fois que l'orangerie s'avançoit. A vous dire vray, le chaos de tout de meslange d'ouvrages se débrouilles de jour en jour. On verra croistre quelque chose de nouveau. Reste à y faire un tour de temps en temps pour y donner les ordres nécessaires.

#### **Tome II, p 436, Lettre de Colbert à M .Arnoul, intendant des galères**

(Lieu inconnu), le 5 mars 1666.

Extrait : « Vous pouvez envoyer icy cet homme que l'on vous a dit avoir un talent si particulier pour la culture des orangers, et mesme le jeune lion et l'aigle qui vous ont été donnés »

#### **Tome V, p 299, N° 51. Lettre de Colbert à Louis XIV (d'après une copie faite sur l'original)**

Paris, le 22 mai 1670

Extrait : « Le Bouteux m'embarrasse davantage il m'a donné aucun projet de ce qu'il vouloit faire. Il me demande aujourd'huy seulement 300 orangers ; de bonne fortune, je les trouve chez feu Martial ; mais pour ne pas importuner Votre Majesté davantage de ce détail, je la supplie de croire que je n'omettrej rien de ce qui pourra la satisfaire ».

**Tome V, p 354, N°111. Lettre de Louis XIV à Colbert (lettre autographe)**

Nancy, le 19 septembre 1673

« J'ai vu l'estat que vous avez envoyé des ouvrages de Versailles, dont je suis très content. Je me prépare à sentir quelque plaisir quand j'y arriveray, ce ne sera pas encore sitost.

Ce que vous me mandez des pompes me fait grand plaisir; il faudra mesurer les fontaines des parterres, le Triton, la terrasse et la cour de ma mère ; qu'elles ne vident en douze heures de jour qu'elles n'iront d'ordinaire que ce que les pompes hautes, ou celles qui peuvent aller au réservoir, y lèveront d'eau en vingt- quatre heures.

Il me paroist qu'elles pourront estre d'une grosseur raisonnable. Examinez bien ce que je vous mande, afin que je trouve cela juste en arrivant. Les pièces que vous avez fait faire pour les pompes basses, en cas qu'il rompe quelque chose, sont à propos.

Il seroit bon que Trianon fust recouvert et propre quand j'arriveray c'est pourquoi il seroit bon de commencer à recouvrir les orangeries de bonne heure, afin que je trouve tout achevé.

Je m'attends à trouver beaucoup de fleurs tardives ou avancée, car mon frère m'a dit que le jardin n'en estoit pas si plein qu'à l'ordinaire et que Le Bouteux en avoit en réserve : je crois que c'est pour cela. Prenez-en un peu connaissance.

De mes gens m'ont dit que qu'on travaille à la terrasse devant mes fenestres à Saint Germain. Vous ne m'en avez rien mandé ; faites- moi sçavoir ce qu'on y fait.

Je suis bien aise que la chambre de madame de Montespan soit si avancée, et la maison. Faites faire et avancer les peintures le plus que vous pourrez, afin qu'elles ne sentent plus quand nous y arriverons.

Mandez-moi le véritable estat des moulins de la montagne et si je peux espérer d'en avoir de l'eau cet hyver. Il faut me dire aussy l'estat des conduites qui la doivent mener, et du réservoir de Lahourcey. »

**Tome V, p 356, n°112. Lettre de Colbert à Louis XIV (lettre autographe)**

Sceaux, 28 septembre 1673

Extrait de la lettre ; « l'on couvre tout à Trianon, et Le Bouteux promet que Votre Majesté sera satisfaite sur les fleurs ».

**Tome V, p 363, N° 121. Louis XIV à Colbert**

Du camp devant Besançon, 18 mai 1674

« Mandez-moi l'effet que les orangers font à Versailles dans le lieu où ils doivent estre. Continuez à faire tout préparer. J'oubliay, en passant à Fontainebleau, de vous mander que j'avais trouvé toutes choses en très bon estat, hormis le jardin de Diane, qui n'estoit pas planté. Je dis à Petit de vous mander qu'il le falloit achever. C'est mon intention. J'ai chargé encore Saternon de vous parler sur quelque chose que les habitants demandent. Mandez-mo ce que vous avez fait là-dessus. Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis très-satisfait de vous et de la manières dont vostre fils se conduit ».

**Tome VI p.327, Louis XIV à Colbert (lettre autographe)**

Au camp de Falais, 8 juin 1675

« J'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite et les arrestés que vous m'avez envoyés. La despense est excessive, et je vois par là que pour me plaire rien ne vous est impossible.

J'ay vu avec plaisir ce que vous me mandez de M. l'archevêque de Paris, et que l'assemblée du clergé commence aussy qu'elle le fait (...)

Madame de Montespan m'a mandé que vous vous acquitez fort bien de ce que je vous ay ordonné, et que vous lui demandez toujours ce qu'elle veut quelque chose ; Continuez à le faire toujours [ ( ici se place note 4 de l'éditeur de la lettre « le 28 mai, il lui avait déjà écrit « madame de Montespan m'a mandé que vous avez donné ordre que l'on achète des orangers, et que vous luy demandez toujours ce qu'elle désire. Continuez à faire ce que je vous ay ordonné là-dessus, comme vous avez fait jusqu'à cette heure »]

Elle me mande aussy qu'elle a esté à Sceaux, où elle a passé agréablement la soirée ; je luy ay conseillé d'aller un jour à Dampierre et je l'ay assuré que Madame de Chevreuse et Madame Colbert l'y recevroient de bon cœur. Je suis assuré que vous en ferez de mesme. Je seray très ayse qu'elle s'amuse à quelques choses, et celles là sont très propres à la divertir et conformes à ce que je désire, je suis bien ayse de vous le faire savoir, afin que vous *apportiez les facilités*, en ce qui dépendra de vous à ce qui la pourra amuser[ ici est insérée La note n°5 « deux jours après il lui mandait encore » je n'ai qu'à approuver ce que vous faites sut tout, et à me réjouir de l'argent que vous trouvez et que vous faites payer ,ainsy que je le désire. Il n'y a pas beaucoup de nouvelles à mander ni fort importantes ; c'est pourquoi je m'en remets à vostre fils, qui vous fait sans doute savoir tout ce qui se passe . Continuez çà faire ce que

Madame de Montespan voudra et me mandez quels orangers on a portés à Clagny, car elle me mande ce qu'il y en a et je ne sçais lesquels ce sont »

**Tome V LXXXVI. D'Ormoy à Colbert, Minute autographe ; 3 mai 1680**

Source : Bibl.Imp Mss, Mélanges Colbert, vol 135,fo 419

« J'allay hier visiter tous les entretenements de Saint Germain.

Celui du boulingrin est en bon estat,

Celuy du jardin des canaux et collines n'est pas en si bon estat ; Lavechef dit que c'est à cause de la pluie, et qu'il le sera au plus toste.

Celuy du grand parterre est en très bon estat.

Celuy des palissades de mesme

Celuy des orangers : Delalande tire présentement les orangers de la serre.

Le jardin nouveau : le tour de gazon est fait, il ne reste plus qu'à gazonner les dedans ce qui se fait présentement. Je pars à six heures du soir pour aller à Versailles faire tout préparer pour demain que le Roy doit y aller. J'ai fait accommoder les chemins d'icy à Versailles.

Tous les extraits dezs entretenements sont faits.

J'ay travaillé aujourd'huy aux ordres de la semaine. Je les porte à Versailles, afin de les mettre en estat de les envoyer dimanche matin à mon père ».

**Annexe n°4. Correspondance de Louvois concernant les orangers pour les années 1683, 1684 et 1685.**

**Source :** *Architecture et Beaux-arts à l'apogée du règne de Louis XIV*, édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683- 1691. Tome 1. Années 1683 et 1684, sous la direction de Thierry Sarmant et Raphaël Masson, Paris, CTHS, 2007.

**N°108 [p.43]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence.**

Fontainebleau, 20 septembre 1683 (A1696, fol.483)

« Je désirerois faire venir pour le roy cent orangers au printemps prochain. Je vous prie d'envoyer le sieur Cameron pour les retenir et de luy recommander qu'ils soient tous de bonne espèce, bien droits et qu'ils ayent depuis 6 jusqu'à 8 pieds de tige. Vous observerez de ne luy point dire que c'est pour le roy et de luy laisser croire que c'est que j'en veux avoir encore cette quantité pour moy. »

**N°164 [p.61]. Lettre au gouverneur de Saint-Domingue, Versailles, le 13 octobre 1683 (A1 697, fol. 251).**

« Le roy m'ayant commandé de luy faire venir des orangers de isle de Daint-Domingue, j'y envoie ce vaisseau exprez avec les jardiniers qui vous rendront cette lettre, ausquels l'intention de S.Mest que vous donniez tout l'assistance nécessaire pour qu'ilz puissent apporter la quantité d'orangers qui leur a esté ordonnée ».

**N°328 [p.113]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, 20 mars 1684 (A<sup>1</sup>711, fol.358).**

« J'ay recceu vostre letttrre du 13<sup>e</sup> de ce mois ; Il faut que vous fassiez un compte particulier de la despense qui ara esté faite tant pour l'achapt des orangers que autres frais faits par le sieur Cameron, parce que cela ne doit point estre payé sur le fonds de l'extraordinaire de la guerre ny par moy : mais quand vous m'aurez envoyé vostre mémoire, je vous en feray rembourser par le trésorier des Bastiments ».

**N°334 [p. 115]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, 24 mars 1684 (A1711, fol.448).**

« J'ay receu vostre lettre du 15<sup>e</sup> de ce mois. Vous pouvez envoyer icy le bas-relief d'Alexandre fait par le sieur Veirier, eslève du soieur Puget, en mesme temps que les orangers que le sieur Cameron doit faire voiturer. J'escris à Monsieur l'archevêque d'Arles au sens que vous proposez pour le porter à permettre de fouiller dans le jardin des religieuses de la Miséricorde pour y faire le recherche des statues et je vous adresse ma lettre, laquelle vous aurez soin de luy rendre ».

**N°375 [p.132]. Lettre à Dubois, directeur des postes étrangères à Lyon, Condé, 30 avril 1684 (A<sup>1</sup>712, fol.554).**

« Ce mot n'est que pour vous adresser la lettre cy-jointe d'un des seigneurs du canal de Briare pour faire passer par préférence les bateaux chargez des orangers et du bas-relief qui viennent pour le roy, laquelle vous remettez à celui qui les conduit ».

**N°382 [p.134]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Condé, 16 mai 1684 (A<sup>1</sup>713, fol.312).**

« J'ay receu vostre lettre du 2<sup>e</sup> de ce mois le compte de la despense faite pour les orangers que le sieur Cameron fait voiturer que pour la statue d'Arles et les bas-reliefs. Aussitost que je seray de retour à Versailles, ce qui sera bientôt, je pourvoyeray à vostre remboursement ».

**N°545 [p.192]. Lettre à Armand-Charles de La Porte de la Meilleraye, duc de Mazarin, Fontainebleau, 23 octobre 1684 (A<sup>1</sup>718, fol. 438).**

« J'ay rendu compte au roy du présent que vous me mandez par la lettre que vous avez pris le peine de m'escire le 13<sup>e</sup> de ce mois que vous voulez faire à sa S.M de quatre-vingt-dix orangers. Elle m'a tesmoigné qu'elle vous en sçavoit gré et m'a donné ordre en mesme temps de les envoyer quérir au printemps prochain ».

**N°1571. [p.305/306]. Lettre à Bégny, commissaire des guerres, Versailles, 27 juin 1685 (A<sup>1</sup>746, fol.512).**

« A faire présentement et le renvoyer à signer.

Depuis ma dernière, j'ay appris que les orangers qui estoient ds le canal de Braire, appartenoient à Monsieur, et comme SAR désire les avoir au plus tost. Je vous dépesche ce courrier pour vous dire qu'en cas que les basteaux de bled appartenans au roy qui estoient restez derrière ne soyent pas à portée d'entrer dans le dit canal dans un , deux ou trois jours apres réception de cette lettre, vous pouvez dire au directeur du canal de faire passer les batteaux qui sont dans le dit canal, l'avertissant de ne le point fermer que les batteaux de bled pour le roy ne soient arrivez, ce que j'espère que vous procurerez par les soins que je vous charge d'en prendre, à moins que le commissaire Chanteloir, en conséquence de ce que je luy mande par ce mesme courrier ne trouve moyen de s'en défaire dans le pays avec peu de perte ».

**N°2147. [p 480/81]. Lettre à Dubois, directeur des postes étrangères à Lyon, Fontainebleau, 18 octobre 1685 (A<sup>1</sup>750, fol.485).**

« L'on m'a dit que le feu sieur de Fisica, gouverneur de Villefranche, avait de beaux orangers à une maison qu'il avoit tout proche de Lyon. Je vous prie de les aller voir avec quelqu'un intelligent et de me marquer de quelle espèce ils sont, s'ils sont en bon estat, combien il y en a, combien chacun a de hauteur depuis le dessus de la terre qu'est dans le caisse à la cime ,combien il a de hauteur depuis le dessus de ladite terre jusqu'à l'endroit où les branches se séparent pour former sa tête et combien sa tête a de diamètre dans son plus large. Prenez ces mesures exactement et essayés de ne vous pas tromper ».

**N°2258[ p 514]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, le 17 novembre 1685 (A<sup>1</sup>751, fol.392).**

« Ayant donné mes plus beaux orangers au Roy , je désirerais en avoir pour le printemps deux cens dont la tige fus au moins de huit à neuf pieds de long, qu'elle eust entre douze et seize poulces de tour à quatre ou cinq pieds de terre. Je vous prie de charger celui qui m'en a déjà achepté deux ou trois fois d'en aller en Provence ou dans la rivière de Gênes et des les faire lever en sa présence à la fin du mois de febvrier prochain, afin que les racines soient conservées, prenant soin de les accomoder de manière que les tiges ne se frottent point les unes sur les autres. A mesure que vous aurez déboursé de l'argent pour cela , vous n'aurés qu'à m'en donner avis, et j'aurais soin de vous en faire rembourser ».

**N°2261[p.515]. Lettre à Dubois, directeur des postes étrangères à Lyon, Versailles 17 novembre 1685 (A<sup>1</sup>751, fol.396).**

« J'ay receu avec vostre lettre du 12<sup>e</sup> de ce mois le mémoire qui l'accompagnoit par lequel j'ai veu l'estat où vous avez trouvé les orangers de feu M de Fisica. Je vous manderay au premier jour si le roy s'en accomodera. Cependant, vous auriés deub m'escire si on les veut vendre et combien. C'est ce que je vous recommande de ma faire sçavoir »

**N°2304[p.525]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, le 24 novembre 1685 (A<sup>1</sup>751, fol.623).**

« J'ay veu une lettre de M.Trobat, intendant en Roussillon par laquelle il me mande qu'il a sept ou 8 gros orangers qu'il pourroit m'envoyer en les faisant partir au mois de febvrier ou de mars, par le retour des barques de Provence qui vont à la plage du Canet et s'en retournent à Trarscon. Je vous prie de charger quelqu'une de ces desdites barques de prendre des gens que ledit sieur Trobat aura chargé de les conduire à Canet, vous entendant pour cet effet avec luy, et de me les envoyer ensuite par la première occasion ».

**N°2352 [p.537]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence, Versailles, le 9 décembre 1685 (A<sup>1</sup>752, fol.213).**

« J'ay receu vostre lettre du 28<sup>e</sup> du mois passé, qui ne désire de response que pour vous dire qu'au lieu des deux cens orangers que je vous ay mandé de me faire achepter il suffira que vous m'en envoyés cinquante, lesquels je vous recommande de faire choisir les plus beaux que faire se pourra ».

**N°2379[p.543]. Lettre à Dubois, directeur des postes étrangères à Lyon, Versailles, le 13 décembre 1685 (A<sup>1</sup>752, fol.357).**

« Il doit passer au mois d'avril prochain à Lyon des orangers venant d'Italie pour le roy conduiz par un jardinier nommé louis Coste que je vous recommande de faire plomber et caheter de votre cachet à leur passage à la douane dudit lyon »

**N°2381[p.544]. Lettre à Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en –Provence, Versailles, 14 décembre 1685 (A<sup>1</sup>752, fol.410).**

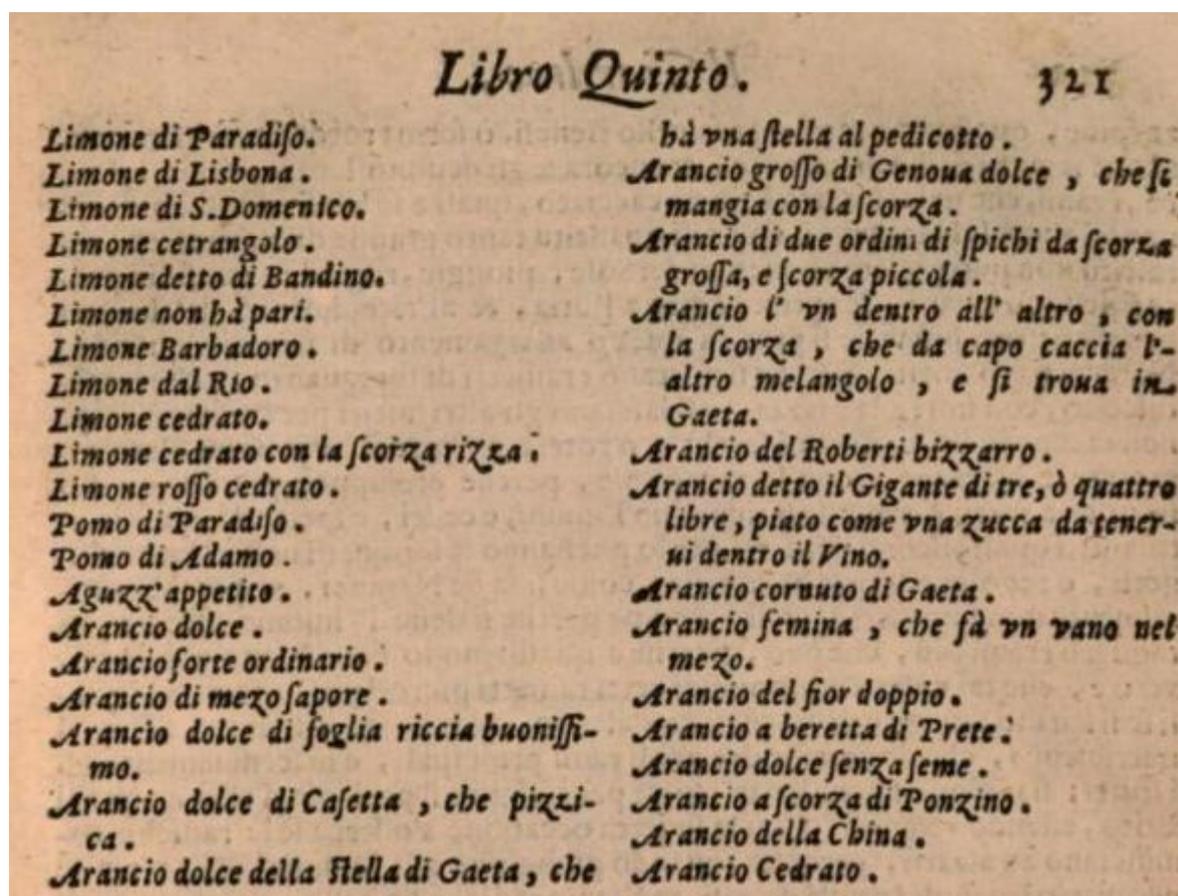
« J'ay receu vostre lettre du 5<sup>e</sup> de ce mois, par laquelle j'ay esté bien ayse de voir que vostre fiebvre soit diminuée. Quoique je ne doubte pas que vous n'ayez receu la lettre que je vous ai escrite, par laquelle je vous mandois que vous ne debviez faire acheter que cinquante orangers par le sieur Cameron, je ne laisse pas de vous le répéter afin que vous ne m'en envoyez pas davantage ».



## ANNEXES DE LA DEUXIÈME PARTIE

Annexe n°1. Liste d'agrumes extraite de l'ouvrage de Vincenzo Tanara, *L'economia del cittadino in villa*, montrant la profusion des sortes d'orangers et d'agrumes.

Source: Vincenzo Tanara, *L'economia del cittadino in villa*, in Venetia, Seffano Curti, 1574, libri VII, p.321.



(Le mot "Arancio" désigne l'oranger en italien)

## **Annexe n°2. Chronologie commentée de la parution des traités de la culture des orangers dans les traités de jardinage d'Olivier de Serre à Dézallier d'Argenville.**

Les publications concernant la culture des orangers évoluent notablement au cours du XVII<sup>e</sup> siècle pour devenir de véritables traités autonomes. Les premiers traités sont en effet inclus sous forme de chapitres ou de parties de chapitres dans des ouvrages plus généraux ayant trait au jardinage. Un certain nombre d'entre eux s'intéressent à la culture des orangers, mais à des degrés divers. Nous les présentons dans l'ordre chronologique.

1600. *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, d'Olivier de Serres et publié à Paris. L'auteur ne consacre que huit pages à cet arbre sur un ouvrage qui en compte 1022.

1651. *Le jardin de plaisir contenant plusieurs desseins de jardinage tant de parterres en broderie, compartiments de gazon* d'André Mollet, paru à Stockholm chez Henry Kayler, le chapitre X s'intitule « *Des orangers, des citronniers, grenadiers, jassemis et autres arbres rares*. Il ne couvre que trois pages.

1652. *Théâtre des plans et jardinages contenant des secrets et des inventions incognües à tous ceux qui jusqu'à présent se sont meslez avec un traité d'astrologie, propre pour toutes de personnes et particulièrement pour ceux qui s'occupent à la culture des jardins*, de Claude Mollet, publié à Paris chez C de Sercy. Le chapitre XIV a pour titre « *Montrant le moyen d'édifier des orangers, poncilliers, pommiers d'Adam, grenadiers, capriers et figuiers* ». Le tout couvre trois pages sur une totalité de quatre cent cinquante six.

1658. *Instructions pour les arbres fruitiers, revüe, corrigée & augmentée par l'auteur, d'un traité de la taille des arbres, de la culture des Orangers, citronniers, Grenadiers, Oliviers, & Iasmins d'Espagne*, Révérend Père Triquel. Le nom de l'auteur n'est pas mentionné, mais indiqué par les initiales « *par M.R.T.P.D.S.M* ». L'ouvrage est publié à Paris chez Antoine Bertier, rue saint Jacques, près S.Benoist, à l'Enseigne de la Fortune<sup>805</sup>. *Le traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers & Oliviers* commence à la page 167 et se décline en onze chapitres dont les neuf premiers sont consacrés aux orangers jusqu'à la p. 213. Il

---

<sup>805</sup> Florent Quellier indique dans son ouvrage « *des fruits et des hommes* », Chapitre 1 : le goût de l'arboriculture et du fruit, p 6 : publiée pour la première fois à Paris en 1653, est rééditée en 1655, 1658, 1659, 1664, 1673, 1676.

comporte 46 pages. L'insertion du traité est un peu artificielle dans la présentation, car la culture des autres arbres fruitiers qui précède est traitée sans numéro de chapitre.

1672. *Le jardinier du Pays-Bas, Où sont décrites toutes sortes de belles maisons de plaisance et de campagne, & comment on les peut planter, semer, & embellir de plusieurs Herbes, Fleurs, & Arbres rares,* de J Van Groen, ouvrage paru à Bruxelles chez Philippe Vleugard, imprimeur juré, derrière l'Hôtel de ville à l'enseigne de l'Ange gardien. Les pages 1 à 4 traitent succinctement de la culture des orangers, des citronniers et des limoniers. L'intérêt de l'ouvrage réside ici essentiellement dans ses gravures qui montrent les différents types de greffes. À notre connaissance, on y trouve aussi la première illustration montrant une orangerie à la page 12. L'auteur désigne l'endroit sous le nom d' « étuve à orangers & autres Arbres ». La planche est commentée aux pages 4 et 5.

1674. *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et de citronniers*, de Pierre Morin, paru à Paris chez C de Sercy. C'est à notre connaissance, le premier ouvrage exclusivement consacré à la culture des orangers. Il comporte quatre-vingt-quatorze pages. Il est suivi d'un court traité sur la taille des arbres.

1676. *Le jardinier françois qui enseigne à cultiver les Arbres, & Herbes Potageres : Avec la manière de conserver les Fruits, & faire toutes sortes de Confitures, Conserves, & Masepans. Dedie aux Dames* de Nicolas de Bonnefond, publié à Rouen, chez Louis Coste, rue Ecuyere aux croix d'Or couronnées. Le livre comporte trois traités : dans le premier traité consacré en grande partie à la culture des arbres, on trouve à la huitième et dernière section deux pages consacrées aux orangers et citronniers (p 73 à 75). Dans le troisième et dernier traité, à la section V, l'on trouve deux pages consacrées au sirop de limons et aux limonades.

1676 : *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers et oliviers*, anonyme, mais en réalité, il s'agit du père Triquel qui a détaché ce traité de son ouvrage de 1658, Paris, c de Sercy, 60 pages. Sur les onze chapitres, neuf sont consacrés à la culture des orangers et des citronniers. Le dixième traite des grenadiers, des jasmins d'Espagne et des oliviers et le onzième est consacré aux jasmins et plus longuement aux oliviers.

1689. *L'agriculture et maison rustique, revue, corrigée, augmentée et mise dans un meilleur langage*, de Charles, Etienne et Jean Liebault, publié à Lyon chez Claude Carteron et Charles Amy. Le chapitre XXVI a pour titre « De l'orange, citron, poncire, limon, pomme d'Adam. »

1690. *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un traité des orangers, suivy des quelques Réflexions sur l'Agriculture, Tome II*, de Jean-Baptiste de La Quintinie, directeur de tous les jardins fruitiers et Potagers du Roy, Publié à Paris chez Claude Barbin, sur le second perron de la sainte Chapelle. L'ouvrage couvre les p. 413 à 486 et est divisé en treize chapitres. L'auteur rassemble ici toute son expérience concernant la taille et la culture des orangers. Il manifeste la volonté de démystifier la culture des orangers à travers l'ensemble des chapitres, que ce soit sur la culture ou bien encore la composition de la terre.

1692. *Nouveau traité des orangers et citronniers contenant la manière de les connoître, les façons qu'il leur faut faire pour les bien cultiver, & la vraie methode qu'on doit garder pour les conserver*, anonyme mais attribué à Garnier et Ballon qui a relu le manuscrit, paru à Paris chez Charles de Sercy. Le traité couvre cent quatre vingt sept pages et est divisé en seize chapitres. Les quinze premiers couvrent exclusivement la culture des orangers et des citronniers, le seizième concerne les grenadiers, genêts, jasmins, lauriers & autres arbustes « qui servent d'ornement aux jardins après les orangers & les citronniers »<sup>806</sup>

1712. *Observations sur l'agriculture et le jardinage*, d'Angran de Rueneuve, Tome II, chapitre VII, « Moyen aisé à pratiquer pour élever, cultiver, arroser, amender, tailler, ébourgeonner, encaisser & rencaisser les orangers, citronniers & les arbrisseaux & Arbustes servant d'ornement aux orangeries, & pour les maintenir long-temps en bon état ». p 321 à 369. Angran traite la culture des orangers comme plante d'orangerie et, plus loin, mais toujours dans le même chapitre, des grenadiers, des oliviers, des jasmins d'Espagne, des lauriers, des myrtes, des genêts, des chèvrefeuilles, rosiers.

1714. *Le jardin de Hollande planté & garni de fleurs, de fruits, et d'orangeries ; où l'on enseigne, comment on peut élever & cultiver toutes sortes de Fleurs les plus curieuses ; telles que sont les tulipes, les œillets, les hiacinthes, les narcisses, les oreilles d'ours, &c. Et comment on peut les multiplier, en gagner de nouvelles, & les préserver bien sûrement &*

---

<sup>806</sup> Anonyme, *Nouveau traité des orangers et des citronniers*, 1692, Paris, C de Sercy, chapitre XVI, p 177.

*adroitement de périr etc. Pareillement un Traité exact & curieux ; où l'on fait voir, comment on doit semer, planter, rendre fertiles, & multiplier toutes sortes d'arbres ; comment aussi la manière de les bien tailler, & ainsi de les tenir toujours en état d'être fécond. A quoi on a encore ajouté le nouveau Jardin des Hespérides dans les Pays-Bas, ou la culture & et l'Utilité des citronniers & des orangers, Etc. Le tout après une longue expérience accomodé au climat de ces pays, mis au jour pour l'intérêt public, revû, corrigé, & augmenté presque d'un tiers de nouvelles observations. De Henrik van Oosten, publié à Leyde chez Jean du Vivier, libraire.* La partie de l'ouvrage qui nous intéresse, commence à la page 311 et s'intitule : « Traité des orangers et des citronniers suivant le climat de Hollande et des Pays-Bas ». Partie III. Il se décline en quatorze chapitres et se termine à la page 392. De très larges passages sont copiés du traité de la Quintinie.

1715, *La théorie et la pratique du jardinage*, d'Antoine-Joseph Dezallier, seconde édition de 1713, version augmentée de la première datant de 1709, comporte un traité sur la culture des orangers. La troisième partie comporte les chapitres V et VI consacrés à la culture des orangers des pages 213 à 240. Là encore, l'auteur traite de leur culture dans le cadre plus vaste des plantes d'orangerie.

1715 : *Le ménage des champs et de la ville ou le nouveau jardinier françois accommodé au goust du temps*, de Louis Liger, Paris, chez Damien Beugnié, chapitre XXXII : traité des orangers, p 294 à 316, soit vingt-deux pages pour un ouvrage de 447 pages.

### Annexe n°3. Liste des sortes d'orangers donnée par Morin dans son traité.

**Source :** Pierre Morin, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et de citronniers qui enseignent aussi la manière de les cultiver, semer, planter, greffer, transplanter*, Paris, Charles de Sercy, 1694, p. 3 à 8.

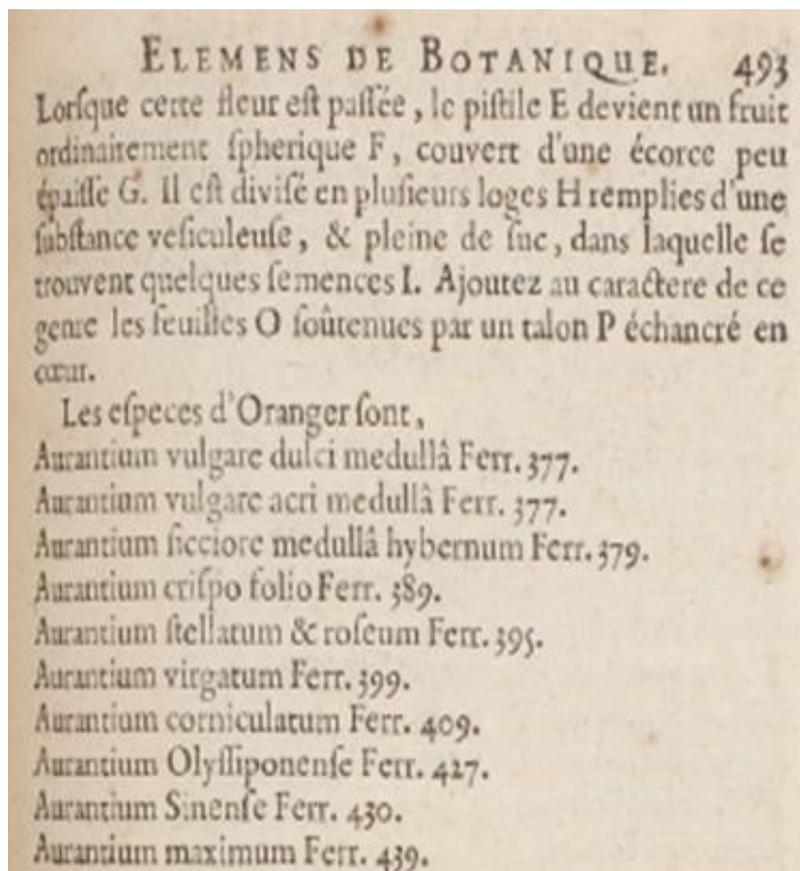
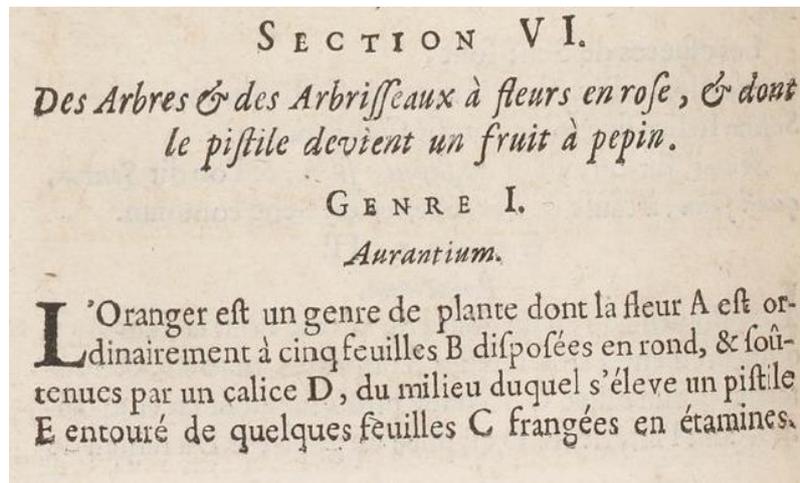
1/ Le citron commun.	29/ et 30/ La spada fore, la grande & la moyenne.	60/ La pomme de Paradis.
2/ Le citron à fleur double.	31/ La spadafore en poire.	61/ L'ouvre appétit.
3/ Le citron massif.	32/ La spadafore double, & la bâtarde.	62/ l'orange commune ;
4/ Le citron d'aigre doux.	33/ Le limon commun.	63/ L'orange douce.
5/ et 6/ Le citron de saint Benoît, le long et l'étroit.	34/ Le limon pointu	64/ L'orange moyenne.
7/ Le citron orangé.	35/ Le limon de Calabre.	65/ L'orange douce à feuille frisée.
8/ Le citron nommé pomme de Paradis, qui n'a point de jus.	36/ Le limon sans pépin.	66/ L'orange douce che piecica di caserta.
9/ Le petit citron de Bruges.	37/ Le limon de sainte Marthe.	67/ L'orange douce de l'estoile de gayette.
10/ Le citronné simple.	38/ Le limon moyen.	68/ L'orange douce de Gênes, qui se mange avec l'écorce.
11/ Le citronné d' <i>Alle coste</i> .	39/ Le gros limon de gayette.	70/ et 71/ Les deux oranges de Speio, dont l'une à l'écorce épaisse, & l'autre mince.
12/ Le citronné de Florence.	40/ Le limon plat.	72/ L'orange beçonne de Gayette.
13/ Le citronné bâtarde.	41/ Le limon d'aigre doux.	73/ L'orange bigarrade.
14/ La lumia de volanza d'écorce lice.	42/ Le limon poivré.	74/ L'orange grosse & platte en forme de courge, nommée le géant.
15/ La lumia ritonda.	43/ Le limon orangé.	75/ L'orange cornuë de Gayette.
15/ et 16/ La lumia long, la dolce, la forte.	44/ Le limon quarré clair.	76/ L'orange femelle fenduë par le milieu.
17/ La lumia semblable à la poire Bergamotte.	45/ Le limon de S. Remy.	77/ L'orange à double fleur.
18/ Le gros poncyre.	46/ Le limon de Paradis.	78/ L'orange en bonnet de Prestre.
19/ Le moyen.	47/ Le limon de Lisbonne.	79/ L'orange douce sans pépin.
20/ Le poncyre doux.	48/ Le limon de Saint Dominique.	80/ L'orange poncyrée.
21/ Le poncyre orangé.	49/ Le limon citronangle.	81/ L'orange citronnée.
22/ Le poncyre pointu.	50/ Le limon dit de Bandin.	82/ L'orange du Portugal.
23/ Le sponghino.	51/ Le limon nommé nonpareil.	83/ L'orange de la Chine, & plusieurs autres especes, desquelles pour parler succinctement & et avec ordre.
24/ et 25/ Les deux limes, la douce & et l'aigre d'Espagne.	52/ Le limon barbedor.	
26/ La lime d'Espagne grenuë.	53/ Le limon de Rio.	
27/ La lime claire.	54/ Limon citronné.	
28/ La spada falza.	55/ Le limon orangé.	
	56/ Le limon citronné d'écorce lice.	
	57/ Le petit limon pointu.	
	58/ Le petit limon long.	
	59/ Le petit limon rond.	

Morin recopie ici une liste d'orangers qu'il tient de Vincenzo Tanara en la traduisant. En réalité, il y a en quatre-vingt-trois et non pas quatre-vingts. Les noms font souvent référence à des lieux géographiques ou à une particularité géographique.

#### Annexe n°4. Exemple de classification des agrumes avant Linné

Source : Joseph Pitton de Tournefort, *Elemens de Botanique ou méthode pour connoitre les plantes*, Paris, Imprimerie royale, 1694.

Les orangers, citronniers et limoniers sont regroupés dans la classe XXI « Des arbres et arbrisseaux à fleurs en rose ».



## Annexe n°5. Liste des sortes d'orangers selon le classement de Joseph Pitton de Tournefort dans ses *Elemens de Botanique*

- 1/ Le citronnier vulgaire. Citreum vulgare Malum Citreum vulgare. Ferr. Hesp. 61. Malus medica. C.B. Pin. 435)
- 2/ Le citronnier à fruit à moelle douce. Citreum dulci medullâ (Malum Citreum, dulci medulla. Ferr. Hesp. 73.)
- 3/ Le citronnier à grand fruit ; (Citria malus, cum magno fructu. J.B.I.94. Malus medica, fructu ingenti, tuberoso, C. B. Pin. 435.)
- 4/ Le citronnier de Corfou, Citreum Corcyreum Ferr. Hesp. 58.
- 5/ Le citronnier de Crète. Citreum cretense Ferr. Hesp. 58.
- 6/ Le Limonnier vulgaire. Limon vulgaris Ferr. Hesp. 193. (Malus Limonia, acida. C.B. Pin. 436. Limonia Malus. J.B. I. 96.)
- 7/ Le Limonnier à fruit, nommé vulgairement petite Paume. Limon vulgo pusilla pila Ferr. Hesp. 201.
- 8/ Le Limonnier incomparable. Limon incomparabilis Ferr. Hesp. 223.
- 9/ Le Limonnier vulgaire, le fruit à moelle douce. Limon dulci medulla vulgaris Ferr. Hesp. 229. (Malus Limonia, major, dulcis. C.B. Pin. 436.)
- 10/ Le Limonnier de Lisbonne (sic), à moelle douce. Limon dulci medullâ Olyssiponensis Ferr. Hesp. 230.
- 11/ Le limonnier à fruit, de la forme d'une poire. Limon Pyri effigie Ferr. Hesp. 231.
- 12/ Le Limonnier Spataphora Reginorum. Limon Spataphora Reginorum Ferr. Hesp. 241.
- 13/ Le limonnier Sbardonius. Limon Sbardonius Ferr. Hesp. 253.
- 14/ Le Limonnier Barbadorus. Limon Barbadorus Ferr. Hesp. 259.
- 15/ Le Limonnier à fruit doux ; Lima dulcis Ferr. Hesp. 331. (Malus Limonia, minor, dulcis ; C.B. Pin. 436.)
- 16/ Le Limonnier à fruit âcre ; lima acris Ferr. Hesp. 331. (Malus Limonia, minor, acida, H.R. Par.)
- 17/ Le Limonnier à fruit citronné renfermant un autre fruit. (Malus Limonia, citrata, fructu fructum includente. H.I. Bat.)
- 18/ Le citronnier à fruits en grappe. (Malus Limonia, uberrima, fructu racematim nonnihil mamillas imitante, vix acidum includente. H. Cathol.)
- 19/ L'Oranger vulgaire, à moelle douce. Aurantium vulgare dulci medullâ FERR ; Hesp. 377 ;
- 20/ L'Oranger vulgaire, à moelle âpre, Aurantium vulgare acri medullâ Ferr. Hesp. 377. (Malus aurantia, major, C.B. Pin. 436. Aurantia malus, J.B. I. 97)
- 21/ L'Oranger hivernal, à moelle sèche. Aurantium sicciore medullâ hybernum Ferr. Hesp. 379.
- 22/ L'Oranger sauvage, à moelle âcre. (Malus aurantia sylvestris. J. B. I, 99) oranger sauvage, ou sauvageon.
- 23/ L'Oranger à feuilles crépues. Aurantium crispo folio Ferr. Hesp. 389.
- 24/ L'Oranger étoilé et rose. Aurantium stellatum & roseum Ferr. Hesp. 395.
- 25/ L'Oranger tacheté. Aurantium virgatum Ferr. Hesp. 399.
- 26/ L'Oranger tacheté, à feuilles étroites. (Malus aurantia, angustioribus foliis et fructu variegatis. H.L. Bat.)
- 27/ L'Oranger corniculé. Aurantium corniculatum Ferr. Hesp. 409.
- 28/ L'Oranger corniculé, à fruit plus petit. (Malus aurantia, corniculatum, minori fructu. H.R. Par.)
- 29/ L'Oranger strié ; Ferr. Hesp. 401.
- 30/ L'Oranger fétifère. Ferr. Hesp. 405.
- 31/ L'Oranger foetiferum, multiplex. (Malus aurantia, fructu duo vel tres alios fructus includenti. H. cathol.)
- 32/ L'Oranger de Lisbonne. Aurantium Olyssiponense Ferr. Hesp. 427.
- 33/ L'Oranger de la Chine. Aurantium Sinense Ferr. Hesp. 430.
- 34/ Le très grand oranger. Aurantium maximum Ferr. Hesp. 439.
- 35/ L'Oranger à fruits multipliés. (Riche-Dépouille).
- 36/ L'Oranger à feuilles très-étroites et lancéolées.

**Annexe n°6. Liste des espèces d'orangers donnés par René Le Berryais, *Traité des jardins ou le Nouveau La Quintinie, 1788.***

- 1/ Orange douce commune, *Aurantia fructu dulci vulgaris.*
- 2/ Grosse orange, orange de Grasse, *Aurantia fructu majori, globoso, dulci.*
- 3/ Orange du Portugal, *Aurantia fructu dulciori, cortice tenui.*
- 4/ Orange rouge, *Aurantia fructu dulciori, cortice & carne rubris.*
- 5/ Orange sans pépin, *Aurantia fructu dulci, parvo, spadonio.*
- 6/ Orange de Chine, *Aurantia fructu oblongo, dulcissimus, cortice tenui, sinensis.*
- 7/ Riche dépouille, *Aurantia plurimo fructu dulci & flore ditissima.*
- 8/ Orange-Bergamotte, *Aurantia fructu dulci, rotundo, glabro, sapore & odore gratissimis.*
- 9/ Orange étoilée, *Aurantia fructu dulci stellato.*
- 10/ Bigarade commune, *Aurantia fructu acido vulgaris.*
- 11/ Bigarade à fleur semi-double, *Aurantia fructu acido, fiore semi-pleno.*
- 12/ Bigarade violette, *Aurantia fructu acido, foliorum, florum & fructuum allis violaceis.*
- 13/ Bigarade cornue, *Aurantia fructu acido corniculato.*
- 14/ Petite bigarade chinoise, *Aurantia nana fructu acido sinensis.*
- 15/ Pommier d'Adam, *Aurantia magno fructu acido, cortice carni adhaerente.*
- 16/ Limon commun, *limonia fructu medio, oblongo, acuminato, tenuicortice.*
- 17/ Limon de Calabre, *Limonia flore albido, fructu minimo, cortice tenuissimo.*
- 18/ Limon doux, *limonia flore albo, fructu majore, oblongo, dulci, tenui cortice.*
- 19/ Limon perette, ou poirette, *Limonia fructu parvo pyriformi, striato, tenui cortice.*
- 20/ Limon imperial, *Limonia fructu magno longissimo, crasso cortice.*
- 21/ Limon balotin, *Limonia fructu medio, rotundo, crasso cortice.*
- 22/ Limon de Grénade, Pomme de Paradis, Lime de Provence, *Limonia fructu magno, longo, acuminato, crassiori cortice.*
- 23/ Limon sans chair (quelques-uns le nomment Pomme de Paradis), *Limonia fructu majore, oblongo, acuminato, dulci cortice crassissimo.*
- 24/ Poncire violet, *Limonia flore amplo, fructu maximo, longo, tenero cortice crasso.*
- 25/ Limon de Valence, Pomme d'Adam, *limonia fructu maximo, rotundo, crassiori cortice dulci.*
- 26/ Limon de Sbardoni, *Limon Sbardonius, Ferr.*
- 27/ Limon Jarrette, *Limonia fructu majore, ollulae forma.*
- 28/ Limon romain, *Limonia magno fructu globoso, papillato, Lima Romana.*
- 29/ Limon de Saint-Dominique, *Limonia fructu magno, fubrotundo, acido.*
- 30/ Cédrat de Florance, *Limonia Cedrata fructu maximo, conico, verrucoso, sapore & odore insigni.*
- 31/ Lime douce, *Lima dulcis.*
- 32/ Pompoleum, *Aurantia flore amplissimo, fructu maximo, subgloboso, crasso cortice.*
- 33/ Chadeç, ou Schaddeck, *Aurantia flore amplo, fructu maximo, subconico-truncato, crasso cortice.*
- 34/ Pompelmous, ou Pompelmoës, *Arantia fructu omnium maximo, subrotundo, crasso cortice.*
- 35/ Mella-Rosa, *Aurantia fructu parvo, globoso, costato, parum sapido & odoro, tenui cortice.*
- 36/ Oranger hermaphrodite, *Aurantia multiplicis specie.*

## Annexe n°7. Les inventaires de l'orangerie de Meudon

Source : A.N O<sup>1</sup> 1518 liasse 8, A.N O<sup>1</sup> 1518-81

**Le 20 juin 1695**

### Feuille 1 Rect Vérification de l'orangerie de Meudon

N°1-17 grands orangers de tige à 300 L	5 100
N°2-20 autres orangers de tige à 200 L	4 000
N°3-30 autres orangers de tige à 160 L	4 800
N°4-31 orangers de tige à 140 L	4 340
N°5-31 orangers à demy tige à 90 L	3 330
N°5bis-12 orangers de tige à 65 L	780
N°5 ter-3 orangers de tige à 60 L	180
N°6-9 orangers de tige gros buissons à 200 L	1 800
N°7- 32 orangers de tige autres buissons à 150 L	1 800
N°8-68 orangers en buisson à 120 L	8 160
N°8 bis-26 orangers en buisson à 100 L	2 600
N°9-41 orangers et une lime douce à Compria ~citronniers à 36 L	1 692
N°9 bis-2 souches d'orangers à 30 L	0060
N°9 ter-36 orangers autres buissons à 25 L	0900
N°10-52 orangers autres buissons à 18 L	0936
N°11-19 orangers menue tige à 22 L	1 738
N°11 bis-11 orangers menue tige à 10 L	0110
N°11 bis-2 grosses souches d'orangers à 20 L	0040
N°12- 3 petits orangers à 4 L	0012
N° 13-11 orangers chinois à 6 L	0066
N°14-2 gros citronniers à 90 L	0180
N°15- 1 autre citronnier à 50 L	0050
N°16-2 grosses limes douces à 150 L	0300
533 caisse d'orangers	total 45 974

## F. 1 Verso

N°1	bon	10 grenadiers à fleurs doubles à 5 L	0050
N°1	bis	19 lauriers rose à 30 L	1 290
N°2	bon	10 lauriers rose à 15 L	0140
N°3		33 lauriers rose à 5 L	33
N°3		93 lauriers rose à 7 L	651 ?
N°12		Une grosse boule de mirthe à 100 L	100
		32 glycera	
		34	
N°13		2 grosses boules de mirthe à 60 L	120
N°16		2 boules de mirthe à 35 L	070
N°17		11 boules de mirthe à 25 L	270
N°18		14 boules de mirthe à 15 L	240
N°19		2 petites boules de mirthe à 10 L	20
N°19	bis	} 9 boules de lauriers de tain à 10 L 6 boules de lauriers de tain à 3 L	90
N°20	bon 15		18
N°20	bis	208 jassemains d'Espagne à 2 L	416
			3 493 L
45 974		Mirrthes 32 glycera	
<u>3 493</u>		Lauriers rose	179
49 467		Lauriers tains	19
		Grenadiers	10 bon
		Jassemains d'Espagne	208 bon
			<u>444</u>

## Feuillet 2 Rect Madame de Louvois

A

N°1	10	grands orangers à 300 L	3 000
N°2	11	grands orangers à 200 L	2 200
N°3	11	grands orangers à 160 L	1 700
N°4	15	grands orangers à 140 L	2 100
N°5	15	orangers demy tige à 90 L	1 350
N°5 bis	18	orangers de tige à 60 L	0480
N°6	5	gros buissons à 200 L	1 000
N°7	18	orangers autres buissons à 150 L	2 700
N°8	34	orangers autres buissons à 120 L	4 080
N°8 bis	23	orangers buissons à 100 L	2 300
N°9	23	orangers à 36 L	826
N°9 bis	19	orangers à 25 L	475
N°10	22	orangers à 18 L	397
N°11	39	orangers à 22 L	858
N°11 bis	9	orangers à 10 L	090
N°12	2	petits orangers à 1 L	008
N°13	6	orangers chinois à 6 L	036
N°14	1	citronnier à 90 L	090
M 16 (sic)	1	grosse lime douce à 150 L	150
	<hr/>		
	272	caisses	

## Feuille 2 Verso Monsieur De Courtenvaux

R

N°1	2	grands orangers à 300 L	600 L
N°2	1	orangers de tige à 200 L	200 L
N°3	2	2 autres orangers à 160 L	320 L
N°4	2	autres orangers à 160 L	280 L
N°5	4	orangers à 90 L	360 L
N°5 bis	3	orangers à 60 L	180 L
N°6	1	oranger en buisson à 200 L	200 L
N°7	1	oranger à 150 L	150 L
N°8	7	orangers à 100 L	700 L
N°9	6	orangers à 25 L	150 L
N°10	4	orangers à 18 L	072 L
N°11	9	orangers à 22 L	198 L
N°12	1	oranger à 1 L	001 L
N°13	1	oranger chinois à 6 L	006 L
	44	caisses	3 420 L

**Meudon 1695**

**Feuillet 3 (rect)**

**Q. Monsieur de La Roche-Guyon**

N°1	2	Grands orangers à 300 L	600
N°2	3	Autres orangers à 200 L	600
N°3	4	Autres orangers à 160 L	650
N°4	2	Autres orangers à 140 L	280
N°5	2	Orangers à 90 L	180
N°7	4	Orangers à 150 L	600
N°8	3	Orangers à 100 L	300
N°9	4	Orangers à 25 L	100
N°10	8	Orangers à 18 L	150
N°11	7	Orangers à 10 L	70
N°13	1	Oranger chinois à 6 L	6
N°14	1	1 citronnier à 90 L	90
	41	caisses	3 640 L

## Feuillet 8 (Verso)

### L. Monsieur de Souvré

N°1	1	grand oranger à 300 L	300 L
N°2	2	orangers à 200 L	400 L
N°3	3	autres orangers 160 L	480 L
N°4	2	autres orangers à 140 L	280 L
N°5	1	oranger à 20 L	200 L
N°6	1	oranger à à 200 L	200 L
N°7	4	orangers à 150 L	600 L
N°8	6	orangers à 100 L	600 L
N°9	7	orangers à 25 L	175 L
N°10	5	orangers à 18 L	90 L
N°11	9	orangesr à 22 L	198 L
N°12	1	oranger à 1 L	1 L
	42	caisses	3 607 L

**Meudon 1695**

**Feuillet 4 (Rect) Monsieur de Barbezieux**

**N**

N°1	1	Grand oranger à 300 L	300 L
N°2	2	2 grands orangers à 200 L	400 L
N°3	3	orangers à 160 L	180 L
N°4	4	orangers à 140 L	260 L
N°5	2	orangers à 90 L	180 L
N°6	1	orangers gros buisson 200 L	200 L
N°7	2	orangers à 190 L	300 L
N°8	4	orangers à 120 L	600 L
N°9	10	orangers à 25 L	250 L
N°10	7	orangers à 18 L	123 LM
N°11	7	orangers à 22 L	199 L
N°13	1	oranger chinois à 6 L	6 L
N°14	1	citronnier à 50 L	50 L

## Feuillet 4 (vers)

### O Monsieur l'abbé de Louvois

N°1	1	grand oranger à 300 L	300
N°2	3	grands orangers à 200 L	600
N°3	1	oranger à 160L	160
N°4	4	orangers à 140 L	560
N°5	5	orangers à 90 L	450
N°6	1	oranger à 100 L	200
N°7	1	oranger à 150 L	150
N°8	6	orangers à 120 L	720
N°9	9	orangers à 25 L	225
N°10	5	orangers à 18 L	50
N°11	8	orangers à 22 L	176
N°13	1	oranger chinois à 6 L	006
	44	caisses	3 637 L

**Meudon 1695**

**Feuillet 5 (rect)**

**P Monsieur de Villeroy**

N°1	1	grand oranger à 300 L	300
N°2	1	grand oranger à 200 L	200
N°3	2	grands orangers à 160 L	320
N°4	2	grands orangers à 140 L	280
N°5	7	orangers à 90 L	630
N°6	1	oranger gros buisson 200 L	200
N°7	3	orangers à 190 L	450 [ ?] [570]
N°8	4	orangers à 120 L	480
N°9	9	orangers à 25 L	225
N°10	6	orangers à 18 L	108
N°11	8	orangers à 22 L	242 [ ?] [176]
N°13	1	oranger chinois à 6 L	006
	45	caisses	3 540 [ ?] [3 495]

Il semble qu'il y ait eu deux dans les calculs et dans le résultat total.

## A.N.O<sup>1</sup> 1518-81 non daté (vers 1700-1705)

### Les orangers et arbustes de Meudon concistent

Vérifiés	Les dix-sept grands orangers de tige cottes marcées 1 prisez par l'inventaire qui en	
sur trien	a été fait a raison de 300 L chacun revenant a la somme de	5 100 L
[ ?]	Vingt autres orangers de tige cottes n°2 prisez 200 L chacun revenant à	4 000 L
tous les	Vingt cinq autres orangers de tige cottés n°3 priséz 160 L chacun revenant à	4 000 L
orangers	Vingt un autres orangers de demi tige cottes n°4 prisez 50 L chacun revenant à	2 940 L
et les	Quatre autres orangers de demie tige cottes n°5 prisez 90 L revenant à	360 L
arbustes	Neuf autres orangers gros buissons cottes n°6 prisez 200 L chacun revenant à	1 800 L
	Vingt sept orangers autres buissons cottes n°7 prisez 150 L revenant à	4 050 L
	Trente trois orangers autres buissons cottes n°8 prisez 120 L chacun revenant à	3 960 L
	Douse orangers autres buissons cottes n°9 prisez 25 L chacun revenant à	300 L
168		26510 L

## Fe<sup>t</sup> 1 (verso)

Neuf orangers autres buissons cottés n°10 prisez 18 L chacun revenant à	162 L
Onze orangers à menue tige cottés n°11 prisez 10 L chacun revenant à	110 L
Trois petits orangers cottes n°12 prisez 6 L chacun revenant à	12 L
Douze orangers chinois cottés n°13 prisez à 6 L chacun revenant à	72 L
Deux gros citronniers cottés n°14 prisez 50 L chacun revenant à	180 L
Un autre citronnier cotté n°14 prisé 50 L	50 L
Deux grosses limes douces cottés n°16 prisés 150 L chacun revenant à	300L
40	886 L
Deux boules de mirthes cottées n° 17 prisées 25 L revenant à	50
Quatre autres boules de mirthe cottées n°18 prisées 15 L chacune revenant à	60
Quatre boules cottées n°19 de lauriers tains prisez 10 L chacune revenant à	40
Vingt huit jassemis d'Espagne cottés n°20 prisés 40 sols chacun revenans à la somme de	56

## Feuillet n°2 (recto)

Quatre orangers de tige cotez n°3 prisez 160 L chacun revenans à	640 L
Cinq orangers a demie tige cotez n°4 prisez 140 L chacun revenans à	700
Vingt six orangers de tige cotez n°5 prisez 90 L chacun revenans à	2 340
Trente cinq orangers en buisson cotez n°8 prisez à raison de 120 L chacun revenans à	4 200
Neuf orangers en buissons cottés n°8 bis prisez 100 L chacun revenans à	900
Vingt quatre orangers cotez n°9 prisez 25 L chacun revenans à	600
Treize orangers cottés n°10 prisez 18 L pièce revenant à la somme de	234
116 ? ou 186 recomptés	9 614
Deux boules de mirthe cottées n°18 prisez 15 L chacune revenans à	30 L
Deux petites boules de mirthes cottées n°19 prisez 3 L piève revenans à	6 L
Cinq boules de lauriers teints cotez n°19 prisées 10 L chacune revenans à	50 L

## Feuillet n°2 (verso)

Six boules autres lauriers teints cottes n°20 prisez 3 L pièce revenans à	18 L
Un oranger tige cotté N°3 prisé 160 L	160 L
Cinq orangers de tige cottes n°4 prisez 140 L revenans à	700 L
Sept orangers de tige cottes n°5 prisez 90 L pièce revenans à	630 L
Trois orangers de tige cottes n°5 bis prisez 60 L chacun revenans à	180 L
Douze orangers de tige cottes n°5 ter prisé 65 L chacun revenans à	780 L
Cinq orangers cottes n°7 prisez 150 L pièce revenans à	750 L
Dix sept orangers cottes n°8 prisez 100 L pièce revenans à	1 700 L
Quarante orangers y compris deux citronniers cottes 9 ter y compris aussi une lime douce prisez chacun 356 L revenans à	1692 L
Deux souches à orangers cottes n°9 bis prisées chacun 30 L revenans à	60 L
99	6 642 L

### F3 feuillet recto

Trente orangers y compris un citronnier cotez n°10 prisez 18 L pièce revenans à	
soixante dix neuf orangers à menue tige cotez n°11 bis prisez 22 L chacun	540 L
revenans à	
deux grosse souche d'orangers de tige cotez n°11 bis prisez 22 L chacun	1738
revenans à	
	40
123 ?	2 318 L
Une très grosse boule de mirthe cotez n° 12 prisée	100 L
Deux grosses boules de mirthe cottées n°13 prisées 60 L pièce revenans à	120 L
Trois boules de mirthes cottées n°18 prisées 15 L pièce revenans à	45
Deux petites boules de mirthes cottées n°19 prisées 10 L pièce revenans à	20
Neuf lauriers roses cotez n°1 prisez 30 L pièce revenans à	270
Cinq lauriers roses n°2 prisez 15 L revenans à la somme de 15 L cy	75

### Feuillet 3 (verso)

Trente trois lauriers roses très petits cottez n°3 prisez vingt sols pièce revenans à	
Deux orangers de nulle valeur	33
Trente quatre lauriers roses cottez n°1 prisez 30 L pièce revenans à	
Cinq lauriers roses cottez n°2 prisez 15 L chacun revenans à	1 020
Trente trois lauriers roses cottez n°3prisez 7 L pièce revenans à	75
Six boules de mirthes cottez n°17 prisez 25 L pièce revenans	231
Deux boules de mirthes cottez n°16 prisées 35 L pièce revenans à	150
	70

### Feuille 3 (verso)

Trois boules de mirthes cottées n°17 prisées 25 L chacun revenans à	75
Cinq boules demirthes cottées n°18 prisées 25 L chacun revenans à	75
Dix grenadiers à fleurs doubles cottes n°1 prisez 5 L pièce revenans à	50 L

### Quatrième feuillet (recto)

Soixante lauriers roses cottes n°3 prisez 7 L chacun revenans à	420
Cent quatre vingt jassemis d'Espagne cottes n°20 prisez quarante sols chacun revenans à	360

Total 49 479 L

orangers	534	bon	45 980
mirtes	35	bon	801
jassemis d'E.	208	bon	416
lauriers teints	15	bon	192
lauriers roses	179	bon	2 124
grenadiers	10	bon	50
	<u>980</u>	quais	total 49 471 L

## ANNEXES DE LA TROISIÈME PARTIE

### Annexe n°1 Tableau récapitulatif des achats d'orangers dans les *Comptes des Bâtiments du Roi*

Référence	Date d'achat	Nombre d'orangers	Prix	Fournisseur	Provenance	Destination	Remarque
CBR, I,98.	20/08/1665	43	1800 L	Pierre Desgots			
CBR, I, 40	14/6/1665	60	1800 L	Garnier		Fontainebleau	
CBR, I,105.	24/4/1665,	80 + 600 jasmins d'Espagne	269 L 10 s	Jean-Baptiste Rouvine		Saint - Germain et les Tuileries	
CBR, I, 188	19/2-17/3/1668,	Orangers (pas de nombre)	578 L	Jacquelin et Prieur		Pour mettre dans des caisses d'argent.	
CBR,I, 247	14/3/1668	100 orangers + 400 jasmins d'Espagne	580 L	Joseph Marsano		Le Louvre	
CBR,I, 248	3/12/1668	32 orangers	750 L	Sr Durant		Fournis et livrés pour mettre dans les caisses de la galerie des Tuileries	
CBR,I,256	5/7-11/12/1668	46 orangers + 2 mirthes	1098 L	Guillaume Barbier		Achetés et voiturés à Versailles	
CBR,I,277	18/4/1668	10 orangers	160 L	Jean Jacquelin jardinier			
CBR, I, 422	3/7-6/12/1670	Orangers (pas de nombre) +tubéreuses (2 pages)	2 029 L 10 s	Le Bouteux		Trianon	
CBR, I, 483	3/6-17/6/1670	300 (orangers et citronniers)+transport	4 073 L 17 s	Le Bouteux	Orléans	Paris	Maisons royales
CBR, I, 473	24/7/1670	orangers, jasmins, tubéreuses	2 525 L 5s	Sr Formont	Lyon	Pépinière du Roule	
CBR, I, 479-480	30/11/1670	727 orangers + 545 pieds de tubéreuses et de jasmins d'Espagne	19 197 L	Veuve Martial Parmentier (6399 L) et s <sup>r</sup> Héliot (12 798 L)	?	Inconnue	
CBR, I, 549	18/4/1671	Plusieurs orangers, jasmins, et autres plantes Achat et voiture	1464 L 10s	S <sup>r</sup> Desgranges	Portugal	Inconnue	
	4/6/1671	Plusieurs orangers + transport	4008 L	?	Orléans	Trianon	
CBR, I, 670	29/4/1672	Mention de transports de 800 orangers du Portugal	189 L	Sieur Formont	Arrivés au port de Rouen	Paris	

	Date et Référence	Nombre d'orangers	prix	Fournisseur	Provenance	Destination	Remarque
CBR, I, 479-480	30/11/1670	727 orangers + 545 pieds de tubéreuses et de jasmins d'Espagne	19 197 L	Veuve Martial Parmentier (6399 L) et s <sup>r</sup> Héliot (12 798 L)	?	Inconnue	
CBR, I, 549	18/4/1671	Plusieurs orangers, jasmins, et autres plantes Achat et voiture	1464 L 10s	S <sup>r</sup> Desgranges	Portugal	Inconnue	
	4/6/1671	Plusieurs orangers + transport	4008 L	?	Orléans	Trianon	
CBR, I, 670	29/4/1672	Mention de transports de 800 orangers du Portugal	189 L	Sieur Formont	Arrivés au port de Rouen	Paris	
CBR, I, 651	24/8/1672	Mention de 9 grands orangers donnés par le duc de Richelieu	100 L	Duc de Richelieu			Somme donnée au sieur de Loge « en considération de ce que le duc de Richelieu a donné à sa S.M. neuf grands orangers ».
	16/6/1673	Plusieurs orangers + transport	335 L	Le Bouteux	Orléans	Trianon	Partie dépensée sur une somme prévue de 1836#
	17/5/1673	Achat d'orangers et autres plantes	1 800 l	Le Bouteux		Trianon	
CBR, I, 843	31/5/1675	Somme pour achat d'orangers	500 L	Le Bouteux	Orléans (?)	Trianon	Sans date précise pour le mois
CBR, I, 813	12/6/1675	« Achats de divers orangers pour le jardin de Clagny, que sa S.M fait acheter en divers jardins particuliers »	38 175 L		Divers jardins particulier	Clagny	La somme de 37800# sur une somme totale prévue de 38175#
CBR, I, 846	23/8/1675	19 orangers	720 L	Dupuy		Clagny	
CBR, I, 846	3/6/1675	40	6 000 L	Inconnue , nom manquant		Clagny	
CBR, I, 846	16/6/1675	50	1 750L	Mme Le Sec		Clagny	
CBR, I, 846 et 876	20/6/1675	94	12 000 L	Aux directeurs des créanciers du feu S <sup>r</sup> de Faveroles		Clagny	Somme payée aux directeurs des créanciers du feu sieur de Faveroles
CBR, I, 835	23/7/1675	107 orangers	550 l	S <sup>r</sup> Torolle	Inconnue	Versailles ?	
CBR, I, 835	11/8/1675	70 orangers	5 400 L	S <sup>r</sup> Picard	Berny	Versailles ?	

	Date et réf	Nombre d'orangers	Prix en livres	Fournisseurs	Provenance	Destination	Remarque
CBR, I, 814 et 876	13/8/1675	24 orangers	2 420#	Sieur Boileau, payeur des rentes de l'Hôtel de ville de Paris		Pas spécifié : « Pour les jardins de S.M »	
CBR, I, 1298	4/8/1680	20 orangers	700 L	Doré		Trianon	
CBR, II, 269	1683	28 grands orangers	10 083 L 6s et 8 d	Enfants du feu sieur Durand	Chaillot	Versailles	La somme réelle payée est de 10082# le reste sont les taxations.
CBR, II, 279	25/7/1683	25 orangers sauvages	100 L	Barat		Trianon	Orangers pour planter en palissade. ?
CBR, II, 594	26/8/1685	13 orangers	5 243 L 6s 8d	Veuve du sieur Formont	Pacy	Versailles	5 200 L Taxation 43L 6s 8d
CBR, II, 595	19/9/1685	20 orangers	2218 L 6 s 8 d	La duchesse de la ferté	Pris dans le jardin de la duchesse	Versailles	2 200 L +taxation 18#6s8d, somme réglée le 9/10/1685, CBR, I, 667.
	1685	2 citronniers	don	M de Mazarin	Château de Veret	Versailles	Gratification de 30 L donnée au jardinier Marquant le jeune pour avoir chargés et voiturés les 2 citronniers de Veret au port de Monlouis.
	1685	8 citronniers	don	M de Mazarin	Château de la Meilleraye	Versailles	Gratification de 100 L à Marquant l'Aîné pour le transport de la Meilleraye jusqu'à Tours.
CBR, II, 797	13/5-29/7/1685	8 gros orangers	1 800 L	Louis Pompardey, sergent à verges au Châtelet de Paris	Hôtel Séguier à Paris	O de Versailles	
CBR, II, 797	13/8-29/7/1685	20 gros orangers	159 L 8s Pour le transport	Le sieur Langlée	Jardin du sieur Langlée à Paris	O de Versailles	La somme concerne seulement le transport fait Par Robert Le Roy

	Date et réf	Nombre d'orangers	Prix en livres	Fournisseurs	Provenance	Destination	Remarque
CBR, II, 869	18/9/1686	31 gros orangers	3 500 L 14s	Jean Messyé jardinier	Jardin de la chaumette, faubourg saint Antoiine lès Paris	O de Versailles	Transport assuré par Jean Le Roy pour la somme de 32 L 2S 8d (dépense prévue et payée le 6/10/1686)
CBR, II, 867 et 18/9/1686 CBR, II, 917	20/8/1686	170 gros orangers de haute tige	12 886 L 10 S  Acomp te de 7 780 L payé	Louis Coste	Italie	Jardin de la pépinière du Roule	
CBR, II, 957	9/7/1686	9 orangers	Don	Duc de Créqui	Orangerie du duc de Créqui	O de Versailles	Gratification de 110 L à Nicolas Langlois qui a fait charger les orangers pour les envoyer à Versailles
CBR, II, 957	9/7/1686	40 gros orangers+ 12 grands lauriers francs	Don	(Louvois )	Château de Meudon	Versailles	Gratification de 110 L à Paul Nanteau pour avoir fait charger les orangers.Un paiement de 336 L 6s 6d sera fait aux transporteurs le 2/6.
	20/10/1686	62 orangers	Don ou achat ?	Le sieur Clerx	Venvres	O de Versailles	Somme de 414# payée ax chartiers pour le transport.Lors du chargement 2 cintres et 2 impostes ont été cassées et réparées pour la somme de 188#8s
	23/6/1686	114 grands orangers « nouveaux arrivés d'Italie »	Achat	Inconnu	Italie	Jardin du Roule	555#13s8d pour le transport depuis le port du guichet Paris à la pépinière à du Roule.

	Date et réf	Nombre d'orangers	Prix en livres	Fournisseurs	Provenance	Destination	Remarque
CBR, II, 1027	8/9/1686	4 orangers à fruit et feuilles panachées de blanc	240 L	Louis Coste, fleuriste	?	O de Versailles	
1094 et 1143	5/10/1687	52 orangers	10 083 L 6s 8d	Mme la duchesse de Verneuil	O du château de Verneuil	O de Versailles	Sur les 10 083 L 6s 8d, il y a 83 L 6s 8d de taxations. Paiement fait le 19/10 de 5 000 L.
Le 5/10, il a été payé 416 L « à Jean Asselin, dit Ledru, charpentier et voiturier par eau, pour avoir voituré, du chateau de Verneuil jusqu'au port de Marly, cinquante-deux orangers pour S.M ». Le 18/10 1687, il a été payé la somme de 232 L pour acheminer les « 52 orangers venus de l'orangerie du chateau de Verneuil, du port de Marly jusqu'à l'orangerie du chateau de Versailles ».le 30/11/1687 il a été payé à Le Dru la somme 116 L 10 s pour « avoir fait abattre et rétablir un pan de mur au jardin du chateau de Verneuil pour sortir des orangers, et autres menues dépenses pour mettre les orangers en état d'estre voitez à Versailles ».							
CBR, II, 1096	14/11 / 1687	30 orangers	5 041 L 13s 4d	Le marquis d'Herbault	Orangerie du château d'Herbault	O de Fontainebleau	Sur les 5041 L 13s 4d il y a 41 L 13s 4d de taxations. Paiement fait le 30/11.
CBR, II, 1096, 1097, 1144	14/11 / 1687	33 orangers	5 041 L 13s 4d	M de Fieubet	Maison de Beauregard	Orangerie de Fontainebleau	Taxations de 41#13s4d. Paiement fait 7/12.
	2/3-13/4/1687	300 orangers+ nolis voitures et autres frais	19 488 L	Somme payée au sieur Cameron	Provenance de Gênes	O de Versailles ?	La somme a été délivrée au sr de Turmentes, trésorier général de l'Extraordinaire des guerres pour qu'il paye le sr Cameron alor à Marseille.
Les différents paiements permettent de reconstituer le trajet de ces 300 orangers de Marseille à Versailles. Le 29/6 il a été débloqué la somme de 2423#5s pour payer au sr De Lorme le transport des orangers d'Arles à Lyon, il est précisé que le chargement pèse 1615 quintaux 50 livres ( le quintal au XVII = 100 livres, soit 48.95 kg et la livre =489.5 gr), poids de marc, à raison 30s la cent, ce qui laisse entendre que le chargement a été acheminé par bateau sur le Rhône.le 22 juin, il a été payé à Antoine Chassin, voiturier, pour la voiture des 300 pieds d'orangers de Lyon à Paris, « pesant 1600 quintaux », à 45 s le cent, 3633 L 15 s. Le même jour a été donné à titre de gratification la somme 900 L au sieur Cameron « en considération des soins qu'il a eus et des frais extraordinaires par luy faits pour l'achat et voiture des desd. Orangers ».							
	4/5-13/7/1687	Paiement au sieur Ballon de la somme de 8 440#11s6d pour le « rétablissement de caisses de 158 orangers qui ont été pris à La Meillerayie, Verneuil, Verrette, à l'archevêché de Tours, Beauregard et Arbault, pour estre mis dans les orangeries de S.M., à Versailles et à Fontainebleau, y compris seize autres orangers qui ont été pris à la Meilleraye et voitez aud Verrette ».					
CBR, II, 1222	20/7/1687	144 orangers dont 129 gros et de haute tige+ transport+ 15 autres d'espèces rares	13 784 L	Louis Coste, jardinier fleuriste	orangers « qu'il a fait lever en Italie »	Voiturés jusqu'au port du Guichet, proche le Louvre, puis livrés à la pépinière du	Mention de 1004# à la fin est-ce pour les 15 orangers d'espèce rare ?

	Date et réf	Nombre d'orangers	Prix en livres	Fournisseurs	Provenance	Destination	Remarque
	4/5-13/7/1687	Paiement au sieur Ballon de la somme de 8 440#11s6d pour le « rétablissement de caisses de 158 orangers qui ont été pris à La Meillerayie, Verneuil, Verrette, à l'archevêché de Tours, Beauregard et Arbault, pour estre mis dans les orangeries de S.M., à Versailles et à Fontainebleau, y compris seize autres orangers qui ont été pris à la Meillerayie et voiturez aud Verrette ».					
CBR, II, 1222	20/7/1687	144 orangers dont 129 gros et de haute tige+ transport+ 15 autres d'espèces rares	13 784 L	Louis Coste, jardinier fleuriste	orangers « qu'il a fait lever en Italie »	Voiturés jusqu'au port du Guichet, proche le Louvre, puis livrés ensuite à la pépinière du Roule.	Mention de 1004# à la fin est-ce pour les 15 orangers d'espèce rare ?
	5/10/1687	Liste des gratifications accordées aux jardiniers des personnages qui ont vendu ou donné des orangers au roi permet de chiffrer précisément le nombre d'orangers. 190# pour Mondain jardinier du duc de La Rochefoucault : 38 210# pour Marquant, jardinier du duc de Mazarin : 42 70 # pour Maequant autre jardinier du duc de Mazarin :14 5# au jardinier de l'archevêque de Tours : 1 165 # pour Claude de Pezartr, jardinier de M de Fieubet, à Beauregard ; 33 150# pour Marguerite Desmont, jardinière de M d'Arbault : 30 260# pour Racine et (nom manque), jardiniers de Mme la duchesse de Verneuil : 52 En tout 210 orangers.					
CBR, III, 134	18/7/1688	7 citronniers limes douces+ bateau de 11 toises de long qui a été mis en pièces pour faire des caisses	200 L	Louis Coste	?	Jardin de Trianon	
CBR, III, 134	18/7/1688	46 gros orangers de haute tige	2 000 L	Louis Coste	Italie	Jardin de la pépinière du Roule	
CBR, III 134	6/6/1688	4 orangers+ 20 limes douces+ transport (Orléans/Trianon)	248 L	Michel Doré	Orléans	Jardin de Trianon	
CBR, III, 134	6/6/1688	99 orangers + 1 lime douce	1200 L	Boullard	Pris dans son jardin au village de Vrin, proche de Chastres (ancien nom d'Arpajon)	Trianon ?	
CBR, III, 134	6/6/1688	173 orangers + 10 limes douces	1987 L	Mathurin Barra, Claude Chevallier et consors		Trianon	

	Date et réf	Nombre d'orangers	Prix en livres	Fournisseurs	provenance	Destination	Remarque
CBR, III, 134	18/7/1688	7 citronniers limes douces+ bateau de 11 toises de long qui a été mis en pièces pour faire des caisses	200 L	Louis Coste	?	Jardin de Trianon	
CBR, III, 134	18/7/1688	46 gros orangers de haute tige	2 000 L	Louis Coste	Italie	Jardin de la pépinière du Roule	
CBR, III 134	6/6/1688	4 orangers+ 20 limes douces+ transport (Orléans/Trianon)	248 L	Michel Doré	Orléans	Jardin de Trianon	
CBR, III, 134	6/6/1688	99 orangers + 1 lime douce	1200 L	Boullard	Pris dans son jardin au village de Vrin, proche de Chastres (ancien nom d'Arpajon)	Trianon ?	
CBR, III, 134	6/6/1688	173 orangers + 10 limes douces	1987 L	Mathurin Barra, Claude Chevallier et consors		Trianon	
CBR, III, 134	20/6/1688	54 orangers + 7 limes douces	802 L	Estienne Mareschal		Trianon	
CBR, III, 135	20/6/1688	9 citronniers limes douces	163 L	Jean Tronson	Chartres	TRianon	Achat et transport depuis Chartres
CBR, III, 135	29/8/1688	28 citronniers limes douces	1178 L 0 s 3d	Chéron et Jolly	?	port du Guichet à Paris	
CBR, III, 1081	27/7/1694	Orangers, glaces, tableaux, bustes des châteaux de Meudon et Choisy	80 015 L	Madame Louvois	Meudon et Choisy	Meudon et Choisy	Par ailleurs l'inventaire AN O <sup>1</sup> 1518 fait état de 533 orangers à Meudon pour une valeur de 45 974 L
CBR, IV, 218	7/7/1697	6 orangers	90 L	Legru	?	Jardins des maisons royales	
Total : 241 413 livres (y compris la collection Louvois)							

**Annexe n°2. Tableau récapitulatif des dépenses liées au chauffage des orangeries des maisons royales (1664-1715)**

Référence	Date	Combustible utilisé	Montant en livres	Fournisseur	Destination
CBR, I, 147	31/12/1666	Achat bois, charbon, fumier et autres choses pour la conservation des orangers	200 L	Claude Bouis , jardinier responsable	Fontainebleau
CBR, I, 429	20/8- 15/11/ 1670	Pour achat de charbon et autres dépenses pour les deux orangeries de Versailles depuis décembre à jusqu'au mois de février	255 L	Marin Trumel	Versailles
CBR, I, 628	29/12/1672	Remboursement du charbon employé dans l'orangerie de Versailles depuis novembre 1671 à mars 1672	154 L	Marin Trumel	Orangerie de Versailles
CBR, I, 1141	19/11/1679	Remboursement De 64 sommes de charbon consommées pour conserver les arbres de l'orangerie du roi pour les années 1677 et 1678	288 L	De La Lande, jardinier	Saint-Germain
CBR, I, 1261	9/6/1680	Remboursement de 25 sommes de charbon consommé dans l'orangerie	157 L 15 s	De La Lande, jardinier	Saint-Germain
CBR, II, 353	19/12/1683	Remboursement de l'achat et voiture de charbon et fumier , marc de vigne et échelles pour l'orangerie du jardin des Tuileries	61 L	Demoiselle Bouchard	Orangerie des Tuileries
CBR, II, 1232	19/1/1687	Paiement du charbon pour chauffer l'orangerie de Saint-Germain et pour avoir bouché la grande porte d'entrée pendant le présent hiver commencé l'année dernière 1686	250 L	La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, Iii, 326	23/1/ 1689	Paiement du charbon utilisé pour chauffer l'orangerie de Saint-Germain	250 L	Jean-Baptiste La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, III, 453	12/3/1690	15 charretées de grand fumier, 10 mines de charbon, 10 tombereaux de terre franche, 5 tombereaux de crotin de mouton, 10 voyes de terreax de couche et 3 voyes d emarc de vin pour servir à l'orangerie des Tuileries	79 L 15 s	Demoiselle Bouchard	Orangerie des Tuileries
CBR, III, 454	10/12/1690	30 charretées de fumier neuf, 10 voitures de terreau, 4 grands tombereaux de marc de vigne et 10 muids de charbon, fournis pour l'orangerie des Tuileries	71 L 14 s	Demoiselle Bouchard	Orangerie des tuileries
CBR, III, 462	15/1/1690	Remboursement du charbon fourni pour chauffer l'orangerie de Saint-Germain	250 L	Jean-Baptiste de la Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, III, 604	7/1/1691- 6/1/1692	Remboursement du charbon fourni pour chauffage de l'orangerie pendant l'hiver 1690 et l'hiver 1691 (2 p)	500 L	Jean-Baptiste de La Lande	Orangerie de Saint-Germain

Référence	Date	Combustible utilisé	Montant en livres	Fournisseur	Destination
CBR, III, 752	4/1/1693	Remboursement du charbon utilisé pour chauffage de l'orangerie de Saint-Germain en 1692	250 L	Jean-Baptiste de La Lande	Orangerie de Saint -Germain
CBR, II, 1022	21/2/1694	Paiement des sommes pour le chauffage de l'orangerie pendant l'hiver 1694	250 L	Jean-Baptiste de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, III, 1142	28/8/1695	Paiement du chauffage de l'orangerie de Saint-Germain	250 L	A la veuve de Jean-Baptiste de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, III, 1185	21/8/1695	Paiement des dépenses de charbon employé l'hiver précédent pour chauffer l'orangerie de Choisy	73 L 4 s	Renard	Orangerie de Choisy
CBR, IV, 114	11/3/1696	Remboursement des avances faites pour couvrir de fumier le plancher de l'orangerie basse de Meudon pour préserver les orangers	84 L 18 s	Renard, jardinier	Orangerie de Meudon
CBR, IV, 133	4/3/1696	Solde du remboursement du chauffage de l'orangerie	50 L pour parfait paiement de 250 L	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, IV, 228	10/3/1697	Remboursement du chauffage de l'orangerie de Saint-Germain de l'hiver précédent	250 L	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, IV, 373	6/7/1698	Remboursement du chauffage de l'orangerie de Saint-Germain	250 L	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, IV, 504	29/3/1699	Remboursement du chauffage de l'orangerie de Saint-Germain	250 L	Louis de La Lande	Orangerie
CBR, IV, 641	7/3/1700	Paiement du chauffage de l'orangerie de Saint Germain	150 L	Louis de la Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, IV, 759	27/2/1701	Remboursement du chauffage de l'orangerie de Saint-Germain	250 L	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, IV, 875	16/7/1702	Remboursement du chauffage de l'orangerie de Saint-Germain	250 L	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, IV, 985	18/3/1703	Remboursement du chauffage de l'orangerie de Saint-Germain	250 L	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, IV, 1092	4/5/1704	Remboursement du Paiement du chauffage de l'orangerie pendant l'hiver dernier	250 L	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, IV, 1115	2/3/1704	Paiement de poëles à feu pour l'orangerie de Fontainebleau	96 L	Philippe Pezart, marchand de Paris	Orangerie de Fontainebleau
CBR, IV, 1206	11/1/1705	Remboursement du Paiement du chauffage de l'orangerie pendant l'hiver dernier	253 L	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, V, 65	7/2/1706	Paiement du chauffage de l'orangerie pendant l'hiver dernier	253 L 2 s 6 d	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, V, 163	20/2/1707	Paiement du chauffage de l'orangerie pendant l'hiver dernier	253 L 2 s 6d	Louis de La Lande	Orangerie de Saint-Germain

Référence	Date	Combustible utilisé	Montant en livres	Fournisseur	Destination
CBR, V, 418	18/1/1711	800 bottes de foin fournies pour mettre sur l'orangerie de Trianon à 9 livres le cent	72 L	Vallée	Orangerie de Trianon
CBR, V, 421	10/5/1710	Foin fourni pour couvrir l'orangerie du jardin potager de Versailles	243 L	Devienne, fermier	Orangerie du jardin potager de Versailles
CBR, V, 444	1/4-30/12/1710	Pour l'entretien du parterre de broderie, de l'orangerie et le chauffage de celle-ci	1650 L	La veuve de Louis de La Lalande et son fils Joseph de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, V, 625	1/5/1712	Paiement du chauffage de 1707 de l'orangerie de Saint-Germain	250 L	La veuve de Louis de La Lalande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, V, 806/807	1/4-30/12/1714	Entretien de toutes les palissades du parterre de broderie, de l'orangerie et chauffage de celle-ci	1600 L	La veuve de Louis de La Lalande et son fils Joseph de La Lande	Orangerie de Saint-Germain
CBR, V, 851	2/10/1715	200 bottes de foin fournies pour la serre des orangers du palais de Trianon en 1715	40 L	Jean Devienne	Serre des orangers du palais de Trianon

### Annexe n°3. Tableaux récapitulatifs des dépenses pour l'achat de terres et de fumier pour les orangers

Référence	Date de paiement	Prix en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, I, 147	31/12/1666	200 L	Achat de bois, charbon et fumier	Claude Bouys	Fontainebleau
CBR, I, 203	12/5/1668	662 L 17 s	Etais pour soutenir les fumiers de l'orangerie	Tryer, Cuissin et Paully	Orangerie de Fontainebleau
CBR, I, 205	12/5/1668	260 L	Fumier fourni pour l'orangerie	Gilleson	Orangerie de Fontainebleau
CBR, I, 501	18/10/1671	252 L	Voiture de bonnes terres et des orangers audit lieu (orangerie du Roule)	Pierre Fouquignon	Orangerie du Roule
CBR, I, 1033	24/11/1678	183 L 19 s	Terreau et fumiers pour les orangers de Fontainebleau	Sainton	Orangerie de Fontainebleau
CBR, II, 212	1/11/1682	324 l	54 toises cubes de fumier pour l'orangerie	Veuve Bregy	Orangerie de Versailles
CBR, II, 353	19/12/1683	61 L	Remboursement de l'achat et voiture de charbon et fumier, marc de vigne et échelles pour l'orangerie du jardin des Tuileries	Demoiselle Bouchard	Orangerie des Tuileries
CBR, II, 507	13/8-10/9/1684	695 L 10 s	84 toises de grand fumier pour couvrir les serres de neuf grands orangers du jardin de la pépinière	François Avart	Pépinière du Roule
CBR, II, 794	7/1/1685	45 L 6 s	Charbon et fumier pour l'orangerie des Tuileries	Demoiselle Bouchard	Orangerie du jardin des Tuileries

Référence	Date	Montant en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, II, 1028	24/11/1686	320 L 15 s	77 muids de marc de vigne, 2 toises 1/8 de fumier de vache et 400 bottes de paille longue pour faire des paillassons, le tout pour les orangers.	Gaullard et Souet	Orangerie du Roule
CBR, II, 1157	11/5/1687	1879 L	Fumier nécessaire à couvrir 106 toises de baraque qui ont servi à la couverture des orangers plantés en palissade dans ledit jardin de Trianon	Olivier Fleurant	Jardin de Trianon
CBR, II, 1226	26/1/1687	207 L 10 s	42 muids 1/2 de fumier de pigeon et 40 muids de marc de vigne qu'il a fournis pour les orangers de Versailles	Roch Gaulard	Orangerie de Versailles
CBR, III, 593	13/1/1692	54 L 10 s	30 charretées de grand fumier, 6 tombereaux de terreau et 10 mines de charbon achetés pour le jardin de l'orangerie du palais des Tuileries	Demoiselle Bouchard	Orangerie des Tuileries

Référence	Date	Montant en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, III, 593	25/3/1692	154 L	Fourniture et voiture des environs de Suresnes au jardin de l'orangerie de Versailles de 18 charretées de marc de vin consommé pour servir aux orangers	Robert Gromet et Gentien Duval	Orangerie de Versailles
CBR, III, 819	18/1/1693	125 L	25 toises de grand fumier pour l'orangerie de Versailles	Buteau dit Bourguignon, terrassier	Orangerie de Versailles
CBR, III, 819	1-15/3/1693	460 L 10 s	Marc de vigne et fumier de pigeon (2 p) pour pépinière de Trianon et orangerie de Versailles	Buteau dit Bourguignon	Pépinière de Trianon et orangerie de Versailles
CBR, III, 820	10/1/1694	40 L	8 toises cubes de fumier pour l'orangerie de Versailles, à 5 L la toise	Bourguignon	Orangerie de Versailles
CBR, III, 962	21/3/1694	75 L	30 muids de marc de vigne pour l'orangerie de Versailles	Bourguignon	Orangerie de Versailles
CBR, III, 962	17/3/1694	190 L	Grands fumiers et fumiers consommés pour l'orangerie de Versailles	Bourguignon	Orangerie de Versailles
CBR, III, 1013	23/1/1695	30 L	30 voitures de grand fumier pour l'orangerie des Tuileries	Jacques Baudin, voiturier	Orangerie des Tuileries

Référence	Date	Montant en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, IV, 23/24	8/1-30/9/1696	142 L 10 s	19 toises de grand fumier (2 p) pour garnir les baraques de Trianon	Bourguignon	Trianon
CBR, IV, 24	29/4/1696	240 L	Fumier et marc de vigne pour les orangers de l'orangerie de Versailles	Bourguignon	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 162	27/1-10/2/1697	385 L	Grands fumiers, terreaux et marc de vigne fournis pour l'orangerie de Versailles	Bourguignon	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 307	21/12/1698	330 L	Fumiers, marc de vigne et fiente de pigeon pour l'orangerie de Versailles	Buteau, voiturier	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 402	14/12/1698	150 L	Fourniture de terreau et de crottin de mouton pour les orangers de Meudon	Jean Bouré dit Desmoulins, voiturier	Orangerie de Meudon
CBR, IV, 704	23/1-23/10/1701	1135 L	Fumiers fournis pour les orangers de l'orangerie de Versailles (5 p)	Henry Buteau	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 822	22/1-29/10/1702	1186 L 10 s	Fumier et marc de vigne pour les orangers de Versailles et de Trianon	Denis Buteau	Versailles et Trianon
CBR, IV, 934	21/1-9/9/1703	856 L	Fumiers et terreaux fournis pour les jardins de Trianon et orangers du château de Versailles (3 p).	Denis Buteau	Versailles

Référence	Date	Montant en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, IV, 1118	6/1-23/11/1704	856 L 5 s	Terres franches et terreaux de couche pour les orangers de Meudon	Jean des Moulins	Orangerie de Meudon
CBR, IV, 1044	13/7/1704	120 L	Terreau de mouton pour le change des orangers de l'orangerie de Versailles	Camel, marchand	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 1227	17/5-12/7/1705	420 L 1 s 3 d	Terre d'égout fournie et voiturée pour les orangers de Meudon (2 p)	Jean de Bouré dit Desmoulins, terrassier, et Goret	Orangerie de Meudon
CBR, V, 209	15/1/1708-25/5/1709	1316 L 16 s 8 d	Fumiers consommés pour jardins et orangeries de Versailles et de Trianon en 1707 et 1708 (2 p)	Yves Coulon, voiturier	Orangeries de Versailles et Trianon
CBR, V, 489	10/9/1711-11/2/1712	875 L 11 s 8 d	Grand fumier fourni pour l'orangerie de Versailles et la pépinière de Trianon (2 p)	Yves Coulon	Orangerie de Versailles
CBR, V, 759	6/8/1714-15/2/1715	794 L 13 s 4 d	Terreau et fumier chaud fourni et livré tant pour l'orangerie du château de Versailles que pour la pépinière de Trianon pour l'année 1714	Yves Coulon, fermier	Orangerie de Versailles Pépinière de Trianon
CBR, V, 851	2/10/1715	697 L 10 s	Fumier pour orangerie de Versailles et jardin Trianon	Yves Coulon	Orangerie de Versailles

Référence	Date	Montant en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, II, 1028	24/11/1686	320 L 15 s	77 muids de marc de vigne, 2 thoises 1/8 de fumier de vache et 400 bottes de paille longue pour faire des paillasons, le tout pour les orangers.	Gaillard et Souet	Orangerie du Roule
CBR, II, 1157	11/5/1687	1879 L	Fumier nécessaire à couvrir 106 toises de baraque qui ont servi à la couverture des orangers plantés en palissade dans ledit jardin de Trianon	Olivier Fleurant	Jardin de Trianon
CBR, II, 1226	26/1/1687	207 L 10 s	42 muids 1/2 de fumier de pigeon et 40 muids de marc de vigne qu'il a fournis pour les orangers de Versailles	Roch Gaulard	Orangerie de Versailles
CBR, III, 593	13/1/1692	54 L 10 s	30 charretées de grand fumier, 6 tombereaux de terreau et 10 mines de charbon achetés pour le jardin de l'orangerie du palais des Tuileries	Demoiselle Bouchard	Orangerie des Tuileries

**Annexe n°4. Tableau des dépenses d'arrosage et de matériel pour l'entretien et la taille des orangers**

Référence	Date de paiement	Prix en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, I, 83	4/6/1666	300 L	Trois mois d'arrosage des orangers et autres arbrisseaux à fleurs	Laurent Perier	Orangerie de Versailles
CBR, I, 95	3/1/1666	80 L	Pour avoir fourny des chariots pour transporter de place à autre les orangers de Fontainebleau	Claire Leger	Fonatinebleau
CBR, I, 1192	16/4-17/12/1679	3457 L 5 s	A divers ouvriers qui ont travaillé au jardin de Clagny, fourni et voituré des perches, fait des treillages, voituré du terrot et fumiers, porté de l'eau pour arroser les plantes et orangers, et autres autres ouvrages		Clagny
CBR, I, 1312	27/10/1680	78 L 11 S 6 d	A ceux qui ont enlevé les gravois de la serre des orangers à la ferme	Ouvriers	Versailles ?
CBR, II, 349	28/11/1683	189 L	Natte fournie pour la serre des orangers en caisse de Trianon	Julien Hermon	Trianon
CBR, II, 479	9/4/1684	2879 L 6 S 8 D	Ouvrages de menuiserie faits pour les couverts des orangers de Trianon	Prou, menuisier	Trianon
CBR, II, 508	3/9/1684	102 L 9 S 6 D	Achat de seringues en bois et de cuivre pour arroser les gros orangers nouvellemnt arrivez d'Italie et autre dépense faite aud. Jardin de la pépinière	Richard de Launay	Pépinière du Roule
CBR, II, 637/638	29/7-11/11/1685	238 L	Ouvrage de charonnage pour sortir les orangers de Versailles	Veuve Jaquin	Versailles
CBR, II, 638	24/6/1685	321 L 12 S	Remboursement des sommes pour sortir et voiturer des orangers	Henry Dupuis	Versailles
CBR, II, 512	14/5-4/6/1684	365 L 13 S 10 d	A ceux qui ont travaillé à transporter des terres dans le jardin de l'orangerie pour changer les orangers (2 p)		Fontainebleau
CBR, II, 894	28/7/1686	137 L 10 S	Plusieurs échelles qu'elle a fourni pour cueillir la fleur des orangers de Versailles et pour le rétablissemnt des chariots pour les entrer et l sortir	Veuve Jaquin, charon	Versailles

Référence	Date de paiement	Prix en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, II, 1225	1/6/1687	185 L 4 S 6 D	A ceux qui ont travaillé à décharger les orangers nouvellement arrivés de Beauregard et autres endroits	Dupuis	Versailles ( ?)
CBR, II, 1223	30/11/1687	116 L 10 S	Dépense pour avoir abattu et rétabli un pan de mur du jardin du château de Verneuil pour sortir les orangers et autres menues dépenses pour mettre les orangers en état d'estre voiturez à Versailles	L e Dru	Versailles
CBR, III, 251	3/7/1689	350 L	Fourniture d'une machine pour enlever et transporter les grands orangers de Trianon	Valentin Lopin	Trianon
CBR, III, 528	23/12/1691	115 L	Fourniture de chariots et d'équipages pour entrer sortir les orangers de l'Orangerie	Veuve Jaquin, charon	Oran gerie de Versailles
CBR, III, 922	29/11/1693	111 L 15 S	Dépenses faite pour la sortie de la serre et la rentrée des orangers de Choisy, à cause de l'embrasement arrivé au comble de l'orangerie le 21 novembre 1693	Renard, jardinier	Orangerie de Choisy
CBR, III, 1157	26/6/1695	40 L	Pour avoir vaquer quatre jours à estimer les orangers de Choisy et vérifier ceux de Meudon	Chevalier	Choisy et Meudon
CBR, III, 1158	12/6/1695	34 L	fourniture d'une grande chèvre pour lever les gros orangers de la pépinière du Roule	Regnault, charpentier	Pépinière du Roule

Référence	Date de paiement	Prix en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, IV, 30	8/7-22/7/1696	152 L	22 paires d'échelles doubles pour cueillir la fleur d'oranger sur les arbres de l'orangerie de Versailles ( 2 p)	Ringuet, charon	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 30	12/7-11/11/1696	216 L 12 S	Réparations aux équipages et chariots pour sortir les orangers de la serre (2 p)	Ringuet, charon	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 397	30/3/1698	15 L 18 S	Trois douzaines d ebouteilles de verre pour mettre de l'eau de fleur d'orange pour l'orangerie de Fontainebleau	Branlard, fayancier	Orangerie de Fontainebleau
CBT, IV, 313	6/7-23/11/1698	243 L 18 S	Ouvrage pour l'orangerie de Versailles et raccomodage des équipages pour serrer les orangers	Ringuet, charon	Orangerie de Versailles.
CBR, IV, 594	25/7/1700	178 L 16 S	Ouvrages de charonnage, chariots pour servir à transporter les orangers de l'orangerie de Versailles	Ringuet, charon	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 830	4/12/1701-26/12/1702	452 L 5 S	Réparations faites aux chariots des orangers de Versailles	Antoine Ringuet, charon	Orangerie de Versailles
CBR, IV, 899	15/10/1702	62 L 2 S	150 bouteilles carrées pour l'eau de fleurs d'orangers	Branlar, fayancier	Orangerie de Fontainebleau
CBR, IV, 1116	14/9/1704	65 L 16 S	Bouteilles pour la fleur d'orange	Branlard, fayancier	Orangerie de Fontainebleau
CBR, V, 178	6/3/1707	70 L	Bouteilles de verre fournies pour mettre l'eau de fleur d'orange à l'orangerie du château de Fontainebleau	Branlard, fayancier	Orangerie de Fontainebleau
CBR, V, 178	6/3/1707	105 L	Remboursement d'achat de deux alambics de cuivre rouge pour distiller de l'eau de fleur d'orange	Châtillon, jardinier	Orangerie de Fontainebleau
CBR, V, 211	29/4/1708-18/4/1709	515 L 3 S	Seaux fournis pour les orangers du jardin du palais de Trianon	Jacques loyseleur, marchand de bois	Jardins de Trianon
CBR, V, 219	18/4-15/5/1709	295 L 8 S	Ouvrages et équipages pour sortir les orangers de la serre de l'orangerie de Versailles	Antoine Reinguet, charon	Orangerie de Versailles
CBR, V, 274	8/1-3/9/1708	121 L 2 S	Bouteilles carrées et autres pour l'eau de fleur d'orange en 1707 et 1708	Branlard, fayancier	Fontainebleau
CBR, V, 373	28/12/1709	66 L 15 S	Bouteilles fournies pour les eaux de fleur d'oranger de Fontainebleau	Branlard, fayancier	Orangerie de Fontainebleau
CBR, V, 459	25/11/1710	107 L 10 S	Bouteilles de verre pour les eaux de fleurs d'orangers qui se font pour le roi	Branlard, fayancier	Orangerie de Fontainebleau

Référence	Date de paiement	Prix en livres	Volume	Fournisseur	Destination
CBR, V, 555/556	11/2/1712	58 L	Ouvrages aux alambics servant à la distillation de la fleur d'orange pendant 1711	Benoist	Orangerie de Fontainebleau
CBR, V, 765	6/8/1714-15/2/1715	646 L 9 S 6 D	Ouvrages sur les équipages de l'orangerie de Versailles pendant l'année 1714	Cottin, charron	Orangerie de Versailles
CBR, V, 767	6/8/1714	116 L	Pots de terre qu'il a fournis pour les orangers du petit jardin de Trianon	Meusnier	Jardin de Trianon
CBR, V, 909	16/2/1716	56 L	Ouvrages et réparations de chaudronnerie aux récipients et ustensiles servant à la distillation de l'eau de fleur d'orange que l'on distille annuellement à Fontainebleau en 1715	Besnoît, chaudronnier	Orangerie de Fontainebleau

## Annexe n°5. Tableau récapitulatif sur la fourniture des caisses à orangers pour les maisons royales

Source : CBR, Tome 1, 1664 – 1980

références	Date de paiement	Nombre de caisses fabriquées ou ferrées ou peintes	Prix en livres	fournisseur	destination
CBR, I, 37	09/08/1664 04/06/1665	Non mentionné (3 p)	1 028 L	Pierre Pavie	Orangers de Fontainebleau
CBR, I 77	19/04/1665	Non mentionné	1 022 L	Guillaume Barbier	Versailles
CBR, I, 94	04/12/1665	Non mentionné	350 L	Pierre Pavie	Fontainebleau
CBR, I, 127	15/07/1667	Plusieurs petites caisses d'orangers et de jassemis	120 L	Edme Le Géraud	Tuileries
CBR, I, 145	28/55/1667	Nombre inconnu	414 L	Pierre Pavie	Fontainebleau
CBR, I, 149	28/05/1666 21/05/1667	Achat de petites caisses parmi d'autres dépenses	9 561 L 3 s	Daniel Fossier	?
CBR, I, 189	02/07/1667	42 caisses de chêne	102 L	Legeran	Orangerie des Tuileries
CBR, I, 204	12/06/1667	Nombre inconnu	517 L 10 s	Pierre Cuisin	Orangerie de Fontainebleau
CBR, I, 246	30/03/1668	150 caisses d'orangers	119 L 5 s	Guillaume Barbier	Tuileries
CBR, I, 323	25/10/1669	Caisses d'orangers	446 L pour le reste et parfait paiement de 750 L	Richeretz et Monnot	Orangerie du palais des Tuileries
CBR, I, 326	06/22/1669	Caisses d'orangers	147L 10 s	Guillaume Barbier	Pour les caisses qu'il a fournies en 1668 aux Tuileries
CBR, I, 328	01/08/1669	Nombre inconnu	300 L	Bischeretz	Orangerie des Tuileries
CBR, I, 354	03/12/1669	Nombre inconnu	292 L	Pierre Cuisin	Orangerie de Fontainebleau
CBR, I, 476	06/12/1670	90 caisses	345 L	Pierre Cuisin	?

## Annexe n°6. Tableau récapitulatif des frais de transports d'orangers 1664-1715

référence CBR	Date	Nombre d'orangers transportés et motif	Nom du transporteur	Coût du transport en livres
CBR, I, 20	14/10/1664	Frais pour la voiture de quatre orangers depuis l'hostel Séguier jusqu'à Versailles	Guillaume barbier, menuisier	173 L 11 S
CBR, I, 47	30/6/1664	Voiture des orangers pour Fontainebleau	Sieur Poulvé, capitaine des charrois	4 000 L
CBR, I, 48	22/9/1664	Pour avoir fait serree les orangers les orangers de Versailles	Laurent Perier	104 L
CBR, I, 48/49	22/9/1664-4/6/1665	Soin pour faire venir les orangers de Duretal à Fontainebleau et pour les sommes qu'il a dépensées (2 p.)	Daniel Fossier	3 561 L 3 S
CBR, I, 102	10-26/12/1665	1250 (arbrisseaux), de Vaux le Vicomte à Versailles et aux Tuileries	Sr Léonard	3 816
CBR, I, 147	15/7/1666	Voiture par eau de trois cents orangers de Paris jusqu'à Valvin	Pierre Thulard	192 L 10 S
CBR, I, 147	24/8/1666	Voiture de Valvin à l'orangerie de Fontainebleau	Charles Gervais	642 L 2 S 8 D
CBR, I, 206.	9/7/1668	Orangers (pas de nombre) pour les frais qu'il a fait à Hyères pour y acheter des orangers	Bouis	1000
CBR, I, 328	23/12/1669	Orangers donnés au roi par M <sup>me</sup> de Béthune et transportés de Selles à Paris	Pierre Millard	3669 L 4s 6 d
CBR, I, 670	29/4/1672	800 orangers voiturés de Rouen à Paris	S <sup>f</sup> Formont	189
CBR, I, 846	25/6/ 1675	Voiture des orangers de madame Le Sec	Rigault	295 L 5 s
CBR, II, 345	23/5/1683	Voiture d'orangers de Trianon à l'orangerie de Versailles	Houdouin	461 L 8 S
CBR, II, 345	23/5/1683	Voiture d'orangers à Versailles et Trianon de divers orangers venus de Pacy et Chaillot		861 L 8 S
CBR,II, 560	25/6/1683	Transport d'orangers répartis sur deux bateaux du port de Saint-Paul à la porte de la Conférence	Jacques Portraict	381 L 14s
CBR, II, 708.	1685	Transport de deux orangers qui étaient à Chambord	Bruseau, voiturier par eau	200 L
CBR, II, 795	1/4-28/10/1685	Voiture du jardin de la pépinière du Roule des arbrisseaux pour les Maisons Royales de sept gros orangers du jardin de la dame Formont à l'orangerie de Versailles (3 p.)	Jean Le Roy	1101 L 2 S 6 D
CBR,II, 796	27/5/1685	« Voiture par eau et par terre de 10 citronniers limes douces du château de La Meilleraye en Poitou et de celui de Veret, en Touraine, à l'orangerie du Roi, à Versailles et de 218 livres de graines d'ifs » ( 2 pages )	Antoine Roger, jardinier	1 022 L 9 s
CBR, II, 797	26/8/1685	Transport de 20 orangers du jardin du sieur Langlée à Paris à l'orangerie de Versailles	Robert Le Roy et consors	159 L 8 S
CBR, II, 869	18/9/1686	Transport de 31 gros orangers du faubourg Saint-Antoine à l'orangerie de Versailles	Jean Le Roy	32 L 2S 8d
CBR, II, 1023	2/6/1686	Chargement et transport de 40 gros orangers de Meudon à Versailles	Noms pas conservés	336 L 6S 6 d

référence CBR	Date	Nombre d'orangers transportés et motif	Nom du transporteur	Coût du transport en livres
CBR, II, 1023	21/7/1686	Réalisation de « grandes caisses de mairin pour encaisser des orangers venant d'Italie et les voiturer à la pépinière du Roule »	Charpentiers, menuisiers et voituriers à journées	162 L 3 s 8d
CBR, II, 1023	20/10/1686	Transport de 62 orangers « pris à l'orangerie du sieur Clerx, à Venvres, et mis dans celle de Versailles »	Chartiers à journées	414 L. ( à la même date il est payé la somme de 188 L 8 s à ceux qui « réparé deux ceintres et deux i mpostes à la dite orangerie du sieur Clerx)
CBR, II, 1026	23/6/1686	Chargement et transport 26 grands lauriers francs, 9 orangers, 100 lauriers tins et autres arbrisseaux.	Jean Le Roy et consors	1003 L 16 s 6 d
CBR, II, 1026	23/6/1686	Voiture « du port du Guichet, à Paris , au jardin du Roule, 114 grands orangers nouveaux arrivés d'Italie, pour achat de futailles, chevrons, clouds et peines d'ouvriers »	Charles Crestien et consors, voituriers	555 L 13 s 8 d
CBR, II, 1027	18/9/1686	Transport des d'orangers de Blois à l'orangerie de Versailles	René Rigault	100 L
CBR, II, 1094	17/8/1687	Retenue de 82 L sur des nolis de deux patrons d'Arles qui y avoient amené de Marseille des orangers mal conditionnés	Somme prélevée par le commis de l'Extraordinaire des guerres de Provence	
CBR, II, 1210	29/6/1687	Voiture de d'Arles à Lyon de 300 orangers	S <sup>r</sup> de Lorme	2 423 L 5 s
CBR, II, 1210	22/6/1687	Voiture de 300 orangers de Lyon à Paris	Antoine Chassin	3 633 L 15 s
CBR, II, 1214	19/10/1687	Voiture de 52 orangers du château de Verneuil du port de Marly jusqu'à l'orangerie de Versailles	Jean Le Roy et Noël Houiste	130 L
CBR, II, 1215	29/6/1687	150 voitures par terre « du port du Guichet, à Paris, jusqu'à la pépinière du Roule, de plusieurs pieds d'orangers et autres frais et dépenses qu'il a faits pour décharger et encaisser lesd. orangers	Houiste	341 L
CBR, II, 1222	19/4/1687	Voiture des orangers du Poitou à l'orangerie de Versailles et celle de Fontainebleau	Au s <sup>r</sup> Foucault pour remboursement de la somme qu'il a fait payer en Poitou au s <sup>r</sup> Ballon	7 000 L
CBR, III, 312	30/10/1689	Voiture par eau de 17 orangers de Fontainebleau de à l'orangerie de Versailles	Jean Le Dru	530 L
CBR, III, 922	29/11/1693	Dépenses faites pour la sortie de la serre et la rentrée des orangers de Choisy, à cause de l'embrasement arrivé au comble de l'orangerie le 21/11/1693	Renard, jardinier	111 L 15 s
CBR, IV, 76	20/5 - 17/6/1696	Voiture des orangers du port de Valvin à Sèvres (3 p.)	Jean Le Dru	400 L
CBR IV, 76	19/6/1696	Voiture desd orangers de l'orangerie de Fontainebleau au port de Valvin	Lair	286 L
CBR, V, 325	15/7- 4/10/1709	Règlement à ceux qui ont voituré les orangers de Clagny au château de Versailles et à la pépinière du Roule (2 p)		1932 L 15 S 6 D

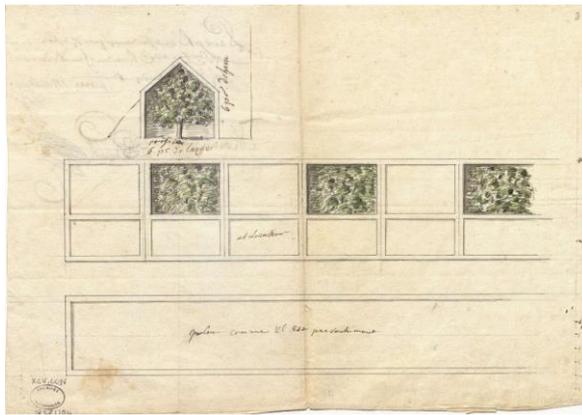
**Annexe N°7. Transcription d'un extrait du devis de deux baraques pour abriter les orangers de Trianon, transcription de la description des matériaux et de leur coût pour leur réalisation.**

**Source :** MC/ET/XCV/36. Devis et marché de construction de baraque pour les orangers de Trianon du 8 /12/1677  
(Transcription personnelle)

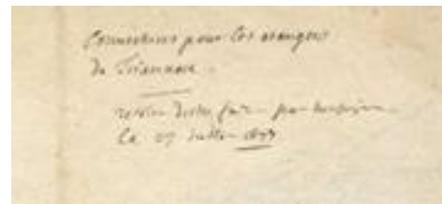
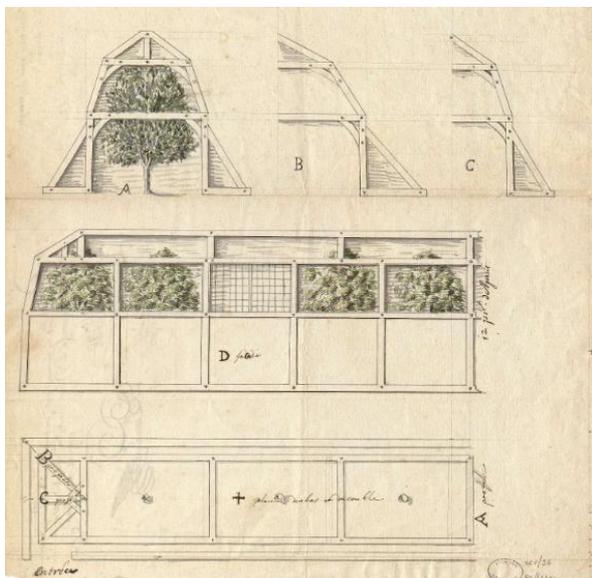
« Devis d'une baraque qu'il convient de faire à Trianon dont il faut deux pareilles l'une à l'autre.

Premièrement il faut en taille vingt et une toises de solives de cinq à sept pouces évaluées à.....	14 pièces
Plus pour les celles qui traversent les fermes et qui portent les arbutants vingt toises de pareille grosseur évalué à .....	10 pièces
Plus en sablières qui sont à plomb des seules vingt et un toises de cinq à sept pouces évalué à quatorze pièces.....	14 pièces
Plus en poteaux a plomb qui sont de six pieds en six pieds tombants refans à l'équerre trante quatre toises de cinq à sept grosseur évalué à dix-sept pièces.....	17 pièces
Plus en pannes de bois vingt six toises évaluées à treize pièces.....	13 pièces
Plus en tirans sept de chacun douze pieds de cinq à sept pouces évalué à sept pièces cy.....	7 pièces
Plus sept ferrures groupés de même assemblage et liens de rgh [?] il y entre à chaque ferme huit toises de bord de six grosseur carré joint étant les sept ensemble joint cinquante six toises évalué à vingt-cinq pièces .....	25 pièces
Plus entre les fermes vingt petits poteaux de quatre pieds et demi de long et de six pouces carrés Le tour bien refait à l'équerre laissan sept pièces et demi .....	7 pièces et ½
Plus pour les quatre autres et six pour leur assemblage vingt toises de solives de long dix pièces cy.....	10 pièces
Plus pour le faitage de douze toises de long de cinq à cinq pouces évalué à six pièces .....	6 pièces
Plus pour les arcbutants d'équerre toutes de poteaux, évalué à six pièces cy.....	6 pièces
Une Baraque se montera à cent vingt neuf pièces les deux ensemble forme deux cents cinquante huit pièces.....	258 pièces
Fut présent Pierre Maillard charpentier et maître demeurant au moulin demeurand à Versailles étant de présence à Paris. Lequel a reconnu a confessé avoir fait marché, promet et se dit obligé par les présentes au roi, ce acceptant pour sa Majesté Messire Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Chasteauneuf, baron de Sceaux et autres lieux, conseiller du Roy ordinaire en tous ses conseils du Conseil royal, commandeur et grand trésorier de ses ordres, secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, contrôleur général des finances [...]	409





Dessin n°1 accompagnant le devis et ses paraphes situés au verso.



Dessin n°2 accompagnant le devis et ses paraphes situés au verso.



# SOURCES

## Sources manuscrites

### Archives nationales

#### Série A : Collections originales de lois et de décrets

AJ /15/511 *Lettres patentes en forme de privilège, pour le transport & entrée dans le Royaume, des Orangers & autres Plantes rares. Avec défense à toutes personnes d'en faire venir, sauf au dénommé audit Privilège,*

#### Série O : Maisons du roi

##### Secrétariat d'État de la Maison du roi

O<sup>1</sup>4. Brevet de charge et Survivance de la charge des orangers des Tuileries pour veuve et les filles de Simon Bouchard, le 20 octobre 1662.

O<sup>1</sup>29. Brevet d'exemption de logement des personnes de la cour pour sa maison en faveur De Philippe Boisseau, concierge de l'orangerie de Fontainebleau, 1685.

O<sup>1</sup>33. Brevet de survivance de jardinier de l'orangerie des Tuileries pour Michel Le Bouteux, 3 décembre 1689.

##### Direction générale des Bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales

##### Administration générale : actes du roi

O<sup>1</sup>1046. Brevet de survivance de la charge des orangers des Tuileries pour Simon Bouchard, 19 juillet 1624.

##### Châteaux et bâtiments du roi

O<sup>1</sup> 1514-1518. Meudon, Chaville, Verrières. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s

O<sup>1</sup> 1710 à 1732. Saint-Germain (château et dépendances, jardins, forêts, ville et environs : Le Pecq, le Vésinet, Carrières, Chatou). XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s

O<sup>1</sup> 1759 à 1819. Le château de Versailles, appartements royaux, ailes, cours et dépendances (chapelle, salles de spectacles, parc, orangerie, canal, ménagerie....)

- O<sup>1</sup> 1762 A. Dossier 1, château et dépendances : mémoires, comptes, marchés. 1647-1670 ; dossier 2, mémoires d'ouvrages, devis. 1670-1684 ; dossier 4, mémoires d'ouvrages, comptes, états des paiements ; 1697-1705.
- O<sup>1</sup> 1762 B. Dossier 1, château, et dépendances : actes de dépenses, mémoires d'ouvrages. 1701-1710 ; dossier 2, id. 1711-1714 ; dossier 3, mémoires d'ouvrages, états de paiements, indications de travaux. 1715-1722.
- O<sup>1</sup> 1766. Dossier 1, anciens plans du château, avec l'état au temps de Louis XIII (XVII<sup>e</sup> s) ; dossier 2, plans généraux et plans partagés (XVIII<sup>e</sup> s.),
- O<sup>1</sup> 1790. Versailles, orangerie, liasse 1 : Devis et marché de fouilles des terres, devis imprimé de maçonnerie.

- O<sup>1</sup> 1791. Versailles, devis, dessins et projets gravés de l'orangerie.
- O<sup>1</sup>1791/2-20. Projet de plan et élévation de la petite orangerie de Versailles.
- O<sup>1</sup> 1874/1-3. Les Trianons, devis d'une orangerie à Trianon.

### **Jardins, manufactures et autres départements de la direction de bâtiments**

O<sup>1</sup> 2102 à 2123. Pépinières : correspondance, plans et cartes, journal des renvois, mémoires et décisions, états des paiements, comptes, mémoires concernant les missions botaniques, envois de plantes. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.

O<sup>1</sup> 2124 à 2126. Jardins des plantes: actes royaux, mémoires, correspondance concernant les jardins du roi à Toulon et à Paris. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.

### **Comptabilité générale des bâtiments**

O<sup>1</sup> 2127 à 2278. Comptes généraux : recettes et dépenses. 1639-1774

- O<sup>1</sup>2127 Comptes des Bâtiments du roi (1639-1641).
- O<sup>1</sup>2128 Comptes des Bâtiments du roi (1643-1689).
- O<sup>1</sup> 2129 à 2215. Comptes des Bâtiments du roi (1668-1715).

O<sup>1</sup> 2387 à 2386. Etats de gages d'officiers, états de paiements des bureaux et du personnel, devis et états annuels des réparations à faire, extraits des dépenses fixes pour l'entretien, distribution de fonds, de gages et d'appointements, rôles de dixièmes et de capitation. XVII-XVIII s.

### **Greffiers des bâtiments.**

Zu 286 à 521. Procès-verbaux d'experts (visites, estimations de bâtiments, constructions et réparations) auxquels sont joints des plans. 1661-1715.

- Z/1j/532. Visite par Charles-Bernard et Étienne Le Roy de l'orangerie royale des Tuileries détruite par un incendie.

### **Minutier central des notaires parisiens**

#### **Inventaires après décès,**

MC/ ET/ LII/ 26 Inventaire après décès de Jean-Baptiste Lambert, 30 décembre 1644.

MC /ET /LXXV, 109 Inventaire après décès de Jacques Bordier, seigneur du Raincy, 2 octobre 1660. [http://www.centrechastel.paris-Sorbonne.fr/sites/default/files/media/hotels/transcriptions/24\\_Vigny.pdf](http://www.centrechastel.paris-Sorbonne.fr/sites/default/files/media/hotels/transcriptions/24_Vigny.pdf)

MC/ ET XI/ 239 Inventaire après décès de Marie Particelli épouse de Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière, 29 août 1672.

MC /ET /XCVIII/251 Inventaire après décès de Jeanne de Schomberg, épouse du duc de La Roche-Guyon, 16 juillet 1674.

MC /ET/ XXXIII/349 Inventaire après décès Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière. du 13 juin 1681,

MC /ET/CV/899 Inventaire après décès de Henri de Bourbon, duc de Verneuil, 3 août 1682.

MC /ET/ LI/435 Inventaire la veuve du Chancelier Séguier 22 février 1683.

MC /ET/XII, 246, 26 janvier 1700, Bégnine Le Ragois, seigneur de Bretonvilliers, du 13 juin 1681.

MC /ET/ II, le duc d'Aumont, 9 avril 1704.

MC /ET/ IX/579, 30 décembre 1710 Veuve de Bénigne de Ragois, du 13 juin 1681,.

MC/ ET/ XII/312, Inventaire après décès de Jean-Baptiste Le Ragois, 19 octobre 1712.

### **Marchés divers concernant les orangers**

MC/ET/XCV/36 Devis et marché pour la construction de baraques pour les orangers de Trianon par le charpentier Pierre Maillard, 8 décembre 1677  
<https://francearchives.fr/facomponent/5c6ee8f9eb1d23c31e62d0c3d629d99197963a3f>

MC/ET/XCV/51 Devis et marché de l'entretien des jardins et pépinières de Trianon. Richard Lemoine et Jean Charpentier (Nous avons utilisé la transcription de Gabriele Lamy/service des jardins de Trianon-Château de Versailles-21/01/2015. Base HORTUS –Centre de recherche du château de Versailles)

## **Sources imprimées**

### **1-Les traités de jardinage**

ANGRAN DE RUENEUE, Jean, *Observations sur l'agriculture et le jardinage* Paris, Paris, Claude Prudhomme, 1712, tome 2.  
<https://books.google.fr/books?id=U0RXAAAACAAJ&printsec=frontcover&dq=angran+de+rueneue+observations+sur+l%27agriculture+1712&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiZ36OGq6zsAhX5DWMBHfulAYUQ6wEw>

ARNAUD D'ANDILLY Robert, *Le jardinier royal*, Paris, Charles de Sercy, 1671.

BESNIER, H, *Le jardinier botaniste, ou la manière de cultiver toutes sortes de plantes, fleurs, arbres et arbrisseaux, avec leur usage en médecine ; ensemble toutes les plantes étrangères qui peuvent être propres pour l'embellissement des jardins*, Paris, Claude Prudhomme, 1705.  
<https://books.google.fr/books?id=9NmpwYLvTCcC&printsec=frontcover&dq=Bersnier+le+jardinier+botaniste+1705&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjTIN27rKzsAhWeCWMBHbWxAOsQ6wEwAXoECAEQAQ#v=onepa>

BONNELLE, (religieux frère convers), *Le jardinier d'Artois, ou éléments de la culture des jardins potagers et fruitiers*, Arras, M Nicolas, 1763.

BONNEFONS, Nicolas, *le jardinier français, qui enseigne à cultiver les arbres et herbes potagères, Avec la manière de conserver les Fruicts, & faire toutes sortes de Confitures, Conserves, & Massepans*, Paris, Pierre Des-Hayes, 1652

BOYCEAU DE LA BARAUDERIE, Jacques, *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art divisé en trois livres. Ensemble, divers dessins de parterres, Pelouses, Bosquets, et autres ornements servans à l'embellissement des jardins*, Paris, Michel van Lochom, 1638.

CARDINAL, Guillaume, *Le jardinier royal*, Paris, Charles de Sercy, 1677.

DEZALLIER D'ARGENVILLE, Antoine-Joseph, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, Paris, Jean Mariette, 1709.

DEZALLIER D'ARGENVILLE, Antoine-Joseph, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, Paris, Jean Mariette, 1713.

DEZALLIER D'ARGENVILLE, Antoine-Joseph, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, Paris, Jean Mariette, 1747, réédition Actes Sud/ENSP, collection Thesaurus, 2003.

DUHAMEL DU MONCEAU, Henri Louis, traité des arbres fruitiers ;contenant leur figure, leur description, leur culture, Paris, Saillant, Desaint, 1768, 2 tomes.

FRANCOIS (Frère), *Le jardinier solitaire, ou dialogue contenant la méthode de cultiver un jardin fruitier et potager*, Paris, Rigaud, 1705.

<https://books.google.fr/books?id=9NmpwYLVTCcC&printsec=frontcover&dq=Bersnier+le+jardinier+botaniste+1705&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjTIN27rKzsAhWeCWMBHbWxAOsQ6wEwAXoECAEQAQ#v=onepa>

GALLO, Agostino, *Secrets de la vraye agriculture, et honestes plaisie qu'on reçoit en la mesnagerie des champs, patiquez & experimentez tant par l'auther qu'autres experts en ladicte science, divisez en XXX journées, par dialogues*, traduit en français par François de Belle-Forest, Paris, Nicolas Chesneau, 1571.

LE BERRYAIS, René, *Traité des jardins ou le nouveau de la Quintinye*, Paris, Belin, 1785.

[https://books.google.fr/books?id=KQsOAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=KQsOAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

LE LECTIER, *Catalogue des arbres cultivés dans le verger*, 1628.

Pierre LIEBAULT, Charles, LIEBAULT, Etienne LIEBAULT, Jean, *L'agriculture et maison rustique, revue, corrigée, augmentée et mise dans le meilleur langage*, Lyon, Claude Carteron et Charles Amy, 1689.

[https://books.google.fr/books?id=6FT\\_XSev8PUC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=6FT_XSev8PUC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

LIEBAULT, Charles, LIEBAULT, Etienne, LIEBAULT, Jean, *L'Agriculture et maison rustique*, Lyon, André Laurens, 1702.

[https://books.google.fr/books?id=gaxDAAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=gaxDAAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

LIGER, Louis, *Dictionnaire pratique du bon mesnager de campagne et de ville*, Paris, Pierre Ribou, 1715. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8546575.image>

LIGER, Louis, *Economie générale de la campagne, ou nouvelle maison rustique*, Paris, Charles de Sercy, 1700, tome 2.

LIGER, Louis, *le jardinier fleuriste et historiographe*, Paris, Damien Beugnié, 1704.

LIGER, Louis, *Le mesnage des champs et de la ville ou le nouveau jardinier françois accomodé au goust du temps*, Paris, Damien Beugnié, 1715.

MOLLET, André, *le jardin de plaisir contenant plusieurs dessins de jardinage tant parterres en broderie, compartiments de gazon*, Stockholm, Henry Kayler, 1651.

<https://bibliotheque-numerique.inha.fr/collection/item/10960-le-jardin-de-plaisir->

MOLLET, Claude, *Théâtre des plans et jardinages contenant des secrets et des inventions incognües à tous ceux qui jusqu'à présent se sont meslez avec un traité d'astrologie, propre pour toutes sortes de personnes et particulièrement pour ceux qui s'occupent à la culture des jardins*, Paris, Charles de Sercy, 1652.

<https://bibliotheque-numerique.inha.fr/collection/item/10964-theatre-des-plans-et-jardinages?offset=1>

ROUBO, André Jacob, *L'art du treillageur ou menuiserie des jardins*, 1775.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1067212w.image>

SERRES, Olivier de, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, 1600. Réédition Actes/Sud, 1996/2001.

TRIQUET, (révérend <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1524383g> père), *Instruction pour les arbres fruitiers*, Paris, Antoine Bertier, 1653.

TRIQUET, (Révérend Père), *Instructions pour les arbres fruitiers, revue & augmentée par l'auteur, d'un traité de la taille des arbres, de la culture des orangers, citronniers, grenadiers, oliviers, & jasmins d'Espagne*, Paris, Antoine Bertier, 1658.

<http://bibliotheque-numerique.hortalia.org/items/show/56>

VALLEMONT, LE LORRAIN, Pierre, abbé de, *Curiositez de la nature et de l'art sur la végétation ou l'agriculture et le jardinage dans leur perfection*, Paris, Jean Moreau, 1709.

[https://books.google.fr/books?id=XPATAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=XPATAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

VAN GROEN, J, *Le jardinier des Pays-Bas où sont décrites toutes sortes de belles maisons de plaisance et de campagne, & comment on les peut planter, semer, & embellir de plusieurs herbes, fleurs, & arbres rares*, Bruxelles, Philippe Vleugard, 1672.  
<https://bibliotheque-numerique.inha.fr/collection/item/16477-le-jardinier-du-pays-bas-suivi-de-boutique-remdes-et-de-trait-des-abeilles->

VAN OOSTEN, Henrik, *Le jardin de Hollande*, Leyde (Pays-Bas), Jean du Vivier, 1714.  
[https://books.google.de/books?id=x\\_86AAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.de/books?id=x_86AAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

## 2- Traités sur la culture des orangers

ANONYME, *Traité de la culture des orangers, citronniers, grenadiers & oliviers*, Paris, Charles de Sercy, 1676.

ANONYME (GARNIER ET BALLON?), *Nouveau traité des orangers et des citronniers*, Paris, Charles de Sercy, 1692.

FERRARI, Giovanni Baptista, *Hesperides sive de malorum aureorum cultura et vsv libri quatuor*, Rome, Hermann Scheus, 1646.  
[https://books.google.fr/books?id=ROHWYJRZbaEC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=ROHWYJRZbaEC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

HOLTZBECKER, Johannes Simon, *Gottorfer Codex*, 1649-1659, Statens Museum for Kunst, National Gallery of Denmark.

LA QUINTINIE, Jean-Baptiste, *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un traité des orangers, suivy de quelques réflexions sur l'agriculture*, Paris, Claude Barbin, 1690, tome 2.

MORIN, Pierre, *Instruction facile pour connaître toutes sortes d'orangers et citronniers qui enseigne aussi la manière de les cultiver, semer, planter, greffer, transplanter*, Paris, Charles de Sercy, 1680

[https://books.google.fr/books?id=2aZkAAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=2aZkAAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

## 3- Sources administratives

BERGER DE XIVREY, Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie impériale, 1853, tome VI 1603-1605,  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k203964k.texteImage>

CLEMENT, Pierre, *Lettres, instructions, mémoires de Jean-Baptiste Colbert*, Paris, Imprimerie impériale, 1861-1882, 10 volumes.

DEPPING, Georges-Bernard. *La correspondance administrative sous Louis XIV*, Paris, imprimerie impériale, 1850-1855, 4 volumes.

ECKARD, Jean, Dépenses effectives de Louis XIV en Bâtiments au cours du temps des travaux, et de leur évaluation, au cours actuel, d'après des documents authentiques, particulièrement celles de Versailles, Versailles-Paris, Dufaure-Dentu, 1838.

<https://www.chateauversailles-recherche.fr/francais/ressources-documentaires/corpus-electroniques/sources-imprimees/sources-relatives-a-l-etat-et-a-ses-institutions/comptes-des-batiments-du-roi.htm>

GRISELLE, Étienne, *Etat de la maison de Louis XIII ; de celle de sa mère Marie de Médicis ; de ses sœurs Chrestienne, Elisabeth et Henriette de France ; de son frère Gaston d'Orléans ; de sa femme Anne d'Autriche, de ses fils, le dauphin (Louis XIV) et Philippe d'Orléans comprenant les années 1601 à 1665*, Paris, Editions de documents d'Histoire, 1912.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64848c.texteImage>.

GUIFFREY, Jules, *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV (1664-1715)*, Paris, Imprimerie nationale, 1881-1901, ( 5 vol :I-1664-1680 Colbert ; II- 1681-1687 Colbert et Louvois ; III-1688-1695 Louvois et Colbert de Villacerf ; IV- 1696- 1705 Colbert de Villacerf et Hardouin-Mansart ;V-1706-1715Hardouin-Mansart et le duc d'Antin).

<https://www.chateauversailles-recherche.fr/francais/ressources-documentaires/corpus-electroniques/sources-imprimees/sources-relatives-a-l-etat-et-a-ses-institutions/comptes-des-batiments-du-roi.html>

GUIFFREY, Jules. Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV (1664-1715), Paris, 1885-1886.

<https://bibliotheque-numerique.inha.fr/collection/item/8691-inventaire-gnral-du-mobilier-de-la-couronne-sous-louis-xiv-1663-1715-partie-2>

GUIFFREY, Jules. Liste des artistes et artisans employés à l'embellissement et à l'entretien des châteaux royaux du Louvre, des Tuileries, de Saint Germain, etc. de 1605 à 1656, avec la mention de leurs gages, Nouvelles Archives de l'art français, 1872, p.1-54.

[inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/guiffrey-jules.html](http://inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/guiffrey-jules.html)

HOZIER, Charles d', Armorial général de France, 24<sup>e</sup> volume : Paris, partie 2, (bibliothèque nationale de France, Départements des manuscrits, Français, 32250, f<sup>o</sup>185)

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111471q/f5.item>

LABORDE, Léon de, Les comptes des Bâtiments du Roi ( 1528-1571) suivi de documents inédits sur les châteaux royaux et les Beaux-Arts au XVI<sup>e</sup>, Tome second, Paris, J.Baur, librairie de la société, 1880,

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k112145j.texteImage>

#### **4-Traité et ouvrages de botanique**

BAUHIN, Jean, *Histoire des plantes de l'Europe et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique*, Lyon, J.B Deville, 1689, 2 tomes.

[https://books.google.fr/books?id=TSAOAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=TSAOAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

PITTON DE TOURNEFORT, Joseph, *Eléments de botanique ou méthode pour connoître les plantes*, Paris, Imprimerie royale, 1694.

[https://books.google.fr/books?id=TSAOAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=TSAOAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

PITTON DE TOURNEFORT, Joseph, *Elements de botanique ou méthode pour connoître les plantes*, Lyon, Bernuset, troisième édition, 1797.

VOLKAMER, Johannes Simon, *Nürnbergische hesperides*, Nürnberg, Johannes Undrea Enders 1708.

<http://digital.bibliothek.uni-halle.de/hd/content/pageview/242577>

## 5-Traités culinaires

ANONYME, *Traité de confiture ou le nouveau et parfait confiturier*, Paris, Thomas Guillain, 1689.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5543940v.texteImage>

LUNE, Pierre (de), *Le cuisinier ou il est traitte de la veritable methode pour apprester toutes sortes de viande, gibbier, volatiles, poissons, tant de mer que d'eau douce*, Paris, Pierre David, 1656.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9819294k.texteImage>

MASSALIOT, François, *Le cuisinier roial et bourgeois ; qui apprend a ordonner toute sorte de Repas en gras & en maigre, & la meilleure des Ragoûts les plus délicats & les plus à la mode*, Paris, Claude Prudhomme, 1705.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k108571q.image>

MASSALIOT, François, *le Nouveau Cuisinier royal et bourgeois*, Paris, Claude Prudhomme, 1722, tome 1.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9787910c.texteImage>

VARENNE, Le sieur de la, *Le Cuisinier françois, enseignant la manière de bien apprester & assaisonner toutes sortes de viandes grasses & maigres, legumes, patisseries, & autres mets qui se servent tant sur les Tables des Grands que des particuliers*, Paris, Pierre David, 1651.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114423k.texteImage>

## 6- Sources littéraires : récits de voyages, descriptions

ANONYME, *Les plaisirs de l'isle enchantée*, Paris, Robert Ballard, 1664.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k71691f/f2.image><http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k71691f/f2.image>

CHOISY, Abbé de, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par feu M. l'abbé de Choisy, édité et préfacé par Denis François Camusat, Utrecht, Van de Water ; Amsterdam,

Jean-Frédéric Bernard et N. Étienne Lucas, 1727 ; rééd. présentée et annotée par Georges Mongrédien, Mercure de France, 1966, 1983.

COLONNA, Francesco, *le Songe de Poliphile*, traduction de l'Hypnerotomachia Pilphili par Jean Martin (Paris, Kerver, 1546), Imprimerie nationale Editions, 1994

DANGEAU, Philippe Courcillon, marquis de, *Journal d'un courtisan (1684-1720)*, édition Paleo, sources de l'histoire de France.

FELIBIEN, André, Sieur des Avaux et de Javericy, *Description du château de Versailles et d'autres ouvrages faits pour le Roy*, Paris, D. Mariette, 1696.

FELIBIEN, André, Sieur des Avaux et de Javericy, *Relation de la feste de Versailles du 18<sup>e</sup> juillet 1668*, P. Le Petit, 1668.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1526235p>.

FELIBIEN, André, Sieur des Avaux et de Javericy, *Les Plaisirs de l'Isle enchantée. Course de bague, collation ornée de machines, comédie meslée de danse et de musique, ballet du palais d'Alcine, feu d'artifice et autres festes galantes et magnifiques faites par le Roy à Versailles le VI may M DC LXIV et continuées plusieurs autres jours*, Paris, Imprimerie royale, 1673.

FELIBIEN, André, Sieur des Avaux et de Javericy, *Les divertissements de Versailles, donnés par le roi à toute sa cour, au retour de la conquête de la Franche-Comté, en l'année 1674*, J.B Coignard, 1674.

[https://books.google.fr/books?id=Yf5TAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=Yf5TAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

FOUCAULT, Nicolas-Joseph, *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, publiés et annotés par F. Baudry, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, Paris, imprimerie impériale, 1862,  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k292870.image>

FURETIÈRE, François, *Le Roman bourgeois*, Paris, P. Jannet, 1854.  
[https://books.google.fr/books?id=u3wNAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=u3wNAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

FURETIÈRE, François, *Dictionnaire universel contenant tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, 3 volumes.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3413126b>

GERMAIN, Brice, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, Paris, Nicolas Le Gras, 1684, tome 1.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8596306.image>

GUIGARD, Joannis, *L'Indicateur du Mercure de France, 1672-1789*, contenant, par ordre alphabétique, les noms des personnages sur lesquels on trouve dans cete collection des notices biographiques et génbéalogiques avec renvois aux années, tomes et pages, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869.

LABAT, Jean-Baptiste, *Nouveau voyage aux Isles d'Amérique contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion, et le gouvernement des habitants anciens et modernes, les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés pendant le séjour que l'auteur y a fait*. Tome 1, La Haye, 1724.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5545370j.texteImage>

LE ROUGE, Georges Louis, *Curiosités de Paris, de Versailles, Marly, Vincennes, Saint Cloud et des environs*, Paris, libraires associés, 1778, tome second.

<https://books.google.fr/books?id=NdEFAAAAQAAJ&hl=fr&pg=PA515#v=onepage&q=orangers&f=false>

LISTER, Martin (traduit par E de Sermizelles), *Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII*, Paris, publié Société des bibliophiles de France, 1873.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k102543s/f4.item>

LOUIS XIV, *Mémoires pour l'Instruction du Dauphin*, publ. Par Pierre Goubert, Paris Imprimerie nationale, 1992.

LOUIS XIV, *Manière de montrer les jardins de Versailles*, édition établie par Simonne Hoog, Paris, Éditions de la Réunion des Musées nationaux, 19882.

MADAME d'\*\*\*, *contes nouveaux ou les fées à la mode*, Paris, Theodore Girard, 1698, tome 1.

MADAME d'\*\*\*, *l'oranger et l'abeille suivi de Florine Reine de l'isle des fleurs*, Caen, Pierre Chalopin, sans date d'édition.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9741459x/f75.item.texteImage>

MADAME D'AULNOY, *L'Oranger et l'Abeille*, extrait du site internet : <http://lescontesdefees.free.fr/Contes/orangeretlabeille.htm>.

MADAME D'AULNOY, *Contes de fées, revue par M<sup>elle</sup> Guerrier de Haupt*, Paris, Bernardin-Béchet, 1868.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6581768x.texteImage>

LAFON DE BOISGUERIN DES HOULIÈRES, Antoinette de, *Les poésies de Madame Deshoulières*, nouvelle édition augmentée de plusieurs pièces qui n'avaient pas encore parues divisées en deux volumes, tome premier, Lyon, chez Antoine Besson, 1701. [https://books.google.fr/books?id=yFpxGI8nT7EC&pg=RA1-PT1&lpg=RA1-PT1&dq=les+po%C3%A9sies+de+madame+deshouli%C3%A8res+1701&source=bl&ots=TI7cCg7J2N&sig=ACfU3U19-yWRwuMTMBWSc5sDk\\_tFHjaT2Q](https://books.google.fr/books?id=yFpxGI8nT7EC&pg=RA1-PT1&lpg=RA1-PT1&dq=les+po%C3%A9sies+de+madame+deshouli%C3%A8res+1701&source=bl&ots=TI7cCg7J2N&sig=ACfU3U19-yWRwuMTMBWSc5sDk_tFHjaT2Q)

LA FONTAINE, Jean de, *Les amours de Psyché, Eloge de l'oranger*, 1669.

LA FONTAINE, Jean de, *Les amours de Psyché et de Cupidon*, Paris, GF Flammarion, 1990.

LA SUZE, Henriette de Coligny de, PELLISSON Paul, *Recueil de pièces galantes en prose et en vers*, vol 1 ; « L'oranger à Sappho. » 1680.

[https://www.abebooks.fr/servlet/BookDetailsPL?bi=9048473055&searchurl=n%3D100121503%26sortby%3D20%26tn%3Drecueil%2Bpieces%2Bgalantes%2Bprose%2Bet%2Bvers&cm\\_sp=snippet-\\_srp1-\\_image1#&g](https://www.abebooks.fr/servlet/BookDetailsPL?bi=9048473055&searchurl=n%3D100121503%26sortby%3D20%26tn%3Drecueil%2Bpieces%2Bgalantes%2Bprose%2Bet%2Bvers&cm_sp=snippet-_srp1-_image1#&g)

LE MERCURE GALANT, 1672: tome 1, 1673: tome 2, tome 3, tome 4, 1674: tome 5, tome 6  
[chateauVersailles-recherches.fr/IMG/pdf/1672-1674.pdf](http://chateauVersailles-recherches.fr/IMG/pdf/1672-1674.pdf)

LE NOUVEAU MERCURE GALANT, (janvier 1677-décembre 1677)  
[chateauVersailles-recherches.fr/IMG/pdf/1677.pdf](http://chateauVersailles-recherches.fr/IMG/pdf/1677.pdf)

LE MERCURE GALANT (1678-1714)  
[chateauVersailles-recherches.fr/IMG/pdf/1678-1714.pdf](http://chateauVersailles-recherches.fr/IMG/pdf/1678-1714.pdf)

LE NOUVEAU MERCURE GALANT (1714-1716)  
[chateauVersailles-recherches.fr/IMG/pdf/1714-1716.pdf](http://chateauVersailles-recherches.fr/IMG/pdf/1714-1716.pdf)

LE NÔTRE, André, *Description du Grand Trianon en 1694*, Archives de la collection Tessin, Riksarkiver, Stockholm, publié par Ragnar Josephson dans la Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, année 1927, p.20-23.

*Œuvres diverses de monsieur Pellisson* de l'académie françoise, Paris, Didot, 1735, tome premier

<https://nubis.univ-paris1.fr/ark%3A/15733/4g2g#?c=&m=&s=&cv=9&xywh=0%2C-246%2C2446%2C2353>

PALATINE, Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, princesse, *Lettres*, Paris, Mercure de France, coll. « le Temps retrouvé », 1981.

PIGANIOL DE LA FORCE, Jean-Aymar, *Nouvelle description des chasteaux et parcs de Versailles et de Marly*, Paris, F. Delaulne, 1707 [2<sup>e</sup> édition].

<http://chateauversailles-recherche.fr/francais/ressources-documentaires/corpus-electroniques/corpus-raisonnes/descriptions-guides-et-ouvrages>

ROUBO, André Jacob, *L'art du menuisier, première partie*, Paris, 1761.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10671789/f9.item>

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, Paris, Gallimard, collection la Pléiade, 2013.

SAINT SIMON, Louis ROUVROY, duc de, *Mémoires* (1691-1723), éd. Yves Coirault Paris, Gallimard, collection « La Pléiade », tomes I à V (règne de Louis XIV), 1983-1985.

SARMANT, Thierry, MASSON, Raphaël, *Architecture et Beaux -Arts à l'apogée du règne de Louis XIV, édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683-1691*, tome premier, années 1683 et 1684, Paris, CTHS, 2007.

SARMANT, Thierry, MASSON, Raphaël, *Architecture et Beaux-Arts à l'apogée du règne de Louis XIV, édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683-1691*, tome deuxième, année 1685, Paris, CTHS, 2009.

SÉVIGNÉ, Marie de RABUTIN-CHANTAL, marquise de, *Correspondance*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1972-1978, 3 volumes. Tome1 :mars 1646- juillet 1675, Tome 2 : juillet 1675-septembre 1680, Tome 3 : septembre 1680- avril 1696.

SCUDERY, Madeleine (de), *La promenade à Versailles dédiée au Roy*, Paris, Claude Barbin 1669.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k109255w/f2.item>

TESSIN, Nicodème, « Relation de la visite de Nicodème Tessin à Marly, Versailles, Clagny, Rueil, et Saint Cloud en 1687 » texte publié par Pierre Francastel dans *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, 1926, p.150-167 et p.274-300.

(cité par Dominique Garrigues, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2001, Annexes, n°22, p.353-354)

# BIBLIOGRAPHIE

## Sites internet utilisés pour les sources imprimées et la bibliographie

Abebooks : <https://www.abebooks.fr/servlet/>

Bnf : <https://data.bnf.fr>

Biodiversity librairie : <http://www.biodiversitylibrairie.>

Centre Chastel : <http://www.centrechastel.paris-Sorbonne.fr/sites/default/>

Château de Versailles : <https://www.chateauversailles-recherche.fr/francais/ressources-documentaires/corpus-electroniques>

France archives : <https://francearchives.fr/>

Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/>

Google Books : <https://books.google.fr>

Google play: <https://play.google.com/>

Hortalia : <http://bibliotheque-numerique.hortalia.org>

INHA : <https://bibliotheque-numerique.inha.fr>

INHA : [inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques](http://inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques)

Les contes de fées : <http://lescontesdefees.free.fr/Contes/orangeretlabeille.htm>

Mediterranee revues: <http://mediterranee.revues.org>

Nubis : <https://nubis.univ-paris1.fr>

Persée : <https://www.persee.fr>

Université de Halle : <http://digital.bibliothek.uni-halle.de/>

## Dictionnaires

BAILLON, Henri, *Dictionnaire de Botanique*, 4 volumes, Paris, Hachette, 1876.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63175448.texteImage>

BLUCHE, François, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005.

DA VINHA, MASSON Raphaël, (dir.), *Versailles. Histoire, dictionnaire et anthologie*, Paris, Robert Laffont, coll ; « Bouquins », 2015.

Dictionnaire de Trévoux, compagnie des libraires associés, Paris, 1771

VOISIN, Jean-Louis, (dir.), *Dictionnaire des personnages historiques*, Éditions de Fallois, la Pochothèque, Le livre de poche, 1995.

## **Bibliographie**

### **1-Histoire générale sur le règne de Louis XIV**

BEAUSSANT, Philippe, *Louis XIV artiste*. Paris, Payot, 1999.

BEAUSSANT, Philippe, *Les plaisirs de Versailles*, théâtre et musique, Paris, Fayard, 1996.

BERTIÈRE, Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons, Les Deux Régentes*, Editions de Fallois, Paris, 1996.

BERTIÈRE, Simone, *Condé le héros fourvoyé*, Paris, Éditions de Fallois, 2011,

BELY, Lucien, *La France au XVIIème siècle, puissance de l'Etat, contrôle de la société*. Paris, PUF, 2009.

BLANCHARD, Anne, *Vauban*, Fayard, 1996.

BLUCHE, François, *Louis XIV*. Paris, 1986.

BLUCHE, François. *La vie quotidienne au temps de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1984.

BOLDUC, Benoît, *Iphigénie de la vaine éloquence à l'artifice efficace*, in Racine et, ou le classicisme : actes du colloque organisé par la North American Society for seventeenth Century French Literature et la Société Racine, University of California, Santa Barbara, 14-19 octobre 1999/éd. Ronald W. Tobin.-Tübingen : Narr, 2001, p 93-112.

BORDONOVE, Georges. *Louis XIV, Roi-Soleil*, Paris, 1982

BLUCHE, François. *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005.

CAROLY, Michelle, *Le corps du Roi-Soleil ; grandeurs et misères de sa majesté Louis XIV*, Paris, éditions de Paris, 1990.

CENAT, Jean-Philippe, *Louvois, le double de Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2015.

CHALINE, Olivier, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Éditions Flammarion, 2005.

CHEVALIER, Pierre, *Louis XIII*, Paris, Fayard, 1979.

- CLOULAS, Ivan, *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979.
- CONSTANT, Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI-XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Hachette, 1985.
- CORVISIER, André, *Louvois*, Fayard, 1983.
- DULONG, Claude, *Le mariage du roi-soleil*. Paris, Albin Michel, 1986.
- FERRIER-CAVERIVIERE Nicole, *L'image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715*, Presses universitaires de France, 1981. 31- JAMIN E, Fontainebleau.
- GOUBERT, Pierre, *Louis XIV et vingt millions de Français*. Paris, nouvelle édition augmentée en 1991.
- JESTAZ, Bertrand, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris éditions Picard, 2008, 2 tomes.
- KLEINMANN, Ruth, *Anne d'Autriche*, Paris, Fayard, 1993
- LABATUT, Jean-Pierre, *Louis XIV, roi de gloire*, Paris, Imprimerie Nationale, 1984.
- LACHIVER, Michel, *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi (1680-1720)*, Paris, Fayard, 1991.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004.
- LATHUILLERE, Roger, *La préciosité, étude historique et linguistique*, tome 1, Genève, librairie Droz, 1969.
- MAINIL, Jean, *Madame d'Aulnoy et le rire des Fées : essai sur la subversion féerique et le merveilleux comique sous l'ancien régime*, Paris, éditions Kimé, 2001
- MANDROU, Robert, *Louis XIV en son temps*, Presses Universitaires de France, Paris, 1973.
- MARAL, Alexandre, *les derniers jours de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2014.
- MARAL, Alexandre, *Louis XIV, tel qu'il l'ont vu*, Bibliomnibus, 2015.
- MARAL, Alexandre, *le Roi-Soleil et Dieu*, Paris, Perrin, 2012.
- MARTIN, Henri-Jean, *livre, pouvoirs et sociétés à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Genève, centre de recherches d'histoire et de philologie, librairie Droz, 1969.
- MOINE, Marie-Christine, *Les Fêtes à la Cour du Roi-Soleil*, Paris, François Sorlot, 1984.
- MOUSNIER, Roland, *les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, tome 1.

MORIN, Christophe, *Au service du château, l'architecture des communs au XVIII<sup>e</sup> en Ile de France*, Paris, publications de la Sorbonne, 2014.

NERAUDEAU, Jean-Paul, *L'Olympe du roi-soleil : mythologie et idéologie royale au Grand Siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1986.

NEWTON, William R, *L'espace du roi, la cour de France au château de Versailles (1682-1789)*, Paris, Fayard, 2000. PERRAULT Charles, *Les contes de Perrault dans tous leurs états*, édition établie et présentée par Annie Collognat et Marie-Charlotte Delmas, Omnibus, 2007.

ORSENNA, Éric, *Portrait d'un homme heureux*, Fayard, 2000.

PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris, Perrin, 1995.

PETITFILS, Jean-Christian, *Fouquet*, Paris, Perrin, collection Tempus, 2005.

PEREZ, Stanis, *La fabrique du corps royal, les maximes d'éducation pour le jeune Louis XIV*, « La lettre de l'enfance et de l'adolescence », n°58, avril 2004, p 115 -122.

ROUSSEL, Pierre-Désiré, *Histoire et description du château d'Anet*, Paris, 1875.

SABATIER, Gérard, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999.

SABATIER, Gérard, *Le prince et les arts. Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ vallon, 2010.

SARMANT, Thierry, *Les demeures du Soleil. Louis XIV, Louvois et la surintendance des Bâtiments du roi*, Seyssel, Époques Champ Vallon, 2003.

SARMANT, Thierry, *Louis XIV, Homme et roi*, Paris, Tallandier, 2012.

SARMANT, Thierry, STOLL, Mathieu, *Le Grand Colbert*, Paris, Tallandier, 2019.

SOLNON, Jean-François, *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987.

SOLNON, Jean-François, *Histoire de Versailles*, Éditions du Rocher, 1997 et Éditions Perrin, 2003.

TIBERGHIEU, Frédéric, *Versailles ; Le chantier de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2006.

## **2-Histoire des plantes, des jardins et des jardiniers**

ALLAIN, Yves-Marie, *Une Histoire des jardins botaniques. Entre science et art paysager*, Versailles, Editions Quae, 2012.

ALLAIN, Yves-Marie, *Voyage et survie des plantes au temps de la voile*, Éd .Chamflour, 2000.

ALLIMENT-VERDILLON, Anne, GADY Alexandre, *Le jardin des Tuileries d'André Le Nôtre. Un chef-d'œuvre pour le Roi-Soleil*, Paris, Somogy, 2013.

ALLORGE, Lucile, IKOR Olivier, *La fabuleuse odyssée des plantes. Les botanistes voyageurs, les jardins des Plantes*, les Herbiers, Paris, JC Lattès, 2003.

ANTOINE, Annie, MICHON, Cédric (dir.), *Les sociétés au XVII<sup>e</sup> siècle*, Angleterre, Espagne, France, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

ARRIZOLI-CLEMENTEL, Pierre, *Les jardins de Louis XIV à Versailles*, Gourcuff Gradenigo, 2009.

BARIDON Michel, *Les jardins, Paysagistes, jardiniers, Poètes*, Paris, Robert Laffont, collection «Bouquins », 1998.

BARTHÉLÉMY, Guy, *Les Jardiniers du Roy*, Le Pélican. Le Vey Clecy, 1979.

BENZI, Fabio, BERTOLIOCCHI, Luigi. *L'histoire des plantes de la Méditerranée, art et botanique*. Actes sud/Motta, 1999.

BILIMOFF, Michèle, *Promenade dans des jardins disparus, les plantes au Moyen Age d'après les Grandes Heures d'Anne de Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2005.

BOSSE, Jacques, *Mythologie des arbres*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2006.

BOUCHENOT-DECHIN, Patricia. *Henry Dupuis*, Perrin-château de Versailles, 2001,rééd. 2007 (Grand Livre du mois, 2001 ; France Loisirs, 2011).

BOUCHENOT-DECHIN, Patricia. *André Le Nôtre*, Paris, Fayard, 2013.

BOUCHENOT-DÉCHIN, Patricia et FARHAT Georges (dir.), *André Le Nôtre en perspectives, 1613-2013*, en coll. Ouvrage-catalogue, exposition château de Versailles, 23 octobre 2013-22 février 2014, Hazan-Château de Versailles-Yale University Press, octobre 2013.

BRESC-BAUTIER, Geneviève, CAGET, Denis, JACQUIN, Emmanuel, *Jardins du Carrousel et des Tuileries*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1996.

CORVOL, Andrée, *Les arbres voyageurs*, Paris, Robert Laffont, 2005.

DAYRAT, Benoît (dir.), *Les botanistes et la flore de France, trois siècles de découvertes*, Paris, publications scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, 2003.

DU PETIT THOUARS, Aubert, *Notice historique sur la pépinière du Roi au Roule*, Paris, Imprimerie du Gueffier, 1825.

DURNERIN, Alain, « Les grandes expéditions botaniques du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et le transport des plantes » in : *Journée d'étude organisée dans le cadre des Rendez-vous aux jardins par la direction de l'architecture et du patrimoine et le Conseil national des parcs et jardins le 6 février 2008*, p. 9-16.

FISCHER, Jean-Louis (dir.), *Le jardin entre science et représentation*, Paris, CTHS, 1999.

GARNIER-PELLE, Nicole, *André Le Nôtre et les jardins de Chantilly au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle*, Somogy, 2013.

GARRIGUES, Dominique, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle*, Seyssel, Epoches Champ Vallon, 2001.

JABOLL, Eric, ROUSSEAU, Bruno, LETELLIER, Bruno, DUCOS, Jean-Pierre et PROUTEAU Sandrine, *Arbres remarquables en Maine-et-Loire*, Angers, Imago, les éditions du CAUE de Maine-et-Loire, 2003.

LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, Paris, Nouvelles Éditions Scala, 1995.

LAMY, Gabriela, « Le jardin du roi à Trianon de 1688 à nos jours : de la mémoire à l'héritage », Bulletin du centre de recherche du Château de Versailles [en ligne], mis en ligne le 14 octobre 2015, consulté le 3 mars 2018.

LEPLONGEON, Pauline, *Histoire culturelle de la noix et du noyer en Occident de l'Antiquité romaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat, Histoire. PSL Research University, 2017. Français. NNT : 2017 PSLEP038. tel-02106739

MILLER, Philippe, *Dictionnaire des jardiniers*, traduction française de L.M Chazelles de Prisy, Paris, Guillot, 1785, 8 vol.  
<http://www.biodiversitylibrairie.org/bibliography/40003>.

HOWARD ADAMS, William, *Les jardins en France, le Rêve et le pouvoir, 1500-1800*, L'Équerre, 1980.

LOISELEUR, J.L, *Nouveau Duhamel ou traité des arbres et arbustes que l'on cultive en France*, Paris, Deslongchamps, 1819, Tome 7.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1512494q.image>

MENDES FERRAO, José E, *Le voyage des plantes & les Grandes Découvertes (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Editions Chandeigne, 2015.

NEWTON, William Ritchey, *Versailles, côté jardins, splendeurs et misères, de Louis XIV à la Révolution*, Paris, Tallandier, 2011.

PELT, Jean-Marie, *Fleurs, fêtes et saisons*, Paris, Fayard, 1988

PRÉVÔT, Philippe, *Histoire des jardins*, Paris, Éditions Eugen Ulmer, 2016.

QUELLIER, Florent, *Des fruits et des hommes, l'arboriculture fruitière en Île de France (vers 1600-vers 1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

QUELLIER, Florent, *Histoire du jardin potager*, Paris, Armand Colin, 2012.

RACINE, Michel (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, tome 1, Actes Sud/ENSP, 2001.

ROSTAING, Aurélia, *Les jardins de Le Nôtre en Ile-de-France*, Éditions Paragon, 2000.

ROUDAUT, Richard, *Le Nôtre, l'art des jardins à la française*, Éditions Paragon, 2000.

SINCLAIR, Andrew, *jardins de gloire, de délices et de Paradis*, Paris, JC Lattès, 2000

VAN SPRAUG, Sabine, *Dans l'empire de Flore, histoire des représentations des fleurs en Europe du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1996.

TIERCHANT, Hélène, *Ces plantes qui ont marqué l'histoire*, Paris, Éditions Eugen Ulmer, 2016.

TROCHET, Jean-René, PÉRU Jean-Jacques, ROY Jean-Michel, *jardinage en région parisienne, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Créaphis, 2003.

VÉDRINE, Hettie Heriette, *Pouvoirs et magie des plantes*, De Vecchi, 1993.

VUILLET, Jean. « Les Jardins royaux de Provence et le Jardin botanique et d'acclimatation de la Marine de Toulon ». In: *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, 20<sup>e</sup> année, bulletin n°230-231, Octobre-novembre 1940. p. 694-721.

### **3-Histoire des agrumes et des orangeries**

ALLAIN, Yves-Marie, *De l'orangerie au palais de cristal. Une histoire des serres*. Versailles, éditions Quae, 2010.

AUBERT, Bernard, VULLIN, Guy, *Pépinières et plantation d'agrumes*. CIRAD, 1997.

BACHES, Bénédicte & Michel, *Agrumes. Comment les choisir et les cultiver facilement*, Paris, Éditions Eugen Ulmer, 2004.

BARRÈRE, Pierre. « Les agrumes dans le monde ». Premier article. In : *Cahiers d'outre-mer*. N°26 – 7<sup>e</sup> année, Avril-juin 1954. pp.155-194.

BOURDOULEX, Michel, *Les agrumes, Oranges, citrons, pamplemousses, kumquats...*, Paris, Éditions Rustica, 1997.

CUZIN, Jean-Michel, MEYENBOUG, Marianne de, LECLERC Marie-Christine, *l'Orangerie du Château de Sceaux, une œuvre de Jules Hardouin-Mansart, Études et recueil de pièces d'archives*, Paris, Somogy, 2008.

GALLESIO, Giorgio, *Traité du citrus*, Paris, Fantin, 1829.

JACQUEMOND, Camille, CURCK, Franck, HEUZET Marion, coord., *Les clémentiniers et autres petits agrumes*, Versailles, éditions Quae, 2013, réempr. 2018.

JANTZEN, Michel, « l'Orangerie de Meudon ». *Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon*, Bulletin n°139, mai 2015, p. 4-11.

Margherita Azzari, Laura Cassi and Monica Meini, « Les produits agroalimentaires entre économie et culture », *Méditerranée* [Online], 109/ 2007, Online since 01 July 2009, connection on 22 January 2014, URL : <http://mediterranee.revues.org/95>

SANTINI, Chiara, « *Le voyage des orangers. Les arbrisseaux des jardins royaux du Grand Siècle* », *Projet de paysage*, revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, n°7, janvier 2012.

NOTER, Raphaël de, *Les orangers, citronniers, cédratiers et autres aurantiacées à fruits comestibles, leur culture dans toutes les parties du monde et dans le Nord*, Paris, société d'éditions géographiques et coloniales, 1926  
[https://data.bnf.fr/12367660/raphael\\_de\\_noter/](https://data.bnf.fr/12367660/raphael_de_noter/)

PICOULEAU, Florent, *L'orangerie des princes de Chantilly, une nef et un parterre princiers 1682-1799*, Domaine de Chantilly, Éditions Faton, 2017.

RISSO, Antoine, POITEAU, Antoine, *Histoire naturelle des orangers*, Paris, Hérissant-Ledoux, 1818.  
[https://books.google.fr/books?id=wg9JAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=wg9JAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

RISSO, Antoine, POITEAU, Antoine, *Histoire naturelle des orangers*, Paris, Audot, 1818-1822 ; <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1512210b.image>

RISSO, Antoine, POITEAU Antoine, *Histoire et culture des orangers*, Paris, Masson, Plon, 1822.  
<https://play.google.com/books/reader?id=gwc0AQAAMAAJ&hl=fr&pg=GBS.PA72>

SKIRA-SAUDAN, Sylvia, SAUDAN Michel, *Orangeries, palais de verre, leur histoire et leur évolution*, Cologne, Evergreen, 1998.

ROZE, Suzy, CAVASSE, Marie-Noëlle, *Or, orangeries* Paris, Éditions ipoméee-Albin-Michel, 1993.

THERMOZ, Jean Pierre, ALLAIN, Yves-Marie : *les Agrumes: regard multiple, du cultural au culturel*, Histoire et science du végétal ; approches interdisciplinaires, Angers, 8-9 décembre 2014.

TYOZABURO, Tanaka. « Acclimatation des citrus hors de leur pays d'origine ». In : *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, 13<sup>e</sup> année, bulletin n°143, juillet 1933, p. 480-494.

## 4- Histoire des résidences royales

### --Clagny

BONNASSIEUX, Pierre, *le château de Clagny et Madame de Montespan*, Paris, Alphonse Picard, 1881. [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1881\\_num\\_42\\_1\\_447022](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1881_num_42_1_447022)

### --Fontainebleau

CASTELLAN, Antoine-Laurent, *Fontainebleau, études pittoresques et historiques sur le château*, Paris, Gaillot, 1840.

DAN, Pierre, *Le Trésor des merveilles de la maison Royale de Fontainebleau, contenant la description de son antiquité, de sa fondation, de ses bastiments, de ses rares peintres, tableaux, Emblemes et Devises ; de ses jardins, de ses Fontaines & autres singularitez qui s'y voient*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1642.

JAMIN, E, *Fontainebleau ou notice historique et descriptive sur cette résidence royale*, Fontainebleau, S Petit, 1838.

REMARD, Charles, *Le guide du Voyageur à Fontainebleau*, Fontainebleau, E Durant, 1820.

VERLET, Hélène, *Le jardin de Diane à Fontainebleau*, les dossiers de la SAMCF, 2014, N°10, p. 12-15.

### --Meudon

GROUCHY, vicomte de, *Les châteaux de Meudon et le château de Bellevue*, 1865. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8447080c/f11.item>

ROBERT, Louis Eugène, *Histoire et description naturelle de la commune de Meudon*, Paris, Paulin, 1843. [https://books.google.fr/books?id=HPgDAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gs\\_b\\_s\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=HPgDAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gs_b_s_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)

### --Saint-Germain-en-Laye

GOUJON, Abel, *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain-en-Laye, suivie de recherches historiques sur les dix autres commune du canton*, Saint-Germain-en-Laye, Librairie Abel Goujon, 1829.

KITAEFF, Monique. Le château de Saint-Germain-en-Laye. In : *Monuments et mémoires de la fondation Eugène Piot*, tome 77, 1999. p. 73-139.  
DOI : <https://doi.org/10.3406/piot.1999.1364>.

VENET, Nathalie, FOURNET, Isabelle, *Saint Germain-en-Laye, histoire d'un millénaire*, éditions Valhermeil, 2004.

## Tuileries

CARMONA, Michel, *Histoire du Louvre et des Tuileries*. Paris, éditions de la Martinière, 2010.

FONKENEL, Guillaume, *Le palais des Tuileries*, Arles, Honoré Clair, 2010.

HAUTECOEUR, Louis, *Le Louvre et les Tuileries de Louis XIV*, Paris et Bruxelles, G.Vanoest, 1927.

GLIKMAN, Juliette, *La belle histoire des Tuileries*, Paris, Flammarion, au fil de l'histoire, 2016.

POETE, Pierre, *Au jardin des Tuileries*, Paris, Picard, 1924

## --Trianon

LAMY, Gabriela, *Description du grand Trianon en 1694 par André Le Nostre*, cité dans le catalogue de l'exposition : *Fleurs du Roi, peintures, vélins et parterres du Grand Trianon*, organisée par l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, avec la participation exceptionnelle du Muséum national d'histoire naturelle, et présentée du 2 juillet au 29 septembre 2013 au Grand Trianon.

LAMY, Gabriela, « Le jardin du roi à trianon de 1688 à nos jours : de la mémoire à l'héritage », Bulletin du centre de recherche du Château de Versailles [en ligne], mis en ligne le 14 octobre 2015, consulté le 3 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/crcv/13374> ; DOI : 10.4000/crcv.13374

## --Versailles

ARMINJON, Catherine (sous la direction scientifique de), catalogue de l'exposition, *Quand Versailles était meublé d'argent*, château de Versailles, 21 novembre 2007, mars 2008.

CONSTANT, Claire, *Versailles. Château de la France et orgueil des rois*, Paris, Gallimard, 1989.

LE GUILLOU, Jean-Claude, « Les châteaux de Louis XIII à Versailles », *Versalia, Revue de la Société des Amis de Versailles*, Année 2004, 7, pp. 142-167. DA VINHA, Mathieu, *Le Versailles de Louis XIV, le fonctionnement d'une résidence royale au XVII<sup>e</sup>*. Paris, Perrin, 2009.

DA VINHA, Mathieu, MASSON, Raphaël, (dir.), *Versailles, Histoire, dictionnaire, anthologie*, Paris, Editions Robert Laffont, Bouquins, 2015.

MARIE, Alfred et Jeanne, *Mansart à Versailles*, Paris, 1972, 2 volumes.

MARAL, Alexandre, *Le roi, la cour et Versailles. Le coup d'éclat permanent 1682-1789* Perrin, 2013.

- MARAL, Alexandre, *Femmes de Versailles*, Tempus, 2019.
- MAROTEAUX, Vincent, *Versailles : le roi et son domaine*, Paris, 2001.
- NEWTON, William R, *L'espace du roi, la cour de France au château de Versailles (1682-1789)*, Paris, Fayard, 2000.
- NOLHAC, Pierre de, *Versailles et la cour de France*, Paris, Louis Conard, 1925.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96854665/f9.item.texteImage>
- NOLHAC, Pierre de, *Les jardins de Versailles*, Paris, Goupil & C<sup>ie</sup>, 1906.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6493374x/f11.item.texteImage>
- PETITFILS, Jean-Christian, *Versailles la passion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2005.
- PINCAS, Stéphane, *Versailles. Un jardin à la française*, Paris, La Martinière, 2001.
- SOLNON, Jean-François, *Versailles, vérités et légendes*, place des éditeurs, 2017.
- VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Albin Michel, 1999.
- VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Paris, Fayard, 2002.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b> .....	3
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
Présentation du sujet et historiographie.....	5
Sources et méthodologie .....	19
Problématique et plan.....	24
<b>PREMIÈRE PARTIE. L'ORANGER DU SOLEIL À L'OMBRE DU POUVOIR...</b>	25
<b>Introduction de la première partie</b> .....	25
<b>CHAPITRE 1. L'ORANGER, UNE PASSION ROYALE ANCIENNE</b> .....	27
<b>I/ L'oranger : l'héritier de la Renaissance italienne</b> .....	27
a-Un cadeau de noces légendaire.....	27
b-Une acclimatation dans les châteaux de la Loire, un emblème de la Renaissance italienne devenu français.....	29
<b>II/Le rôle des reines de France et des premiers Bourbons dans la diffusion de la culture des orangers en Île-de-France</b> .....	32
a-Des orangers pour consoler trois reines veuves.....	32
b-Les lettres patentes de 1634, ou comment Louis XIII peupla d'orangers ses maisons royales à peu de frais.....	35
<b>CHAPITRE 2. L'ORANGER L'ARBRE FAVORI DU ROI JARDINIER</b> .....	41
<b>I/L'affirmation du goût de Louis XIV pour les orangers (1643-1661)</b> .....	41
a-Le parfum de l'enfance.....	41
b-Une passion alimentée par le voyage du roi à Toulon.....	43
c-Les orangers de Fouquet : de Vaux à Versailles.....	43
<b>II/De l'utilité de l'oranger pour le Roi Soleil : amour, délice et ordre (1661-1715)</b> ....	45
a-Un arbuste discret, mais omniprésent dans les fêtes du premier Versailles.....	45
b-Un arbre au service de l'apparat : « l'oranger, plante d'appartement », une innovation dans le décor de la monarchie .....	55
c-Un gage des amours royales.....	68
<b>III/La collection de la grande orangerie de Versailles (1684-1687) : une métaphore de l'apogée du règne du Roi Soleil</b> .....	75
a-La plus belle collection d'orangers du royaume.....	75
b-Les fournisseurs sont issus de toutes les couches de la société.....	80
<b>CHAPITRE 3. L'ORANGER, UN ARBRE À LA MODE DANS LES ÉLITES DU GRAND SIÈCLE</b> .....	99
<b>I/Un signe extérieur de richesse et de considération</b> .....	100
a-La vogue de l'oranger, une mode grandissante dans l'aristocratie et la bourgeoisie.....	100

b-Les fruits de l'oranger dans les arts de la table, l'expression de la politesse mondaine...	105
<b>II/La célébration du fruit, de l'arbre et de son parfum.....</b>	<b>116</b>
a-L'arbre de l'âge d'or : La Fontaine et mademoiselle de Scudéry.....	116
b-L'arbre de la galanterie : une invention de la littérature précieuse.....	121
c-L'arbre de la métamorphose : l'oranger dans les contes de madame d'Aulnoy, un arbre féérique ? .....	130
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>137</b>
<b>DEUXIEME PARTIE. « FORCER LA NATURE » OU L'ART DE FORMER UN SUJET SOLAIRE.....</b>	<b>139</b>
<b>Introduction de la deuxième partie.....</b>	<b>139</b>
<b>CHAPITRE 4. LA CULTURE DE L'ORANGER, UN SIÈCLE DE SAVOIR-FAIRE (1600-1715).....</b>	<b>143</b>
<b>I/La culture de l'oranger s'inscrit dans un contexte favorable.....</b>	<b>146</b>
a-Un nouveau contexte botanique et scientifique.....	146
b-Le contexte politique et social.....	149
c-Des publications de plus en plus nombreuses.....	151
<b>II/Poiriers et orangers : querelle d'espalier ou rupture de goût ?.....</b>	<b>154</b>
a-Réquisitoire contre l'oranger, arbre de la vanité.....	154
b-Une culture de l'oranger, une pratique pleine d'inconvénients.....	156
c-Une querelle esthétique.....	157
<b>CHAPITRE 5. CONDUIRE LES ORANGERS DU PÉPIN AU PARFUM, OU LE RATIONALISME APPLIQUÉ AUX AGRUMES.....</b>	<b>165</b>
<b>I/Fourniture et formation des sujets.....</b>	<b>165</b>
a-Acheter ou cultiver des orangers.....	165
b-L'art de la greffe.....	169
c-La mise en forme par la taille.....	173
<b>II/Entretenir les orangers, une culture particulière.....</b>	<b>179</b>
a-La composition de la terre pour orangers.....	179
b-Encaissement et rencaissement.....	183
c-L'arrosage des orangers.....	187
d-Les maladies et les insectes nuisibles et leur traitement.....	189
e-Un arbre à protéger du froid.....	190
<b>CHAPITRE 6. DE L'AMBIVALENCE DE L'ORANGER, ARBRE FRUITIER, ARBRE DE RENTIER.....</b>	<b>197</b>
<b>I/ « Des orangers, citronniers, grenadiers, myrthes, jassemis d'Espagne, &amp; autres arbres rares.....</b>	<b>197</b>
a-« L'oranger », une appellation générique qui cache de multiples variétés .....	197
b-Quelles sortes d'orangers contemplait-on dans les jardins des résidences royales sous	

le règne du Roi-Soleil ? Essai de reconstitution des variétés d'orangers dans les collections royales.....	209
<b>II/ L'Oranger, un arbre du plaisir collectionné pour sa taille et sa valeur.....</b>	226
a-Un transfuge du jardin fruitier.....	226
b-La composition d'une collection royale : les inventaires de l'orangerie de Meudon.....	228
<b>Conclusion de la deuxième partie.....</b>	233
<b>TROISIÈME PARTIE. UN ARBRE TRAITÉ ROYALEMENT.....</b>	235
<b>Introduction de la troisième partie.....</b>	235
<b>CHAPITRE 7. UN ARBRE PRÉCIEUX QUI MOBILISE LES RÉSEAUX DU PLUS GRAND ROI DU MONDE.....</b>	239
<b>I/Les agents de la collecte.....</b>	239
a-Louvois, le chef d'orchestre.....	241
b-Simon Lenfant, commissaire des guerres à Aix-en-Provence et Dubois, directeur des étrangères à Lyon, des relais dans le sud du royaume.....	241
c-Etienne Cameron, receveur des droits du roi et de la gabelle, « commis à la conduite des orangers », un homme de terrain dévoué.....	243
<b>II/Conditionnement et transport des orangers.....</b>	245
a-L'exemple des trois cents orangers de la commande de 1686.....	245
b-Les aléas des transports des orangers.....	250
<b>III/Les pépinières royales et infirmeries des orangers.....</b>	251
a-Le jardin royal de Toulon.....	251
b-La pépinière du Roule à Paris.....	253
c-Les pépinières de Trianon.....	254
<b>CHAPITRE 8. L'ORANGERIE, DE LA GROTTTE AU PALAIS.....</b>	257
<b>I/Un oranger en quête d'abri : grottes, bâtiments et baraques (1600-1680).....</b>	258
a-L'orangerie de pleine terre avec baraques : une pratique peu à peu abandonnée.....	259
b-L'orangerie bâtiment intégrée à l'architecture du château.....	261
c-L'orangerie grotte « cryptoportique ».....	266
<b>II/La révolution de Mansart : construire un « palais pour les orangers ».....</b>	273
a-L'orangerie de Versailles selon Mansart.....	273
b-Un « palais » imité par les princes et les souverains étrangers.....	281
<b>CHAPITRE 9. LES JARDINIERS PRÉPOSÉS À LA CULTURE DES ORANGERS : UNE ARISTOCRATIE JARDINIÈRE ?.....</b>	291
<b>I/Un recrutement dans le clan Le Nôtre.....</b>	292
a-Qui sont les jardiniers chargés des orangeries de Versailles ?.....	292
b-Des jardiniers dans l'entourage proche du Roi Soleil.....	295

<b>II/ Les obligations et les tâches des serviteurs du jardin des Hespérides.....</b>	<b>299</b>
a-Des attributions différentes selon les résidences royales.....	299
b-Des jardiniers sous haute surveillance.....	300
c-Les travaux et les jours des jardiniers chargés des orangers.....	304
<b>III/Pensions et gratifications.....</b>	<b>309</b>
a-Des jardiniers gagés par le roi.....	309
b-Des jardiniers des orangers plus ou moins récompensés par le roi.....	313
c-L'oranger, un ascenseur social pour ses jardiniers ?.....	315
<b>CHAPITRE 10. DES ORANGERS SI CHERS AU CŒUR DU ROI ET AUX CAISSES DU ROYAUME .....</b>	<b>321</b>
<b>I/Coût des achats et transport des orangers sur l'ensemble du règne (1664-1715).....</b>	<b>322</b>
<b>II/Les dépenses liées au renouvellement et à la réparation des caisses.....</b>	<b>324</b>
<b>III/Estimation des sommes liées au chauffage des orangeries.....</b>	<b>329</b>
<b>IV/Dépenses courantes liées à la culture ds orangers : fumure, arrosage, taille, récolte des fleurs, rentrée et sortie des arbres des orangeries.....</b>	<b>331</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>337</b>
<b>ANNEXES DE LA PREMIÈRE PARTIE.....</b>	<b>345</b>
Annexe n°1. Lettres patentes du roi Louis XIII concernant l'approvisionnement en orangers des maisons royales (1634).....	345
Annexe n° 2. Les achats d'orangers d'après les <i>Comptes des Bâtiments du Roi</i> (1664-1715) .....	349
Annexe n° 3. Correspondances de Colbert et de Louvois concernant les orangers du roi.....	353
Annexe n°4. Correspondance de Louvois concernant les orangers pour les années 1683, 1684 et 1685.....	357
<b>ANNEXES DE LA DEUXIÈME PARTIE.....</b>	<b>363</b>
Annexe n°1. Liste d'agrumes extraite de l'ouvrage de Vincenzo Tanara, <i>L'economia del cittadino in villa</i> , montrant la profusion des sortes d'orangers et d'agrumes.....	363
Annexe n°2. Chronologie commentée de la parution des traités de la culture des orangers dans les traités de jardinage d'Olivier de Serre à Dézallier d'Argenville.....	364
Annexe n°3. Liste des sortes d'orangers donnée par Morin dans son traité.....	368
Annexe n°4. Exemple de classification des agrumes avant Linné.....	370
Annexe n°5. Liste des sortes d'orangers selon le classement de Joseph Pitton de Tournefort dans ses <i>Elemens de Botanique</i> .....	371
Annexe n°6. Liste des espèces d'orangers donnés par René Le Berryais, <i>Traité des jardins ou le Nouveau La Quintinie</i> , 1788.....	372
Annexe N°7. Les inventaires de Meudon.....	373

<b>ANNEXES DE LA TROISIÈME PARTIE</b> .....	389
Annexe n°1 Tableau récapitulatif des achats d'orangers dans les <i>Comptes des Bâtiments du Roi</i> .....	389
Annexe n°2. Tableau récapitulatif des dépenses liées au chauffage des orangeries des maisons royales (1664-1715).....	396
Annexe n°3. Tableaux récapitulatifs des dépenses pour l'achat de terres et de fumier pour les orangers.....	399
Annexe n°4. Tableau des dépenses d'arrosage et de matériel pour l'entretien et la taille des orangers.....	402
Annexe n°5. Tableau récapitulatif sur la fourniture des caisses à orangers pour les maisons royales.....	406
Annexe n°6. Tableau récapitulatif des frais de transports d'orangers (1664-1715).....	407
Annexe N°7. Transcription d'un extrait du devis de deux baraques pour abriter les orangers de Trianon, transcription de la description des matériaux et de leur coût pour leur réalisation.....	409
<b>SOURCES</b> .....	413
Sources manuscrites.....	413
Sources imprimées.....	415
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	425
Sites internet utilisés pour les sources imprimées et la bibliographie.....	425
Dictionnaires.....	425
Bibliographie.....	426
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	437

## **Les orangers du Soleil, culture et représentation de l'oranger sous le règne de Louis XIV (1643-1715)**

**Mots clés** : histoire culturelle, Louis XIV, jardins, orangers, végétal, propagande.

### **Résumé**

Le Roi Soleil, comme ses prédécesseurs, fut pendant son règne (1643 -1715), un amateur de plantes rares afin d'orner ses maisons royales comme Versailles, Trianon, Saint-Germain-en-Laye, les Tuileries ou Fontainebleau. Quelle fut la place de l'oranger dans les réalisations de ce souverain passionné par l'art des jardins et qui passe aux yeux de la postérité comme l'un des créateurs du jardin à la française, imité par toute l'Europe ? Comment cultivait-on cet arbre des contrées méditerranéennes sous le ciel de l'Île de France ? D'où venait cette passion de Louis XIV pour ce végétal ? Dans quel contexte et selon quels principes cultivait-on ce précieux arbuste ? Quelle logistique permit au roi de rassembler la plus belle collection d'orangers de son époque ? Pour répondre à ces questions au croisement de plusieurs champs disciplinaires (botanique, théorie et pratique du jardinage, architecture, sociologie, histoire des mentalités, littérature, gastronomie), il a été nécessaire de confronter des sources de natures variées, telles des documents administratifs, des pièces comptables ou des œuvres littéraires. Cette étude propose une approche nouvelle de l'univers intime du roi qui fait de sa passion pour l'oranger un instrument au service de la grandeur du règne.

.....  
**The orange trees of the Sun, culture and representation of the orange tree under the reign of king Louis XIV (1643-1715)**

**Keywords** : cultural history, Louis XIV, gardens, orange trees, flora, propaganda

### **Abstract**

During his reign (1643-1714) the Sun King, much like his predecessors, had a steady interest in acquiring rare plants, which would be used to decorate the royal palaces such as Versailles, Trianon, Saint-Germain-en-Laye, Tuileries or Fontainebleau. For a king so fond of the art of the garden and who would eventually be considered as one of the creator of the *jardin à la française*, what place did the orange tree have in these endeavors ? How was this plant from the Mediterranean basin grown in the harsher climate of the Île-de-France ? Where did the monarch's passion for the tree come from ? In what context and following which principles was the rare plant grown ? How did the king manage to put together the greatest collection of orange trees of his time ? To bring an answer to these questions overlapping multiple fields (botany, theory and practice of gardening, architecture, sociology, literature ... ) a variety of sources was required, from administrative and accounting documents to literary works. This study aims to shine a new light on the king's passion for the orange tree, a passion that also served to further enhance his prestige.